COLLECTION DES
GRANDS PROCÈS CONTEMPORAINS
publiée sous la direction de
MAURICE GARÇON
de l'Académie française

LE PROCÈS DE CHARLES MAURRAS

COMPTE RENDU
STÉNOGRAPHIQUE

PONTIFICIA UNIVERSIDAD CATOLICA
DESCARTE

ÉDITIONS
ALBIN MICHEL

DANS LA MÊME COLLECTION

Le Procès du Maréchal Pétain.
Le Procès Laval.

COLLECTION DES
GRANDS PROCÈS CONTEMPORAINS
publiée sous la direction de
MAURICE GARÇON
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LE PROCÈS DE CHARLES MAURRAS

COMPTE RENDU
STÉNOGRAPHIQUE

ÉDITIONS ALBIN MICHEL
22, RUE HUYGHENS
PARIS

Droits de traduction et reproduction réservés pour tous pays.

Copyright 1946, by Albin Michel

INTRODUCTION

Le procès de Maurras a soulevé des polémiques passionnées. Le journaliste royaliste qui, depuis de longues années, publiait chaque jour dans l'Action Française *des articles de polémique, avait de fervents admirateurs et des détracteurs irréductibles. Ses doctrines étaient admises ou contestées mais jamais indifférentes. Hardi dans ses disputes, audacieux dans ses opinions, violent dans ses critiques, acerbe dans ses invectives, Maurras avait au cours de sa longue carrière porté de rudes coups à ses adversaires. Innombrables étaient les procès de presse où il avait paru en suite de ses articles. Depuis cinquante ans, il n'avait pas quitté l'arène politique, menant contre le régime républicain un combat quotidien.*

Ecrivain de grand talent, humaniste, membre de l'Académie Française, son influence s'exerça sur toute une génération de jeunes gens. On la lui reprocha et beaucoup crurent voir en lui un des responsables de la désorganisation des esprits pendant les années qui précédèrent la guerre.

Sous l'occupation ennemie, il ne cessa pas d'écrire. Ses articles furent violemment critiqués et amenèrent son arrestation aussitôt après la libération.

Sa poursuite devant la Cour de justice de Lyon ranima de vieilles querelles. Aux campagnes de journaux, généralement hostiles à l'accusé, répondirent des campagnes par tracts, plus ou moins anonymes, et qui contenaient des menaces de représailles en cas de condamnation.

C'est dans une atmosphère de fièvre que s'ouvrirent les débats présidés par M. le Conseiller Vainker, *assisté de* MM. Giron, Saumet, Méjat *et* Henry, *jurés. Deux jurés suppléants avaient été désignés,* MM. Dumas *et* Maniglier.

Le ministère public était représenté par M. Thomas, *commissaire du Gouvernement.*

Maurras étant atteint d'une surdité complète, deux interprètes, M. Joseph Roger *et* Mlle Boulard, *sont désignés pour transmettre à l'accusé les questions qui lui seront posées.*

AUDIENCE DU 24 JANVIER 1945

M. LE PRÉSIDENT. — Maurras, quels sont vos nom, prénoms, profession, où demeurez-vous, où êtes-vous né?

M. MAURRAS. — Je m'appelle Charles Marie Photius Maurras. J'aurai soixante-dix-sept ans au mois d'avril prochain. Je suis écrivain français, membre de l'Académie Française : mon domicile actuel est chemin de Paradis, à Martigues (Bouches-du-Rhône); j'y suis né le 20 avril 1868.

M. LE PRÉSIDENT, *s'adressant à M. Pujo.* — Je vous pose la même question qu'à Maurras.

M. PUJO. — Pujo Marie Alexis, soixante-treize ans après-demain. Je suis co-directeur de *l'Action Française*. Mon domicile est 7, rue de la Pépinière à Paris. Né à Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne) le 26 janvier 1872.

M. LE PRÉSIDENT. — Soyez attentifs, vous allez entendre la lecture de l'exposé des motifs par M. le Greffier.

Exposé des faits

Le 10 juin 1940, à la suite de nos défaites, Charles Maurras, directeur de *l'Action Française*, Maurice Pujo, à ce moment-là rédacteur en chef de ce journal, ainsi que leur personnel quittaient Paris. Le 1er juillet 1940, *l'Action Française* reparaissait à Limoges, puis à fin octobre de cette même année, la direction de ce quotidien s'installait à Lyon où elle resta jusqu'à la fin août 1944.

Immédiatement, dans les colonnes de ce journal paraissaient une série d'articles de Maurras qui a écrit chaque jour, à de rares exceptions près, l'article de fond de ce quotidien, ayant trait à la politique.

C'est donc lui qui a été le principal animateur des campagnes qu'il a menées et il doit en porter la responsabilité.

Servi par un grand talent, cet écrivain qui fait partie de

l'Académie Française, et dont le prestige en France est très grand en raison du patriotisme qu'il a déployé dans la guerre de 1914-1918, a eu une influence considérable sur la politique française. Non seulement il l'a dictée quelquefois, puisque le Maréchal qui le consultait suivait ses conseils, mais il a créé le climat favorable à l'exécution des desseins du gouvernement de Vichy, en faisant adopter d'avance par l'opinion publique les dispositions gouvernementales qui devaient suivre.

Ses campagnes contre les Français qui luttaient pour la libération de la France, contre ses alliés, contre tout ce qui pouvait amener la délivrance, ont été aussi acharnées qu'incessantes; le 23 août 1944 même, il n'avait pas désarmé et réclamait dans un de ses derniers articles des sanctions contre les patriotes.

Maurras a écrit :

« La pire de nos défaites a eu le bon résultat de nous débarrasser de la démocratie (15-1-42).

« L'armistice a été signé, il serait stupide et impie d'en transgresser les règles, il serait fou de rêver de revenir sur les conditions acceptées, que deviendrions-nous hors de lui. Le Maréchal l'a dit : des déserteurs de la patrie et des adversaires (9-11-42).

« Nous sommes des vaincus, nous ne devons pas l'oublier, mais un chef providentiel nous est né, le Maréchal est là, ce qu'il fait sera bien fait. On le suivra les yeux fermés jusqu'au bout du monde. Tout montre qu'il dispose du blanc-seing de la France (16-4-42).

« Le Maréchal sait ce que nous ne savons pas. Il connaît donc ce qu'il peut juger et ce qui échappe à nos jugements. Nous savons qu'il défendra et qu'il maintiendra en toutes circonstances l'honneur. La vieille et longue habitude de voir juste, et souvent d'être seul à voir juste, est un des caractères de la vie de Pétain, et elle en est inséparable. La foi en lui s'impose. Elle s'imposerait s'il y avait autre chose qui fût possible (18 et 19-2-42). C'est le miracle Pétain (19-11-42). »

Ces quelques extraits des innombrables articles de Maurras démontrent que ce dernier, heureux de voir, grâce à la défaite, se réaliser le régime autoritaire qu'il rêvait et dont il était le théoricien, a salué avec enthousiasme la prise du pouvoir du Maréchal. Une démocratie qu'il avait toujours combattue était écrasée, le régime républicain contre lequel, pendant près d'un demi-siècle, il avait lutté de toutes manières, s'effondrait, les hommes politiques qu'il haïssait étaient emprisonnés. Il laisse éclater sa joie, c'est la satisfaction du polémiste sectaire d'avoir enfin raison. La République est morte; presque chaque jour, il jettera sur ce qu'il croit être son cercueil, une pelletée de terre.

Les idées de Maurras sur le pouvoir personnel se réalisent. Le Maréchal est là, qui les représente. Il se fait son apologiste, chaque jour, c'est un article célébrant sa gloire, son talent, ses qualités de toutes sortes. Il édifie le piédestal sur

lequel ce dernier s'élève, il crée le climat qui lui est favorable, il le pare même d'attributs religieux : le miracle Pétain, l'homme de la Providence, la mystique du Chef. Inutile de dire que la propagande vichyssoise s'empare de ce leitmotiv. Les articles de Maurras sont cités chaque jour à la radio, reproduits dans tous les journaux, diffusés à l'étranger, si bien que de nombreuses personnes qui n'ont jamais acheté un seul numéro de *l'Action Française*, savent chaque jour ce que pense Maurras qui reflète la pensée du Maréchal.

L'influence de Maurras sur la pensée française a donc été considérable; on peut dire même prépondérante, sans crainte de se tromper. Une partie du public, séduit par la prétendue logique de ce sophiste habile et par son argumentation insidieuse, a accordé au Maréchal ce qui a été appelé la confiance dans la nuit. L'opinion ainsi aveuglée a été trompée et, à la faveur de cette propagande mensongère, le Maréchal et son gouvernement ont pu prendre une série de mesures dont l'Allemagne, directement ou non, a bénéficié.

Ces mesures se situent sur le plan intérieur et extérieur.

Pour soutenir Pétain dans sa politique intérieure sur ce qu'elle servait ses convictions intimes, Maurras engage la lutte contre les forces de la démocratie qui s'abritaient encore en France. Il signale et stigmatise à chaque occasion les républicains, fonctionnaires ou non, les syndicalistes, les démocrates. Il réclame que des rapports soient adressés contre eux aux autorités responsables.

Il combat de toutes façons l'immense majorité des républicains, « coupables à ses yeux de ne pas suivre aveuglément la politique vichyssoise et de rêver à la Libération ».

Farouche antisémite, Maurras a enfin, grâce au Maréchal, l'occasion de satisfaire ses haines, il rejoint le Dr Goebbels dans ses persécutions contre les Juifs. Inlassablement, il excite l'opinion contre ceux qu'il accuse d'être les auteurs de tous les malheurs de la France. Se rendant compte que les israélites sont plus que les autres opposés à la politique du Maréchal qui collabore avec leurs pires ennemis, les hitlériens, ce polémiste ne manque pas une occasion de les attaquer. Il réclame un perfectionnement de la législation établie contre eux de façon à ce qu'aucun israélite ne puisse échapper aux agents de Darquier de Pellepoix (30-5-42). Il les désigne comme fauteurs de défaitisme et de trahison (29-4-43).

Il signale que ceux-ci préparent l'invasion de la France et réclame contre eux des châtiments exemplaires (27-11-42). Il soutient la création d'un Commissariat aux questions juives et demande que les pouvoirs de cet organisme soient renforcés. A chaque instant, il regrette les lenteurs et les difficultés de la répression antisémite.

Cette attitude vis-à-vis d'une partie de la population française déjà persécutée par les nazis est d'autant plus odieuse qu'elle est en harmonie avec les consignes de la propagande

allemande; sur ce point Maurras rejoint les théories de l'hitlérisme.

Maurras a lutté avec acharnement contre les communistes, se rendant compte que ces derniers, dressés contre l'envahisseur, sont particulièrement hostiles au régime de Vichy. Il les désigne sans cesse à la répression sous prétexte de faire face à la menace communiste. Il exige contre ce parti des représailles à chaque occasion.

« Il faudra que d'énergiques mesures soient prises à bref délai, telles que l'exécution sommaire pour « chaque attentat commis, d'un certain nombre d'otages pris avec soin dans les prisons abritant les meneurs communistes, à défaut de pouvoir s'emparer des exécutants de l'attentat. Le dur régime des otages ainsi choisis parmi les chefs communistes est peut-être terrible, il serait terrifiant (30-8-43).

« Ceux qui ont attiré des représailles contre la France les subiraient aussi de sa part. On annonce enfin que les voilà condamnés à mort. Mieux vaudrait traiter un certain nombre de prisonniers communistes comme otages et les exécuter sans tarder (8-9-43).

A la suite de nouveaux actes de la résistance, il écrit le 27 septembre 1943. Il reprend la proposition :

« ... Puisqu'on tient en gage quelques-uns des chefs du mouvement communiste auxquels nous devons ces homicides éhontés, pourquoi ne pas faire un tri parmi eux et ne pas passer par les armes les plus hauts gradés en attendant que les coupables directs, enfin saisis, soient châtiés? »

D'ailleurs, Maurras assimile aux communistes certains suspects :

« ... les protégés de Blum, de Daladier et de leur survivants encore en liberté, et il demande contre eux une énergique, une ardente et efficace répression (12-11-43). »

Gaullisme. — Le 9 août 1941, Maurras écrivait :

« Les plus âpres, les plus longues campagnes antigaullistes sont de nous et nous les renouvelons tous les jours. »

Cet aveu, qui suivait une série d'articles contre le général de Gaulle, mérite d'être retenu. Il n'y a pas de jour, en effet, où dans *l'Action Française* ne paraissent des articles contre la résistance, sans parler des injures habituelles sous sa plume de polémiste; il n'y a pas de calomnies qu'il n'ait employées à leur égard : « Le mal qu'a fait la dissidence est sans rapport avec le nombre et l'importance des dissidents. Cette poignée d'hommes aura servi de masque à toutes les hypocrisies, de prétextes et d'appâts à toutes les tromperies (9-5-42). »

« La sous-alimentation dont sont responsables les gaullistes, est à l'origine de la trahison des Français qui se rallient aux alliés; la galère gaulliste est pavoisée aux couleurs antifrançaises, couleur de notre servitude, couleur de notre sang, couleur de notre spoliation, couleur de notre faim et de notre mort. Cela est si vrai qu'il ne faut pas parler de gaullistes

mais d'affameurs (25-11-43). Toute la pègre est unie en faveur du gaullisme. »

Après ces invectives, Maurras réclame des sanctions sévères contre les membres de la résistance. Les fonctionnaires restés fidèles au régime disparu doivent être « sacqués » sans pitié. Ce journaliste demande l'application plus fréquente de la peine capitale.

« Je ne suis pas sûr qu'une application plus fréquente de la peine de mort si souvent méritée n'apporterait pas un premier allégement au problème (20 et 21-3-43). »

Maurras va plus loin encore :

« Si la peine de mort ne suffit pas pour venir à bout des gaullistes, il faut prendre des otages parmi les membres de leur famille et exécuter (30-8 et 1er-9-43).

Le 25 mai, pour empêcher l'exécution des condamnations prononcées par les tribunaux d'Alger, il suggère de prendre des otages parmi les parents et les proches des bourreaux d'Alger (25-5-44).

Indépendamment des attaques contre le gaullisme en général, Maurras attaque violemment l'Armée française qui, dans nos possessions, lutte pour la libération de la France. Il ne cesse de prodiguer des injures contre ses chefs, il serait trop long de les énumérer alors qu'elles reviennent presque quotidiennement sous sa plume. Cependant, il est à retenir qu'il souhaite aux généraux de Gaulle et Catroux, dont les troupes libéraient la Syrie, la pile, la grande pile, celle que l'on souhaite de tout cœur (10-6-41).

Chaque fois qu'une de nos colonies est libérée, il pousse de véritables cris de haine contre les troupes gaullistes et l'Angleterre coupable à ses yeux de vouloir ravir toutes nos possessions. A la suite du débarquement des alliés en Algérie, il regrette que certaines têtes d'officiers français qui ont facilité le débarquement n'aient pas été coupées (7-12-42).

« Les gaullistes sont des partisans armés qui n'ont rien de régulier et qu'une armée française aurait le droit de fusiller à toute capture (27-4-44). »

Les soldats même tombés au champ d'honneur quand ils appartiennent aux troupes du général de Gaulle ne trouvent pas grâce devant lui. Le 8-10-43 il demande les noms des trois aviateurs gaullistes tombés dans la Seine au cours d'un combat aérien pour les clouer au pilori.

Relève. — Quoi qu'il se prétende antiallemand, Maurras applaudit à toutes les mesures destinées à favoriser la victoire du Grand Reich, dès que celles-ci sont ordonnées par le gouvernement Pétain. C'est ainsi que le 22-6-42 il félicite Laval d'organiser la relève : si les ouvriers partent outre-Rhin, ils rendent service à la France et obtiendront des avantages matériels. Cette opération est envisagée par lui comme une sorte d'additif à l'armistice. Il applaudit à un message du Maréchal organisant cette institution qu'il justifie par des questions de fait ou de droit (23-10-42). Il trouve généreux que, par esprit

de solidarité, les ouvriers et intellectuels français partent pour l'Allemagne pour relever leurs camarades prisonniers. Il lui semble normal que ce pays recrute pour sa machine de guerre des milliers de ses compatriotes et ne comprend pas ou feint de ne pas comprendre qu'il s'agit là d'un esclavage à peine déguisé.

Quand les réfractaires de la relève gagnent le maquis, Maurras déchaîne contre eux toutes ses violences et, par tous les moyens en son pouvoir, il tâche de discréditer les patriotes qui, sur le sol français, attaquent l'ennemi et désorganisent sa production et ses transports. Reprenant la propagande d'Henriot, il feint de ne voir dans le maquis qu'un ramassis de voyous et de bandits appartenant à la pègre internationale. Il parle sur un ton de fausse pitié de ces jeunes Français qui se sont résolus ou résignés à mener une existence de misère et de banditisme, délinquants politiques errant sur la lisière de la criminalité de droit commun.

Il déclare que leur nombre est insignifiant, pour ne pas dire nul, et il appartient au gouvernement de mater la résistance (10-7-43).

La répression lui paraissant inefficace, les peines d'amende ou d'emprisonnement insuffisantes, il réclame contre les patriotes la peine de mort :

« Si l'on veut en finir, et il faut en finir, on ne peut plus compter sur les lois anciennes, ni sur les tribunaux existants, eussent-ils été érigés en tribunaux d'exception; la loi martiale doit être proclamée, la Cour martiale établie et, dans les quarante-huit heures, les criminels interrogés, jugés et exécutés (12-10-43). »

Pour réprimer les offensives de patriotes, il ajoute :

« Nous répétons qu'il doit y avoir à Toulouse comme à Grenoble des têtes de communistes et de gaullistes connus. Ne peuvent-elles pas tomber? L'important est de trier, de juger, de condamner, d'exécuter. On ne rétablira qu'à ce prix une ombre de sécurité (4-1er-44). »

En conclusion. — Les attaques violentes de Maurras contre le maquis ont certainement eu pour résultat de faire hésiter un certain nombre de patriotes prêts à prendre les armes, de pousser à la haine et au meurtre des Français et à la répression contre le maquis, les partisans de la collaboration, et chose plus odieuse encore, d'unir dans la même lutte contre les héros de la résistance française le champion du nationalisme intégral et les bourreaux de la Milice et de la Gestapo.

Milice. — Dès la création de cette institution, Maurras l'accueille par de véritables cris de joie :

« Une troisième affaire est en vue : la Milice. Oh, bonheur pour celle-là. Les légitimes recommandations ne sont plus à faire. Avec le concours d'une sûre et solide police, nous pouvons chez nous frapper d'inhibition toute velléité révolutionnaire et toute tentative d'appuyer les hordes de l'est. Il peut en sortir de grands biens, il n'en sortira aucun mal (2-3-43). »

Après avoir parlé de la lutte contre la résistance et des difficultés rencontrées par la police, il écrit :

« Je ne suis pas sûr qu'une application plus fréquente de la peine de mort si souvent méritée, n'apporterait pas un premier allégement au problème. J'imagine aussi que la Milice une fois formée, exercée, organisée, pourra donner un adjuvant utile en même temps qu'une décharge sérieuse à la police surmenée (20 et 21-3-43). »

Par conséquent, une fois encore dans sa haine aveugle de la résistance, Maurras s'est associé de tout cœur à cette institution. Il savait pourtant que son chef Darnand, fidèle exécutant des ordres d'Hitler, en accord avec les Waffen S.S. qui armaient les miliciens, ordonnait à ses troupes jointes aux Allemands de traquer le maquis et d'épurer les soldats de la résistance. Il y a plus, Maurras, a, grâce à son talent, à son influence sur la jeunesse, fait engager dans la Milice un certain nombre de jeunes Français abusés par les sophismes de ce partisan de la seule France.

Politique extérieure. — Pour Maurras, cette politique va de pair avec celle qui est pratiquée dans le plan intérieur.

D'abord, il approuve sans réserve les accords de Montoire, il accorde sa confiance totale au Maréchal à ce sujet : il faut que les Français le suivent sans discussions possibles, ce qui affaiblirait son autorité (25-10-41). C'est au Maréchal à juger, il a entièrement foi en lui (24-12-42). Par conséquent, bien qu'il se prétende antiallemand, il trouve normal que la France entière participe à l'œuvre de guerre du Grand Reich par le jeu des conditions de l'armistice et par toutes les exigences accordées aux Allemands, réquisitions, relève, confiscations de toutes sortes. Jamais une protestation ou plutôt le semblant d'une défense quelconque n'est venue sous sa plume.

Jamais dans *l'Action Française* n'est parue une ligne sur l'Alsace-Lorraine. Comme Vichy, Maurras n'a même pas un mot pour déplorer la perte des provinces annexées au Grand Reich et donner à ses lecteurs un semblant d'espoir sur l'avenir.

Il serait inutile de revenir sur les innombrables articles de Maurras contre l'Angleterre, la Russie. *L'Action Française* dans chacun de ses numéros contenait des injures contre ces grandes puissances.

L'Amérique même, dont cet écrivain se targue d'être l'ami, n'a pas été épargnée :

« Roosevelt et ses hommes sont allés fort et vite; leur action de huit jours a laissé voir trop au net les pieds du bouc d'Israël et la profonde inimitié française qui y est enfermée, l'inimitié faite d'amitié, amitié faite de cupidité et de gourmandise. Ces gens font profession de nous aimer comme grand'mère Loup aimait son petit chaperon rouge (23-11-42). »

Par son action contre nos trois grands alliés, Maurras a gêné l'action diplomatique du général de Gaulle. Il a pu faire croire à l'étranger, où ses articles étaient largement diffusés, que la

politique de collaboration, de défaitisme du Maréchal avait l'approbation de la majorité des citoyens français. Il a pu retarder l'armement de notre armée qui, dans ses possessions, allait reprendre la lutte pour délivrer la France.

Documentation. — Indépendamment des dénonciations en général contre ceux qu'il suppose être les ennemis du régime de Vichy, Maurras a dénoncé nominalement et ceci sans équivoque un certain nombre de ses adversaires, les désignant par cela même à la police du Maréchal ou à la Gestapo:

Le 24 février 1943, dans un article intitulé : « Pour ceux qui devraient aller se cacher », il écrit en parlant des démocrates chrétiens :

« Il n'y aurait qu'à rééditer quelques colonnes de leur journal *l'Aube* pour envoyer ces messieurs par les voies les plus rapides jusqu'au poteau. Ces dignes co-auteurs de toutes nos détresses n'ont subi aucune punition appréciable, M. Champetier de Ribes s'est majestueusement retiré dans ses terres du Béarn, M. Bidault enseigne tranquillement l'histoire, une histoire à sa mode, dans un lycée qui n'est pas loin. Je ne sais où M. Gay peut bien promener le remords ou l'inconscience, mais il n'est pas dit que la justice sera toujours manchote; son poing solide peut s'abattre un jour ou l'autre sur les scélérats. »

Le 20 juillet 1943, nouvelle attaque contre M. Bidault, professeur « dans un lycée qui n'est pas loin », et M. Champetier de Ribes.

Le 20 septembre 1943, il récidive, il désigne les démocrates chrétiens et leurs chefs : MM. Bidault, Gay, Champetier de Ribes, comme faisant campagne en faveur de leurs chers Anglais. Il dit :

« C'est de ce côté-là qu'une recherche bien menée ferait trouver de véritables conspirateurs. »

Le 27 septembre 1941, il avait déjà attaqué M. Champetier de Ribes en écrivant :

« Si j'avais l'honneur d'être le chef du Parquet général d'une certaine ville du sud-ouest, rien ne me paraîtrait plus expéditif qu'une bonne perquisition dans les diverses résidences du chef du parti démocrate chrétien, M. Champetier de Ribes.

En mars 1944, à la suite d'un nouvel article paru quelques jours plus tôt, la Gestapo faisait une descente le 23 mars 1944 dans les bureaux de la Varnière de MM. Gay et Bidault, et arrêtait dix personnes dont trois sont actuellement en Allemagne. Parmi celles-ci se trouvaient les deux principaux collaborateurs de M. Georges Bidault, alors président du Conseil national de la Résistance; M. Louis Terrenoire, rédacteur en chef du *Bulletin officiel de la France combattante*, et M. Jean Dannemuler, qui subirent l'un et l'autre de longues tortures pendant près de soixante-douze heures.

Au cours de cette perquisition, une employée de M. Gay vit entre les mains de la Gestapo un numéro de *l'Action Française* dans lequel Maurras les avait dénoncés.

Maurras, dans un article paru les 16 et 17 octobre 1943, dénonçait une famille entière qui s'employait à la propagande gaulliste et antinationale. Il ajoutait que le fils aîné était en relations constantes avec les communistes et certains parents et amis de gaullistes et communistes détenus à la suite d'attentats terroristes dans une certaine affaire dite de « bombardiers ».

Quelques jours auparavant, une plainte émanant du nommé Fenet, membre de *l'Action Française*, chef milicien à Bourg, avait été adressée à la police.

Chose curieuse, l'article de Maurras et la plainte de Fenet sont conçus en termes identiques; en outre, il est à remarquer que l'affaire dite « des bombardiers » avait eu un grand retentissement à Bourg, où des patriotes avaient été arrêtés; il convient également d'ajouter que Maurras connaissait personnellement un milicien notoire de Bourg, le nommé Francisque Girard, et que ce dernier lui a écrit pour se plaindre.

Résultat. — Le 27 novembre 1943, les membres de la famille signalée par Maurras étaient arrêtés par la Feldgendarmerie de Bourg : ce sont MM. Fornier, ses trois fils et un jeune homme, Yves Dupont. M. Fornier et l'un de ses fils furent internés pendant cinquante-deux jours à Montluc, ses deux autres enfants sont déportés en Allemagne et le jeune Yves Dupont, fusillé en janvier 1944, après avoir été pris comme otage dans la prison de Montluc.

Le 1er février 1944, parut dans *l'Action Française* un article intitulé : « Menaces juives. » Maurras fait état d'un numéro du journal *le Droit de vivre*, organe de la ligue internationale contre l'antisémitisme. Il écrit :

« On voudrait avoir des nouvelles d'un certain Roger Worms, millionnaire et front populaire, qui figurait parmi les orateurs du Conseil national extraordinaire de cette ligue dont rend compte ce numéro. »

Il ajoute :

« On serait curieux de savoir si la noble famille est dans un camp de concentration ou en Angleterre, ou en Amérique, ou en Afrique, ou si, par hasard, elle a gardé le droit d'épanouir ses beaux restes de prospérité dans quelque coin favorisé ou non de notre Côte d'Azur. »

A la suite de la parution de cette dénonciation, M. Worms père était enlevé à son domicile à Saint-Jean-Cap-Ferrat par des miliciens et abattu à coup de mitraillette sur la route de Nice à Saint-Raphaël.

A la date du 12 octobre 1944, M. Paul Claudel, ambassadeur, dépose devant le juge d'instruction. Il déclare qu'il a été averti par l'autorité administrative qu'à deux reprises Maurras l'a dénoncé : une première fois comme inspirateur principal de *Témoignage chrétien*, et une deuxième fois dans des circonstances où un certain résultat paraît avoir été obtenu.

En effet, le 2 mai 1943 un agent de la Gestapo se présenta à son ancien domicile pour réclamer M. Claudel qui, heureusement pour lui, avait quitté son appartement.

Maurice Pujo. — Ce journaliste, ce rédacteur en chef de *l'Action Française* est devenu co-directeur de ce journal. En cette qualité, il a suivi les directives de Maurras, et s'est associé à toutes les campagnes que menait ce dernier en faveur de l'armistice et des mesures prises par le gouvernement de Vichy, car en sa qualité de co-directeur, il était au courant des articles publiés dans son journal et doit en porter la responsabilité.

Comme son maître, dont il était un reflet fidèle, il a écrit un certain nombre d'articles contre le gaullisme, le communisme et les soldats du maquis.

Lui aussi célèbre le Maréchal, représentant seul l'unité de la France; en lui il met tous les espoirs du pays, car il représente la lutte contre la démocratie, cause de toutes les misères dont nous souffrons (22-9-43). Il applaudit à toutes les mesures prises par le Maréchal à la suite de la politique de collaboration.

Pujo vante les bienfaits de l'armistice qui lui paraît la seule solution possible. Il attaque ceux qui ne veulent pas se soumettre et traite les gaullistes de lâches, de déserteurs, de dévoyés (23-9-43).

Comme Maurras, il attaque les jeunes réfractaires qui, pour ne pas partir en Allemagne et travailler contre la France et les alliés, ont pris le maquis. La nécessité de vivre les conduit fatalement au banditisme (5-12-43).

Les communistes sont aussi ses ennemis, il faut réduire ce parti à l'impuissance; les alliés, notamment l'Angleterre, sont l'objet de vives attaques de sa part (1er-6-44).

Ce journaliste, bien qu'il n'ait pas l'envergure et le talent de Maurras, a quand même, par son influence, trompé l'opinion française et favorisé les entreprises de Vichy contre la France.

Comme son maître, auquel il était intimement associé par la plume et la pensée dans toutes les campagnes contre le gaullisme et les alliés, il partage ses responsabilités.

Maurras et Pujo nient avoir commis le crime de trahison qui leur est reproché, et se défendent d'avoir directement ou non favorisé les entreprises de l'Allemagne contre la France.

Après avoir donné l'ordre de faire sortir les témoins, le Président procède à l'interrogatoire des accusés.

M. LE PRÉSIDENT. — Maurras, vous avez demandé dans l'un de vos interrogatoires que l'on vous fasse un procès article par article. Vous dites : « Tâchez seulement de bien étayer chaque grief, pure affaire de soin, d'attention, de bon sens. »

C'est ce que nous allons essayer de faire; nous commencerons par la première affaire, celle concernant votre article du 4 octobre 1943.

M. MAURRAS. — Monsieur le Président, je demande d'abord la parole sur l'ensemble des choses qui me sont reprochées. Je vous prie de me permettre de m'expliquer sur l'ensemble avant d'en arriver aux détails. Je n'ai peur d'aucun détail, je les prendrai un par un. Soyez tranquille, Monsieur le Procureur, je ne vous « raterai » pas!

M. LE PRÉSIDENT. — Dites à M. Maurras qu'il s'expliquera aussi longtemps qu'il le voudra, mais je commence par l'interrogatoire, il aura connaissance de toutes les questions, il s'expliquera sur le tout et dans l'ordre que je lui indiquerai.

M. MAURRAS. — Je vous remercie infiniment, mais je vous demanderai la permission de commencer par l'ensemble.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous poserai telles et telles questions d'abord, l'ensemble viendra après. Ma première question...

M. MAURRAS. — Ma défense est impossible; je ne le veux pas...

M. LE PRÉSIDENT. — Je prends d'abord la question des terroristes.

M. MAURRAS. — Monsieur le Président, il y a Charles Maurras qui est accusé d'avoir trahi la France; Charles Maurras aura la liberté de sa défense!

M. LE PRÉSIDENT. — Ce n'est pas vous qui menez l'interrogatoire, c'est moi.

A la date du 4 octobre 1943, dans un article intitulé « le Terrorisme », vous vous associez aux réclamations d'un Français qui dénonce d'autres Français et les fait arrêter. C'est un nommé Girard, milicien, qui est en relation avec Maurras. Vous approuviez donc les dénonciateurs? Vous demandiez une répression rapide et sévère? En cela, croyez-vous que vous n'allégiez pas le travail de la police allemande en guidant les recherches des miliciens qui aidaient cette dernière?

M. MAURRAS. — Non, non et non, je ne peux pas vous répondre là-dessus. Il m'est absolument impossible de répondre sur ce point, sur des détails, si je n'ai pas fait d'abord une exposition générale de la situation qui m'est imposée. Je réponds non, non, non!

M. LE PRÉSIDENT. — Question suivante : A quelle époque avez-vous commencé à désapprouver l'action de la Milice?

M. MAURRAS. — Dès que la Milice s'est acoquinée avec l'Allemagne; j'ai été contre elle constamment. J'ai toujours eu une politique nationale profondément française.

M. LE PRÉSIDENT. — Pourquoi n'avez-vous pas éclairé les Miliciens sur le véritable rôle qu'on leur faisait jouer au profit de l'Allemagne? C'était la meilleure façon de mettre fin aux actes de désordre dont vous vous plaigniez.

M. MAURRAS. — J'ai fait tout ce que j'ai pu pour éclairer les miliciens sur leur rôle. Le jour où Darnand est venu à Lyon, où il a fait un discours pour déclarer que la Milice était une garde nationale, qu'elle ne s'occuperait pas de politique extérieure, qu'elle ne se mêlerait en rien aux affaires qui écrasaient la France, je l'ai approuvé. Mais le jour où Darnand a dévié, je l'ai laissé complètement de côté. Je le prouverai.

M. LE PRÉSIDENT — Vous avez la parole sur ce sujet-là.

M. PUJO. — A la fin de 1943, nous avons donné toutes les consignes possibles contre la Milice à la suite de l'accord avec la Waffen S.S.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est ce que je demandais.

M. PUJO. — Cet accord prouve que la Milice est devenue une institution internationale pro-allemande, et par conséquent, qu'elle n'a plus rien de commun avec le programme de la France seule. Nous avons envoyé des consignes écrites, on pourra vous les produire.

M. LE PRÉSIDENT. — Maurras, c'est à vous que je parle: vous vous êtes servi tout de même de la Milice pour recevoir vos dénonciations? Vous accueilliez les dénonciations de la Milice, même celles de Darnand?

M. MAURRAS. — Je n'ai jamais envoyé de dénonciations. J'ai accueilli de malheureux Français qui étaient victimes, qui se plaignaient, des gens que je savais parfaitement honnêtes, de très bons Français chez qui on posait des bombes; à qui on envoyait des lettres injurieuses. Je n'accueillais pas ceux qui posaient des bombes. Je disais : c'est toujours la même chose.

Mais je vous assure que nous prenons très mal cette affaire, parce que nous nous expliquons sur des détails avant de venir sur l'ensemble. Puisque j'y suis amené, je pourrais refuser de répondre, mais il vaut mieux donner une explication générale.

Tout d'abord, il y a des lettres de menaces qui sont adressées à certaines personnes; il y a des bombes qui sont posées chez quelques-uns, des assassinats qui sont

commis? Alors, c'est la terreur, et si les Autorités judiciaires, si les Parquets ne réagissent pas convenablement, qu'arrive-t-il? Il arrive une contre-terreur, c'est alors que les gens songent à se défendre eux-mêmes, et c'est la guerre civile. Et quand la guerre civile éclate, que se passe-t-il?

Là, j'invoque vos souvenirs de l'histoire universelle. Vous savez que c'est l'étranger, l'occupant qui intervient. J'ai toujours voulu éviter l'intervention des Allemands, de la Gestapo. Voilà pourquoi je m'adressais aux Pouvoirs publics français pour leur dire : « Soyez sévères, de manière à éviter le pire ». Le pire, c'est d'abord la terreur qui appelle la contre-terreur, ensuite la guerre civile, et enfin les interventions de l'étranger. C'est clair comme le jour : c'est une loi sociale historique aussi simple que la loi de l'équilibre des liquides. Il est certain que si les gens ne sont pas défendus par l'autorité compétente, ils se mettent ensemble pour créer une police spontanée, une espèce de police privée. Ce sont deux terreurs qui s'opposent : au maquis, j'oppose la Milice, d'abord une bonne milice, et ensuite une milice corrompue par l'Allemand.

Ce qu'il fallait éviter au moyen d'une bonne police et d'une bonne justice sévère, c'est que la contre-terreur ne naquît pas et qu'elle ne fasse pas intervenir la Gestapo.

Encore une fois, nous prenons cette affaire par des rogatons secondaires; je vous assure que nous la prenons mal, prenons-la par son début. Laissez-moi vous expliquer comment les choses se sont passées; vous verrez ensuite!

M. LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous lui dire qu'il réclame des otages, et que ce n'est pas dans un seul article qu'il en réclame?

M. MAURRAS. — Dans tous les temps troublés on a demandé des otages : j'ai répondu au Juge d'instruction qui a dû communiquer ma réponse, que le général de Gaulle a pris des otages à un certain moment en Afrique, en vertu d'une dépêche officielle que j'ai recueillie dans mon livre. On ne peut pas changer la nature humaine : c'est comme si vous me disiez : « Vous avez réclamé l'exécution de l'assassin ». C'est le fond des choses. Que voulez-vous que j'y fasse?

Encore une fois, chaque trait, chaque point particulier peut être étudié. Mais je vais vous dire une chose : il n'y a pas un article où j'ai réclamé des rigueurs qui n'ait été précédé de l'exposé même d'un assassinat, d'un

attentat. Nous n'avons jamais fait de provocations les premiers; nous n'avons jamais assassiné les premiers.

Vous connaissez l'histoire du malheureux M. Verdier, le neveu de l'Archevêque, qui, un matin, est blessé par des communistes. Il est conduit à l'hôpital, on le soigne; il est entouré de sa femme et de sa belle-sœur. Le soir arrivent trois types déguisés en gendarmes et qui le tuent dans son lit ainsi que sa femme et sa belle-sœur.

Si vous ne voulez pas de réaction judiciaire, de réaction guillotinaire dans un état pareil, il n'y a plus de civilisation. Sommes-nous en pleine sauvagerie? Nous avons toujours réagi.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelques jours plus tard, le 16 octobre 1943, vous indiquez vous-même...

Me GONCET. — M. Maurras vous demande de compléter sa précédente déclaration.

M. MAURRAS. — A l'instruction, c'est extrêmement curieux, on m'a communiqué mes articles en petits papiers très aimablement découpés, et quand j'ai eu le texte complet des articles, j'ai vu à quel point on avait supprimé, à mon dispositif, les motifs. C'est comme si vous prononciez un arrêt condamnant quelqu'un à mort en supprimant les considérants. Evidemment on dira: M. le Président est bien cruel!

M. LE PRÉSIDENT. — Je prends cet article, ce n'est pas un morceau d'article, il est complet, le voilà.

M. MAURRAS. — Je parle de l'instruction, c'est-à-dire de l'accusation.

M. LE PRÉSIDENT — Je prends article par article, comme vous l'avez demandé.

Dans un autre article, quelques jours plus tard, le 16 octobre, vous indiquiez, vous-même, une famille honorable, suspecte d'activité gaulliste et vous critiquiez dans cet article les autorités administratives et judiciaires de ne pas s'en occuper. C'est sur l'indication de ce même Girard, milicien. Quelles furent les conséquences de cet article, de cette dénonciation? Elles nous sont révélées par la victime Fornier qui nous dit :

1° Incarcération de mon fils aîné et de moi-même pendant 52 jours à Montluc.

(Remarquez qu'ils ont été sur dénonciation, quelques jours plus tard, arrêtés par la Feldgendarmerie allemande.)

2° L'envoi en Allemagne de mes deux fils ainsi que des gens qui ont été arrêtés avec eux...

Et fait plus grave : il y avait à la maison le jeune Yvon Dupont; il fut emmené et fusillé dans les caves de l'Ecole de Santé à Lyon avec vingt-deux autres otages en janvier 1944, sans avoir jamais été interrogé. C'est sur cette dénonciation que la famille Fornier a été arrêtée.

Vous demandiez des répressions sévères. Nous sommes sur le même sujet, répondez?

M. MAURRAS. — Permettez-moi de revenir encore une fois sur l'instruction. On m'a communiqué précisément cet article, non pas dans ce journal, non pas dans son intégrité. Cet article commençait ici, il disait :

... quelqu'un d'informé nous dit...

On a enlevé un, deux, trois, quatre alinéas du début. Le premier alinéa concernait le communisme. Or, c'était une des rubriques :

Il ne faudra pas nous lasser de le redire, si nous laissons s'installer le communisme chez nous, au milieu de nous, de quoi pourront bien nous servir les barrages élevés dans l'Europe centrale.

Cette rubrique c'était pour dissuader les Français d'aller combattre sous l'uniforme allemand. Je leur disais : le communisme est parmi nous. N'allez pas du côté de la Pologne ou de l'Allemagne orientale. C'était un des moyens, la presse n'était pas libre. Comme les rédacteurs des *Débats* sous Napoléon III, nous insinuions notre pensée comme nous le pouvions. Ce paragraphe était pour dire : « Ne soyez pas contre le communisme extérieur, mais intérieur, balayons devant nos portes ».

Second paragraphe :

... Or, nous apprenons tous les jours un attentat nouveau, ou deux ou trois. Ici, c'est la maison d'un chef légionnaire qui est soufflée et pulvérisée; ailleurs un magasin de réserve d'habillement est assailli par des réfractaires ou soi-disant tels.

Je ne croyais pas que c'étaient de « vrais réfractaires, mais des communistes... », venus en camion, bien armés, qui ont ainsi tenu en respect la poignée de jeunes gens sans armes dont on avait fait des gardiens. Ils ont tout emporté.

Nouvel assassinat en Saône-et-Loire, disent les dépêches de tous les journaux. Ailleurs et dans la même région, deux communistes tirent dix cartouches sur un bon citoyen qu'ils ont eu la galanterie de prévenir, comme tant d'autres, par des lettres de menaces. Evidemment, le désordre ne s'arrêtera qu'avec des rigueurs exécutées avec énergie, conduites avec habileté...

1° Voyez d'abord le communisme extérieur;

2° Le désordre intérieur qu'il était important de mâter. Nous sommes des plaignants, des défenseurs, nous protégeons les gens tranquilles, qui sont assaillis par ceux qui ne le sont pas.

On avait enlevé à l'instruction cette partie, c'est comme cela qu'on fabrique les accusations.

... Il faudra veiller sur un certain nombre d'individus suspects qui ne sont pas de nationalité française (car je considère ces terroristes comme n'étant pas des Français), les gens qui venaient du dehors pour entraîner de pauvres Français.

Si c'était à refaire je le referais.

M. LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous lui dire que le jeune étudiant qui fut fusillé lors de cette dénonciation d'une famille honorable était Français?

M. MAURRAS. — Je vous ai expliqué en long et en large que je demandais aux Autorités françaises régulières d'agir énergiquement pour éviter que la Gestapo n'intervienne, je voulais éviter l'intervention de l'étranger. C'est ce que j'ai toujours fait. On ne peut pas mettre le monde dans un article qui a une demi-colonne. Il faut voir les choses.

Je commence par dire : n'allez pas combattre sous l'uniforme allemand les communistes de Russie. Je dis ensuite qu'il y a constamment de nouveaux assassinats dans le pays. Je dis enfin qu'il faut surveiller les éléments étrangers qui ne sont pas français.

C'est comme cela qu'on corrompt une bonne population. Voilà une situation troublée par le terrorisme, par l'étranger, par l'occupation. Il s'agit de savoir comment rétablir l'ordre.

1° N'allez pas combattre sous l'uniforme allemand;

2° Faites attention à tous les crimes qui se multiplient de tous les côtés;

3° Surveillez les éléments qui ne sont pas français :

... une surveillance efficace ne sera pas trop difficile de ce côté-là...

(Remarquez que l'instruction avait savamment coupé toutes ces considérations.)

... Plus délicate est la surveillance de ces véritables guêpiers. Les foyers communo-gaullistes se recrutent quelquefois en des milieux à peu près sains...

Et je dis alors.

Quelqu'un de bien informé me raconte l'histoire d'une famille entière, parfaitement honorable, et qui est arrivée à cette collusion, non seulement avec un parti politique comme le gaullisme, mais à la collusion avec le communisme. Alors l'ancien préfet n'a jamais cru à la nocivité de l'activité gaulliste. Les gens finissent par former une bande affiliée au terrorisme...

(Et remarquez que les bombes avaient été posées.)

... Là encore, c'est l'instrument administratif et judiciaire qui devrait recevoir une nouvelle trempe, sinon il faut qu'il soit renouvelé, car s'il faut un résultat, il faut en posséder ou en fabriquer le moyen...

M. LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous faire remarquer à M. Maurras qu'il n'a sauté que la phrase qui était intéressante?

M. MAURRAS. — Je pensais que vous l'aviez lue. C'est le seul passage qui m'a été donné à l'instruction, je pensais que vous l'aviez lu.

Je vais vous donner mes considérants :

Une famille honorable, corrompue justement par des contacts communistes et qui alors s'abandonne. C'est l'histoire universelle...

Mais c'est extraordinaire, je ne comprends pas, on me reprochait un passage. Je vous ai immédiatement montré ce qui le précédait et qui le motivait, et j'allais ajouter que dans la note n° 2 du même article, se trouvait et la vie et la mort d'un docteur, d'un homme admirable, d'un cerveau de sa génération, qui se fit émasculer d'une façon abominable.

Il me semble, M. le Président, que plus la famille était honorable, plus elle avait de bonnes traditions, plus on devait craindre qu'elle ne fût contaminée par ces mauvais contacts, je demandais à l'Autorité compétente française d'agir, je ne me suis jamais adressé à l'étranger, c'est une injure abominable que l'on me fait.

M. LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous lui dire qu'ils ont été arrêtés par la police allemande après cet article?

M. MAURRAS — Combien de temps après? On dit quinze jours.

Tenez, je ne voulais pas arriver à ce réquisitoire, à ces six feuilles inqualifiables, mais enfin, il y a une ligne et demie où on dit que dans la région de cette famille, ces histoires-là avaient fait beaucoup de bruit; que depuis, juin, juillet — les articles sont du 17 octobre — on ne parlait que de cela dans le pays. Vous pensez bien que la Gestapo n'a pas attendu un article de *l'Action Française* pour être renseignée sur ce que tout le monde savait. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la

rage. Quant à l'histoire des bombardiers de Bourg, elle avait rempli tout le pays; vous pensez bien qu'on n'a pas attendu l'article de *l'Action Française* pour informer la police allemande.

Permettez-moi, puisque l'on fait des hypothèses, d'en faire à mon tour. L'accusation dit que c'est le numéro de *l'Action Française* qui a alerté la police allemande? C'est une supposition gratuite, puisque tout le pays parlait de cela. Je peux penser, moi, que les Allemands ont voulu justement profiter de ce que *l'Action Française* en parlait pour charger cette dernière. Il y a une espèce de va-et-vient et de retour qui est parfaitement naturel. Ce que les Allemands voulaient, c'était nous diviser, et c'est ce que j'ai toujours voulu empêcher. Véritablement, il est trop facile de dire : « Un article a paru et il s'est produit quelque chose après ». Non, tout cela est absolument gratuit, ce sont des inventions que l'on combine pour les faire converger dans un autre sens.

Mais quand on prend les choses en elles-mêmes telles qu'elles sont, on voit bien qu'en supposant ce machiavélisme, il serait naturel entre Français qu'on suppose le machiavélisme allemand.

M. LE PRÉSIDENT. — Demandez-lui s'il connaissait l'étudiant Yvon Dupont?

M. MAURRAS. — Pas du tout; je n'ai jamais su que ce malheureux jeune homme existait. Je n'ai pas pensé à lui un seul moment. Il était dans cette famille qui se laissait corrompre par le communo-gaulliste, qui, à ce moment, enfreignait toutes les lois de la discipline française. Il a été pris, je le regrette; j'ose penser, comme je l'ai dit à l'instruction, que si ce malheureux étudiant fusillé par les Allemands nous voyait, il aurait pitié de ceux qui se déchirent en son nom. Il sait très bien que je n'y suis pour rien dans son arrestation.

Nous passions notre vie à dire à ce qu'on distinguât, dans la police française, entre les malheureux entraînés et ceux qui étaient des meneurs, des agents étrangers. Ce sont des confusions perpétuelles.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Maurras a-t-il su que ce jeune homme était mort par la suite?

M. MAURRAS. — Non, je l'ai appris à l'instruction. Encore une fois, je répète que dans l'affaire de Bourg je ne connais qu'une personne : Francisque Girard, que j'ai connu pour un très bon Français, sa femme, sa fille. On me dit qu'il était milicien, je ne le savais pas du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous fais remarquer qu'il s'est enfui en Allemagne.

M. MAURRAS. — Je n'en sais rien, j'ai dit à l'instruction que connaissant M. Francisque Girard comme je le connaissais, j'avais beaucoup de peine à imaginer qu'il eût été germanophile. On m'a même raconté à l'instruction que sa femme avait été condamnée pour trahison à trois mois de prison. Cela me paraît bien peu, si vraiment Mme Girard avait trahi la patrie : il me semble que ces histoires ne sont pas éclaircies et je dis que, jusqu'à la preuve du contraire, je tiendrai M. Fancisque Girard pour un excellent Français. On a posé chez lui des bombes qui ont fait des dégâts matériels, mais qui pouvaient aussi en faire d'autres. Il s'en est plaint. Que demandait-il? Il demandait simplement une chose, que les gens qui avaient été arrêtés fussent jugés. Le mot dit tout. Demander que quelqu'un soit jugé, ce n'est pas demander qu'il soit condamné, mais que les satisfactions de l'ordre soient accomplies.

Encore une fois, M. Girard est le plaignant, ce n'est pas lui qui a fait poser des bombes.

Nous sommes dans une société civilisée; si nous sommes dans la jungle, n'en parlons pas. Mais dans le cas contraire, je considère M. Girard comme un Français qui a été menacé et qui a eu à souffrir dans ses biens et dans sa famille. J'ai transmis sa plainte, voilà tout.

Quant à l'étudiant, je vous assure que personne ne porte son deuil comme moi, j'ai été navré d'apprendre la triste fin de ce malheureux Français. Je savais combien la Gestapo était cruelle; c'est pourquoi je désirais que les Autorités françaises fissent elles-mêmes la justice au lieu de la laisser rendre par les Allemands.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y avait rien contre lui. Le jeune étudiant n'a même pas été interrogé.

M. MAURRAS. — Je ne suis pas un juge allemand. M. Pujo a été envoyé au fort Montluc où il est resté dix-neuf jours; il n'a jamais été interrogé. Les Allemands n'ont pas l'habitude d'interroger. Si vous me demandez compte maintenant de la justice allemande...!

M. LE PRÉSIDENT. — Pourquoi étiez-vous partisan d'une répression rapide et sévère envers tous les ennemis de la collaboration?

M. MAURRAS. — Je ne l'ai jamais été, si j'avais voulu requérir contre les ennemis de la collaboration, il aurait fallu commencer par moi-même.

Je vous assure que nous déraillons. En ce moment,

nous prenons les choses par leurs petits côtés, au lieu de les prendre dans l'ensemble.

M. LE PRÉSIDENT. — Pourquoi, dans tous vos articles, réclamiez-vous une répression rapide et sévère?

M. MAURRAS. — Pour le rétablissement de l'ordre, pour que la contre-terreur ne naisse pas. Si vous ne faites pas la justice, les gens veulent faire justice eux-mêmes. Alors, qu'arrive-t-il? L'étranger qui campe chez nous intervient : c'est la Gestapo.

M. LE PRÉSIDENT. — « C'est la création d'une loi martiale, d'une Cour martiale et dans les quarante-huit heures les criminels interrogés, jugés et exécutés ». Voilà ce qu'il dit dans son article du 12 octobre 1943.

M. MAURRAS. — Je me suis dit : « Si nous laissons faire les Allemands, ils ne jugeront pas, ils fusilleront sans jugement. Si, au contraire, la justice française intervient, elle peut être rapide, mais elle peut arriver à un rapide acquittement ».

Vous pourriez m'acquitter dans cinq minutes si vous le vouliez. Voyons, c'est une question de bon sens!

M. LE PRÉSIDENT. — N'a-t-il pas demandé que la répression qui sévissait en Savoie soit étendue dans toute la France, et soit rapide et énergique.

M. MAURRAS. — Au moment où elle était faite humainement, mais encore une fois, laissez-moi vous dire que l'on veut rétablir l'ordre ou qu'on ne le veut pas; si on le veut, on est obligé de recourir à des mesures rapides. Demander une justice rapide, ce n'est pas demander une justice injuste; c'est demander qu'elle détermine rapidement, de manière à rétablir l'ordre le plus tôt possible, de façon à empêcher d'autres assassinats.

En effet, on apprend successivement l'assassinat de l'abbé Sorel à Toulouse, etc... Si on voulait décourager les entrepreneurs d'assassinats, il fallait les intimider. Et pour cela il ne fallait pas laisser moisir les assassins pendant cinq ou six mois en prison.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez écrit :

Une application plus fréquente de la peine de mort si souvent méritée apporterait un premier allégement au problème.

M. MAURRAS. — Si les assassins commencent, il faut appliquer plus souvent la peine de mort.

M. LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous revenir sur les otages dont il a été parlé tout à l'heure, c'est le même ordre d'idée. Trouve-t-il naturel qu'on fusille les otages?

M. MAURRAS. — Oui, messieurs les assassins commencent. Demandez-le à M. de Gaulle, il le sait mieux que moi; il y a au dossier une dépêche qui montre que dans tous les temps troublés, sous la commune de 71, on a fait cela.

M. LE PRÉSIDENT. — Seulement, vous demandez spécialement comme otages des chefs communistes?

M. MAURRAS. — Parmi les otages désignés par M. de Gaulle, il y avait un évêque, je n'ai jamais nommé aucun chef communiste.

M. LE PRÉSIDENT. — D'accord...

M. MAURRAS. — J'ai dit: quand on veut prendre sur un parti qui enseigne et pratique l'homicide, il faut tâcher de s'assurer de ses chefs. Vous avez l'air, M. le Président, de croire que ce que je disais était tombé de la pluie de la veille. C'est toute l'histoire qui vous répond, de tout temps, on a eu le malheur de faire cela.

Encore une fois, je vous cite le chef actuel de l'Etat français, qui s'est cru obligé, en Afrique, de prendre des otages et de les proposer ensuite pour pouvoir les échanger avec le pouvoir français. C'est comme cela, que voulez-vous que j'y fasse? Si on était dans un temps calme, ce serait criminel. Mais dans les temps troublés, on est quelquefois acculé à des mesures de ce genre!

Je vous répète, M. le Président, que nous prenons très mal cette affaire, qu'il serait beaucoup plus sage de voir son principe, ce dont je suis accusé, de me permettre d'y répondre, et ensuite de discuter le détail avec quelques lumières. Je suis obligé de répéter cinquante fois les mêmes choses.

M. LE PRÉSIDENT. — Alors que les Français mettaient tout en œuvre pour s'opposer à la répression demandée par les Allemands, vous, vous avez au contraire pris position pour des sanctions implacables.

M. MAURRAS. — Nous confondons deux choses : j'ai demandé des sanctions implacables contre les Français qui troublaient l'ordre français et qui assassinaient d'autres Français. Mais nous étions tous contre les Allemands. J'étais aussi résistant que n'importe qui. Si vous vouliez me laisser exposer ma politique, mes principes et la manière dont nous l'avons appliquée, la lumière se ferait. En ce moment, nous sommes dans un véritable chaos, et nous reprenons constamment les mêmes histoires.

Nous, nous étions opposés, peut-être plus encore que n'importe qui, à toutes les violences et à toutes les cruautés allemandes, mais nous demandions que les

Français ne s'égorgent pas les uns les autres. Et pour cela, nous demandions qu'on fît régner une justice exacte, rapide et une police sérieuse. Cette police, cette justice ont été affreusement négligées pendant une longue période. Voilà la vérité. Si vous vous posez sur ce plan, vous comprendrez, sinon, rien. Je demande à m'expliquer en général.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Pujo, vous étiez vous, co-directeur de *l'Action Française* depuis juillet 1941?

M. PUJO. — Depuis février 1944.

M. LE PRÉSIDENT. — Avant vous étiez rédacteur en chef.

M. PUJO. — Je suis co-directeur depuis février 1944, mais au lendemain de la mort de Léon Daudet, Charles Maurras m'avait demandé de prendre la co-direction. Je pensais que Léon Daudet ne devait pas être remplacé, et j'ai refusé.

Au commencement de 1944, Charles Maurras est revenu à la charge, en me disant qu'il avait eu un accident de santé assez grave dans l'année, et il m'a demandé de prendre la co-direction parce qu'il craignait que, au cas où sa succession viendrait à s'ouvrir, il y ait des contestations sur celle-ci et qu'elle ne me revînt pas. J'ai accepté.

M. LE PRÉSIDENT. — De sorte que vous aviez pris la responsabilité de la politique même suivie par le journal?

M. PUJO. — Oui, je suis solidaire de Charles Maurras.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez reconnu que votre attitude au cours de l'occupation se confondait avec celle du journal?

M. PUJO. — Je ne faisais que combattre les Allemands, cela a été ma principale préoccupation.

M. LE PRÉSIDENT. — Sur ce point, je voudrais vous poser quelques questions. Avez-vous eu connaissance de ces deux articles de journaux dont je viens de parler dans l'affaire de Bourg.

M. PUJO. — Je n'avais aucun souvenir de l'affaire de Bourg avant l'instruction; je ne savais pas de quoi il s'agissait.

M. LE PRÉSIDENT. — Je voulais vous demander qu'elle avait été votre position auprès de M. Maurras en voyant les conséquences de cet article. Cette famille qui a été arrêtée.

M. PUJO. — Ce sont des choses sur lesquelles mon attention a été attirée par l'instruction.

M. LE PRÉSIDENT. — Sur les autres questions qui devaient être agitées, c'est-à-dire prises de tous les otages dans tous les partis?

M. PUJO. — Pour tout cela, Charles Maurras écrivait son article, je ne le contrôlais pas. Je lisais son article une fois paru, sauf lorsqu'il s'agissait d'intervenir auprès de la censure pour empêcher qu'elle enlevât ce qui précisément, était anti-allemand.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous étiez partisan d'une justice rapide, qu'en quarante-huit heures tout soit solutionné?

M. PUJO. — J'étais partisan des raisons que vous a données Charles Maurras.

M. LE PRÉSIDENT. — En ce qui concerne les otages, votre avis est le même. Vous trouvez que c'est normal même en temps de guerre?

M. PUJO. — Vous me demandez de commettre ici des crimes qu'on n'a pas trouvés dans mes articles? Je vous répète que je suis solidaire de Charles Maurras. Il avait ses motifs. Il faisait des articles sans me consulter et nous discutions ensemble de la politique générale du journal lorsqu'il le fallait, mais je ne contrôlais pas ses articles.

M. LE PRÉSIDENT. — Par différents articles parus en 1940, 1941 et 1942, vous avez attaqué Gay, Bidault, le journal *l'Aube,* comme bellicistes et responsables de la défaite. Mais, en février 1943, vous avez attaqué Gay, Bidault, Champetier de Ribes, parce qu'ils ont résisté au S.T.O.

Vous dites, même pour ceux-là : Au poteau. Vous vouliez qu'on les arrête. Qu'avez-vous à répondre là-dessus? Pour les articles du début, c'est de la politique, je n'insiste pas, mais je prends l'article de 1943, et je dis que vous les attaquez « comme ceux qui résistent au S.T.O. »

M. MAURRAS. — Voilà encore, M. le Président, l'immense inconvénient qu'il y a à découper des morceaux d'articles sans voir leur relation entre eux; nous n'arriverons à rien, ou plutôt nous arriverons à toutes les fantaisies qu'on voudra.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes sur la question du S.T.O.

M. MAURRAS. — Je répète que nous n'arriverons à rien de net.

Je peux vous dire qu'il y a un fait, c'est qu'en 1941, quelqu'un qui était de la bande de M. Champetier de Ribes, de M. Gay, de M. Bidault, démocrates chrétiens, rédaction de *l'Aube* ou des *Temps Nouveaux,* qui s'appe-

lait M. Fumet, qui a fait un voyage en Suisse à Fribourg, a diffamé de la façon la plus perfide et la plus dangereuse le Gouvernement légitime de son pays.

Il y a eu, de ce côté, des réactions violentes de nos amis de Suisse qui m'ont écrit pour me dire que c'était scandaleux.

Et alors, quand l'indiscipline civique, quand la désobéissance générale s'est répandue dans le pays, et que ce noyau de désobéissance s'est formé, j'ai supposé que c'était la bande de MM. Champetier de Ribes, Gay et Bidault. Je l'ai dit, je ne me servais pas de ragots policiers, mais de ces nouvelles de Suisse et de ce qu'on connaissait d'eux par leur rôle d'avant guerre.

Ce rôle a été épouvantable. Si nous avons été précipités sans armes, sans canons, sans moyens offensifs dans cette guerre offensive, si nous sommes intervenus pour la Pologne pour laquelle nous ne pouvions rien, si tout a été dilapidé, c'est la faute de ces gens-là.

Il y avait quelques nationaux parmi eux, mais leur influence dans les milieux conservateurs sains était extraordinaire et a pu accréditer dans ces milieux cet esprit d'offensive brutale, stupide, qui a conduit les Allemands jusqu'à Saint-Jean-de-Luz.

Encore une fois, il faut voir quels étaient ces gens-là.

Dans la déposition que M. Gay a faite, il a osé dire que, lui, n'avait pas poussé à la guerre, et que moi, pendant les mois qui ont précédé la déclaration et ceux qui ont suivi jusqu'à la débâcle, j'ai prêché dans le pays le défaitisme moral.

Il y a un dossier qui l'accusera, qui montrera combien cet homme est un menteur et un imposteur, et qu'il est capable de tout, même de véritables attentats contre son pays.

Encore une fois, je suis obligé d'entrer dans des détails qui, en ce moment-ci gênent ma cause. Laissez-moi parler; si c'est bien le droit du Président, qui est absolument maître des débats, de poser les questions, je crois aussi que l'équité universelle donne à l'accusé le droit de dire tout ce qu'il veut dire pour sa défense et de le dire dans l'ordre qu'il a suivi. En ce moment-ci, à chaque mot que je dis sur un détail, je me nuis à moi-même. Nous violons non seulement l'esprit de la loi, mais l'équité fondamentale.

Je suis accusé d'un crime abominable qui est démenti par toute ma vie, par toute ma pensée, par tout ce que j'ai fait de tout temps. Je ne peux montrer comment ce

qui m'est imputé est faux, parce que je ne peux pas prendre les choses à leur début.

Laissez-moi parler; permettez-moi de dire tout ce qui est nécessaire. Après, on pourra reprendre tous les détails, mais commencez par me laisser parler.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous parlerez après aussi longtemps que vous voudrez.

Dans cet article de 1943 vous parlez des personnes que j'ai nommées comme « ceux qui résistent au S.T.O. ». Quelle est votre position sur le S.T.O.?

M. MAURRAS. — Si je réponds, je vais diminuer toute la force de mes arguments : laissez-moi vous donner l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. — Il fallait à ce moment-là qu'on arrête MM. Gay, Champetier de Ribes et Bidault.

M. MAURRAS. — En ce qui concerne la relève, je vais vous dire ma position en deux mots. Ce n'est pas pour cela que je l'ai dit, c'est pour ses complots.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est un autre article. Dans un article du 28 juillet 1943, vous demandez qu'on les arrête tous les trois. Mais, le 29 septembre 1943, vous indiquez aux autorités que les démocrates chrétiens, Gay, Champetier de Ribes et Bidault, pactisent avec les Anglais et vous dites :

C'est de ce côté-là qu'une recherche bien menée ferait trouver les véritables conspirateurs.

Je demande ceci : pour Maurras, est-ce une dénonciation? Vous indiquez aux Allemands leus propres ennemis.

M. MAURRAS. — M. le Président, je refuse de répondre à toutes ces questions de détail, je n'aurais pas usé de mon droit alors, vous usez bien du vôtre.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne voulez pas répondre à cette question? Vous facilitiez par ces articles-là le travail de la police allemande.

Me GONCET. — Voulez-vous m'accorder la parole une seconde. Je suis, vous le savez, M. le Président, particulièrement désireux d'éviter tout incident; je me rangerais du côté de votre interrogatoire si, véritablement, les droits de défense ne se trouvaient engagés. M. Maurras vous demande, non pas de vous chagriner, mais pour exposer correctement sa défense et lui laisser la parole...

Jusqu'à la suspension d'audience, un débat courtois s'engage entre le Président et la défense qui le prie de

laisser M. Maurras faire un exposé général. M. le Président ne veut pas renoncer à poser tout d'abord les questions qu'il a préparées.

..Après une courte suspension, le débat reprend.

M. LE PRÉSIDENT. — Pour éviter toute équivoque je pose les questions sur les faits qui ont été relevés par l'exposé des faits. L'interrogatoire a pour but de faire connaître les charges qui l'accusent et de recueillir pour la Cour, tous les moyens de défense. Je le fais dans l'ordre que j'estime le plus utile. Il appartiendra à Maurras, ensuite, de fournir ses explications dans l'ordre qu'il voudra.

Je prends l'affaire Claudel.

Comme M. Claudel n'est pas là, je vais faire lire sa déposition par M. le Commissaire du Gouvernement.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT THOMAS. —

Déposition de M. Claudel Paul, 76 ans, demeurant à Brangues (Isère) :

« Me trouvant au Brésil en qualité de ministre plénipotentiaire, lors de la guerre de 1914, je fus frappé de constater que les ennemis de la France se ravitaillaient dans les colonnes de *l'Action Française*. Tous les hommes représentant le pays étaient couverts de boue et d'insultes, et la propagande ennemie faisait un large usage de ces critiques.

« J'étais à ce point frappé de cet état de choses que, rentré en France, j'ai fait une déclaration publique à ce sujet, déclaration qui fut publiée en son temps — début de 1919 — par le journal *l'Aube*.

« *L'Action Française* m'avait alors violemment pris à partie et, pendant vingt ans, je n'ai jamais cessé d'être injurié, calomnié par tous les rédacteurs, y compris par Léon Daudet qui fut, à Louis-le-Grand, un de mes camarades de classe.

« Quand je me présentai à l'Académie Française en 1935, le journal *l'Action Française* mena contre moi une campagne acharnée à laquelle s'associa avec succès Pierre Benoit.

« Dernièrement, Georges Duhamel m'a sollicité de poser à nouveau ma candidature. J'acceptai, mais à la condition expresse que l'Académie Française prît à l'égard d'un homme que je considérais comme le plus grand des scélérats les mesures d'exclusive qui, à mon avis, s'imposaient. Ces mesures n'ayant pas été prises, je m'abstins.

« A mon avis, la responsabilité de Charles Maurras peut être envisagée sous deux aspects distincts.

« Depuis le début de son activité littéraire, Maurras mène contre le gouvernement légal de la France, non seulement sur le terrain des idées, mais sur le terrain des faits, une campagne persévérante et systématique.

« Si cette campagne n'a eu que peu d'effet sur la masse électorale, il en eut une considérable sur une partie importante des classes cultivées, jeunesse des écoles, marine, armée, académie, presse, qu'il a réussi à fanatiser.

« Maurras n'a jamais caché que ses espérances ne reposaient pas sur une adhésion de la volonté nationale, mais soit sur un coup de force intérieur, soit sur un désastre extérieur (voir *Enquête sur la monarchie*). Ses espérances ont failli se réaliser en 1940.

« Il est terrible de constater que le succès des théories de Maurras a failli coïncider avec la destruction de notre patrie. De même qu'il a eu une part certaine dans la catastrophe, il en a eu une non moins grande dans la prétendue révolution nationale à laquelle il a fourni son assistance idéologique et ce qu'on a appelé sa mystique.

« Maurras s'est rendu coupable, à l'égard de la France, dans la mesure de ses moyens d'une espèce de parricide. Toute son œuvre, dont les écrivains de *Je suis partout* ont tiré une suite logique, a abouti à une attaque contre tout ce qui était la raison d'être de notre pays.

« Dès le début, les malheurs de la France lui sont apparus comme un thème politique désirable (voir à ce sujet les déclarations de René Benjamin).

« A un autre point de vue, l'activité de *l'Action Française*, de Charles Maurras personnellement, n'a cessé, pendant les quatre ans de l'occupation allemande, de s'exercer par voie de dénonciation contre les patriotes.

« Je ne retiendrai que les faits qui me concernent. J'ai été, en effet, averti par l'autorité administrative que Maurras m'avait dénoncé deux fois : une première fois comme inspirateur principal des *Cahiers du témoignage chrétien*, et une seconde fois dans des circonstances où un certain résultat paraît avoir été obtenu.

« Le 2 mai 1943, un agent de la Gestapo se présenta en effet à mon ancien domicile, 4, avenue Hoche, pour s'informer de moi. Le concierge ayant dit que je n'occupais plus l'appartement, l'agent précisa que c'était du type lui-même dont il avait besoin.

« Plus tard, à la veille de la libération de Paris, une voiture de déménagement se présenta avenue Hoche, le conducteur exhiba un papier revêtu d'un cachet allemand, qui lui donnait le droit de s'emparer des meubles. Heureusement, ils étaient depuis longtemps ailleurs.

« Signé : Paul CLAUDEL. »

M. LE PRÉSIDENT. — Connaissez-vous les accusations de M. Paul Claudel? Vous avez la parole pour y répondre dans l'ordre que vous voudrez, parce que c'est une accusation.

M. MAURRAS. — Voici ma réponse au témoin Paul Claudel.

Je dois en expliquer plutôt qu'en excuser la longueur :

Il est plus facile de jeter noir sur blanc un paquet de sottises que de l'éplucher brin à brin.

Je ne ferai grâce à aucune. Mais cette déposition du 14 novembre 1944 contient, je dois le dire, une partie à laquelle la meilleure volonté du monde ne peut opposer qu'un « je ne comprends pas », bien senti. Quand M. Claudel allumera sa lanterne, il sera possible de lui répondre.

En revanche, on va voir que tout, absolument tout ce que la déposition Claudel articule d'intelligible et se retourne contre son auteur et le disqualifie.

Quand la preuve en sera faite, et bien que M. Claudel me traite de « parricide » et me nomme « le plus grand des scélérats », je me garderai de lui rendre la monnaie de ses pauvres pièces, je ne l'inculperai même pas de « fratricide » malgré nos apparences de confraternité de métier. Je me louerai de l'aventure qui nous aura valu, dans cette explosion de haine imprudente, un portrait de M. Claudel, par M. Claudel, plein d'aveux ingénus, qui sont irréfragables, ayant été portés par lui devant la justice et signés de sa main.

Les « constatations » de M. Claudel :

M. Claudel déclare avoir « constaté » dans sa mission de 1914-1918 au Brésil, que tous les hommes « représentant » notre pays, « étaient couverts de boue et d'insultes », par *l'Action Française*, et cela au bénéfice de la propagande ennemie. Paul Claudel énonce là un fait matériellement faux. Car la « constatation » dont il parle n'a pas été faite, elle n'a pas pu l'être : le temps où il la place s'y oppose en effet.

De 1914 à 1918, dates données par le témoin, *l'Action Française* a été, comme toujours en temps de guerre, le héraut de l'Union Sacrée. Elle y a soutenu tous les gouvernements successifs, quels qu'ils fussent, parce qu'ils tenaient le drapeau et l'épée de la France, sans vouloir distinguer entre les fanions des partis : de M. Poincaré à M. Clemenceau, de M. Millerand à M. Albert Thomas, de M. Viviani à M. Steeg, et à M. Briand — oui, même M. Briand. — Elle les a tous aidés, encouragés à vivre et à durer. Nos collections sont là, et six ou sept volumes de mes articles d'alors sont là pour l'établir. Une phrase des *Mémoires* de M. Poincaré cristallise cette vérité historique. La voici :

Dimanche, 28 octobre 1917... Depuis le début de la guerre, Léon Daudet et Charles Maurras ont oublié leur haine contre la

République et les républicains, pour ne plus penser qu'à la France.

(*Au service de la France*, t. IX, *L'année trouble*.)

Notre objectif unique était de renforcer le moral de l'armée et celui de l'arrière.

Il est matériellement impossible que M. Paul Claudel ait constaté le contraire de 1914 à 1918.

A supposer que la propagande ennemie au Brésil eût alors abusé de telle ou telle parole de nous, ces paroles ne pouvaient être dirigées contre des hommes « représentant » le pays, elles l'étaient contre les amis de l'Allemagne qui le trahissaient.

Les criminels que nous dénoncions ne tardèrent pas à être condamnés par la Haute Cour de la République devant laquelle les avait envoyés M. Clemenceau et M. Mandel, que M. Léon Daudet avait informés et alertés. Sans doute, vivant hors de France et fort peu capable d'en juger par lui-même, M Paul Claudel a-t-il pu se laisser tromper ou se tromper sur les fautes criminelles d'un ex-Président du Conseil comme M. Caillaux, ou d'un ex-ministre de l'Intérieur, comme M. Malvy. Ce n'était alors, de sa part, qu'une erreur un peu lourde. Depuis, il n'a pu ignorer les arrêts de justice qui ont frappé ces messieurs pour avoir trahi les devoirs de leur charge, et il a dû s'apercevoir que *l'Action Française* avait eu raison de les marquer au fer.

En 1917, M. Paul Claudel ne savait pas la vérité. En 1944, il l'altère, dans son témoignagne, qui est faux.

Déjà, en 1919, au lieu de rectifier son erreur du Brésil, M. Claudel la généralisa. La lettre dont il se vante nous dénonça comme dangereux pour le bon renom de la France à l'étranger. Mais sa déposition oublie de mentionner l'effet de cette lettre : ahurissement général, hilarité universelle. Elle ne fut prise au sérieux que des pires gobe-mouches de *l'Aube* et à Berlin. Le monde républicain national savait à quoi s'en tenir. L'ancien Président de la République, redevenu ministre des Affaires étrangères, M. Poincaré, ne manquait pas de nous renouveler son témoignage d'estime et de confiance, en 1922, quand il me reçut au retour d'une course à Bruxelles d'où je lui rapportai des informations utiles à la France, en janvier 1923, quand je lui en transmettais de Londres, en avril 1923, lors de ma première candidature à l'Académie Française, quand il la patronnait de concert avec le maréchal Joffre, le maréchal Foch, Mau-

rice Barrès, Paul Bourget, qui n'avaient pas été plus émus que lui de l'extravagante et burlesque calomnie publiée par M. Claudel quatre ans auparavant.

Puisque nous en sommes à l'Académie, je vous dirai qu'en juin 1939, le jour de ma réception à l'Académie Française, les maréchaux Joffre et Foch, le Président Poincaré, Barrès et Bourget étaient morts. Mais, assis à ma droite, la poitrine barrée du grand cordon de la Légion d'honneur, le maréchal Franchet d'Esperey se faisait le grand honneur de me parrainer. Qui sait! la mémoire prodigieuse, légendaire du Maréchal, donnait peut-être encore dans un coin de sa pensée, un reste d'hospitalité généreuse à la diffamation lancée contre moi par M. Claudel vingt ans auparavant. Mais le vainqueur des Balkans l'avait jugée : il n'oubliait pas non plus ce que pensaient de l'auteur d'*Antinéa* les amis de la France dans l'Orient grec et latin.

Et puisque j'en suis au témoignage des Maréchaux de l'Académie, j'ai le fier devoir de dire que, lorsque en 1941, il me fit l'honneur de m'envoyer *Paroles aux Français,* le maréchal Pétain y inscrivit de sa main, sous son nom, ces cinq mots : « Au plus Français des Français ».

Je reviens à Paul Claudel.

D'autres républicains nationaux, chevronnés, Paul Deschanel, Théophile Delcassé, André Maginot, ne s'y étaient pas arrêtés non plus. Ils trouvaient dans *l'Action Française* des leçons et des campagnes de patriotisme systématique dont ils ne voyaient l'équivalent nulle part ailleurs dans notre pays. *L'Action Française* équilibrait les entreprises de dénationalisation, les doctrines de fuite, les outrages à la Victoire, qui, parfois, nous faisaient un grand mal hors de nos frontières.

Comparée aux prétendues constatations de M. Claudel en 1914-1918 et 1919, la vérité n'en est pas simplement différente, elle en est tout le contraire.

Si dure que fût cette vérité pour les préjugés et les passions de M. Claudel, cet étrange témoin aurait dû la reconnaître pendant sa mission désastreuse, à Bruxelles. Il aurait pu y voir ce qu'était et valait notre présence morale dans cette grande ville étrangère : des journaux y vivaient dans l'ambiance de nos idées; des groupes *d'Action Française* y étaient fréquentés par de nombreux français domiciliés; il existait aussi des groupes mixtes : cercle Jacques Bainville, cercle Charles Maurras, où,

Belges et Français fraternisaient à qui mieux mieux, dans un double nationalisme intégral.

Dira-t-il que les Belges étaient en monarchie? La Suisse n'y était pas. S'il s'était renseigné en Suisse, M. Claudel, bon gré mal gré, eût appris que, là-bas, des nationaux républicains de Genève, de Vaud, de Neufchâtel, nous honoraient des mêmes amitiés fidèles, et on en trouvera des traces au dossier. Et cela dure encore : en pleine guerre universelle, certains organes distingués du pays romand, qui connaissent bien nos idées, en ont pris la défense spontanée contre des feuilles démocratiques dont les fables intéressées parviennent quelquefois à valoir celles de M. Claudel.

M. Claudel a peut-être entendu parler d'une pétition internationale formée en vue de décerner le prix Nobel de la Paix à un Français condamné à deux cent-cinquante jours de prison et en train de les faire, document signé de plus de cent intellectuels de tous les pays sauf l'Allemagne, professeurs, écrivains, philosophes, poètes, tous amis de la France, tous, de Québec à Melbourne, de Rome à Athènes, à Madrid, à Lisbonne et à Buenos-Ayres exprimant à ce prisonnier leurs félicitations d'avoir bien servi sa patrie et le monde en empêchant la guerre d'éclater en 1936, quand les pays civilisés y étaient encore moins préparés qu'en 1939. Ce Français prisonnier est le même que M. Claudel ose accuser d'avoir dénigré son pays au dehors!

En 1938, après toutes les stupidités accumulées par notre Front Populaire, il n'était pas facile de faire crier « Arriba Francia » dans l'Espagne de Franco. C'est à quoi j'ai réussi dans ma visite d'avril cette année-là.

Les « Vive la France » ont couru les cabinets de Franco, du maréchal Jordana et des autres ministres, à la table de ses généraux, au défilé de leurs régiments, aux foules des places publiques. J'ai compté parmi les serviteurs de la France qui, là-bas, réparèrent les sottises des amis de M. Claudel.

Toute ma vie j'ai fait le même effort auprès des étrangers qui me faisaient l'honneur de me lire ou de m'écouter. C'est pourquoi, lorsqu'il s'est agi de détromper les deux Amériques sur les rapports mensongers de l'Allemagne, quant au sort du Maréchal et quant à ses sentiments sur l'Allemagne, les quatre journalistes de l'armée américaine qui ont cherché un témoignage de patriotisme et de vérité, ne se sont pas adressés à M. Claudel, mais à moi.

Rare étourdi, peut-être obnubilé par sa passion, M. Paul Claudel n'a pas pris garde qu'il nous attaquait avec ce qu'il a de plus faible dans ce que nous avons de plus fort. Ses états de service diplomatique ne sont pas brillants et le sujet sur lequel nous avons le mieux servi la patrie est celui de ces relations de paix et de guerre.

La rubrique de la politique extérieure était jadis le triomphe du vieux *Temps*. C'était par là, de Pressensé à André Tardieu, qu'il tenait le haut du pavé de la presse parisienne. Nous l'en avons délogé par la simple vertu des clartés que nous rayonnait Jacques Bainville chaque matin, et c'est chez nous que se sont succédé les avertissements les plus prévoyants, les conseils les plus lucides qui n'ont été, hélas, que trop vérifiés; c'est chez nous qu'abondèrent les conseils qu'on n'a pas suivis, les contradictions motivées aux extravagances qui ont tout perdu.

Lorsque, en juillet 1939, je prononçai au Cercle Interallié mon éloge ardent et pieux de Jacques Bainville, en y ajoutant mes vœux désespérés pour la paix, ni mon insuffisance oratoire, ni la faiblesse de ma voix n'empêchèrent cet auditoire d'éclater en acclamations qui démontraient l'accord parfait de cette élite cosmopolite de Paris, avec l'esprit de *l'Action Française*. Notre humanisme classique nous permettait un langage accessible à toutes les portions cultivées des peuples de la terre. On n'en peut dire autant des danses d'ours tudesques, si curieuses soient-elles, ou des vocalises hébraïsantes propres à M. Claudel. J'ai le droit de répéter à notre diffamateur, qui est aussi le ridicule blasphémateur de Corneille, que la substance de sa diffamation était aussi mal choisie que la date en était malencontreuse.

Si nous l'examinons ici, sur le simple terrain de la polémique politique ou littéraire, la double erreur de M. Claudel ne serait passible que des douceurs de l'ironie. Nous nous bornerions à conclure que, après avoir rêvé, confondu, interverti, M. Claudel avait inventé, inventé en poète, mais en poète médiocre, sans avoir pris ses mesures ni ses sûretés, avec la vraisemblance de temps, de lieux, de faits connus de tous, et nous proposerions de sourire de cet ouvrage mal ficelé qui ne mérite même pas d'être offert à l'applaudissement des Boches, comme l'a été *le Soulier de satin*, dans la soirée sensationnelle où les Autorités d'occupation sont venues s'écraser devant le prétendu chef-d'œuvre de M. Paul Claudel.

Mais, nous ne sommes ni à la Comédie, ni à l'Académie. Il ne s'agit pas d'une controverse entre écrivains; nous sommes en Justice, M. Claudel y est venu de lui-même. Il y a apporté contre moi un témoignage contraire à la vérité, puisque celle-ci est contraire aux faits qu'il articule comme aux dates qu'il produit. Il m'oblige à lui dire : M. Paul Claudel, vous mentez. M. Paul Claudel, vous portez un faux témoignage, M. Paul Claudel, je dépose une plainte formelle contre les calomnies d'un faux témoin.

Il me reste à régler deux à-côté intelligibles de la déposition de M. Paul Claudel : je finirai par dire un mot de ses fumeuses incohérences finales. Ainsi le tour sera complet.

Déboires littéraires de M. Paul Claudel :

Il faut être M. Paul Claudel pour s'étonner que ses calomnies ne lui aient pas concilié notre sympathie adorante. Avant de diffamer Léon Daudet, il ne s'est pas souvenu qu'il avait été son condisciple à Louis-le-Grand. Et ce chenapan de Léon Daudet aurait dû y penser avant de lui répliquer de bonne encre. Nous avons été aussi coupable que lui, puisque nous n'avions pas appuyé sa première candidature à l'Académie!

Nous l'avons fait échouer, écrit-il. Cela est bien invraisemblable. Je n'en crois rien. Et, la seconde fois, en 1944, quand il a osé dire à l'Académie :

« Si Claudel, plus de Maurras! Si Maurras, pas de Claudel! » J'étais en prison depuis des semaines et j'ignorais tout de cette élégante requête; je n'ai pu être pour rien dans le refus de la Compagnie. L'Académie n'a pas eu à se souvenir des faibles mérites qui avaient pu me désigner à ses suffrages, elle a répondu en France française à qui l'on ne met pas le parti en main.

Je n'en dois pas moins les remerciements les plus vifs aux excellents confrères que je n'ai pas revus depuis quatre dures années.

En leur adressant l'expression de ma gratitude, je tiens à expliquer comme à la Haute Cour des Lettres françaises quelle est au juste l'origine des épithètes truculentes dont M. Paul Claudel les a régalés à mon propos.

Je suis un « parricide » et dois être exécuté sous la voilette de deuil, parce que, sans avoir nié le talent certain de M. Paul Claudel, je n'ai pas su lui découvrir de génie.

Ce qui achève de faire de moi « le plus grand des scélérats », c'est aussi et encore :

que la fause et lâche cadence appelée « verset claudélien », ne m'a jamais frappé d'aucune admiration;

que son style, tendu au grand, ne parvient en général, qu'au gros;

que celles de ses pages où il parvient le mieux à rejoindre son type idéal, me paraissent les pires de toute son œuvre, où il y en a de lisibles et même d'agréables.

que les pages de son choix m'ont toujours donné l'impression d'être traduites d'un dialecte pro-allemand;

qu'enfin, crime des crimes, étant critique littéraire, je n'ai point caché mes sentiments, et dans les occasions fort rares où j'eus à m'occuper de lui, ma plume a pu lui faire quelques égratignures : elles cuisent encore.

Oui, parricide! Oui, le plus grand des scélérats! Comme le disait un de nos illustres devanciers du grand Siècle :

Qui méprise Cottin n'honore point son Roi,
Et n'a, selon Cottin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

Pour mettre le comble à ma honte, je dois ajouter que l'art de M. Claudel me déplaît, si solidement, qu'il ne parvient point à m'enchanter quand il s'applique aux meilleures des fins.

Il a paru, en janvier 1941, chez Lardanchet, un « poème » (en prose) intitulé : *Paroles au Maréchal;* c'était M. Paul Claudel qui se manifestait.

A la fin du mois précédent, il avait accouché d'un dithyrambe à la gloire de Pétain, dont l'avènement sauveur ne datait que de six mois. Eh bien, j'ai honoré comme je le devais l'intention de ces pages. Mais il m'a semblé que l'exécution pleine d'emphase tombait à plat.

Plus récemment, l'hymne qu'il a chantée à M. de Gaulle, ne m'a pas paru plus heureux en raison d'une certaine vulgarité de ton. Je ne crois pas qu'il soit décent pour un Français de faire dire à la France — à la France! — « le genre de femme que je suis ».

Je m'attendais à lire dans ce dernier morceau une réprobation énergique de la « prétendue révolution nationale ». M. Paul Claudel a réservé l'honneur de ces trois beaux vocables à sa déposition du 14 novembre dernier, car il va sans dire qu'on ne les trouve pas non plus dans les *Paroles au Maréchal,* datées du 27 décembre 1940. Ils n'en sont pas moins dignes de survivre.

Ces trois textes de littérature judiciaire et lyrique pourraient être réunis en une plaquette et portés au dépôt légal. Je ne serais point du tout offusqué des qualificatifs que m'y décerne M. Claudel, et on y verrait, par une espèce de transparence que, tout parricide et scélérat, je n'aurais toujours point manqué à l'honneur de ma fidélité ni retourné mon habit vert, comme ce faux témoin, sa livrée de fonctionnaire caméléon.

Or, donc, oubliant le texte de son adhésion éperdue à la « prétendue révolution nationale », M. Paul Claudel a déposé que j'en ai « fourni » ce qu'il appelle en son patois, « l'assiette idéologique », et comme la « mystique ».

Ceci n'est point très simple pour le Maréchal que les « Paroles de 1940 » traitaient de Prophète du Très-Haut, en train de ressusciter une morte, la France. Rien que cela!

Le Maréchal n'avait, à coup sûr, aucun besoin de « fournisseur » pour penser et dire ce qu'il a si hautement pensé et dit.

Cependant, les analogies des doctrines du Maréchal et des nôtres ne sont pas niées, le succès des unes a été le succès des autres, et ces deux succès ont coïncidé, comme l'a vu M. Claudel, avec l'heure terrible qui a failli consommer la destruction de notre patrie. Mais, alors que le faux témoignage de M. Claudel porte que nos idées (et donc celles du Maréchal) ont pris à cette catastrophe « une part certaine », le Claudel de 1940 les présentait comme salvatrices :

Monsieur le Maréchal — écrivait-il textuellement — voici cette France entre vos bras, lentement, qui n'a que vous, et qui ressuscite à voix basse.

Les idées du Maréchal, et, accessoirement, celles de Maurras, ressuscitaient donc la patrie, alors; et de quoi? D'une espèce d'asphyxie survenue par la faute de la III[e] République.

On ne peut se tromper aux paroles que M. Claudel mit dans la bouche de la France :

Et sans doute, c'est un rêve baroque cette baraque où j'ai vécu soixante-dix ans!

Tel était le témoignage que portait M. Claudel au contact de l'événement, six mois après la rupture avec le passé, six mois après l'avènement de la « mystique » et de « l'idéologie » dont il me fait honneur. Ma parole! il en devenait presque royaliste! Il entonnait « Fille de Saint-Louis » et parlait, comme Fustel, des peuples que la politique désagrège : « En as-tu assez maintenant de la politique... » et il insistait « Ecoute ce vieil homme

sur toi qui se penche et qui te parle comme un père... Ecoute cette voix raisonnable sur toi qui expose et qui explique ». Proposition et explication que M. Claudel compare à « de l'huile », vérité qu'il égale à « de l'or », toutes saintes substances que M. Paul Claudel a mises en commun entre le Maréchal, Maurras et la « prétendue révolution nationale »! Car enfin, ce qui est écrit est écrit. Sans vouloir retenir pour valables tous les jugements de M. Paul Claudel, les premiers ôtent aux derniers beaucoup de leur autorité.

De tels revirements sur ce qui est raisonnable et sauveur permettent de penser que M. Paul Claudel, précipité et présomptueux, s'exprime en homme qui sait mal ce dont il veut parler.

Ce qu'il raconte des traitres de *Je suis partout* montre encore mieux cette infirmité.

Les traîtres de *Je suis partout* ont trahi parce qu'ils ont tourné aux doctrines dites de « l'Internationale blanche », au système de l'union des réactions contre les révolutions, pauvres succédanés des Internationales rouges qui ne valent pas mieux.

Nous avons toujours marqué une opposition implacable à ces niaiseries dangereuses. Nous vivons le siècle des nations. Et je n'ai jamais fait la théorie de l'autorité ou de la monarchie ou de la nation, ou du nationalisme en soi : j'ai fait uniquement la théorie de la Nation française. Au-dessus des nations, il n'y a que l'Eglise, la seule Internationale qui tienne. Nous l'avons dit, redit, prouvé, enseigné, propagé sur tous les tons. Cela n'a pas empêché beaucoup d'esprits simplistes ou ignares de nous attribuer des sympathies pour le nazisme ou le fachisme, en tant que doctrine d'autorité. Notre dossier regorge de réfutations là-dessus.

M. Claudel n'était pas obligé de connaître nos réponses. Mais, du moment qu'il parlait de *Je suis partout*, il aurait dû savoir qu'en nous quittant, ces traîtres eurent soin de désavouer nos doctrines, couvrirent d'injures nos personnes, et que nous, nous avons rendu largement désaveux pour désaveux.

En disant que ces traîtres ont « tiré la suite logique » de notre œuvre, M. Claudel montre qu'il ne connaît ni cette œuvre, ni les « suites » de *Je suis partout*, ni même ce qu'il convient d'appeler « logique » en bon français, car M. Claudel ne triomphe que fort illogiquement des bévues qu'il nous a prêtées de son fond.

On a vu le Paul Claudel de 1940 exulter et chanter devant le cadavre de sa patrie, parce qu'elle passait des ombres de la mort aux lumières de la résurrection. Et maintenant, il nous reproche d'avoir prévu dans *l'Enquête sur la Monarchie*, qu'après tant de rêves baroques, tant d'asphyxie, dans la baraque, la mort de la France pourrait s'en suivre et nécessiter l'intervention d'un sauveur.

Le même M. Paul Claudel me fait un crime d'avoir voulu faire reposer la monarchie future sur autre chose que l'adhésion nationale. Mais, on ne fait pas reposer une maison sur son toit. On commence par lui creuser des fondements, l'adhésion nationale ne vient qu'après.

M. Paul Claudel ignore cette vérité élémentaire, mais il trahit une ignorance supérieure encore quand il se scandalise de notre idée d'un coup de force intérieur, il ignore donc que toutes les légalités révolutionnaires auxquelles le pays n'a adhéré que très lentement, sont nées de coups de force intérieurs payés par l'étranger, aux années 1789-93, en 1830 et en 1848, et cette méthode de force reprise en 1870, cinq mois après le plébiscite de mai, par le honteux coup de force du 4 septembre, à la veille duquel Jules Favre s'écriait : « Victoire, les armées de l'Empereur sont battues! » Ces amateurs de patriotisme et de légalité en ont de bien bonnes! Il faut avoir ce passé, ces héros et ces répondants, pour oser en rejeter la moindre part sur les épaules d'autres Français qui ont toujours élevé la patrie au-dessus de tout.

Nous ne laisserons pas faire. Nous ne nous sommes pas laissés faire d'ailleurs. Pendant que les maîtres, chefs et compères de M. Paul Claudel abusaient à leur profit, par promesses et par chimères également fausses, les pauvres « masses électorales » livrées à leur bagout, nous nous sommes adressés, M. Paul Claudel doit en convenir, à des esprits capables de peser le fort et le faible, de nos discours. Il les nomme : « Une partie importante des classes cultivées, la jeunesse des Ecoles, clergé, marine — et pourquoi pas armée — académies et presse, beau et noble public qui, allant à Maurras plutôt qu'à Claudel, doit sans doute offenser toutes les lois divines et humaines! Tout de même, c'est un public à qui l'on n'en conte pas. Avec lui, le charlatanisme ne suffit pas. Pour le « fanatiser », comme dit M. Claudel, il faut apporter des raisons et je les ai toujours données, abondantes et claires. Ce qui est d'ailleurs indifférent à M. Claudel : c'est leur succès qui le mord au cœur.

On savait depuis longtemps que la littérature ajoute à la férocité naturelle de l'homme. Jusqu'à M. Claudel, on ne se doutait pas qu'elle pût l'abêtir.

Lunes et lunules! que les astres des cieux m'excusent de donner leur nom à la pire partie de la déposition de M. Paul Claudel, celle qui est donnée aux premières lignes de ce mémoire comme parfaitement inintelligible.

Cette espèce de tunnel s'ouvre par une accusation qui n'allègue même pas son prétexte. Ni pendant quatre ans, ni jamais, l'activité de *l'Action Française*, ni mon activité personnelle ne se sont exercées par voie de dénonciation. Que le sycophante apporte ses preuves. On les attend de pied ferme. Elles seront pulvérisées comme ses accusations de 1914-1918 et 1919 l'ont été ci-dessus.

Nous entrons dans le noir absolu au paragraphe suivant.

« L'autorité administrative » aurait averti M. Claudel d'une dénonciation de moi. Quelle autorité administrative? de quels mouchards pouvaient bien se réclamer M. Claudel?

M. Claudel se garde de la nommer ni de la désigner par aucune circonstance de temps ou de lieu. Ce qu'il affirme gratuitement doit être nié de même. Je lui dis, en attendant mieux, que ce mystérieux pouvoir administratif s'est moqué de lui, s'il lui a raconté que je l'ai dénoncé.

A moins que l'on n'appelle dénonciation le peu de goût que j'ai montré pour sa poétique, mon mépris pour sa façon de gagner de l'argent sans rien faire dans les conseils d'administration ou le reproche que j'ai fait au *Témoignage chrétien*, d'identifier indûment l'antisémitisme boche et l'antisémitisme français, ce qui revient à calomnier bassement ce dernier. Critiquer, mettre en garde, défendre des innocents contre des calomnies et contre des menaces n'est aucunement dénoncer, alors surtout qu'on ne s'adresse en particulier à aucune « autorité administrative » mais aux yeux du premier lecteur venu, à son jugement, à sa réflexion, tous organes qui paraissent assez déficients chez M. Claudel.

Ici, je copie ses doléances incohérentes :

... un autre résultat — de mes dénonciations, dont on n'a pas vu le premier mot — a été obtenu. Le 2 mai 1944 un agent de la Gestapo se présentait, en effet (???)!

(En effet, de quoi?)

... à mon ancien domicile, 4, avenue Hoche, pour s'informer de moi. La concierge dit que je n'occupais plus l'appartement, l'agent précisa que c'était « du » type lui-même dont il avait besoin.

En bon français, il faudrait, je crois, ou « du type lui-même qu'il avait besoin ». La correction grammaticale est possible et facile. Mais le lien logique où est-il? M. Claudel me reproche-t-il d'avoir donné son adresse à la Gestapo, ou de l'avoir donné mauvaise? Il devrait me remercier du second point s'il n'avait pu établir le premier. Mais je le défie d'apporter le premier commencement de preuve ou d'indice que j'ai désigné à la Gestapo lui, ni, du reste, personne. Remarquez que j'étais, depuis quatre ans, hors Paris.

Continuons :

Plus tard, à la veille de la libération de Paris, une voiture de déménagement se présenta également avenue Hoche.

(Ce n'était toujours pas moi qui la conduisais.)

Le conducteur exhiba un papier revêtu d'un cachet allemand...

(Et de ma signature?)

... qui lui donnait le droit de s'emparer de mes meubles.

— Y était-il écrit de les porter chez moi? J'avertis M. Claudel qu'il aurait été difficile de les caser : je n'y suis pas rentré depuis 1940 et les boches avaient mis les scellés sur ma porte.

... heureusement, ils étaient déjà transportés ailleurs.

(Allons, tant mieux!)

On avait toujours soupçonné M. Paul Claudel de manquer de sens commun. La preuve en semble claire ici.

« Lecture faite » M. Claudel a « persisté » et « signé » dit le texte de la déposition.

Je persiste, moi, à redire que ce témoin est un faux témoin. On en a vu la démonstration aux premiers feuillets de cette réponse. Mais ce que nous venons de transcrire montre que le « léporide » s'agite en M. Paul Claudel à la pensée du croque-mitaine Maurras.

Quant à moi, qui n'ai ni crainte ni haine, voici, au juste, mon sentiment :

Le 8 juin 1938, le jour où l'Académie Française m'a fait l'honneur de m'appeler à elle, un honneur nouveau et bien inattendu me fut conféré deux heures après son

vote : notre ancien ambassadeur à Rome, le diplomate éminent qui avait arraché l'Italie à la Triplice, M. Camille Barrère, voulut bien venir m'apporter ses félicitations personnelles. Les illustrés du lendemain publièrent nos portraits en groupe, en compagnie de mes chers amis et nouveaux confrères, MM. Henry Bordeaux et Joseph de Pesquidoux dans une allée du charmant jardin de Bellechasse, que Mme Jacques Bainville, la veuve du grand historien, avait mis si aimablement à notre disposition ce jour-là.

Au témoignage d'estime de Camille Barrère, vient s'ajouter l'hommage du ressentiment de Paul Claudel.

Camille Barrère a été, avec les frères Cambon, l'un des trois grands ambassadeurs de la République.

Paul Claudel a été l'un de ses plus médiocres agents. Il a pratiqué ce que Bainville a appelé la diplomatie Dada. Son témoignage est aussi du genre Dada.

Je l'en remercierais, comme d'un surcroît de bonne renommée qu'il m'apporte si, je le répète, il ne s'agissait que d'une controverse de politique ou d'historien. Mais nous sommes en justice. M. Paul Claudel est un faux témoin évident. J'ai le droit d'exiger qu'il soit condamné comme tel.

M. LE PRÉSIDENT. — Alors, Maurras, vous êtes en ce moment sur le terrain de votre activité, avez-vous autre chose à dire?

M. MAURRAS. — J'ai beaucoup d'autres choses à dire.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez la parole.

M. MAURRAS. — Conformément à la loi, j'ai pris connaissance de la pièce qu'on n'appelle plus, je crois, un acte d'accusation, mais qui en était un, qui a été lue par M. le greffier au commencement de l'audience, et qui, probablement, est l'ouvrage de M. le Commissaire du Gouvernement.

Avant de revenir sur ces feuillets inqualifiables, je tiens d'abord, Monsieur l'Avocat de la République, à vous faire un remerciement sincère. Je crois que cela est, d'ailleurs, de votre part, quelque chose de très méritoire, car vous avez rendu hommage à mon patriotisme, à mon œuvre patriotique pendant la guerre de 1914-1918.

Vous auriez peut-être pu, si vous aviez été mieux informé — et je m'incline devant votre mémoire — vous auriez pu, à ce moment, rendre hommage aussi aux services que j'ai rendus, non pas au régime, mais à la France pendant la guerre de 1939-1940 où j'ai été absolument ce que j'ai été dans la première guerre, dans

l'autre guerre, c'est-à-dire que j'oubliais tout, les hommes, le régime, pour ne songer qu'à la patrie et à la servir, malgré toutes les calomnies qui ont été faites là-dessus. Je peux me rendre ce témoignage, attendu qu'il n'y a pas un mot que je ne puisse conforter d'une preuve.

J'aurais peut-être l'occasion de vous dire : vous auriez peut-être pu vous rappeler certains des services rendus pendant la guerre 1914-1918 par le maréchal Pétain lui-même, et même ceux qu'il a apportés par l'Armistice, après l'Armistice, et jusqu'au 20 août 1944, où les Boches l'ont arraché à sa maison et l'ont emmené dans leur pays.

Mais ce sont des à-côté dont je ne veux pas encombrer les observations que j'ai à vous soumettre en ce moment.

Monsieur l'avocat de la République, je suis ici — et certains sourires ne doivent pas vous faire illusion — je suis ici sous une accusation abominable, la plus flétrissante, la plus odieuse qui puisse s'acharner sur un homme. Je n'y pense pas sans colère, mais une véritable fureur, non pas parce qu'il s'agit de moi, non pas parce qu'il s'agit de mon honneur — mon honneur est au-dessus de ces choses-là, — mais parce que la vérité, la justice et la patrie en sont cruellement offensées.

Dans ces pages, beaucoup de faits ont été apportés, beaucoup de textes aussi. Je peux dire que dans le dépouillement que j'ai fait, de chacun d'eux, il n'y en a pas un qui soit travesti, pas un à qui on ne fasse dire le contraire de l'intention de celui qui les a écrits.

Mais ce qui est curieux, c'est que pas un instant, dans ces sept pages et demie, il n'y a un mot qui puisse coïncider, qui puisse se rapprocher d'une accusation d'avoir eu « des intelligences avec l'ennemi en vue de favoriser ses entreprises ». Pas un mot, pas un fait, rien, rien, rien. Vous le verrez quand nous reviendrons au détail, quand je démolirai toute cette poussière d'accusations. Dans aucun propos... Il y a des affaires qui n'ont aucun rapport avec une accusation de trahison.

Mais ce n'est pas seulement cela qui doit attirer votre attention. Vous devez voir aussi, et voir avec les yeux de la tête, vous, Messieurs les magistrats qui avez eu sous les yeux le mémoire, vous qui avez eu une assez belle conduite dans la Résistance, vous devez voir que non seulement je n'ai pas favorisé une entreprise quelconque de l'étranger, mais que je les ai toujours contre-

dites, toujours contrecarrées. J'ai toujours été contre elles, je me suis toujours efforcé de les déjouer, et cela depuis le moment où l'armistice a été conclu.

J'ai été pour la guerre jusqu'au bout, à outrance, jusqu'au bout; j'ai toujours été pour la guerre tant que la guerre a été possible. Depuis l'armistice, j'ai continué par ma plume, une guerre de tous les instants à la puissance occupante.

Je voulais vous le raconter, mais enfin, vous n'ignorez pas, vous avez lu le mémoire, vous savez ce que j'ai dit dans ma défense. Vous vous êtes rendu compte que, jour par jour, pendant quatre années, j'ai été l'écrivain patriote, et l'écrivain opposant à l'occupant allemand, et vous ne tenez pas compte de cette contradiction.

Véritablement, on ne peut pas apporter un fait probant, un fait établissant que j'ai commis un acte en vue de quelque chose qui ressemble à l'intelligence avec l'ennemi. Je parle d'un acte humain, un acte moral, je ne parle pas d'un acte d'inadvertance mais d'un acte volontaire. Rien de pareil, rien qui soit imputable à cette sorte de faits, on ne vous apporte rien.

Et, par-dessus le marché, vous savez parfaitement par le mémoire que je vous ai envoyé, et que le juge d'instruction vous a certainement transmis, que toute mon activité politique a été développée contre l'Allemagne.

Par conséquent, vous devez vous dire que, non seulement, il n'y a rien qui favorise votre thèse, mais il y a un ensemble de faits parfaitement connus de vous, qui l'ont démolie.

Non seulement, je n'ai pas fait d'intelligence avec l'ennemi, non seulement je n'ai jamais eu envie de le servir, mais encore, vous savez parfaitement, vous, M. l'avocat de la République, que j'ai fait tout le contraire. Vous en avez eu les preuves.

Dans ces conditions, je me demande ce que c'est que cette accusation. Je me demande ce que c'est que ce procès. Je ne parle pas en juriste. Je parle en homme qui a le sentiment de l'équité; qui sait qu'il y a une différence entre une volonté criminelle et des actes plus ou moins reprochables allant dans un sens pouvant aboutir, mais où l'intention n'apparaît aucunement, où l'intention contraire, apparaît à chaque instant. C'est le point sur lequel je dois attirer votre attention.

Devant cette accusation que je me permettrai de qualifier de monstrueuse, j'imagine que si nous voulons non seulement de l'honnêteté, non seulement de la clarté, mais de l'équité, un parti s'impose : c'est de distraire toutes les petites affaires, toutes les poussières de textes que vous avez mises ensemble dans la grande accusation, l'accusation infâmante de trahison, d'intelligence avec l'ennemi en vue de faciliter son entreprise.

Je crois véritablement qu'un honnête homme a le droit de réclamer de vous, quelque passion que le régime puisse exiger de ses magistrats, je crois que tout Français, malgré une accusation dans de telles conditions, a le devoir, même pour le respect de la justice en France, de proclamer que non seulement il demande, mais qu'il exige de pouvoir user de son droit.

Je sais bien que vous ne voulez pas tenir compte d'un raisonnement qui vient de moi. Vous osez me traiter de sophiste. Et qu'est-ce que vous diriez, Monsieur l'avocat de la République si je vous traitais, moi, de fumiste? Ce serait mon droit, mon droit absolu, car enfin ce procès-là n'est pas un procès, c'est une fumisterie, c'est une immonde fumisterie!... On a rapproché des faits qui ne tiennent pas entre eux. On a établi un contact artificiel. Eh bien, il ne devrait pas dépendre de mes écrits et de révoltes d'un accusé, mais seulement de la Justice, de dire :

— Non, nous ne pouvons pas faire une chose pareille. Nous devons distinguer ce qui doit être distingué. Nous devons dire : il y a un procès. Ce procès ne tient pas. Non seulement l'accusation ne peut rien articuler, pour le soutenir, mais moi, magistrature, moi, magistrat de la troisième ou de la quatrième République — Je ne sais plus le titre, pas plus qu'on ne sait le nombre de ministères qu'elle a usés en soixante-quinze ans — j'ai le devoir de prendre moi-même l'initiative de cette démarche honnête et de dire : Séparons ce qui doit être séparé, disjoignons ce qui doit être disjoint.

Ce n'est pas à ma défense de dire par quelle voie juridique il faut y arriver. C'est M. le Président qui doit intervenir ici. C'est vous qui devez renoncer à l'accusation absolument fausse et inique et, par-dessus le marché, imbécile. Mais ce qui est certain, c'est que ce qui s'impose, c'est de dire oui à la vérité et non au mensonge, non à l'hypocrisie, non à l'injustice.

Encore une fois, je me défendrai contre tout, contre la poussière, contre les balles, contre les boulets, cela n'a pas d'importance je réponds à tout.

Néanmoins, c'est pour l'honneur de la France, c'est pour l'honneur de la justice, c'est au nom de la vérité

que je réclame ce que je réclame. On n'a pas le droit de faire, sur tous les faits qui ont été pris, un procès. De ce côté, il y a un mélange, une contamination qui, véritablement, ne peuvent pas supporter le regard d'un honnête homme.

Vous vous êtes prêté, Monsieur l'avocat de la République, à une manœuvre et j'aime à penser que c'est beaucoup plus par la faiblesse du régime que par une mauvaise intention personnelle. Mais il n'en est pas moins vrai que par ce qu'il y a de passionné dans cette qualité de Gouvernement des partis — car ce régime est un Gouvernement de partis — sa justice en est extrêmement compromise. De ce côté-là, ce n'est pas seulement parce que les intérêts des passions sont en jeu, c'est aussi parce qu'il y manque une certaine sérénité de pensée, une certaine qualité de clarté d'intelligence.

Vous savez comment le socialiste Marcel Sembat, ami de Jaurès, appelait la République? Vous ne savez pas? Je vais vous le dire : il l'appelait « la femme sans tête ».

Eh bien, la femme sans tête a certainement conçu l'organisation de ce procès. C'est l'incohérence et la folie. C'est vraiment quelque chose qui n'a rien de commun avec les articles les plus nets des évidences élémentaires de la vie de l'esprit humain.

Vous pouvez vous résigner à une justice sans tête, comme le régime. Je ne voudrais pas, cependant, que la France en fût souillée. Je voudrais que le régime lui-même ne fût pas la femme sans cœur.

Dans tous les cas, je vous apporte l'hommage de ma révolte. Je vous apporte, encore une fois, tout ce qu'il y a de plus violent, de plus clair, dans cette existence séparée de choses qui n'ont aucune espèce de rapports. Laissez de côté le procès de trahison qui ne tient pas debout, qui est rejeté par tout, par l'essence de ma vie et de ma nature. Rendez-moi ma personnalité. Ne vous amusez pas à fabriquer des textes, un mannequin que vous appelez Charles Maurras. J'ai moi, ma vie, j'ai ma carrière, mes livres, ma doctrine, mes idées, mes disciples; j'ai l'avenir devant moi qui vous flétriront... (*Rires.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Silence dans la salle. Au premier mot, je vais faire sortir tout le monde. Vous nous avez parlé de certaines opinions sur votre position. Ceci aurait peut-être dû être abandonné pendant la guerre, quand la France se trouvait sous la domination allemande. N'avez-vous pas envisagé tout le danger que comportait l'ensemble des exemples que vous donniez à vos disciples?

M. MAURRAS. — Je n'ai jamais donné que de très bons exemples.

M. LE PRÉSIDENT. — En effet, combien de bourgeois, d'aristocrates de la classe dirigeante sont entrés à la Milice, croyant servir la France, à la suite de vos articles... Expliquez-vous à ce sujet.

M. MAURRAS. — Laissez-moi vous dire une chose : c'est que je ne me suis jamais amusé — tristement amusé — au jeu des politiciens qui distinguaient entre Français, aristocrates, ouvriers, employés. Chez nous, les ligueurs de *l'Action Française*, autrefois les « Camelots du Roi », appartenaient à toutes les classes. Ils considéraient qu'ils composaient une société fraternelle, parce qu'elle était nationale. De la devise républicaine, nous avons toujours rejeté la liberté et l'égalité, parce que ce sont des doctrines de haine. Nous avons toujours gardé la fraternité, et toutes les classes, encore une fois, étaient représentées parmi nous : ouvriers, paysans, bourgeois et aristocrates. C'est l'unité française.

Certains de nos amis sont entrés dans la Milice, parce que le fondateur de la Milice, je vous l'ai dit, M. Darnand, était venu nous faire un discours à Lyon, dans lequel il disait que la Milice serait purement nationale, qu'elle n'aurait aucune espèce de contamination avec l'étranger. C'est là-dessus que nous l'avons approuvé.

Mais après, nous avons saisi nos amis. Nous leur avons dit :

— Du moment que Darnand se compromet avec les boches, il faut le quitter.

Et beaucoup l'ont quitté, ou nous ont quittés, ce qui revient au même.

M. LE PRÉSIDENT. — Une dernière question sur ce sujet : Ne croyez-vous pas que, pour votre propagande, vous avez porté et que vous porterez la responsabilité d'un très grand nombre d'actes de trahison? (*Rires.*)

M. MAURRAS. — Jamais de la vie! (*Rires.*)

Encore une fois, c'est une pure calomnie, une calomnie qui est faite par ceux qui, précisément, sont responsables de tous nos malheurs.

Encore une fois, laissez-moi exposer la généralité de ma pensée.

J'ai posé une question préalable. M. l'avocat de la République ne m'a pas répondu. Son silence est une négation. Il veut maintenir cette espèce de confusion,

ce chaos faussement légal contre lequel je proteste. Alors, maintenant, je vous demande la permission d'exposer toute ma politique.

Je parle d'abord de ce qu'il y a en moi d'instinct profondément anti-germanique.

Je suis né le 20 avril 1868, en Provence, à Martigues (Bouches-du-Rhône), un peu plus de deux ans avant la guerre de 1870, bien loin de son théâtre, mais la répercussion en fut immense en moi et autour de moi. Tous mes lecteurs habituels savent que les souvenirs de ma petite enfance remontent très loin. Je suis sûr ici de n'être dupe d'aucun mirage. Je vois encore dans le bureau de mon père les portraits de l'empereur, de l'impératrice et du petit prince. Ce ne pouvait être qu'avant le mois de mai 1871 où l'on m'emmenait à la campagne. Au retour, après le Quatre septembre, je ne revois plus ces portraits. Dans le trajet, il me souvient parfaitement d'avoir traversé Marseille, par un jour d'émeutes, sur la plaine Saint-Michel, et mon père était venu nous chercher précipitamment à Roquevaire, ma mère et moi, afin d'être tous réunis en cas de désordre. Les semaines suivantes, je vois mon père rapporter de la mairie les mauvaises dépêches, ou mon père et ma mère, front contre front, les yeux en larmes, suivre sur la carte les progrès de l'invasion dans un atlas brun que j'appelais « le Livre des Prussiens ».

Je vois, au-delà du canal, sur le Cours, la garde nationale faisant ses exercices, commandée par mon parrain, le professeur d'hydrographie, et dont le commis de mon père, nommé Corneille, était le clairon.

Je vois un peu plus tard, à la maison, la halte des mobiles que l'on embarquait pour réprimer l'insurrection algérienne et je me vois touchant avec respect les shakos, les gibernes et les ceinturons dénoués.

Ces souvenirs m'ont obsédé. Ils sont les seules tristesses de ma petite enfance, entourée, turbulente et gaie. Ce coin est bien le seul qui fût voilé de crêpe, qui a pesé sur toute ma vie.

En 1943, devant les sentinelles allemandes au fusil braqué sur nos ponts, je disais à mes concitoyens :

— Voilà réalisé le cauchemar de mon existence. J'ai toujours redouté qu'ils ne viennent en Europe, jusqu'à Martigues.

L'antagonisme des Français et des Allemands a dominé ma jeunesse. Dans les familles les plus paisibles on ne donnait pas à un marmot un sabre de fer blanc, qui

ne fût destiné à planter le drapeau français sur les murs de Berlin.

Arrivé à Aix pour y commencer ma huitième, j'eus un vrai coup de foudre en apprenant que mon professeur allait être un Lorrain, le propre beau-frère de l'abbé Wetterlé qui, lui-même, un peu plus tard, devait venir surveiller nos études et nos cours de récréation pendant quelques mois.

Des Lorrains!... et qui avaient opté pour la France!

Dans la même maison où nous avions loué le premier étage, une famille de Messins, réfugiée pour la même raison, habitait le second et le troisième; leur contact nous émut par la dignité du foyer, sa gaîté charmante et simple, son esprit religieux et national, son ardente fidélité au paradis perdu. Le vieux père, la vieille mère, leur fille, leur fils, se ressemblaient par les mêmes traits; il fallait les voir réunis, un jour entre les jours, graves, sombres, commémorant la capitulation de leur belle vieille ville vierge : on tirait d'un petit coffret certain objet mystérieux, enveloppé d'étoffe précieuse, et qu'on démaillotait avec respect, un morceau de « pain du siège » apparaissait, tout noir. Après six ans, sept ans, il était devenu plus dur que la pierre. La relique sacrée! On la prenait en mains, chacun la saluait et la caressait, les femmes avec des larmes, les hommes avec le dur accent d'un regard plein de foi... Car toutes les années qui suivirent, ce furent aussi, dans notre escalier, au temps des congés militaires, le même gai fracas de sabres contre l'éperon de Saint-Cyr ou de Polytechnique, annonçant l'avenir des fils, tous officiers.

Je me destinais à l'Ecole Navale. Devenu sourd à quatorze ans, il y fallut renoncer. Le plus dur, ce fut, il m'en souvient, de quitter mon vieux rêve d'aller canonner quelque port allemand et traquer, dans la mer du Nord ou en Baltique, cette entrée du canal de Kiel que l'on commençait à construire avec les milliards de notre indemnité...

Vers 1882, quand Jules Ferry conseilla de ne pas nous hypnotiser sur la ligne bleue des Vosges, ce fut un scandale que les adolescents de mon âge ressentirent très vivement. Quoique riverains de la mer, ils étaient contre la politique coloniale, pour la politique de recueillement, en vue de la reprise des provinces perdues : l'Alsace-Lorraine avant tout! Ce fut le mot d'ordre général.

J'emportai à Paris ce bagage moral.

J'ai publié un certain nombre de volumes de prose

et de vers, essais critiques, littéraires et philosophiques, études politiques et sociales, d'où l'on a tiré un « dictionnaire politique et critique », en cinq grands in-octavo et on y pourra lire avec fruit l'article « Allemagne ».

Entre d'autres ouvrages, plusieurs sont consacrés presque entièrement aux relations franco-allemandes : *Kiel et Tanger. Quand les Français ne s'aimaient pas. Devant l'Allemagne éternelle.*

Il y a deux ans, je publiais encore en Provence : *Sous la muraille de cyprès,* allégorie du rempart nécessaire de la patrie.

En 1886, j'eus dix-huit ans. C'était le boulangisme. Tant que Boulanger n'est qu'un soldat, démagogue et radicalisme, je suis anti.

Quand il prend la figure populaire du général Revanche, je deviens boulangiste, et tout jeune écrivain, je rejoins mon ami Maurice Barrès, qui s'était déjà déclaré en 1882. J'ai vingt ans.

En 1889, ce sont les élections. Je suis majeur. Quoique antisémite, je vote, par discipline, pour le candidat juif Naquet.

Dès l'époque de mes premiers articles politiques je cite beaucoup la remarquable formule de Robert de Bonnières que l' « idée de revanche tînt longtemps le rôle d'une reine de France », en ce sens qu'elle maintient l'unité politique de la nation, fait l'union des citoyens, s'impose à tous les partis, fait, faisait voter les crédits militaires à l'unanimité.

J'ai tant cité la phrase qu'on me l'a attribuée parfois, bien que je l'aie presque toujours accompagnée du nom de son auteur ou mise entre guillemets. Un parti de revanche me parut, en 1940, être la garantie de toute revanche française. Quand Laval et Déat insultèrent cette idée, je réagis contre eux, automatiquement.

En 1894, Barrès fonde « la Cocarde ». J'y suis son bras droit. Inutile de dire dans quels sentiments je collabore avec lui et le socialiste Gabriel, député de Nancy. Le sentiment de ces hommes de l'Est correspondait très exactement au mien.

Toute ma vie politique a d'ailleurs été en contact permanent et étroit avec des hommes de l'Est, dévoués à l'idée de revanche : le général Mercier, à qui nous devons le canon de 75, les frères Buffet, le commandant Picot, qui avait battu Jules Ferry dans les Vosges aux élections de 1885, etc... C'est dans leur atmosphère que

se situait pour moi la véritable orientation de la politique extérieure française.

Jusqu'ici, la France avait été presque unanime sur cette direction. Les instituteurs publics se signalaient par leur ardeur patriotique et leur esprit de revanche. Pas un n'eût été capable de dire, comme fit l'un d'eux, vingt-cinq ans plus tard, dans une réunion électorale de 1914 : « Nous aimerions mieux être allemands que de voir nos fils faire trois ans de service militaire. »

La politique coloniale de Ferry n'avait pas encore mordu sur le sentiment national antiallemand. Mais déjà, en 1892, il y avait eu un fait nouveau.

Ce fait nouveau, c'était l'alliance russe que nos bons badauds croyaient dirigée contre l'Allemagne, et qui, tout au contraire, travaillait en sa faveur.

Suivant l'expression européenne Saint-Pétersbourg se faisait « l'honnête courtier de Berlin », organisait, le 18 juin 1895, la rencontre de nos vaisseaux avec la flotte allemande dans le canal de Kiel, qui venait d'être ouvert.

L'année suivante, le Tsar et la Tsarine se faisaient acclamer à Paris.

Rédacteur au *Soleil,* je refusai absolument de faire un seul article en l'honneur des souverains russes. Et je dis pourquoi. Mon directeur, M. Edouard Hervé, de l'Académie Française, me fit dire et vint me dire lui-même que l'avenir pourrait bien me donner raison. L'avenir!...

Deux ans plus tard (1898) la tentative de coalition franco-germano-russe se brisait sur l'écueil désertique de Fachoda.

A partir de ce moment, l'idée de revanche perd du terrain. Le peuple français, à qui on montre deux ennemis au lieu d'un, ne sait plus où donner de la tête. Puis, il écoute trop les socialistes. A leur suite, au chant de l'hymne de Pottier, « crosse en l'air et rompons les rangs », l'antimilitarisme et l'antipatriotisme masqués de pacifisme, font de terribles progrès.

En 1898, je fais l'une de mes premières courses hors de France, pour les Jeux Olympiques d'Athènes, et constate quatre choses.

1° Combien toutes les nations, sauf la nôtre, deviennent de plus en plus nationalistes;

2° Combien l'alliance russe nous a fait tort dans l'Orient grec, latin et même turc;

3° Combien l'importance matérielle de la France a baissé dans ces pays du Levant, autrefois tout à nous;

4° Je commence à me représenter toute la décadence

que la démocratie a imposée à la France depuis cent-cinquante ans.

En 1897, c'est l'affaire Dreyfus.

Partie d'Angleterre, en réponse à la mission du Nil, l'affaire est vite devenue une manœuvre de l'espionnage allemand, pour se dégager du contre-espionnage français, une manœuvre de l'armée allemande contre l'armée française, devenue inquiétante. Paris sait ce que fait Berlin, qui ne sait pas ce que fait Paris. Paris a pu se pourvoir d'un mystérieux nouveau canon, le 75, sans qu'il soit aperçu de Berlin.

L'affaire Dreyfus n'est pas une affaire judiciaire, c'est un cas de salut public. Bainville, dans son *Histoire de France* a relevé un de mes aphorismes, « Si Dreyfus est innocent, qu'on le fasse Maréchal de France, mais que l'on fusille douze de ses principaux défenseurs ».

Je fais donc une campagne anti-dreyfusarde violente qui ne s'arrête pas de dix ans, et dont le résultat a été enregistré par un critique républicain peu suspect : Albert Thibaudet.

> Politiquement, les dreyfusards furent vainqueurs sur toute la ligne. Moralement, intellectuellement, ils ont été vaincus. Ce sont leurs adversaires qui l'ont emporté, les idées des droits de l'homme, de la démocratie, etc., ont été battues au profit du nationalisme. Fidèle à Dreyfus, le noble Péguy se rattrapa sur Jaurès qu'il accabla, dans un livre fameux « d'invectives et de sarcasmes ».

En 1899, je rejoins les fondateurs de *l'Action Française*, Vaugeois et mon admirable ami Maurice Pujo. Il y aura donc quarante-cinq ans que je suis le collaborateur de mon co-accusé.

Or, l'objet de *l'Action Française* n'était pas seulement politique, il était intellectuel. *L'Action Française* tenait tête à *la Revue blanche* des frères Natanson et Blum, qui était ardemment judéo-germaniste. Notre mouvement tendait à combattre l'influence allemande dans les arts, les lettres, l'histoire, la philosophie.

Oh! nous avons tenu compte de ce qu'il y a d'humain dans l'Allemagne. Les énormes défauts de ce peuple, constatés par des témoignages millénaires, sa perfidie (*genus mendacio natum*), sa rapacité (*Germani ad proedam*) ne nous faisaient pas méconnaître la part qu'il a prise à la civilisation, ses savants, ses artistes, ses philosophes, au temps où il ne s'était pas entièrement enfermé et perdu en lui-même, ni déclaré le maître et le Dieu du genre humain.

Nous avons honoré, parmi les modernes, des hommes comme Leibniz, Gœthe, Schopenhauer, même Nietzsche, dont on oublie trop la violente critique de l'esprit allemand et l'éloge de la civilisation classique et méditerranéenne.

Mais nous avons attaqué, jusque dans la racine, ce germanisme qui a fait de l'Allemagne le synonyme, la mesure de vérité, de bonté, de beauté, et qui remplace l'humanité par la germanité (*all mann*, tout l'homme, disait Fichte dans son « Premier discours »). L'Allemand suffit à tout. Il est tout. Rien n'est ni ne vaut hors de lui.

Ainsi, se retranche-t-il de l'humanité, ou s'oppose-t-il à elle. Ce schisme semble bien avoir commencé à Luther (l'homme allemand, disait Fichte).

Puis ce fut sous l'action de la défaite d'Iéna que Fichte, Schelling, Hegel et leurs disciples élaborèrent, développèrent, propagèrent, leur évangile du « moi » allemand qui fut le grand moteur, en Allemagne, de l'unité et dont l'hitlérisme est un simple dérivé adapté à des temps nouveaux ou à peine renouvelés.

Car on connaît mal l'hitlérisme si l'on ne tient pas compte de cette racine « fichtienne » sur laquelle aucun écrivain n'aura écrit plus que moi pour attirer l'attention des Français.

Dès 1894, avant l'existence de *l'Action Française*, le capitaine Philippe, de l'armée coloniale, publia la première traduction séparée des *Discours* de Fichte *à la Nation allemande*. Je fis, dans *la Revue encyclopédique Larousse*, un article ardemment motivé, sur ce livre révélateur des vrais sentiments allemands et du genre de bien qu'ils désirent de notre race.

En me remerciant, le traducteur m'écrivait — j'ai sa note — que le Conseil municipal de Paris, alors radical bon teint, avait été ému par mon article et avait fait acheter deux cents exemplaires de son ouvrage. Mais il aurait fallu en acheter 200.000 pour que les Français fussent mis en garde et au courant. Ils étaient si en retard quant à la vérité sur l'Allemagne!... Ils le restèrent si longtemps du fait de leurs mauvais bergers, mais on le vit plus tard par *Mein Kampf*!

Telle était la position des fondateurs de *l'Action Française*, à l'égard de l'Allemagne, et cela datait pour moi de 1894. Ils y ont été fidèles.

Dix ans plus tard — dix ans après 1895 — en 1905, ils organisaient la célébration du soixante-quinzième anni-

versaire de la naissance de Fustel de Coulanges, parce que :

1° Cet historien avait ramené à sa juste mesure la part de l'élément dit « germain » dans les invasions barbares du Vᵉ siècle, la formation du composé français et la genèse des institutions de la France.

2° Ce grand patriote avait signalé en termes éclatants la différence dans la manière d'écrire l'histoire en France et en Allemagne, nationale là-bas, et antinationale chez nous.

3° Dans ce puissant réquisitoire, Fustel de Coulanges montrait des conséquences morales, sociales et politiques du libéralisme des écrivains français et du nationalisme, toujours militant en tout et partout, des écrivains allemands.

4° Dans ces deux tableaux, Fustel de Coulanges mettait en relief le double devoir : pour le savant, celui d'être impartial et objectif, pour les citoyens celui de servir, d'aimer, d'honorer leur patrie, non seulement dans son étendue territoriale, mais dans son espace historique, dans son passé. Qui détruit le passé, détruit la patrie : c'était un axiome essentiel de Fustel de Coulanges.

Cette célébration de Fustel de Coulanges nous fit nous heurter à l'offensive passionnée de toutes les Gauches, de *l'Humanité* au *Journal des Débats*; Jaurès, germanomane dans l'âme, était déchaîné. On trouvera tous les détails de cette échauffourée dans ma brochure *la Bagarre de Fustel*, recueillie dans mon livre *Devant l'Allemagne éternelle* (1937).

On achèvera de connaître les caractères de notre position devant l'Allemagne intellectuelle quand on saura que, le lendemain du jour où notre revue devint journal (1908), nos premières batailles de rues se produisirent entre nos étudiants et le petit groupe qu'un professeur socialiste avait emmené en Allemagne pour lui faire oublier le grand deuil alsacien-lorrain.

En 1900, je fais mon enquête sur la monarchie et je conclus que la monarchie traditionnelle, héréditaire, antiparlementaire et décentralisée, est de salut public.

Pourquoi cette conclusion? Non en vertu de sentiments de fidélité personnelle ou de principes généraux déduits du droit divin. Je n'étais pas né royaliste; rien ne me liait aux principes, je ne les connaissais pas. Quand j'avais pris la plume pour eux, mes uniques raisons étaient tirées de ce que, depuis la chute de ses rois, la patrie française qui était née et qui avait grandi par eux, n'a plus cessé d'être exposée, rongée, menacée par l'étranger, en effet, naturellement, des incapacités de la démocratie.

Mes raisons, développées dans un volume qui compte aujourd'hui près de mille pages, y sont tirées des seuls besoins de la patrie et de sa vie, de sa grandeur.

Il faut ajouter que ces raisons n'ont cessé de croître en valeur depuis quarante-quatre ans. Je ne me plaignais alors que des cinq invasions allemandes souffertes depuis 1792, savoir : 1792, 1793, 1814, 1815, 1870. Il y a eu depuis 1914 (jusqu'à Noyon) et 1940 (jusqu'à Saint-Jean-de-Luz).

Or, aucun règne bourbonnien n'avait été envahi dans ces proportions. La dernière pointe étrangère, celle de 1636, n'avait pas dépassé Corbie!... Les choses ont bien changé depuis 1792 où les Républicains de la Gironde déclarèrent une guerre qui dura vingt-trois ans et qui, après des gloires magnifiques et épuisantes, se termina à Trafalgar, Leipzig et Waterloo.

Dans mes réquisitoires contre la démocratie, mon grief, tiré du sort qu'elle a fait à la France, l'est aussi des agrandissements dont elle a fait cadeau à l'Allemagne.

Plébiscitaire ou parlementaire, républicaine ou couronnée, la démocratie, par les Girondins, par Napoléon, par les libéraux du XIXᵉ siècle, a été la plus grande artisane extérieure de l'unité allemande. Jacques Bainville l'a démontré péremptoirement dans *Bismark et la France*, et surtout dans *l'Histoire de deux peuples*, qui sont les deux bibles de *l'Action Française* pour la politique extérieure ainsi que l'incomparable plaquette de Pierre Lasserre, *le Germanisme et l'esprit humain*.

Les responsabilités de la démocratie sont plus graves encore. On peut dire qu'elle n'a pas pu défendre les frontières de la patrie, puisqu'elle les a laissé éventrer sept fois en cent cinquante ans. C'est qu'elle était, d'une part, selon le mot de Renan, le grand « dissolvant » de notre organisation militaire et que, d'autre part, nos « tumultes gaulois » nous ont lancés quatre fois dans des entreprises inconsidérées.

Seule, la monarchie, de 1815 à 1848, aura, pendant trente-trois ans, trouvé la méthode politique raisonnable et forte qui nous gardait de la guerre aux autres et qui faisait qu'on ne nous la déclarait point.

C'est le même patriotisme qui nous faisait désirer pour l'Allemagne le « retour aux Allemagnes » et à leur

« république de princes », qui nous commandait de réclamer un roi, un chef unique et héréditaire, pour notre patrie qui y avait trouvé son principe générateur, agrandisseur et sauveur.

On trouvera aux annexes de l'*Enquête sur la monarchie,* dans un document intitulé *Dictateur et roi,* quelques notes en faveur de l' « armée de métier » à laquelle personne ne songeait alors et que M. de Gaulle devait reprendre trente ans plus tard, vous savez avec quel succès.

Mais continuons à descendre le fil de ma vie politique. Nous sommes en 1904. Mais les beaux esprits du commencement du siècle ne s'intéressaient pas du tout aux questions nationales ou militaires. Une invasion? Il n'y en aurait plus. Le progrès moderne avait rendu cette antiquaille impossible. Une guerre? Plus de guerre non plus. Ils songeaient à la paix perpétuelle par l'accord spontané des peuples, spécialement de l'Internationale ouvrière. C'était le grand « dada » de Jaurès.

Et l'Allemagne? Eh bien, l'Allemagne serait la première à imposer la paix, car l'ouvrier allemand ne marcherait jamais contre nous pour ses princes.

Malheureusement, Jaurès lui-même aurait pu s'éclairer là-dessus dans les séances du Congrès socialiste d'Amsterdam, auquel il prit part en août 1904, et il aurait pu comprendre que les socialistes allemands s'étaient montrés très nationalistes, pleins de mépris pour sa république et sans grande estime pour sa propre personne, ce qui fut vérifié en 1914, où les socialistes de l'empereur remplirent à Paris ou ailleurs toutes les missions publiques ou secrètes que Guillaume II voulut bien leur confier. C'est ce que nous avions prévu.

Pendant les dix ans qui précédèrent 1914, *l'Action Française* n'avait pas arrêté de montrer à Jaurès l'étendue de son erreur sur l'Allemagne, On sait que, toute l'après-midi du 31 juillet 1914, cet incurable optimiste ne voulait pas croire à la guerre et compulsait les dictionnaires pour trouver la signification la moins alarmante du mot « Kriegsfefurzustand » (1).

S'il eût regardé le monde avec des yeux clairs, d'un esprit libre, il eût vu que le temps n'était pas à la paix; que de guerres en effet depuis que j'en avais vu apparaître les premières cornes dans le stade panathénique en 1898!... Turco-grecque, en 1897, hispano-américaine en

(1) Trad. : *Etat de danger de guerre.*

1898, transvaalienne en 1899, russo-japonaise en 1903-1904, la guerre n'avait cessé de rôder autour de nous. Nous disions tous les jours qu'elle se rapprochait. Nous le disions et on se moquait de nous.

On a vu tout à l'heure comment la politique coloniale franco-russo-allemande, commencée à Kiel, et dirigée contre l'Angleterre, s'était brisée à Fachoda. C'est que la démocratie nous avait laissés sans marine contre la plus puissante flotte du monde.

L'amiral Bénard, ministre de la Marine, avait dit :

— Nos matelots sauront mourir.

On ne déclare pas une guerre pour faire mourir des matelots. Il faut avoir, tout de même de quoi résister à l'ennemi.

La République retourna alors sa politique étrangère. Elle s'entendit cordialement avec l'Angleterre contre l'Allemagne. Mais la démocratie venait de diviser et d'affaiblir perfidement notre armée au moment d'engager la lutte contre la plus puissante armée du continent. Il suffit donc d'un discours de l'empereur Guillaume à Tanger et d'un froncement de sourcils de Sa Majesté à Berlin, pour faire renvoyer notre ministre des Affaires étrangères, M. Delcassé. C'est ce que M. André Tardieu devait appeler « l'humiliation sans précédent ».

Ces deux affaires de Kiel et de Tanger furent, pour moi, un trait lumineux, aigu et dur. Je les analysai au fur et à mesure du développement de la seconde crise dans une série d'articles de *la Gazette de France,* qualifiant les périls auxquels on venait d'échapper et suivant le progrès de la menace allemande.

L'année suivante, le jeune éditeur qui publiait *Bismark et la France,* de Jacques Bainville, (ce livre capital, je l'ai dit) me demandait de tirer de mes articles un volume. Je le fis. On le composa. Je le relus en épreuve et reculai d'effroi. Avais-je le droit d'alarmer mon pays à ce point? J'estimais que non. Je remboursai l'imprimeur et remis dans mon tiroir l'épreuve de sinistre augure.

Les années 1907, 1908, 1909, s'écoulent. Les gouvernants, quand ils crânent, comme Clemenceau à Casablanca, ne se rendent pas compte de l'immensité du péril; on a réduit le temps du service militaire. On n'a même pas pu organiser les périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux. L'incapable général Picquart est ministre de la guerre!... Un autre général, celui qui lui succède au même poste, dit matin et soir :

« De guerre, il n'y en aura plus, il n'y en aura jamais ». Le patriote Clemenceau lui-même humilie l'armée en supprimant ses préséances, telles que les avait organisées le décret de Messidor. Un colonel aura désormais, moins d'honneur et de respect qu'un sous-préfet!... Décidément, il faut à tout prix avertir la France. Je prends mon livre et le donne à composer; il paraît en juillet 1910.

Je dois reconnaître que l'effet fut sérieux. La question que je voulais poser fut posée. Le régime pourrait-il sauver la France d'une guerre désastreuse? C'était, disait le socialiste Marcel Sembat, un immense point d'interrogation que j'avais inscrit au tableau noir. Sembat disait et écrivait: — réponse ou conséquence — son livre *Faites un roi, sinon, faites la paix* ». C'est à cette occasion qu'il appela la République d'une façon si irrévérencieuse et si scandaleuse pour vous, M. l'Avocat de la République, « la femme sans tête ». Il y avait de quoi donner ce surnom.

On m'a accusé, à ce propos et à d'autres, d'avoir découragé les démocrates de la démocratie; non : je les ai éclairés, je les ai sauvés d'une euphorie dangereuse, je les ai obligés à penser, malgré les nuages de la doctrine, à l'évidence de leur patrie en danger.

Kiel et Tanger collabora énergiquement au réveil national qui poussa au ministère et à la présidence Poincaré, mais, hélas, sans convaincre ni Jaurès, ni les socialistes, ni les radicaux, de l'espèce de M. Caillaux qui prétendaient que l'Allemagne était notre meilleure amie!

Ce loyal mais timide essai de renouveau nationaliste, dont nous avions avec Barrès, été les promoteurs, prouva que mes collaborateurs et moi n'avons jamais été pour la politique du pire; en attaquant le régime, nous avons toujours servi et défendu le pays.

Mais sait-on en quel état moral nous avions trouvé le pays au début du siècle? Environ ma trentième année, les milieux intellectuels étaient surtout contaminés par l'esprit cosmopolite, le défaitisme butor, le pacifisme désarmeur. Des enfants revenaient du lycée en disant :

— Papa, est-ce vrai que pour être intelligent, il ne faut pas être patriote?

D'autres disaient :

— N'est-ce pas, maintenant, la plus grande nation c'est l'Allemagne?

Des processions officielles conduisaient les enfants des écoles publiques de la ville de Paris pour défiler devant

la statue d'Etienne Dolet et aller ensuite entendre, que dis-je, applaudir *la Marseillaise de la Paix!*

Vivent les nobles fils de la grave Allemagne,
Déchirez ces drapeaux!... une autre voix vous crie :
L'égoïsme et la haine ont seuls une patrie,
La fraternité n'en a pas.

Des comédiennes de théâtres subventionnés venaient réciter ces horreurs sous le patronage d'hommes politiques connus.

Telle était la doctrine officielle du régime. M. Gabriel Monod disait que l'Allemagne était la seconde patrie de tous les hommes qui étudient et pensent. Les doctrines officielles de l'Université, dénoncées par notre Pierre Lasserre, faisaient chorus.

Cette anarchie tenait la rue comme l'Etat.

Il faudrait ici plus que des lignes, des pages pour montrer comment Maurice Pujo imprima à ses camelots du roi, à ses étudiants d'*Action Française*, aux fonctionnaires d'élite de nos Ligues, ce magnifique esprit national, civique, militaire, qui fit reflamber dans la nouvelle jeunesse une âme de patriotisme combatif et pur. Avec Marius Plateau et Maxime Réal del Sarte, on peut dire que, de 1908 à 1914, six années de batailles de rues et de prétoire, six années de prison et de triomphe restaurèrent le moral national de toutes les classes de la nation, car les jeunes ouvriers, les jeunes employés étaient aussi nombreux dans leurs rangs, plus nombreux peut-être que les jeunes bourgeois. Le vieux sang français se réveillait de tous les purs sangs de ses hérédités, mais roulant des métaux d'une vaillance et d'une générosité inconnues. Le nom de Jeanne d'Arc, son oriflamme, sa devise, les fleurs que l'on apportait à ses statues, comme à des autels, restent le symbole historique de cette époque de feu. Mais on avait commencé par punir Thalamas, on finissait, comme il le fallait bien, par soutenir le Gouvernement qui soutenait le drapeau et l'épée de la France.

Quand M. Barthou fit voter la loi de trois ans, il disait : « Cela n'aurait pas été possible sans les Camelots du roi, c'est-à-dire *l'Action Française*, qui tinrent en respect l'anarchie révolutionnaire. »

Ces belles épreuves de force au dedans, nous permettaient de restaurer l'espérance et la confiance de l'extérieur.

En 1904, le vieux général de Galliffet criait partout :

— Il ne nous faudrait pas une guerre maintenant. Ah non! nous serions foutus.

A l'automne de 1913, on parla à nos jeunes amis des conscrits de la classe qui rejoignaient leurs corps. Nos orateurs avaient tous fait leur devoir et dénoncé la guerre que tous sentaient venir. Je me permis, quant à moi, d'annoncer aussi la victoire en leur communiquant les raisons de ma foi.

Tout cela a été écrit, publié, imprimé en son temps, on le retrouvera quand on voudra.

A ce moment-là, ce n'étaient pas seulement les hommes qui manquaient. L'armement avait subi, depuis quinze ans, un terrible retard. Trois séances historiques du Sénat et de la Chambre, à la mi-juillet 1914, un rapport non moins historique de Charles Humbert, ont établi que, d'après un circuit régulier, les bureaux de la guerre demandaient un certain nombre de millions pour le matériel. Le Conseil des ministres le réduisait. La Commission parlementaire en rabattait ensuite encore, souvent dans des proportions fantastiques, et cela, depuis 1900.

C'est seulement à la fin de 1912, que s'était arrêtée cette cascade d'imprudentes folies. Il était difficile de se rattraper en deux ou trois ans.

Mais pendant que *l'Action Française* menait la campagne nécessaire pour le réarmement, les socialistes faisaient élire je ne sais combien de députés sur le programme de la « folie des armements » (dessin de Paul Poncet) : pourquoi acheter des obus au lieu des livres de classes? On saurait bien repousser les boches à coups de dictionnaires et de bancs d'écoliers.

Je n'étais pas seul à l'ouvrage. Parallèlement à mes études, Jacques Bainville, avec son étonnant esprit de précision, montrait dans les articles qui ont formé son livre *le Coup d'Agadir*, combien M. Caillaux, qui croyait avoir calmé l'Allemagne en lui cédant notre Congo, la mettait en plus grand appétit, et Léon Daudet menait contre l'espionnage allemand, cette longue et perspicace campagne qui devait figurer à l'éternel dossier de la défense française et dont il a tiré cette *Avant-guerre* (d'avant l'autre guerre) où sont même préfigurées quelques-unes des méthodes boches de 1937, celles dont le caractère était de s'appuyer à certaines puissances de l'Etat français.

Les prophéties de Daudet eurent contre elles toutes les forces officielles plus ou moins gangrenées par le probochisme ambiant : la presse gouvernementale, la presse

bien pensante, l'administration, la magistrature, le Parlement, presque toutes les autorités. Toute la France légale s'abandonnait ou presque toute. Les hommes de *l'Action Française* ont sonné presque seuls, avec Barrès et Déroulède, le réveil français contre les menaces de gens qui refusaient de voir, ou qui voulaient dormir, ceux dont l'aveuglement était si fort que, le 16 juillet 1914, Jaurès dans un congrès socialiste, osait conseiller la grève générale devant l'ennemi.

Jules Guesde lui répondit avec raison que ce serait un acte de trahison contre la nation la plus socialiste c'est-à-dire la France. On fut surpris de voir *l'Action Française* applaudir si fort Jules Guesde.

— Ne voyez-vous pas — répondîmes-nous — qu'il est du parti de la France?

Et cela semblait un bien extraordinaire parti!

A la fin du mois de juillet 1914, Briand disait :

— La guerre? allons donc! Ils ne sont pas fous, les Allemands! Ils raisonnent, les Allemands! Non, ils ne feront pas la guerre.

Deux jours après, c'était la rupture, c'était l'invasion.

Néanmoins quelque peu. Dans le mouvement d'indignation qui accueille le scandaleux acquittement de Mme Caillaux qui avait assassiné Calmette, le Parti national frémit.

Or que faisait *l'Action Française?*

Pendant que M. Jaurès y parle de grève générale, elle recommande le calme. Elle interdit à l'innombrable et ardente jeunesse qui l'écoute et la suit, aucun mouvement qui puisse troubler l'ordre; la crise européenne nous fait, déclare-t-elle, un devoir de paix intérieure et d'absolu sang-froid.

L'Action Française est obéie. Mais la guerre éclate. Qui donne alors les premiers gages de l'Union sacrée? *L'Action Française*. Qui demande l'institution d'une censure de la presse? *L'Action Française,* par la voix de Bainville. Et qui, sur les grands boulevards, fait rosser la bande anarchiste d'Almereyda qui voulait troubler la mobilisation? *L'Action Française*, toujours.

Lorsque le second ou le troisième jour de la guerre, nous recevons de notre bien-aimé prince le duc d'Orléans, un message disant : « Plus de politique, au drapeau ». Nous avons la satisfaction de lui répondre :

— Monseigneur, c'est fait.

A preuve, le témoignage qu'en a porté, en 1917, M.

Poincaré, celui que je vous ai lu, contre le faux témoignage de Paul Claudel :

Dimanche 28 octobre 1917,
Depuis le début de la guerre, Léon Daudet et Charles Maurras ont oublié leur haine contre la République et les républicains pour ne plus penser qu'à la France (extrait des Mémoires de Poincaré, *Au service de la France*, t. IX, « Année trouble »).

Il serait trop long d'analyser l'œuvre de *l'Action Française* pendant l'autre guerre. Il est indispensable de marquer qu'elle y a perdu des milliers de combattants de première valeur, à peu près tous les membres de ses cadres qui étaient en état de porter les armes.

Ces morts glorieux que nous pleurons encore sont à classer parmi ces quarante ou cinquante mille jeunes Français qui, selon le mot du républicain Georges Lecomte, ont donné l'exemple du premier élan et dont le sacrifice volontaire a sauvé le reste de la nation. Ceux que l'âge, la santé ou l'infirmité ont retenu à l'arrière, se sont fait un devoir d'y allumer le feu sacré et d'y entretenir un moral intact.

Et d'abord, ils ont soutenu sans réserve tous les gouvernements, même celui de Briand, même après qu'ils eussent perdu leur confiance lors de sa lâche et louche attitude du 1er décembre 1916, après les massacres de nos matelots dans Athènes.

Nous avons souhaité à Briand la durée, la stabilité. Nous avons soutenu tous les ministres, dis-je, hormis ceux qui trahissaient leur devoir, comme cela a été jugé pour Malvy, que Léon Daudet a fait condamner par la Haute Cour de la République.

Jacques Bainville ne se relâchait pas de montrer dans la constance séculaire de l'agression germanique, un des plus sérieux motifs de renforcer l'ordre et l'unité. Son incomparable *Histoire de deux peuples* (1915), agit si puissamment par le charme irrésistible de sa clarté que le président de la Chambre, Paul Deschanel, futur président de la République, en appuya tous les thèmes dans un article mémorable du *Manuel de l'instruction primaire* adressé aux instituteurs publics.

Un peu après Bainville, je publiais, de mon côté, le recueil d'études *Quand les Français ne s'aimaient pas* (1916), où je faisais honte à mes compatriotes de déserter l'esprit de la France pour courir toutes les fades prétentaines de l'inquiétude étrangère, spécialement germanique.

La censure de Briand et son cher Théodore Tissier craignaient qu'un tel livre n'entraînât des polémiques.

— Pas un ne bougera, lui répliquai-je.

Personne n'a bougé. Les mauvais conseilleurs et les mauvais bergers ne furent pas pressés de crier « Coucou, c'est nous ». Ils n'avaient rien à répondre. Mais la confusion des anciens serviteurs de l'ennemi aida nombre de Français à reconnaître de nouvelles raisons d'aimer et honorer leur patrie.

De même, aussi, pour les mêmes raisons d'ordre public, dénoncions-nous ceux qui le troublaient encore, comme le misérable Almereyda dans, ce que Barrès appelait la « canaille » du *Bonnet rouge*.

L'anti-militarisme de Clemenceau m'avait un peu porté à la réserve à son égard. Je finis par lui faire confiance lorsque, éclairé par Léon Daudet, Clemenceau eut à son tour dénoncé la trahison et l'espionnage. Tout a été subordonné à la nécessité de vaincre les Allemands et d'unir les Français.

Nous aurions voulu que cette union sacrée survécût à la guerre. Ce n'est pas nous qui l'avons rompue. Aux approches des élections de 1919, ce fut Millerand qui voulut bien avoir un bloc national, mais républicain. C'est de ce mot fatal, prononcé à la paix, qu'est venue une grande partie du mal intérieur.

L'armistice du 11 novembre, à la fin de 1918, avait causé dans le pays une joie bien naturelle, et bien qu'il fût un peu précoce, prématuré de le dire, Clemenceau essaya d'en rejeter la responsabilité sur Foch. Mais il en avait été le premier auteur, quand il refusa de donner, dès septembre, au maréchal de France, déjà victorieux, des indications pour la paix.

Au moment où l'armée Pétain-Castelnau allait descendre sur le Rhin, envelopper l'armée allemande en Belgique et la réduire à capituler en rase campagne, au moment où Franchet d'Esperey marchait sur Vienne et menaçait Berlin, l'armistice du 11 novembre 1918 limitait et mutilait la victoire. *L'Action Française* est le seul journal français qui ait laissé voir, ces jours-là, son malaise et sa déception. Dans la joie du triomphe à laquelle nous nous associions, de tout cœur, nous fûmes bien forcés, Bainville, Daudet et moi, de laisser voir nos inquiétudes, puis nos alarmes, relatives aux imprudences politiques, diplomatiques, financières, que l'on accumulait. L'occupation magistralement commencée par le grand Mangin, appliquait toutes les méthodes traditionnelles de la Fran-

ce révolutionnaire et royale. Mais son autorité était minée : dès l'automne 1919, il était muté de Mayence où personne ne pouvait le remplacer dans son prestige, ni l'égaler dans sa fonction.

Le traité se négociait en dépit du bon sens, sans égard, ni aux travaux de la Commission préparatoire qui avait fonctionné pendant la guerre sous la présidence de Charles Benoist, ni aux sages conseils de M. Jules Cambon.

Personne ne voulait avoir égard à la constitution fédérative de l'empire de Guillaume II. On mutilait, on irritait l'Allemagne, mais on en resserrait l'unité. Et c'est à peine si sur les instances et les menaces de *l'Action Française* encore, il lui était interdit de réunir l'Autriche à son grand corps renforcé au centre, dangereusement égratigné aux extrémités.

Autant, disions-nous, couper la queue d'un tigre et l'essoriller, en lui administrant des toniques et des fortifiants. Ces absurdités étaient tous les jours signalées, discutées par Bainville, Daudet et moi.

Quand ce mauvais traité fut apporté au Parlement, Jules Delahaye vint arrêter chez nous les termes d'une protestation très mesurée, mais très nette, devant laquelle les législateurs de gauche quittèrent leur rang pour n'avoir à l'appuyer ni à la contester. Mais, dans les couloirs, Clemenceau prit à partie Jules Delahaye :

— Il ne faut pas, dit-il, que la France puisse douter de la paix.

— Il faut l'avertir de la guerre, répondit Jules Delahaye.

La guerre, en effet, est revenue, à petits pas, mais à pas sûrs.

Après que nous eûmes ainsi protesté par personne interposée à la Tribune de la Chambre, je peux ajouter que les vingt ans qui suivirent — 1918-1938 — se passèrent à avertir les Français de la guerre que préparait l'escamotage de la victoire par le traité.

Tout homme cultivé doit avoir lu, sur ce sujet, le livre classique de Jacques Bainville, *Les conséquences politiques de la paix*. Tout ce qui est sorti de cette paix y est annoncé, y compris le recommencement de la guerre et le point par lequel elle devait commencer.

Sur ce point névralgique, la Pologne, ce recommencement avait failli se produire en 1920, lors de la marche des Russes sur Varsovie. Les Allemands guettaient le moment où, maîtres de la Pologne, leurs alliés les Soviets, à qui ils avaient facilité la révolution de mars et

d'octobre 1917, viendraient grossir leur propre armée, et marcher avec eux de l'est à l'ouest.

Cette fois encore, *l'Action Française* fut la voix, la haute voix de l'inquiétude nationale. Bainville était malheureusement en vacances. Je le suppléai tant bien que mal. Mes appels répétés chaque matin collaborèrent dans l'opinion à la démarche de Lyautey, qui décida Millerand à envoyer la mission Weygand à Varsovie. Tout le monde sait de quelle efficacité furent les conseils de l'illustre lieutenant de Foch, le coup d'arrêt direct qu'en subit l'invasion moscovite.

Les espoirs allemands étaient déçus, mais pas pour longtemps.

En 1921, l'Allemagne reprenait l'offensive par un autre biais. Briand revenait aux Affaires étrangères et recommençait son terrible jeu d'arrangeur dissolvant. La France avait bien déposé déjà quelques-unes des armes que lui avait laissées le traité. Nous avions renoncé à bien des réparations. Briand se mit à l'œuvre pour liquider le reste. Il avait, dès mars 1921, démobilisé, remobilisé, redémobilisé, une partie de notre armée. Il s'était ainsi placé dans l'impossibilité pratique de la rappeler de nouveau sous les drapeaux. Il fit ensuite le voyage de Washington, pour livrer notre Marine présente et future aux décisions d'une assemblée internationale aux débats de laquelle nos représentants prenaient à peine part, car l'anglais était la seule langue employée.

Enfin, de nouvelles déperditions furent envisagées dans une nouvelle conférence, quand la motion des 249, dont Léon Daudet, alors député de Paris, avait pris l'initiative, rappela Briand de Cannes et le mit dans l'obligation de donner sa démission.

Ce nouveau triomphe de *l'Action Française* semblait annoncer la reprise et la rectification de nos abandons à l'Allemagne. M. Poincaré succédait à M. Briand, M. Poincaré qui avait défini le traité « une création continue! » Promesse de vigueur! Elle nous déçut bien de Poincaré, affaibli, vieilli, surtout honteux d'apparaître une créature de la droite, en tout singulièrement hésitant.

En 1919, il n'avait pas su, malgré ses promesses, maintenir Mangin à Mayence. En 1922, 1923, 1924, il n'osa pas reprendre la politique de Mangin. Elle était toujours possible. A l'automne 1923, Barrès visitant Spire, entendait un vieux chanoine, ami de la France, lui dire :

— Monsieur Barrès, ici, nous sommes en train de défaire l'œuvre de Bismark et de Luther.

Mais ce beau travail rhénan avait besoin d'être appuyé par l'épée et l'esprit de Paris, le gouvernement très velléitaire, gardera son esprit indécis, son épée au fourreau.

Au milieu de 1922, la plus haute autorité militaire avait conseillé, si l'on voulait faire quelque chose, de le faire pleinement et rapidement : pénétrer l'Allemagne par Mayence et la ligne du Mein, chercher l'armée allemande, si elle existait la battre, entrer à Berlin et dicter de là, de nouvelles conditions.

Alors la plus forte puissance militaire de l'Europe, nous étions assez forts pour le faire. M. Poincaré n'a pas osé. Il a préféré la partie au tout, la Rhur à Berlin. Nous nous sommes résignés à la Ruhr, et l'appui donné à cette expédition nous vaut l'assassinat de Marius Plateau, par une fille de police, et le meurtre plus cruellement raffiné d'un enfant de quinze ans et demi, Philippe Daudet, le propre fils de Léon Daudet.

Mais ces deux crimes impunis trouvaient M. Poincaré aussi glacé qu'il devait être devant les crises extérieures. Avant que la Ruhr n'eût donné le gros résultat financier escompté et lorsque cette occupation commençait à payer M. Poincaré la lâchait. Entre deux efforts, il avait choisi le plus faible : et on ratiocinait, il s'en désintéressait à moitié chemin.

Enhardis, les Allemands envoyèrent, en février 1924, des cars chargés d'assassins, armés jusqu'aux dents, qui, dans Pirmassens et Kaiserlautern, assiègèrent leurs compatriotes, amis de la France, les brûlèrent vivants et retournèrent en triomphe dans leur pays sans être inquiétés. Barrès était mort en décembre précédent. Il ne vit pas cette catastrophe de l'horreur. Tous ceux qui l'ont connu disent que, lui vivant, Poincaré eût éprouvé les réactions de la conscience nationale; mais, Poincaré ne connut que la timidité, le respect humain et la fausse terreur des partis de la gauche pro-allemande.

C'était pourtant l'heure psychologique. Hitler venait de se manifester pour la première fois dans l'émeute munichoise, aux côtés du quartier maître général Ludendorff. Il était temps de mettre le pied sur la mèche allumée du pangermanisme reviviscent.

Mais la démocratie ne songeait qu'à préparer les élections du 11 mai 1924, le dimanche soir. Les partis de l'étranger faisaient son jeu, car le premier pas accompli alors par Herriot, doublé de son cher « Blum » fut fait pour inquiéter, dans leurs croyances, les catholiques

d'Alsace. Là encore, ils nous trouvèrent devant eux, et une immense réunion populaire à Strasbourg, obligeait le cartel à rebrousser chemin. Nouvelle victoire de *l'Action Française* pour la patrie.

Les pages qui précèdent, ont l'aspect d'un résumé d'histoire général. Elles ne sont que la table des matières sur laquelle s'est exercée notre activité soit de protestation, soit de correction et de ralliement. Il n'était pas de jour où nous n'eussions à expliquer comment Briand qui revint vite au Quai d'Orsay, recommençait son éternelle fatale politique de concessions réelles en échange de mots écrits ou dits.

Nos réparations étaient sacrifiées, mais non pas nos dettes à l'étranger qui faillirent même être exigées. On laissait l'Allemagne se réorganiser et même réarmer. Quand ce réarmement était signalé à Briand, « rangez, classez ces dossiers », disait-il. Il laissait Stresemann raconter aux princes d'Allemagne qu'il avait fait des capitulations de forme, mais qui n'étaient que des « finasseries ». Le pacte Briand-Kellog n'avait-il pas mis la guerre au ban des Nations? Cela ne parait-il pas à tout?

C'est pourquoi, en août 1929, à La Haye, intervenait un grave arrangement qui désagrégeait tout : l'évacuation de Mayence, « Mayence, la ville la plus importante d'Europe », disait Napoléon, Mayence, par laquelle on tenait l'Allemagne sous le canon français, Mayence qui signifiait la possibilité d'une marche foudroyante de nos armées, Mayence qui représentait encore la possibilité d'une supériorité de terrain pour un peuple de trente-neuf millions d'âmes, soumis à la nécessité d'en contenir et d'en maîtriser soixante-cinq millions.

Tout notre hiver à *l'Action Française* se passa à dénoncer la folie de cet arrangement monstrueux, dont l'exécution était annoncée dans un semestre. Mayence, Mayence!... un peu rechignant devant ces perspectives, Tardieu qui avait succédé à Briand, ne laissait aucune espérance.

M. LE PRÉSIDENT. — Lorsque vous aurez terminé ce chapitre, vous voudrez bien vous arrêter.

M. MAURRAS. — Je vous propose de terminer : j'entre dans un autre ordre d'idées.

AUDIENCE DU 25 JANVIER 1945

M. Pujo, au début de l'audience, demande la parole pour rectifier un incident de la veille.

M. Pujo. — Vous avez demandé à M. Maurras — et c'est moi qui ai répondu — à quelle date, à quel moment nous avions donné la consigne à nos amis de rompre toutes relations avec la Milice?

M. le Président. — C'était une question intéressante!

M. Pujo. — J'ai répondu que c'était après l'accord avec les Waffen S.S. Vous avez fait à M. Maurras cette réflexion : « Et cependant vous souteniez un milicien, comme Francisque Girard, après cet accord ».

J'ai vérifié auprès de M. Maurras les dates; c'est le 4 octobre 1943 que M. Maurras a écrit son article et c'est en novembre que nous avons appris l'accord avec les Waffen S.S. Je ne sais pas si cet accord était antérieur, mais ce qui est certain, c'est que lorsque nous l'avons su, à ce moment-là nous avons envoyé des consignes. M. Maurras n'a jamais su que M. Francisque Girard était milicien, ni avant, ni après.

M. le Président. — Je vous interrogerai le moment venu; vous pourrez me donner toutes ces explications.

M. Maurras a la parole.

M. Maurras. — Monsieur le Président, Messieurs les Jurés.

Avant de reprendre l'exposition d'hier, je vous demande la permission de vous apporter d'abord mes excuses pour la longueur de cet exposé, mais il est absolument nécessaire de vous faire connaître l'essentiel et les accessoires de mon accusation.

Par ailleurs, je me permets d'insister pour obtenir de vous le maximum d'attention possible, car outre qu'il est, je crois, difficile de juger avant de connaître, il me semble que ce n'est pas seulement dans l'intérêt de l'accusé que je fais cette insistance, c'est aussi parce qu'il

s'agit d'une question nationale qui vous est soumise en même temps que mon cas particulier.

Vous savez que je ne suis pas un partisan de la démocratie, mais je suis un grand ami du peuple de France. Je veux que ce peuple soit mis au courant des circonstances de tout ce procès. Je l'ai caractérisé hier comme une véritable fumisterie, il ne faut pas qu'il soit une forfaiture.

Les pages qui précèdent ont l'aspect d'un résumé d'histoire générale. Elles ne sont que la table des matières sur laquelle s'est exercée notre activité, soit de protestation, soit de correction et de ralliement. Cette activité redoubla alors. Il n'était pas de jour où nous n'eussions à expliquer comment Briand, qui revenait au quai d'Orsay, recommençait son éternelle, sa fatale politique de concessions réelles en échange de mots écrits ou dits. Nos réparations étaient sacrifiées, mais non pas nos dettes à l'étranger qui faillirent même être exigées. On laissait l'Allemagne se réorganiser et même réarmer. Quand ce réarmement était signalé à Briand : « Rangez, classez ces dossiers », disait-il. Il laissait Stresemann raconter aux princes d'Allemagne qu'il avait fait des capitulations de forme, mais qui n'étaient que des « finasseries ». Le pacte Briand-Kellog n'avait-il pas mis la guerre au ban des nations? Cela devait parer à tout. C'est pourquoi en août 1929, à La Haye, intervenait un grave « arrangement » qui désagrégeait tout : l'évacuation de Mayence!

« Mayence, la ville la plus importante d'Europe » disait Napoléon.

Mayence, par laquelle on tenait l'Allemagne sous le canon français.

Mayence, qui signifiait la possibilité d'une marche foudroyante de nos armées.

Mayence, qui représentait encore une supériorité de terrain pour un peuple de trente-neuf millions d'âmes soumis à la nécessité d'en contenir et d'en maîtriser soixante-dix millions.

Tout notre hiver 1929-1930 se passa à dénoncer cet arrangement monstrueux dont l'exécution était annoncée pour la fin du semestre.

Mayence! Mayence!

Un peu rechignant devant ces perspectives, Tardieu qui avait succédé à Briand, ne laissait aucune espérance.

C'était fait, réglé, signé, disait-il. Le malheureux! Un véritable homme d'Etat ainsi mis en rapport avec des

nécessités vitales pour son pays eût trouvé dix moyens juridiques, cent raisons politiques pour échapper à cette échéance cruelle. Il n'en fut rien. Nous multipliâmes les moyens d'avertissement. Un de nos collaborateurs, aviateur de guerre, qui était notre secrétaire de rédaction, inonda Paris de feuilles volantes adjurant les Français de ne pas consentir à la destruction de leur sécurité. Rien ne servit : pas même l'avertissement que, les premiers et longtemps seuls, nous avions donné depuis des informations de source hollandaise sur les progrès cachés du Parti hitlérien.

Les renseignements donnés à Maurice Pujo, utilisés par lui, ne laissaient pas de doute. Ils étaient sûrs; une fois Mayence évacuée, le grand parti hitlérien se démasqua. L'évacuation est du 30 juin 1930; au bout de dix semaines, le 15 septembre, cent dix députés nazis étaient élus au Reichstag. Stupeur de Paris, de la France, du monde. Seuls, les lecteurs de *l'Action Française* ne furent pas surpris.

L'épée d'Hitler. 1930. — Nous avons eu l'occasion de dire ce qu'était, dès son origine, la doctrine d'Hitler. Celle de Fichte, celle du germanisme au XIX^e^ et au XX^e^ siècles. Mais il convient d'ajouter ce qui la doublait, bien plus qu'un parti, autre chose : il y avait le grand Etat-Major de l'armée allemande.

On a vu Hitler faire ses premières armes à Munich auprès de Ludendorff. Que l'on se rappelle maintenant la manière dont le vieux maréchal Hindenburg accepta de céder la place à Hitler. Et que l'on n'oublie pas les traits significatifs rapportés par M. Benoît-Méchin dans la première édition de son *Histoire de l'armée allemande,* en pleine révolution de 1918, quand un ancien ouvrier sellier, Ebert, était président du Reich et qu'il téléphonait tous les jours au même grand Etat-Major pour lui rendre des comptes ou pour lui demander des ordres. Cela fait entrevoir à l'arrière-plan de l'hitlérisme quelque forte tête militaire qui inspirait l'essentiel de son jeu et du jeu de son parti.

Ce parti est pangermaniste avant tout. Il est religieusement et historiquement convaincu de la supériorité radicale de l'homme allemand sur tout autre représentant de l'espèce humaine. Mais ce parti ne peut ignorer qu'il ne règne que par l'épée forgée par Blücher, Molkte et leurs collaborateurs. En épargnant à leur armée la débâcle par l'armistice du 11 novembre 1918, en la faisant défiler sous des arcs de triomphe et des guirlandes de fleurs, en traitant ces vaincus de *victuri* (ceux qui vaincraient), le grand Etat-Major exploitait à coup sûr les deux forces physiques de l'instinct allemand, rage de la défaite, volonté de la réparer. Nous ne sommes pas assez amis de l'Allemagne pour lui rendre le service de méconnaître ce qu'elle a de qualités militaires; elle est trop bête, ou si l'on veut, trop bestiale pour savoir user de cette puissance, mais c'est là que vivent les sources de toutes ses fortunes. Hitler et son parti ne sont pas « mariés » à la haute armée allemande, mais j'ai toujours conseillé aux bons esprits de ne pas compter trop facilement sur le triomphe fatal de l'antagonisme entre le Parti et l'armée, entre Hitler et les généraux. Leur union se défera certainement comme l'unité allemande : produits fragiles et cassants. Ils ne se casseront pas tout seuls. Il aurait fallu les casser.

Mein Kampf. — Electorale et émeutière, parlementaire et militaire, la victoire nazie avait besoin de prendre des racines dans l'esprit public allemand. De là l'extraordinaire diffusion du livre de Hitler, ce *Mein Kampf, Mon Combat,* qui est donné d'office à tout couple qui se marie, comme la pierre d'angle de son foyer. Mais ce livre comporte plusieurs pages pleines de haine et de menace contre le peuple français; il y avait le plus grand intérêt à faire connaître ce livre de ce côté du Rhin, d'autant que l'inquiétude commençait à gagner notre gouvernement et les partis qui le dirigeaient. Un jeune éditeur fit faire une traduction de *Mein Kampf* et la mit en vente. On vit alors une chose inouïe : de Berlin, Hitler fit défense à la Librairie française de vendre son livre et lui intenta un procès, procès qui fut plaidé devant nos tribunaux comme un procès de mur mitoyen sur on ne sait quelle législation de commerce internationale! Et Hitler gagna ce procès! Et le Gouvernement n'intervint pas. Et le Gouvernement de la démocratie ne vint pas dire qu'il s'agissait là d'un fait politique et national, question de salut public sur laquelle notre peuple souverain avait le droit de savoir exactement ce qui s'imprimait contre lui. La traduction de *Mein Kampf* disparut des étalages, elle fut ensevelie dans les caves de l'éditeur et toutes les protestations que nous élevâmes n'y firent rien. Nous demandâmes une traduction complète officielle pour les écoles, tirée à des milliers d'exemplaires pour apporter un peu de vérité au peuple français. Peine perdue! Les Français restèrent condamnés à ignorer ce qui les menaçait de si près.

Déjà pourtant l'on se disait tout bas dans les « sphères » que la guerre des démocraties contre Hitler était fatale : seulement le peuple qui devait en faire les frais n'était pas mis au courant des mauvais desseins de son ennemi.

Montée de l'hitlérisme. — Années 1934-1935. — Dans l'opinion démocratique du pays, demeurée inquiète, on n'osait pourtant pas — habitude briande — avouer qu'il y eût menace de l'Allemagne : on disait menace *hitlérienne, nazie,* volontiers *fasciste.*

Mais le *fascisme* servait aussi à désigner les *non-démocrates,* les *nationalistes* français, comme alliés naturels de l'*Internationale blanche,* les *antifascistes* étant ou se croyant les alliés naturels d'une Internationale rouge en raison de leur similitude de doctrine ou, comme ils disaient, d'idéologies.

Or, il faut faire ici trois observations :

a) L'internationale rouge a déçu les démocraties en 1914 quand les socialistes allemands marchèrent avec leur Empereur, et en août 1939 quand les révolutionnaires russes marchèrent avec les hitlériens berlinois.

b) La similitude de doctrine entre hitlérisme, fascisme et nationalisme français serait ensuite à reconsidérer. Dans une certaine mesure, le fascisme italien, antisocialiste, antiélectif, antirépublicain (jusqu'à 1943) offre certains rapports avec nos idées. Rapports très limités : le *fascisme mussolinien* est profondément étatiste et centralisateur. Nous sommes le contraire. Pendant vingt ans, notre grand ami regretté, le marquis de Roux, en faisait de nombreuses et profondes critiques dans notre page économique et sociale du samedi. Si les idées de *l'Action Française* comportent un Etat autoritaire, il est concentré dans des fonctions d'Etat, et il laisse leur champ naturel aux initiatives privées, à celle des communes, des provinces, des professions, des corps, compagnies et communautés; la doctrine de *l'Action Française* veut « le roi », mais elle veut sous le roi « *les républiques* », car elle est profondément décentralisatrice. Ces différences sont si graves qu'elles ne nous ont jamais permis d'admettre aucune identification sérieuse entre notre plan constitutionnel et les réalisations de Mussolini. Les différences sont encore plus fortes entre nos idées et celles d'Hitler. On ne prend pas garde qu'il a vaincu en grande partie par l'élection au suffrage universel car, en Allemagne, grâce à la doctrine fichéenne et à l'éducation germaniste, la démocratie de

1930 était beaucoup plus nationaliste qu'en France; le socialisme n'y a jamais été antipatriote et antimilitariste comme chez nous.

c) Enfin, nous n'avons jamais cru que les Etats et les peuples dussent fatalement s'allier sur les similitudes de leurs statuts intérieurs. Il n'est rien de plus faux. Le roi très chrétien François Ier, s'alliait au Grand Turc, des cardinaux de l'Eglise romaine, comme Richelieu et Mazarin, s'alliaient aux petits princes protestants d'Allemagne. Au fort des diatribes démocratiques contre le *fascisme,* le vrai *fachisme,* le fascisme italien nous avait rendu, en juillet 1934, un fameux service lorsque Mussolini mettait 60.000 hommes sur le Brenner contre Hitler et les hitlériens et avait ainsi arrêté leur marche sur Vienne.

Une française patriote, la comtesse Joachim de Dreux-Brézé se trouvait à ce moment en Tyrol autrichien dans un gîte estival tenu par des hitlériens qui l'avait fait assister au téléphonage et retéléphonage annonçant l'élan, le succès, puis l'arrêt, puis le recul de leur vague viennoise. Mme de Dreux-Brézé raconta ces heures dramatiques dans des pages d'une objectivité lumineuse et vivante. Notre *Revue Universelle* les publia. *L'Action Française* l'appuya, elles parurent en volume : *Chez les nazis d'Autriche.* J'eus le très grand honneur d'en écrire la préface, mais pas un des organes officiels préposés à la direction morale du pays ne daigna prêter attention à cet avis fulgurant. Quelque opinion qu'on eût de l'Italie, le fait attestait l'importance de ce pion sur l'échiquier européen. L'homme qui gouvernait l'Italie montrait de l'allure et de la décision. Il était de notre intérêt de le garder avec nous, de le garer d'un possible retour contre nous, de ne pas le jeter dans les bras de notre ennemi. Cela valait bien une distinction entre *fascisme* et *nazisme.* Ah ouiche! On se moquait bien des alliances et des rivalités. C'était le moment où nous fatiguions la Belgique par le décousu de notre politique. Allait-on faire de même avec l'Italie? Non, tout d'abord. M. Laval faisait le voyage de Rome pour offrir et pour délivrer à l'Italie cent mille kilomètres carrés de terre française dans le Tibesti africain. Mais ce cadeau sans contrepartie ne donne pas une grande idée de son sérieux! Le don fait, l'accord conclu, M. Laval se hâta de le rendre stérile : pour l'affaire d'Abyssinie qui nous regardait si peu, il lâchait l'Italie et courait l'Angleterre, tout en faisant mine de lâcher l'Angleterre pour l'Italie et tout en

proposant à l'une et à l'autre une cote mal taillée comme il s'en fait dans un couloir de Parlement. Ni l'un, ni l'autre n'en fut satisfait et M. Laval dut aller s'asseoir le cul entre deux selles sur le parquet glissant de ses accords avec M. Hoare.

La seconde avant-guerre. 1934-1935-1939. — Sous cette prodigieuse accumulation de sottises, une certaine alarme devenait sensible : cet Hitler que l'on n'avait pas osé démasquer devant le pays, on le redoutait avec raison. L'aventure de Vienne avait montré qu'il était riche en mauvais desseins. Les gouvernants allaient-ils mettre leur conduite d'accord avec cette défiance? Pas du tout! Il suffit à Hitler de proclamer qu'il suffirait de lui rendre la Sarre, on n'aurait pas de meilleur voisin que lui. On le crut sans difficulté. Nous acceptâmes les conditions extravagantes dans lesquelles eut lieu le plébiscite sarrois et cette petite épaule de hauteurs qui défendait encore un peu notre victoire, fut abandonnée. Heure grave! Dès lors rien ne nous sépara plus du « vaincu », un vaincu près de deux fois plus nombreux que nous! La collection de *l'Action Française* pourrait montrer comment y furent soulignés les énormes périls de la situation. La démocratie n'en tint aucun compte.

Renversement du pacifisme. 1938. — A la vérité, le mur Maginot se construisait, mais il ne pouvait faire le point de départ d'une offensive.

A moins de lui mettre d'inimaginables roulettes.

Or, écoutez-moi bien. Ecoutez ce que *l'Action Française* fut seule à signaler alors. C'est au milieu de cette année cruelle où l'on abandonnait la Sarre — 1935 — que l'idée de faire la guerre, et une guerre offensive, est venue aux partis démocratiques français.

L'idée de faire la guerre avait été considérée jusque là par tous leurs Briand et leurs sous-Briand comme une impiété monstrueuse aussi longtemps que nous avions eu les moyens de faire puissamment cette guerre, grâce à l'occupation rhénane et grâce à Mayence, tant que l'on pouvait encore entrer en Allemagne, même tant que l'on commandait du haut de la Sarre un coin de frontière allemande. Ces éléments de force et de victoire nous permettaient alors de faire une guerre heureuse. Ils nous le permettaient, nous nous l'interdisions. Mais dès qu'on les eût perdus, on se mit à vouloir faire la guerre, risquer la guerre malheureuse, comme si l'on eût désiré être battus.

La paix! la paix! bêliez-vous quand vous étiez forts.

Depuis que vous étiez faibles, vous hurliez : la guerre! la guerre!

Une des plus ardentes campagnes de *l'Action Française* fut donc menée contre ces anciens pacifistes tournés en boutefeux qui, dès septembre 1935, réclamaient la guerre à l'Italie, dès juillet 1936 la guerre à l'Espagne blanche, dès 1938 et 1939 à l'Allemagne, c'est-à-dire pendant trois ans entiers une bataille sur trois fronts. Dans l'année 1936, l'idée de guerre fait des progrès immenses. Une partie du Parlement y est acquise, c'est l'aile marchante du pays légal républicain. Cent quarante députés socialistes, radicaux-socialistes ou démocrates chrétiens demandent par écrit des sanctions contre l'Italie, la bataille sans plus tarder.

Eh bien, ainsi placé sur cette pente roide de la guerre, sait-on quel est en 1936 le premier soin du Gouvernement responsable : à propos d'une écorchure infligée à l'oreille de Léon Blum par des agents provocateurs policiers, le cabinet Sarraut, 13 février, dissout toutes les ligues patriotiques et nationales. Admirable moyen de réchauffer l'énergie combative du pays. Nouvelle édition, très originale, de la première union sacrée!

Le mois suivant — mars 1936 — les Allemands violent le Traité, passent le Rhin en armes, s'établissent dans la zone qui leur était interdite. M. Sarraut lance de vains *cocoricos*. S'il en avait eu le moyen, il eût agi, mais que faire sans une armée? Parler? Il chante! Il crie. Il savait comme tout le monde qu'on ne fait pas la guerre à la veille des élections générales. Après? Tout ce qu'on voudra! Pas avant. L'Assemblée Législative de 1792 était élue quand elle a déclaré sa grande et longue guerre. Napoléon III avait en poche les résultats du plébiscite de mai quand il déclara la guerre en juillet 1870. M. Blum était d'humeur à guerroyer une fois sa majorité réunie. Ni lui, ni M. Sarraut n'étaient fichus de s'aliéner les urnes par des préparatifs de combat. Les Allemands s'installèrent où ils voulurent, comme ils voulurent. Ce fut une nouvelle position perdue, après la Sarre, après Mayence. Ce n'est pas notre faute si tout le monde vit alors quel fond l'on pouvait faire sur la politique républicaine et sur son énergie. La Femme sans tête, toujours!

Au mois d'après, élections de 1936! En exécution du serment juré le 14 juillet 1935 entre tous les partis qui comptaient parmi ses chefs quelques complices de la grande escroquerie Stavisky, les communistes, les socia-

listes, les radicaux-socialistes, les démocrates-chrétiens, allèrent au scrutin la main dans la main et cela composa une très belle majorité, et un ministère encore plus beau, celui de l'aventurier dénommé Léon Blum qui avait dit aux Français : « *Je vous hais* ». On sait quels furent les ravages de cette révolution sèche du Front populaire; mais l'impuissance y fut encore supérieure aux dégâts.

Fin octobre 1936 fut exécuté dès qu'il fut définitif, sans une heure de sursis, le jugement qui me condamnait à la prison pour avoir voulu empêcher de faire la guerre à notre ancienne alliée italienne qui venait de nous rendre un tel service sur le Brenner. Je ne me plains pas d'avoir fait les deux cent cinquante jours de prison qui me valurent la couronne civique décernée à *Magic-City* au milieu d'un Paris beaucoup trop bienveillant. Je me servis immédiatement de ma liberté pour multiplier articles, réunions, conférences ou dénoncer à la France les cruelles extrémités du bellicisme fou qui coïncidaient avec notre pitoyable affaiblissement.

Je ne me bornais pas à comparer nos évacuations de Mayence et de la Sarre à la libre occupation militaire du Rhin. Je montrai combien l'organisation de notre armée avait été systématiquement réduite par les gouvernements avancés qui s'étaient succédé après 1924 comme après 1932. « *Les gauches arrivent! Les gauches arrivent!* » avait alors crié le monde de Genève. Et cette arrivée des Gauches, après avoir signifié le désarmement de la France, la plaçait sur la pente de la folie guerrière : sans natalité, sans armée, sans alliance continentale assurée! La guerre d'une armée polarisée tout entière sur la défensive, alors qu'il s'agissait d'aller protéger nos alliés de la Petite Entente, surtout qualifiés alors par le nombre et la gravité de leurs mésententes ou par la facilité avec laquelle ils avaient relâché leurs liens avec nous! Au surplus, pour les Polonais comme pour les Tchèques, que pouvions-nous? Où était la grande armée de choc indispensable pour crever le mur Siegfried? Ni l'état moral du peuple français, déçu par la *der des der*, ni sa population, après une saignée de deux millions d'hommes en quatre ans, n'autorisaient les effusions nouvelles d'un sang raréfié, ni des sacrifices nouveaux en vue de chimères. Alors, à quoi bon cette guerre? On ne le voyait pas.

On voyait moins encore d'où venait cette métamorphose de moutons pacifistes en taureaux va-t'en guerre.

Ces questions portées aux quatre coins du territoire n'ont jamais reçu de réponses. De personne. Jamais. J'ajoute que, pour une fois, la presse officielle ou officieuse de *l'Ordre* à *l'Aube*, m'injuriait tant qu'elle pouvait! Jamais elle n'a complété ses outrages et ses menteries par une réponse directe à ma question. Vous aviez votre armure et vous vouliez la paix; vous êtes désarmé et vous voulez la guerre. Nul de leurs écrivains n'a pu expliquer pourquoi ils avaient tant tenu à ne point user de leur ancienne puissance et pourquoi ils nous ont poussés, lancés et précipités dans la guerre dès que nous avons été impuissants. Folie? Trahison? L'Histoire répondra.

Nous ne bêlions pas à la paix quant à nous. Nous montrions seulement son extrême nécessité pour la France d'alors : nous analysions objectivement la situation, nous démontrions qu'il nous était impossible d'intervenir pour le moment. Mais connaissant Hitler et connaissant l'Allemagne, nous concluions à la nécessité de précautions rapides pour un proche avenir.

Aussi chaque démonstration était-elle suivie d'une exhortation qui se résumait en un mot trois fois écrit en un caractère différent! *Armons!* ARMONS! ARMONS! Comment? nous répondaient les partis de gauche. Par des tracts de propagande accusant le budget de la Marine et de l'Air de rogner celui de l'Ecole et des Hôpitaux, ou en faisant grief aux gouvernants — pauvres gouvernants — de marchander les grèves, les loisirs et les facilités... pendant que de jeunes attachés aux Cabinets ministériels, comme M. Marceau Pivert, menaient en certains arrondissements parisiens de furieuses campagnes contre la défense passive! En pleine élaboration de la guerre! Toujours le désarmement; toujours le programme des socialistes de 1914 sur la folie des armements!

Cependant, en septembre 1938, notre campagne énergique, affermie et secondée par l'opinion parisienne, avait obtenu le *coup nul* de Munich, ce qui était tout bénéfice pour le pays car alors nous étions encore moins prêts que nous ne devions l'être en 1939.

Mais peu après Daladier mollissait; il finissait par grogner à son bonnet de nuit que la guerre était inévitable.

Or, au même moment, il se mettait personnellement au travers de nos campagnes pour l'armement.

Voici dans quelles circonstances.

C'était en juillet 1939. Je rentrais d'Algérie, ayant

aperçu beaucoup de mauvais augures sur le ciel, la terre et la mer. Trois nécessités m'obsédaient à ce retour.

1° Prouver à l'Italie fanfaronne notre fermeté en occupant Cheik-Saïd dans la mer Rouge face à son Erythrée;

2° Notre désir d'arrangement avec elle en lui faisant faire des offres susceptibles de l'intéresser dans l'Adriatique par une diplomatie capable de se faire écouter mieux que le vain ambassadeur que nous y avions envoyé;

3° Enfin, remédier en vitesse à notre éclatante infériorité aérienne.

J'avais d'ailleurs trouvé Paris ému de cette dernière et triste vérité partout affirmée, que nous n'avions pas assez d'avions. *Alors,* dis-je, *fabriquons-en. C'est trop long,* était-il répondu. *Achetons-en... Nous n'avons pas d'argent. — Alors organisons une grande souscription nationale...* Et je lançais en tête de *l'Action Française* l'idée de réunir de gros capitaux en vue d'assurer la liberté du ciel français — l'idée de proposer cet appel à tous nos confrères — à nos confrères de toutes les couleurs — pour ne pas en rester aux quelques pauvres millions qu'aurait obtenu notre seul effort, afin d'obtenir en vitesse tous les milliards nécessaires. Or, le même Gouvernement qui déclarait la guerre inévitable, le Gouvernement qui savait mieux que nous notre infériorité aérienne, fit demander à tous les syndicats de presse de ne point adhérer à ma proposition. Etait-ce parce que nous étions royalistes? L'intérêt national aurait dû limiter l'esprit de parti. En tout cas, il était facile de faire reprendre la même proposition par quelque frère ou ami. Nous aurions applaudi et adhéré de grand cœur.

Le premier semestre de 1939 se passa en adjurations inutiles. J'avais eu l'occasion de dire et d'écrire à plusieurs reprises qu'Hitler était l'ennemi numéro un. *Alors,* me disaient les écervelés? *Alors,* répliquais-je, il suffirait de se connaître un ennemi numéro un pour lui courir sus? Tout droit? Comme ça? sans s'embarrasser ni s'enquérir des temps, des lieux et des moyens? L'histoire des années 1940-1944 nous a montré depuis que des pays aussi vastes, riches, peuplés que les Etats-Unis et l'Empire britannique ont mis de longues saisons à mettre sur pied leurs moyens d'action proportionnés à l'objectif; pendant de longues années, on les a vus résister aux instances de Moscou les sommant de créer un

second front *hic et nunc*! Il n'était pas besoin de cet exemple de fait, le plus simple bon sens, la plus modeste raison aurait dû faire comprendre que l'on n'entreprend pas une guerre avant d'en avoir assemblé le personnel et le matériel.

Quant au risque d'être mis soi-même dans la nécessité de se défendre, mieux valait aussi le courir et attendre l'attaque de pied ferme en profitant du bénéfice moral de cette agression. En 1914, notre mobilisation fut enthousiaste parce que nous étions envahis. Les paysans auraient sauté sur leurs fourches pour repousser l'envahisseur. Chacun savait pourquoi il allait au front. La mobilisation de 1939, masquée de démonstrations superficielles, fut à peine correcte parce que l'on ne savait pas pourquoi ni contre quoi l'on partait. Hitler? Inconnu au corps! On ne l'avait même pas laissé se faire connaître chez nous par son livre contre nous. Le *fascisme?* Le nom était honni des politiciens braillards, mais les politiciens ne font pas la guerre, et ceux qui la font ne sont pas des politiciens. Enfin, la guerre des démocraties n'enchantait personne, attendu qu'en France la démocratie décevait tout le monde et quant à ce qu'elle était ailleurs, à Londres et à Washington, on n'en savait à peu près rien.

Cela résume des colonnes et des colonnes de discussions que nous soutenions pour l'amour de la paix.

Nos quatre règles. — Au fur et à mesure que les choses se gâtaient, nos positions étaient prises plus fermement.

Je les ai formulées à plusieurs reprises, en août 1939 en quatre propositions faciles à suivre : on le vérifiera quand on le voudra.

1re *règle.* — A) Il ne faut pas faire la guerre.

2me *règle.* — B) Si elle nous est imposée ou si, malgré nos conseils, elle éclate par la faute du Gouvernement, faisons-la et faisons-la bien, à fond, de toutes nos forces. Gagnons-la. Pour la gagner, *armons,* ARMONS, ARMONS.

3me *règle.* — C) Et si nous la gagnons. Ah alors! pas de bêtise, arrangeons-nous pour mettre définitivement l'Allemagne hors d'état de nuire, c'est-à-dire usons de procédés qui l'y ont réduite autrefois. Car ce ne sont pas d'imbéciles conventions militaires comme celles d'après Iéna ou après 1918 qui seront efficaces, elles ont toujours échoué. Ce ne sont pas les grosses contributions que l'Allemagne finit par ne jamais payer.

Ni d'exaspérantes occupations sans objectifs bien déterminés. Commençons par renoncer énergiquement à ces nuées modernes, leur inefficacité a été flagrante. Usons de la méthode qui a donné un siècle et demi de tranquillité au peuple de France, et même à l'Allemagne jusqu'à Frédéric II, la méthode des traités de Westphalie, la destruction de l'unité allemande, le retour aux Allemagnes, la paix de Jacques Bainville en un mot.

4me *règle.* — D) Pour arriver à ce résultat, au bon usage de la victoire, à l'obtention de la victoire, donnons à la guerre un objectif national, c'est-à-dire en dehors d'un antihitlérisme incompris et d'un esprit démocratique bien périmé : proclamons que nous visons la décomposition politique de l'ennemi.

Et pour ces derniers mots, nous recevions de nouveaux paquets de sottises. Quoi! Découper l'Allemagne avec un couteau de cuisine? Il s'agissait d'utiliser les forces centrifuges dont elle est animée, le particularisme qui lui est naturel... Mais on disait que nous allions irriter les Allemands... Comme si on ne les irritait pas davantage en leur tirant des coups de fusil! On nous accusait d'empêcher les savantes manœuvres qui allaient séparer le parti d'Hitler du reste de l'Allemagne. Comme si le parti hitlérien, né du fichtéisme, n'était pas le même que celui de l'unité et de la plus grande Allemagne.

Nous allions, disait-on encore, blesser ce qu'il y a de plus sensible au cœur de l'Allemand... Comme si notre solution était capable de faire du mal à la moindre mouche allemande! Comme si nous ne savions pas très pertinemment qu'il y avait en Allemagne de très nombreuses traces d'esprit particulariste et de séparatisme total. La circonstance était favorable car l'exclusion des juifs d'Allemagne avait privé le parti unitaire d'un grand nombre de partisans dévoués : n'étaient-ils pas, avant 1914, citoyens et électeurs du grand Reich, mais sans l'être des divers Landstags des Etats particuliers? Il suffisait de lire nos paroles. Elles tenaient compte de tout ce que nos bellicistes insensés oubliaient ou niaient sans raison.

La Russie. — Août 1939. — Au milieu de ces discussions éclate — véritable trait de foudre — un événement qui aurait pu illuminer l'opinion des pires crétins : le traité du 22 août avouant l'alliance de l'Allemagne et de la Russie. Nous n'avions pas cessé de dire que cette alliance était latente, mais tenait toujours (renseignement particulier venu d'un Alsacien patriote), que le traité de Rapallo, 1922, avait été plusieurs fois renouvelé à Berlin et qu'au surplus il fallait se souvenir du nom que donnait Bainville à la Pologne : il l'appelait le *trait d'union* entre les deux grands empires du Centre et de l'Est. Tant que la Pologne ne serait pas de nouveau partagée entre eux, il fallait prévoir leur accord. Après? ce serait autre chose! Pour le moment l'union était fatale. Et voilà cette fatalité qui éclatait, qui se vérifiait, qui foudroyait nos contradicteurs. Conséquence immédiate : toute possibilité théorique d'un grand allié de l'est disparaissait. Ceux des partisans de la guerre à qui restait un atome de bon sens avaient professé jusque là que, sans cette grande alliance, la guerre devenait impossible : la Pologne n'était pas assez armée, son armée n'étant pas assez mécanisée, ses cinquante régiments de cavalerie ne pouvant faire face à un ennemi bardé de chars et d'avions, elle serait vite mise hors de cause et nous aurions à supporter seul tout le poids aggravé de l'Allemagne accrue, renforcée et enivrée de sa victoire. Mais ces demi-sages se turent ou ils oublièrent leur demi-sagesse. Plus l'idée de la guerre devenait folle, plus ses partisans étalaient d'aveuglement et de fureur, d'aveuglement contre le bon sens, de fureur contre nous qui n'arrêtions pas de le leur rappeler.

Il importe de concentrer ici quelques-uns des derniers avis qui furent donnés par *l'Action Française* entre le 23 août et le 3 septembre 1939.

Le 26 août 1939, nous transcrivions l'avis d'un chef militaire « aussi réfléchi qu'informé » montrant que ce que nous entreprendrions sur le Rhin coûterait très cher, nous affaiblirait cruellement et ne servirait de rien à la Pologne. « *C'est exactement comme si quelqu'un prétendait enfoncer avec sa tête un mur solidement maçonné pour secourir quelqu'un que l'on égorgerait de l'autre côté de ce mur* ». Conclusion : *surseoir! surseoir!*

Tout ce qui est de cet ordre crée le répit, donne le délai, permet de recueillir et de réorganiser nos forces; tout ce qui surseoit au stupide vatout des impulsifs et des passionnels crée une supériorité manifeste en faveur des armes de la Patrie. Est-ce que l'on va rejeter au gouffre ces puissances de l'avenir?

Et l'avis avait commencé comme il finissait :

Qu'on se hérisse de défenses, qu'on mobilise ou qu'on remobilise! Qu'on se trouve sur tous les points! C'est naturel, c'est nécessaire! Il serait criminel de ne pas faire là-dessus tout ce que recommande l'information lucide et le calcul exact. Mais

marcher avant que l'on ait marché sur nous, c'est une autre affaire.

Et trois jours plus tard, 28 août 1939, nous recommandions le parti « *d'armer, de réarmer, de surarmer et d'attendre l'arme au pied* ». Nous émettions la crainte qu' « une offensive inopportune nous casse les reins pour cent ans »... J'ajoutais notamment qu'il ne fallait pas souhaiter à la France « une nouvelle hécatombe ».

« Entre le parti de laisser durer ou grandir la plus dangereuse des grandes Allemagnes et le parti du massacre auquel on nous rue, je suis d'avis de laisser courir les délais.

« Mourons, certes. Il convient de mourir pour la patrie après avoir vécu pour elle, mais, comme le disait le très beau mot du général de Castelnau aux manœuvres d'avant guerre (1913), il faut mourir puissamment et tout beau trépas doit servir. »

Le trépas sans puissance « est d'inanité pure et de pure imbécillité, le trépas de Gribouille ne peut pas comporter d'honneur ».

Tel a été le ton et le sens de nos adjurations des suprêmes minutes. Le sursis! Le temps de s'armer! Le temps qu'ont su prendre depuis l'Angleterre et l'Amérique, mais que nous n'avons pas pris nous, parce que nos politiciens n'y réfléchirent pas.

Pendant ce temps, nos bellicistes soutenaient que Hitler jouait au poker, faisait du bluff, n'avait en vue qu'une politique de prestige sans réalité. M. Chamberlain déclarait qu'il ne ferait la guerre ni pour Dantzig, ni pour la Pologne, mais pour les principes supérieurs, pour sa religion, pour son idéal, *dans le genre de la guerre de propagande révolutionnaire où la France s'est épuisée de* 1792 *à* 1815.

M. Daladier ajoutait à cette guerre de principes, une guerre de prétendu réalisme : honneur de notre parole, secours nécessaire à donner à nos alliés, alors qu'il savait bien ou devait bien savoir que les moyens matériels de ce secours nous échapperaient comme ils nous échappèrent en effet.

Il n'était pas armé. Il n'armait pas. En 1915 on avait stimulé l'armement. Des improvisations fructueuses avaient l'inconvénient d'enrichir bien des intermédiaires marrons, suscité de mauvais nouveaux riches, mais aussi l'avantage de faire abonder les armements. On avait du moins des canons et des munitions. C'était toujours

ça! Démuni et désarmé par le Front Populaire, le Gouvernement Daladier eut l'idée bouffonne de limiter tant qu'il le pourrait les gains, et par conséquent, la production des industries de guerre. Mais pas de gain, pas de production guerrière. Un très grand industriel, fort peu intéressé à susciter ces concurrences, mais Français avant tout, M. de Wendel, monta à la tribune du Sénat pour démontrer combien de telles limitations étaient stupides et funestes. Il aurait aussi bien fait de chanter. Encore si le travail officiel normal eût suivi un cours régulier : mais les usines nationalisées raréfiaient et amoindrissaient leur rendement.

Pour mesurer quelle fut l'imprudence de M. Daladier, il faut se rappeler que l'état précaire de notre aviation ne fut *officiellement* discuté et reconnu que six mois après la guerre déclarée, à la séance du Comité secret de la Chambre du 9 février 1940 à laquelle M. Fernand Robbe vint dire : « L'Allemagne a 4.000 avions en première ligne, 4.000 avions en seconde ligne. Nous combien? 800. » Le ministre Guy la Chambre soutint que nous en possédions 2.300. Ce calcul était plein de petites ruses et de grosses tromperies. En admettant son chiffre, il restait que l'ennemi avait 5.700 avions — cinq mille sept cents de plus que nous. Encore faut-il supposer que de septembre 1939 à février 1940 nos fabrications d'aéronautiques avaient dû faire quelques progrès sur leur chiffre au jour de la déclaration de guerre. Quel était alors ce chiffre? Personne ne put le dire. Il ne pouvait qu'être inférieur même au chiffre de 800 donné par M. Robbe.

Telles sont les négligences, les présomptions, les ignorances et les imprudences que nous combattions de toute notre âme en nous opposant à la déclaration de guerre de 1939.

Décidé à passer outre à nos adjurations répétées, Daladier fit son possible pour les étouffer.

1° Le 27 ou le 28 août, M. Meyer, chef de la Police Judiciaire, fit appeler mon cher ami, M. Maurice Pujo, pour lui dire que Daladier l'avait chargé, lui, Meyer, de faire une démarche auprès de lui pour arrêter ma campagne à moi. Pujo répondit que nous assumions toutes nos responsabilités. Que le Gouvernement prenne les siennes, et s'il veut arrêter la liberté de la presse, qu'il rétablisse la censure.

2° Daladier rétablit alors la censure, et son premier soin fut de caviarder toute la page de *l'Action Française*

où je renouvelais mes instances afin qu'il attendît, qu'il armât, qu'il rétablît nos alliances.

3° Or cette censure précédait la déclaration de guerre. En 1914, la presse était restée maîtresse de penser ce qu'elle voulait sur la guerre et sur la paix. En 1939, nos boutefeux claquaient des dents à la pensée de se voir arracher leur chère Gué-guerre. Nos journaux, s'ils avaient été libres, auraient suffi à parer le malheur, nous y étions décidés. Enchaînés, l'instrument nous manqua et Paris ne put être alerté comme il l'eût fallu.

Devant l'immensité des malheurs variés qui, depuis cinq ans, se sont abattus sur la France, il n'y a pas au monde un patriote raisonnable qui puisse contester le bon sens de notre opposition, la justice de nos réserves et refuser de regretter qu'on ne les ait pas écoutées, et qu'on n'ait pas aussi redoublé les préparatifs, en armant, réarmant, surarmant. Une véritable usurpation du pouvoir exécutif brusqua les choses : la guerre fut déclarée le 3 septembre 1939.

La première des quatre règles que nous nous étions imposées tombait donc par force majeure. Nous ne pouvions plus l'observer.

Nous mîmes en vigueur la règle n° 2, en continuant de penser aux règles 3 et 4.

Règle n° 2 : il faut gagner la guerre, donc aider à tout ce qui peut y aider en soutenant, en affermissant le moral du pays.

Faire confiance au Gouvernement quel qu'il soit.

Le presser de réagir contre toutes les insuffisances de la démocratie.

Réprimer le sabotage communiste.

Veiller aux intrigues des partis.

Nous avons été avec le Gouvernement toutes les fois qu'une question s'est posée contre lui et les partis.

Mais, en vertu même de ce soutien généreux et gratuit que nous lui donnions, nous l'avertissions cordialement des points faibles.

Il avait compté sur l'enthousiasme de la guerre contre l'hitlérisme. Il avait été déçu. L'Allemagne pouvait inquiéter les Français. Le nazisme ne leur faisait ni chaud ni froid. De même, répétons-le, la fameuse guerre des démocraties; refrain : les combattants n'étaient pas démocrates et les politiciens démocrates ne combattaient spontanément pas ou fort peu, ou fort mal, et beaucoup, comme les communistes, désertaient ou sabotaient. Il a fallu quatre ans d'une occupation rigoureuse et tyrannique pour réveiller la flamme de l'esprit et de l'action et du langage patriotique dans les partis de gauche.

Il fallait donc alors, de toute nécessité, rappeler de temps en temps nos règles 3 et 4 pour donner à la guerre un objectif national, intelligible à tous les nationaux : la destruction de l'unité allemande. Là-dessus, les idées de Daladier étaient sans cohérence. Pendant que nous nous occupions de faire de la propagande à cette idée en Angleterre, au moyen d'Anglais amis, Daladier passait sans raison d'une idée à l'autre : un jour, il faisait caviarder mes éclaircissements sur l'unité allemande, un autre jour, il donnait l'ordre de me laisser faire. Je n'ai pas cessé de lui crier : Si vous faites la guerre, faites-la bien, et pour la gagner, donnez-lui un objectif français, accessible aux Français, les vôtres n'émeuvent qu'un nombre insignifiant de nos combattants. Il ne faut pas que cette guerre soit faite seulement par devoir de notre côté, mais par passion comme elle l'est du côté allemand.

Daladier et ses hommes n'ont jamais compris cela. Ils n'ont pas compris non plus notre suggestion initiale et perpétuelle : Pétain! Pétain! La guerre doit être faite par des gens qui savent la faire.

Même à l'état-major, ni Pétain ni Weygand ne furent employés à temps.

Quand, en 1940, Paul Reynaud succéda à Daladier, il ne se montra pas plus intelligent que lui sur l'objectif de la guerre, mais nous le louâmes d'avoir enfin appelé le maréchal Pétain et M. de Gaulle, pour les mêmes raisons.

Pour donner une idée du loyalisme national avec lequel j'ai soutenu alors le Gouvernement, et sur les points les plus délicats, il faut retenir un fait :

Quand les malheurs de mai 1940 commencèrent à montrer notre évidente infériorité de matériel, sur la terre comme aux cieux, en tanks comme en avions, je n'ai pas démordu de ma campagne que l'espérance était militaire. Je citais tous les bruits que je pouvais recueillir sur la façon dont on pouvait, par des moyens de fortune, balancer les engins allemands, arrêter leur pointe rapide en les cernant sur leurs ailes. J'écrivais entre autres choses, en tête de ma politique, le 9 juin 1940, au moment où tout allait mal :

I. — Ce qui sauve et sauva.

Les caractères de la bataille de France participent de deux difficultés qui tiennent au nombre et au terrain. Le terrain : nous sommes envahis. Le nombre : il essaie de nous submerger.

Un troisième facteur était escompté par l'ennemi : les machines. Mais, plus rapidement que ne l'avait prévu l'ennemi, si l'on n'a pas pu opposer char à char, ni aile à aile, des mécaniques analogues ont été trouvées et mises en place qui ont réparé exactement et parfois annulé notre infériorité théorique.

De toute évidence, les lacunes de préparation n'ont pu être suffisamment comblées par l'habile détour d'improvisations merveilleuses. Il n'est point de baguette de fée qui supplée au temps et à l'effort continu, et notre vieil *Armons, armons, armons* n'a point trouvé d'échos durant plus de quinze ans, mais, les choses guerrières ne sont pas tellement assujetties à la royauté du matériel qu'on n'y puisse créer, en vitesse, ces équivalents efficaces auxquels l'homme ajoute son multiplicateur et qui le multiplient lui-même. Quand on racontera l'essentiel des journées de mai dernier, où le 75 et l'artillerie lourde purent intervenir au secours de certaines déficiences, on connaîtra une belle page de l'histoire militaire de la patrie, et l'on aura de plus un trait de lumière éclatante sur la manière dont les choses humaines sont quelquefois menées par ce qu'il y a de plus humain dans l'homme : l'Esprit.

Charles MAURRAS.

De telles pages de résistance et d'espérance invincible nous ont valu, depuis, pendant quatre ans, de longs fleuves d'injures vomies par la presse pro-allemande de Paris. Je n'ai pas cessé d'en être très fier. L'écrivain ne se bat pas. Son rôle n'est pas d'affaiblir le moral des armées ou des populations, mais au contraire, de le fortifier, en portant au plus haut point la foi, le courage, la volonté de vaincre et en donnant l'exemple d'une imperturbable fidélité.

En 1914, quand Von Kluck approchait, je refusai de quitter Paris parce que Galliéni avait déclaré devoir le défendre jusqu'au bout. Un des compagnons du Gouvernement d'alors, dans sa fuite à Bordeaux, m'ayant conjuré par écrit de le suivre parce que Paris allait être réduit en cendres, je répondis que j'aimais mieux être dessous que dehors.

En 1940 nous n'avons quitté Paris qu'absolument assurés que Paris ne serait pas défendu.

En quittant Paris, le 10 juin 1940, nous étions allés imprimer le journal à Poitiers, il y eut six numéros. L'avant-dernier était encore consacré à la rubrique : l'espérance est militaire.

En voici le texte :

Ce titre n'est pas d'aujourd'hui.

L'Action Française le récrit en ce 12 juin 1940, du rocher de

Poitiers, où elle a dû se transporter, mais il avait été inscrit il y a vingt-deux ans — mars 1918 — dans une de ses éditions parisiennes, sous la menace d'une première émigration presque décidée.

Le moment était dur, en effet, Anglais et Français venaient d'être coupés par une terrible ruée allemande, qui se dirigeait sur Paris. A peine savions-nous qu'au même instant, il se tenait à Doullens une réunion de chefs tout à fait décisive, l'unité de commandement allait être constituée, Foch en prenait le commandement général. Dans notre ignorance de ces deux grands bonheurs suprêmes, et sous les coups de fatalité prétendue dont on prétendait nous accabler, notre raison et notre cœur s'accordaient à répondre qu'une seule pensée devait y faire face : la pensée de l'Armée, de notre confiance en elle, et de ce que cette confiance avait d'exclusif. Elle, oui, mais seule! Hors de l'armée française et de la victoire qui emporterait tout, tout était perdu, la guerre, la paix, tout, disions-nous, ou bien l'Armée allait tout sauver.

L'espérance était donc militaire à ce moment-là.

Elle l'est très exactement de même aujourd'hui (1940).

Et j'ose dire : plus encore!

Car nous avions affaire, en 1918, à un empereur romantique avec lequel il n'eût pas été tout à fait absurde ni fou d'imaginer — peut-être — dans un vague peut-être — quelque système de composition et d'arrangement de paix et d'accord plus ou moins susceptible d'être tenu.

Ici, rien de pareil. Ni pacte, ni traité, rien, rien, le joug. Nous avons devant nous une horde bestiale et, menant cette horde, l'individu qui en est la plus exacte et la plus complète expression.

Nous avons affaire à ce que l'Allemagne a de plus sauvagement barbare, c'est-à-dire une cupidité sans mesure et des ambitions que rien ne peut modérer, des visées politiques, sociales, morales dont nous avons à peine une idée. Les biens, les personnes, les libertés, les vies sont également menacées par cette horde et son système d'un nivellement tel que rien, rien, rien ne saurait en rester ni libre, ni sauf. Cette maison, ce jardin, cette chemise, ce travail, ce chant, cette idée, tout doit nous être volé, interdit, arraché, broyé. Si donc nous cessions de mettre notre espoir dans notre armée, on ne verrait plus ni force naturelle, ni médiation morale à quoi se confier, femmes, enfants, vieillards exposés aux mêmes exactions, aux mêmes violences que les propriétés. Ce qui s'est vu dans la Roumanie de 1918 et dans la Pologne de 1939 se reverrait dans la France de 1940 et des années suivantes si notre armée était vaincue; chacun devrait désespérer également de tout et d'abord de tout ce qu'il croit posséder et de ce dont il se figure pouvoir disposer. Il n'est plus pour nous libérer que les armes telles qu'elles sont maniées par la partie armée de notre peuple et par ceux qui l'instruisent au plus noble des arts : cet art de protéger la seule garantie de la vie civile.

Ceux qui connaissent l'Allemagne hitlérienne, ceux qui voient les progrès du germanisme essentiel, savent que je n'exagère rien. Le malheur de mes paroles, ces temps derniers, n'est certainement point d'avoir poussé les choses au noir, c'est que leur vérité, si exacte fût-elle, n'ait pas été admise par la légèreté et le scepticisme courants. Il y a des années que nous poussons ce cri d'alarme qui n'a guère été cru que d'un petit nombre d'esprits prévoyants et réfléchis. Nous voilà au bord d'un abîme. Qu'est-ce qui nous en sépare? L'armée. Telle est notre seule espérance. Notre espérance est militaire. Elle seule, répétons-le.

On peut se fier à nous là-dessus. Personne n'a été plus opposé que nous à la guerre...

Quelque prétexte qui fût invoqué depuis 1935, et de quelque doctrine juridique et morale qu'elle fût coloriée, nous avons passé des mois, des saisons, des années à crier et à recrier : « Non, non et non! » Je feuilletais hier le dossier de nos articles d'août 1939! Ce sont, à la lettre, de longs aboiements pour la paix.

Mais nous prenions soin d'ajouter :

« Attention, cette guerre, si elle vient, que nous l'imposions ou qu'on nous l'impose, il faudra — mais il faudra absolument — la faire jusqu'au bout et jusqu'à la victoire, ou (refrain) tout sera perdu de tout ce qui peut être récapitulé de nos libertés, de nos biens et de nos personnes comme de la sûreté de nos vies. »

De manière ou d'autre, la guerre est venue. Et, telle quelle, il faut la faire dans ces conditions précises. Nul avenir ne nous est permis que dans le bonheur de nos armes. Nous n'avons de garantie qu'en nos magnifiques soldats et dans leurs grands et admirables chefs.

Soit dit en passant, un des documents de l'accusation nous impute à ce moment-là l'état d'esprit de « capitulation ». En lisant cette page du 11-13 juin 1940, on prendra conscience de l'énormité du mensonge dont on veut nous éclabousser.

C'est dans le dernier seulement de mes articles de Poitiers que, averti de l'avis du général Weygand et de la décision du maréchal Pétain — dans ma consternation profonde — je déclarai pourtant faire confiance aux plus compétents et aux plus glorieux des experts. Il eût été stupide et ridicule en effet de superposer notre compétence à celle du vainqueur de Verdun. Il eût été anarchique de substituer notre volonté à la volonté du Chef, il eût été insensé de ne pas mettre au premier rang de tous les impératifs la volonté de salut public de qui peut en connaître les conditions.

Nous étions surpris de la rapidité avec laquelle le

Maréchal faisait écouter l'autorité de ses paroles. Nos pronostics sur la fureur barbare du vainqueur étaient un peu contredits sur ce point. L'armistice entrevu ne nous dépouillait pas de tout. Il allait nous laisser, avec une zone libre, la flotte, l'Empire, la souveraineté juridique et morale. Cet armistice du Maréchal nous laissait dans la condition de traiter avec le vainqueur, condition qui n'appartenait alors, observa une revue anglaise, à aucun autre des peuples vaincus jusque-là par Hitler. L'armistice du Maréchal, signé dans l'honneur, « entre soldats », créait une situation qu'il fallait utiliser pour le bien de la France.

Cela valait mieux qu'une guerre à outrance comme celle de Gambetta dont M. de Gaulle a lui-même fort bien signalé les erreurs.

Cela pouvait avoir le même résultat heureux pour la France qu'eut pour l'Allemagne l'armistice du 11 novembre 1918, celui qui permit au vaincu d'alors de se relever, de se renforcer.

Telles sont les raisons irréfutables qui dictèrent la déclaration du 26 juin 1940, rédigée à Villefranche-de-Rouergue où nous étions repliés et que nous confiâmes à l'Agence Havas de Bordeaux.

Voici le texte de cette déclaration :

A la première rumeur de l'armistice, *l'Action Française* élevait à Poitiers, où elle paraissait, le cri qu'elle répétera en reprenant sa publication : « Fou, et fou à lier serait n'importe quel Français qui voudrait substituer son jugement à celui qu'ont émis les compétences militaires des Pétain et des Weygand. » Ces grands Français avaient sous les yeux tous les renseignements sur ce qu'il importait de savoir. Absolument personne ne pouvait en juger comme eux. Que des spécialistes aigris élèvent leur murmure, ce n'est qu'une offense au bon sens. De tous ceux qui voudraient poursuivre la lutte à outrance, pas un n'ignore maintenant qu'elle est impossible sur le territoire de la métropole; ils veulent la réfugier dans nos colonies! Cela équivaudrait à abandonner la France et à la livrer tout entière. Quand la reverrait-on? Peut-être jamais.

Ce point militaire réglé, tout est dominé par la question nationale. Ceux qui ont le sens de notre passé se demandent si nous ne sommes pas tombés au degré le plus bas de l'Histoire de France. Eh bien, nous en remonterons si nous gardons le sentiment essentiel et vital de notre unité.

Unité française d'abord! Dans l'unité tout peut revivre. Mais si nous avions le malheur de nous diviser — même avec l'illusion de faire face à l'adversaire victorieux — cette division ne profiterait jamais qu'à lui.

Nous n'avons d'autres chances que dans le maintien fier et

fort de l'unité nationale incarnée par le maréchal Pétain et ses collaborateurs.

Pour triste et dure que soit la situation, une chose peut l'aggraver : et c'est la déchirure de la tunique de la patrie. Or ceux qui tendent à ce crime sont précisément les *responsables de cette guerre mal préparée, ceux qui nous ont fait perdre en dix mois l'effort de dix siècles.* Contre les nécessités douloureuses auxquelles la raison solide et le cœur fidèle sont bien contraints de se résigner, les mêmes responsables font un déchaînement de patriotisme verbal dont il n'est pas difficile de comprendre le sens...

Je pensais à M. Mandel, et ceux qui se trouvaient sur le pont du Massilia.

... Il s'agit de servir des causes fort peu nationales : l'oubli de leurs erreurs, les intérêts de leurs partis et les manœuvres de l'étranger.

Unité française d'abord! C'est le seul axe et la seule colonne de l'espérance. Nul Français digne de ce nom ne peut perdre de vue cet axiome fondamental. Tout notre avenir de peuple en dépend.

Charles MAURRAS.

L'armistice de 1940. — Le souci de l'avenir et de cette condition d'avenir : l'unité française, est ce qui dominait en effet dans notre esprit.

Nous pensions, comme Galliéni, comme Foch, qu'il fallait se battre *jusqu'au bout,* c'est-à-dire jusqu'au dernier point de l'utilité pour la victoire et la puissance. Nous ne pensions pas qu'il fallût pousser toujours tout en guerre à *outrance.*

La guerre à outrance de 1870 consistait à chanter en septembre qu'on ne céderait pas un pouce du territoire ni une pierre des forteresses, à rejeter les conditions en somme modérées proposées par Bismarck, cession d'un morceau de l'Alsace et contribution de deux milliards — tout ce tapage pour devoir céder, cinq mois plus tard, toute l'Alsace, une partie de la Lorraine et payer cinq milliards. Quant à l'honneur, l'honneur d'abord avait été sauvé à Saint-Privat et à Reischoffen. L'honneur n'a rien gagné au siège de Paris, au campement des Allemands aux Champs-Elysées, ni à la Commune de Paris et au second siège qui en est sorti.

Si les adversaires européens de Napoléon I[er] avaient fait la guerre à outrance sur ce modèle, il ne leur serait pas resté un soldat ni un canon pour prendre leurs revanches en 1812, 1813, 1814 et 1815.

Si les Allemands de 1918 avaient fait la guerre à outrance, ils auraient été encerclés et faits prisonniers par

Foch, Pétain et Castelnau pendant que Franchet d'Espérey fût entré à Berlin. Ils n'auraient pas pu se réorganiser et préparer leur revanche de 1940.

Un armistice conclu à temps, même une paix désavantageuse, permet, en réservant l'honneur, de sauver l'avenir. L'armistice de 1940 sauvait l'avenir avec de larges morceaux du présent.

Là-dessus, Messieurs, je vous demande la permission de répondre en quelques mots à l'étonnant factum lu hier par M. le Greffier. On me reproche une « confiance folle », une « confiance mystique » dans le maréchal Pétain, « vous avez parlé d'un homme providentiel »!

Messieurs, je ne suis pas un plagiaire, j'ai l'habitude de laisser à chacun ce qui lui appartient.

Eh bien, le « Miracle Pétain » n'est pas de moi, mais de quelqu'un de beaucoup plus compétent pour parler de miracles, il est du Pape lui-même. C'est le Pape Pie XII qui, avec son expérience des choses surnaturelles, mais aussi avec sa grande sagesse naturelle, l'a dit : le Pape Pie XII sait, lit, parle, écrit sept langues vivantes; il a parcouru dans sa longue vie de diplomate le monde entier, il a été nonce dans les deux Amériques; dans cette culture magnifique, le Pape Pie XII possède une expérience de la langue française peut-être inegalée; pour extraordinaire que cela soit parmi les théologiens romains, il aime Bossuet malgré son gallicanisme. J'ai été très content, très fier de me trouver d'accord avec lui sur Pétain. Le « Miracle Pétain », c'est un terme du Pape.

Maintenant, quant à « l'homme providentiel », il faut descendre d'un degré, ce n'est pas non plus un mot de moi, elle est du doyen du corps diplomatique, c'est-à-dire du Nonce du Pape qui a dit au Maréchal : « Vous êtes l'homme providentiel ».

Il y a d'autres propos, d'autres formules que l'on a appliquées à Pétain, et que j'ai souvent répétées; ce fut notamment au moment où le Président Roosevelt commençait à dessiner clairement la tendance de sa politique qui était l'alliance complète avec l'Angleterre. A ce moment-là, Roosevelt envoyait quelqu'un au maréchal Pétain pour le féliciter de son « œuvre magnifique ».

Enfin, au banquet de Clermont auquel nous avons assisté, Pujo et moi, dans l'hiver 1941-1942, banquet présidé par l'ambassadeur des Etats-Unis, l'amiral Leahy, l'Amiral, après avoir écouté les discours français, a remercié

le Maréchal et a conclu en buvant — à la santé du Chef de l'Etat? Pas du tout — il a dit : « Au maréchal Pétain, votre héros national. »

Vous pensez bien, Messieurs, qu'après Roosevelt, l'amiral Leahy, le Nonce du Pape, le Pape lui-même, j'ai pu m'abandonner très tranquillement, en toute sûreté à mon admiration naturelle, profonde pour le maréchal Pétain!

N'oubliez pas Verdun, n'oubliez pas son rôle dans la victoire finale, son intervention dans le Riff, son ambassade à Burgos et Madrid. C'est un homme qui a toujours réussi parfaitement, et la magnifique parole par laquelle il faisait don de sa personne à la France m'avait profondément ému de la part d'un vieillard de quatre-vingt-cinq ans.

Voilà le secret de mes adulations pour le Maréchal.

Mais il faut que je vous apprenne une chose qui n'est pas un secret, mais qui est un peu trop ignorée : *il y a eu deux armistices.*

Ceux qui ont pensé cela le 26 juin 1940 avec le maréchal Pétain, pensaient avec Danton que l'on n'emporte pas la patrie à la semelle de ses souliers.

Les concessions du Maréchal étaient celles que font tous les vaincus. Mais il gardait, en sus, des réalités substantielles, la possibilité de toutes les réorganisations à l'intérieur.

On n'a pas assez remarqué, en outre, qu'en sauvant l'honneur national, le Maréchal gardait aussi le respect de nos alliances. A Bordeaux, au fort de la crise, l'ambassadeur d'Angleterre, sir Ronald Campbell, demande dix fois à nos ministres : *Et votre flotte? Elle n'est pas livrée au moins? — Non et non!* On lui en renouvelle dix fois au moins la certitude. Elle fut confirmée par les faits. La flotte ne fut pas livrée, la flotte nous reste. Et, deux ans et demi plus tard — novembre 1942 — pour ne pas être livrée à l'Allemagne, ce qui restait de cette flotte s'est sabordée.

Tel a été le double honneur de l'armistice. Tels en étaient les profits qui eussent été durables s'il eût été respecté par d'autres comme il l'a été par le Maréchal, qui lui a conservé sa valeur de pacte devant les Anglais comme devant les Allemands.

Le Maréchal a toujours refusé à ceux-ci la collaboration militaire contre l'Angleterre. Il leur a toujours refusé les points d'appui méditerranéen, Bizerte, Toulon, qu'ils demandaient et prétendaient même exiger. Il a

fallu qu'il en fût dépossédé lui-même pour que les Allemands pussent s'y établir.

Or, à peine conclu, cet armistice trouva immédiatement devant lui deux ennemis, l'Angleterre et le parti franco-allemand.

L'Angleterre : La position des Français ralliés autour du Maréchal vis-à-vis de l'Angleterre était bien nette.

Le soir même du jour où fut lancée notre dépêche à l'Agence Havas, je me trouvais chez un homme politique républicain qui avait réuni à l'occasion de mon rapide passage chez lui un certain nombre d'adhérents de *l'Action Française*. Comme j'ai eu plusieurs occasions de le raconter, l'un d'eux me posa une étrange question. Il me dit (je reprends ses termes authentiques) :

« Si l'Eternel vous donnait le pouvoir de choisir entre l'Allemagne et l'Angleterre, de quel côté pencherait votre balance? »

« Pour l'Angleterre, répondis-je sans hésiter. *L'Allemagne restait l'ennemi numéro un.* »

Nous étions, redisons-le, au 26 juin. Huit jours après, le 3 juillet, la flotte anglaise venait canonner nos vaisseaux ancrés, presque désarmés, à Mers-el-Kébir, tuait plus de quinze cents matelots français, sans raison, sans utilité; la flotte ne devait pas être livrée, il n'y avait aucun sujet de présager qu'elle pût l'être et, en tout cas, les Allemands ne pouvaient venir la chercher là où elle était.

Eh bien, Mers-el-Kébir n'a rien changé à l'armistice du Maréchal.

Le Maréchal n'a pas livré la flotte.

Il n'a pas fait la guerre à l'Angleterre.

Il n'a pas fait de collaboration militaire avec l'Allemagne.

Mais quelque chose a été changé dans nos rapports *moraux* avec nos anciens alliés.

La *balance* qui était pour l'Angleterre n'a pas été infléchie pour l'Allemagne.

Elle a été en équilibre entre eux, il y avait un ennemi numéro un, il y a eu *ex æquo* un ennemi numéro 1 bis.

On répond à cela : c'était la guerre. Oui... mais la guerre à la France.

L'Angleterre a cru devoir continuer cette politique, qui lui aliénait beaucoup de Français. Elle attaqua Dakar. Elle attaqua la Syrie, l'Afrique équatoriale française, plus tard Madagascar. Elle organisa une guerre coloniale qui prit bientôt les proportions d'une guerre civile. Et

l'Angleterre organisait à la radio une prédication quotidienne de propagande injurieuse contre la France continentale, et l'Etat et le Maréchal.

C'était pour notre bien, diront ses amis. D'autres continuent à penser que notre bien apparaissait étrangement subordonné au sien. On admire qu'elle ait fait un *si grand tour* pour attaquer l'Allemagne, sa voisine dans la mer du Nord! On est également surpris que notre bien comportât tant de maux pour nous : avant la transformation de notre territoire métropolitain en champ de bataille, la ruine de Toulon et de la Normandie, le bombardement de tant de nos villes, l'incendie de vastes pays.

Ce grand circuit de notre empire colonial, qui a pris beaucoup de temps, et nous a ravi beaucoup de possessions lointaines, il était propre à éveiller les plus légitimes défiances. Cependant, jamais les fidèles de l'armistice du Maréchal n'ont demandé, ni le Maréchal n'a fait, comme il eût été possible, la guerre à l'Angleterre. On s'est borné partout à la défensive locale pure et simple. Ce dont la presse pro-allemande de Paris se montra toujours irritée. Ni ces outrages d'un côté, ni ces brutalités de l'autre, ne sont parvenus à nous repousser du côté de l'Allemagne.

Dans la presse, la même défensive était aussi pratiquée en réponse à la radio. A ses diffusions quotidiennes, il fallait des réfutations appropriées. C'était un devoir. Nous n'y avons pas manqué. Nous ne sommes jamais allés au delà de notre droit, soit que nous maintenions la qualité d'indépendance et de souveraineté de l'Etat français dont le Maréchal était le chef, auprès duquel l'Amérique même fut longtemps représentée, soit que nous ripostions aux calomnies des émigrés par les qualificatifs juridiques que leur infligeait l'autorité légitime de notre pays.

Et (refrain) ni ces polémiques, ni les coups matériels et sanglants portés par l'Angleterre n'ont fait livrer ni la flotte, ni les points d'appui naval que réclamait l'Allemagne. Quant à la défense de l'Empire, elle tenait dans le mot de Weygand : « Ni aux uns, ni aux autres ». Il est impossible de concevoir un programme plus loyal, d'une part, plus patriotique, de l'autre. C'est celui auquel s'est tenu strictement le Maréchal et nous derrière lui : observer l'armistice envers et contre tous.

Mais nous parlons de l'armistice du Maréchal, de l'armistice national, de l'armistice destiné à *sauver ce qui pouvait être sauvé.*

Il y avait un parti pour qui l'armistice devait consister *à tout livrer.*

Il est impossible d'avancer dans cette direction sans nous arrêter sur celui qui a tout faussé et tout perdu, M. Laval.

M. Laval est un homme d'une rare habileté dans tous les cas où ses intérêts personnels directs sont en jeu. Il était sans le sou, il s'est acquis une fortune. Il était inscrit sur le carnet B comme anarchiste en 1914, il est allé à Kienthal, pendant l'autre guerre, il s'en est tiré au point de devenir l'idole des conservateurs et même d'un certain nombre de nationaux. Son avant-dernier chef-d'œuvre fut, en juin 1940, de surprendre, pendant quelques mois, la confiance du Maréchal et, grâce à son expérience des milieux parlementaires et à son bagout politicien, de se faire confier la deuxième place de l'Etat. Son dernier chef-d'œuvre est de s'être, en fin de compte, un peu refroidi avec le parti franco-allemand représenté par Déat, de manière à se ménager un bon alibi d'antigermanisme. M. Laval est un pilote excellent pour sa barque, détestable pour le vaisseau de l'Etat.

Après une courte suspension d'audience, M. Maurras reprend la lecture de sa déclaration.

M. MAURRAS. — Monsieur le Président, je voudrais compléter ce que j'ai dit tout à l'heure au sujet du mot « pontifical » sur le miracle Pétain en vous disant ma référence. Le mot a paru chez notre confrère *Le Nouvelliste de Lyon,* dont vous savez les sentiments catholiques et il ne sera pas inculpé de maurrassisme, puisqu'il est à la fois bergsonien et démocrate.

Je reviens à Laval.

Dès que l'intérêt immédiat ne l'aiguillonne plus, M. Laval est réduit aux ressources de sa cervelle, ignorante et bornée. On n'a jamais vu se donner carrière une pareille incapacité politique. Sa retenue des 10 % à la veille des élections suffisait à coaliser contre lui tous les fonctionnaires et à consolider contre lui les élus du Front populaire. J'ai donné plus haut l'esquisse de sa politique anglo-franco-italienne et n'ai pas dit tout ce que je pourrais dire de sa stupidité. Sa politique allemande de 1935 est des plus stupides encore. Il venait, pensait-il, d'embaucher des éléments d'une alliance défensive contre

l'Allemagne. C'était, disait-il, l'excuse de son accord avec Moscou, qui devait lui permettre d'aller jusqu'à Berlin. Et il y est allé, l'animal...

D'où notre parabole de la battue du sanglier. Le chef de la battue, M. Laval, a recruté les meilleurs fusils du canton, ils ont donné leur accord. Alors M. Laval court à la bauge dire :

— Voulez-vous être de la battue, Monsieur du Sanglier?

Tout 1938, 1939, il s'est empêtré dans ces contradictions. Elles étaient si fortes que le parti franco-allemand n'eut aucune peine à les mettre sur son triste pavois.

En 1940, il prit la tête du parti de l'armistice, non pas pour tout sauver, pour tout livrer.

A notre premier voyage à Vichy, 11 ou 12 juillet 1940, Laval nous fit de grandes avances à Pujo et à moi. Nous fûmes froids. Il nous dit : donnez-moi vos hommes, je travaillerai avec eux. Nous nous bornâmes à répondre que nous pouvions mettre à sa disposition un grand juriste qui pourrait l'aider dans toutes les questions de droit national et international, le marquis de Roux. Ce nom le mit en fuite. Il nous recommandait de ne plus parler des Allemagnes, de peur qu'on ne parlât des Frances, comme si ce fût la même chose!... Il nous raconta que dans les trois mois, les Allemands allaient jouir dans la zone occupée d'une popularité irrésistible et que c'était le plus grand danger que la France courait. Il fallait se mettre à leur botte à tout prix. Ces bêtises, ressassées, achevèrent de nous faire juger l'homme.

En septembre 1940, nous communiquâmes au général Weygand, qui la lut au Conseil des ministres, une lettre admirable de la baronne François de Lassus, dont le mari, président de la *Ligue d'Action Française* était tombé trois mois plus tôt au champ d'honneur. Cette lettre protestait contre la radio de Laval qui faisait pression en faveur des Allemands. La censure voulut nous frapper sur notre attitude, mais la mesure prise contre le journal provoqua un incident au Conseil des ministres, et sur la proposition personnelle du Maréchal, la suspension fut rapportée et M. Montigny, secrétaire général à l'Information, nous téléphona par ordre ses excuses de l'erreur.

Quelques jours après, au terme d'une vive discussion avec Maurice Pujo, il nous autorisait à arborer à notre manchette permanente : la France, la France seule.

Et *l'Action Française* la garda pendant quatre ans, en

dépit des fureurs qu'elle provoquait dans les deux partis de l'étranger, le pro-anglais, et le pro-boche. Mais c'est avec ceux-ci qu'il fallait en découdre tous les jours, car le parti pro-allemand, par Laval, tenait toutes les commandes.

Aucun doute n'était plus possible. Le parti d'un armistice qui livrait tout s'était organisé auprès de M. Laval et de ses journaux.

Cette presse avait deux pôles. L'un officieux, patelin, modéré, représenté par *l'InterFrance* de M. Dominique Sordet, l'autre était garni, comme il convient des dupes ou des complices. Un trait commun les marquait tous : faire litière de tout sentiment d'honneur français. M. Montigny pouvait dire dédaigneusement que la politique de la dignité valait ce que l'on appelait la politique de la fermeté, en août 1939! Mais ce que l'on rebutait nommément à tout coup, c'était l'idée que l'on peut revenir de cette défaite. Elle était définitive, acquise, éternelle.

L'armistice du Maréchal, l'armistice sauveur, réservait particulièrement l'avenir. Il emmagasinait et conservait précisément des forces. Or, c'était celles mêmes dont on faisait fi ouvertement. Non seulement l'armistice était une fiction, la ligne de démarcation un mot, l'empire, la flotte, des termes sans réalité, toutes les concessions allemandes étaient tenues pour révocables « ad nutum » la bonne volonté du vainqueur était la règle de tout, mais on se précipitait au devant du vainqueur pour lui faire les offres de services qu'il ne demandait pas ou qu'il ne songeait même pas à demander. L'armistice n'était pas conclu pour éviter de tout perdre, d'après ces gens : c'était le don total du pays à ses vainqueurs du jour.

N'était-il pas stupide, aimait à dire M. Laval, de se battre tous les vingt ans entre voisins? D'abord l'on ne s'était pas battu tous les vingt ans!... Et le moyen aussi de toujours se battre était de mendier un servage humiliant, donc exaspérant, donc générateur de nouveaux conflits!

On a vu plus haut quelle importance ma jeunesse et mon âge mûr avaient accordé à l'idée de revanche qui avait été, vingt ans, une reine de France. Le mépris qui lui était ainsi prodigué suffisait à éveiller mon attention. Dès que j'eus pris connaissance du numéro d'*InterFrance* du 1er août 1940, c'est-à-dire à la mi-août, j'écris à son directeur M. Dominique Sordet, la lettre suivante :

Limoges, le 15 août 1940.

A M. Dominique Sordet.

Monsieur,

En traversant Vichy, j'ai lu votre *InterFrance* du 1er août.

J'ignore absolument quand *l'Action Française* sera à même de reprendre la publication de la chronique musicale dont vous étiez titulaire, mais une chose est certaine : l'auteur de ce numéro d'*InterFrance* ne remettra plus les pieds chez nous, on n'y retrouvera plus une signature déshonorée.

La page affreuse que vous avez signée est-elle de vous? Je voudrais en douter. Les termes que vous employez à l'égard de l'Allemagne, ceux dont vous croyez accabler des « patriotes jaloux », tout cela ne fait que rappeler le mot du prince de Bulow : « Nous n'avons pas demandé la tête de Delcassé, on nous l'a offerte. »

Vous voilà donc, monsieur, en 1940, à peu près comme Rouvier en 1905, un de ces Français qui offrent à l'Allemagne ce qu'elle ne demande même pas.

Au bout de quelques semaines, Rouvier se repentit : il disposait de ce délai. Vous a-t-il été laissé à vous, Monsieur, et à vos misérables inspirateurs? Ou bien, le mal qu'en des circonstances critiques vous auriez fait délibérément à la France, ne sera-t-il pas devenu définitif et sans remède?

Non content de courir au-devant des vœux du vainqueur, non content de porter vos offres au delà de ses exigences, vous voulez encore, Monsieur, que l'on coure et que l'on offre comme vous? Vous osez même accabler de sarcasmes prétentieux les Français qui refusent de rien imiter de votre bassesse : ils ne comprennent pas, dites-vous, ils ne connaissent pas... Et vous, qu'est-ce que vous comprenez? Qu'est-ce que vous savez misérable?

Vingt fois, ces dernières années, j'ai été tenté de souligner quelques-unes de vos niaiseries ou de vos platitudes.

J'ai cédé aux instances des amitiés qui intercédaient en votre faveur.

Je suis très bon!...

Cette fois, il s'agit de patriotisme et d'honneur autant et même plus que de l'esprit politique. On ne saurait se contenter de sourire et de laisser faire.

Adieu donc, Monsieur, soyez heureux et, comme vous le dites, confiant sous l'étendard de votre collaboratrice et de votre protectrice, l'Allemagne victorieuse.

Vivez avec elle, dans un accord sans réticence, enivrez-vous de tous les élixirs de son bon vouloir. Nous nous honorons de nous tenir à l'écart pour rester entre Français dignes de ce nom.

Il est impossible de vous saluer, croyez-moi.

(Signé) Charles MAURRAS.

Voilà la lettre, et voilà comment, dans *l'Action Française*, on écrit aux partisans de l'Allemagne.

En même temps, *l'Action Française* annonçait à ses lecteurs le renvoi de M. Dominique Sordet. Pour que l'on ne crût pas à une exécution de pure forme, je demandai le remplacement immédiat du critique musical. Objections, il n'y avait guère de comptes rendus musicaux à faire à ce moment-là dans Limoges. Le successeur de M. Sordet, l'éminent musicographe Joseph Canteloube, fut prié de faire une chronique musicale régulière des « Chansons Populaires de France ». Cette intéressante série s'est prolongée durant plus d'une année.

Après M. Dominique Sordet, ce fut le tour de M. Déat. Voici le document qui le concerne : c'est une lettre écrite le 2 septembre 1940 à M. Tixier-Vignancourt, chef de la radio nationale, sur ses écrits politiques, en réalité, en réponse à une lettre d'excuses du 27 août où il confondait mes positions avec celles de M. Déat.

Limoges, le 2 septembre 1940.

Cher Monsieur,

Cette lettre apportait une bonne nouvelle : vous changiez de place les citations de Déat et vous en modifiez le volume qui était scandaleux. Malheureusement, ce scandale a recommencé avant-hier, 31 août midi.

En vérité, tout ce qui réfléchit se demande ce que c'est que cette politique du suicide. Comment pouvez-vous laisser un adversaire évident de la France et de l'ordre social prendre cette licence publique de tout remettre en batterie contre vous : vous, Etat français, vous, Etat non marxiste, vous, l'adversaire de la lutte des classes, de l'antipatriotisme et de l'antimilitarisme, et vous aussi, Tixier-Vignancourt,

C'était un patriote.

Par la plus grosse des ruses, cousue de fil rouge, on dénonce les survivants d'un régime quelque peu bousculé, et vous ne voyez pas que c'est ce survivant qui mène le bal contre vous. Sait-on lire à la radio?

Ce que vous me dites de la convergence des thèses de Déat et de moi en 1939 est obligeant, conciliant et peut être pris pour de la politique. Ce n'en est pas, parce que c'est faux. Le refus de « mourir pour Dantzig » est d'un homme qui songe à des mouvements publics, à des remous, comme l'on dit, tendant à des refus de service et à des mutineries militaires pouvant tourner à la révolution devant l'ennemi. Les termes qu'il emploie le montrent tout à fait dépourvu du sens de la dignité de la France et du respect de soi.

Nous ne convergions nullement avec lui lorsque nous disions, nous, la simple vérité objective : que pouvions-nous pour la

Pologne? Rien. Nous subissions un cas de force majeure, mais sans contester qu'il fallait mourir pour Dantzig, si on eût pu mourir utilement et puissamment, sans abdiquer, comme Déat, tout esprit de prévision politique, sans nous aveugler comme lui sur l'évidence énorme du péril européen constitué par les progrès de l'Allemagne hitlérienne? Jaurès s'y était montré déjà résigné en 1913. Rappelez-vous sa conversation avec Barrès, retour du Levant. Déat s'y était résigné comme son triste maître.

Notre position, seule politique, seule digne d'un national comme vous, monsieur Tixier-Vignancourt, maintenait toutes les précautions et toutes les mises en garde, armement, réarmement, surarmement, alliance, tout ce que la position Déat refusait explicitement ou non.

C'était donc le jour et la nuit. Nous pensions à l'avenir en même temps qu'au présent, au lieu qu'il niait puérilement le danger ou se figurait pouvoir le conjurer par des figures de rhétorique. En fait, il le remplaçait par un acte : celui d'une guerre intérieure, non moins perdue pour l'ordre et l'intérêt de la France. La manière dont M. Déat disait : « Pas de guerre » était exactement celle de ces Jaurès et de ces Caillaux qui, entre 1902 et 1914, cédant tout, les colonies et l'armement, rendirent inévitable la grande guerre.

Refuser de distinguer entre deux pensées aussi opposées que celles de M. Déat et la nôtre, sous prétexte qu'elles aboutissent aux mêmes conclusions verbales, ne représente qu'un réalisme tout fictif et encore une fois verbal. Si vous regardiez un peu attentivement les choses, soyez sûr que vous y verriez très distinctement les idées.

Je ne reproche pas à M. Déat de venir de Genève ainsi que vous semblez le croire, c'est son affaire: Je reproche à l'ancien ministre de l'Air du cabinet Sarraut de faire perpétuellement abstraction de la France en tant que nation et de s'en f... littéralement. Ne me dites pas qu'à une autre époque de sa vie il a porté les armes avec honneur. M. Gaston Vidal aussi. Tous les deux ont su se débrouiller pour se faire payer cash and carry. Vous avez le devoir de ne pas être dupe de ces marchands.

Mais il se trouve que notre polémique est amplifiée et exploitée par l'ennemi, ce qui, dites-vous, a les conséquences les plus désastreuses à l'intérieur et à l'extérieur. Eh!... croyez-vous qu'il fût besoin de mes répliques pour donner à l'ennemi le moyen d'amplifier et d'exploiter les thèses de M. Déat? Elles étaient faites sur mesure pour son intérêt, son plaisir, son utilité essentielle. Et à qui la faute? A M. Déat? A vous d'abord. Vous aviez la censure, vous pouviez arrêter au passage les infamies proboches de M. Déat. Ce n'est pas à mes répliques trop modérées encore que le mal a pu commencer. Votre police, vos services d'information auraient dû vous faire entrevoir le double effet du scandale de M. Déat : il donne raison aux calomnies de la radio de Londres, il recrute à la douzaine les partisans à M. de Gaulle. Ce n'est pas tout : le peuple français,

moins bête qu'on le croit, se montre sensible aux carnages publics que font les marxistes de son honneur et de ses intérêts vitaux. Il en a donc ressenti une angoisse qui lui fait dire : « Alors, le gouvernement n'a pas changé en France? » Le nouveau vaut l'ancien et la seule différence est que M. Déat le livrait aux boches alors que M. Mandel le livrait aux Englishes? L'injustice? L'injustice de la douleur!... elle serait impardonnable si vous n'aviez si malheureusement pardonné tout à M. Déat. Vous pouviez écraser dans l'œuf sa récente manœuvre et vous le deviez. Vous ne l'avez pas fait. Le seul coup de frein efficace est venu de nous. Parce qu'on nous savait amis du Gouvernement, la rude opposition faite à Déat a permis de conclure que ce révolutionnaire mal repenti n'était pas toujours aussi maître du nouveau jeu qu'il l'apparaissait tout d'abord et qu'il restait possible que son briandisme fût écrabouillé à temps.

La collaboration avec l'ennemi, me dites-vous, n'est pas seulement, comme je vous le disais, possible, vous la déclarez nécessaire et inéluctable. Eh! bon Dieu!... ne nous attribuez pas ces sottises pour les réfuter plus commodément. Personne parmi nous n'a jamais empiété sur le terrain du nécessaire et de l'inévitable. L'ananké n'est pas en cause, ni son acceptation loyale. Vous devriez le voir. Reportez-vous aussi aux lignes qui précèdent. Je ne reproche pas à M. Déat de donner ce que nous ne pouvons pas refuser, mais bien de livrer ce qu'il nous appartiendrait de réserver et de défendre. Je lui reproche d'ajouter à la nécessité subie les offres d'une immonde et stupide liberté, la sienne, qui vaut celle de M. de Gaulle. Le malheureux met tout sur le tapis et il l'y jette, il l'y précipite, voici, voilà, comme une marchandise qui lui appartiendrait. Il court au-devant de l'occupant, le tire par les basques pour mieux faire prendre la mesure de ses espérances, de ses larges vues, de ses intentions, dignes du plus cocu des libéralismes internationaux. Tout cela, d'ailleurs, de la force des ruses de Gribouille, des mathématiques de Calino et de la portée d'esprit d'un pédagogue à grand bagout.

Ce Kérillis pro-boche fait donc illusions vraiment? A qui? Et qui peut en être dupé? Il suffit de le lire. Et l'on se convainc du volume de ses maladresses. En admettant ce que n'admet aucun Français honnête... qu'à la politique du clan des « yes » doive succéder celle du clan des « ia », la raison suffit encore pour établir qu'il faut au moins distinguer cette politique en soi d'un programme publié, étalé, affiché. Il y a une différence!... Autre chose est faire autre chose parler. Je sais bien que des Roumestan ne peuvent avoir une idée sans monter à la tribune pour l'y vociférer ou sauter sur leur style pour la gribouiller. Et cela joue le réalisme!

Il n'est pas un maquignon de village pour ignorer qu'annoncer des concessions a pour immanquable et immédiat effet de gonfler les exigences du partenaire averti. Il est idiot de supposer qu'il va se contenter de ce qu'on lui offre. Il sautera dessus, il s'en emparera, et comme déjà sien, s'y établira solidement pour s'élancer de là et pour demander autre chose. Cela est une évi-

dence si monstrueuse que j'ai honte de vous l'écrire. Votre Déat et ses amis sont d'abominables gâte-métier.

Leur campagne dont il semble que vous soyez dupe et victime réunit les quatre caractères :

— de l'indignité morale,
— de l'imprudence politique,
— de l'imprudence diplomatique,
— et de la plus énorme faute de psychologie qui puisse être commise sur le caractère allemand.

C'est coquet, c'est complet, c'est de quoi nous demander si le programme de la radio française est d'apporter une belle eau bien claire, bien limpide, au moulin des deux radios ennemies.

Voilà l'essentiel de ma réponse. Je ne demande pas mieux que d'aller la compléter de vive voix à Vichy. J'y serai vers la fin de cette semaine. Les explications orales peuvent aider à dissiper tous les malentendus. Mais ce qui précède doit vous être évident. Les fautes commises sont encore réparables. Il ne faudrait pas s'y enfoncer, ou gare la fin!... Vous aurez abouti à tout ce que vous ne voulez pas et vous en pleurerez des larmes de sang, ce qui, croyez-le bien, ne sera pas pour consoler quelqu'un qui a donné beaucoup d'avertissements de ce genre, que l'on n'a pas voulu écouter, et que l'événement n'a que trop cruellement approuvé, au grand malheur de notre patrie.

Au moment de vous dire que j'ai l'honneur de vous saluer, il me tombe sous les yeux une véritable image d'Epinal dont la grossièreté devrait tout régler. Lisez le commentaire incroyable que les gens d'*InterFrance* viennent de donner au projet de reporter sur notre frontière pyrénéenne le contrôle postal qui s'était installé à Moulins. Ce projet est ce qu'il est. Il peut avoir des avantages ou équivaloir à la situation présente. Mais les malheureux ont imaginé de superposer à ce dispositif matériel qui est quelconque des motifs désastreux.

Savez-vous ce dont argue *InterFrance?* De ce qu'il appelle la fiction de l'indépendance de la zone libre!... Soit. Et de vous à moi, c'est une fiction. Hélas, nous le savons autant que ce crétin, le Boche peut y faire ce qu'il veut, on ne nous l'apprend pas, mais ce n'est pas à nous de dire publiquement au Boche que l'armistice est quelque chose qu'il puisse transgresser à son gré et à son aise, et que ce seuil légal ne sera pas défendu. Le bon sens dit au contraire que notre rôle doit être de nous accrocher à toutes les moindres stipulations de l'armistice, sans laisser croire un seul instant que nous ne les prenions pas au sérieux et que ses clauses puissent être contestées et minimisées. C'est le b, a, ba de l'affaire. Sans quoi leurs négociateurs auront beau jeu de répondre aux nôtres : Eh, mais vous-même le savez bien, puisqu'une agente officieuse l'a dit et écrit chez vous.

Pourquoi dit-on ainsi ce qu'il ne faut pas dire? Est-ce donc pour faire ce qu'il ne faut pas faire? Devant l'énormité de la faute commise, on est tenté de se demander s'il n'y a pas là une ébauche de trahison.

J'espère que non. Pour expliquer ces traits de catastrophiques stupidités, il suffit de cœurs gâtés par l'ignorance,

l'irréflexion, la fatuité, la présomption, le pédantisme, le manque d'éducation et d'instruction, les habitudes d'esprit du marxisme et du briandisme, l'inhabitude totale de concevoir les intérêts objectifs des affaires de la patrie.

Mais ici permettez-moi de vous dire, Monsieur, que s'il paraît fort naturel de voir un Déat déatiser avec l'appui de tous les Montigny caillautisants de la censure, il nous est pénible qu'un Tixier-Vignancourt le soutienne par la voix de sa radio.

Hier encore, 1er septembre, à midi, cette radio nous a largement répercuté l'article ridicule où M. Déat se proposait comme négociateur de la paix.

Est-ce assez...? Ces trois points couvrent une monosyllabe de sens très fort. J'ai toujours désapprouvé l'emploi péjoratif d'un terme qui ne signifie rien que d'agréable, mais je vois comment il peut être appliqué à une politique insensée. Cela veut dire une passivité absolue et l'aptitude à se laisser manœuvrer au plaisir du tiers et du quart. J'ai le droit et même le devoir de ne pas désirer ce destin pour un Etat français revenu à ses fins nationales qui, lui, doit tenir et agir ferme, jouer serré, et se donner la peine de songer aux conséquences des choses, des actes et des mots...

Ces pages, déjà longues, n'ont pas à être étendues d'une demande d'explication sur un mot de vous qui m'a étonné : il ne suffit pas de dire qu'on vous a bien mal renseigné, il n'y a jamais eu de kérillisme autour de moi, il ne peut donc en rester.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Signé : Charles MAURRAS.

P. S. — Je lis *l'Œuvre* d'aujourd'hui lundi.

Il y eut le plan incliné de la victoire. Vous m'effrayez par ce plan incliné de cette nouvelle défaite dans quelque folie-suicide. Je fais ce que je peux. Vous devriez y réfléchir en toute objectivité.

Hélas!...

Par la date (été 1940) et par leur sens, ces deux lettres sont capitales. Dans la seconde toute la tactique du parti pro-allemand est déjà résumée. Dès août 1940, M. Déat est accusé de livrer et d'offrir ce qu'il faudrait réserver et défendre, et de tout précipiter sur le tapis, voici, voilà, de tirer l'occupant par les basques pour faire le contraire de ce que sait et fait le moindre maquignon de village, offrant plus que le Boche ne demande et invitant le Boche à élever encore ses prétentions.

Indignité morale, indignité politique, indignité diplomatique, énorme faute de psychologie sur le caractère allemand, toute ma polémique contre M. Déat et son parti a reposé sur ces quatre chefs. Toute la polémique de *l'Action Française* excitait beaucoup de sympathie à

Vichy dans l'entourage du Maréchal. Mais la thèse de M. Déat avait la caution de M. Laval, qui la protégeait, au grand scandale du général Weygand dont les sentiments étaient connus.

Déat finit par lâcher pied. Il quitta Vichy pour Paris. Mais le clan Laval, soutenu par l'Allemagne, fit envoyer Weygand en Afrique du Nord. Cela ne changea pas d'une ligne la politique du Maréchal. Même cela la fortifia, car Weygand pratiqua à Alger la formule « ni les uns ni les autres », qui gardait tout à la France, ne livrait rien.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, Messieurs les Jurés, nous nous adressâmes directement au Maréchal lui-même.

Le 11 octobre 1940, nous fîmes, Pujo et moi, une course à Vichy, pour remettre au chef de l'Etat une note opposant ce qu'il y avait d'insensé, peut-être de pire, dans un système où l'armistice, méthodiquement dénigré, était traité de fiction, où les avantages qu'il nous avait laissés étaient offerts à l'occupant, comme de nul intérêt pour nous. Les Français n'avaient pas le droit de plaisanter la zone « nono ». Autant dire aux Allemands qu'ils feraient mieux de l'occuper. Nous aurions été bien obligés d'exécuter ce que l'armistice avait de dur, il ne fallait pas affecter le dédain pour ce qu'il avait d'avantageux. Il fallait, au contraire, faire là de la procédure, à la Poincaré, se cramponner aux moindres clauses, comme dans tout pacte avec plus fort que soi.

Le Maréchal nous avait autorisés à lire cette note. Il nous demanda de la conserver, la fit dactylographier et la relut longuement. Dès le lendemain, il dit à un secrétaire : Ces Messieurs ont raison.

Ainsi se dessinait la différence entre son armistice de salut et l'armistice de trahison.

Nous avons tout lieu de penser que cette dénonciation motivée ne fut pas étrangère au renvoi de M. Laval le 13 décembre suivant. M. Laval le savait si bien qu'à la veille de sa défaite, il avait essayé de nous accuser au Conseil des ministres, mais sans aucun succès. Nous fûmes couverts par la majorité, puis par le Maréchal.

Quand l'Allemand Abetz venu à Vichy, au secours de Laval, jeta un coup d'œil sur les journaux, il s'arrêta à *l'Action Française*. « La France, la France seule ». Il ajouta : « la France seule paiera ». Cela a été avoué dans ***InterFrance***.

Nous avons hâte d'en venir à cette première chute de Laval tombé du second poste de l'Etat à celui de prisonnier et d'accusé, prison et accusation n'étant tombées que sur l'intervention des occupants.

Il faut auparavant aborder deux questions. D'abord la collaboration.

On ne comprendra rien à la collaboration si l'on ne se fait pas une idée de la frénésie du parti franco-allemand, de ses passions et de ses intérêts.

Comment s'était formé ce parti? Il dut avoir pour noyau primitif les débris des anciens admirateurs de Briand où l'on était pro-allemand, à force. Berlin dut répandre beaucoup d'argent. On recruta un certain nombre de sots et de fous qui croyaient à l'Internationale blanche, vieille chimère que Bainville, Pujo et moi, nous avons toujours combattue. On dut y faire entrer, en grand nombre, des cagoulards que nous avions chassés de *l'Action Française* en raison de l'absurdité de leurs plans de complots et de leur collusion policière visible à l'œil.

Enfin, le petit clan mondain des Gobinistes et les financiers du parti des « ia » était complété par un grand nombre de communistes : le nombre considérable de poursuites, perquisitions et condamnations prononcées en 1939 sous Daladier, montre que par leur propagande, ces alliés des Russes, alliés des Allemands, mettaient le désordre dans les fabrications ouvrières et dans l'organisation militaire. Cela composait une faction puissante qui a pu rendre des services à l'Allemagne, soit pendant la drôle de guerre, soit pendant l'invasion et depuis.

Seulement, à la victoire allemande, ce joli monde a voulu se faire payer : payer en argent, bien entendu, mais aussi en places, en influence auprès de l'occupant, en part de puissance au Gouvernement français. Les Allemands ont cru cet instrument utile, sans voir que leurs alliés publics de la veille deviendraient plus odieux au peuple français au fur et à mesure qu'ils apparaîtraient comme les serviteurs de l'occupant. Les Allemands commirent donc la forte sottise de prendre ce parti de l'étranger pour des répondants et des porte-paroles légitimes de la nation vaincue. Ils auraient pu ne négocier qu'avec le Maréchal. Mais sa résistance dans la dignité et dans l'honneur les impatientait et les irritait. Ils trouvèrent commode de s'appuyer sur ces intermédiaires disqualifiés pour essayer d'imposer un armistice qui livrait tout.

C'est ce qui ajouta beaucoup aux malheurs de la France. Les intérêts, les passions, les habitudes politiques des hommes du parti pro-boche complétèrent les ruines de la guerre étrangère par une petite guerre civile, sèche, faite à l'ensemble de l'opinion française, à sa résistance, à ceux qui l'incarnaient et nommément au Maréchal et à ses fidèles, tels que nous, telle, plus tard, que la Légion, quand la Légion, dans son immense majorité, eut compris la situation et eut fait adhésion au signe de la France seule.

Nous sommes fiers d'avoir servi pendant quatre ans, de tête de turc au parti franco-allemand. Voulez-vous savoir ce qu'ils disaient de nous à ce moment-là?

Il y a là treize pages que je vous épargnerai. Cependant, permettez-moi de vous citer et de me délecter de quelques petits extraits.

On lisait, dans la presse boche de Paris :

Il ne peut pas ne pas y avoir accord profond et total entre Maurras et Churchill.

La collusion est évidente. Tout ce qui est contre l'Allemagne et la révolution européenne est dans le camp maurrassien. Les gens de Vichy ont certainement répondu avec un sûr instinct et un sincère enthousiasme aux appels de fonds de *l'Action Française*.

Quant aux francs-maçons d'outre-mer, ce sont des gens très bien. Les foudres de Maurras ne sont pas pour eux.

(*L'Œuvre*, 21 mars 1941.)

Le slogan de *l'Action Française*, la France, la France seule, est la couverture de l'anglophilie, rien de plus, et personne n'est dupe.

(*L'Œuvre*, 9 avril 1941.)

Charles Maurras et ses suivants procéderaient à retardement, mais avec une joie sauvage, à quelque Saint-Barthélemy, mettant hors d'état de nuire ceux-là même qui ont été les pionniers de la collaboration.

Voyez comme il se trompait...

La manchette de *l'Action Française*, la France, la France seule, qui a fourni les prétextes patriotiques au refus de toute coopération européenne... (Déat).

Charles Maurras condamne la Légion des volontaires français contre le bolchevisme, à croire qu'il ne veut faire à Staline nulle peine même légère.

Maurras a travaillé fébrilement au torpillage des négociations franco-allemandes, etc...

C'est une littérature que j'aime autant vous épargner pour le moment.

Nous avons également la contrepartie, la même littérature de Londres, qui est absolument contraire. Je n'ai pas la patience de la passer en revue, ces treize pages je vous les donne.

M. Maurras remet à la Cour un mémoire composé d'extraits de presse (1).

Telle fut l'intensité, on peut dire l'énormité, de l'effort donné par le parti franco-allemand. Il faut s'en souvenir si on veut comprendre l'entrevue avec Hitler à Montoire.

Cette entrevue a été offerte au Maréchal et nullement demandée par lui. Elle pouvait recouvrir un piège, mais ce piège fut déjoué par les termes mêmes par lesquels le Maréchal annonça cet événement à la France.

Son premier mot y était pour saluer ce que le parti franco-allemand voulait sacrifier à tout prix, c'est-à-dire la dignité, l'honneur, l'avenir. Le Maréchal prenait toutes les responsabilités de la collaboration; il s'en réservait la direction détaillée, il n'admettait pas d'autre juge que l'histoire. Il disait : suivez-moi, excluant par là les agitations des volontés individuelles. Il devait ajouter, peu après : suivez-moi, ne me dépassez pas.

Nous entrâmes à pleine voile dans cette conception unitaire et personnelle, prudente et réservée. Voici notre commentaire de l'entrevue de Montoire, tel qu'il a paru, dès le lendemain, dans notre journal qui venait d'être transféré de Limoges à Lyon :

— Etes-vous partisan de cette collaboration?
— Je n'ai pas à en être partisan.
— Adversaire alors?
— Non plus.
— Neutres?
— Pas davantage.
— Vous l'admettez donc?
— Je n'ai pas à l'admettre ni à la discuter.

Et je cite l'article :

Nous sommes, grâce au ciel, sortis de ce régime de la discussion dans lequel tout allait à vau-l'eau parce qu'il ne pouvait

(1) On trouvera reproduction de ce mémoire en annexe à la fin du volume.

recevoir aucune direction continue, rien ne tenait à rien, ni autorité, ni responsabilité. Nous avons changé tout cela, il faut bien que le pays en ait le bénéfice.

Autrefois, on ne pouvait pas hésiter un seul instant à prendre des responsabilités globales et tragiques dans la carence absolue de tout gouvernement et de tout Etat. Là où l'Etat existe, où il fait son métier, notre devoir est double : d'abord le lui laisser faire et puis, le lui faciliter.

Pour le laisser faire, sachons ne pas nous mêler au centre essentiel de son activité qui est le libre choix d'une politique entre les systèmes divers qui s'offrent ou ne s'offrent pas : pour le lui faciliter, multiplions les efforts pour ramasser autour de lui le plus grand nombre possible de bons citoyens, créer une atmosphère de confiance absolue, lui apporter la force énorme qui provient de l'adhésion positive des multitudes quand elles sont organisées et dirigées par un souffle puissant. Mais il n'y a pas à délibérer sur le fond de son action, ce serait de l'anarchie pure.

Le plus grand malheur de la France serait qu'on y prît parti pour ou contre la collaboration et que des fractions contraires se forment là-dessus : cette dispersion et cette division nous seraient funestes. Tout doit aller au retranchement et au resserrement.

Le Maréchal est responsable; il l'a admirablement dit. Comprenons...

Alors mon interlocuteur futur disait :

« Mais si... »

Il n'y a pas de si. D'abord l'unification. Ne penser qu'à la France, la seule France... c'est pour elle qu'il faut travailler.

L'action saine et utile de l'esprit public, en conséquence, doit se donner pour objet de contribuer à fortifier le mécanisme du pivot sur lequel tout roule et tout tourne, la tendance de l'action politique étant elle-même mise hors de cause.

Puisqu'elle est son affaire propre, nous devons, nous, songer à faire que la manœuvre d'Etat, quelle qu'elle soit, soit pourtant la plus forte, la plus souple possible, son rendement aussi heureux que possible. Si la direction choisie par le chef de l'Etat est parfaite, ses bons résultats seront accélérés et accrus par le concours du pays. Si quelque erreur s'est glissée au point de départ, la souplesse et la solidité de la machine de l'Etat sauront l'atténuer et la compenser grâce au même concours.

Tout peut avoir des inconvénients ou de graves défauts. Les uns pires, les autres moindres. Et le temps souffle là-dessus. On pouvait hésiter et stagner ou se recueillir devant Mers-el-Kébir. Là les dés sanglants nous furent jetés aussi insolemment qu'un gant, par le Gouvernement de Londres et les coups de furieuse campagne poussée droit à la tête et au cœur de la France, à son gouvernement, manifestaient la volonté de nous asséner une nouvelle révolution française. Il n'y avait plus qu'à marcher contre Londres, contre sa radio, contre sa malfaisante

et perfide sottise. Un genre de choix nous était donc retranché de ce côté-là. D'autres courants se sont produits d'autre part et d'autres réactions dont il a fallu tenir compte.

— Mais que pensez-vous du parti adopté?

— Je n'assistais pas aux délibérations, je n'ai pas vu le dossier, je ne pense rien. Et cela ne me prive pas, attendu que premièrement, j'ai quelques petites choses à penser par ailleurs, et secondement, qu'il me serait odieux de penser de travers sans les éléments nécessaires pour penser juste, troisièmment, que nous avons le devoir d'appliquer toute notre pensée à des choses immédiates, nécessaires et urgentes où elle peut rendre de bons et utiles services, telles que le soin de donner au gouvernement responsable tout l'adjuvant matériel et moral pour soutenir ses hautes responsabilités. La France entière doit être autour de lui. Ce grave labeur de ralliement reste, pour le moment, le premier et l'unique chantier de salut.

Principe vital : que le chef puisse faire sa politique, dans les conditions optimes constituées par l'attitude et le mouvement du pays. Soutenons-le, acclamons-le; il n'est point d'autre méthode pour aider à maintenir fermement le vaisseau de la France entre la zone de son plus grand bien qui reste toujours attingible et celle du moindre mal, dans laquelle il peut toujours se sauver.

Voilà pourquoi, parlant hier en père, le Maréchal s'est résolu à parler « en chef » — un chef et un docteur — dont la suprême leçon aboutit à la confiance dans la France éternelle.

Nous ne nous sommes jamais départis de cette ligne : la collaboration était l'affaire du Maréchal. Nous n'avions ni à la discuter, ni à l'appuyer, ni même à nous déclarer neutres. Nous suivions le chef de l'Etat, juge compétent, saisi de tous les dossiers.

Or, il faut toujours y revenir : cela ne faisait pas l'affaire du parti franco-allemand, ni de M. Sordet, ni de M. Déat, ni de M. Laval. Ils déchaînaient alors leur système de propagande écrite et orale en faveur de la collaboration, qui mettait sur les tréteaux forains, dans les cafés et dans les rues, les problèmes de politique étrangère de la France. Nous nous élevâmes violemment contre ce qu'il fallait bien appeler le collaborationnisme.

Des esprits habitués à tout voir, à tout mettre sur le plan électoral, parlementaire, journalistique ou tribunitien, avaient peine à comprendre cette différence. Il suffisait d'un moment de réflexion pour la saisir : laisser faire au Maréchal ce qui était de son ordre, mais ne rien faire pour travestir ou caricaturer en entreprise de démagogie internationale ce qui était article de politique nationale et de défense nationale. Mais le chef seul pouvait limiter la collaboration à l'enceinte de l'intérêt natio-

nal. Le chef seul pouvait empêcher qu'elle ne dégénérât en campagne de subordination volontaire française et d'hégémonie allemande. Des volumes d'explications ont été donnés par nous en ce sens, et dominés par cette nécessité de ne pas laisser partager la France en deux clans : parti d'un étranger et parti d'un autre étranger.

L'essentiel de cette politique de *l'Action Française* est vérifié par deux faits. Deux de nos amis sont venus faire du collaborationnisme à Lyon. Nous avons fait savoir tout de suite quelque chose qui nous a séparés d'eux.

Le 8 juin 1941, *l'Action Française* publiait la note suivante :

A propos d'une conférence,

Nous avons été sollicités d'insérer l'annonce d'une conférence sur l'Europe nouvelle et la France qui doit être faite à Lyon par un homme éminent qui a été notre grand ami.

Nous n'avons pas cessé...

C'est Georges Claude.

Nous n'avons pas cessé d'estimer chez lui, avec la haute valeur du savant, un patriotisme généreux.

Nous avons cependant refusé l'insertion demandée : d'abord parce que le conférencier a partie liée dans la campagne qu'il poursuit aujourd'hui, avec des Français pour qui nous ne pouvons avoir aucune estime, puis parce que, dans l'état actuel, nous jugeons que nos moyens ne nous permettent pas de faire des plans sur l'Europe, alors que la seule France nous réclame; enfin, parce que nous sommes, aujourd'hui comme hier, les adversaires de l'appel à l'opinion, de la diplomatie de la place publique, le plus clair résultat devant en être de provoquer dans les esprits la contradiction et les désordres.

Le plus grand malheur de la France serait qu'il se formât des partis sur des questions de politique étrangère. Tel est le grand péril. Le silence nous paraît seul convenir aux citoyens dans la matière où le Gouvernement compétent a seul voix au chapitre. C'est ainsi que sera assurée à ce gouvernement la plus entière liberté d'action.

Le 15 février 1942, *l'Action Française* donnait la note suivante :

Réponse à une question.

A l'occasion d'une conférence annoncée, quelques personnes nous ont demandé quels étaient nos rapports avec M. Robert Brasillach, qui fut le collaborateur de notre page littéraire et qui, prisonnier de guerre libéré, a repris à Paris la rédaction en chef de *Je suis partout*.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire au sujet de son journal, nous répondons que nous n'avons plus aucun rapport avec M. Robert Brasillach.

On peut encore se faire une idée plus claire de notre position par ces trois lettres échangées entre un président de nos sections et un ligueur de son obédience, qui dut être rayé :

13 juin 1942.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur et je me fais un devoir de vous informer qu'à la demande du groupe « Collaboration » de Paris et en tant que membre actif de ce groupe, j'ai accepté de présenter M. le professeur Grimm...

— Un Boche —

... lors de sa conférence le mardi 16 courant.

« Je ne doute pas d'être en plein accord avec vous, puisque la nécessité de cette collaboration a été précisée par le Maréchal et qu'elle entre dans une phase active de réalisation avec le gouvernement actuel de la France.

Je vous prie de croire, mon cher Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Réponse du président des « Amis de *l'Action Française* », du 23 juin 1942 :

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 13 juin, j'ai l'avantage de vous adresser sous ce pli une coupure du journal *l'Action Française* en date du 1er novembre 1940 où Charles Maurras a clairement défini pour ses lecteurs la ligne de conduite sur le point précis que vous mettez en cause.

Il est suffisamment net : s'en écarter est s'écarter automatiquement du groupement de nos amis.

J'ajoute que de même que cet article nous oblige tous en tant qu'amis de *l'Action Française*, il m'oblige en particulier en tant que président : je serai contraint de m'y conformer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Réponse de M. X., furieux :

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre m'apportant, comme réponse à la mienne du 13, l'article de M. Charles Maurras, du 1er novembre 1940, paru dans le journal *l'Action Française*.

J'avais lu en son temps ce surprenant article qui me frappa par son manque de conclusions positives.

A ce moment-là j'avais déploré, avec certains de nos amis, la position prise par le maître contre l'idée de la collaboration.

Si l'expectative pouvait se concevoir comme un système pou-

vant être utile au pays au lendemain de l'armistice, les événements, depuis, ne permettent plus ce repli facile de l'action.

L'attentisme irresponsable et anonyme n'a pas servi les intérêts de la France pendant cette période vide des quinze derniers mois (*l'absence de Laval!*).

Le chef vénéré de l'Etat a redonné au pays son témoignage de la nécessité de cette collaboration.

Vous radiez ceux qui, courageusement, essaient de la rendre possible, s'il en est temps encore.

Au temps glorieux de *l'A. F.* où beaucoup d'enthousiasme et d'espoirs furent, hélas, sans lendemain, l'équivoque n'était pas permise. J'ai peine et regret de constater que cette qualité essentielle ne semble plus être admise maintenant par le parti auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir et de croire.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Vous voyez : ce ligueur nous excommuniait nous-mêmes parce que nous n'étions pas collaborationnistes!...

Inutile de remarquer que l'auteur de cette lettre n'avait su lire ni les écrits et discours du Maréchal, ni les miens. Il s'arrogeait le droit de dépasser le Maréchal en prenant notre discipline et notre confiance pour de l'équivoque.

Séance de l'après-midi

M. MAURRAS. — Monsieur le Président, Messieurs les Jurés, je vous ai exposé ce matin quelles avaient été nos relations avec nos anciens amis de *Je suis partout* quand ils ont passé au collaborationnisme. Permettez-moi d'y revenir un instant car c'est la preuve de l'attitude invariable de *l'Action Française*.

Dans les tout premiers jours de juin 1940, lorsque, pêle-mêle, avec des pro-boches comme Serpeille de Gobineau et Fabre-Luce, MM. Lesca et Laubreaux avaient été arrêtés par ordre de Mandel, sous une inculpation imméritée de trahison (on n'avait à leur reprocher que des propos vifs contre le Gouvernement), j'avais protesté contre cet abus de pouvoir. Malheureusement pour les rédacteurs de *Je suis partout,* la victoire allemande les détourna de leurs devoirs. Ils se mirent à faire de *l'internationale blanche* et à préférer l'idéologie naziste aux réalités de la patrie blessée : tout aussitôt nous les plaçâmes sur le même pied que ceux qui avaient abandonné la France pour suivre l'idéologie démocratique. Pendant l'été de 1940, M. Rebatet et Laubreaux, répandus dans les cafés de Vichy, déblatéraient violemment

contre les illusions de *l'Action Française* et les petites perspectives de sa politique. Ils en faisaient de la grande, eux! Rentrés à Paris, ils voulurent relancer *Je suis partout,* mais, nous craignant encore, le directeur Lesca envoya un messager à Lyon pour me demander mon avis sur cette réapparition. Ma réponse fut catégorique et violente : « Il n'y a pas de possibilité pour un journal de garder l'honneur à Paris en ce moment. Ce journal sera aux mains des Allemands. Adieu, monsieur. » Le messager rapporta la réponse et, en ce qui le concerne, se retira de ce journal. Les autres passèrent outre et se déchaînèrent contre *l'Action Française* et contre moi. L'immonde ouvrage de Rebatet, intitulé *les Décombres,* me fit l'honneur de me traîner dans les mêmes boues que l'armée et que la patrie. La censure de Laval ne me permit point de répondre, sinon par un article que l'on mutila (novembre 42).

Suivant la presse parisienne vendue à Berlin, l'insuccès de sa campagne pro-boche nous était dû tout entière : *maurrassisme* égalait *attentisme,* qui égalait *anti-collaborationnisme.*

Il n'y avait pas de maurrassisme. Charles Maurras se conduisait comme il le devait, en bon Français, absolument fidèle au Maréchal, mais n'ayant aucune raison de le dépasser au profit d'une puissance étrangère.

Le renvoi de M. Laval le 13 *décembre* 1940. — Comme on l'a vu plus haut, nos réactions avaient rejoint les sentiments du Maréchal sur la politique de Laval quelques semaines avant qu'il ne fût renvoyé. Sur les modalités de ce renvoi, on a beaucoup discuté; nous n'eûmes pas de réserve à formuler, car nous ne résidions pas à Vichy, mais nous saluâmes comme un bienfait public l'éviction d'un homme dangereux. Demeuré dans le pays, y multipliant les intrigues, il put préparer avec l'appui boche son funeste retour de 1942.

Dans l'entre-deux (décembre 1940-avril 1942) la presse allemande de Paris, fidèle à Laval, poursuivit contre moi les attaques les plus injurieuses et les plus violentes. Pour ne pas causer un surcroît de difficultés au gouvernement du Maréchal, je m'abstins de venir à Vichy périodiquement, comme je le faisais dans le premier semestre. Au commencement de 1941, le général et la générale Huntziger, avec qui j'avais des relations personnelles, marièrent leur fils. Ils me firent l'honneur de m'inviter à la cérémonie de Saint-Louis de Vichy. Je les priais de m'excuser en raison de ces campagnes : je

portais allègrement, quant à moi, les injures boches et pro-boches, je ne voulais pas exposer le ministre de la Guerre, non plus que le chef de l'Etat. Le Maréchal avait été prévenu des motifs de mon abstention par un chef militaire de nos amis et m'avait fait savoir son approbation.

Je conservais ainsi la liberté totale de mes mouvements, n'y engageais personne et pouvais servir la cause de l'Unité Française, sans invoquer d'autres responsabilités que celles que je prenais.

Dès le début de l'État nouveau, nous avions posé le principe que nous servions librement. Nous ne demandions rien, ni pour nous, ni pour les autres. Nous ne donnâmes la preuve tangible et matérielle de cette liberté que plus tard, quand le Gouvernement fit accepter des journaux repliés une mensualité de 275 à 300.000 francs, leur permettant de faire leurs frais. Nous la refusâmes, nos lecteurs, nos abonnés, notre publicité, la générosité de nos amis, le désintéressement de nos collaborateurs, nous permettaient de faire honneur à nos engagements sans nul secours officiel.

Et cela ne nous empêchait point de soutenir énergiquement toute la politique de refonte sociale amorcée alors par le Maréchal et des ministres dévoués, hommes de talent et d'expérience qui s'occupaient du statut de la famille et du métier, de la Charte du Travail, de la corporation paysanne et de toutes les reconstructions d'une nouvelle France : Travail, Famille, Patrie. Il est vrai que cet effort utile et sensé était très moqué dans la presse de Paris; que voulez-vous? C'était français, ce n'était pas allemand!

Tout se passait d'ailleurs à Paris comme si M. Laval eût continué d'être chef du Gouvernement. C'était sa grande pensée de juillet-août que l'on mettait en circulation, son mythe de *l'Europe future,* faux-nez de *l'Europe allemande.*

Alors éclatèrent nos discussions quotidiennes avec le journal allemand de Lyon, *l'Effort,* qui ne cessait de caresser de vagues plans pour le jour où le continent serait fédéré, ou confédéré à Berlin. Nous raillions cette hypothèse, nous en montrions l'inanité, et, autant qu'il était possible, le danger.

A l'hiver 1941-1942, eut lieu à Lyon le banquet d'une revue amie, *Frontières.* Je le présidais. On me demanda de dire quelques mots à la fin de cette réunion, dont le caractère était privé — une trentaine de personnes — mais où l'on pouvait craindre des fuites involontaires. Il me semble y avoir expliqué une fois de plus, la différence entre une *collaboration* vue et conduite par le Maréchal seul responsable devant l'Histoire, et le dangereux *collaborationnisme* forain auquel des étourdis et des misérables nous conviaient. Ce dont je suis sûr, c'est de mes dernières paroles. Les voici dans la clarté de leur ironie : « *Une Europe dominée par une grande Allemagne :* Messieurs, si je connaissais un homme raisonnable, instruit, réfléchi, au courant de l'Histoire, renseigné sur le caractère des Allemands, et qui crût que cette grande Allemagne pût être un facteur d'ordre et de paix en Europe, eh bien, Messieurs, cet homme, s'il existait, je l'accablerais de témoignages d'une admiration où il y aurait, comme le veut l'étymologie beaucoup d'étonnement. Car cet homme, je ne le connais pas et je ne crois pas qu'il existe... » Et tel était l'avis général de ce milieu homogène d'amis qui pensaient comme nous.

Tout cela pouvait filtrer sous une forme ou une autre dans le journal. La censure chicanait sur des détails. L'essentiel passait. Il suffit de se reporter à nos collections.

Au mythe de l'Europe allemande s'était adjoint, en 1941, quand l'Allemagne avait déclaré la guerre à la Russie, la fable de la croisade contre le communisme. Nous n'acceptâmes pas de la prêcher, non plus que d'enseigner que l'Allemagne était devenue le champion désintéressé de la civilisation contre la barbarie. Nous la critiquâmes très directement. Lorsque la Ligue des Volontaires Français contre le Bolchevisme (L.V.F.) pénétra dans la zone sud, *l'Action Française* put marquer une hostilité absolue. Au nom de la *France seule,* elle blâma cette entrée en ligne de volontaires aux côtés et sous l'uniforme de l'occupant. Ce blâme irrita surtout les partisans de Doriot. L'un d'eux, Maurice Giffard, dans un numéro de *Notre Combat,* qui m'est consacré en entier, et où je suis insulté à toutes les lignes, écrivait le 27 mars 1943 :

Lors de la création de la L.V.F., il y a dix-huit mois, nous ne fûmes qu'un petit nombre en zone occupée pour nous associer à cette initiative. *L'Action Française* nous fit aussitôt l'honneur de nous taxer de francophobes. Le grand maître de l'Occitanisme en personne — [*il paraît que c'est moi*] — tint même à nous traiter élégamment de volontaires de la mort et à nous révéler que ce n'est pas en Ukraine qu'on défend la France mais sur le Rhin et nulle part ailleurs.

Naturellement, cela nous valut aussi les attaques violentes de *l'Emancipation nationale*, qui avait pris la croix allemande et dont la presse boche de Paris vantait chaleureusement l'héroïsme. Là encore, on en appenlait à nos idées de politique intérieure et on essayait de nous embaucher dans une « Internationale blanche », à la marque de la croix gammée. « Vous êtes pour l'ordre, pour la propriété, pour le respect des croyances, et vous, vous ne voulez pas que l'on combatte vos pires ennemis. » Nos réponses constantes furent : Ce n'est pas dans l'extrême Est européen qu'il faut combattre le communisme, c'est chez nous, balayons devant notre porte. Que l'Etat, ses polices, son administration donnent la chasse au communisme intérieur. Qu'ils y surveillent les agents de Moscou, l'or de l'Oural, ils feront leur devoir. C'est seulement sur ce plan que nous comprenons ce débat et ce combat.

Nous ne l'avons jamais compris autrement, et souvent nos attaques du communisme intérieur étaient un détour pour éloigner les Français de la fausse croisade. Ni les instances de rares conservateurs affolés, ni, plus tard, celles du gouvernement Laval, quand celui-ci fut remonté au pouvoir, n'y firent changer une ligne. En décembre 1942, étant de passage à Vichy, quand on tentait d'engager le Maréchal sur je ne sais quel plan incliné qui aboutît à une collaboration militaire étroite avec l'Allemagne en Afrique, je me permis de demander au Maréchal ce qu'il y avait de vrai dans ce bruit. « Rien, me fut-il répondu. On ne recommencera pas la faute commise dans l'Est. » Je ne pus contenir l'expression de ma joie.

En février 1943, M. Bonnefoy, secrétaire général à l'Information, vint exposer aux Lyonnais les beautés de la croisade entreprise contre le Bolchevisme qui menaçait l'Europe centrale; il fit devant les représentants de la presse lyonnaise une conférence qui nous invitait à montrer nous-mêmes aux Français quel immense service l'Allemagne nous rendait là, et quel gré il fallait lui en avoir. Mon collaborateur Auphan recueillait par écrit les paroles de M. Bonnefoy. J'en ponctuai les phrases de la même exclamation à mi-voix : C'est idiot! c'est idiot! Quand il eut fini, je demandai la parole et m'excusant auprès de nos confrères lyonnais, nos hôtes, mais invoquant mon âge et ma qualité de doyen, je réfutai M. Bonnefoy, lui répondis que le danger bolcheviste, tout réel qu'il fût, n'était ni immédiat, ni inévitable, les Français y seraient toujours moins sensibles qu'au mal qu'ils subissaient actuellement, et qui était l'occupation avec ses humiliations, ses exactions, ses rapines, ses rigueurs de toutes sortes. Vous dites à un enfant qu'il y a derrière la haie un gros chien enragé et qui le mordra : mais le chien n'est peut-être pas enragé, la haie ne sera peut-être pas franchie, ou le chien ne mordra pas. Mais, ce dont l'enfant est sûr, c'est qu'il a des poux sur le corps, qui le font se gratter et que le grand ennemi pour lui ce sont les totos (les totos, c'est-à-dire les occupants).

M. Bonnefoy, ayant aussi parlé de la relève, j'ajoutai qu'au lieu de vouloir dorer la pilule au peuple français, mieux vaudrait lui dire la vérité, à savoir que c'était une servitude nouvelle que le vainqueur exigeait du vaincu.

Nos confrères présents approuvèrent mes paroles, plusieurs intervinrent pour les appuyer. M. Bonnefoy, déconfit, ne sut que répondre assez piteusement que les peuples étaient bien difficiles à gouverner! La séance fut levée. M. Bonnefoy qui avait parfaitement entendu mes « c'est idiot » retint Auphan pour lui demander si c'était à lui que le mot s'appliquait. Notre cher ami et co-accusé vous en reparlera.

1941. — *La question américaine.* — La logique de l'exposé m'a obligé à anticiper sur les faits. Mais l'année 1941 fut en grande partie traversée par le souci de l'Amérique. Il paraissait déjà certain qu'elle allait intervenir aux côtés de l'Angleterre, elle l'aidait déjà de toutes ses façons. Le problème était de faire que la France n'eût pas à en souffrir. Le Japon allié à l'Allemagne n'était pas en guerre avec la Russie? Pourquoi l'Amérique, alliée de l'Angleterre, se fût-elle mise en campagne contre la France?

C'était la raison dominante de toute la politique alors suivie par les patriotes de bon sens comme par le Gouvernement (alors libre) du Maréchal.

A ce titre, nous nous rendîmes, Pujo et moi, au banquet offert par *France-Amérique* à l'ambassadeur américain, amiral Leahy. Telle fut la raison de nombre d'articles, où la politique américaine fut examinée et appuyée avec liberté d'esprit et sympathie pour la personne de M. Roosevelt et où j'exprimai la gratitude méritée par Mme l'amirale Leahy, généreuse contributrice au ravitaillement français. Ces divers articles de moi furent même sévèrement censurés en raison de la surveillance allemande. Cette sage politique du Maré-

chal ne fut pas sans fruit, puisque, fin décembre 1941, quand l'Amérique entra dans la guerre, elle ne rompit pas avec la France et laissa son ambassadeur à Vichy, où il demeura plus de six mois encore. *L'Action Française* reconnaissait, dans cette politique du chef, notre intérêt général exclusif : *la France seule.*

Mais toutes ces nuances, ces précautions, ces réserves, tous ces points de replis successifs durent être sacrifiés par le retour au pouvoir d'un gouvernement proboche brutal, celui de M. Laval, en avril 1942.

Il serait ridicule de perdre notre temps à débattre si ce retour a été imposé par les Allemands. M. Laval est assez habile, quand il ne s'agit que de lui, pour s'assurer de tous les masques et de tous les alibis. Lorsque, à ce moment, *le Temps* annonça que de grandes modifications de politique « étrangère » étaient en vue, « laissez-nous tranquilles », lui répondis-je, nous avions vent du projet « et ce n'est pas la politique étrangère, c'est la politique intérieure qui va changer ». Et l'exclu, le triste exclu du 13 décembre 1940 ne tarda pas à témoigner de la grâce de qui il bénéficiait. Un de ses premiers actes, un de ses premiers mots fut son affreuse, sa honteuse déclaration, qu'il croyait à la victoire des Allemands et qu'il la désirait. Peu après, il obtenait les pleins pouvoirs, la plénitude des responsabilités gouvernementales. La position du Maréchal, qui avait pris acte de sa « demi-liberté », devenait simplement celle d'un souverain constitutionnel, qui régnait, mais qui gouvernait de moins en moins.

Citoyens disciplinés, dans une circonstance affreusement critique pour le pays, nous n'avions pas à ajouter du mal au mal. Mais d'une part, notre fidélité au Maréchal n'a jamais oscillé ni défailli, nous n'avions jamais cessé de marquer, avec une force croissante, qu'il était le drapeau de l'unité française et que c'était autour de lui qu'il fallait se grouper; d'autre part, nous placions M. Laval sous le régime auquel nous l'avions soumis avant sa chute de 1940 — une espèce de quarantaine où nous appliquant alors à l'ignorer, comme M. Bergeret ignorait Mme Bergeret dans le conte d'Anatole France — et nous nous remettions à faire comme s'il n'existait pas. On trouverait bien peu de cas où, en dehors des communiqués insérés par force, le nom de M. Laval fut cité dans la partie du journal qui nous était personnel et c'étaient les cas où il était important de lui laisser les responsabilités des mesures discutées. Nous ne connais-

sions, pour le saluer, l'approuver, l'applaudir que l'Etat, c'est-à-dire son chef, le Maréchal.

A partir du retour de Laval au pouvoir, se sont déchaînées les nouvelles catastrophes.

L'Amérique faisait l'acte d'hostilité dont elle s'était gardée jusqu'alors. Ensuite la frénésie pro-allemande de Laval et sa politique conforme aux divagations parisiennes, exaspérait de plus en plus l'opinion française, et malheureusement celle-ci, au lieu de faire corps au centre, sous le drapeau national autour du père de la patrie, se précipitait au pôle opposé, en compensant le collaborationnisme lavalisant par une faveur de plus en plus marquée pour les dissidences. Nous avions tout tenté pour conjurer cette calamité : elle se précisait et s'aggravait, il y avait partage de la France avec deux clans de l'étranger, et de plus en plus; le mal qu'ils se firent l'un à l'autre est inimaginable car c'est un mal fait à la patrie tout entière.

Jusqu'au bout, nous nous sommes raidis contre cette erreur, fille directe de toutes les erreurs de M. Laval et de ses complices parisiens, erreurs qui devaient aboutir à la livraison de l'Afrique du Nord et (par conséquence inéluctable) étendre l'occupation allemande à tout le territoire, supprimer la petite armée de l'armistice, contraindre notre flotte à se saborder, bref anéantir presque tout ce que nous avait laissé de puissance matérielle la débacle de 1940. Nous y avons perdu toutes les semences de libre avenir qui étaient incluses dans les positions de juin 1940.

Jusque là, ces positions avaient fait dire à tous les esprits réfléchis qu'il était immanquable que la France aurait son mot à dire et pourrait le dire quand les belligérants se seraient affaiblis et peut-être épuisés. J'avais exposé cette thèse dans une réunion à Cannes : le lendemain, j'avais eu la satisfaction de voir une des plus hautes autorités militaires qui ignorait mon sentiment, venir me confier la même conviction personnelle. L'automne suivant, à Marseille, je développais cette idée qu'il nous restait, de ce côté-là, un avenir diplomatique ou *militaire,* peut-être même diplomatique et militaire, dont nous assuraient les sanglants sacrifices subis par l'Allemagne sur le front oriental côté russe, et sur son front africain, côté anglais. Une heure après, rentrant à Martigues, le texte d'un téléphonage arrivé pendant mon absence, m'apportait les premières rumeurs de la reddition algérienne.

C'en était fait des plus grandes lignes de la politique du Maréchal. Et pourquoi?

Le lendemain, 11 novembre 1942, je remontais tristement vers Lyon par la route, croisant les convois et les trains allemands qui venaient occuper la zone sud, sans qu'il eût été possible de leur opposer le moindre barrage. Quelle amère leçon pour la France! me disais-je. Leçon de force militaire. Leçon de cohérence politique. A la violation coloniale de l'armistice, l'Allemagne avait répondu (hélas trop facilement) par une violation métropolitaine. Ces régions du Lyonnais, du Dauphiné, du Languedoc, de la Provence ont été bien heureusement reconquises depuis. Il aurait mieux valu ne pas commencer par les perdre sans coup férir. Et devant l'étalage de l'armement ennemi reparaissait à ma mémoire nos longues années de désarmement volontaire ou de négligence, ou d'ignorance de l'ennemi. A la logique irrésistible de sa riposte avaient préludé, aux années 1937, 1938, 1939, l'imprudence et le décousu de nos mouvements offensifs; le moins que l'on puisse dire des opérations africaines de 1942, c'est qu'elles n'ont été ni subordonnées ni coordonnées, ni même ordonnées du point de vue national. La politique politiquante s'en est affreusement mêlée.

Pour que les opérations pussent être subordonnées, il aurait fallu opérer de concert avec le Maréchal, et que celui-ci eût jugé le moment favorable et les temps mûrs. On s'en est bien gardé.

Pour des opérations subordonnées, il aurait fallu que les exécutants fussent d'accord entre eux, et ceux qui ont suivi dans les journaux anglo-américains l'histoire des rapports Murphy-Giraud-Darlan, savent bien que cet accord a manqué à la veille, au milieu et à la fin de l'opération.

Pour que l'opération fût ordonnée selon l'intérêt national, il aurait fallu que la force allemande n'en fût pas encore à ce point d'intégrité, où elle demeurait maîtresse de traiter la métropole comme elle put le faire à partir de ce moment-là.

Pendant de longues saisons, des années 1941-1942-1944, les Allemands ont pu resserrer à leur guise leurs exigences, redoubler leurs rigueurs, sans aucune limite que ce bon plaisir qui, jusque-là, rencontrait devant lui les termes du pacte conclu avec le Maréchal, et le Maréchal ne manquait jamais de les rappeler énergiquement. Il savait se faire écouter, ce n'est pas lui qui a perdu cette

partie. Les événements sont ceux pour lesquels il n'avait pas été consulté ni obéi.

Le dommage fait à la France est donc allé croissant, et cependant jamais on n'a obtenu du Maréchal ce que l'on désirait à Berlin et dans la presse berlinoise de Paris : ni la coopération militaire, ni la déclaration de guerre à la Grande-Bretagne. Comme il avait été fidèle aux devoirs prescrits par l'armistice envers l'Allemagne, il a observé les devoirs de l'armistice envers l'Angleterre, les devoirs qui nous défendaient de livrer notre flotte et de nous battre contre nos anciens alliés anglais. La persécution allemande n'a rien obtenu, soit qu'elle s'assurât de la personne de Weygand, soit qu'elle attentât à la liberté du Maréchal, comme elle l'a fait le 20 août 1944. Il a été inflexible, l'honneur a été sauf.

On a résisté même, toujours pour l'honneur et la fidélité aux assurances données, aux provocations et aux dégâts les plus douloureux : bombardements de villes, sac de la Normandie, offensives répétées sur la capitale de la France, réduction de Toulon à l'état de Pompéï, ravages variés du littoral méditerranéen. Le Maréchal avait dit en 1940 : je ne marcherai pas contre les Anglais, il n'a pas marché contre l'Angleterre et ceux qui le suivaient ont soutenu le même principe que lui.

Par exemple, nous ne nous sommes pas fait faute de joindre nos voix aux malédictions, chargées de rappels au droit des gens, qu'élevaient, sous les obus, le bon sens, la justice, l'intérêt national. Il était trop facile de dire que ces malheurs étaient pour la libération et que la fin voulait les moyens. Ce sont des cris de survivants. On n'a pas consulté les morts. On n'a pas demandé l'avis des autres victimes blessées, habitant des maisons démolies et des champs dévastés. Beaucoup de ceux qui ont eu la joie et le bonheur de revoir enfin flotter le drapeau français, conservent néanmoins le droit d'avoir préféré des méthodes de libération moins onéreuses et moins cruelles. L'intérêt national, les égards dus aux membres de la patrie auraient pu faire l'objet de calculs plus attentifs et d'efforts moins brutaux. Ceux qui ont à cœur le bien même du pays avant tout, ont le droit de s'arrêter, de réfléchir, et de se réserver : l'Histoire répondra.

Une question domine tout : pourquoi la guerre a-t-elle été ramenée sur le sol déjà bien endolori de la France? Pourquoi a-t-on fait un si grand tour par les plus lointaines frontières de son empire? Pourquoi l'Allemagne

n'a-t-elle pas été attaquée directement par des puissances maîtresses de la mer? La mer du Nord est plus courte que l'Atlantique et que la Méditerranée : quand l'Allemagne s'est sentie menacée vers Aix-la-Chapelle, elle a retiré du combat ses troupes de la vallée du Rhône; elle l'eût fait bien plus vite si l'on avait menacé dès 1942 ou 1943 Brême, Hambourg ou Berlin.

Nous avions toujours annoncé deux choses :

l'occupation allemande deviendrait plus rigoureuse au fur et à mesure que la puissance allemande aurait à subir plus de revers;

le gouvernement de Laval deviendrait plus plat au fur et à mesure de l'accroissement des rigueurs allemandes.

Un exemple de l'un et de l'autre. Dans l'hiver 1943-1944, nos amis d'Espagne réclamèrent des conférences de moi. Je ne demandais pas mieux que d'aller bien servir la France là-bas comme je l'avais fait en Suisse. Je fis une demande de passeport au gouvernement français. A mon vif étonnement, le Gouvernement Laval me fit répondre de m'informer moi-même auprès des Allemands si, oui ou non, ils m'accorderaient leur visa! Je répondis que ce n'était pas mon rôle et qu'il appartenait aux autorités françaises de préparer mon passeport si elles n'avaient pas d'objection et de l'envoyer au visa des occupants qui l'accepteraient ou le refuseraient à leur gré : l'étrange procédure offerte fut maintenue malgré les instances diverses faites à Vichy, malgré l'étonnement du préfet régional, M. Angéli. L'administration Laval voulait m'obliger à une démarche personnelle auprès des Allemands, je m'y refusai formellement et renonçai au voyage en Espagne. Laval avait-il voulu me tendre un piège? Ou seulement, par peur et bassesse, se subordonner davantage aux Allemands? Ou ceux-ci avaient-ils accru leurs exigences? Tout est possible. Une chose est certaine : Laval distinguait de moins en moins entre un sujet français et un sujet allemand.

Départ des travailleurs français pour l'Allemagne. — Or, déjà du fait de leurs revers orientaux, les Allemands, outrés du petit nombre de nos « volontaires contre le bolchevisme », menacèrent de nous imposer l'appel de travailleurs civils dans leur pays. Au premier mot, la réaction de *l'Action Française* avait devancé même celle des cardinaux qui avaient protesté au nom du droit des gens. Nous voulûmes imprimer deux ou trois fois que c'était du rétablissement de l'esclavage qu'il s'agissait. La censure nous traita comme les princes de l'Eglise et nous dûmes nous borner à discuter les modes de l'iniquité.

Là se posaient de graves questions de fait. Ou l'Allemagne prendrait d'autorité les hommes dont elle aurait besoin, ou elle les obtiendrait du gouvernement français contre des prisonniers qu'elle relâcherait. L'Allemagne disposant de la force publique, mieux valait échanger nos hommes que de les donner pour rien. Nous fîmes pourtant observer qu'il était indigne de la France d'admettre que trois ouvriers français ne fissent délivrer qu'un seul prisonnier. Un autre que Laval eût peut-être obtenu une proposition moins dédaigneuse de l'honneur français et de la dignité de la classe ouvrière. Il n'était pas moins certain que mieux valait regagner un seul prisonnier que de n'en point retrouver du tout.

Autre point de vue : les jeunes Français qui se dérobaient à l'appel de leur gouvernement ôtaient-ils un seul travailleur à l'Allemagne? Non, puisque un autre était pris à sa place et souvent, à la place d'un jeune homme libre, ayant l'avenir devant lui, prenait-on un père de famille laissant les siens dans la détresse. Nous avons salué les héros qui se sont substitués à des défaillants. Nous avons blâmé ceux qui, pour se soustraire au joug, le rejetaient sur l'épaule de leurs frères. Dans les deux cas, nous faisions tristement notre devoir au nom de l'intérêt et au nom de l'honneur français. A ceux que nous voyions partir, nous ne disions pas qu'ils allaient servir la civilisation allemande contre la barbarie russe, ni se mettre au service d'une magnifique population de maîtres et de rois, nous leur disions que c'était une épreuve dure, mais qu'il fallait la subir pour éviter au reste de la France des maux plus durs.

Instigateurs, Milice, réfractaires, Cours martiales. — Il est vrai, nous avons été contre ceux qui, *sans risques personnels*, couverts par leurs conditions ou leurs caractères, se faisaient les instigateurs de ces défaillances.

Ces instigations étaient souvent accompagnées de sales calomnies contre des Français qui n'étaient ni proboches ni collaborationnistes : les Français antisémites (l'antisémitisme français) ont été notamment en butte à ces diffamations mensongères. Quand les Juifs va-t-en guerre de 1939 avaient précipité la France dans cet abîme de douleurs, il était déjà bien osé de solidariser leur cause et celle de la civilisation nationale. En tous cas, il était absolument mensonger d'assimiler l'antisémitisme au nazisme. L'abbé Barruel, qui vivait au dix-hui-

tième siècle, Bonald, Couguenot des Mousseaux, Toussenel qui vivaient au début du dix-neuvième, Drumont et la Tour du Pin, qui vivaient à la fin du même siècle, l'école de *l'Action Française* et son antisémitisme d'Etat juridique et humain, ne doivent absolument rien à l'antisémitisme allemand, ce féroce antisémitisme de peau. Les confronter était une mauvaise action, contraire à la vérité, à la gloire de la patrie, ou de la paix publique. Mais qu'étaient-ce que ces premiers froissements en comparaison de l'immense désordre, ce désordre terroriste qui suivit?

Les excitations à la haine civile et à l'indiscipline civique ne pouvaient avoir d'autre effet : le vol à main armée, une véritable épidémie d'assassinats, l'insécurité qui affolait les villes et les pays. Etait-il possible de le tolérer? Nul Etat ne l'eût permis. Nulle opinion ne l'eût supporté. Aussi avons-nous demandé toujours et partout le respect de l'ordre. Mais, avions-nous soin de stipuler par les moyens d'Etat, sous la responsabilité de l'Etat et non sous des formes privées. Il n'était naturellement pas possible à M. Laval ni à ses conseillers ou fonctionnaires de prendre d'une main ferme la direction et l'autorité de la répression. Ils préférèrent des combinaisons où les responsabilités seraient partagées selon les méthodes parlementaires : s'en remettre à des bandes plus ou moins volontaires le dispensait de prendre en mains la police et la justice, de les organiser et de les épurer, s'il y avait lieu. C'est de quoi nous n'avons cessé de les blâmer, tantôt ouvertement, tantôt à mots couverts en disant que la lutte de volontaires de l'ordre contre les volontaires du désordre sur la face de la patrie, s'appelait la guerre civile.

Du moins fallait-il préserver ces bandes et ces partis de toute contamination avec les forces allemandes.

Notre dossier montre quelles ont été les positions de *l'Action Française* au sujet des différentes polices supplétives, comme on disait en 1940, quelques-unes tirées de la Légion (volontaires nationaux, service d'ordre légionnaire), nous parurent mal utilisées, mal commandées, trop dominées par Laval et par ses hommes. Un de ceux-ci, Darnand, fut mis à la tête de la Milice, à peine fondée. Quand il vint à Lyon à l'automne de 1943, il prononça un discours où il s'abstenait de toute politique extérieure, en déclarant que le but de la nouvelle organisation était exclusivement la défense de l'ordre intérieur, par des moyens français. J'appuyai, dans mon

article du lendemain, sur cette dernière condition, et félicitait Darnand de ce programme. Nous n'engagions pourtant pas nos amis à adhérer à la Milice. Trois ou quatre d'entre eux nous ayant fait dire ou écrire que, sollicités d'y prendre un commandement local, ils avaient accepté pour ne pas laisser en d'autre mains — dangereuses ou suspectes — un groupe de jeunes gens de bonne volonté, nous répondîmes que c'étaient leurs affaires, mais qu'ils devaient au moins profiter de leur activité pour parler haut à leurs chefs, de ne pas accepter tous les ordres qu'ils recevraient, et refuser formellement ceux qui dépassaient leur engagement. Nous savons que plusieurs d'entre eux étaient fort hostiles à la tendance pro-boche et lavalienne. A ce moment, la lutte contre les terroristes n'avait pas encore commencé. La Milice n'était pas encore armée, ni acceptée en zone nord.

D'autres, sans nous consulter, avaient adhéré à la Milice, sachant que, par là, ils se séparaient de nous. D'autres croyaient rester quand même des nôtres.

Nous apprîmes bientôt que Darnand, manquant aux promesses de Lyon, avait fait de la politique extérieure, de la politique allemande. Il s'était abouché avec les Waffen S.S. et avait conclu un accord d'après lequel il leur fournissait des hommes et en recevait des armes. Dès lors, personne ne pouvait hésiter. La Milice devenait un organe international, incompatible avec le principe de la seule France.

On nous disait, à Pujo et à moi : « Mais, tous les jours, des Français, d'anciens combattants, blessés, cités, décorés, sont assassinés, des fermes sont pillées, des moissons incendiées, de pauvres secrétaires de mairie tués pour ne pas avoir voulu livrer les tickets d'alimentation de leur commune. Ne faut-il pas nous défendre? »

Nous répondions :

— Pas avec des armes allemandes.

— Impossible d'en avoir autrement.

— Ce n'est pas la seule impasse que présente la situation. Si la police régulière est impuissante, il vaut encore mieux ne pas vous substituer; il vaut encore mieux ne pas vous substituer aux Allemands. Tout plutôt que la guerre civile.

Nous apprîmes alors que la Milice avait partie liée avec Déat et les pro-boches. On commençait à dire que certains miliciens se faisaient les auxiliaires et les tortionnaires de la Gestapo. Nous fîmes savoir à ceux des

nôtres qui avaient adhéré à la Milice d'avoir à la quitter le plus tôt possible. Beaucoup l'avaient déjà fait spontanément. D'autres en avaient été les victimes. Dans toutes circonstances, nous refusions de participer à la guerre civile qui s'ouvrait, nous nous réservions pour la réconciliation et l'unité des Français.

Aussi, dans tous les cas, ne manquions-nous pas d'insister sur la nécessité morale et politique de rendre à l'Etat ce qui était à l'Etat.

Nous ne pouvions admettre les assassinats sans motifs, sans prétexte, sans excuse comme ceux de nos amis Pierre Médan, Deloye, la Fléchère, le commandant de la Roque, le colonel de Boysson, le docteur Top, Français irréprochables, soldats valeureux, souvent combattants des deux guerres. Nous ne pouvions tolérer le massacre des enfants dans leurs berceaux, des vieilles femmes à leur foyer, comme à Voiron, de blessés dans leurs lits comme ce fut le cas de M. Verdier dans son lit d'hôpital, sous les yeux de sa femme et de sa belle-sœur qui y passèrent aussi, les uns purs innocents, les autres seulement coupables de n'avoir point voulu sacrifier l'intérêt de la patrie à des intérêts de factieux ou d'étrangers.

On nous accuse follement de dénonciation et de mensonges. Nous n'avons jamais élevé que des plaintes. Nous avons demandé une juste protection contre les formes du pillage et de la dévastation; mais nous n'avons jamais manqué d'insister pour que de simples réfractaires n'eussent pas à subir des traitements de criminels. Nous avons toujours fait la part des erreurs nobles et généreuses, des sentiments égarés qui ont tourné des patriotes contre la paix intérieure de la patrie. Il suffit de nous avoir lus pour savoir que nous avons toujours fait, pour nous, recommandé aux autres ces distinctions. Nulle société humaine, même française, ne résisterait au régime de terreur que l'on a tenté de lui imposer. Nous avons réclamé l'usage de tous les moyens propres à éliminer des extrémités.

Dans la mesure où elles suppléaient aux tribunaux réguliers défaillants, les Cours martiales étaient à leur place pour réprimer certains forfaits. Dans la mesure où elles poursuivaient des passions de vindicte pure ou de lutte civile, les Cours martiales étaient les produits de la même anarchie, d'où avaient germé les assassinats. Certains excès commis nous faisaient préconiser le retour aux procédés réguliers. On en trouverait l'expression dans un de nos derniers articles de 1944.

Mais ne nous laissons pas hypnotiser par les effets. M. le Président, MM. les Jurés, ne quittons pas des yeux les causes et la cause supérieure : cette affreuse anarchie est sortie tout entière de la défaite française, donc de cette guerre non préparée, donc de la volonté de l'entreprendre par ceux que j'avais si vainement essayé d'arrêter et de mettre en garde contre leurs passions, leur entraînement et leur ignorance

Cette anarchie, née de la guerre, a été indiscutablement aggravée par les menées du parti franco-allemand, substituant à un armistice de *salut*, son armistice de *trahison* : l'armistice qui devait nous supprimer toute revanche et tout avenir. J'ai été villipendé dès le début et pendant quatre ans, sans arrêt ni relâche, par le parti franco-allemand. C'est mon premier honneur; mon second honneur est de pouvoir ajouter que j'ai fait à ce parti de traîtres tout le mal que j'ai pu.

La même anarchie née des Allemands et de leur parti a été aggravée encore par l'absurde ambition du plus incompétent, mais du plus retors de nos hommes publics, M. Pierre Laval. Sa faiblesse, son incapacité, la naïve façon dont il a confondu la politique de couloirs et la politique des nations, ses trahisons successives avaient fait de lui l'homme à tout faire de l'Allemagne et il s'était assuré d'autre part, il ne faut pas l'oublier, la complicité de beaucoup d'anciens administrateurs de la IIIe République, opérant du dedans et du dehors pour Laval, contre le Maréchal auquel l'appui allemand lui permit de se substituer peu à peu dans l'action politique. Mais le journal a pris toutes ses précautions pour que personne ne pût le croire capable d'accorder le moindre crédit personnel à M. Laval. Aux naïfs qui demandaient parfois de vive voix ou par écrit pourquoi je ne nommais jamais M. Laval, je me contentais de rire au nez en leur disant : apprenez à lire. Ceux qui savaient, apercevaient, malgré la censure, le filigrane qui le montrait la créature et le fantoche des Allemands.

Entre les fauteurs de la même anarchie pro-allemande, il y avait comme la monnaie de M. Laval et nous l'avons toujours traitée comme son maître, pour la même raison, M. Doriot et les autres. L'occupation plus rigoureuse rendait notre langage moins libre : il n'était ni moins net, ni moins motivé. Lorsque, en avril 1944, M. Doriot et les siens vinrent manifester à Lyon, j'écrivis l'article suivant intitulé « Manifestations et exhibitions ».

Nous nous sommes souvent expliqués sur la question de la défense contre le bolchevisme. Nous avons dit et redit que dans l'état où est la France, dans sa demi-liberté, dans son désarmement presque absolu, la lutte anti-communiste doit être menée à l'intérieur de sa frontière et menée sérieusement avec la totalité des moyens dont peuvent disposer les pouvoirs publics. Nous avons été les premiers à réclamer cette lutte, nous ne sommes pas suspects de vouloir en diminuer la juste vigueur.

D'autres Français pensent autrement que nous. Ils croient que la ligne de défense est à l'Est, au plus lointain de l'Est européen, et qu'il existe une espèce de devoir d'y expédier nos concitoyens. Cette politique, à notre avis, n'est pas à la mesure de nos moyens, elle y est nettement disproportionnée et elle ne peut nous valoir les résultats moraux escomptés. Quand le roi de Sardaigne envoya en Crimée la petite brigade de la Marmora pour y faire figure à côté des armées anglaises et françaises, il disposait de la plénitude de sa souveraineté dans son royaume et son « geste » (à peine supérieur à un geste en effet) pouvait être porté au crédit de la jeune Italie renaissante. Cette souveraineté pratique n'appartient plus à la France, et le mérite que prétendent accumuler sur leurs têtes un certain nombre de Français qui sont des *volontaires* ne peut être étendu à l'ensemble de la nation : il appartient aux seuls Français pro-allemands. Alors à quoi bon? On pourra éternellement distinguer entre eux et leurs frères et cela ne servira qu'à accentuer la division et la séparation. Je ne crois pas que l'on puisse désirer cela pour le bien de la France.

Telle est notre opinion. Nous ne prétendons pas l'imposer. Elle se défend par sa raison. D'autres en ont une autre. Ils sont venus la proclamer et la manifester hier et avant-hier à Lyon. C'était leur affaire. Non la nôtre. Mais il doit être permis de dire que leurs paroles ont dû dépasser leurs pensées; et leur action leurs intentions. Un des orateurs s'est écrié qu'*une tête de Français fidèle valait bien dix têtes de Français infidèles*. Le patriote de sang-froid qui m'a rapporté ces paroles (notre ami Auphan) s'est contenté d'ajouter que cela faisait *onze* têtes de Français sacrifiées et qu'il eût mieux valu les conserver sur leurs onze paires d'épaules.

Telles sont nos objections à la formule lancée de Lyon dans la soirée de mercredi, nous ne croyons pas qu'elles puissent être facilement résolues.

Nous avons des objections plus graves peut-être contre l'attitude publique prise par les manifestants dont je parle. Hier je suis allé les voir de près, dans la rue qu'ils tenaient et qui est notre rue. Vieux spécialiste et participant de toutes sortes d'émeutes, je n'ai jamais vu d'attitude plus cruellement et plus honteusement provocatrice envers une multitude silencieuse et froide qui n'avait rien de menaçant. Les manifestants se trouvaient sous le patronage moral et matériel des forces énormes de l'occupant. Ils disposaient aussi de la protection matérielle immédiate et d'ailleurs tout à fait naturelle de la police française. Que redoutaient-ils? Que pouvaient-ils redouter? Et que faisait là, dans cet espace dégagé et nu, que les trams seuls pouvaient traverser, cette demi-douzaine de jeunes garçons en chemise bleue allant, venant, se prélassant, se démenant, faisant les grands bras pour la garde de larges vides, tout en brandissant des espèces de grosses seringues appelées « mitraillettes » qu'ils braquaient très exactement dans la direction du plus inoffensif des publics? Les curieux ne se dispersaient pas (car les curieux ne se dispersent jamais, même sous les bombes) et ce double jeu : « tarasconnade » des uns, passivité entêtée des autres, pouvait déterminer des incidents plus que graves : s'ils se fussent produits (il n'en a été heureusement rien), à qui aurait été la faute, sinon à l'étalage superflu d'instruments de guerre civile?

Et j'invitais en conclusion le pays à réfléchir sur le « fossé moral » ainsi creusé entre « les menaçants et les menacés », les « spectateurs fixes ou mobiles dont beaucoup serraient les poings indignés » et « la parade des fanfarons ». Je pressais « MM. Laval, Henriot et Darnand d'y prendre garde et même d'essayer de le « faire comprendre à l'occupant ». C'était à la condition qu'ils le comprissent eux-mêmes! Jusqu'à la dernière heure, je ne cessai donc pas de mutiplier les efforts. Ils étaient tellement redoutés du côté allemand que la censure régionale de Lyon différa cet article le 7 avril 1944 et que la censure centrale le refusait le 10 avril suivant. Là en effet, l'on ne se contentait pas d'être cause d'anarchie. On était devenu volontaire de l'anarchie.

Et je continuais de m'y opposer envers et contre tous.

Mais une autre cause d'anarchie ou de confusion volontaire subsistait : c'était la savante identification entre la cause du Maréchal et celle de MM. Laval, Doriot et consorts. Le Maréchal *restait* comme il le fallait à son poste pour épargner de plus grands maux, des maux incomparablement plus grands à la France. Raison de plus pour refuser d'attribuer le moins du monde au Maréchal et à sa politique nationale les responsabilités du parti allemand. Il ne fallait pas que l'on pût les confondre, et c'est pourquoi nous resserrions notre défense de la *France seule* autour du Maréchal, en rendant aussi étroitement qu'il était possible notre distinction entre l'Etat dont il était le chef et le Gouvernement que détenait Laval. Au dernier mois de l'occupation, on ne trouverait peut-être pas une seule fois le substantif « Gouvernement » pris en bonne part chez nous; l'Etat, l'Etat c'était le refrain, le chef de l'Etat était qui nous savions et la tactique des ennemis publics était de capter sa per-

sonne et son autorité. Laval, de plus en plus discrédité auprès des Allemands eux-mêmes, était peu à peu remplacé par Marcel Déat. Ils le lui avaient imposé dans son propre ministère. Le problème allemand était de faire croire que le Maréchal était pour Déat. Mais notre problème à nous était de montrer le contraire, et nous le montrions!... Nous le montrions malgré la censure, et notre action personnelle le précisait. Je ne parle pas seulement des paroles qui s'envolent : il subsistait seulement des témoignages écrits. J'avais pu, le 26 juillet 1944, signaler certaines manœuvres diviseuses de Déat; je reçus le lendemain de son représentant lyonnais cette lettre :

Lyon, le 27 juillet 1944.

Monsieur,

La campagne de presse contre Marcel Déat amorcée par *le Nouvelliste* se poursuit avec *l'Action Française* qui, n'ayant jamais compris qu'on pouvait adopter une autre ligne de conduite que la sienne, n'a rien de plus pressé, à l'imitation de *l'Humanité*, que d'insulter méthodiquement les gens qu'elle prend à parti.

Je sais bien que lorsqu'on écrit cela donne au style un petit air vigoureux, mais vous savez bien que Marcel Déat n'est pas un « *misérable pêcheur en eau trouble* », qu'il aime penser nettement et le dire (et c'est bien ce que lui reprochent certains milieux de Vichy), qu'il n'est pas davantage « *un exploitant des malheurs publics* » et qu'il mène une lutte épuisante pour essayer de réduire ces malheurs dont vous ne vous êtes occupé que pour pousser des incantations et des exhortations. *Il comprend les intérêts de la France d'une autre manière que vous*, voilà la seule question. Reste à prouver que la sienne ne vaut pas la vôtre. Et si, comme gage de votre sincérité, vous aimez à rappeler les temps que la République vous a fait faire en prison, M. Déat pourrait (mais il a d'autres chats à fouetter) rappeler qu'il risque sa vie tous les jours à être sincère, les attentats auxquels il a échappé le prouvent.

Vous passez à la question du cumul par M. Déat de son portefeuille et de la direction de *l'Œuvre*, aucune vertu supérieure n'a valu à M. Déat « ce privilège exorbitant ». Mais en tant que journaliste, j'espère que vous êtes renseigné là-dessus et que vous savez que M. Déat avait renoncé à *l'Œuvre* en devenant ministre, mais étant donné que maintes promesses qu'on lui avait faites à son entrée au ministère ont été aussi trahies!!! Il n'a pas cru devoir tenir la sienne en ce qui concerne son activité de journaliste; il ne s'agit donc pas de l'exercice d'un privilège, mais d'une réponse.

Entre temps, sans avoir l'air d'y attacher d'importance, vous traitez M. Déat de « ministre dissident ». Là est le but de votre papier et celui du *Nouvelliste* : faire passer M. Déat pour un dissident; comme, jusqu'à preuve du contraire, je vous suppose de bonne foi, je me permets de vous informer sur ce point.

Si, plus haut, j'ai dit « faire passer », c'est que cela *n'est pas*. Le plus parfait accord ne règne probablement pas entre MM. Laval et Déat au sujet de la politique intérieure (et l'astuce consiste à faire croire qu'il s'agit de la politique extérieure, ce qui n'est pas exact). Mais il n'est pas seul et des ministres comme MM. Bichelonne et Bonnard ont pris une position identique à la sienne. De plus, *il est en parfait accord avec le Maréchal*. Autrefois, de bonnes âmes avaient représenté au Maréchal M. Déat comme un croquemitaine. Mais comme entre gens de bonne foi il y a souvent moyen de s'entendre, *la glace a été rompue à la première entrevue* et à la suite de l'assassinat de M. Philippe Henriot, un manifeste a été rédigé par les journalistes et hommes politiques de Paris, par ceux dont vous détestez l'état d'esprit. Ce manifeste, présenté par l'amiral Platon au Maréchal, a été approuvé par ce dernier : il y a en effet scission entre Paris et Vichy. Mais outre qu'elle date de quatre ans bientôt, il se trouve que le Maréchal est *entièrement d'accord avec ce que demande Paris*.

De plus, est-ce diviser que de ne pas accepter la carence de Vichy et, au point de vue de la politique intérieure, alors que c'est précisément cette carence qui crée l'effervescence et la désunion?

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutions les plus distinguées.

Le secrétaire départemental.

Le « parfait accord avec le Maréchal » c'était la grande prétention de Déat! C'était ce qu'il voulait faire valoir, faire mousser auprès des Allemands!

Mais aussi la grande calomnie! Mes renseignements étaient sûrs. Je répondis au secrétaire départemental du parti Déat, le 31 juillet, dès que j'eus sa lettre :

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 27 juillet 1944.

Les informations que vous voulez bien me donner m'étaient connues; elles faisaient partie des instructions adressées par M. Marcel Déat à sa faction. Vous seriez sage de ne pas en être dupe, ce sont des histoires.

Vous vous plaignez d'insultes à votre Déat! Vous tombez bien mal, Monsieur. Si vous lisiez *l'Œuvre* avec plus d'attention ou s'il vous en souvenait mieux, vous ne pourriez ignorer que M. Déat n'a cessé de m'insulter, de me diffamer et de me calomnier depuis quatre ans; que, par moi poursuivi, il a fui de prétoire à prétoire depuis 1941 et que, en 1944, une cause matérielle, la mort de mon avocat, m'ayant empêché de me rendre à son appel, il a écrit mensongèrement que je le fuyais.

Libre à vous, Monsieur, d'estimer que M. Marcel Déat comprend mieux que moi l'intérêt français en 1944. Ce qui est

certain, c'est que je le comprenais mieux que lui en 1938, au temps où il était le plus frénétique, le plus enragé, le plus systématique sectateur de l'Angleterre. Mais le savez-vous? et savez-vous aussi quels ont été les premiers débuts de M. Déat, dès son adolescence? Après ce crime, un homme normal serait allé cacher sa vie. Mais les criminels n'ont jamais eu cette pudeur.

M. Déat constitue un danger public, je ne cesserai pas de le dénoncer.

Agréez, vous aussi, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Il me parut que les « instructions données par Marcel Déat à sa faction » dépassaient la zone d'une correspondance privée et même d'une polémique de presse. Je fis parvenir à Vichy copie des deux lettres qui précèdent et, par retour du courrier, j'eus la confirmation expresse et formelle de ce que je pensais : M. Déat s'était vanté auprès de ses dupes. On me dit que M. Déat s'était prévalu d'un crédit qu'il n'avait pas et que, dans la réalité des choses, le Maréchal le connaissait à peine et n'avait aucune espèce de contacts avec lui. Je fis savoir cette vérité aux partisans lyonnais de Déat; je ne sais ce qu'ils ont fait, moi, j'ai fait mon devoir.

Ainsi, en juillet 1944, se poursuivaient nos violentes accusations contre M. Déat et les siens. Elles se sont ainsi continuées plus tard : le 8 août, nous écrivions encore de cet ami de l'ennemi et de sa politique étrangère :

... Toutes les mesures sont dépassées par le charlatan qui vient de poser ce principe qu'avant d'être un Etat, avant d'être lui-même, cet Etat doit avoir une politique étrangère. Qu'avant de s'être constitué une force suffisamment consciente, résistante, agissante et réalisante, il doit s'être fabriqué, noir sur blanc, le programme de son choix sur les rapports extérieurs avec ses voisins! Plutôt que de nous exclamer, comprenons.

L'olibrius à qui j'emprunte cette vue puissante est un habitué, un professionnel de la matière électorale et parlementaire. On lui déchire le cœur lorsqu'on lui dit que le Parlement et l'élection ont manqué de tuer la France en 150 ans (je rappelle à Déat les sept invasions subies par la démocratie depuis 1789 : 1792, 1793, 1814, 1815, 1870, 1914, 1940). Il s'est fabriqué une espèce de monstre qu'il appelle *sa doctrine* d'après laquelle la révolution européenne, tout en étant le contraire de la révolution de 1789, y est cependant identique au fond. La démocratie, le libéralisme, le jacobinisme, la juiverie, la boîte à voter lui sont secrètement aussi chers que cette révolution à laquelle il doit (comme toutes les nullités à langue bien pendue) son ascension sociale : dès lors, un Etat et sa politique sont devenus choses

incompréhensibles pour lui s'il leur manque un programme à afficher sur les murs et à mettre aux voix des partis.

Ne lui dites pas que *les Etats étrangers n'affichent rien du tout.* Ils ont leur politique, qu'ils tiennent secrète et, comme des joueurs, en serrant les cartes sur leur poitrine. Le pauvre ne comprendrait pas, il ne pourrait comprendre. Il faut, dit-il, il faut, crie-t-il, que la France, au lieu de se *choisir elle-même* et de suivre son intérêt au mieux des événements, choisisse « une destinée » entre les attractions des empires sous peine de se disloquer et de « tendre au néant ». La France doit procéder comme un chef de partisans qui les groupe derrière lui en affirmant son plan d'action avec la promesse et la récompense qu'il y attache! La « prise de position », voilà le salut! Attitude, cocarde, plumet, c'est le défilé des pompiers. En disant bien haut ce que nous avons l'intention de faire devant un monde qui *fait sans dire,* nous résoudrons tous nos problèmes, en abattant toutes nos cartes nous le sauverons.

On eût bien étonné, en leur lisant ces fariboles, l'un ou l'autre des grands ouvriers de la création et de l'accroissement de notre patrie. Ils se fussent demandé comment on peut subordonner l'être et l'action et l'action politique parlée, criée, à l'action tout court. Ce programme de gambades et de déclamation les eût certainement ahurie. Ils en fussent restés pantois. Mais, d'autre part, Déat n'eût rien compris à leur stupeur. Pas plus qu'il ne comprend quand on lui met sous les yeux les évidences qu'il ignore. Lui est-il impossible de les voir? Je viens de le dire et j'ai dit pourquoi.

Charles MAURRAS.

Comme on le voit, ceux qui favorisent l'entreprise ennemie ont eu affaire à nous, jusqu'à la fin. Nous ne leur avons épargné ni l'objection raisonnable ni le brocard fouaillant. Nous n'avons jamais arrêté de leur tenir tête, et de les dénoncer comme pires auteurs de l'anarchie, de la débâcle et des catastrophes françaises.

Comment dès lors a-t-il été possible de nous reprocher un seul instant, même du bout des lèvres, d'avoir « *favorisé les entreprises de l'ennemi?* » Nous les avons au contraire attaquées, critiquées et contrecarrées. Ceux qui les favorisaient ont été nos ennemis mortels. Nous n'avons jamais cessé de les dénoncer et quand ce n'était pas possible de manière ouverte, c'était de façon couverte et en évitant, à tout prix, de nous laisser compromettre avec lui. M. Laval, chef du Gouvernement de la France était traité chez nous comme un suspect parce que nous le savions, et tenions que l'on sût que nous le savions, le représentant officieux que l'Allemagne avait placé entre elle et le Maréchal.

Notre manière de favoriser les *entreprises de l'ennemi*

consistait à les déjouer et, quand ce n'était pas possible, à les faire connaître et à les dénoncer. C'est ainsi qu'à peine avons-nous appris le traitement honteux dont a été victime le Maréchal de la part des Allemands, quand ils ont forcé sa résidence, violé sa maison, crocheté son cabinet de travail et sa chambre à coucher avant de l'emmener captif en Allemagne, nous nous sommes empressés de le publier, et comme la censure s'y opposait, de faire circuler des feuilles qui rapportaient les faits en même temps que de conseiller à tous nos amis de les redire de bouche à oreille. Comme c'était un mois après l'arrestation et la détention de Maurice Pujo et de Georges Calzant, au fort Montluc, nous savions ce qui nous attendait en cas d'indiscrétion. Cela ne nous a pas plus arrêté qu'à aucun autre moment de notre action politique.

*
**

Il est triste d'avoir à dire : ce que la Gestapo n'a pas osé réprimer l'a été par la police française!

Le lundi 4 septembre, mon collaborateur Auphan vient me dire que quatre journalistes attachés à l'armée américaine qui venait d'entrer à Lyon désiraient avoir une conversation avec moi, et me prendre un interview sur les événements. Bien que caché dans Lyon à cause des communistes, je me mis à la disposition de ces confrères d'outre-mer. Il me fut objecté que l'on saurait ainsi que j'étais encore en ville alors que l'on me croyait parti. Le devoir de renseigner le peuple américain était bien supérieur à ces soucis de sûreté personnelle. Une heure après, j'étais à mon domicile rue Franklin, nos confrères m'y rejoignirent, la conversation s'engageait.

Nos confrères, dont celui qui portait la parole appartenait au *Times* de New-York, me posèrent les questions que voici dans l'ordre où ils les avaient mises, d'après leur texte par moi conservé :

1° A votre avis, la France de l'avenir aura quel (*sic*) sorte de gouvernement?

2° Croyez-vous qu'il y a encore une possibilité d'une monarchie en France?

3° Le gouvernement de Vichy était-elle (*sic*) vraiment pro-allemande?

4° Croyez-vous qu'il y a chance d'une guerre civile en France?

5° Qu'est-ce que c'est votre estimation de la politique américaine envers le gouvernement de Vichy?

6° Quels sont vos projets personnels pour l'avenir?

7° Est-ce qu'il y a quelque chose de particulier que vous voudriez dire au public américain pour exprimer votre position politique?

Dès le questionnaire lu, je demandai à mes interlocuteurs de me permettre d'intervertir l'ordre pour répondre d'abord sur le cas du gouvernement Vichy, c'est-à-dire, comme ils en convinrent, du Maréchal. Alors, je protestai de toutes mes forces qu'il était calomnieux de le croire pro-boche. Non, le Maréchal n'était pas pro-allemand. Il ne l'avait jamais été. Et j'en donnai toutes les preuves surabondantes que je possédais. Je montrai, comme l'avait fait Pujo devant ses co-détenus de Montluc, que le Maréchal avait toujours été le plus résistant de France, l'incarnation même de la résistance, puisqu'il n'avait jamais voulu rien céder à l'Allemagne au delà de certaines clauses de l'armistice, lui avait toujours refusé la collaboration militaire, les bases navales de la Méditerranée, avait approuvé le sabordage de la flotte et s'il avait accepté, par patriotisme, tant d'avanies et d'outrages, s'il avait subi des hommes comme Laval et Déat, c'était pour éviter à sa patrie de plus grandes calamités.

Je savais que mes interlocuteurs étaient en possession de feuilles dactylographiées portant : 1° le message du Maréchal à la France; 2° sa lettre de protestation à Hitler; 3° le compte rendu, heure par heure, des outrages que lui avaient fait subir les Allemands le 20 août. Je me contentai de montrer que ce dévouement, s'il manifestait bien la politique de l'Allemagne envers le Maréchal, contenait aussi, sanctionnait et solennisait aussi la politique « *seule France* » du Maréchal contre l'occupant!

Tout en répondant à nos confrères sur leurs autres questions dans le sens qu'il est facile d'imaginer, j'ai dû montrer quant à celle-ci une certaine animation, car le rédacteur du *Times* dit à Auphan quand ils m'eurent quitté : « Il est vif, le vieux »; mon insistance l'avait frappé.

Le martyre infligé au Maréchal par l'Allemagne a donc été connu grâce à moi dans l'Amérique.

Grâce à moi, le monde n'aura pas pu croire qu'il y ait eu à la tête de l'Etat français, de 1940 à 1944, des complaisances devant l'ennemi. La cause du chef qui tenait le drapeau aura été distinguée de ceux qui le trahirent.

Ce qui eût le plus favorisé la cause de l'occupant et de sa propagande, c'est-à-dire la fable de leur entente avec le Maréchal et les bons Français qui le suivirent, cette fable était dissipée grâce à nous.

Comment me reprocher d'avoir favorisé ce que nous avons, au contraire, combattu, déjoué, démoli, littéralement annulé!

Mais ce n'est pas fini, il y a un épilogue, et beau!

Un quart d'heure après les Américains, je quittai de nouveau mon logement de la rue Franklin pour réintégrer une retraite moins connue, j'y ai passé les journées de mardi, mercredi, jeudi et vendredi suivants. Mais le vendredi 8 septembre, à huit heures et demie du soir, mon collaborateur Auphan sonnait à ma porte, suivi de plusieurs policiers. Ces messieurs lui avaient dit que M. le commissaire de la République à Lyon avait à me parler au sujet de l'interview américain.

Je jugeai, en effet, que le Gouvernement pouvait avoir intérêt à être renseigné par moi là-dessus; je ne fis donc aucune difficulté de suivre mes visiteurs, pris ma canne et mon chapeau et descendis sans autre bagage que mon pardessus. Mes deux collaborateurs et amis, Pujo et Auphan, descendirent avec moi, furent emmenés avec moi.

Les policiers étaient armés jusqu'aux dents : je les plaisantai. Ils me répondirent que c'était pour les communistes au cas où nous serions attaqués.

Nous arrivâmes à la Préfecture. Le commissaire de l'époque, M. Yves Farge, était en conférence avec l'autorité militaire. Il nous recevrait dans la nuit ou le lendemain matin. Nous passâmes la nuit sur trois chaises. On nous demanda, à Auphan et à moi, un résumé écrit de l'interview américain. Nous le rédigeames aussitôt. Les deux documents n'ont jamais été retrouvés, paraît-il. Deux ou trois heures après sa remise, notre arrestation nous était signifiée sans autres motifs.

Ainsi, cette arrestation — au moins singulière — me retrouvait, elle encore et toujours, en action contre l'Allemagne et, encore et toujours, très précisément, en vue de desservir, de défavoriser l'entreprise de l'ennemi.

Ainsi, tout ce qui avait précédé cet acte final de septembre 1944, comme notre activité politique de juin, juillet et août précédents, avait-il consisté à lutter contre l'homme lige de l'Allemagne, ce Marcel Déat qui, de tout temps, avait voulu faire combattre la France aux côtés de l'Allemagne. « L'Allemagne n'attendra pas toujours, elle n'attendra pas longtemps », écrivait-il le 11 janvier 1943 — le même Déat qui, en juin 1944, voulait que la France assistât l'Allemagne dans la bataille de Normandie : pour déjouer l'action de cet agent de l'ennemi, nous avons fait encore tout ce qui dépendait de nous.

Ainsi encore, dans les saisons et les années précédentes, nous étions-nous appliqués à maintenir les deux grands refus du Maréchal : pas de mobilisation française au service de l'Allemagne, pas de déclaration de guerre à l'Angleterre. Et l'on ose nous inculper d'un accord quelconque avec l'ennemi!

Remontons plus haut pour tout voir :

Dès 1939, nous nous étions opposés violemment à cette guerre que l'ennemi voulait se faire déclarer!

Nous nous étions prononcés énergiquement pour l'armistice de salut contre l'armistice de trahison.

Et dès l'armistice, nous avons pris une position ferme et claire contre la faction allemande de Vichy et de Paris!

Et de même, à Montoire, contre toutes les fausses interprétations contraires à la double consigne du Maréchal, *suivez-moi, ne me dépassez pas.*

Nous, qui avons traqué Laval autour du Maréchal, devant le Maréchal lui-même. Nous, qui avons fait une guerre de quatre ans aux transfuges parisiens du patriotisme français.

Nous, qui nous sommes opposés en toute occasion au collaborationnisme, à ses orateurs, propagateurs et conférenciers;

à la fable de la bonne Europe allemande que soutenaient la presse de Paris et le journal allemand de Lyon, *l'Effort*, mais que *l'Action Française* de chaque jour ridiculisait et discutait;

à l'autre fable boche de la Croisade de l'Est, attaquée dans *l'Action Française* à la grande fureur des doriotistes et que j'ai également discutée contre M. Bonnefoy devant tous nos confrères lyonnais.

Nous qui avions attaqué et continuions d'attaquer ces billevisées antifrançaises pour mieux appuyer, étayer et consolider la résistance du Maréchal. Car le Maréchal résistait par excellence; alors même qu'il semblait céder sur quelque question de personne, il restait d'autant plus ferme sur les principes et les réalités. S'il était obligé de rappeler Weygand de l'Afrique du Nord, il ne bronchait pas sur l'affaire dont Weygand portait le drapeau et refusait les points d'appui méditerranéen, Toulon,

Bizerte, que Berlin réclamait. Le Maréchal pratiquait et professait le respect scrupuleux de tous les termes de l'armistice en ce qui concernait nos anciens alliés. Quand ceux-ci l'obligeaient à se défendre contre leurs violences, ils ne parvenaient point à lui arracher rien de ce qu'il s'était interdit en signant l'armistice. Telle était invariable, invariée, sa ligne. Telle était la nôtre à sa suite. Il est absurde et mensonger de la méconnaître ou d'en ignorer l'opposition radicale aux désirs, aux passions et aux intérêts allemands.

Que se serait-il passé si le Maréchal eût été moins ferme, ou s'il n'eût pas trouvé dans l'opposition française des concours moraux comme le nôtre, sur lesquels sa haute autorité a pu s'appuyer?

Que fût-il arrivé si le parti franco-allemand qu'il a toujours tenu en échec, l'eût emporté sur le Maréchal?

Si les Laval ou les Déat avaient pu accorder à Hitler nos ports méditerranéens qu'il ambitionnait?

Si la guerre avait été déclarée à l'Angleterre et que des centaines de milliers de jeunes paysans français, habillés en gris vert, eussent été mis à la disposition de l'hitlérisme?

On ne calcule pas ces éventualités. On ne veut plus voir ces périls. Ils existaient. Il était possible de mettre en mouvement les indignations causées aux Français par les ruines et les massacres des bombardements pour émouvoir ces nouveaux facteurs. Qui a dit non, toujours non? Le Maréchal. Et nous à la suite du Maréchal. C'est une résistance comme les autres. Moins romanesque, peut-être, mais aussi puissante, aussi efficace que l'autre, plus précieuse peut-être.

Mais cette résistance n'eût pas été possible sans une lutte de tous les instants contre la presse allemande de Paris, Lyon, Marseille et d'ailleurs.

Cette lutte eut ses risques, nous ne nous en sommes pas vantés. Mais puisque tout le monde se vante aujourd'hui, pourquoi ne pas dire ce qui est et ce qui fut? Le traitement final subi par le Maréchal montre qu'il ne fut jamais sur un lit de roses. Quant à nous, sans parler de l'envoi de Maurice Pujo et de Georges Calzant où l'on sait, par la Gestapo, il ne faudrait pas oublier les bandes plus ou moins révolutionnaires assemblées à Paris par Déat et consorts, qui nous menaçaient de leur visite. Dénoncée chaque jour par la presse embochée, cette résistance fidèle avait cependant la vertu d'échapper en

quelque mesure au boche lui-même, par la simple finesse du jeu français.

Il s'en est étonné, le boche, depuis! Parmi les papiers abandonnés par la Propaganda Staffel, on a trouvé une brochure datée de novembre-décembre 1943, intitulée « Spiegel der Franzosichen Press » (Miroir de la Presse française). Son origine n'est pas douteuse : elle porte en sous-titre : « rapport du groupe de presse de la section de propagande en France ». Le document est confidentiel : en haut de la couverture, il est spécifié : « Les destinataires sont responsables de la conservation et de la destruction des exemplaires numérotés » et « Confidentiel. Uniquement à l'usage du service ». Voici la traduction d'un passage qui concerne *l'Action Française*.

Le grand intérêt du document est qu'il établit l'opinion des Allemands sur *l'Action Française*, non pas sur leur propagande, mais pour ce que leurs services doivent penser de *l'Action Française*. Le document, dont nous avons la photographie, éclaire ainsi les attaques de la presse germanophile contre nous. Il est capital.

Article de Sonderführer A. Thiersch paru dans le bulletin confidentiel *Spiegel der franzosischen press* de novembre-décembre 1943.

Entre les lignes. — Coup d'œil sur la presse de zone sud.

.....

La résistance passive contre la Nouvelle Europe, que mettent en lumière les textes précités, devient opposition dans une feuille qui, par sa violence, a pris depuis longtemps une place toute particulière dans la presse française, la royaliste *Action Française*. Sans doute C. Maurras se répand aujourd'hui en paroles véhémentes contre l'Angleterre, mais toute l'argumentation qu'il dresse contre ces puissances est également dirigée contre l'Allemagne et l'Europe car elle est liée au postulat d'une autarcie politique et spirituelle de la France que Maurras revendique jour après jour avec la dernière intransigeance; « la France, la France seule », telle est la devise qui chaque jour s'étale à la manchette du journal, et l'avenir retiendra sans contredit comme le signe d'une extraordinaire tolérance (boche! oh! la! la!) ce fait qu'après avoir cinquante années durant combattu l'Allemagne comme pas un, cet homme auquel on reconnaît une influence déterminante sur le cours « attentiste » de la politique vichyssoise ait pu poursuivre sans être inquiété son activité dans un pays occupé par l'armée allemande;

« La France, écrivait Maurras dans *l'A. F.* du 24 septembre 1941, n'a pas à se sacrifier pour des intérêts étrangers car l'étranger (spécialement la Russie, l'Angleterre et l'Amérique), par la force des choses et en raison même des sacrifices qu'il a faits et

qu'il continue à consentir à la guerre, est contraint de penser avant tout à lui-même; ce serait la plus ridicule des rêveries que de lui prêter je ne sais quelles intentions généreuses; il lui faut se soucier de sa propre existence, chercher à survivre à ses efforts inouïs... Nos prétendus sauveurs et libérateurs sont de féroces créanciers... Il n'y a qu'un moyen de durer et de vaincre et c'est l'inébranlable volonté de ne nous laisser duper ni dépouiller par quelque ennemi que ce soit, ancien ou nouveau. »

Le lecteur devinerait sur-le-champ que les phrases ne visent pas seulement les puissances désignées entre parenthèses, même si le mot spécialement n'y figurait pas.

Voilà l'aveu de notre résistance et comme son brevet. Voilà l'aveu de l'utilité de l'appareil administratif français interposé par l'armistice du Maréchal, l'armistice sauveur : il y avait encore moyen de passer entre les mailles de l'occupation. Mais c'est aussi l'aveu de la balourdise boche, trompée, roulée, dupée par nos soins. Notre intention était remplie, nos buts étaient touchés toutes les fois que, sur un point ou sur un autre, nous avions fait échouer son entreprise ennemie.

Et l'on ose nous accuser de l'avoir servie!

*
**

Monsieur le Président,

Messieurs les Jurés,

Monsieur l'Avocat de la République,

Je ne serai pas dupe de cette accusation.

Je vous ai fait savoir, dans mon mémoire écrit, comment je l'interprète.

Je vous dois, et je me dois de le rappeler de vive voix.

Pas une personne au courant des Lettres contemporaines ne me contredira si j'affirme qu'il n'existe pas un écrivain français qui ait manifesté par toute sa carrière au même degré que votre serviteur, une semblable horreur de l'esprit allemand et de la domination allemande. Le fait matériel n'est pas contesté pour jusqu'au mois de juin 1940. Et l'accusation veut qu'alors, à soixante-douze ans, j'aie changé de pensée, d'esprit et de langage? Il faudrait qu'elle nous expliquât ce revirement.

D'où viendrait-il?

Des bontés que les Allemands auraient eu pour moi?

De leurs avances?

De leurs promesses?

Je m'étais énergiquement opposé au clan parisien des amis de l'Allemagne.

A l'approche des armées allemandes (juin 1940), j'ai quitté Paris pour continuer à publier librement une pensée française, aussitôt que j'ai eu la certitude que Paris ne serait pas défendu.

Nous nous étions réfugiés à Poitiers, j'ai quitté cette ville hospitalière dès qu'elle s'est trouvée sous la prise allemande.

A leur arrivée à Paris, le troisième jour, les Allemands avaient mis les scellés sur mes domiciles personnels, rue de Verneuil, rue de Bourgogne. Ils se mirent à piller et à repiller rue du Boccador, le siège de *l'Action Française* dont nous sommes, Maurice Pujo et moi, les directeurs. Ce fut d'abord un déménagement graduel, et au bout de deux ans, lorsqu'ils s'approprièrent nos locaux, ils emportèrent tout ce qui restait pour des destinations inconnues, collections, registres, meubles, sans négliger les livres, bibelots, meubles, autographes, reliques et souvenirs précieux dont mon cabinet personnel entre autres, était garni.

Pendant ces quatre années, les Allemands ont interdit et traqué mon journal dans toute leur zone nord : quiconque en détenait un numéro était puni, en avoir un paquet exposait à des pénalités graves.

Depuis plus de quatre ans, les Allemands retiennent prisonnier mon neveu et fils adoptif, le lieutenant Jacques Maurras; malgré les protestations et les tentations dont il a été l'objet, ce brave enfant a refusé de devenir travailleur libre chez eux; mes dernières volontés le citeront à l'ordre du jour de *l'Action Française* en raison de ce refus bien français.

A Martigues, les Allemands ont occupé ma maison, sillonné mon jardin de leurs tranchées et miné ma colline. On m'a proposé une indemnité, je l'ai refusée ne voulant toucher de l'argent boche, ni si l'indemnité est française, ajouter si peu que ce soit, une charge à mon pays.

A Limoges, les seuls panonceaux de leur « Kommandantur » apposés sur l'hôtel que j'habitais me l'avaient fait quitter.

A Lyon, ce sont les Allemands qui m'ont chassé d'hôtel en hôtel. Avant de me réduire à vivre en meublé, une de leurs perquisitions au Grand Nouvel Hôtel avait arraché le nœud de ruban tricolore qui décorait une belle image de la cathédrale de Strasbourg au-dessus de ma table de travail.

A Lyon encore, leurs bons amis, les miliciens, nous

ont chassés par réquisition, d'une partie de l'appartement que nous avions loué au Progrès.

A Lyon toujours, les Allemands ont, on ne saurait trop le dire et redire, emprisonné pendant dix-neuf jours, au fort Montluc, mon admirable co-directeur, co-détenu, co-accusé Maurice Pujo et mon cher collaborateur Georges Calzant.

A Lyon enfin, en guise de bouquet d'adieu, le souffle de la bombe destinée à faire sauter l'un de vos ponts, a failli nous tuer, Maurice Pujo et moi...

Vraiment, Monsieur le Président, Messieurs les Jurés, Monsieur l'Avocat de la République, est-ce la liste de ces bienfaits qui auront bien pu me retourner dans le sens allemand et me conduire à les favoriser dans leur entreprise?

C'est une absurdité qu'on ne soutiendra pas. Alors?

Alors, je vous propose une explication raisonnable : les reproches qui me sont faits, les accusations dont je suis l'objet se fondent sur ceci :

— la longue suite de mes campagnes contre l'influence allemande en France, la longue liste de mes avertissements au peuple français, cette série de mise en garde antérieure même à la naissance de *l'Action Française* et qui s'étend sur un espace de plus de cinquante ans, forment un corps de souvenirs et un monument de services qui se voit de loin. Il se voit d'assez loin pour gêner ceux qui ont fait campagne pour que je ne sois pas écouté — ceux qui n'ont pas su armer, ARMER, ARMER — ceux qui ont voulu — et voilà les vrais traîtres, voilà la véritable intelligence avec l'ennemi — ceux qui ont voulu, dis-je, faire cette guerre après qu'ils nous avaient désarmés.

Les Français qui me rencontrent me disent volontiers : Ah quel malheur qu'on ne vous ait pas écouté, nous n'en serions pas où nous en sommes!

Les mêmes Français peuvent et doivent dire à mes accusateurs : Nous sommes là par votre faute, quel malheur qu'on vous ait écoutés!

Mes états de service font donc à mes accusateurs un reproche vivant. Alors, ils ont essayé d'intervertir les rôles. Ils entreprennent de transférer à eux-mêmes, à leur propre compte à eux, anciens négateurs de la patrie, anciens désarmeurs de la France, anciens boute-feux d'une guerre perdue, le mérite et l'honneur de mes doubles campagnes pour la paix et pour les armements, pour la défense de la nation et pour la victoire de la patrie.

Le sentiment national que ces messieurs étalent aujourd'hui peut tromper sur leur passé? Je ne conteste pas ce patriotisme très sincère, mais il est récent. Il n'a surgi qu'après l'échéance des malheurs que nous avions annoncés, prévus, prédits et voulu empêcher. Il a fallu défaite sur défaite, il a fallu quatre ans d'occupation tyrannique pour réveiller dans les bons cœurs français, les idées, les lumières que l'antipatriotisme et l'antimilitarisme avaient obscurcies. Le cœur, ou le bon cœur, le sang ou le bon sang français ont enfin senti qu'il n'y a point de vie privée tranquille et sûre, sans une vie nationale forte, sans un esprit national puissant. La maison a besoin de rempart. Il n'y a ni classes sociales ni corps sociaux heureux, établis, durables, sans la ceinture du rempart. Le travail des hommes paisibles est toujours exposé aux pillages de guerre, à l'agression, à l'invasion si un rempart solide ne les protège point. Autrefois, le rempart de la France était assuré par la monarchie. La démocratie n'a pas su le maintenir. Pendant les cent cinquante ans qui avaient précédé la démocratie, nous n'avions pas été envahis une seule fois. Depuis, je le répéterai jusqu'à la mort, depuis, sous les nouveaux gouvernements, les grandes invasions, l'invasion profonde a mordu sept fois notre territoire, en 1792, en 1793, en 1814, en 1815, en 1870, en 1914, en 1940. Ceux qui se montrent très justement, très légitimement irrités de l'occupation allemande avaient-ils pensé à elle, l'avaient-ils seulement conçue avant de la subir et de la souffrir? Eh bien, c'est à quoi je pensais toujours, à l'attaque possible, à l'invasion possible, à la défense nécessaire contre ces invasions dont la menace est toujours pendante sur nous.

Voilà à quoi l'on ne songeait jamais, ou presque jamais, que sous le coup de l'événement. Cela me donne le droit de dire que, si quelque chose a été fait pour favoriser l'entreprise de l'étranger, ce fut bien par cette négligence, cette imprévision, cet aveuglement, contre quoi j'ai tant milité!

On favorisait, on servait l'ennemi allemand en refusant de prévoir la guerre qu'il préparait, on le favorisait et on le servait aussi en lui déclarant la guerre à l'étourdie.

On servait Hitler en lui déclarant une guerre qu'il lui fallait, la même guerre qu'Emile Ollivier avait déclarée à Bismarck en 1870. Pendant tout le premier semestre de 1939, je ne cessais d'écrire : Daladier! Daladier! votre

nom qui s'écrit Daladié, dans notre provençal, signifie olivier sauvage. Prenez garde à l'homonymie. Méfiez-vous des astres; les astres disent qu'Emile Ollivier étant fils de Marseille, peut attirer dans son destin un fils de Carpentras comme vous.

Daladier et ses pareils servaient l'ennemi en ne m'écoutant pas quand je disais : armons!

On servait l'ennemi en ne faisant rien de ce que nous disions.

On servait l'ennemi en faisant tout ce que nous déconseillions de faire.

Tous les jours qui précédèrent la fatale déclaration, nous disions à Daladier : que pouvez-vous pour la Pologne? Vous ne pouvez rien.

Il ne répondait pas, mais il s'entêtait avec son parti. Ainsi sont-ils tombés dans le piège tendu, qui était cependant bien visible. Nous aimions la Pologne nous, nous détestions l'Allemagne nous, bien plus que Daladier n'aimait l'une et ne détestait l'autre, mais nous croyions qu'avant de partir en guerre, il fallait connaître ses forces et les forces de l'ennemi; le peuple français ne doit pas être conduit à la boucherie comme un pauvre bétail. On servait l'ennemi quand on se faisait de la multitude française une idée si dégradée!

Et tous les jours nous répétions qu'il était fou d'engager une guerre offensive lorsque depuis des années on n'avait prévu, ni organisé, qu'un appareil militaire défensif. On rendait un service puissant à l'ennemi, on favorisait l'entreprise de sa victoire en négligeant ces objections du patriotisme et de la raison. La vraie trahison, la voilà. Et les traîtres sont parmi vous.

Oh! comme je comprends que les responsables de la hideuse aventure ne puissent pas penser à nous sans avoir à rougir d'eux-mêmes.

Et comme je comprends qu'ils désirent me passer les responsabilités qu'ils sentent peser sur eux lourdement!

Il leur serait très agréable de se dire qu'aux temps où ils croyaient les Allemands inoffensifs, je disais la même bourde qu'eux. Sans doute aussi, seraient-ils enchantés de pouvoir dire que nos pronostics de 1939 étaient vains et faux. Malheureusement, ils ont été vérifiés par les sombres et tragiques événements qui, pour être devenus des souvenirs, ne cessent pas de nous accabler de leurs conséquences.

Alors, il ne leur reste plus qu'à s'obstiner à répéter ce bobard : j'avais eu raison autrefois, j'aurais changé depuis!

Au moment où tout vérifiait, où tout confirmait mes deux campagnes parallèles contre l'Allemagne et contre la démocratie, j'aurais passé à celui des deux ennemis que j'avais le plus combattu...

Mais oui, ose-t-on dire, vous exprimiez ainsi à l'Allemagne votre reconnaissance d'avoir causé la chute de la démocratie.

— Encore une grosse bêtise!

Si j'avais pu souhaiter la chute de la démocratie au prix de la ruine de la patrie, est-ce que je me serais donné tant de peine pour renverser la démocratie? Il m'aurait suffi de la laisser faire au lieu de m'efforcer de limiter ses dégâts en la combattant. Il aurait suffi de la laisser courir là où elle courait d'elle-même : au désarmement, à la démilitarisation et la dénationalisation de la France, qui sont les voies directes, les pentes verticales à la défaite et à la débâcle! Au lieu de m'opposer de toute mon âme à cette guerre perdue d'avance, j'y aurais poussé, comme, dans le même cas, j'aurais dû pousser à d'autres guerres en 1936, 37, 38, guerres que j'ai empêchées avec mes amis, parce que nous mettions la France au-dessus de tout. Et maintenant, ce sont les hommes qui chantaient l'hymne de Pottier « crosse en l'air et rompons les rangs », ce sont ceux qui criaient « folie des armements », ce sont ces hommes-là qui voudraient me coller au visage leurs doctrines et leur action. Cela s'explique! ils veulent barbouiller de leurs mensonges leur passé et le mien. Mais si j'admire leur impudence, je les trouve assez imprudents. Il existe des évidences plus brillantes que le soleil. Ils n'en viendront pas à bout sans difficultés, je le leur promets!

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que l'on essaie de me manœuvrer ainsi. Cette tentative est bien la plus effrontée et la plus grossière que j'aie eu à subir. Mais on a déjà essayé de me donner pour autre que je suis, en m'affublant d'erreurs contraires à l'esprit de ma vie, au cœur de ma pensée, sur le terrain social, sur ce terrain où l'on m'a si souvent représenté comme un défenseur des trusts ou un partisan du libéralisme économique, oppresseur du peuple, comme favorable aux doctrines que j'ai combattues depuis que j'existe. A dix-huit ans, j'entrais à *la Réforme sociale,* la revue fondée par le grand Frédéric Le Play, l'auteur de la fameuse enquête sur les ouvriers européens qui domine son siè-

cle. J'avais trente-cinq ans lorsque je composai mon *Avenir de l'intelligence* qui est un réquisitoire contre cette ploutocratie que vous appelez le capitalisme. A quarante ans, lors de la répression inhumaine des émeutes populaires de Draveil-Vigneux, je prenais dans *l'Action Française,* le parti du peuple ouvrier trahi par la bourgeoisie républicaine, j'accablais Clémenceau (à son premier ministère) d'invectives sanglantes, à la suite desquelles des syndicalistes patriotes conduits par notre ami Emile Janvion, pendaient le buste de la République sur la façade de la Bourse du Travail. En même temps, je développais une campagne doctrinale sur la nécessité d'incorporer le prolétariat à la société suivant la formule de mon maître Auguste Comte, de donner à l'ouvrier de la grande industrie des garanties sérieuses qui fissent partie du statut national. Dans ces études qu'a recueillies mon grand *Dictionnaire politique et critique,* je montrais que, si le paternalisme était nécessaire, il ne suffisait pas et je répondais à ceux ou à celles des jeunes bourgeois ou bourgeoises qui, à bon droit, vantaient la bonté, la générosité, la philanthropie de leurs pères ou de leurs maris envers les ouvriers de leurs industries, que ces bons patrons avaient raison, mais qu'ils n'étaient pas éternels, pouvaient être remplacés par de moins bons patrons, et qu'il fallait reconnaître et inscrire le droit ouvrier dans les lois.

Ce n'était point là, de ma part, l'effet d'un choix arbitraire de ma pensée. Cela était lié à l'ensemble de ma doctrine. Le libéralisme économique amenant la toute puissance de l'argent, est un fléau issu de la Révolution dite française. La réaction dont nous prenions la tête exigeait que nous commençions par rétablir les conditions humaines dans le travail national et chez tous les travailleurs français. Conditions naturelles, conditions nécessaires que l'ancienne France a connues. Si nous repoussions absolument les fausses devises de liberté et d'égalité, faiseuses d'anarchie, de jalousie et de haine, nous gardions le précepte de la fraternité, dérivé direct de l'idée de nation, qui exprime un lien de famille : l'état de naissance commune entre les nationaux. Ce programme social se tenait et il tenait à l'âme de notre politique. Eh bien, toute les fois que l'on a redouté d'avoir à en parler on a commencé par le travestir avec une rare insolence.

Je n'oublierai jamais le jour où devant le jury de la Seine l'immonde assassin d'un héros de la guerre de

1914, le Decius français, notre cher et grand Marius Plateau, une fille de police, Germaine Berton, osa m'appeler le plus grand ennemi du prolétariat. Je lui répliquai, l'on s'en doute! Je lui lançai au visage ce que je viens de redire aujourdhui. Mais le lendemain tous les journaux officieux reproduisaient l'injure et le mensonge sans dire un mot, un seul de la rectification. Pourquoi? Quel intérêt y avait-on? L'intérêt commun de nos démocrates révolutionnaires ou bourgeois, de bien tenir le peuple ouvrier à l'écart de ses véritables amis, de ses amis désintéressés, de ses amis dévoués! L'ouvrier français, intelligent, ardent, toujours prêt à marcher, constituant une « valeur » électorale et parlementaire précieuse, les partis de gauche et d'extrême gauche en faisaient leur chasse gardée. Il ne fallait pas que notre parole sincère pût pénétrer jusqu'à l'ouvrier : il fallait établir une cloison étanche entre les ouvriers et nous : pour y parvenir, on se servait surtout de l'antipatriotisme et de l'antimilitarisme dont on les avait gorgés et littéralement saturés, car pendant que l'ouvrier allemand, l'ouvrier anglais, l'ouvrier américain, l'ouvrier italien étaient élevés dans le respect et dans la foi de leur patrie, l'ouvrier français, sevré de cette sève naturelle, rencontrait et heurtait dans notre nationalisme un élément qui devait l'éloigner de nous.

Les mandataires qui s'étaient imposés à lui faisaient ce qu'ils pouvaient pour exprimer leur indifférence à l'idée de patrie : on disait couramment, il y a trente ans, que mieux vaudrait devenir allemand que de laisser faire trois ans de caserne aux enfants de la France; en pleine guerre 1914-1918, de prétendus chefs du prolétariat français allaient à Kienthal traiter de paix blanche! Lorsque nous voulions mener la guerre jusqu'à la victoire, nous étions étiquetés buveurs de sang ouvrier! Ces précautions très générales ne parvenaient pas toujours à dissiper tout risque de contact entre les travailleurs et nous : alors, un seul remède était possible, le grand, le beau, le décisif : dénaturer, défigurer cette doctrine juste et fraternelle qui était la nôtre et nous imputer celle que nous avions toujours combattue.

Sous le couvert de ces mensonges, les mauvais bergers de la démocratie sociale pouvaient gaiement se mettre à table, à la table du grand capital, ils se faisaient les avocats de grandes firmes ou mendiaient pour leurs enfants des postes lucratifs auprès des tripoteurs du régime, le fameux Oustric, par exemple... L'innocent suf-

frage ouvrier était de bon rapport, on le voit! Ses profiteurs avaient un intérêt croissant, l'ayant capté, à le retenir. Ils nous imputaient donc leurs pratiques et dénaturaient nos idées. Plus tard, quand il se fut formé sur le flanc droit du parti socialiste une aile démocratique, dite chrétienne, le même intérêt joua pour faire jouer les mêmes mensonges : les orateurs et les écrivains de cette faction n'avaient pu perdre de vue la vieille devise de leurs tournées électorales : « Je mets ma conscience dans un tiroir, je la reprendrai au retour! » La retrouvaient-ils jamais? Ce printemps dernier encore, en Suisse, un journal de la secte qui paraît à Fribourg donnait à ce qu'il appelait le maurrassisme, la couleur odieuse d'un esprit antisocial, antiouvrier, antiprolétaire. Seulement, cette fois, la calomnie tombait dans un milieu réfléchi et, qui plus est, informé : des lecteurs que nous avions en pays vaudois, les rédacteurs de *l'Action de Lausanne*, rétablirent spontanément la vérité telle qu'on vient de l'entendre et ils terminèrent la rectification en disant qu'ils la soumettaient « à l'appréciation des honnêtes gens de droite et de gauche ». Belle pensée, mais qu'il faut compléter par cette vérité d'expérience : il n'y a point d'honnêteté chez les politiciens, quand on les menace dans leur pain quotidien; avec eux, il faut s'attendre à tout.

Les politiciens qui étaient en place au moment de l'immense ruine de la patrie, les politiciens qui ont fait cette ruine, soit par malice ou par maladresse ou par incapacité, estiment aujourd'hui qu'il serait heureux, utile, commode et confortable de me faire prendre pour eux et de se faire prendre pour moi-même. Ainsi seraient-ils bien tranquilles. Leur passif, je le répète, les gêne, ils voudraient me l'attribuer. Mon actif les tente, ils veulent se l'approprier. On me permettra de redire que je les comprends. Pour un peu je les louerai. Après tout, ils occupent en 1945 la triste position morale qu'occupaient après 1870, l'empereur Napoléon III, son ministre des Affaires étrangères, Gramont, son premier ministre Emile Ollivier, son ministre de la Guerre, le maréchal Lebœuf. Ma position est celle des avertisseurs prudents et sages comme M. Thiers, des informateurs sérieux comme le colonel Stoffel. Pareil à ceux qui voulaient empêcher l'Empereur de se jeter sur l'épée tendue de Moltke et de Bismarck, je faisais ce qui dépendait de moi pour détourner nos politiciens de l'épée tendue par Hitler. Non, disaient-ils, ce n'est pas une épée, c'est un jeu de cartes. Hitler bluffe. Hitler joue au poker. Ils ont foncé et se sont embrochés ou plutôt ont fait embrocher leur pays que leurs conseils trompaient et perdaient. Ce sont de mauvais souvenirs pour ces messieurs. Calculez comme il serait agréable aux profiteurs de la « femme sans tête » de dire, appuyés sur de solennels arrêts de justice populaire : « Ce n'est pas nous! ce n'est pas nous! ce n'est même pas le chat! c'est Maurras! »

Eh bien, Maurras ne se laisse pas faire. Peut-être s'en doutent-ils déjà un peu maintenant.

Oh! ce n'est pas que j'aie une envie particulière de ma vieille personne mortelle!

A mon âge, la vie est peu. L'honneur! Je défie qu'on souille le mien. Tout ce que je viens de dire parle haut. Ni la plus étonnante des arrestations, ni plus de quatre mois d'une prison assez resserrée, ni quelques minutes de menottes bien symboliques, ni le rapport charentonnesque d'un informateur dégradé dont nous vous parlerons, ni l'inculpation qui voudrait être infamante mais qui retombe sur ses auteurs, rien ne peut résister au paisible rayon de lumière que je viens de projeter jusqu'à vous. Mais je n'ignore pas ce que sont les factions, ce que peuvent les factieux en temps de crise et de révolution. On s'attend à tout avec elles.

Mais qu'est-ce que cela fait? Je ne m'intéresse pour ma part qu'à la vérité, à la justice, à la patrie.

La vérité elle est. Je défie que l'on puisse contester sérieusement ni certes, l'ensemble, ni le moindre détail de ce que je viens d'exposer. Je suis en règle avec la vérité.

La justice? Elle ne peut voir sans un sourire d'amère ironie les boute-feux de 1939, cause de tous nos maux, un Champetier de Ribes, par exemple, vouloir exonérer leurs augustes épaules des effroyables conséquences de leur gestion, afin de s'en décharger sur quelqu'un qui les avait avertis, un par un, de leurs malfaçons. Je ne crains rien de la Justice.

Quant à la patrie, je connais ce que je lui dois, mais mon respect filial m'empêche de penser que le nom d'un de ses bons serviteurs s'efface de son sein ni qu'il y soit mêlé à d'indignes contacts. Les très rares erreurs de l'Histoire de France eurent toujours le privilège d'être compensées par des réhabilitations éclatantes et généreuses. Plus encore que de la vérité et de la justice, je suis sûr de l'affection maternelle de ma patrie et du fidèle souvenir de tous les vrais Français.

Je m'assoirai tranquillement, ayant dit ce qu'il fallait dire et prêt à répondre sur toutes les plates histoires plus ou moins déformées que vous me reprochez.

Venez donc, faux informateurs, faux transcripteurs ou mauvais lecteurs des textes les plus clairs : venez, mauvais inventeurs d'intentions qui pourraient bien vous convenir à vous, mais qui ne sont pas dignes de moi. Venez, messagers, serviteurs, instruments de factions et de factieux. Venez, faux témoins! je tiens prêt son mot à chacun. Chacun de vous recevra le jet direct du vrai, les éclats irrésistibles du juste, comme un dernier surcroît de service que, vieux et usé, j'aurai ainsi pu rendre encore à la mère patrie. Il y a quatre mois que je place ces audiences sous deux grandes invocations : Jeanne d'Arc et André Chénier.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous ai laissé parler longuement; il y a encore une question que je voudrais vous poser :

Il s'agit d'un article paru dans *l'Action Française* de février 1944, intitulé « Menaces juives ». On n'a pas beaucoup parlé de cette question.

Cet article commence ainsi :

Le rôle joué par la juiverie des deux mondes après Moscou, Londres et New-York doit être observé de plus près que jamais, c'est à elle que revient une grande part de la responsabilité de la guerre...

.....

Toutes ces menaces doivent être suivies, surveillées, déjouées sans pitié, sans quoi nous allons à des dévastations, à des massacres supérieurs à ceux que nous avons eus en 1940.

Tout dépend de la vigilance des citoyens, de la fermeté avec laquelle ils sauront dénoncer... et sauront en poursuivre le châtiment régulier sinon prompt.

Nous continuons :

Nous avons sous les yeux, écriviez-vous, un vieux numéro de ce *Droit de vivre* que fonda le juif Lecache...

.....

... On voudrait avoir des nouvelles d'un certain Roger...

Le nom est inscrit dans l'article, je ne le dis pas, car sur la demande de ce Monsieur, il est désirable que son nom ne soit pas prononcé pour des raisons graves; mais le nom de famille s'y trouve, c'est le capitaine Stéphane.

... Multi-millionnaire, membre du Front populaire...

Et un peu plus loin :

On serait curieux de savoir si sa noble famille est dans un camp de concentration ou en Angleterre ou en Amérique ou en Afrique ou si, par hasard, elle a gardé le droit d'épanouir ses beaux restes de prospérité dans quelque coin, favorisé ou non, de notre Côte d'Azur...

... La loi du talion.

Tel est l'article.

Cinq jours plus tard, le capitaine Stéphane Roger, étant absent de son domicile, son vieux père était arrêté par des miliciens et abattu par eux le soir-même, sur la route de Nice à Saint-Raphaël.

Cette fois le nom est au dossier, l'adresse est dans l'article; savez-vous que c'est une dénonciation formelle?

L'accusation vous dira qu'il y a eu là une intention de nuire car vous vous serviez des possibilités que vous offrait l'antisémitisme allemand.

Demandez à Maurras s'il ignorait, en février 1944, que désigner un juif à l'attention publique, c'était pour lui et sa famille presque irrémédiablement la spoliation, le camp de concentration, peut-être la torture et la mort?

Posez-lui également la question suivante :

Vous considériez les juifs comme des ennemis irréductibles de l'Allemagne. Le ministère public vous dira qu'en poursuivant pendant l'occupation et en dénonçant les Juifs, vous apportiez une aide à l'Allemagne.

M. MAURRAS. — L'accusation fera ce qu'elle voudra. J'ai eu le plaisir de lui dire que, dans son ensemble et dans ses détails, je la trouve une fumisterie; et elle est sur la pente inclinée de la forfaiture. Par conséquent, toutes les fantaisies qu'elle voudra ajouter aux fantaisies antérieures, seront les bien ou mal venues, nous verrons ce qu'il y a à y répondre.

Quant à dire, comme vous le faites, M. le Président, qu'en février 1944 désigner un juif à l'attention publique, c'était le désigner lui ou sa famille aux représailles de l'occupant, à la spoliation et aux camps de concentration, peut-être à la torture et à la mort, non seulement j'ignorais ces belles choses, mais je savais le contraire, qu'il y avait une foule de pays dans lesquels les colonies juives étaient florissantes, dans lesquels elles se procuraient tout au marché noir, qu'elles corrompaient profondément les populations paysannes. A ce point de vue je ne nie pas du tout la vérité partielle que vous énoncez, mais je dis qu'elle n'était pas générale. J'ai dit qu'il y avait un grand nombre d'endroits en France où le Juif était florissant, et il y en a encore en Allemagne.

Sur cet article, si on veut lire comme il faut lire les choses écrites, c'est-à-dire en se rendant compte de leur sens, on voit qu'il n'y a pas un mot qui fasse allusion ni à une violence volontaire, ni même à quelque chose qui ne soit une réponse.

Or, au commencement de 1944, les Juifs de beaucoup de pays devenaient très arrogants; ils disaient : voilà, les Alliés arrivent, ils vont vous mettre à la raison. Je dis dans cet article : « Les Français écrivent en disant : « Voyez combien les juifs deviennent arrogants », je leur répondais : qu'est-ce que cela fait? faites-vous arrogants. — Mais ils menacent. — Eh bien, menacez-les, répondez à une menace par une menace, cela n'engage à rien. Alors je leur faisais un apologue : j'avais sous les yeux et je le leur montrais dans mon article de journal l'exemple d'un juif, originaire de l'Europe centrale, qui, sous prétexte que tous les villages de France se dépeuplaient, voulait les garnir avec toute la racaille des ghettos tchéco-slovaques. Je leur disais : puisqu'il veut nous envahir comme cela, dites-lui que nous ne voulons pas et répondez par une menace d'expulsion à cette menace d'expulsion. C'est ce qu'on appelle le « talion »; c'est œil pour œil, dent pour dent, cent pour cent, mais si on ne vous a pas poché l'œil, il ne faut pas pocher l'œil du voisin.

Si on sait lire les choses comme elles sont, on voit qu'il n'y a rien de plus inoffensif que cet article.

Seulement, vous dites que je donnais leur adresse; je disais qu'ils étaient peut-être sur la Côte d'Azur. Or, sur la Côte d'Azur, il y a bien 50.000 ou 100.000 juifs, et la Côte d'Azur va de Toulon jusqu'à Menton. Si je vous donnais l'adresse de quelqu'un en disant qu'il se trouve sur la Côte d'Azur, je crois que vous mettriez très longtemps pour le trouver.

La vérité c'est que cela n'est pas sérieux, je vous assure; je l'ai expliqué dans mon mémoire : c'est qu'il y a un trait d'imagination juif : ils se croient toujours menacés; ils sont toujours inquiets; il suffit d'un mot, d'un ton.

Dans le mémoire que je vous ai remis, vous verrez peut-être ce que les juifs ont fait subir aux Français; de ce côté-là nous avons un compte, ce n'est pas un compte à régler. On croyait que je fais de la guerre civile, non j'ai raconté comment j'ai été arrêté et conduit devant un tribunal juif à Versailles en 1913.

Encore une fois, il n'y a pas un mot dans cet article,

sérieusement, qui ressemble à une menace grave. Je disais simplement à mes lecteurs : on vous menace, eh bien, menacez simplement à votre tour; voilà des gens qui veulent envahir la France, refusons-leur l'hospitalité. Il y a là encore une fois un trait — si vous voulez, de fièvre obsidionale particulière à certaines natures et à certaines races.

On a voulu gonfler cet article, je considère que répondre à la menace d'envahissement de la France pour la peupler tout entière par des juifs autrichiens ou bohémiens, peut apporter parfaitement la réplique.

C'était d'ailleurs une proposition publique, ce n'est pas une dénonciation : c'était dans un journal; c'était présenté dans un congrès où ce juif se faisait applaudir. Je vous demande un peu le rapport qu'il peut y avoir entre le fait d'un simple extrait d'une manifestation politique, d'un programme social énoncé destiné à la population de la France, et une dénonciation.

Ou bien les Autorités françaises estiment que les Français n'ont aucune espèce de droits sur notre territoire, pas même celui de se défendre, pas même celui de répondre par la menace, ou bien il n'y a pas de quoi fouetter un chat dans ces quelques lignes.

Je fais remarquer qu'il n'y avait pas un mot faisant une allusion à une violence. Je disais : expulsons les juifs.

Mais quant à ce que vous disiez tout à l'heure, je tiens à vous redire, car je ne renie pas la vérité partielle, qu'il faut savoir qu'à la même époque, au moment même, il y avait des coins où les juifs étaient parfaitement tranquilles, à leur aise, ayant beaucoup d'argent, le dépensant et pratiquant le marché noir sur une vaste échelle.

Voilà ma réponse, la réponse de tout homme réfléchi qui voudra bien y penser.

M. LE PRÉSIDENT. — En tout cas vous auriez dû attendre le retour à la paix pour liquider cette vieille affaire qui date, d'après vous, d'avril 1913. Les méthodes de délation et d'injures n'auraient pas eu la même gravité si elles avaient attendu.

M. MAURRAS. — Monsieur le Président, la prochaine fois je dirai à mes lecteurs (c'est toujours une réponse) : si les juifs vous menacent, ne les menacez pas, parce que les juifs sont chez eux, tandis que vous, vous n'êtes pas chez vous. Je leur dirai : écoutez tout, supportez tout, ne posez même pas un regard sur eux, parce qu'ils sont vos maîtres et vos rois. C'est-à-dire qu'à l'occupant

allemand, nous substituerons un autre occupant, l'occupant juif.

Ce n'est pas sérieux, le retour à la paix, pour liquider une vieille affaire datant d'avril 1913! Il n'y a pas de délation quand on dit que quelqu'un habite sur la côte d'Azur ou sur la côte d'Emeraude; ce n'est pas donner son adresse; je considère que ceci est à classer.

Je n'ai pas besoin de vous dire que le malheureux juif qui a été victime, ou des Allemands, ou des forcenés de la Milice, je le plains de toute mon âme. Je n'ai pas besoin de vous dire que celui qui pleure ses parents, je le plains bien certainement. Je vous assure, Monsieur le Président, que je n'ai jamais mangé de petits enfants à déjeuner. Mais à ce point de vue, toutes les considérations d'humanité qu'on va faire intervenir sont les miennes : c'est un accident malheureux. Ce que je considère comme une fumisterie, c'est de m'y mêler.

C'était le souvenir d'un article, quelque chose qui me permettait de donner un argument à mes lecteurs et qui était une contre-menace. Remarquez qu'il y a eu des menaces qui ont été suivies d'effet : on n'a pas attendu la fin de la guerre pour exécuter des menaces dans des endroits que je vous nommerai demain. Dans ces conditions, j'avais une arme, une arme anodine, une arme extrêmement inoffensive que le destin a pu tourner et contre des innocents et contre moi-même, mais dont je n'accepte à aucun degré la responsabilité. A un certain moment les miliciens sont partis de Lyon munis des adresses; contre moi on n'avait pas la preuve, la moindre ombre de preuve, c'est le vice d'un système pareil, c'est une simple construction de l'esprit; c'est une déduction; on n'a pas le droit, dans une affaire judiciaire aussi grave que celle-ci et surtout sous l'étiquette de trahison et d'intelligence avec l'ennemi, de dire « que les Allemands auraient pu en profiter »; de quoi n'auraient-ils pas pu profiter? Ils auraient pu profiter du bombardement de nos villes, de la destruction de Toulon; il n'y a pas un fait causé par les pires ennemis des Allemands qui n'ait pu avoir une réaction en leur faveur; c'est la vie.

Monsieur le Président, je m'obstine à répéter, ce n'est pas sérieux; vous direz ce que vous voudrez, vous êtes le maître, mais on met ensemble des faits qui ne sont pas faits pour être ensemble, on met d'une façon artificielle, en rapport, des choses qui sont absolument distinctes.

Permettez-moi de protester avec la plus extrême énergie.

M. LE PRÉSIDENT. — Et vous, Pujo, qu'avez-vous à dire sur cet article?

M. PUJO. — Je ne connaissais pas les articles avant qu'ils ne paraissent : je les lisais à 9 heures du soir.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous en avez su les conséquences?

M. PUJO. — J'ai connu cela par l'instruction, il y a quinze jours; Maurras non plus ne les connaissait pas.

M. LE PRÉSIDENT. — Quand vous avez lu cet article, vous n'avez pas dit à votre co-directeur qu'en mettant les noms cela pouvait être grave?

M. PUJO. — Je n'ai aucun souvenir de cet article.

M. LE PRÉSIDENT. — Pujo, je vous ai déjà interrogé au cours de l'audience, à la suite des différentes affaires, ou des questions que j'ai posées.

Voudriez-vous nous dire quelle était exactement votre activité au journal?

MAURICE PUJO. — Mon activité au journal?

M. LE PRÉSIDENT. — Oui. Vous m'avez dit que, comme co-directeur, vous preniez la responsabilité. Quelle est spécialement votre activité. C'est pour savoir jusqu'à quel point va la responsabilité.

MAURICE PUJO. — En ce qui concerne mon activité au journal, je suis rédacteur depuis le début. Je suis un des fondateurs de *l'Action Française*. J'ai été, au début surtout, polémiste. Je m'occupais des personnes et des actes plutôt que des idées, c'est-à-dire que j'étais polémiste.

Depuis 1922, je suis rédacteur en chef, et l'année dernière, au lendemain de la mort de Léon Daudet, comme je vous l'ai dit, je crois, c'est-à-dire depuis 1943, Charles Maurras m'a demandé d'être son co-directeur.

J'ai refusé parce que j'estimais que Léon Daudet ne devait pas être remplacé, et en février dernier, j'ai accepté, parce qu'il m'a fait valoir qu'il pourrait disparaître et que sa succession serait assurée d'une façon plus certaine si j'acceptais la co-direction.

En ce qui concerne mon activité depuis l'occupation, elle a été d'abord celle de rédacteur en chef. C'est-à-dire de suivre la confection du journal, la mise en page, de décider que tel ou tel article paraîtrait. Puis la surveillance générale.

Puis alors, j'écrivais de temps en temps. J'ai écrit rarement pendant l'occupation, parce que je n'ai pas l'adresse, je n'ai pas le talent nécessaires pour passer à travers les mailles de la censure.

J'écrivais un peu plus au début de l'occupation; à Limoges, j'ai fait pas mal d'articles, mais la plupart étaient refusés par la censure ou retardés indéfiniment, ou ils me revenaient tellement mutilés que je préférais y renoncer, de telle sorte que je suis arrivé à écrire en moyenne un article tous les trois mois.

En revanche, alors, j'avais à m'occuper non pas de l'administration du journal, le côté financier ne me regardait pas et n'était pas mon affaire, mais de la confection du journal, comme je le disais tout à l'heure.

En cela, je conservais mes occupations de Paris, je recevais mes visites. Je recevais les visites de nos amis de la zone nord ou sud qui passaient à Lyon, qui venaient me demander des consignes ou des nouvelles, des conseils. Ils venaient me demander des explications sur notre politique.

Je les leur donnais, et ma tâche, en somme, consistait à leur dire surtout ce qu'ils n'avaient pas pu voir dans le journal, ce qui était entre les lignes, s'ils n'avaient pas quelquefois compris, de telle sorte que je vous ai dit hier que pendant l'occupation, j'avais le sentiment d'avoir toujours combattu l'Allemagne, c'est que ma tâche, en recevant ces visites, était précisément de marquer ce que la censure nous avait empêchés de dire, ce qui, dans la formule « la France, la France seule », excluait toujours toute adhésion à l'Allemagne.

J'avais d'ailleurs complété la formule de « La France, la France seule », par cette autre formule : « Suivons la ligne de crête. Ne tombons ni dans le versant anglais, ni dans le précipice allemand ».

En ce qui concerne l'Angleterre et le gaullisme, il n'y avait pas d'explications à donner. La position était assez claire. Mon rôle consistait surtout à leur dire qu'il ne fallait pas être pro-allemand, mais qu'il fallait se méfier de tout ce qui tendait à cela.

Je les ai ainsi mis en garde contre la Milice, contre Doriot, bien entendu, et je vous dirai que je suivais particulièrement les affaires de la zone nord et notamment de Paris. J'étais en correspondance avec nos amis de Paris qui venaient me voir souvent, et je les soutenais dans la lutte qui était quelquefois assez vive et dangereuse pour eux, contre l'occupation allemande. Je ne peux pas vous donner leurs noms, mais j'ai le sentiment que certains d'entre eux ont montré un admirable dévouement pour la défense de la cause française, et qu'ils ont rendu des services très importants, des services

particuliers à beaucoup de jeunes gens et de gens compromis du côté des Allemands.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous participiez à la rédaction du journal?

MAURICE PUJO. — Je participais à la confection du journal.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est-à-dire aux articles qui parlaient de la politique?

MAURICE PUJO. — Quand je faisais un article, je faisais un article politique.

M. LE PRÉSIDENT. — Et vous approuviez entièrement la politique suivie par Maurras?

MAURICE PUJO. — J'approuvais la politique suivie par Maurras telle qu'il vous l'a exposée dans son mémoire, et dans la longue déclaration qu'il vous a faite.

M. LE PRÉSIDENT. — Quand vous avez vu les conséquences de certains articles qu'il avait écrits, vous n'êtes pas intervenu auprès de lui?

MAURICE PUJO. — Quelles conséquences, Monsieur le Président?

M. LE PRÉSIDENT. — Les conséquences dont nous avons parlé : les dénonciations.

MAURICE PUJO. — Je n'ai pas vu de dénonciations. Celle dont on a parlé tout à l'heure, ce n'est pas une dénonciation. Maurras a dit dans son article que la personne en question devait se trouver à Londres, à New-York ou sur la côte d'Azur. Cela fait tout de même un espace.

Alors, est-ce que tous les juifs qui portent tous les mêmes noms, à Londres, ou sur la côte d'Azur ou à New-York — car il y en a beaucoup de ce même nom — ont été massacrés?

M. LE PRÉSIDENT. — Si nous prenons un même article, où il cite un nom, c'est une dénonciation. Mais dans un chapitre précédent, que j'ai lu tout à l'heure, il est inscrit :

Tout dépend de la vigilance des citoyens et de la fermeté avec laquelle ils sauront dénoncer.

Ce n'est pas une dénonciation? Ces mots se trouvent dans le journal. Je vous demande si vous approuviez l'article en question?

MAURICE PUJO. — Il faut voir le texte.

M. LE PRÉSIDENT. — Il faut voir l'ensemble des articles, a dit Maurras.

MAURICE PUJO. — Dénoncer les juifs, ce n'est pas dénoncer un juif en particulier, en donnant son adresse.

Dire que les juifs font mal, ce n'est pas dénoncer un juif en particulier, le désigner aux Allemands. Cela n'a rien de commun.

M. LE PRÉSIDENT. — Alors, dans un journal de votre activité, vous avez dit que vous étiez en relations avec les autorités.

MAURICE PUJO. — Quelles autorités?

M. LE PRÉSIDENT. — Oui, je voulais vous demander : quelles autorités?

MAURICE PUJO. — J'ai dit cela où?

M. LE PRÉSIDENT. — Vous l'avez dit vous-même : « C'était de la cuisine du journal », avez-vous dit.

MAURICE PUJO. — De la cuisine du journal, oui.

M. LE PRÉSIDENT. — J'étais en relations avec les autorités, avez-vous dit.

MAURICE PUJO. — Je n'ai pas dit cela.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous demandais avec quelles autorités?

MAURICE PUJO. — J'ai parlé d'autorités? Quand ai-je dit cela?

M. LE PRÉSIDENT. — Avec les autorités civiles.

MAURICE PUJO. — Quand ai-je dit cela? A l'instruction? J'étais en relations pour aller voir le Préfet régional, lorsqu'il y avait une affaire quelconque. Maurras était sourd. Je faisais les démarches à sa place.

M. LE PRÉSIDENT. — Etiez-vous aussi en relations avec la Milice?

MAURICE PUJO. — Jamais de la vie.

M. LE PRÉSIDENT. — Et avec les délégués de la police allemande pour obtenir des autorisations?

MAURICE PUJO. — Mes seules relations avec les Allemands, pendant l'occupation, ont été mes relations avec les geôliers de Montluc. Voici mes relations avec les Allemands, mes intelligences avec l'ennemi.

M. LE PRÉSIDENT. — En effet, votre arrestation a eu lieu au mois de juin, je crois?

MAURICE PUJO. — Le 22 juin.

M. LE PRÉSIDENT. — Pour quels motifs?

MAURICE PUJO. — Je n'en sais rien. Ils ne me l'ont jamais dit. Les policiers allemands sont venus chez moi un matin à 10 heures. Ils m'ont emmené sous prétexte de m'interroger, place Bellecour. Ils m'ont fait monter dans une voiture à mitraillettes, qui était conduite par un membre du P.P.F., un de leurs auxiliaires.

Ils m'ont conduit place Bellecour. Ils se sont éclipsés, sans qu'il soit question le moins du monde d'interrogatoire. On m'a débarrassé de mon portefeuille, de ma montre, des objets que j'avais sur moi. On m'a mis en fourgon avec d'autres prisonniers, car il y avait d'autres prisonniers ce matin-là. On m'a conduit à Montluc avec des terroristes avec lesquels je me suis très bien entendu, ou plus exactement, je veux dire : des résistants. J'ai vécu avec eux en excellente intelligence. Nous ne parlions pas politique, ou si nous en parlions, nous ne discutions pas politique, et je garde de mon séjour dans cette cellule où nous étions six dans un espace de quatre mètres carrés, avec les punaises, les poux et autres parasites, un excellent souvenir.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a également un avocat qui a été arrêté en même temps que vous, Me Calzant?

MAURICE PUJO. — Le même jour, il y avait le général Chevalier, le colonel Guyot, et je ne me rappelle plus exactement. Il y avait peut-être un avocat.

M. LE PRÉSIDENT. — Georges Calzant?

MAURICE PUJO. — De *l'Action Française*? Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — Pourquoi a-t-il été arrêté? Vous ne le savez pas?

MAURICE PUJO. — Je m'excuse de ne pas en avoir parlé tout de suite, parce que Georges Calzant n'a pas été arrêté en même temps que moi. Il a été arrêté l'après-midi. Il est allé à la Gestapo lui demander ce qu'on lui voulait. On l'avait demandé également au bureau du journal. Il a été arrêté à ce moment-là.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne savez pas pour quel motif?

MAURICE PUJO. — Nous n'avons su, ni l'un ni l'autre, pour quel motif on nous a arrêtés. On n'a jamais fait le moindre interrogatoire. Nous n'avons pas été appelés à la Gestapo, jusqu'au jour de la libération où nous n'avons eu aucune explication.

M. LE PRÉSIDENT. — N'y avait-il pas à Paris, à cette époque, un procès qui devait se faire, et Me Calzant n'était-il pas l'avocat de Maurras?

MAURICE PUJO. — C'est une supposition que nous avons le droit de faire.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est pour cela que je vous le demandais.

MAURICE PUJO. — Il y a eu le fait que la campagne de la presse de Paris contre nous avait redoublé depuis un certain temps. Il y avait eu un grand article de Dominique Sordet dans *l'InterFrance*, un véritable réquisi-

toire contre *l'Action Française*, considérée comme responsable de Vichy.

Et puis, il y avait le procès de Déat. Charles Maurras avait intenté un procès à Déat, pour diffamation, injures et refus d'insertion. Ce procès devait venir le 8 juillet.

Déat, qui était alors ministre, ne tenait pas du tout à ce que ce procès fût jugé. Et alors, nous avons pensé, tout le monde a pensé — l'ordre de notre arrestation venait de Paris — tout le monde a pensé que Déat avait demandé aux Allemands le service d'arrêter le co-directeur de M. Maurras, qui devait le remplacer pendant son absence, et d'arrêter également son avocat, qui devait plaider pour lui et qui possédait le dossier de l'affaire.

C'est pourquoi nous avons été arrêtés l'un et l'autre.

Dans ces conditions, en effet, Maurras n'a pas pu quitter Lyon et l'affaire a encore été remise.

M. LE PRÉSIDENT. — J'aurais encore une question. Voudriez-vous nous donner quelques indications sur les ressources du journal?

MAURICE PUJO. — Très volontiers.

M. LE PRÉSIDENT. — Quels étaient les appointements de Maurras et les vôtres?

MAURICE PUJO. — Mes appointements, d'abord avaient été fixés par le tarif syndical, le barême envoyé à tous les journaux. Nous avons choisi la seconde catégorie. Nous avions tous droit à la première, mais nous avions choisi la seconde catégorie par raison d'économie.

Mes appointements de rédacteur en chef — car je n'ai jamais touché d'appointements de directeur, j'ai continué à toucher mes appointements de rédacteur en chef, lorsque j'ai avancé en grade — se montaient à 7.500 francs par mois.

Ceux de Maurras étaient plus modestes, car chez nous, c'était selon les besoins.

Or, je n'avais pas d'autres ressources que mes appointements. J'ai deux enfants, et par conséquent, 7.500 frs étaient le minimum de ce dont j'avais besoin. Maurras avait les ressources de ses livres, ses droits d'auteur, et je crois qu'il touchait 5.000 francs par mois.

M. LE PRÉSIDENT. — Maurras nous a dit, en effet, que jamais une subvention n'avait été versée au journal par le gouvernement. Voulez-vous nous dire si cela est exact?

MAURICE PUJO. — C'est moi qui ai écrit la lettre pour refuser.

Dans le courant de 1941, le ministère de l'Information

a écrit à tous les journaux parisiens repliés pour leur dire qu'il comprenait les difficultés qu'ils avaient pour vivre et pour leur dire que le gouvernement était prêt à leur verser une subvention qui devrait les aider à faire leurs frais à ce moment, non seulement de les aider, mais cette subvention était de nature à leur faire tous leurs frais. Elle s'élevait entre 275.000 et 300.000 francs par mois. Je ne sais pas pourquoi cette différence.

Nous nous sommes consultés. Nous avons fait nos comptes. Nous avions gardé pas mal d'abonnés. Nous étions, parmi les journaux repliés, celui qui avait certainement le plus d'abonnés. Notre tirage était très réduit. notre vente au numéro était très réduite par les restrictions sur le papier qui, d'ailleurs, s'aggravaient de plus en plus.

Et puis enfin, quand nous en avions besoin, nous avions les ressources de la publicité. Quand nous avions besoin d'argent, nous avions recours à nos amis, comme nous l'avons toujours fait. Depuis trente ans, *l'Action Française* a vécu un peu de la mendicité auprès de ses amis quand elle avait besoin d'argent.

Seulement, ce qui nous a permis de vivre, c'est que nous avions diminué nos frais généraux, dans une proportion considérable, dans la proportion des deux tiers. Nous avions un personnel très peu nombreux, et, d'autre part, il était comme nous payé très modestement.

C'est ainsi que nous avons pu vivre.

J'ai écrit au ministère de l'Information pour lui dire que nous étions partisans du maréchal Pétain, de sa politique, mais que, pour la défendre, pour défendre le Maréchal, il nous fallait notre indépendance. Tel était le thème de la lettre que j'ai écrite. Je regrette bien qu'on n'ait pas entendu la commission rogatoire que j'avais demandé qu'on envoie soit à Vichy soit à Paris, pour avoir notre corrèspondance avec l'Information, car vous auriez vu cette lettre et d'autres, peut-être, qui vous auraient intéressé.

Me BREUILLAC. — Vous devriez insister sur le refus de la subvention. Dites que vous avez refusé la subvention.

MAURICE PUJO. — J'ai refusé la subvention. J'ai dit que pour défendre la politique du Maréchal, et le Maréchal, nous avions besoin de notre indépendance, par conséquent nous ne touchions pas un sou. Nous avons été le seul journal parisien replié à refuser.

En revanche, il y a certains journaux — je vous demande pardon de parler des confrères comme cela —

il y a certains journaux comme *le Figaro,* qui ont reparu à Paris, qui est un des organes du gouvernement et qui a touché la subvention forte de 300.000 francs et qui a même continué à la toucher une fois qu'il a été à Paris, c'est-à-dire en novembre 1944.

Comme par hasard, ce journal nous accuse et nous attaque très violemment. J'espère encore que M. André Rousseaux, qui a été cité comme témoin par l'accusation, viendra ici et qu'on pourra lui demander si ce que je dis est bien exact.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous poserons la question quand nous entendrons M. Rousseaux.

De telle sorte que, selon vous, seules les ressources du journal ont pu assurer sa parution?

MAURICE PUJO. — Les abonnés, la vente, la publicité, et puis les subventions de nos amis.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'aviez aucune somme, soit du gouvernement, soit des autorités d'occupation?

Me BREUILLAC. — Cela n'a jamais été prétendu.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous le demande.

MAURICE PUJO. — Si nous avons refusé 300.000 francs par mois de Vichy, ce n'est pas pour l'accepter des Allemands!...

M. LE PRÉSIDENT. — Pourquoi n'avez-vous pas communiqué vos livres de comptabilité?

MAURICE PUJO. — Je ne sais pas si vous savez ce qui s'est passé, je ne peux pas vous dire autre chose : c'est que le 6 septembre, après la libération de Lyon, dans l'après-midi, notre local, nos bureaux ont été envahis par un groupe communiste qui a déclaré qu'il réquisitionnait les bureaux. Ils se sont installés, et notre collaborateur Auphan que vous entendrez, s'étant présenté à ce moment, on lui a dit qu'on réquisitionnait l'appartement. Il a vu nos tiroirs ouverts, le contenu des placards étendu sur les parquets et les communistes lui disant : « Nous avons déjà trouvé de quoi vous faire pendre. Nous avons lu vos articles, et nous avons trouvé qu'il y avait de quoi vous condamner. »

Nous avons été arrêtés deux jours après. Alors, depuis ce temps-là, je ne sais pas ce que c'est devenu. Les communistes avaient violé notre domicile. Ils avaient forcé la porte et ils avaient eux-mêmes tout déménagé et tout dispersé, de telle sorte que notre défense a été extrêmement gênée par cet acte.

Le lendemain, paraît-il sont arrivés d'autres membres de la Résistance qui avaient un ordre de réquisition.

Les communistes n'en avaient pas. Et, paraît-il, ils se sont installés. Je ne sais pas ce que c'est devenu. On a nommé un séquestre. Je ne sais pas ce qu'il a pu retrouver dans nos papiers, dans nos registres. On en a retrouvé quelques-uns. Le juge d'instruction m'a montré un registre où il y a la liste de nos appointements.

M. LE PRÉSIDENT. — Cependant, il y a, dans le dossier, un rapport qui dit que quinze jours avant la libération, *l'Action Française* déménageait de lourdes caisses. C'est un rapport de police.

MAURICE PUJO. — A ma connaissance, je ne sais pas. Je vous dirai que je suis entré environ quinze jours avant la libération, parce que, après mon séjour à Montluc, où j'avais été très fatigué par cette détention, je suis allé me refaire dans ma famille. Pour rentrer, cela a été très difficile. J'ai mis dix jours pour revenir de Paris à Lyon, et je vous assure que je ne sais pas ce qui s'est passé. Je n'ai pas vu du tout le déménagement dont vous parlez.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est dans le rapport. Vous en avez eu connaissance à l'instruction.

MAURICE PUJO. — Non, je ne l'ai pas vu.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est du 3 janvier, vous avez dû l'avoir.

MAURICE PUJO. — On ne me l'a pas communiqué.

M. LE PRÉSIDENT. — Le rapport dit :

Au siège de l'ex-journal *l'Action Française,* il existe un nouveau journal. Il ne s'y trouve aucun livre comptable de *l'Action Française,* aucun scellé apposé en quelque endroit que ce soit. J'ai appris que déjà quinze jours avant la libération, *l'Action Française* déménageait de lourdes caisses, sans cependant avoir pu savoir ce qu'elles contenaient.

MAURICE PUJO. — Je crois me rappeler : c'était nos collections.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous signale ce qu'il y a dans le dossier. Je n'en sais pas davantage.

MAURICE PUJO. — Je vais dire ce que c'est que nos lourdes caisses : ce sont nos collections reliées. Autrement, nos livres de comptes n'étaient pas si lourds que cela.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous reconnaissez tout de même qu'il y a des caisses que vous avez sauvées?

MAURICE PUJO. — Les caisses qui contenaient nos collections. Nous avions les collections de *l'Action Française* depuis trente ans.

M. LE PRÉSIDENT. — Elles ont bien été déménagées quinze jours avant la libération?

MAURICE PUJO. — Je ne sais pas si c'est quinze jours avant.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est-à-dire qu'elles n'étaient pas là le jour où il y a eu le pillage?

MAURICE PUJO. — Il aurait été intéressant qu'on mît la liste des abonnés, par exemple, à l'abri. De même, pour les collections, nous désirions pouvoir les retrouver un jour ou l'autre. C'est une chose assez rare que la collection complète de *l'Action Française*.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous quelque chose à ajouter?

MAURICE PUJO. — Je n'ai pas d'autre déclaration à faire, seulement, je voulais simplement dire ceci, c'est que dans l'acte d'accusation qu'on a lu dans ce procès, dans la partie qui nous concerne, j'ai trouvé des choses étranges. J'ai trouvé que trois articles de moi sont visés. On y introduit des phrases qui n'y sont pas.

Me GONCET. — C'est la règle!...

MAURICE PUJO. — Par exemple, je vois ceci :

En lui, Pucheu met tous les espoirs du pays...

On parle du Maréchal.

... Car il représente la lutte contre la démocratie, cause de toutes les misères dont nous souffrons.

Là, une référence : 22 septembre 1943. Je me reporte au 22 septembre 1943. Il y a, en effet, un article qui s'intitule : « Le Maréchal et les autres devant l'armistice ». J'y ai vainement cherché la phrase citée dans la référence. Je n'ai pas parlé de cela. Il n'y a ni la phrase, ni même l'idée, car le premier motif — ce n'est pas le seul — qui nous attachait au Maréchal, est qu'il était le représentant certain, régulier, des institutions établies. C'était donc l'élu de la démocratie.

Nous disions que, dans la circonstance, il était très heureux que le Maréchal ait été élu régulièrement, que la transmission des pouvoirs fût faite d'une façon normale et régulière, car dans les négociations avec les Allemands, les Allemands auraient pu lui dire un jour : Après tout, qu'est-ce que vous représentez? Allez faire des élections. Tandis que le maréchal Pétain n'était pas seulement le vainqueur de Verdun, il n'était pas seulement l'homme qu'il était, mais il était — c'est un fait — l'élu de l'Assemblée nationale, élu à une grosse majorité. Nous en étions très heureux. Nous, anti-démocrates, nous étions très heureux de ce fait.

Voilà pourquoi je proteste lorsqu'on me fait dire qu'il représente la lutte contre la démocratie. D'abord, cela n'y est pas, c'est un fait. J'ai relu l'article plusieurs fois et j'ai cherché. De plus, je n'aurais pas eu l'idée de le mettre. Voilà un premier fait. On me fait dire ceci :

— Pujo applaudit à toutes les mesures prises par le Maréchal à la suite de sa politique de collaboration.

Eh bien, Monsieur le Président, je voudrais qu'on m'indiquât où, dans quels articles, j'ai applaudi à toutes les mesures prises par le Maréchal à la suite de sa politique de collaboration. Où sont ces articles? Ce n'est pas difficile : je n'ai pas écrit beaucoup pendant l'occupation je vous ai dit pourquoi. Mais, justement, ce sont des sujets que je n'ai pas pris. Aucune référence n'est donnée. Dans l'acte d'accusation, on ne donne aucune référence, et pour cause!... Les articles étaient rares et je ne traitais pas ces questions.

On en conclut cela, du seul fait de ma fidélité au Maréchal. Je n'ai jamais été partisan de la politique de collaboration, estimant que ce n'était pas celle du Maréchal, mais celle de Laval. La politique de collaboration, c'est la politique de Laval. Je n'ai applaudi à aucune mesure. Tout au plus nous résignions-nous à certaines.

Il y a encore ceci :

Pujo vante les bienfaits de l'armistice qui lui paraît la seule solution possible. Il attaque ceux qui ne veulent pas s'y soumettre et traite les gaullistes de lâches, de déserteurs et de dévoyés (23-9-43).

C'est le même article.

Or, Monsieur le Président, ceux que je traite de lâches et de déserteurs ne sont pas du tout les gaullistes, ce sont les ministres qui, convaincus qu'il n'y avait pas d'autre solution que l'armistice, alors que chaque heure nous faisait perdre des prisonniers et des territoires, fuyaient devant la responsabilité à prendre. Ce sont les ministres que j'incriminais, et je vais vous dire pourquoi ce n'était pas les gaullistes : c'est qu'à ce moment, il n'y avait pas de gaullistes, le général de Gaulle n'avait pas encore fait son appel, il était à Londres, en mission, et il l'a fait quinze jours plus tard, mais il n'y avait pas de gaullistes entre le 10 et le 15 juin, qui était l'époque dont je parlais.

Alors, me faire dire que j'ai traité les gaullistes de lâ-

ches et de déserteurs, c'est assez singulier, d'autant plus que les gaullistes ne sont nommés nulle part et que, peut-être, tout au plus, pourraient-ils prendre pour eux l'attitude de défaillance qu'ils imputaient au Maréchal.

Autre passage :

Comme Maurras, Pujo attaque les jeunes réfractaires qui ont pris le maquis, les nécessités d'y vivre y conduisant fatalement au banditisme (5-12-43).

Il y en a trois qui sont à lire. Non seulement je n'attaque pas les jeunes réfractaires, mais j'ai écrit mes trois articles portant ce titre : « Pièges communistes » pour les défendre contre un piège tendu à leur bonne foi, un abus de confiance dont ils sont victimes. Ils ont cru se mettre au service de la patrie seule. Or, une circulaire confidentielle du Parti communiste, du Comité central du Parti communiste, dont je publiais le texte dans son entier, montre que la lutte contre l'Allemagne, avec laquelle on les a attirés, n'est qu'un moyen de formation politique et technique, un exercice secondaire par lequel on doit les amener au véritable combat — c'est le texte de la circulaire — qui sera le combat contre la bourgeoisie, et naturellement, la bourgeoisie française.

Par conséquent, j'estime que cet article défend les réfractaires contre l'abus de confiance et qu'il ne les attaque pas. Je ne les attaque pas, je les plains. Je reconnais leurs bonnes intentions. Je leur parle avec sympathie. Je les mets en garde contre l'aventure qu'on leur offre, d'abord parce qu'on veut leur faire servir une cause qui n'est pas la leur, ou qui n'est pas celle qu'ils avaient choisie, puis, parce que les conditions de cette existence, la nécessité de vivre, alors qu'ils n'ont pas de tickets d'alimentation, les expose à de graves compromissions, à des actes de banditisme ou de terrorisme, à un déclassement moral dont ils éprouveront parfois de la tristesse et des regrets.

Voilà ce que l'accusation appelle : une attaque.

Enfin, dernière chose :

Les communistes sont aussi les ennemis et il faut réduire ce parti à l'impuissance.

Que je sois l'ennemi, non des communistes, mais du communisme, cela je l'avoue, bien que je ne vois pas où j'ai pu dire cela dans mon article. Je pense qu'il faut réduire ce parti à l'impuissance car, de son propre aveu, ce n'est pas pour la France qu'il travaille, de l'aveu contenu dans la circulaire que nous publions. Le document que mon article publie le montre.

Qu'on nous dise alors franchement que notre crime est de nous être opposés à la propagande communiste, mais qu'on n'appelle pas cela trahison envers la patrie, quand, au contraire, c'est la patrie que j'ai défendue.

Mais alors, Monsieur le Président, il faudrait peut-être vous attendre à voir bientôt d'autres que nous comparaître sur ces bancs, car la même circulaire du Comité central du Parti communiste publiée par *l'Action Française* déclare :

Les gaullistes et les giraudistes de l'Afrique du Nord, par leur politique bourgeoise à courte vue, favorisent l'action politique des hitlériens et de leurs partisans.

C'est la formule même de l'accusation, de trahison. Elle est portée par les communistes contre les gaullistes et les giraudistes de l'Afrique du Nord.

Voilà les observations que j'avais à faire.

Déposition de M. Francisque Gay

59 *ans, directeur de journal*

Le témoin exprime d'abord la gêne qu'il éprouve à témoigner contre un vieil adversaire politique, demande à être plutôt appelé à répondre à des questions qu'à exposer lui-même ses différends avec l'accusé.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez déclaré qu'il y avait une dénonciation qui avait été faite dans certains articles qui parlaient de vous, une première fois, pour un bellicisme, je crois?

LE TÉMOIN. — Il y a eu un certain nombre d'articles. Les textes en ont été probablement lus à l'audience. Ces textes, je crois, se suffisent à eux-mêmes.

Il y a eu, à ma connaissance, cinq ou six articles dans lesquels, très clairement, et sans aucune espèce de preuve, Charles Maurras déclarait que j'avais une activité dans la Résistance, et qu'une enquête bien menée ferait constater que tous les fils de la conspiration gaulliste aboutissaient autour de moi et de mes amis.

Mais je crois que cela ne représentait, en aucune

façon, des preuves apportées dont auraient pu se servir les Allemands, parce que le raisonnement était construit sur une idée à priori. Il était simplement question de nos idées antérieures, et on en déduisait que presque certainement et fatalement, je devais être du côté gaulliste. Il n'y avait donc aucune dénonciation sur des faits précis que Charles Maurras aurait connus.

Ce qu'il y avait de précis, c'était simplement l'affirmation que je devais être, certainement avec mes amis, dans le camp du gaullisme, et que, par conséquent, une enquête bien menée ferait constater que tous les fils de la conspiration aboutissaient autour de moi, ce qui était certainement exagéré.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a eu d'autres personnes dénoncées avec vous?

LE TÉMOIN. — Il y avait Georges Bidault, Champetier de Ribes et moi.

M. LE PRÉSIDENT. — En mars 1944, est-ce qu'il n'y a pas eu de nouveaux articles encore?

LE TÉMOIN. — Je n'ai pas connu et je ne pourrais pas donner la chronologie des articles dont il est question, car je me trouvais dans l'autre zone, où *l'Action Française* n'arrivait pas. Je n'avais donc que les articles qui m'étaient envoyés par quelques amis, et entre lesquels il m'est souvent difficile de faire un lien.

Ceux dont je suis très sûr, ce sont ceux de septembre 1943. Celui de mars 1944 était surtout un article qui visait Henri Guillemin, et l'article se terminait simplement par une déclaration dans laquelle, je crois, il serait difficile de voir une délation.

Nous savons, disait-il, pourquoi Francisque Gay se cache. Or je ne m'étais jamais caché. Les articles de mars ne m'avaient pas paru suffisamment dangereux pour que je prenne aucune espèce de précaution. J'ai continué à vivre dans la légalité pendant tout le temps, même après ces articles de juin, de juillet et de septembre, et Maurras écrivait en mars : Je sais où il se cache et nous irons « l'affoler jusque dans les latrines ». Il n'y avait, en réalité, pas une véritable dénonciation.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez dit, en fin de votre déposition du 6 mars 1944, que peu de jours avant, il y avait eu une perquisition de la Gestapo.

LE TÉMOIN. — C'est cela.

M. LE PRÉSIDENT. — Rue Garancière. Maurras récidivait, pour la sixième ou septième fois, et il renouvelait, sous une forme différente, ses délations précédentes.

LE TÉMOIN. — Je n'ai pas retrouvé cet article, car je ne l'ai jamais eu que par des lettres d'amis dans lequel il disait qu'à ce moment, il y avait eu récidive.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelles furent les conséquences de la perquisition de la Gestapo dans vos bureaux?

LE TÉMOIN. — Les conséquences sont trois arrestations de mes collaborateurs, dont mon gendre, dont je préférerais que le nom ne soit pas cité, même à l'audience, encore qu'il l'ait été à la radio, ce qui est extrêmement fâcheux pour des hommes qui sont aujourd'hui déportés.

Il n'est pas exact, comme on l'a dit dans les journaux de Paris, qu'il y avait eu deux fusillés à la suite de cette perquisition. Pour ma part, je suis dans l'impossibilité d'établir qu'il y a une relation de cause à effet entre les délations de M. Maurras et la perquisition qui a eu lieu chez nous, et qui s'est terminée par trois arrestations et trois déportations.

On a établi une souricière, et une douzaine d'amis qui sont venus me voir dans les jours qui ont suivi la perquisition, ont été arrêtés, mais relachés après quinze jours ou trois semaines.

Il n'y a donc eu que trois de mes collaborateurs définitivement déportés, dont nous sommes sans nouvelles, l'un était l'agent de liaison, par malheur, de Georges Bidault.

M. LE PRÉSIDENT. — Cette perquisition a eu lieu le 23 mars 1944?

LE TÉMOIN. — Oui.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT THOMAS. — Le témoin n'aurait-il pas eu connaissance d'autres dénonciations faites par Maurras, aux autorités administratives?

LE TÉMOIN. — Non. Je n'ai eu que celles qui ont été produites au cours de ce procès et dont j'ai vu le récit dans les journaux.

Je ne lisais pas habituellement *l'Action Française* parce que les journaux n'arrivaient pas jusqu'à Paris. Au hasard de voyages, je voyais quelques numéros, mais je n'ai pas suivi l'ensemble, et des faits qui ont été rapportés ici, dont j'ai vu un récit abrégé dans les journaux, étaient pour moi quelque chose de tout à fait nouveau.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous saviez tout de même que dans différents numéros de *l'Action Française*, il a paru des lignes demandant votre arrestation?

LE TÉMOIN. — Ces articles étaient ceux de septembre.

Je les ai connus, et les délations pouvaient, dans une certaine mesure, être assez claires.

Cependant, en conscience, je dois dire que le point de départ de l'article visait tout le raisonnement, et que, pour ma part, réagissant bien ou mal, je n'ai pas cru que j'avais des précautions à prendre. On parlait de ma position antérieure, comme depuis Munich, et on me disait belliciste. Donc, je devais nécessairement et fatalement être du côté gaulliste.

J'aurais été une autorité allemande, j'avoue que je ne me serais pas beaucoup préoccupé d'articles qui avaient comme base et comme point de départ...

M. LE PRÉSIDENT. — A côté de votre nom dans le journal, l'arrestation était demandée également pour Georges Bidault et Champetier de Ribes?

LE TÉMOIN. — Ce qu'il y avait de plus grave, c'est que l'article continuait : « Les patriotes, s'ils continuent, auront le devoir de leur mettre la main au collet et de les conduire aux autorités compétentes ».

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT THOMAS. — Autre question : est-ce que M. Gay n'aurait pas signalé qu'une de ses employées aurait vu entre les mains de la police allemande ou d'une autre personne, un numéro de *l'Action Française?*

LE TÉMOIN. — Lorsque la perquisition a eu lieu chez moi, je me trouvais, par un hasard providentiel, en tournée dans le Midi, entre Marseille et Toulouse. A mon retour, ma maison se trouvait fermée. Je n'ai, par suite d'un concours de circonstances, eu aucune possibilité de reprendre contact avec mon personnel, que près d'un mois plus tard.

A ce moment-là, de divers côtés, pendant une des journées de la perquisition — la perquisition a duré cinq jours — une des employées, rentrant dans mon bureau, avait trouvé, étalé sous les yeux de l'inspecteur de la Gestapo, un numéro de *l'Action Française*. Elle a essayé de savoir la date de ce numéro. Elle s'est approchée, et immédiatement, elle a été bousculée. Elle n'a pas pu voir par exemple quel était le numéro. Il traîne peut-être dans mon bureau quelques numéros de *l'Action Française*. Est-ce que c'est un ancien numéro? Est-ce que c'est un numéro apporté par la Gestapo? Je dois dire que je l'ignore complètement.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes un vieil ennemi politique de Maurras, depuis longtemps, depuis une vingtaine d'années, avez-vous dit?

LE TÉMOIN. — Je n'ai guère rencontré M. Maurras devant les Tribunaux, dix-sept fois, si mes souvenirs sont bien exacts. (*Rires.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Alors, évidemment, il se sert de son journal, et vous dénonce pour un autre motif qui est d'avoir travaillé contre la France.

Avez-vous eu connaissance d'un article qui a paru en février 1943, le 25 février.

Me GONCET. — Si vous me le permettez, vous venez de dire, Monsieur le Président, en résumant la déposition de M. Gay, que, en somme, M. Maurras le dénonçait dans son journal.

Or, je crois qu'il vient de prendre beaucoup de précautions pour dire qu'il n'avait pas considéré cela comme une dénonciation.

M. LE PRÉSIDENT. — La Cour a très bien entendu.

Me GONCET. — Ce n'est pas du tout pareil : c'est même l'inverse.

M. LE PRÉSIDENT. — L'article contiendrait ceci : — il est sur le S.T.O. :

Il n'y aurait qu'à rééditer quelques colonnes de leur journal, *l'Aube*, pour envoyer ces messieurs par les voies les plus rapides jusqu'au poteau.

Ce sont à peu près ces termes.

LE TÉMOIN. — Il s'agit presque uniquement de vieux numéros de *l'Aube*, pour nous conduire jusqu'au poteau d'exécution.

Or, on le comprendra, dans cette affaire d'une telle gravité, je dois prendre des précautions toutes particulières contre un vieil adversaire qui m'a accablé.

Il m'est arrivé d'essayer de faire le décompte des injures dont j'ai été l'objet en trop bonne compagnie pour que cela puisse me gêner. Il y en avait plusieurs pages, en mettant uniquement bout à bout les épithètes. Je crois que tous les noms d'animaux, les plus vils, j'en ai été gratifié au cours de ces articles. Je crois que j'ai un devoir tout particulier de ne dire qu'exactement ce que je crois être la vérité.

Les textes, vous les avez lus. Je n'ai pas à essayer d'en faire une interprétation. J'ai fait l'effort de relire ceux que je possédais. Je dois dire que, de tous, il se dégage ce point commun, c'est qu'à part un ou deux faits connus, il n'y a pas une de ces délations, dans lesquelles M. Maurras ne donne des faits complètement inexacts, comme, par exemple, dans le cas de Georges Bidault.

Lorsque Georges Bidault n'était plus au lycée du Parc, il le donne comme étant encore au lycée du Parc.

De moi-même, on dit que je me cache : j'étais tous les jours à mon bureau, sans avoir aucune espèce d'inquiétude, attendant mes divers auteurs et amis.

De Champetier de Ribes, on dit qu'il se prélasse dans ses terres du Béarn. Je crois qu'à l'heure actuelle, il y avait peu de Français qui ne savaient qu'en compagnie du président Daladier, de Léon Blum, de Jouhaux et d'autres illustres hommes, à ce moment, Champetier de Ribes se trouvait à Evaux.

Toute l'argumentation et toute l'information de Charles Maurras était du même genre. Il parlait qu'à priori. Il était pour lui établi que nous étions des boutefeux, que nous étions des bellicistes, que nous devions nous trouver, par conséquent, du camp gaulliste. Mais il n'avait aucun fait précis pour lequel il pouvait nous porter à la connaissance des autorités occupantes. Il ignorait tout de nos activités. C'était simplement une supposition, comme il dit, par exemple, dans un de ses articles, je crois celui de septembre. Il dit : Je ne sais pas s'ils s'arment, mais j'en suis sûr.

C'est exactement toute la logique maurrassienne : je ne sais pas, mais j'en suis sûr. Là-dessus, il construit toute son accusation.

Sur cette affirmation, il construit exactement tous ses articles.

Pour moi, j'étais tout à fait tranquille. Je me suis dit : du moment que les Allemands paraissent n'avoir pas recherché les activités antérieures et qu'on a pu rester, qu'ils nous faisaient crédit, à tous, de devenir un jour ou l'autre collaborationnistes, bien qu'au début, je n'ai jamais été inquiété, ni après aucun des articles de septembre ou de juin, là où on demandait de me conduire au poteau, je suis resté tranquillement dans mon bureau.

M. MAURRAS. — J'ai deux observations à faire. Elles sont, toutes deux, tirées, d'ailleurs de la déposition de M. Gay à Paris.

J'y vois d'abord au quatrième paragraphe, que je suis accusé d'avoir dénoncé un de ses amis que je ne veux pas nommer pour ne pas passionner le débat, à mon ami Abel Bonnard, à ce moment, ministre du Maréchal.

Eh bien, Abel Bonnard, ministre de l'Instruction publique du Maréchal, ou plutôt de Laval, n'était pas du tout mon ami. Il ne l'était plus depuis trois ans, après qu'il avait collaboré à *Je suis partout,* et j'avais répondu

à un de ses articles, un article philo-boche, pro-boche, dans une longue note dans *l'Action Française* intitulée : « A Monsieur X..., de l'Académie Française. »

Par conséquent, tous les rapports étaient rompus entre Abel Bonnard et moi.

De plus, à son retour de l'installation à Vichy, il m'envoyait quelqu'un pour me demander de venir déjeuner avec lui. Je lui fis répondre que non.

C'est à cela que se réduisent mes amitiés avec le ministre de l'Instruction publique à ce moment. C'est un détail, un point de fait, que je tenais à établir.

Mais ceci a un véritable rapport avec le procès. Je lis, au premier paragraphe de la déposition :

J'ai la conviction personnelle que les campagnes menées par Charles Maurras depuis 1938, et continuées en 1939, après la déclaration de guerre, ont gravement desservi les intérêts de la France et contribué à la défection intérieure, entretenant dans le pays un profond courant de défaitisme moral.

Il me serait facile d'extraire des articles de Maurras à cette époque.

Des textes suffisent pour justifier cette déclaration.

Quand j'ai comparu devant M. le Juge d'instruction, je lui ai demandé si M. Gay avait envoyé les textes en question. Il a promis le texte des articles, mais les textes promis ne sont jamais arrivés.

Là, mon honneur, et plus encore que mon honneur, le souci de la vérité, m'obligent à dire qu'en prison, sans les moyens de rechercher, j'ai tout de même réussi à constituer un petit dossier dans lequel on voit quelle a été mon activité politique, mon activité profondément nationale, nationaliste et patriotique, non seulement avant la guerre, pour l'empêcher, mais encore après la déclaration de guerre contre laquelle je m'étais élevé de toutes mes forces, pour prier le pays de suivre le gouvernement, pour dire :

— Si on est obligé de marcher maintenant, eh bien, marchons.

Je vous demande simplement de vous lire un des articles. Ceci est très grave, Monsieur Gay!...

Nous avons dit :

Il faut faire la guerre, il faut la gagner à tout prix.

Je vous ai lu l'article publié le 13 juin. Voici, Messieurs les Jurés, voici de quelle façon j'entretenais le défaitisme dans le pays. Cet article résume tous ceux que j'ai publiés à ce moment.

Devant l'ennemi. (C'était le 2 septembre 1939. La guerre allait être déclarée, tout le monde le savait.)

L'ennemi est là. Qui l'y a amené? Cela n'importe presque plus, car tout se passe comme s'il était à la frontière. Quand les choses ont couru, elles courent déjà sur un monde guerrier qui se ramène à la défense de la nation.

Alors, un seul parti est possible :

En avant!...

Voilà ce que je disais sur le défaitisme.

En avant, tous les cœurs, tous les corps, tous les esprits, avec les armées de la France. Puisque voilà la guerre, en avant pour notre victoire.

Ce - d'entre nous qui ont vécu les mois de juillet, d'août et septembre 1914 pourront faire de poignantes évocations.

Nous formions un acte de foi dans le commandement des armées. Nous ignorions cependant qui il était et ce que valait un Joffre, un Foch, un Galliéni, un Castelnau. L'épreuve les a montrés supérieurs, et de beaucoup, à leurs antagonistes.

Nous avions une certaine estime pour quelques-uns des chefs du gouvernement civil, un Poincaré, un Millerand, par exemple. Nous ne pouvons concéder à l'équipe de Daladier, à celle de 1939, de valoir ses défenseurs de la fin août 1914. Mais n'importe qui, n'importe quel observateur...

Je parle à M. Gay, je ne l'oublie pas!...

... mais n'importe quel observateur désintéressé jugera que les chefs militaires de 1939 sont placés dans des conditions bien supérieures à celles de leurs prédécesseurs d'il y a vingt-cinq ans. Nos grands chefs ne sont pas des correspondants ignorants de la grande guerre. Ce ne sont pas des professeurs de tactique ou de stratégie. Eux ont fait de grandes campagnes.

C'est un acte de foi dans les chefs militaires de 1939.

Et je disais :

L'espérance vit en eux. C'est dire que, par exemple, les vieilles erreurs sur la puissance du feu ne peuvent atteindre leur esprit.

Ils savent aussi que patience et longueur de temps peuvent vaincre, soit la rage de l'ennemi, soit l'énervement de l'ami.

Et je citais un passage, d'ailleurs très beau, du général Duval, dans *le Journal des Débats* :

La France et ses alliés peuvent attendre. On nous dit : rien ne s'accorde mieux à notre succès : ce qu'il y a de meilleur dans la nation française, c'est son armée. Plus celle-ci sera maîtresse d'elle-même, plus il y a de chance que la France réelle soit bien servie.

Vive la France, et vive l'armée française, et pour l'une et pour l'autre, vive la victoire!

Cet article-là, je l'ai refait tous les jours, pendant la drôle de guerre, pendant le mois de mai, de juin 1940. Au milieu des pires échecs, au milieu du désespoir de tout le monde, j'ai espéré contre l'espérance, j'ai enseigné l'espérance tous les jours.

Et vous avez osé dire, M. Gay, que je démolissais le pays? Ceci, véritablement, ce n'est pas une erreur : c'est quelque chose de beaucoup plus grave. Permettez-moi de vous le dire en face : il y a longtemps que je le désirais, car votre déposition à la commission rogatoire m'avait profondément révolté.

Permettez-moi de comparer, à votre conduite, la nôtre. Il y a des choses qu'il faut qu'on sache. (*Rires.*)

Riez tant que vous voudrez, je ne ris pas. Accuser quelqu'un d'avoir trahi son pays n'est pas pour lever une risée quelconque. Je vous assure, Monsieur, qu'à votre place, je serais beaucoup moins fier!...

Nous avons vu comment nous nous comportions devant la guerre, comment nous soutenions le gouvernement, comment nous avons fait pour soutenir le moral du pays.

Pendant ce temps, le 18 septempre 1938, à peu près à la même époque, je lisais dans *l'Action Française* le résumé suivant. Ce n'est pas de moi, c'est un fait.

L'Aube, de M. Gay, touche à la guerre voulue par Staline et par Hitler. Mais, dans la même *Aube*, écrit régulièrement le tout-puissant Georges Tessier. Ce Georges Tessier est aussi le secrétaire général de la Confédération française des Travailleurs chrétiens.

Or, cette organisation, ne voulant pas laisser la C.G.T. en reste de démocratie, a refusé les heures supplémentaires que demandait Daladier pour la défense nationale (communiqué d'août dernier). Le même Georges Tessier donnait récemment au très communiste *Ce soir* une déclaration pour confirmer son refus.

L'Aube pousse à la guerre tant qu'elle peut. Georges Tessier, l'un de ses principaux collaborateurs, pousse les ouvriers à refuser le travail que leur demande l'Etat. C'est de la trahison.

J'ai conclu.

AUDIENCE DU 26 JANVIER 1945

Le premier témoin entendu est M. Bidault, assureur, frère du ministre des Affaires étrangères, qui ne peut apporter aucune précision sur les accusations dont Maurras fait l'objet et qui manifeste seulement le regret que l'Action Française *se soit laissé entraîner à des excès de plume et de langue.*

Déposition de M. Joseph-Louis Folliet,

40 *ans, journaliste.*

LE TÉMOIN. — Monsieur le Président, Messieurs les Jurés, j'ai tenu à me présenter aujourd'hui, quoique souffrant. Je pensais qu'une dérobade eût été un manque de courage civique.

Ceci dit, mon témoignage sera bref et simple.

Sur le fond de l'affaire, je n'ai rien à dire, car je ne suis qu'un lecteur intermittent de *l'Action Française.*

Touchant la personne de M. Maurras, je ne peux rien dire. Je l'ai toujours beaucoup combattu, et j'estime que ce n'est pas la préface au jugement impartial qui convient lorsqu'il s'agit de la vie et de l'honneur d'un homme.

Ce qui m'a valu ma citation ici, c'est un article que j'ai publié en septembre 1943, dans *la Chronique sociale*, où je protestais contre certaines polémiques de Maurras, contre les mouvements de jeunesse catholique. J'ai écrit cet article, mais je ne peux rien y ajouter. La vérité m'oblige à en reconnaître la paternité et à le verser au dossier. Je n'entends rien dire de plus, car j'estime qu'il y a une différence entre ce qu'on a écrit dans la chaleur du combat et le jugement qu'on prononce dans une

atmosphère comme celle-ci. Si, les circonstances étaient les mêmes, j'écrirais encore cet article. Mais les circonstances ont changé. Je n'ai plus, en face de moi, qu'un adversaire désarmé.

M. LE PRÉSIDENT. — Pouvez-vous dire en deux mots ce qu'il y avait dans cet article?

LE TÉMOIN. — Ma conscience de chrétien s'oppose à ce que j'ajoute quoi que ce soit à cet article et à ce que j'accable un adversaire désarmé pour lequel je n'ai jamais eu de haine, malgré tout ce qui nous oppose, et contre lequel je ne peux rien dire de plus.

M. LE PRÉSIDENT. — Cependant, sur l'activité qu'il a déployée pendant la guerre?

LE TÉMOIN. — Je n'ai, je l'ai dit, que la compétence d'un lecteur intermittent de *l'Action Française.*

Quant au sujet de la polémique sur laquelle je me suis prononcé, il est extérieur au procès. Il s'agit d'une polémique d'ordre religieux.

J'ai protesté simplement contre le caractère inopportun de ces polémiques, et le fait qu'elles me paraissaient difficiles, car il était difficile de tout dire à ce moment, de s'expliquer, à cause de la censure. Il me paraissait difficile d'y répondre.

M. LE PRÉSIDENT. — Votre article est de quelle date?

LE TÉMOIN. — Septembre 1943.

M. LE PRÉSIDENT. — Par conséquent, toute cette campagne de Maurras était encore faite pendant la guerre, pendant l'occupation de la France. C'est ce qui peut aggraver son cas.

LE TÉMOIN. — Je ne l'ai versé que par souci de la vérité, lorsque j'ai été interrogé, pour dire tout ce que je savais, comme on me le demandait.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous remercie.

Déposition de M. Roger Bouvard,

30 *ans, lieutenant à la Prévôté.*

LE TÉMOIN. — J'ai été inspecteur rue Vauban, à la section des affaires politiques. Nous avons reçu une lettre de dénonciation qui émanait de la milice de Bourg, signée du chef de la milice, M. Fenet.

M. LE PRÉSIDENT. — Il était connu à Bourg? Ce n'est pas le beau-frère de Darnand?

LE TÉMOIN. — Je ne le connais pas personnellement. J'ai été à Bourg pour faire mon enquête, mais avant de commencer, j'ai été trouver M. Fornier fils, je l'ai mis au courant de l'accusation qui pesait contre lui.

Au lieu de perquisitionner dans la maison, je lui ai simplement fait signer un procès-verbal de décharge. Je suis allé trouver son frère.

M. LE PRÉSIDENT. — C'était une dénonciation qui vous avait été envoyée par la Milice?

LE TÉMOIN. — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — A peu près à quelle époque?

LE TÉMOIN. — Fin octobre 1943. Elle concernait en même temps, d'ailleurs, une vingtaine de personnes de Saint-Rambert-en-Bugères.

J'ai été trouver ensuite M. Fornier père. Je l'ai mis au courant. Je lui ai confié le document pour qu'il puisse en prendre le double. Je suis rentré à Lyon. J'ai fait un rapport tout à fait favorable, et l'affaire a été classée au point de vue police. Toutefois, j'avais mis en garde M. Fornier père en lui disant qu'il se pourrait bien que la Gestapo soit saisie de l'affaire en même temps.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est tout ce que vous avez à dire?

LE TÉMOIN. — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — A ce moment-là, a paru un article dans *l'Action Française*. C'était après ou avant votre enquête?

LE TÉMOIN. — Quand je suis arrivé, on m'a mis au courant, justement, de cet article de *l'Action Française* qui avait déjà paru.

M. LE PRÉSIDENT. — Malgré l'article de *l'Action Française*, vous avez reçu directement une lettre de la Milice de Bourg?

LE TÉMOIN. — Oui. J'ai même vu cet article de *l'Action Française*. Si je me souviens bien il devait se trouver dans le bas de la page. On m'avait montré ce document : c'était un membre de la Résistance que j'avais été voir. Je me souviens que les termes étaient à peu près les mêmes dans la lettre de dénonciation que j'avais eue entre les mains et dans le journal. Je me souviens parfaitement de la famille traitée de « communo-gaulliste ». On doit pouvoir retrouver l'article.

M. LE PRÉSIDENT. — L'article était du 16 octobre.

LE TÉMOIN. — L'enquête était après le 16 octobre.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelles ont été les conséquences de tout cela?

LE TÉMOIN. — Le résultat, c'est que la famille Fornier a été arrêtée par la Gestapo huit ou dix jours après l'affaire.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous croyez que l'article de *l'Action Française* a eu une influence sur l'arrestation par la Gestapo?

LE TÉMOIN. — Très certainement.

M. LE PRÉSIDENT. — L'article vient et la Gestapo intervient?

LE TÉMOIN. — La Gestapo est venue ensuite.

M. LE PRÉSIDENT. — Les Fornier ont été arrêtés par la gendarmerie allemande?

LE TÉMOIN. — Par la Feldgendarmerie de Bourg, et la police tout entière a été stupéfaite, étant donné que l'affaire n'avait eu absolument aucune suite. On pourrait retrouver le rapport qui avait été fait à cette époque.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous étiez étonnés de voir arrêter une famille sur laquelle vous aviez fait une enquête quelques jours avant, enquête que la police française avait classée comme n'étant pas fondée.

Voulez-vous rappeler les conséquences de cette arrestation?

LE TÉMOIN. — M. Fornier père a été arrêté, ainsi que ses deux fils et deux de leurs amis, le fiancé de la fille de M. Fornier et un étudiant fusillé parmi les vingt-deux de Montluc.

M. LE PRÉSIDENT. — C'était le fiancé de la fille?

LE TÉMOIN. — Non, un étudiant, un ami.

M. LE PRÉSIDENT. — Un étudiant qui était à la maison. Cet étudiant a été pris et fusillé par la Gestapo, avec vingt-deux autres otages, je crois?

LE TÉMOIN. — C'est au sujet d'un Allemand qui avait été tué quai Saint-Clair.

M. LE PRÉSIDENT. — Les Allemands ont pris vingt-deux otages, parmi lesquels celui-ci?

LE TÉMOIN. — Oui, et ils les ont fusillés.

M. LE PRÉSIDENT. — Et pour les Fornier eux-mêmes? Le père et le fils ont été internés à Montluc?

LE TÉMOIN. — Ils ont fait quarante et quelques jours à Montluc.

M. LE PRÉSIDENT. — Pendant une cinquantaine de jours, ont-ils dit.

Un autre fils a-t-il été déporté en Allemagne?

LE TÉMOIN. — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y est encore?

LE TÉMOIN. — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — La suite de la dénonciation à la police allemande, après classement de l'affaire par la police française, à votre avis, vient de l'article?

LE TÉMOIN. — Cela ne vient pas de la police. Cela ne peut venir que de l'article de Maurras.

M. LE PRÉSIDENT. — A Bourg, pour avoir averti *l'Action Française,* savez-vous qui a pu le faire? Il a été dit que c'était un nommé Girard.

LE TÉMOIN. — Francisque Girard : c'est un membre de *l'Action Française.* C'est de notoriété publique.

M. LE PRÉSIDENT. — Il était, je crois, en relations plus ou moins éloignées avec Maurras, et c'était un milicien?

LE TÉMOIN. — Francisque Girard est un milicien qui est connu de très longue date.

M. LE PRÉSIDENT. — Son fils était milicien également?

LE TÉMOIN. — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est en fuite, je crois, et le fils également. Il est marié?

LE TÉMOIN. — Je ne connais pas personnellement cette famille. J'ai dû voir le fils Girard.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a des renseignements disant qu'ils sont en fuite. Sa femme et sa fille ont été condamnées, je ne sais pas au juste à quoi. La fille, à deux ans, je crois. J'ai lu, dans le dossier, une note disant que Mme Girard avait été condamnée pour trahison à trois mois de prison. Cela me semble extraordinaire. Ce n'est pas une peine pour ce fait. Il doit y avoir une erreur, soit dans le dossier, soit dans la pièce communiquée. C'est pour cela que je vous demandais le renseignement. Vous ne le savez pas?

LE TÉMOIN. — Non, je ne le sais pas.

M. LE PRÉSIDENT. — La plainte que vous avez reçue, qui émanait de la Milice, dans quels termes était-elle rédigée?

LE TÉMOIN. — Elle était dans des termes formels. On parlait de la famille Fornier, communo-gaulliste.

M. LE PRÉSIDENT. — Et l'article qui a paru avait, je crois, la même formule, sauf le nom qui n'était pas cité?

LE TÉMOIN. — C'est cela.

M. LE PRÉSIDENT. — Tandis que, dans la lettre reçue, il y avait un paragraphe de plus, et cela commençait par :

Une famille honorable, etc...

LE TÉMOIN. — Il ne pouvait pas y avoir d'illusion.

M. LE PRÉSIDENT. — Les deux lettres sont ici. Il est facile d'en faire la comparaison. Voici la lettre qui commence par :

Une famille entière, jouissant d'une excellente réputation, s'emploie activement à la propagande gaulliste et antinationale. Il y a deux ans, une perquisition fut faite dans les bureaux du chef de famille. Depuis, le fils aîné est en relations constantes avec les communistes et avec certains parents et amis gaullistes actuellement détenus à la suite des attentats terroristes contenant des menaces de mort, d'excitation de terroristes (affaire des bombardiers de Bressan) :

C'est, en effet, à la suite d'une bombe qui avait été posée dans un magasin de Girard?

LE TÉMOIN. — J'ai d'ailleurs fait la même enquête pour les bombes.

M. LE PRÉSIDENT. — Une autre bombe avait été posée dans une ferme qui appartenait à la fille Girard, qui n'a pas éclaté. C'est à la suite de cela que cette affaire est arrivée.

Il sagit de Charles Fornier, directeur d'assurances. C'est un ami de M. Genevrier, syndic départemental de la Corporation paysanne, et son ardent défenseur, etc...

LE TÉMOIN. — Je me souviens de ce paragraphe.

M. LE PRÉSIDENT. — Les enfants...

... à des menées terroristes. Cependant, les accointances des trois fils Fornier avec des communistes et des gaullistes, distributeurs de tracts et d'armes, sont certaines. Nous avons des témoignages et des preuves de conversations téléphoniques et de visites.

Une perquisition bien conduite donnerait certainement des résultats intéressants. Elle devrait être faite au même instant, aux mêmes endroits.

Or, on ne peut compter, pour cette perquisition, ni sur la police locale, ni sur la gendarmerie. Les personnalités seraient immédiatement averties...

.....

... le chef de la Milice. Lui seul donnerait toutes les indications pour que l'opération soit fructueuse.

LE TÉMOIN. — Le chef de la Milice était M. Peretteux, qui ne paraissait pas être bien au courant.

M LE PRÉSIDENT. — Dans l'article du journal, il y a à peu près les mêmes termes, en effet :

La preuve de la collusion communo-gaulliste, je l'ai dit, nous

est donnée par une famille entière qui jouissait d'une excellente réputation.

La formule est exactement la même.

Depuis, le fils aîné est en relations avec les communistes et les gaullistes.

C'est la même chose. Là, il y a un chapitre en plus :

La famille en question, réputée des plus honorables, est arrivée à cette collusion d'abord par un dérèglement d'esprit commun à beaucoup de gens. Ensuite, pense-t-on, par ses relations avec un juif, châtelain du village.

— dit l'article de Maurras —

L'ancien préfet n'a jamais cru à la nocivité de l'activité gaulliste. Ces gens-là ont d'autres défenseurs aveuglés, et n'admettent à aucun prix les agissements occultes de leurs amis. Les gens de cette famille demeurent une véritable bande affiliée aux terroristes. Aucun doute : il y a des distributions de tracts, de bombes qui sont certaines. On a des témoignages et des preuves. Là encore, c'est l'instrument administratif et judiciaire qui devrait recevoir une bombe, sinon, il faut qu'ils soient renouvelés.

Et, comme vous l'avez dit, la police allemande est intervenue, puisque la police française avait trouvé qu'il n'y avait rien. L'instrument administratif judiciaire n'avait pas voulu poursuivre cette enquête.

Me Goncet. — Voulez-vous me permettre de constater que les précisions données par le témoin aujourd'hui sont différentes de celles données à l'instruction? Ses souvenirs et ses accusations se sont singulièrement précisés. Aujourd'hui, le témoin nous dit : J'ai lu l'article de *l'Action Française*. Il me semble me souvenir que c'est un article en bas d'une page.

Voilà ce qu'il a dit à l'instruction :

Je n'ai pas, personnellement, vu dans *l'Action Française* l'article auquel M. Guérin fait allusion.

— exactement l'inverse d'aujourd'hui —.

En second lieu, le témoin nous dit aujourd'hui : il y a une relation tout à fait certaine, indubitable, entre l'article de *l'Action Française* dont je viens de parler et les ennuis dont a été l'objet la famille Fornier.

Voici ce qu'il a dit à l'instruction :

Il est certain que c'est par suite de cette campagne de *l'A. F.* ou par suite d'une intervention directe de la Milice de Bourg auprès de la Gestapo que cette quadruple arrestation a été rendue possible.

M. le Président. — C'est pour cela que j'ai poussé le témoin, pour qu'il précise ces points : est-ce avant ou après cet article. C'est après cette enquête que l'article paraît et que la police intervient.

Me Goncet. — J'approuve tout à fait votre interrogatoire, Monsieur le Président.

M. le Président. — C'est pour cela que j'ai fait préciser : à cause du mot « ou » que j'ai vu dans la déposition.

Me Goncet. — Je m'étonne de ceci qui n'était pas dans sa déposition.

Ce que je voudrais, c'est que le témoin puisse affirmer que cet inconvénient de la famille Fornier vient de M. Maurras, et non de la Milice de Bourg. Qu'est-ce qui lui permet d'affirmer cela, et quels sont les éléments de la conviction?

M. le Président. — Le témoin nous a dit : c'est d'après *l'Action Française*. Sur quoi vous basez-vous?

Le Témoin. — A l'instruction, je ne me suis pas souvenu, mais je suis à même de vous dire que cet article de *l'Action Française* m'a été mis sous les yeux par Mlle Piotat ou M. Gervais, de Bourg. J'ai été pris à l'improviste, pour une déposition qui remonte à octobre 1943 dont je ne pouvais pas me souvenir, étant donné que j'avais des quantités d'affaires.

J'ai remué mes souvenirs, et je peux affirmer, puisque je l'ai juré, que j'ai personnellement vu l'article. Il est possible que l'on ait mentionné, et que j'ai signé ma déposition. Malgré tout, je me suis trompé dans ma première déposition, mais ma deuxième déposition est la bonne. (*Bruits dans la salle.*)

M. le Président. — Silence!...

Me Goncet. — Je souhaite qu'il n'y en ait pas de troisième, voilà tout.

Le Témoin. — A ce moment, la Gestapo aurait pu être saisie tout de suite, au lieu de nous saisir nous-mêmes.

M. le Président. — Le ministère public pourra vous dire qu'il y a le fait constant de la dénonciation. Sur le journal, — cela est constant — que cette dénonciation n'en soit pas une, ceci est une condition indépendante de la volonté de ses auteurs.

Me Goncet. — Si c'est de l'accusation que vient le mot « dénonciation », je l'accepte. C'est un élément de la lutte. De votre part, il serait surprenant que vous ayez employé ce mot. L'article de *l'Action Française* est un

article. L'important, c'est le point de savoir si c'est une dénonciation.

M. MAURRAS. — Je ne veux pas entrer dans le détail de l'incident ni de la déposition que je n'ai pas suivis, mais j'ai vu, par les lignes générales, qu'encore une fois, le véritable point de vue auquel je me suis placé toujours est entièrement méconnu.

Je reçois une lettre de gens tranquilles, de patriotes, d'hommes nobles, me disant : Nous sommes menacés. Les menaces se réalisent, elles sont suivies d'effet. Il y a des bombes placées chez eux.

Qu'est-ce que je demande? Je demande à l'autorité française, à la justice française, à l'administration française de les protéger, comme c'est son devoir. Ce n'est pas une dénonciation : c'est une défense de bons citoyens, uniquement.

Qu'arrive-t-il? On laisse le terrorisme agir. S'organisent alors dans le pays des remous, une agitation bien naturelle se produit.

J'insiste pour que les pouvoirs compétents fassent leur devoir. Ils ne le font pas. Les braves gens ne sont pas rassurés. Il n'y a pas d'arrêt : le terrorisme continue, les menaces continuent et il arrive alors ce qui est arrivé de tout temps, entre 1940 et 1944 et dans tous les siècles de l'histoire du monde : c'est que s'il y a une occupation, si l'étranger est là, il se propose pour rétablir l'ordre.

Ce que j'ai essayé, moi, c'est de prévenir l'intervention de la Gestapo, de faire que les pouvoirs français eux-mêmes agissent directement pour rétablir l'ordre français.

Voilà mon point de vue.

Maintenant on vient me dire : la Gestapo s'est mêlée de l'affaire, la Feld... je ne sais pas comment ils disent dans leur jargon. C'est l'étranger, c'est l'Allemagne. C'est ce que je voulais éviter. J'ai travaillé tout le temps pendant quatre ans pour que les pouvoirs français, les autorités françaises fassent leur devoir. En ce moment, la situation est retournée, elle est rebroussée complètement. On me dit : C'est votre faute si la Gestapo est intervenue. Pas du tout!

En ce moment, si vous venez frapper votre coulpe sur ma poitrine, c'est vous qui devez la frapper sur votre propre poitrine. C'est vous qui n'avez pas fait votre devoir. Vous, c'est une généralité. Le gouvernement a changé en ce moment. Mais il n'y a pas grande différence entre le gouvernement de Laval et le gouvernement qui

a précédé. Laval — et c'est la circonstance atténuante, d'ailleurs, je dois le dire — Laval avait l'amour des médiocrités. Laval avait tellement peur des valeurs qu'il s'est entouré de gens qui étaient incapables de le seconder comme il fallait.

Encore une fois, mon point de vue, pour le procès, est celui-ci : je demande que les autorités françaises, quelles qu'elles soient, maintiennent l'ordre français, et, en maintenant l'ordre, empêchent l'étranger d'intervenir. Elles ne maintiennent pas l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. — Jusqu'à présent, vous dites que le Procureur de la République de Bourg n'a pas fait son devoir : vous le signalez dans le journal, et vous voulez que ce soient les autorités françaises qui statuent? Seules, les autorités ont examiné l'affaire. Il n'y avait rien, on l'a classée. Vous vous élevez contre ce classement.

Me GONCET. — Il ne faut pas oublier qu'il y avait eu des bombes.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce sera de la discussion entre le Ministère public et vous. Nous constatons un fait.

Me GONCET — Le voilà, le fait.

M. LE PRÉSIDENT. — Maurras veut que ce soit l'autorité française qui intervienne. Elle est intervenue. Les bombes n'ont pas été mises par la famille Fornier. Je ne sais pas, je n'ai pas fait l'enquête. S'il y a une enquête à faire, ce n'est pas au journaliste Maurras à la faire. Qu'il s'adresse au gouvernement qui déléguera une commission et qui fera une enquête.

La conséquence, c'est que c'est la police allemande qui est intervenue. Je n'en tire pas d'autre conséquence.

M. MAURRAS. — Je tiens à protester. Encore une fois, je ne reproche pas aux autorités françaises de n'avoir pas fait leur devoir en classant une affaire. Je leur ai dit. Le classement ou le non-classement, c'est un moyen. Le résultat (c'est ce qu'elles devaient obtenir) c'est maintenir l'ordre. Elles ne sont pas parvenues à maintenir l'ordre, elles n'ont pas fait leur devoir.

Par conséquent, que les autorités étrangères soient intervenues, voilà ce dont je me plains.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes complètement d'accord.

M. MAURRAS. — Les Français avaient ordonné une perquisition que le policier avoue n'avoir pas faite. Donc, ils n'avaient pas fait leur devoir. Donc, ils ont laissé le champ libre à la Gestapo. Voilà le point sur lequel je veux insister. Ils avaient laissé le champ libre à l'étran-

ger. Mon action a consisté perpétuellement à dire aux autorités françaises : Faites votre devoir pour que la Gestapo n'empiète pas sur vos autorités.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai compris.

Déposition de M. Charles Fornier,

58 *ans, directeur d'assurances.*

M. LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous dire ce qui est arrivé, et les circonstances dans lesquelles, somme toute, vous avez été arrêté?

LE TÉMOIN. — Au mois d'octobre 1943, j'ai été prévenu par des amis que, dans *l'Action Française,* en très bonne place, en première page, dans le numéro 16 ou 17, M. Charles Maurras avait écrit un article qui ne laissait pas de doute. Bien que mon nom ne soit pas prononcé, il laissait parfaitement apparaître de qui il s'agissait. C'est tellement vrai que plusieurs amis me l'ont signalé.

Quelques jours après, j'ai été prévenu par la police française, par l'inspecteur Bouvard, qu'une plainte avait été déposée contre moi et contre ma famille. Le texte de cette plainte qu'on m'avait mise sous les yeux était évidemment le développement de l'article de Maurras qui n'en était que le thème.

La plainte était signée par le président de la Milice de Bourg, M. Fenet. Je crois savoir que l'article rédigé par M. Charles Maurras avait été inspiré par M. Francisque Girard.

M. Bouvard me dit :

— Si la plainte qui avait été déposée entre les mains de la police française ne l'a été qu'à elle, cela va bien. Mais il y a un risque pour vous : c'est que généralement, la Milice dépose de deux côtés à la fois : à la Gestapo et chez nous.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est la police française, par conséquent, qui vous avait averti. Elle vous a dit : « Il y a plainte, attention ».

LE TÉMOIN. — Et alors, quelques jours après, ma maison a été entourée, à trois heures du matin, par trente gendarmes allemands.

M. LE PRÉSIDENT. — C'était à quelle date?

LE TÉMOIN. — Le 27 novembre.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est-à-dire un mois après l'article de Maurras.

LE TÉMOIN. — A ce moment, il y avait chez moi deux de mes fils, ma femme, ma fille, et deux des amis de mes enfants, dont l'un était le fiancé d'une de mes filles, et un ami à eux qui était venu passer huit jours à la maison, un jeune professeur de Mégève.

M. LE PRÉSIDENT. — Il s'appelait comment?

LE TÉMOIN. — Ivan Dupont.

M. LE PRÉSIDENT. — Il avait quel âge?

LE TÉMOIN. — Trente-deux ans. Il a deux frères en France : l'un, le docteur Dupont, de Niort, et l'autre, le docteur Dupont, de Chamonix.

Nous avons été arrêtés. Une perquisition a été faite chez moi. On n'a rien trouvé. Ils nous ont emmenés.

Pendant ce temps-là, mon fils aîné était arrêté lui-même à son domicile, à Bourg.

Nous avons été emmenés à la Feldgendarmerie de Bourg, tous transférés à la Santé, de la Santé à Montluc.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes restés combien de temps à Montluc?

LE TÉMOIN. — Nous sommes restés, avec mon fils aîné, cinquante-deux jours, et au bout du cinquante-deuxième jour, nous avons été interrogés. Ivan Dupont ne l'a jamais été. Il y a eu un attentat dans un quartier de Lyon, quai Saint-Clair, je crois, et on a pris vingt-deux otages.

M. LE PRÉSIDENT. — Au hasard?

LE TÉMOIN. — Par lettre alphabétique. Il s'appelait Dupont, nous nous appelions Fornier. Ils ont été fusillés dans les caves de la Santé, massacrés. Ma femme est allée le reconnaître à la Morgue.

M. LE PRÉSIDENT. — Et votre autre fils a été emmené en Allemagne?

LE TÉMOIN. — Mes deux fils ont été en Allemagne, plus mon futur gendre. Ils y sont encore et nous sommes sans nouvelles.

M. LE PRÉSIDENT. — Pour résumer tout ceci, il y a plainte déposée contre vous par la Milice, enquête faite par la police française et les autorités françaises. Ces autorités ont fait une enquête, vous ont interrogé. Y a-t-il eu une perquisition chez vous, par la police française?

LE TÉMOIN. — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — L'affaire a été classée.

LE TÉMOIN. — On m'a dit : il n'y a qu'un risque : c'est la Gestapo.

M. LE PRÉSIDENT. — Aucun motif d'accusation.

Puis, paraît l'article dans le journal, et c'est un mois ou un mois et demi après que vingt gendarmes allemands viennent perquisitionner et vous arrêter. C'est bien cela?

LE TÉMOIN. — C'est exact.

M. LE PRÉSIDENT. — Croyez-vous que c'est l'article qui a paru dans *l'Action Française* qui a été cause de votre arrestation, ainsi que de celle de votre famille et des camarades de vos enfants?

LE TÉMOIN. — Il a été certainement le thème de la plainte faite par la Milice. Si vous rapprochez les deux textes!...

M. LE PRÉSIDENT. — Oui, nous l'avons fait. Evidemment, il y a des termes communs. La lettre n'est pas tout à fait pareille, mais il y a des paragraphes où il n'y a pas un mot de changé.

Vous croyez, en conséquence, que c'est bien cet article qui a été cause du malheur qui est arrivé à votre famille et à vos amis?

LE TÉMOIN. — C'est tellement vrai que Francisque Girard, quand il a été arrêté, a été tellement effrayé qu'il n'a pas pu s'empêcher de s'en expliquer avec un de mes amis. Il lui a dit : Jamais je n'aurais cru que cet article parût à cette page d'une façon si évidente. Jamais je n'aurais cru à de telles conséquences.

M. LE PRÉSIDENT. — Il se rendait compte, par conséquent, que la note qu'il avait envoyée au journal avait des conséquences qui dépassaient ce qu'il croyait. Il l'avait peut-être fait tout simplement pour indiquer que les autorités françaises n'étaient pas suffisamment énergiques, et étant donné les conséquences, il a été effondré.

Vous le connaissez, Girard?

LE TÉMOIN. — Hélas!...

M. LE PRÉSIDENT. — Vous étiez en relations avec lui?

LE TÉMOIN. — Nous étions en relations autrefois.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est un milicien, un collaborateur actif?

LE TÉMOIN. — En fuite.

M. LE PRÉSIDENT. — C'était un ami de M. Fenet, le chef de la Milice.

LE TÉMOIN. — Et de *l'Action Française*, aussi.

Me GONCET. — Il est bien entendu que, personnellement, je plains infiniment M. Fornier du sort qu'il a connu, mais ceci étant dit, quand on lit sa déposition à l'instruction, je suis encore obligé de constater qu'elle ne ressemble en rien à ce qu'il dit aujourd'hui.

Aujourd'hui, M. Fornier nous déclare qu'il a eu tout de suite l'impression que l'article de *l'Action Française* constituait pour lui un danger considérable. Cela n'a pas été son avis au moment de l'instruction.

Il vous déclare qu'il a été l'objet d'une plainte de la Milice de Bourg, qu'à la suite de cette plainte, il a été transporté dans une prison allemande, et il est resté là quarante-cinq jours sans être interrogé. Pendant ces quarante-cinq jours, il n'a pas réalisé du tout que l'article de *l'Action Française* avait été pour quelque chose dans sa mésaventure. Mais au bout de quarante-cinq jours, à l'interrogatoire qu'on lui a fait subir, il s'aperçoit qu'il y a un rapprochement à faire entre la plainte qui avait amené son arrestation — c'est lui qui parle — et l'article paru dans *l'Action Française*.

Alors, je viens dire à M. Fornier : c'est entendu, vous avez eu une aventure épouvantable. Mais outre le fait que cette aventure a été causée par une dénonciation de la Milice de Bourg à la police française, et probablement de la Milice de Bourg à la Gestapo, qu'est-ce qui vous permet de penser, Monsieur, que c'est nécessairement l'article de *l'Action Française* qui a entraîné contre vous la mésaventure dont il s'agit?

En d'autres termes, avez-vous une raison de penser que M. Maurras tenait à vous dénoncer à qui que ce soit de l'autorité allemande?

LE TÉMOIN. — C'est tellement vrai que quand l'inspecteur Bouvard est venu me trouver, je lui ai dit : Mais votre plainte — qu'il m'a mise sous les yeux — n'est que le développement de l'article de Maurras. Par conséquent, je n'étais pas encore en prison.

Me GONCET. — Nous sommes bien d'accord. Si l'article par lui-même avait suffi, il eût été sans doute inutile que la Milice renouvelât cet article par voie de plainte.

Or, encore une fois, il ne faut pas oublier, tout de même, que c'est le chef de la Milice qui a déposé la plainte. Qu'est-ce qui vous dit — puisque M. Bouvard est parfaitement décidé à accepter cette hypothèse — que le chef de la Milice n'a pas lui-même saisi la Gestapo, et que la Gestapo se serait saisie en vertu d'un article de *l'Action Française?*

LE TÉMOIN. — Je n'ai jamais dit cela. Le chef de la Milice s'est saisi de l'article de *l'Action Française* pour faire une plainte qu'il a déposée aux deux côtés, pour être sûr de ne pas se tromper. Je n'ai pas dit autre chose.

Me Goncet. — Comme cela, nous sommes d'accord.

M. Maurras. — Je tiens à dire que notre cause est commune, que je ne peux pas voir invoquer le martyre des Français sous la domination allemande, sous la Gestapo, sans sentir que nous sommes tous du même côté, et un père malheureux, un ami dont on a tué l'ami, véritablement, c'est toujours la cause française. Nous sommes tous du même côté.

Mais je reviens toujours au même point. Je dis que l'intervention de la Gestapo, l'intervention de l'étranger occupant, n'est pas due aux plaintes des Français. Elle est due à l'inertie de l'administration de la justice et de l'administration de la police, ce qui fait qu'à la fin de mon article, je disais :

Là encore, c'est l'instrument administratif et judiciaire qui devrait recevoir une nouvelle bombe, sinon il faut qu'il soit renouvelé, car si on veut un résultat, il faut en posséder ou en fabriquer le moyen.

Véritablement, là-dedans, toute la question était de savoir, pour moi, comment faire pour empêcher les Allemands, pour empêcher la Gestapo de se mêler de cette affaire.

Voilà le fond de l'affaire. Voilà ce dont il ne faut pas sortir.

M. le Président. — L'article se termine en effet ainsi :

Si on veut un résultat, il faut en posséder ou en fabriquer le moyen.

Me Goncet. — Il y a une autre question que je voudrais bien poser : oui ou non avait-on posé des bombes chez Girard?

M. le Président. — Il ne conteste pas : il y a eu deux bombes chez Girard.

Le Témoin. — Il y en a eu chez plusieurs personnes.

M. le Président. — Il y en a même eu chez la fille de M. Girard qui avait une ferme à la campagne.

M. le Commissaire du Gouvernement Thomas. — Y avait-il, à Bourg, l'affaire des bombardiers bressans?

Me Goncet. — Qu'on l'appelle ainsi, cela ne change pas le fait.

M. le Président. — Il y a eu des bombes.

M. le Commissaire du Gouvernement Thomas. — Cela avait nécessité l'intervention de la police. Il y avait une enquête et des arrestations.

Me Goncet. — Laissez-moi vous dire, Monsieur l'Avocat général, que dans l'atmosphère où on vivait à cette époque, dès l'instant que des bombes avaient été posées quelque part, la première précaution, même si l'apposition de bombes était quelque chose de légitime qui puisse plutôt s'approuver, c'était de protéger nos nationaux en les enfermant dans nos prisons, et ce n'était pas le moment d'attendre que la Gestapo vienne les enfermer dans les siennes.

Voilà ce qu'a voulu dire Maurras, et ce qu'il n'a jamais cessé de dire. Je vous démontrerai, en plaidant, s'il n'hurle pas avec la vérité des faits, de soupçonner cet homme d'avoir voulu en dénoncer un autre qui s'appelle Fornier, alors qu'il n'y avait pas besoin de *l'Action Française* pour cela. Il n'y avait qu'à faire exactement ce qu'a fait la Milice de Bourg.

M. le Commissaire du Gouvernement Thomas. — Pour protéger les nationaux, il n'était pas nécessaire de les dénoncer dans *l'Action Française*.

M. le Président. — Il y a eu des bombes posées, le fait est exact. Il y a eu l'affaire des bombardiers bressans qui précédait. Vous dites qu'il fallait arrêter? Cela a été fait : deux porteurs de bombes ont été arrêtés. Cela n'a pas suffi. On a continué : on en a arrêté deux autres, le professeur du lycée et un autre. On a arrêté ensuite dix-sept jeunes gens, dix-sept étudiants qui ont été relâchés. Cela fait deux qu'on a maintenus comme porteurs de bombes, et deux autres pour lesquels la police n'a pas trouvé de complicités bien établies, ont été internés par le préfet. Il reste les dix-sept jeunes gens auxquels on reprochait d'avoir mis des bombes et qui n'étaient rien dans l'affaire. Première campagne de votre client. Il y avait eu des bombes. Il y avait eu cette première affaire, ces vingt et quelques arrestations. Le Procureur de la République remet en liberté dix-sept jeunes gens.

Voilà l'ambiance dans laquelle on était. Vous voulez des précisions, en voilà.

M Goncet. — Tout ce que vous venez de dire constitue un exposé, je l'accepte volontiers. Cependant, laissez-moi vous dire que cet exposé est sujet à discussion.

M. le Président. — C'est pour cela que j'aurais voulu que ce soit une affaire entre le Ministère public et vous. Nous demandons au témoin une chose précise : Que sait-il? Si nous sortons de là, nous n'arriverons jamais. Le témoin a prêté serment. Le serment fait que l'opinion qu'il donne est l'opinion qu'il a. Cela ne prouve pas que

l'opinion qu'il a est, comme toutes les opinions, sujette à erreur ou à discussion.

Le Commissaire du Gouvernement demande à ce moment au Président d'entendre, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, M. Luchesi, témoin non cité.

Le témoin est introduit, prête serment, mais la défense s'oppose à son audition.

Déposition de M. Auphan,

42 *ans, rédacteur à* l'Action Française

M. Auphan étant lui-même inculpé est entendu à titre de simple renseignement et ne prête pas serment.

Me Breuillac. — Nous demandons à M. Auphan de bien vouloir nous dire ce qu'il sait sur l'activité de *l'Action Française* pendant l'occupation, les rapports qu'elle avait avec la censure et les autorités occupantes. La question est très générale.

Le Témoin. — Nous recevions de la censure des consignes; celles-ci étaient de deux ordres : certaines étaient numérotées, qui avaient un caractère obligatoire; d'autres qui n'étaient pas numérotées, que l'on pouvait observer ou ne pas observer. Ces consignes portaient sur des textes obligatoires, sur des titrages, sur la mise en pages; elles portaient également sur des sujets qu'il était interdit de traiter.

A un moment donné — je crois vers la mi 43 — M. Bonnefoy, secrétaire général à l'Information, a proposé aux journaux un contrat, c'est-à-dire qu'ils étaient dispensés des textes obligatoires, mais qu'en contrepartie ils devraient publier des articles dont le canevas était fourni par le ministère de l'Information.

L'Action Française a estimé qu'il était préférable pour elle de publier les textes obligatoires après lesquels elle mettait l'indication d'origine, c'est-à-dire Havas-Office, que de publier des articles qui lui étaient dictés par le Gouvernement.

Il va sans dire que l'application de ces consignes donnaient lieu à des incidents très violents entre les collaborateurs du journal et la censure. C'est ainsi, qu'alors que la plupart des journaux passaient régulièrement des

textes concernant la Ligue des Volontaires français contre le Bolchevisme, *l'Action Française* n'en a jamais passés, sauf à la fin, quand on nous a mis le marché en mains : ou de publier ces textes, ou de cesser de paraître. Il en a été de même en ce qui concerne les textes relatifs à la Waffen S.S.

Pour le Service du Travail Obligatoire, nous avons réduit toutes les insertions au strict minimum, et je considère qu'il serait intéressant de comparer le numéro de *l'Action Française* paru à Lyon le lendemain du jour où Laval a prononcé le discours concernant la relève, avec tous les autres journaux paraissant à Lyon ce jour-là. Vous verrez que c'est *l'Action Française* qui a dépensé le moins de zèle pour propager la parole du chef du gouvernement d'alors.

Souvent, nous avons refusé de passer des obligatoires; je citerai pour exemple l'attentat commis dans le café « Au Moulin à Vent », place Bellecour. Le lendemain, les Allemands ont extrait de la prison de Montluc cinq détenus et les ont passés par les armes.

Un communiqué relatant cet incident a été tranmis à la presse avec obligation de le passer. J'ai moi-même téléphoné à Vichy en indiquant sur cet événement qu'il nous avait été possible de nous renseigner, que la façon dont il était relaté dans le communiqué, était mensongère, et que ne voulant pas passer pour des menteurs, nous ne le publierions pas. Nous ne l'avons pas publié. Le même incident s'est produit quand d'Agostini, le chef milicien, a été cité à l'ordre de la nation. Charles Maurras, par son courrier, et moi-même, personnellement, avions eu des renseignements sur les crimes et exactions commis par d'Agostini et sa maîtresse, Mlle Champetier de Ribes, dans le département de l'Ain, et nous avons refusé de faire de la publicité à la citation d'un tel personnage.

Les relations avec les autorités occupantes n'existaient pas. Quand, par exemple, la censure allemande s'est installée à Lyon et qu'elle réunissait chaque mois les chroniqueurs militaires des journaux pour leur donner des indications sur les événements militaires, *l'Action Française* a supprimé à ce moment-là la rubrique militaire afin de ne pas avoir à y envoyer un rédacteur.

A plusieurs reprises les Allemands ont invité des journalistes de la zone sud à se rendre en Allemagne pour visiter les camps de travailleurs. Jamais *l'Action Française* n'a reçu une semblable invitation.

En 1942, s'est tenue à Paris une exposition contre le Bolchevisme, dont les frais étaient faits par le ministère de la propagande allemande; des journalistes de la zone sud ont été invités, frais de déplacement et séjour payés, mais jamais *l'Action Française* n'a reçu une invitation semblable.

En janvier 1944, un décret du président Laval indiquait que Jean Luchaire venait d'être nommé président d'une commission qui devait être chargée d'unifier la presse de la zone sud à celle de la zone nord; c'était donc la main mise de la presse de la zone nord sur la presse de la zone sud.

La Fédération des journaux de la zone sud a pris une délibération protestant contre ce projet. Communication nous en a été faite et nous avons essayé de publier cette délibération; elle nous a été interdite par la censure.

A l'assemblée annuelle du Comité de défense des journalistes de la section lyonnaise, j'ai pris moi-même l'initiative de déposer une motion demandant que le statut de la presse sud soit maintenu dans le statu quo jusqu'à nouvel ordre. Cette motion a été votée à l'unanimité.

Un mois après, a eu lieu à Montpellier un congrès national où cette motion a été reprise et votée à l'unanimité. Mais là, s'est produit un incident. M. Jean Luchaire avait envoyé un émissaire, M. Dupiez, qui devait suivre ce qui se passait, et nous avons été, mes confrères Dussal et Lachapelle et moi-même, représentant mes camarades de *l'Action Française*, les seuls journalistes à protester contre la présence de ce personnage à nos délibérations.

Je crois utile à la manifestation de la vérité de signaler un incident qui s'est produit au mois de février 1943 dans les locaux de la censure régionale de Lyon. A cette époque, M. Bonnefoy, secrétaire général à l'Information, était à Lyon; il avait invité les directeurs et rédacteurs en chef de journaux à une réunion. M. Pujo était malade, Charles Maurras me demanda de l'accompagner. A cette réunion, M. Bonnefoy dit aux directeurs et rédacteurs en chef de journaux en cause qu'il importait de faire une propagande plus vigoureuse en faveur de la relève et bien entendu, disant que c'était ainsi que la France participerait à la croisade contre le Bolchevisme.

Je transcrivais une à une les paroles du secrétaire de l'Information à Charles Maurras qui, à trois reprises différentes, cria à haute voix : « C'est idiot, c'est idiot! »

M. Bonnefoy était visiblement gêné; quand il eut fini

de parler, M. Maurras demanda la parole et expliqua que c'était la première fois de sa vie qu'il était journaliste gouvernemental, et que la tâche était bien difficile en l'occurrence. Il ajouta qu'au lieu de « dorer la pilule », il conviendrait beaucoup mieux de rapporter la vérité au peuple français, c'est-à-dire que le travail obligatoire, la relève, étaient de nouvelles charges que le vainqueur imposait au vaincu.

A l'issue de cette réunion, M. Bonnefoy me demanda un entretien particulier afin de savoir si c'était à lui que s'adressaient les épithètes d' « idiot », qu'avait proférées par trois fois M. Maurras.

J'ajoute que j'étais gêné, je lui dis que M. Maurras, impatient, manifestait ainsi son impatience.

Mais quelque temps après, il y eut un incident provoqué par M. Abetz, ambassadeur d'Allemagne à Paris. Celui-ci avait écrit à Pierre Laval en déclarant qu'il ne tolérerait pas plus longtemps qu'un journal comme *l'Action Française* tournât en dérision la grande armée allemande.

M. Charles Maurras répondit alors à M. Bonnefoy qui avait été chargé de l'interroger, par une lettre dans laquelle il développait l'argumentation qu'il avait soutenue à la réunion de la censure, et même qu'il avait ajouté à plusieurs reprises les épithètes « d'idiot ». Me montrant la lettre, il me dit en riant : Cette fois, vous êtes définitivement convaincu de mensonge.

Il va sans dire que si vraiment nous avions eu l'attitude collaborationniste qu'on nous prête, si nous avions été à plat ventre devant l'occupant, nous aurions eu en face de lui une tout autre attitude, et aurions considéré ses désirs comme des ordres.

Me GONCET. — Le témoin peut-il nous renseigner sur la nature des subventions?

LE TÉMOIN. — *L'Action Française* était le seul journal parisien qui ne touchât pas de subvention. Celles-ci lui avaient été proposées, mais elle les a refusées. Les autres journaux touchaient des subventions qui variaient entre 200 et 300.000 francs par mois, soit 7 à 10.000 frs par jour.

M. LE PRÉSIDENT. — *L'Action Française* n'en a jamais accepté?

Me BREUILLAC. — N'y a-t-il pas des journaux qui ont continué à toucher des subventions après novembre 1942?

M. AUPHAN. — Je crois que *le Figaro* a continué à tou-

cher jusqu'en février, mars 1943. *L'Action Française* n'a jamais rien touché.

M. LE PRÉSIDENT. — Elle était alimentée par quoi? La caisse était remplie uniquement par la vente des numéros?

M. AUPHAN. — Oui, également par les abonnés — nous avions un nombre considérable d'abonnés — et par les souscriptions de nos lecteurs.

M. LE PRÉSIDENT. — Que vous trouviez chez vos lecteurs uniquement?

M. AUPHAN. — J'oubliais un détail qui concerne aussi la publicité. Il est arrivé à diverses reprises que *l'Action Française* a été sollicitée par des courtiers de publicité qui recevaient des ordres de publicité concernant des livres vantant la collaboration, pour des publications allemandes comme *Signal,* et même pour des journaux collaborationnistes, comme *Gringoire. L'Action Française* a refusé cette publicité.

Je regrette que les archives du journal aient été pillées et ne soient pas là, car on aurait trouvé dans les archives du chef de la publicité un dossier édifiant à ce point de vue.

M. LE PRÉSIDENT. — Les archives n'ont pas été sauvées?

M. AUPHAN. — Parce que le journal a été pillé.

M. LE PRÉSIDENT. — Rien n'a été sauvé; cependant, dans l'enquête, il est établi que des caisses lourdes ont été déménagées de vos locaux quinze jours avant l'occupation, donc avant le pillage dont il est parlé. Que contenaient ces caisses?

M. PUJO. — Je vous l'ai dit hier : les livres de comptabilité, ce n'est pas lourd; ces caisses contenaient les nombreux volumes de notre collection. C'étaient des caisses de bois.

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne sait si des caisses sont parties. L'enquête le dit.

M. PUJO. — Ce sont les employés du journal qui se sont chargés de cela.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez dit hier que c'étaient vos collections qui étaient sauvées.

M. PUJO. — Je sais que les collections ont été évacuées.

M. LE PRÉSIDENT. — Je demande à Auphan si des caisses ont été sauvées.

M. AUPHAN. — C'est la collection du journal. Nous avions quatre collections qui ont été prises à Paris par

les Allemands, nous entendions sauver celles qui nous restaient.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez pu les transporter quinze jours avant, vous n'avez jamais dit à personne où elles étaient?

M. AUPHAN. — On sait où elles sont.

Me BREUILLAC. — C'est une question qui n'a jamais été posée à l'enquête. On ne leur a pas demandé, ils n'ont pas répondu.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je crois que chaque mois, la Milice organisait des conférences de presse, soit pour des raisons quelconques, soit pour des raisons déterminées, quand il y avait un événement grave. Est-ce que *l'Action Française* était représentée?

M. AUPHAN. — Oui, elle y allait comme tous les autres journaux.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Jusqu'à quelle date?

M. AUPHAN. — La dernière fois où nous nous sommes abstenus d'y aller, c'est à la suite de l'arrestation de Maurice Pujo et de Georges Calzant, ceux-ci nous ayant dit qu'ils avaient vu à Montluc, des détenus qui revenaient après avoir été torturés par des miliciens, et je dois dire que nous nous trouvions dans des conditions assez spéciales avec la Milice, du fait de la réquisition des locaux du *Progrès* par la Milice. Nous étions au même étage qu'elle et ce fait de co-habitation nous obligeait à certains contacts.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — A quelle date avez-vous cessé ces conférences de presse?

M. AUPHAN. — En juillet 1944.

M. PUJO. — On allait là comme informateurs.

M. AUPHAN. — Tous les journaux étaient représentés à cette réunion.

Me GONCET. — Sur cette question de contacts avec les autorités occupantes, est-ce que le Parquet n'avait pas des contacts constants lui aussi?

M. AUPHAN. — Je dois dire qu'il y avait eu un déjeuner où nous étions invités et où nous avons refusé d'aller. S'il y a un déjeuner de presse, il y avait des journalistes.

Me BREUILLAC. — Est-ce que les membres de *l'Action Française* ont assisté aux banquets où se trouvaient des membres de l'armée allemande?

M. AUPHAN. — Nous nous y sommes refusés; d'ailleurs, on ne nous invitait pas parce que l'on savait que nous refuserions l'invitation.

Me Breuillac. — Ils ont été invités une fois, ils ont refusé.

M. le Président. — Vous avez été invités une fois?

M. Auphan. — Oui, nous avons été invités à ces conférences de presse; nous avons refusé en supprimant notre chronique militaire.

M. Pujo. — Pour les Allemands!

M. Auphan. — Le déjeuner de presse s'est tenu aux environs du 14 ou 15 août. Je sais comment s'est passé ce déjeuner, et quels sont les gens qui s'y trouvaient. Si on incrimine nos contacts avec la Milice, qu'on les incrimine à tout le monde!

M. le Président. — La question avait été posée hier.

M. Pujo. — M. Auphan peut-il nous dire si nous n'avons pas été expulsés d'une des pièces dont nous disposions au *Progrès*, par la Milice?

M. Auphan. — Oui, nous occupions deux pièces au fond du *Progrès* et un jour le commandant Légusson est venu nous trouver et nous a demandé de partir; on a cédé les deux bureaux contre une grande pièce; ce qui était plus avantageux pour nous. Vers mars ou avril 1944, je ne me souviens pas très bien, la Milice est venue nous demander de prendre ces locaux et on m'a laissé entendre que si nous n'acceptions pas, ce serait réquisitionné. Nous avons alors changé de bureau!

Me Breuillac. — Il a été question des conditions dans lesquelles auraient disparu certaines collections. Le témoin peut-il nous dire ce qui s'est passé au début de septembre 1944 dans les locaux du journal, comment ils ont été pillés et par qui?

M. Auphan. — Le 6 septembre 1944, c'était un mercredi; dans l'après-midi, j'avais décidé d'aller faire un tour à *l'Action Française* comme j'y allais chaque jour depuis que nous ne paraissions plus. Les portes étaient fermées; je sonne; ce sont des jeunes gens, revolver au poing, qui viennent m'ouvrir. Ils m'exposent qu'ils sont les membres des Jeunesses communistes et qu'ils ont réquisitionné les locaux de *l'Action Française* pour y installer un hebdomadaire qui devait paraître incessamment.

J'ai discuté un moment avec eux, ils avaient d'ailleurs vérifié la comptabilité du journal puisqu'ils m'ont demandé des explications sur les traitements, émoluments et salaires que touchaient certains collaborateurs et employés.

Le plus grand désordre régnait dans l'appartement : toutes les armoires étaient ouvertes, des paquets de papier de partout, et sur l'espèce de banquette qui sépare l'entrée des bureaux des bureaux eux-mêmes, j'ai vu, prêts à être emballés : une bouilloire électrique, un radiateur électrique, un fer à repasser et même une paire de souliers.

J'ai demandé aux jeunes gens qui étaient là ce qu'ils comptaient faire de cela; ils m'ont dit : « Que voulez-vous, le peuple a faim ». Je leur ai répondu : « Le peuple ne se nourrit pas avec des radiateurs électriques », et la discussion s'est poursuivie. Ils m'ont demandé de leur signer un papier aux termes duquel j'étais satisfait du départ des Allemands de cette bonne ville de Lyon. Je l'ai signé avec empressement; après quoi, ils m'ont demandé de constater que, venant des locaux de *l'Action Française*, je les y avais trouvés et que j'avais été reçu par eux courtoisement. J'ai également signé.

Mais en sortant, comme ces jeunes gens ne m'avaient montré aucun papier de réquisition et comme, d'autre part, ces préparatifs de déménagement de radiateur, de fer à repasser, etc... m'avaient parus étranges, je me suis rendu au Commissariat de police de la place Antonin-Poncet où j'ai exposé au fonctionnaire de service ce que j'avais vu. Alors, un brigadier, accompagné de cet agent de police, s'est rendu 66, rue de la République dans les bureaux du journal. Les jeunes gens leur ont expliqué que le bon de réquisition, ils ne l'avaient pas encore, mais qu'ils allaient l'avoir. Par la suite, j'ai appris que les locaux de *l'Action Française* avaient été affectés par la Préfecture à un hebdomadaire démocrate chrétien qui devait paraître incessamment, mais que les Jeunesses communistes voulant le local pour elles, l'avaient brûlé de vitesse.

Me Goncet. — Le témoin peut-il nous raconter de quelle façon Maurras, Pujo et lui ont été arrêtés?

M. Auphan. — Le 4 septembre 1944, vers une heure de l'après-midi, j'arrivais à la maison de la Presse pour y déjeuner, quand le Président me dit : « Il y a cinq journalistes américains qui désirent vous parler ».

Je vais les trouver, et ils me disent qu'ils sont de passage à Lyon et qu'ils désireraient interviewer Maurras. Je leur promis de demander à M. Maurras un rendez-vous et de leur donner une réponse pour l'après- midi, cinq heures.

Il me fut assez difficile de me rendre au domicile de

M. Maurras parce que, dans l'après-midi, une fusillade éclatait sur le quai Saint-Antoine et place Bellecour.

Finalement, à cinq heures, au moment du rendez-vous, je n'avais pas encore vu Charles Maurras. Les journalistes américains me conduisirent jusqu'au quai de Saône, aux abords de l'appartement de M. Maurras; là, je trouvais Maurras, et il fut décidé qu'il les recevrait une heure et demie après.

En attendant, j'allais prendre un verre avec ces confrères américains qui me demandèrent ce qui s'était passé dans cette zone depuis leur débarquement, car ils ignoraient ce qui s'était passé à Vichy.

Je leur racontai dans quelles conditions le Maréchal avait été emmené en captivité en Allemagne, et comme j'avais chez moi un rapport complet sur ces événements — le texte que le Maréchal avait rédigé avant de partir, ainsi que la lettre qu'il avait adressée au chancelier Hitler — je demandais aux Américains de me conduire chez moi, et je leur remis les documents.

Nous allâmes ensuite chez Maurras où les confrères américains restèrent pendant une heure et demie. Ils furent ravis de l'entretien. Je dînai avec eux, et le soir, ils repartaient pour Voiron où ils avaient leur installation de radio. Ils me dirent qu'ils allaient diffuser immédiatement ce qu'ils avaient appris dans l'après-midi.

Le vendredi 6 septembre, mon frère vint me trouver en me disant qu'un fonctionnaire du cabinet du Commissaire de la République me recherchait. Je suis allé trouver ce fonctionnaire qui me dit qu'en effet on me demandait au cabinet du Commissaire de la République. J'y suis allé avec lui et j'ai été conduit à l'intendance de police où un fonctionnaire me demanda ce qu'il en était de cette entrevue de Charles Maurras et des journalistes américains.

Je lui expliquai les choses telles qu'elles s'étaient passées, après quoi ce fonctionnaire m'a demandé si je n'avait pas écrit des articles pro-nazis.

Je lui demandai de me les montrer, que je serais très curieux de les connaître, après quoi il me demanda où se trouvait Maurras.

Là, je dois dire que mon embarras fut des plus grands, parce que je savais que des gens recherchaient Maurras pour lui faire un mauvais sort. Néanmoins, nous avons discuté et au bout d'une heure d'hésitation, je demandai au fonctionnaire de m'accompagner et que puisque rien ne serait fait à Maurras et qu'on voulait des éclaircissements sur la visite des Américains, j'allais le chercher.

Nous y sommes allés; nous sommes arrivés vers dix heures du soir. On a ramené non seulement Charles Maurras, mais Pujo; on nous a dit que le Commissaire de la République ne pourrait pas voir Maurras, car il se trouvait à l'état-major de Delattre de Tassigny. On nous a demandé un rapport détaillé sur cette visite des Américains.

Maurras a rédigé trois ou quatre pages que j'ai, moi-même, dans la nuit, dactylographiées. De mon côté, j'ai rédigé un rapport. La nuit, le matin, ont passé et vers cinq heures de l'après-midi, on nous a notifié des arrêts d'internement, et nous avons été conduits à Montluc, dont Maurras et Pujo ont été extraits peu de temps après, et où je suis resté jusqu'au 22 novembre.

Me Gonget. — Dans la procédure, vous savez qu'on avait recherché de tous côtés ce fameux rapport rédigé et tapé par Auphan. Non seulement on ne l'a pas retrouvé, mais M. Yves Farge a déclaré qu'il n'était pas du tout au courant de cette histoire. M. Auphan pourrait-il nous dire ce qui a été dit dans ce rapport?

M. Auphan. — Je me souviens que ces journalistes américains — Charles Maurras étant sourd — m'ont demandé de poser par écrit à Maurras, je crois, sept ou huit questions. Il y avait notamment celles-ci : Pensez-vous que la France évitera le communisme? Croyez-vous à une restauration de la monarchie?

Me Gonget. — Pour permettre au témoin de répondre plus clairement, je vais lire les questions qui avaient été posées :

1° A votre avis, quelle sorte de gouvernement la France aura-t-elle dans l'avenir?

2° Croyez-vous qu'il y a encore la possibilité d'une monarchie en France?

3° Le gouvernement de Vichy était-il vraiment pro-allemand?

4° Croyez-vous qu'il y ait chance d'une guerre civile en France?

5° Qu'est-ce que c'est votre estimation de la politique américaine envers le gouvernement de Vichy?

6° Quels sont vos projets personnels pour l'avenir?

7° Est-ce qu'il y a quelque chose de particulier que vous vouliez dire au public américain pour expliquer votre position politique, notamment sur le point qui regarde le procès : le gouvernement de Vichy était-il pro-allemand, voulez-vous nous dire ce qu'on a répondu?

M. LE PRÉSIDENT. — Par rapport à l'aide qu'il aurait pu apporter aux ennemis.

M. AUPHAN. — Sur la question de Vichy, le gouvernement n'était pas allemand.

M. LE PRÉSIDENT. — Insistez sur les points : le gouvernement de Vichy était-il pro-allemand?

M. AUPHAN — Je dois dire que Maurras a accueilli la question avec quelque humeur. Il a fait le signe de boxer le correspondant américain qui posait la question et il a prononcé en faveur du Maréchal un plaidoyer des plus chaleureux.

M. LE PRÉSIDENT. — Sur la première question, Maurras aurait répondu qu'il n'était pas du tout collaborateur.

M. AUPHAN. — Le journal a quitté Paris parce que les Allemands y étaient. Il est venu à Lyon.

M. LE PRÉSIDENT. — Quand les Allemands sont venus à Lyon, votre collaboration n'était plus possible, vous auriez peut-être pu fermer les portes?

M. AUPHAN. — C'est qu'à Paris les journaux fonctionnaient sous le contrôle strict, unique, de la censure allemande, tandis qu'à Lyon, nous paraissions sous le contrôle de la censure française. Avec ce raisonnement, tout le monde aurait dû se démettre de ses fonctions, quand les Allemands sont arrivés dans la zone sud?

Me GONCET. — La seconde question était : « A votre avis, la France de l'avenir aurait quelle sorte de gouvernement? »

M. AUPHAN. — Maurras avait dit qu'il importait qu'il y ait un gouvernement strictement français, soucieux des intérêts français et il proclamait ce qu'il vous proclame depuis le début de sa vie politique, c'est-à-dire la nécessité de la monarchie.

Je dois dire que le lendemain de cette entrevue, Maurras m'a manifesté le plus grand regret de n'avoir pas évoqué le souvenir de Louis XVI et de la guerre de l'Indépendance américaine.

C'est vous dire que l'entretien s'est déroulé le plus cordialement possible.

Me GONCET. — Le témoin voudrait-il nous renseigner sur les consignes données dans *l'Action Française* aux membres de ce mouvement qui voulaient aller à la Milice?

M. AUPHAN. — Je dois dire que j'ai assisté d'une façon très précise à un entretien qui eut lieu à Lyon le 9 juin, au moment de la mobilisation générale de la Milice, entre un ami personnel de ma famille et M. Pujo.

Cet ami qui, ancien S.O.L., avait été enrôlé de ce fait à la Milice, mais n'avait jamais marché pour la Milice et avait protesté en disant qu'étant donné la politique qu'elle suivait, il ne pouvait y demeurer, avait reçu son ordre de mobilisation.

M. Pujo a dit à cet ami : « Cachez-vous, mais pour rien au monde, ne répondez à cet ordre de mobilisation; quittez votre domicile. »

(*M. Auphan s'adressant à M. Pujo*). — Il s'agit d'un de nos amis de l'Ardèche.

Chaque fois que des amis venaient solliciter des renseignements au sujet de la Milice, de ce qu'ils pouvaient faire là-bas, *l'Action Française* conseillait l'abstention, et si elle voyait qu'elle prêchait en vain, elle mettait le marché en mains et disait que c'était à choisir entre elle et la Milice.

M. PUJO. — Il y a des consignes écrites à ce sujet que nous avons envoyées.

Déposition de M. André Fornier,

32 ans.

M. LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous indiquer les circonstances dans lesquelles vous avez été arrêté?

M. FORNIER. — Avant d'être arrêtés, nous avons eu la visite de M. Bouvard, inspecteur de police. M. Bouvard, qui était un résistant, savait que nous l'étions également. Il nous a mis sous les yeux la plainte qui avait été déposée. Nous avons immédiatement fait une relation entre cette plainte qui était à peu près, mot pour mot, l'article qui avait paru dans *l'Action Française* du 7 octobre.

M. LE PRÉSIDENT. — La visite de l'inspecteur a eu lieu avant la parution du journal?

M. FORNIER. — Après.

M. LE PRÉSIDENT. — Croyez-vous que l'article du journal ait eu une influence dans ce qui s'est passé par la suite?

M. FORNIER. — C'est une déduction à peu près logique et qui paraît normale, puisque le texte de la plainte est à peu près, mot pour mot, le texte de l'article.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous dites que l'article du jour-

nal a paru avant la plainte et que ce n'est donc pas la plainte qui a provoqué cet article.

M. FORNIER. — Absolument pas. Lorsque M. Bouvard est venu me voir, j'ai immédiatement fait, pour ma part, le rapprochement entre la plainte dont il me faisait part et l'article qui avait paru précédemment.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous connu l'article de *l'Action Française* avant que M. Bouvard vous communique lui-même la plainte? Vous croyez que c'est cet article qui a déclenché et l'enquête française et l'enquête faite par les Allemands?

M. FORNIER. — Cela paraît extrêmement logique.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y avait eu quelques événements avant, ce qu'on a appelé l'affaire des bombardiers; n'y avait-il pas eu de relations entre vous? Cela s'est passé plusieurs mois après la première affaire?

M. FORNIER. — Je ne vois pas la relation.

M. LE PRÉSIDENT. — Cela a pu créer une certaine atmosphère dans la ville de Bourg. Un premier article avait paru sur la première affaire, expliquant que les arrestations n'étaient pas assez nombreuses. Vous avez été arrêté...

M. FORNIER. — Nous avons été arrêtés le 27.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez été à Montluc?

M. FORNIER. — Oui, nous y sommes restés cinquante-deux jours; nous avons été tous à Montluc, y compris deux amis qui se trouvaient à la maison. Mon père et moi nous avons été relâchés le 17 janvier; mes deux frères et mon futur beau-frère ont été déportés.

M. LE PRÉSIDENT. — Ils sont encore en Allemagne?

M. FORNIER. — Mes deux frères et mon futur beau-frère sont actuellement en Allemagne; c'est le quatrième qui a été fusillé.

Me BREUILLAC. — Avant que vous n'alliez plus loin, nous vous prions, Monsieur le Président, de prendre connaissance de nos conclusions. Nous demandons acte que ce témoin a été entendu après les témoins cités par les prévenus; je ne pense pas qu'il y ait des difficultés; le fait est conforme à la vérité.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est pour gagner du temps que j'ai entendu les autres témoins et à ce moment-là, vous n'avez soulevé aucune objection.

Une discussion s'engage entre la défense, le Président et le Commissaire du Gouvernement. La réponse aux conclusions est reportée à plus tard.

Déposition de M. Alexandre Angeli,

62 ans, ancien Préfet.

M. Angéli, ancien préfet de Lyon, avait été condamné à mort par la Cour de Justice. Mais l'arrêt ayant été cassé, ce témoin est entendu sous la foi du serment.

M. PUJO. — Après l'expulsion de M. Laval, le 13 décembre 1940, la campagne de la presse inféodée aux Allemands s'est développée et accentuée. Non seulement il y avait des menaces de sa part, mais il s'était formé des organisations para-militaires en zone occupée, parmi lesquelles se distinguait le M.S.R. (Mouvement social révolutionnaire) dont les chefs étaient bien connus de nous : c'étaient des anciens « cagoulards » que nous avions mis à la porte de chez nous pour la plupart et qui avaient des raisons d'avoir de la haine contre nous. Leur haine se trouvait redoublée par l'influence qu'on nous accusait d'avoir sur l'état d'esprit de Vichy et l'expulsion de M. Laval.

La campagne fut si violente que, dans les premiers mois de 1941, il était question à Paris — la Sûreté générale en était informée et nous l'avons su — d'un raid sur Vichy pour « tout nettoyer », c'est-à-dire pour débarrasser Vichy des ennemis des Allemands.

En même temps, nous étions menacés de notre côté. Nous en avons été informés par M. Lathma, qui était alors intendant de police. Bref, le préfet Angéli a été prévenu. Il a voulu établir autour de nous un service de garde qui a été extrêmement serré puisque Charles Maurras, Georges Calzant et moi, étions suivis toute la journée, chacun, par un agent qui était destiné à nous protéger.

Puis-je demander à M. Angéli si c'est bien exact?

M. ANGÉLI. — Il est exact que M. Pujo est venu me voir un jour, il y a deux ans et demi ou trois ans, à une date que je ne peux pas préciser. Il me fit part des craintes qu'il avait pour Charles Maurras. Il redoutait que de Paris ne vinssent des individus qui avaient été chargés de perpétrer un assassinat sur Charles Maurras et sur certaines personnes de son entourage.

Je pris aussitôt les précautions nécessaires. Je fis assurer une garde vis-à-vis de Charles Maurras comme de ses principaux collaborateurs. Je dois dire que j'informai aussitôt la direction de la Sûreté Nationale qui, peu de temps après, m'écrivit en effet, après avoir approuvé la mesure que j'avais prise, pour me confirmer que des renseignements qu'elle avait recueillis, il résultait que Charles Maurras était menacé. Je me souviens, en effet, que dans cette lettre que m'avait écrite le ministère de l'Intérieur, il y avait une photographie de l'individu qui aurait été particulièrement chargé de perpétrer l'assassinat et on me demandait de faire des recherches.

J'ai fait à Lyon des recherches qui n'ont rien donné. Je crois me souvenir qu'à ce moment-là, les renseignements qui me vinrent me précisèrent que l'individu en question, au lieu de s'être arrêté à Lyon, était allé du côté de Marseille.

Il se trouvait qu'à ce moment-là, Charles Maurras avait l'intention d'aller faire des conférences dans la région provençale.

M. Pujo. — Il est parti pour Marseille à ce moment-là.

M. Angéli. — Je me souviens avoir écrit à mon collègue de Marseille, qui fut touché en même temps que moi par la Sûreté Nationale, pour l'informer du danger que courait Charles Maurras et les précautions qu'il aurait à prendre.

M. le Président. — Vous aviez donné aussi à Maurras l'autorisation du port d'arme.

M. Angéli. — J'ai, en effet, donné moi-même à Maurras l'autorisation du port d'arme. Charles Maurras fit une conférence à Marseille et à Toulon.

M. Pujo. — A Marseille.

M. Angéli. — Depuis, je n'ai plus entendu parler de rien.

Mais quelque temps après, j'appris que M. Charles Maurras et ses collaborateurs se refusaient à bénéficier de la surveillance dont ils étaient l'objet et j'appris également, qu'à Vichy, à l'Hôtel du Parc, on avait reçu la visite de M. Deloncle. Cela avait indisposé violemment M. Charles Maurras qui demanda à ne plus être surveillé et protégé.

M. Pujo. — C'est par une lettre de moi dont nous avons le double au dossier.

M. Angéli. — Je cessai donc la surveillance de M. Charles Maurras ou plutôt je l'atténuai d'une manière

sensible tout en laissant subsister un minimum de surveillance.

Me Breuillac. — Quels étaient les hommes qui menaçaient Maurras et ses collaborateurs? A quels groupes appartenaient-ils?

M. Angéli. — Mes souvenirs sont un peu imprécis. Je me rappelle ce que dit M. Pujo aujourd'hui; c'était en effet la Cagoule.

M. Pujo. — Les dirigeants étaient d'anciens cagoulards; le groupe s'appelait le M.S.R. Il était dirigé par M. Deloncle et M. Fillot.

Me Breuillac. — Vous venez vous-même de parler de M. Deloncle.

M. Pujo. — C'était une organisation créée par Marcel Déat, dont ils étaient les membres actifs. Ils étaient protégés par les Allemands au point d'avoir rêvé un raid sur Vichy. La Sûreté Générale et la police de Vichy prirent des mesures contre l'éventualité de ce raid. Ce sont les mêmes qui, nous accusant d'être responsables de l'expulsion de Laval et par conséquent de la politique boche, avaient formé des projets homicides contre nous.

C'est à ce moment-là qu'a été assassiné Max Dormoy. Je suis venu voir le préfet Angéli le jour où l'on a appris l'assassinat de Max Dormoy. J'ai dit à M. Angéli : ce sont certainement ces gens-là qui ont assassiné Max Dormoy; ils commencent la série de leurs vengeances, parce que Max Dormoy avait joué un rôle important contre la cagoule : l'assassinat était signé.

J'ai envoyé à Charles Maurras, qui était à Martigues, un télégramme que je regrette qu'on n'ait pas pu retrouver au contrôle postal, pour lui annoncer l'assassinat de Max Dormoy et pour faire mes réflexions là-dessus.

Je suis allé voir le préfet Angéli; je lui ai dit : ce crime est signé et Maurras est menacé. C'est alors que M. Angéli a téléphoné ou écrit à son collègue de Marseille pour lui demander de prendre des précautions.

M. Angéli. — Cela est exact.

Me Breuillac. — Deuxième et dernière question : n'a-t-il pas été question pour Charles Maurras d'aller en Espagne? A-t-il demandé un passeport et dans quelles conditions?

M. Angéli. — Je me rappelle que M. Pujo vint me voir à la Préfecture et me dit que Charles Maurras avait l'intention de se rendre en Espagne et qu'il désirait avoir un passeport, mais que, pour l'obtention de ce dernier, il

désirait n'avoir affaire qu'au gouvernement français et non pas à d'autre.

Il était en effet courant, il faut bien le dire, que les particuliers qui sollicitaient du ministère de l'Intérieur un passeport, prenaient souvent contact avec les autorités d'occupation, parce qu'elles visaient ces autorisations.

La demande se faisait de la façon suivante : on adressait la demande au ministre de l'Intérieur, qui était M. Pierre Laval. Celui-ci se faisait apporter le dossier, l'examinait, le signait, et ensuite le dossier était envoyé à Paris aux autorités d'occupation qui visaient ou ne visaient pas.

M. Maurras savait certainement le processus habituel que nous n'avons jamais recommandé — en ce qui me concerne, inutile de le dire — et j'ai téléphoné...

M. Pujo. — Devant moi.

M. Angéli. — ... au chef du service de la Sûreté Nationale à qui je dis : voici ce que demande M. Maurras, mais ce qu'il demande avant tout, c'est que l'autorisation lui soit donnée par le chef du gouvernement français. Il ne veut rien demander aux autorités d'occupation.

Depuis, j'ai perdu l'affaire de vue. Je crois me souvenir que M. Maurras n'a jamais obtenu son passeport.

Déposition de M. René Verdenal,

31 ans, professeur.

Me Goncet. — J'expliquerai en plaidant à MM. les Jurés comment est né le dossier de Maurras. Qu'il leur suffise pour l'instant de savoir qu'à part la plainte du capitaine Stéphane, il n'y avait dans ce dossier qu'un rapport de M. Verdenal.

M. Verdenal peut-il nous dire comment il a été amené à rédiger ce rapport, à la demande de qui et dans quelles conditions?

M. Verdenal. — J'ai été chargé, au cours du mois de septembre, de préparer un rapport sur l'activité journalistique de Charles Maurras, au nom de la délégation régionale de l'Information, donc du Commissariat de la République. C'était un service d'épuration de la presse qui avait été créé au Commissariat de l'Information.

C'est à ce titre que la délégation régionale m'a demandé de constituer un dossier. Mon travail a consisté à faire le dépouillement systématique de tous les articles de Charles Maurras depuis la date de juin 1940 jusque vers les derniers jours de l'occupation. Le document que j'ai fait parvenir à la délégation régionale de l'Information essayait de présenter une synthèse en analysant le contenu des articles de M. Charles Maurras dans la mesure où ces articles indiquaient une collaboration politique, militaire, policière avec l'Allemagne. C'est dans ce sens-là que j'ai tenté d'analyser ces articles.

Ce qui m'a frappé dans la lecture des articles de Maurras, c'est que très souvent, on a l'impression qu'il ne s'agit pas d'un débat d'idées, mais que ces articles sont de véritables actes de collaboration, par exemple...

Me Goncet. — Permettez, Monsieur le Président. Il me semble que le témoin répond à une question que nous n'avons pas eu l'honneur de lui poser. Nous démontrerons tout à l'heure ce que nous pensons de son exposé; il a visé des articles en leur faisant dire ce qu'ils ne disent pas, en mettant des mots qui n'y sont pas, des phrases qui n'ont jamais figuré dans le texte, le tout résumé dans un répertoire sur lequel nous faisons faire une enquête.

Je ne lui pose pour l'instant que cette question, c'est celle que vous lui poseriez : où est-il maintenant, et pourquoi?

M. le Président. — Il est arrêté pour autres causes... Ce n'est pas ce qui nous intéresse.

Me Goncet. — Nous le savons, mais nous voudrions savoir où est M. Verdenal et pourquoi il y est.

M. Verdenal. — Si vous me permettez de faire une remarque, je ne suis pas là pour être jugé par les avocats de Charles Maurras.

Me Goncet. — Nous sommes d'accord, mais nous vous interrogeons sur un fait.

M. Verdenal. — Je suis là en tant que rapporteur de la Délégation régionale de l'Information.

Me Goncet. — Vous êtes ici en qualité de témoin cité par la défense qui ne vous pose qu'une seule question : il y a un rapport de vous dans le dossier, nous voulons savoir la valeur à attacher à l'auteur de ce rapport.

M. le Commissaire du Gouvernement. — Il s'agit d'un prévenu qui n'est pas condamné.

M. Verdenal. — J'espère.

Me Goncet. — Nous avons les mêmes tendresses que

vous pour le prévenu, Monsieur le Commissaire, mais nous voulons savoir de quoi cet homme est prévenu.

M. LE PRÉSIDENT. — Pour une affaire de droit commun.

Me GONCET. — Nous ne voulons pas juger, mais sur l'énonciation des faits, il est essentiel de savoir que c'est en qualité de membre du comité d'épuration que M. Verdenal a commis un certain nombre d'infractions à la loi qui sont qualifiées « vols », et qui sont qualifiées « faux ». Est-ce exact?

M. VERDENAL. — Ce sont du moins les chefs d'inculpation, mais je ne pense pas que ces griefs soient établis; nous sommes au début de l'instruction.

Me GONCET. — Pendant le temps où vous faites l'objet d'une inculpation, vous vous seriez honoré en retirant votre rapport.

M. VERDENAL. — Je n'ai pas à retirer un rapport que j'ai fait avec ma conscience de résistant de la première heure, avec ma conscience de Français qui a fait tout son devoir.

Me GONCET. — Il n'y a qu'un inconvénient : c'est que tout ce qu'on dit hurle avec la réalité d'une inculpation.

Me BREUILLAC. — Il est poursuivi en qualité de faussaire par l'avocat de la République à Lyon.

M. LE PRÉSIDENT. — Le témoin a prêté serment; que lui demandez-vous? Vous lui demandez s'il est arrêté pour un délit de droit commun. Il dit : oui, le fait n'est pas encore établi. Vous en tirerez toutes les conséquences que vous voudrez; c'est de la plaidoirie.

Le témoin a fait un rapport dans lequel il devait rechercher les différents articles dans lesquels Maurras s'occupe de politique nuisant à la France. Il l'a fait. Il est écroué pour autre chose. Vous en tirerez toutes les conséquences que vous voudrez.

M. VERDENAL. — Le rapport a été fait avec toute l'objectivité nécessaire.

Me GONCET. — Nous le verrons tout à l'heure; cela ne vous concerne pas.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous étiez libre à ce moment-là? Vous n'aviez pas commis de délits?

Me GONCET. — Nous n'en savons rien.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez les copies de journaux; s'il a mal fait son rapport, s'il l'a fait d'une façon trop légère ou avec une intention de faux, vous le plaiderez.

Me GONCET. — La seule chose que nous voulons faire remarquer aujourd'hui, c'est que M. le Commissaire du

Gouvernement persiste à se servir d'un rapport rédigé par quelqu'un qu'il poursuit d'autre part.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est de la discussion.

M. MAURRAS. — Pour éclairer votre religion, Monsieur le Président, et la religion de MM. les Jurés, je demande simplement la permission de lire quelques-unes des premières lignes de ce rapport. Voici à peu près comment le rapporteur nous a présenté à l'accusation :

Couvrant tous ses gestes par un serment de fidélité inconditionnelle au maréchal Pétain, il a suivi Vichy d'un bout à l'autre de ses manœuvres tactiques depuis la fiction de l'indépendance, bonne à masquer la capitulation en juin 1940...

— après les articles que je vous ai lus —

... Jusqu'à la collaboration sous la forme militaire à laquelle nous nous sommes opposés tout le temps...

Vous aviez tous les articles sous les yeux, vous deviez reconnaître la vérité!

... A savoir l'assassinat de Français patriotes coupables de lutter contre l'ennemi.

C'est cela que vous appelez un rapport? C'est un mensonge, c'est un faux.

M. VERDENAL. — Il y a des citations précises dans lesquelles vous avez applaudi à l'action de la Milice. Dois-je vous citer votre article?

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez juré de parler sans haine.

M. VERDENAL. — Je n'ai aucune haine.

M. MAURRAS. — Il y a un nouveau faux dans cette accusation pour la Milice; je l'ai signalé à l'instruction.

M. LE PRÉSIDENT. — Le témoin n'a qu'un fait à établir.

Me GONCET. — Je suis en effet partisan qu'il est inutile de discuter avec M. Verdenal.

Après une suspension d'audience, le Président informe qu'il a reçu des lettres de MM. Rouzeau, Louis Madelin et Gabriel Théry qui s'excusent de ne pouvoir venir témoigner.

Déposition de M. Marcel Justinien,

43 ans, agent de fabrique.

M. JUSTINIEN. — J'ai été prisonnier pendant trente-deux mois au Stalag V B. Je suis revenu avec la relève. Afin d'éloigner tous soupçons, je tiens à dire tout de suite que je ne suis pas revenu sur un coup de chance ou de piston, mais plutôt sur un coup de malchance, ayant eu la douleur de perdre ma femme et rentrant ainsi dans la catégorie de veuf avec enfants. J'ai été libéré automatiquement.

Pendant ma captivité, je faisais de la propagande antiallemande et, pour m'aider, j'avais fait venir notamment deux livres : *L'histoire de deux peuples,* de Jacques Bainville, et *La seule France,* de Charles Maurras. Ces livres étaient censurés. C'étaient d'ailleurs Maurras et Bainville les deux auteurs entièrement interdits. Comme j'étais employé au service des colis, j'enlevais ces livres que je m'étais fait envoyer, avant que ceux-ci ne soient visités par les Allemands.

Nous discutions le soir dans la baraque. Et un soir que je discutais avec des camarades, l'un d'eux me dit : Mais Maurras, pourquoi ne prend-il pas parti? Pourquoi? Soit pour les Anglais, soit pour les Allemands; il ne faut tout de même pas s'asseoir entre deux selles. J'ai répondu : Maurras a pris parti, il a pris parti pour la France, et comme je savais que ce camarade était un admirateur des Anglais, je lui dis : Toi, qui admires la rectitude de la politique anglaise, un peu égoïste, mais qui ne vise qu'à servir les intérêts de l'Angleterre, de la seule Angleterre, pourquoi et comment ne comprends-tu pas qu'un Français suive une politique qui ne vise qu'à servir les intérêts de la France, de la seule France?

Là-dessus, un autre camarade que nous soupçonnions d'être collaborationniste, me posa la question suivante : « Alors, Maurras est contre les Allemands et contre les Anglais? » Je lui répondis : « Contre les Anglais, je ne crois pas; la politique de la seule France n'est pas l'opposé de la politique de la seule Angleterre, c'est son vis-à-vis; ce n'est pas la même chose pour les Allemands, certainement Maurras est contre les Allemands. »

Ce camarade me dit : « Je comprends ». Moi, j'ai compris deux jours après seulement.

J'étais en train de travailler le matin à la baraque des colis; il était dix heures et cela se passait au mois de mai ou de juin 1942, lorsqu'un soldat allemand en armes arrive et appelle : « Youstinienne! » — c'était mon nom —. Je me retourne, il me dit de le suivre pour me conduire devant l'officier de justice. Pendant que je l'accompagnais et que je montais les deux étages qui conduisaient au bureau de cet officier, je me demandais l'attitude que j'allais prendre. Fallait-il que je maintienne mes positions? Ou fallait-il au contraire que je fasse l'idiot pour essayer de me tirer d'affaire. J'optais pour la seconde hypothèse. A peine arrivé dans le bureau de l'officier de justice — c'était un capitaine qui parlait le français impeccablement, sans aucun accent, qui connaissait les arcanes de la politique française mieux, certes, que bien des Français — immédiatement, il attaque : « Vous faites ici de la propagande antiallemande. » — « Moi? je fais de la propagande antiallemande? Pas du tout. » — « Pourtant, vous m'êtes signalé comme étant de *l'Action Française.* » Je répondis : « Je lis *l'Action Française*, c'est exact. — « Vous n'ignorez pas que *l'Action Française* est un mouvement antiallemand et que Charles Maurras est notre ennemi le plus acharné? » — « Mais pourtant, Charles Maurras a été contre la guerre. » A ce moment, il se mit à rire ironiquement et me dit : « Oui, oui, contre la guerre, il a été contre la guerre parce qu'il craignait la défaite, mais en réalité, il n'a pas cessé de nous haïr et maintenant il nous déteste plus que jamais. » — « Mais pourtant, il nous recommande de suivre le Maréchal? » — « Non, ce n'est pas Maurras qui suit le maréchal Pétain, c'est le maréchal Pétain qui suit Maurras, et c'est la raison pour laquelle notre Führer n'a pas confiance en lui. »

A ce moment-là, je baissais les bras en disant : « Alors, je ne comprends plus. » — « Je crois, dit l'officier, que vous avez été abusé, et pour cette fois, l'affaire en restera là; mais nous, Allemands, nous ne sommes pas dupes de la conduite de Charles Maurras, nous savons que, lorsqu'il écrit contre l'Angleterre, dans le fond de lui-même, il souhaite la victoire de nos ennemis; ces affaires avec l'Angleterre, c'est à régler entre vous. Quand il conseille au maréchal Pétain de nous abandonner quelque chose, c'est pour mieux nous rouler ensuite. Il est, comme vous dites en France, l'ennemi n° 1

de l'entente franco-allemande. J'espère que je n'aurai pas à vous revoir ici. Sortez. »

Je suis sorti, assez content de m'en tirer de cette façon-là.

J'ajoute que j'apporte ici à Charles Maurras un témoignage de reconnaissance; d'abord, parce que, si je n'avais pas été maurrassien, je ne me serais pas mis au Stalag dans cette situation-là; je n'aurais pas subi cet interrogatoire que je rapporte aujourd'hui; mais aussi parce que c'est Maurras qui m'a enseigné l'amour de la France, un amour qui n'est pas un amour éclaboussant, pas un amour incendiaire qui se transforme en pompier à l'occasion, mais un amour de toujours, un amour à la fois raisonné et instinctif. Raisonné, il suffit de lire son œuvre pour être convaincu. Instinctif, si je puis faire une comparaison un peu vulgaire, qui se compare à celui d'une mère chienne pour ses petits, qui ne veut pas qu'on leur fasse de mal, qui montre les crocs dès qu'on approche d'eux, qui même quelquefois attrape le mollet de quelqu'un qui n'est pas mal intentionné. Maurras, lui, dès qu'on veut toucher à la France, dès qu'il croit qu'on veut lui faire du mal, sort les griffes, et quelquefois, il lui est arrivé de mordre des gens qui n'étaient pas mal intentionnés pour la France. Mais toujours, j'en suis certain, il a été guidé par l'amour de la France.

Et si, parfois, il m'arrive de le juger, je me pose la question suivante : « Qu'as-tu fait pour la France à côté de lui? » Je suis bien obligé de répondre, en toute humilité et en toute bonne foi : « Rien, ou pas grand' chose. »

C'est parce que je suis maurrassien que j'ai foi en la France et en sa justice. Je suis persuadé que la justice que vous lui rendrez ne sera pas une justice étriquée, une justice...

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes ici pour répondre à une question et non pour juger.

M. JUSTINIEN. — C'est fini, Monsieur le Président... une justice qui ne fera pas se réjouir nos ennemis, une justice française, française comme le fut toute son action.

Me GONCET. — Est-ce que le témoin n'a pas connu en Allemagne, dans le Stalag, un nommé Verdenal. Qu'en pense-t-il?

M. JUSTINIEN. — M. Verdenal était prisonnier au même Stalag que moi. J'en pense assez de mal.

Verdenal était, comme moi, d'origine lorraine par ses parents, et à ce titre, il avait le choix de rester au Stalag

et de rester Français, ou bien d'être libéré et de devenir boche. Verdenal a opté pour l'Allemagne et a été libéré alors qu'il n'y avait aucune libération au début de 1941. Nous n'avons pas été surpris, au fond, de cette libération, bien que nous en ayons été écœurés, parce que nous savions tous qu'il était *persona grata* auprès des Allemands. C'est si vrai que, lorsque je suis revenu au kommando Est où j'étais terrassier avec des températures sibériennes, j'ai voulu rester au camp, parce que, malgré les barbelés, il y avait certains avantages, une bibliothèque bien garnie et de bons camarades. L'un d'entre eux me dit : « C'est à peu près impossible de rester au camp, toutes les places sont prises; mais tu n'as qu'à te faire pistonner par Verdenal. » Verdenal ne m'a pas pistonné, mais je suis tout de même resté au camp dans des conditions qu'il serait trop long d'expliquer.

Verdenal avait si bien la confiance des Allemands que c'est lui qui avait été choisi pour donner des leçons d'allemand aux prisonniers français, et lorsqu'il est parti, c'est un officier allemand qui l'a remplacé. Je crois volontiers que la réciproque serait vraie et que si c'était l'officier allemand qui avait commencé, Verdenal l'aurait très bien remplacé.

Voilà l'opinion que j'ai de lui; je ne suis pas seul à la partager.

Déposition de Mme Louise Labeille,

36 ans, concierge.

Mme LABEILLE. — Au début de septembre, je ne me rappelle plus au juste la date, des messieurs de *l'Action Française* venaient à leur service tous les matins et l'après-midi; un matin, ils se sont trouvés à ne pas venir; les jeunes gens des Jeunesses communistes sont venus dans les bureaux de *l'Action Française*. Ils se sont présentés chez moi; comme je n'y étais pas, ils sont montés, ils ont enfoncé les portes. Le soir, ces messieurs descendirent des affaires; j'ai demandé où ils allaient; ils m'ont répondu qu'ils étaient dans les bureaux de *l'Action Française*, que je n'avais pas à m'en mêler, qu'ils avaient l'autorisation de la Préfecture.

M. LE PRÉSIDENT. — Ils ont pris beaucoup de choses?

Mme LABEILLE. — Pas mal de petites choses. J'ai de-

mandé à voir le chef de la Jeunesse communiste qui m'a dit : si c'est à vous, nous allons vous le rendre, mais ce qui est à la maison Maurras et Cie, nous le garderons. Quelques choses me sont rentrées.

M. LE PRÉSIDENT. — Quand les avez-vous vus partir? Avaient-ils des sacs, des caisses ou peu de choses?

Mme LABEILLE. — Ils sont partis avec des paquets, des papiers à lettres, des bricoles.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce n'était pas énorme? Il n'y avait pas besoin d'une charrette?

Mme LABEILLE. — Non.

Me GONCET. — Il y avait aussi des fers à repasser, des radiateurs électriques...

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous remarqué si, quinze jours auparavant, *l'Action Française* n'avait pas déménagé certaines choses?

Mme LABEILLE. — C'est principalement les employés qui ont emporté leurs affaires personnelles.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas vu qu'on ait sorti des caisses lourdes?

Mme LABEILLE. — Je ne me rappelle pas, d'autant que la moitié du temps je ne suis pas là.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y avait beaucoup de matériel?

Mme LABEILLE. — Il y avait des archives, des piles de collections d'anciens journaux.

M. LE PRÉSIDENT. — De sorte que ce n'est pas les Jeunesses communistes qui ont emporté toutes ces piles puisqu'ils n'avaient que des papiers pas très gros.

Me GONCET. — Ceux qui ont fait cette perquisition se sont surtout intéressés aux fers à repasser, des fers électriques.

Mme LABEILLE. — Ils cherchaient principalement, d'après ce que j'ai entendu dire, des armes et de l'argent.

Déposition de M. Jean Goirant

48 ans, négociant à Lyon.

M. GOIRAND. — Je possédais dans mes livres un ouvrage de M. Charles Maurras : *l'Allemagne éternelle*. Cet ouvrage a une préface antigermanique. Au cours d'une réunion privée, j'ai demandé à M. Charles Maurras de me faire l'honneur de me dédicacer cet ouvrage. Cela se

passait en septembre 1941. Maurras le fit avec sa bienveillance coutumière; il me donna une dédicace des plus cordiales. Au moment où il me remit le livre, je lui fis observer que certains, vu les circonstances, se demandaient si actuellement, au moment où il me dédicaçait cet ouvrage, il écrirait encore cet ouvrage et s'il affirmerait tout ce qu'il avait écrit dans cette préface.

A ce moment, il me reprit l'ouvrage des mains et me dit : « Certainement oui », et pour m'en donner la preuve, il inscrivit à côté de la dédicace, ceci :

A Jean Goirand, en toute vieille amitié, de l'auteur, Charles Maurras. Et il ajouta : « Sans qu'il soit nécessaire de retirer un mot à ce livre. Lyon, 26 septembre 1941. »

Inutile de vous dire, ajouta Maurras en me rendant le livre, que vous pouvez le faire lire à vos amis, je n'ai jamais varié?

M. LE PRÉSIDENT. — Le livre a été écrit à quelle époque?

M. GOIRAND. — En 1937.

Sur d'autres points, je profiterai — puisque j'ai eu quelques rapports avec M. Maurras — de vous dire que, dans les conversations dont j'ai été le témoin, non seulement je vous apporte une preuve matérielle, mais je peux vous faire état d'autres conversations, sur certains sujets brûlants. Par exemple, je me rappelle très bien que le jour du discours fameux de Laval, Maurras, à qui nous demandâmes ce qu'il en pensait, s'est écrié : « Crapule, discours d'une crapule ».

Pour nous, qui avions pendant des années suivi la conduite intellectuelle d'un Charles Maurras, nous savions ce qui nous restait à faire. Je n'insiste pas.

Je pourrais encore vous rapporter un souvenir sur les départs en Allemagne. S'adressant à des jeunes gens, il leur dit : « Vous partez en Allemagne, mais vous y garderez une âme française », et, parlant de cette marmite diabolique qui fait quelquefois explosion, il leur dit : « Là encore, vous pourrez servir ».

Je m'excuse je suis allé peut-être un peu loin. Mon but était de vous dire ce que je pensais et que pensent beaucoup de Français de ma génération qui ont, par le contact de Charles Maurras et de *l'Action Française*, appris à servir et à travailler dans l'honneur.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous étiez un abonné de *l'Action Française?* Vous approuviez entièrement la politique de

Charles Maurras? Vous avez lu tous ses articles et vous les approuvez?

M. GOIRAND. — Entièrement.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous approuvez tout ce qui se trouve dans les articles?

M. GOIRAND. — C'est peut-être un peu dire; je parle sur le plan des idées générales pour lesquelles je suis très formel. Pour le reste, je considérerais cela comme des choses à côté.

M. LE PRÉSIDENT. — Ses campagnes contre les Juifs? contre la guerre? Ses dénonciations? Est-ce que vous trouvez que ce sont des choses à côté?

Me GONCET. — Dénonciations, dit l'accusation.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous verriez cité un nom dans un journal, vous l'approuveriez, quelles que soient les conséquences, pendant que les Allemands sont là? C'est la question qui est soumise à la Cour et pas une autre : les actes de Maurras pendant la guerre ont-ils facilité l'aide allemande jusqu'au point d'être une trahison? Actes et répercussions des actes, voilà où est la question. La question est plus délicate, ce ne sont pas des considérations générales sur une politique que personne ne critique, nous ne sommes pas là pour cela.

Me GONCET. — Pour suivre votre pensée, voulez-vous demander au témoin, puisqu'il connaît Maurras, s'il le pense capable d'une trahison ou d'une dénonciation?

M. GOIRAND. — Absolument pas.

Me GONCET. — Puisque le témoin est intoxiqué des articles d'*Action Française*, peut-il nous dire deux mots de son fils?

M. GOIRAND. — Intoxiqué?

Me GONCET. — Je prends l'atmosphère.

M. GOIRAND. — Je n'ai pas à parler de cela.

Me GONCET. — C'est un maquisard qui s'est admirablement battu.

M. GOIRAND. — Il ne faut pas parler de ces choses.

Me GONCET. — Il faut au contraire en parler, parce qu'on parle de bien d'autres choses.

Déposition de M. Marie-Adrien-Martin-Henri Rambaud,

46 ans, professeur aux Facultés catholiques de Lyon.

LE TÉMOIN. — Mes relations avec M. Maurras sont anciennes; elles remontent à 1919. Elles étaient d'ailleurs en ce temps assez espacées; je n'étais qu'un jeune homme et je ne voulais pas être importun. Ces relations ne se sont resserrées qu'avec son arrivée à Lyon à l'automne de 1940 sans d'ailleurs devenir jamais constantes et régulières. J'ai vu M. Maurras une quinzaine de fois et, dans des conditions d'intimité qui lui permettaient de s'exprimer en confiance et librement.

Je dois dire, au risque de surprendre la Cour, que nous parlions très rarement de politique, mais presque toujours de littérature et particulièrement de poésie. Il y avait à cela plusieurs raisons : mon métier d'écrivain, de critique littéraire et de professeur, mon admiration extrême pour l'œuvre littéraire de M. Maurras qui en fait aux yeux du monde entier l'une des gloires de notre patrie, et plus particulièrement pour ses vers qui sont d'un grand poète de ce temps-ci, et enfin, j'avais opté pour ma part pour la Résistance. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'avais renoncé au journalisme à partir de juillet 1942, ne voulant pas donner ma plume dans une presse où la propagande allemande s'affirmait de jour en jour davantage et que, dans ces conditions, avec un homme qui avait été pour moi d'une inépuisable bonté et que j'aimais profondément, je préférais éviter les sujets brûlants.

Il n'en reste pas moins que la pensée de M. Maurras a été l'objet de mes études constantes depuis longtemps, que je crois bien connaître sa pensée et le milieu où il a vécu et qu'ainsi il m'est apparu qu'il était de mon devoir, soit en puisant dans mes souvenirs personnels, soit dans mes réflexions, d'aider la Cour à comprendre le cas qu'elle a à juger.

Le premier point sur lequel je voudrais m'expliquer est relatif à l'antigermanisme de M. Maurras. Je ne fais pas appel simplement aux textes antérieurs, l'évidence est nette sur ce point, mais il ne faudrait pas

croire que l'avènement de l'hitlérisme a rien changé à sa position.

En 1939-1940, il ne cessait de dénoncer dans l'hitlérisme un nouvel islam, c'est-à-dire une redoutable menace pour notre civilisation chrétienne, et je ne sais pas d'expression plus juste si l'on pense qu'il n'y a certainement pas eu depuis le Christ de plus virulente reviviscence du paganisme.

Je me rappelle un entretien précis à l'automne de 1940 où Charles Maurras me déclarait qu'à aucun prix, il ne consentirait pour sa part, non seulement à rien imprimer de nouveau en zone occupée, mais même à y faire rééditer un de ses livres anciens parce qu'il faudrait le soumettre au visa de la censure allemande, ce qu'il considérait comme offensant pour un écrivain français.

Je n'ai donc pas été surpris, d'apprendre que lorsque certains journalistes, plus ou moins de ses amis, avaient voulu revenir en zone occupée, il s'y était opposé violemment, leur déclarant que leur plume serait esclave et qu'ils ne pourraient plus écrire ce qu'ils voudraient, qu'ils seraient, tôt ou tard, de gré ou de force, enrôlés parmi les agents de la propagande allemande. Pas davantage je n'ai pu être surpris de son opposition au collaborationnisme, c'est-à-dire de son opposition impliquant l'union de la France et de l'Allemagne : une Europe fédérée par l'Allemagne lui faisait horreur et il n'y croyait pas.

J'ai également le souvenir d'un entretien à l'automne de 1940 et qui se confirme par un autre qui eut lieu le 2 août 1941 où véritablement, il attendait, il espérait fermement la défaite de l'Allemagne. Je puis dire que la dernière fois que je l'ai vu — c'était le samedi 26 août 1944 — ses premiers mots ont été pour me dire sa joie de la libération de Paris, et le 2 septembre suivant, il m'adressait une lettre dont je détache ces mots que je cite de mémoire, mais textuellement : « A l'actif... le départ des Boches, et c'est bien bon. » Et il continue par le proverbe provençal : « Avançons toujours et nous verrons terre. Le tout est de tenir. »

Voyez qu'on ne peut, pour expliquer son attitude, ni faire appel à aucune inféodation à l'Allemagne, sous quelque forme que ce soit, ni à un déclin de son amour pour la France qui est l'honneur de sa vie.

Comment donc expliquer son attitude politique?

Je voudrais faire appel, en homme habitué par métier

à interroger les textes, à essayer de les faire comprendre, à deux ordres de considérations.

La première est que la pensée de Maurras est centrée sur l'idée d'unité, que rien ne lui fait plus horreur que la maison divisée contre elle-même parce qu'il voit dans cette division un principe de faiblesse. C'est pour cela qu'il estimait que la politique était de se serrer autour du chef de façon à garder à la France assez d'unité, assez de puissance, assez d'être, pour profiter des chances favorables qui, pensait-il, avec raison, ne manqueraient pas un jour ou l'autre de se produire.

Et aussi bien, je suis persuadé qu'actuellement, maintenant que l'événement a fait la preuve que l'unité française passe par le général de Gaulle, que celui-ci a refait l'unité française, la logique de sa pensée lui ferait un devoir de dire pareillement que le devoir est de se serrer autour du général de Gaulle et de le suivre.

Vous me demanderez comment il a pu prolonger cette politique à un moment — je pense en 1943-1944 — où il était manifeste que les barrières que l'on voulait essayer d'opposer à l'Allemagne telle qu'elle était installée chez nous, devenaient de plus en plus inefficaces, et qu'inversement c'était ailleurs, chez les irréguliers, que se rassemblaient les germes de notre résurrection!

Pour que l'homme qui est accusé aujourd'hui ait pu voir cela, il aurait fallu qu'il fût autre que la nature ne l'avait fait, qu'il ne fût pas un homme que sa surdité semblait destiné à être coupé du monde extérieur et qui n'a réussi à se faire une existence active et puissante que par un prodige de volonté et de persévérance, un homme ainsi à la merci des renseignements plus ou moins sûrs qu'il trouve dans son courrier ou de ceux que ses fidèles lui transmettent; sans avoir aucun moyen de les vérifier, un homme d'ailleurs vivant dans un milieu assez fermé, et enfin, étant à cette époque trop près des sphères gouvernementales pour être bien informé, car ce n'est pas toujours de ces hauts postes qu'on sait le plus de choses.

Je vous dirai avec une ardente conviction : pas un instant, dans les entretiens que j'ai eus avec Charles Maurras, pendant ces quatre ans, il ne m'a donné le moindre motif de douter ni de sa bonne foi, ni de son patriotisme, bien au contraire.

En revanche, pas un instant, je n'ai pu voir en lui un homme en état de mesurer ni la désaffection de plus en plus profonde où pouvait finir par sombrer ce qui se

disait l'Etat Français, ni la valeur des forces nouvelles de la Résistance qu'il ne pouvait connaître qu'à travers les abominables déformations officielles.

Me GONCET. — Le témoin ne nous a pas dit son sentiment sur la question suivante : Maurras est-il coupable, d'après vous, de trahisons, de dénonciations?

LE TÉMOIN. — Je suis persuadé que M. Maurras est absolument incapable de trahison. Quant à des dénonciations, je pense que, s'il en avait faites, il les aurait faites par des lettres. Or, je ne crois pas que ces lettres existent!

Déposition de Mme la Comtesse Marie-Renée-Henriette de Dreux-Brezé,

Femme de lettres, infirmière.

Mme LA COMTESSE DE DREUX-BRÉZÉ. — Dans ma famille, quand je me reporte à ma petite jeunesse, nous vivions dans un milieu où régnait un état d'anarchie; notre formule était : vivre sa vie; nous étions très imprégnés de cette idée romantique.

J'ai connu les œuvres de Charles Maurras, je l'ai connu lui-même; il forma mon esprit et l'éleva vers des buts plus hauts. C'est ainsi que je fis partie de la première organisation des jeunes filles royalistes de *l'Action Française*; je fus des six premières. Assez rapidement, je fus chargée de former des cercles d'études. J'ai vécu au milieu de jeunes filles de tous les milieux, dans un esprit de famille, dans une curiosité de ces idées maurrassiennes et dans un amour progressant sans cesse pour notre patrie.

Maurras nous a appris à faire passer l'intérêt personnel, individuel, bien après l'intérêt général, l'intérêt de la patrie.

C'est ainsi que la plupart d'entre nous, quand la guerre de 1914 éclata, partirent pour le front. Pour ma part, j'ai été à Verdun et là je retrouvai un petit cercle élevé dans cette formation maurrassienne. Tous, et j'en ai soigné de nombreux, avaient des natures de héros et on était toujours frappé de voir combien ils avaient été élevés à la qualité de chefs capables de remplacer ceux qui tombaient.

Aujourd'hui, je veux profiter de cette occasion pour vous dire que Charles Maurras n'est pas l'homme de haine qu'on nous montre — et je puis vous en parler, puisque j'ai accepté la fonction de directrice du cercle d'études jusqu'à l'année dernière — mais un promoteur admirable.

Je veux remercier ce grand homme, ce grand chef qui a donné toute sa vie, qui n'a rien demandé, qui nous a donné à nous des raisons hautes de vivre.

Me GONCET. — Le témoin peut-il nous dire ce qu'il sait et ce qu'il a fait au moment de son voyage en Autriche et ce qu'en a pensé M. Maurras?

Mme LA COMTESSE DE DREUX-BRÉZÉ. — Dans les mêmes préoccupations patriotiques et pour des raisons éducatives, je suis partie en 1934 pour l'Autriche. J'avais préféré celle-ci parce que je suis petite-fille d'Alsaciens, j'étais veuve de guerre et j'avais horreur d'aller en Allemagne.

En Autriche, quel ne fut pas mon étonnement de voir ce que nous ignorions absolument en France sous la troisième République, à savoir que l'Autriche était déjà dans un état d'insurrection.

Dès le premier passage de la frontière, je vis que les voies étaient gardées; j'appris que les attentats étaient constants, qu'une guerre civile s'organisait et que le gouvernement national de Dollfus était torpillé par les Autrichiens eux-mêmes, grâce à des agents, à des armes, à des moyens apportés par l'Allemagne.

J'eus la chance de tomber dans une école soi-disant de plein air qui était en haut d'une cime, et comme je sais bien l'allemand et que je n'ai pas dit à mes hôtes que je le comprends, au bout de quelques jours j'étais renseignée; j'étais dans un centre nazi et peut-être parmi les chefs les plus importants de l'organisation nazie en Autriche.

Quelques jours après éclata le putsch de Dollfus, et pour ainsi dire je peux dire que j'y ai assisté. A ce moment-là on ne faisait plus attention à moi; la maison était en rumeur et je découvris un poste clandestin de radio, téléphone, télégraphe et toutes les dix minutes au moins nous étions tenus au courant de ce qui se passait à Vienne. Dollfus agonisait; les nazis triomphaient, les Allemands s'apprêtaient à passer la frontière, lorsqu'ils reculèrent parce qu'il y avait 60.000 hommes sur le Brenner et le désespoir fut grand chez les nazis autrichiens

qui vendaient leur patrie dans l'espoir de générosités de l'étranger.

Je restais encore et je vis ces nazis reprendre leur travail et cette fois-ci en aide avec les communistes. Mais ce qui n'empêche pas que ma correspondance ayant été interceptée, les nazis avaient compris que je faisais partie du groupement de *l'Action Française,* et un prince allemand, plus exactement un prince wurtembergeois, vint me voir et me demanda si je ne consentirais pas à aller à Berlin pour voir Hitler ou son entourage, que j'y retrouverais le directeur des Anciens Combattants et d'autres gens, et qu'enfin il s'agissait de former une internationale blanche.

J'étais trop élevée par mon maître Maurras pour tomber dans le panneau. Je lui répondis que je n'étais pas d'une race d'émigrés — dans aucune génération on n'a émigré — et que je n'irais pas parce que je ne souhaitais pas pour mes ennemis le bénéfice que je souhaitais pour mon pays.

Je rentrai en France, rapportant beaucoup de documents, pensant les donner à Léon Daudet et à Charles Maurras. Je rencontrai une indifférence totale dans la presse de gauche. Léon Daudet et Maurras considéraient que les Français devaient être prévenus du grand danger qui se préparait et ils firent paraître des notes dans *la Revue Universelle,* créée pour la surveillance de l'Allemagne, et Maurras appuya de son grand nom par une préface les notes d'une inconnue dans les lettres.

La presse de gauche persifla, nia : Comment, l'Allemagne, la grande Allemagne n'avait aucun projet nocif! On continua à se disputer entre partis, le Front populaire régna, l'Anschluss se fit et l'Axe se souda. Maurras seul avait prévenu du danger et nous n'avions pas voulu en tenir compte.

Voici encore un fait : En 1941, quand je revis Maurras, je lui demandai : « Que faut-il penser de Laval? » Il me répondit spontanément : « Laval, c'est un traître! »

Déposition de M. André Nicolas,

40 ans, publiciste.

M. Nicolas. — A l'occasion d'un banquet d'*Action Française,* M. Charles Maurras a prononcé une allocution; c'était le moment où la propagande allemande agitait beaucoup la question de la nouvelle Europe et essayait d'en tirer un certain effet sur l'opinion française.

M. Charles Maurras, au cours de son allocution, en dépit des nombreux convives et de tous les serviteurs, n'hésita pas à s'écrier dans le restaurant : « L'Europe future, nous savons ce que cela veut dire, c'est un faux nez qui recouvre le germanisme; nous avons déjà connu cela en France avec le Saint Empire, avec Charles-Quint, avec Guillaume II. Je donnerais cher, a-t-il ajouté, si on me présentait un homme qui me démontrât que l'Allemagne était capable d'organiser l'Europe et surtout que l'Allemagne était capable de donner à la France une place acceptable pour elle dans cette Europe... »

M. Maurras termina en disant que l'Allemagne restait pour la France l'ennemi numéro un.

Ceci se passait le 3 février 1943, sous l'occupation allemande, au Café Neuf, place Bellecour.

Je peux ajouter que j'avais vu M. Maurras pas très longtemps après ma démobilisation, en 1940. En effet, j'avais rencontré à ce moment-là M. Charles Lesca, ancien directeur du journal *Je suis partout,* qui ne paraissait plus et qui m'avait fait part de son intention de republier son journal à Paris. Comme je m'étais étonné et quelque peu indigné de ce projet, Charles Lesca m'avait dit : « Puisque vous allez à Lyon, voulez-vous demander à Charles Maurras son avis? »

A peine eus-je posé la question à Charles Maurras qu'il se mit dans une grande colère et me dit : « Comment, un journal national peut-il penser à reparaître à Paris et demander une autorisation aux Allemands, sous la censure allemande. C'est complètement impossible. N'oubliez pas que je suis d'une génération qui a eu pendant quarante ans les yeux tournés vers Strasbourg et sa

cathédrale, et je ne reverrai jamais les gens qui admettront de faire à Paris des tractations avec les Allemands. »

Déposition de M. Jules Chapuis-Caire,

Avocat à Lyon.

M. Chapuis-Caire. — Je suis pour M. Maurras le témoin inconnu. La défense m'a fait citer pour vous faire part du contenu de deux causeries auxquelles nous avons assisté, ma femme et moi, à la fin de 1941 et à la fin de 1942.

Il faut un certain courage pour venir, dans un procès de ce genre, révéler spontanément ce qu'on a entendu et les circonstances dans lesquelles on a assisté à une causerie d'un inculpé qui est attaqué comme un traître.

Je ne me serais pas fait connaître si ce chef d'inculpation ne m'avait paru réellement contraire à ce que j'avais entendu.

A la fin de 1941, un de mes amis, ou plutôt un voisin, est venu me demander de lui prêter quelques chaises pour augmenter un peu les sièges de son salon. Comme je m'étonnais de cette démarche et que je lui demandais s'il donnait un bal, il me répondit qu'il recevait Charles Maurras et m'a invité.

J'ai accepté cette invitation d'autant plus que les théories de Maurras ne m'étaient pas étrangères et que sur certains points elles m'intéressaient.

Evidemment Maurras parla à des convaincus, puisque par hypothèse le public connaissait sa théorie politique, il n'était pas là pour la développer. Ce qui pouvait précisément présenter de l'intérêt c'est que Maurras donnait des consignes plutôt qu'un développement théorique et si vraiment sa pensée reflétait celle du Maréchal, il était intéressant de savoir ce qu'il allait dire.

Le thème de cette causerie était un appel aux mères de famille royalistes pour pousser leurs enfants à s'engager à Saint-Cyr, Maurras disait : Malgré mes campagnes de 1930 contre l'abandon de Mayence, nous avons commis cette folie d'abandonner nos gages et nous avons subi le plus grand désastre de notre Histoire. Mais ce n'est pas une raison pour désespérer. Une nation vaincue militairement n'est pas perdue, à condition qu'elle puisse

reconstituer sa force militaire. Nous avons une petite armée laissée par l'armistice; reconstituons-la en zone libre, elle pourra nous servir, non seulement parce que 100.000 hommes représenteront une force au moment décisif du traité de paix, mais surtout parce qu'elle doit servir à former une armée de cadres.

Ces termes m'ont fait réfléchir. Quand j'ai vu plus tard les héros des Glières, du plateau de Chambaran, composés en grande partie de chasseurs du général Touchon, j'ai compris que le conseil de Maurras n'était peut-être pas donné pour cette résistance, mais il avait servi en fait, parce que créer de la force française quelle qu'elle soit, c'est toujours servir la France.

Les événements ne lui ont peut-être pas donné raison. Il ne voyait pas la libération telle qu'elle s'est produite, mais il y a eu des officiers français pour encadrer le maquis. Il disait aux dames royalistes : « Mesdames, dans votre société il y avait une tradition de famille, c'est d'avoir toujours un fils à Saint-Cyr. Depuis l'armistice, je constate avec peine que cette tradition se perd. Elle se perd parce qu'on va partout répétant que l'armée française est finie, que nous sommes devenus Allemands, que la France n'existe plus. C'est une erreur. Je vois ces jeunes gens se diriger maintenant dans l'industrie, dans les carrières libérales, abandonner cette vieille tradition, ne l'abandonnez pas! » Et il terminait en disant : « Envoyez vos fils à Saint-Cyr. »

Voilà exactement ce que fut l'allocution de Maurras. Il ne s'agissait pas de taper sur les Juifs, ni de faire aucune polémique; cela se passait sur le ton de la conversation; petite conférence d'un quart d'heure, un appel en faveur de Saint-Cyr.

J'ai été très vivement frappé par cette allocution.

A huit mois de là environ, fin 1942, mais avant le débarquement américain en Algérie, mon voisin m'a fait la même demande : les chaises étaient devenues traditionnelles. Je lui dis : « C'est une habitude ». Il me répondit : « Les temps sont troublés, Maurras veut faire une nouvelle conférence. Je vous invite cette fois encore ».

Ma femme y est allée et le soir je lui ai demandé de me rapporter ce qui s'était passé.

Les dames ont une certaine difficulté à reconstituer un discours; elles sont distraites. Elle me dit cependant : « Il y a une chose que Maurras a répété trois fois : le Maréchal est dans une situation très délicate parce qu'il

est débordé par toute une série d'ambitieux qui cherchent à lui arracher le pouvoir et à le prendre des mains même de l'Allemagne. Ces ambitieux, que j'appellerai les trois D, ce sont : Déat, Doriot, Dorgères ». Maurras ne nommait pas Darnand, nous étions en octobre 1942 si ma mémoire est exacte.

J'ai trouvé cette réponse de ma femme extrêmement importante. J'ai compris que Maurras n'était pas un collaborateur au sens où on l'entend généralement, mais il pensait que le Maréchal pourrait continuer une politique d'équilibre.

Les événements lui ont peut-être donné tort. Un mois après, la zone libre était envahie, mais il dénonçait d'avance d'une façon formelle dans l'esprit de ses fidèles, ces trois personnages.

Je ne me serais pas ouvert à personne de ce que j'avais entendu si le chef d'inculpation ne m'avait paru formidable. Il me semble qu'un homme qui tenait de pareils propos ne peut pas être considéré comme un mauvais Français. Je ne sais rien des campagnes de presse qu'on lui reproche, mais lorsque j'ai vu dans la presse qu'on l'accusait pour sa politique, je me suis offert pour témoigner.

Après avoir rappelé qu'il appartient à une vieille famille républicaine et que son grand-père siégea à l'Assemblée Nationale en 1875, *le témoin fait un appel à la pitié en faveur de l'accusé.*

On entend ensuite M. Tiskievitch, officier de l'armée polonaise, qui rencontra M. Maurras en 1941 *et* 1942 *chez le comte de Rambuteau actuellement déporté avec sa famille. Le témoin rapporte des propos de Maurras hostiles à l'Allemagne.*

Le témoin suivant, M. Siben, expose l'heureuse influence de l'Action Française *sur la politique française en Alsace en* 1919.

Déposition de M. Robert Plasse,

25 ans, ingénieur civil des Mines.

M. Plasse. — L'essentiel de ma déposition portera sur la Milice et les dénonciateurs.

M. le Président. — C'est intéressant.

M. Plasse. — Je passerai rapidement sur les débuts de la Milice qui s'est appelée d'abord S.O.L., puisqu'à ce moment-là j'étais en zone occupée, et mon activité politique devait être clandestine parce que les Allemands ne toléraient pas les groupements royalistes.

Mais dès cette époque il était recommandé aux membres de *l'Action Française* de ne pas adhérer à d'autres groupements, en particulier au S.O.L.F., sauf sur ordre et dans un but de noyautage.

En septembre 1943, le S.O.L. était déjà devenu Milice. Un changement de résidence professionnelle m'amena à Montpellier. Je trouvai les groupements royalistes de l'Hérault assez désorganisés, la plupart des membres délaissaient les soucis de l'activité pour les soucis du ravitaillement. Une partie, malgré la défense de *l'Action Française,* avaient adhéré à la Milice, alléchés sans doute par la réclame de Darnand.

Devant cette situation, je pris contact avec MM. Maurice Pujo et Calzant, un des principaux rédacteurs de *l'Action Française,* ainsi qu'avec Charles Maurras. Aussitôt après commença une série de réunions dans l'Hérault. J'ai assisté à trois de celles-ci : à Montpellier, Béziers et Vilvérac. J'en ai organisé moi-même deux autres à Sète et à Courmontéral.

Dans les trois premières de ces réunions, la parole fut prise par Calzant qui répéta les directives que j'avais entendues de la bouche même de Maurras quelques jours auparavant. Ces directives étaient les suivantes : On ne peut pas être à la fois membre de *l'Action Française* et de la Milice; il faut donner sa démission de l'un des deux.

Il y eut incompatibilité entre la politique de la seule France suivie par *l'Action Française,* et la Milice, auxiliaire de la Gestapo, dirigée par Darnand : engagée aux Waffen S.S. et ravitaillée en armes par les Allemands.

M. le Président. — Cela se passait à quelle époque?

M. Plasse. — Ces réunions se placent en décembre 1943 ou janvier 1944. Je dois préciser qu'en théorie c'étaient des réunions privées, mais qu'en fait c'étaient des réunions publiques puisqu'elles se passaient devant une centaine de personnes et que certaines furent annoncées par des journaux, comme *l'Eclair de Montpellier.*

Ces choses ne furent pas dites naturellement aussi crûment par M. Calzant dont la position l'obligeait à une certaine prudence; il expliqua clairement et nettement,

sans aucune ambiguïté, qu'à aucun prix des Français ne devaient dénoncer d'autres Français, fût-ce le pire des communistes, aux Allemands ou à la Milice, auxiliaire encore une fois de la Gestapo, ou même à des gens susceptibles de leur rapporter, comme hélas certains policiers français.

Je ne sais pas si Calzant fit d'autres réunions dans le département de l'Hérault. En tout cas, tout de suite après, cela devait toujours être en janvier 1944, je mis sur pied une série de réunions dans l'Hérault qui devaient continuer dans le Gard mais dont je ne pus tenir que les deux premières.

La première se tint à Courmontéral, dans la grande salle de la Mairie; étaient présents plusieurs membres du Conseil municipal et le chef local de la Milice, un instituteur, ancien démocrate chrétien.

Je n'étais pas tenu à la même prudence oratoire que M. Georges Calzant; je n'étais pas rédacteur du journal et n'ayant pas de crainte de faire interdire la parution du journal, je pus citer les directives sans ambiguïté et, devant une soixantaine de personnes, je répétai ce que je viens de vous dire, notamment sur les dénonciations; qu'à aucun prix on ne devait dénoncer quelqu'un. Ceci je l'avais entendu de la bouche de MM. Maurras et Pujo.

Une vive discussion s'engagea entre le chef de la Milice et moi-même, qui eut d'ailleurs des conséquences dont je vous parlerai tout à l'heure.

A Sète, la semaine suivante, je refis la même réunion, mais devant un auditoire un peu plus restreint. Cette série de réunions provoqua dans l'Hérault de violents remous et des démissions parmi la Milice.

Devant ces faits, une réaction se dessina contre moi et je fus menacé d'internement administratif; c'est uniquement grâce à la diplomatie du préfet que j'ai pu y échapper.

D'autre part, j'étais aussi attaqué par les éléments de gauche, si j'ose dire, qui n'étaient pas contents que je rapporte dans ces réunions les articles parus dans *l'Humanité* clandestine de juin 1940 à septembre 1941.

Finalement, ma situation étant devenue instable dans l'Hérault, je dus démissionner de mon poste et quitter la région.

Ma position à *l'Action Française* me permet de vous dire qu'il ne s'agit pas de faits isolés; je sais que ces

instructions ont été données dans d'autres départements, notamment en Savoie et même en zone occupée quand la Milice put s'y installer.

Déposition de M. Bertrand de Balenda,

30 ans avocat à Lyon.

Le Témoin. — J'ai connu Charles Maurras depuis juillet 1937. C'est exactement en juillet 1937 que je lui ai parlé. J'ai des liens intellectuels avec lui depuis toujours.

Si je suis ici, c'est pour me faire l'écho fidèle des directives qu'il a données aux étudiants, de façon très précise, m'étant occupé personnellement des étudiants d'*Action Française* pendant les quatre années d'occupation.

La première fois que Charles Maurras a abordé la question, depuis l'armistice, devant moi, cela se passait à Marseille le 9 novembre 1941.

Ce jour-là, Maurras, de passage à Marseille, nous réunit dans l'après-midi à notre local, 23 rue Pavillon, une cinquantaine d'étudiants, et vint à parler de l'Allemagne.

Il nous déclara :

— J'ai toujours enseigné que l'Allemagne était l'ennemie numéro un. Notre opinion n'a pas changé. C'est toujours ma pensée.

Il commenta avec beaucoup de précision cette phrase, nous expliquant, comme avant, que l'Allemagne était toujours l'ennemie numéro un.

Quelques mois plus tôt, exactement le 24 mai 1942, au cours d'un banquet d'étudiants, Charles Maurras eut l'occasion d'exprimer la même opinion, non seulement par des paroles, mais même par des actes.

En effet, un incident significatif se passa au début de ce banquet. Ce jour-là, un jeune germanophile que je ne connaissais pas, et qui était membre des Jeunesses de France et d'outre-mer, avait eu la prétention de s'introduire à notre repas, et de participer à la conversation.

Cet étudiant étant germanophile, le commandant T..., inspecteur général du journal *l'Action Française*, l'ex-

pulsa de la salle. L'incident avait atteint un certain caractère de gravité.

Charles Maurras s'en étonna. Il ne savait pas de quoi il s'agissait, à cause de sa surdité. Cet étudiant voulut lui faire passer un mot. Charles Maurras, mis au courant de la situation, dit simplement :

— Je confirme.

A la fin de ce banquet, Charles Maurras eut l'occasion de reprendre un exposé général de politique, et il nous dit encore une fois, que l'Allemagne était pour lui l'ennemie numéro un, qu'il n'avait pas varié d'un pouce sur ce point, et qu'il était déplorable que les circonstances nous obligent à suivre, à l'égard de l'Allemagne, la politique que nous suivions à ce moment.

En avril 1944, au congrès des étudiants d'*Action Française* de Lyon, auquel je participais, Maurice Pujo et Charles Maurras, l'un et l'autre, eurent l'occasion de reprendre cette question. Charles Maurras insista vivement sur la question des partis de l'étranger, nous disant que les uns et les autres, et spécialement le parti allemand, étaient redoutables et qu'il fallait les combattre.

A la fin du banquet de clôture du congrès, Charles Maurras, dans un exposé de politique générale aussi, nous dit entre autres choses — et je me rappelle parfaitement les termes de sa phrase — : « Laval est ignoble, c'est le gouvernement de la cinquième colonne ».

Il précisa sa pensée en disant que Pierre Laval ne se contentait pas de faire droit aux demandes de l'Allemagne, aux demandes du vainqueur, mais qu'il allait au devant de ces demandes, et qu'il accordait même ce qu'on ne lui demandait pas.

Puisqu'il était sur le chapitre des politiciens, il nous parla de Philippe Henriot et dit qu'il faisait des réserves sur lui, parce que, disait-il, Philippe Henriot, pour la propagande collaborationniste, mettait à bout les nerfs d'un pays qui souffrait déjà assez bien de l'occupant, et provoquait la désunion.

Enfin, à mon retour de ce congrès des étudiants *d'Action Française*, j'apprenais que Charles Maurras et Maurice Pujo, de concert, avaient pris la consigne et la décision d'interdire aux membres de *l'Action Française* de faire partie de la Milice.

J'ai tenu à rapporter ces faits parce qu'il s'agit de propos tenus à des étudiants, c'est-à-dire à ceux que Charles Maurras considérait comme l'élite intellectuelle, et tout le monde sait l'importance que Charles Maurras

attachait à cette élite. C'est par elle qu'il voulait faire rayonner ses idées, et qu'il voulait avoir de l'influence.

Ces directives qui ont été données depuis quatre ans ne constituent donc pas de simples propositions, mais un véritable enseignement. C'est à ce titre qu'elles m'ont paru intéressantes.

M. François Daudet, fils de M. Léon Daudet, est ensuite entendu. Il proclame son attachement à MM. Maurras et Pujo auxquels, pendant toute l'occupation, il n'entendit donner à la jeunesse que des directives françaises.

MM. Goiraud, Chevalier, Tachou et Guyot, qui ont été détenus avec M. Pujo à la prison de Montluc par les Allemands, attestent que son attitude, pendant son incarcération, fut celle d'un patriote.

Déposition de M. Darcel,

35 ans, capitaine, demeurant à Lyon.

LE TÉMOIN. — C'est en tant qu'ancien prisonnier que je dépose. Les Allemands, en captivité, nous ont particulièrement soupçonnés au point de vue propagande. Deux hommes, à leurs yeux, symbolisaient la résistance française : M. Maurice Barrès et M. Charles Maurras, à tel point que cela devenait une obsession, dans des centaines d'articles, de mentions, de brochures. M. Charles Maurras avait d'ailleurs, en ce qui le concerne, des personnalités allemandes qui s'occupaient spécialement de lui. C'était le professeur Grimm qui a écrit de nombreuses brochures où il dénonçait le cardinal de Richelieu, Maurice Barrès et Charles Maurras comme étant les fondateurs, les créateurs de la haine contre l'Allemand, du chauvinisme français, etc... Ceci, d'une part.

De l'autre, les Maurrassiens, les gens d'*Action Française*, étaient l'objet de mesures spéciales, dans les camps où je suis passé, de la part des autorités allemandes.

Ces mesures visaient les royalistes et les communistes. Des traîtres — il y en avait malheureusement parmi nous — renseignaient les Boches, et leur donnaient les noms de ceux qui résistaient à l'influence de l'esprit boche.

Malheureusement, les Allemands croyaient à leurs

indications, constituaient des fichiers, et on voyait, rejoints dans les persécutions, les royalistes et les communistes, après la rupture de l'accord russo-allemand, bien entendu.

J'ai connu de nombreux incidents, et de nombreux royalistes ont été l'objet de mesures plus ou moins graves de la part des Allemands, pour le péché d'*Action Française*.

Dans un camp, un avocat royaliste, avocat du Nord, homme remarquable, a rendu des services de tout genre à ses compagnons de captivité et de misère. Il y a eu des élections pour désigner un homme de confiance. C'est un instituteur communiste qui a été choisi, ou socialiste, je ne puis pas préciser. Il est de retour en France, dans la région du Mans. Cet homme de confiance a tenu à avoir comme adjoint cet avocat royaliste.

Cet homme de confiance, quelques mois après, a fait partie d'une relève, d'ailleurs en tout bien, tout honneur pour lui, et il a demandé que son successeur soit ce royaliste. Les Allemands ont opposé un veto à cette demande du camp et de l'homme de confiance qui partait.

Le témoin expose ensuite qu'il a été lui-même molesté au camp et envoyé en représailles, en raison de ses opinions et de sa résistance, dans une mine de charbon.

Le témoin suivant, M. Gaudy, glorieux combattant de la guerre de 1939 et qui a fait le voyage d'Afrique pour apporter un témoignage de sympathie aux accusés, déclare qu'il était avant les hostilités rédacteur à l'Action Française. *Il est resté aux armées après l'armistice et a été éloigné de France pendant cinq ans. Il rappelle que la politique de M. Maurras a toujours été essentiellement française et dit que tout ce qu'il a pu savoir de son attitude pendant l'occupation ne dément en rien ce qu'avait été son patriotisme antérieur.*

La liste des témoins cités est alors épuisée. Me Goncet donne lecture de quelques lettres qu'il a reçues.

Me Goncet. — Voici d'abord une lettre de M. Henry Bordeaux :

Appelé à témoigner dans le procès Charles Maurras, je m'excuse de ne pouvoir me rendre à Lyon, mon état de santé, mon âge et la difficulté des communications ne me permettant pas ce voyage.

Ignorant des débats, ma déposition visera l'homme et son œuvre.

Je connais Charles Maurras depuis cinquante ans. Nous nous liâmes au Quartier Latin, et cette camaraderie littéraire, malgré des divergences politiques et religieuses, n'a jamais cessé entre nous.

C'est au nom d'une amitié, libre de tout autre lien, que je déposerai.

Maurras a consacré sa vie à l'idéal politique qu'il s'est fait de la France. La France a été son grand amour, et même son seul amour. Il vivait comme un pauvre, comme un moine, dans un tout petit appartement de la rue de Bourgogne, où il n'y avait de place que pour son lit et pour ses livres.

Jamais écrivain ne fut plus désintéressé. Il distribuait ses droits d'auteur autour de lui à tous les nécessiteux, et depuis la guerre, il en faisait don aux prisonniers.

Sa maison paternelle de Martigues avait été réquisitionnée par les Allemands qui ne lui avaient laissé qu'une petite chambre à part. Il refusa de toucher le prix de la réquisition, ne voulant rien recevoir de nos ennemis, et comme l'un des officiers, pendant le court séjour qu'il y fit, l'obsédait de ses saluts pour obtenir le sien, il se détourna en disant : « Inutile, Monsieur, je ne vous vois même pas. »

Il est tout à fait impossible de juger un écrivain, spécialement un grand écrivain, sans prendre l'ensemble de son œuvre.

Or, Charles Maurras est un grand écrivain, un de ceux qui sont aujourd'hui au premier rang de la littérature française. Il a conquis cette renommée qui s'étend même au delà de nos frontières par son style et sa connaissance de la langue, par ses ouvrages de critique où il a exposé et défendu l'idéal classique contre les essais romantiques et contre l'anarchie des formes et des idées, au nom de la raison et de l'ordre, par ses ouvrages d'histoire, où il analyse, par exemple, le cœur inspiré de Jeanne d'Arc et le génie de Louis XIV, la chute pitoyable de Napoléon, enfin, par ses ouvrages de politique, spécialement de politique étrangère.

La jeunesse française, du moins celle des écoles, au commencement de ce siècle, était, en philosophie, matérialiste ou déterministe, en politique, pacifiste et internationale, plus ou moins anarchiste en littérature.

Or, entre 1909 et 1914, elle fut radicalement transformée pour devenir ardemment patriote et même religieuse. Elle a donné cette admirable génération qui, dès la mobilisation, le 2 août 1914, a communiqué son élan au pays tout entier.

Cette transformation fut, avant tout, intellectuelle, et elle est due à quelques hommes : Boutroux et Bergson en philosophie, mais plus directement à Maurice Barrès et Charles Maurras et Charles Péguy.

C'est là un service inoubliable rendu par Maurras dont les nombreux disciples s'inscrivirent parmi les plus héroïques combattants.

Après l'armistice du 11 novembre 1918, quel zèle ne déploya-t-il pas pour la préparation du traité, et quelle lutte pour

obtenir que ce traité brisât, dans l'avenir, la puissance allemande.

Après le traité de Versailles, il ne cessa jamais d'en souligner les erreurs et d'en annoncer les conséquences.

De même, avant cette guerre, un avertisseur lucide du danger que présentait l'Allemagne, danger qui aurait dû nous contraindre à une préparation qui fut trop négligée.

Je ne crois pas qu'il ait jamais dissimulé son aversion pour l'Allemagne.

Contraint par la censure à l'omission, il laissait à l'auditoire le soin de s'en rendre compte. Aucun lecteur de bonne foi ne l'accusera d'intelligences avec l'ennemi.

Dans son émouvant appel du 31 décembre, le général de Gaulle, chef de l'Etat, rappelait à la masse des Français la nécessité de l'union, et s'adressant à ceux-là aussi qui avaient pu s'égarer sur le chemin, ne rangeait même pas Charles Maurras parmi ceux-ci. Il n'a jamais voulu que la victoire et le redressement de la France, et c'est l'unité de sa vie.

Au nom d'une même amitié, au nom de cette réconciliation nécessaire des Français pour la grandeur de notre pays, je supplie MM. les jurés de ne pas oublier les services qu'il a rendus à une patrie passionnément aimée.

Henri BORDEAUX.

Et M. Louis Madelin nous écrit :

Je tiens à témoigner, moi aussi, de la place éminente que mon confrère Charles Maurras tient dans le monde de la pensée. Des adversaires mêmes de ses idées, et ceux qu'il a pu blesser au cours de sa bataille politique, s'inclinent non seulement devant la maîtrise de son esprit, mais devant les services qu'à maintes reprises et pendant si longtemps il a, grâce à cette maîtrise, rendus à la cause nationale.

N'ayant jamais partagé la plupart de ses conceptions et ne l'ayant jamais suivi dans sa politique, je me sens cependant tenu par ma conscience de dire quel appui puissant il a, notamment au cours de la guerre de 1914-1918, apporté au patriotisme français.

Il a pu se tromper sur la voie où il s'engageait, il n'a dû le faire qu'avec une entière bonne foi et une ardente sincérité.

Louis MADELIN.

Puis, voici les frères Tharaud :

Nous n'avons jamais été affiliés à *l'Action Française*. Nous n'avons pas approuvé la politique de Charles Maurras pendant les quatre années. Cela nous rend d'autant plus libres pour dire publiquement ce que nous pensons de lui.

Nous sommes depuis quarante ans ses amis. Nous admirons l'homme et son œuvre, consacrée tout entière à l'exercice de sa pensée et d'un désintéressement absolu.

Nous lui sommes reconnaissants, dans les années qui ont précédé l'autre guerre, d'avoir contribué, plus que personne, à remettre à l'honneur l'idée de patrie et à former la jeunesse héroïque qui nous a donné la victoire. Nous lui sommes reconnaissants de n'avoir pas cessé, un seul jour, de 1918 à 1940, de dénoncer le péril que faisait courir à notre pays une Allemagne qui reconstitue ses forces.

Durant toute cette période où tant de gens refusaient de voir le danger, personne n'a montré autant de clairvoyance et de fermeté que lui.

Un moment, son patriotisme s'est, je crois, égaré, en pensant que la France pouvait se sauver elle seule.

Mais condamner cet homme d'une haute noblesse d'âme, d'une sincérité parfaite, cet écrivain dont l'influence et la gloire ont dépassé de beaucoup les frontières de notre pays, et qui tiendra une place éminente dans l'histoire de notre pays, ce grand honnête homme qui n'a eu qu'une pensée : la France, serait un profond malheur.

Jérôme et Jean THARAUD.

Me BREUILLAC. — Je vais, à mon tour, vous donner lecture de deux autres déclarations.

La première émane d'un journaliste français bien averti des choses de France et des choses de l'étranger. La première est de M. Edouard Helsey.

Empêché de répondre à votre citation, je vous adresse volontiers par écrit le témoignage que j'aurais apporté sous la foi du serment devant la Cour de justice de Lyon.

J'ai été habitué, depuis ma jeunesse, à considérer *l'Action Française* comme le seul centre vraiment sérieux d'antigermanisme. Je n'ai donc pas été étonné de l'appui que m'ont largement accordé Charles Maurras et Maurice Pujo quand je menais contre l'autonomisme alsacien la vive campagne qui devait me conduire au banc des prévenus devant la Cour d'assises de Colmar.

Maurice Pujo vint lui-même courageusement me défendre à la barre des témoins et prit ainsi une part active au procès qui devait se terminer par mon acquittement.

Pendant toute cette période où les menées allemandes en Alsace bénéficiaient, dans certains milieux officiels, d'une indulgence bien proche de la complicité, j'ai pu constater que les organisations « d'Action française » constituent, dans nos provinces recouvrées, le plus efficace moyen de résistance nationale.

Non seulement, pour mieux combattre l'autonomisme, « l'Action française » multipliait les réunions, publiait un hebdomadaire et un calendrier dont le rayonnement fut précieux, mais elle créait dans tous les centres urbains et ruraux des groupements de vigilance qui contribuèrent puissamment à démasquer les menées d'Outre-Rhin. Ce sont eux, notamment, qui ont dévoilé les odieux agissements du triste abbé F... et de sa maîtresse, Agnès Angelmann.

Cela, tous les Alsaciens le savent, qu'ils soient communistes, réactionnaires ou modérés, laïcs ou cléricaux, catholiques ou libres-penseurs, israélites ou protestants, pas un seul, j'en suis absolument sûr, ne se lèverait pour le contester.

Si vous croyez nécessaire, dans l'intérêt de la défense, d'attirer là-dessus l'attention du jury, vous pouvez faire état de mon affirmation. C'est celle d'un homme qui s'est volontairement condamné, pendant des années, à la gêne et au silence, plutôt que de céder un seul jour au mirage de la collaboration.

Je n'ai pas lu les articles aujourd'hui reprochés à Charles Maurras et à Maurice Pujo, mais je ne saurais imaginer qu'en aucune circonstance et sous aucun prétexte ils aient jamais voulu défendre les thèses de ceux qu'à ma connaissance ils ont toujours traités en ennemis.

Je donnerai ensuite lecture de la lettre de M. Gabriel Théry, capitaine de réserve d'infanterie, croix de guerre, prisonnier à l'Oflag XB :

J'apprends par la presse que le procès de Charles Maurras, directeur du journal *l'Action Française*, s'ouvrira devant la Cour de justice de Lyon mercredi prochain, 24 janvier. La note de presse précise que la peine de mort serait demandée.

Devant la gravité de la cause, je crois de mon devoir de porter à la connaissance de la Cour de justice les faits suivants :

1° Sous le titre *le Trait d'union*, les Allemands distribuaient dans les camps de prisonniers, oflags et stalags, un illustré bihebdomadaire, dont l'administration et la rédaction se trouvaient à Berlin.

Le premier numéro de cette publication, en date de juillet 1940, rédigé en français, par quelques prisonniers français et directement inspiré par la propagande allemande et distribué dans les camps par le personnel allemand de ces derniers; au cours de l'été 1940, et sur le thème de la réconciliation franco-allemande, cet organe s'attaquait à tout...

A ce titre, Charles Maurras et *l'Action Française* eurent l'honneur d'être cités premiers comme adversaires irréductibles de l'Allemagne.

2° Rentré de captivité, le 24 septembre 1941, comme père de sept enfants, je suis passé à Lyon, aux environs du 10 novembre 1941. A cette occasion, j'ai rendu visite à Charles Maurras, et je lui ai demandé des nouvelles de son neveu, Jacques Maurras, aspirant au 43e d'infanterie, engagé en Belgique en mai 1940. Jacques avait été mon locataire durant l'année, et à ce titre m'intéressait particulièrement.

« A mes demandes, Charles Maurras répondit que son neveu était prisonnier en Allemagne. « Il me serait vraisemblablement possible d'obtenir son rapatriement, mais vous comprendrez que je ne veux rien demander aux Allemands », ajoutait-il en substance.

Une opinion quasi officielle, formulée par la propagande allemande à l'encontre de Maurras, son attitude personnelle de non-

compromission avec l'ennemi dans une situation qui devait lui tenir particulièrement à cœur, m'ont semblé des faits suffisamment significatifs pour être versés au procès d'un Français qui, comme tout homme, a pu se tromper, mais dont le patriotisme ne peut, jusqu'à preuve du contraire, être mis en doute.

Etant dans l'impossibilité matérielle de témoigner à ce procès, je me permets donc de vous adresser cette lettre comme élément du débat.

Cela a été fait.

Réquisitoire de M. le Commissaire du Gouvernement Thomas

Monsieur le Président,
Messieurs de la Cour,

Je ne ferai pas à Maurras un procès d'opinion. Je ne lui reprocherai pas d'avoir été monarchiste, je ne lui reprocherai pas d'avoir été antidémocrate. Avant guerre, il avait tous les droits. Il pouvait faire toutes les campagnes qui lui plaisaient : la liberté d'opinion était entière. Quand il attaquait les Juifs, quand il attaquait à ce moment les communistes, ceux-ci pouvaient se défendre. Ils ne s'en sont d'ailleurs pas privés.

Mais quand le pays est en guerre, quand la France est battue, ses territoires envahis, tous les hommes, quels qu'ils soient, juifs, communistes, patriotes, à quelque parti qu'ils appartiennent, ont le droit absolu de pouvoir défendre leur pays, et en aucun cas, ils ne peuvent être critiqués, attaqués, désignés à l'envahisseur contre lequel ils luttent.

En outre, applaudir à certaines lois, à certaines décisions prises par le gouvernement de Vichy, décisions qui sont prises en faveur de l'ennemi, les répandre, les propager, les approuver, c'est également venir en aide à l'Allemagne, à la puissance occupante, c'est agir contre les intérêts de la France.

De quoi est inculpé Maurras? Vous le savez, Messieurs, de par le réquisitoire : de trahison. Par le mot « trahison », j'entends intelligence avec une puissance étrangère ou avec ses agents, en vue de favoriser les entreprises de cette puissance contre la France.

J'ai également retenu à son encontre un autre article du Code pénal, l'article 76, pour bien situer, bien préciser le débat. Cet article vise quoi? Des campagnes de presse,

campagnes de démoralisation de l'armée, de la nation, et ceci, en vue de venir en aide à la puissance étrangère.

En somme, je me place entièrement sur le terrain des faits. Je ne discuterai aucune des idées de Maurras. Je ne ferai pas état des théories maurrassiennes qui ont été exposées longuement, aussi bien par le prévenu lui-même que par ses défenseurs. Je m'en tiendrai uniquement à quoi? A ses dénonciations, d'abord, dénonciations qui relèvent non des idées, mais qui sont du droit commun. Je m'en tiendrai ensuite aux campagnes de presse, campagnes qui sont exposées dans les nombreux numéros de *l'Action Française,* que je possède, qui sont là, qui sont à la disposition de la Cour, qui sont à la disposition de la défense. On pourra en vérifier les articles. Si j'ai fait une erreur, vous pourrez la relever. Ces articles sont là, ils me restent.

On a discuté longtemps de la théorie de Maurras. Mais la théorie de Maurras, elle est dans les pièces que je possède; elle vous est soumise, et c'est de là que j'en tirerai mes arguments.

A cette inculpation de trahison, Maurras se cabre avec quelle violence! Il m'a répondu le premier jour : Ne parlons pas de menace, c'est absolument inutile.

Mais enfin, comme il vous l'indique, tout son passé, toute sa vie d'honneur, toute son existence, son talent d'académicien célèbre par ses doctrines — il vous a invoqué le parrainage de très grands noms de nos chefs militaires qui, à l'Académie française, l'ont accompagné et félicité sur cet ouvrage dédicacé : *Au plus Français des Français* — il semble que tout proteste contre cette odieuse — ainsi la qualifie-t-il — inculpation que je lui reproche.

Ce n'est pas tout de protester. Il faut établir les faits, et il m'appartient de le faire.

De nombreux témoins entendus à cette barre vous ont parlé de Maurras. Ils vous ont parlé de sa doctrine. Ils vous ont tous dit qu'il est incapable de dénoncer. Le grand ennemi de l'Allemagne, c'est lui. Il a toujours lutté contre elle, par ses conférences, par ses ouvrages, de toutes les façons.

Je n'en disconviens pas. Je suis le premier à reconnaître qu'en 1914-1918, Maurras a été un très grand patriote, qu'il a rendu des services signalés à la France, qu'il a été un grand Français, qui, à ce moment, chassait la trahison, qu'il a expurgé certains membres du

Gouvernement qui n'avaient pas fait leur devoir, qu'il a donc été un grand citoyen, un grand Français.

Mais, ceci dit, je reviens de nouveau aux faits.

Avant d'y revenir, je pourrais donner, vous donner quelques indications sur Maurras. Il s'est présenté très longuement dans un mémoire qu'il vous a lu, et dont je ne voudrais pas reprendre les principaux passages.

En résumé, c'est un journaliste, un doctrinaire, académicien par la suite, vous le savez. Mais ce qu'il y a d'intéressant, ce sont ses théories.

D'abord Maurras, il vous l'a dit, a été boulangiste. C'est le grand général, le pouvoir d'un seul, le pouvoir absolu, le champion du panache, si je puis ainsi m'exprimer.

Après, il est venu à la monarchie, mais la monarchie de Maurras est un peu particulière. Je m'excuse de ces diversions sur la doctrine maurrassienne. La monarchie de Maurras, c'est la monarchie absolue. La monarchie héréditaire, antidémocratique. Chez lui, il n'est pas question de liberté, d'égalité. Il retient cependant la fraternité vis-à-vis de ses disciples maurrassiens, mais les deux premiers termes en sont bannis par lui. Il n'y a donc, dit-il, ni liberté, ni égalité.

Après ce tableau — c'est son droit absolu d'avoir ces théories, c'est indiscutable et je n'y ferai aucune critique — je me permets d'ajouter quelques ombres. Les ombres, vous les connaissez.

Maurras est d'abord sourd. C'est une infirmité physique. Mais ne l'empêche-t-elle pas d'entendre toutes les voix qui montent de la France? Et cette infirmité ne lui permet pas de recueillir certains renseignements qui sont précieux. Comme tout doctrinaire, il vit dans l'absolu. Il vit dans une « tour d'ivoire ». C'est un homme peu perméable aux événements actuels dont il ne se rend pas compte.

Un des témoins de la défense l'a bien signalé. Maurras est sourd, mais quelque peine que j'aie à lui faire cette critique, n'a-t-il pas aussi des œillères? Comme tout doctrinaire, il est enfermé dans certains principes absolus, sans se rendre compte où il va.

Quand, quelquefois, l'aboutissement de ses principes, la réalité qui est au bout — car c'est bien beau de régner dans l'absolu, il faut de temps en temps revenir sur terre — quand ces principes arrivent à des choses mauvaises, arrivent au mal, aux dénonciations, à des résul-

tats fâcheux, alors, quelque chose ne va plus : c'est que les principes ne sont pas bons.

Les principes en eux-mêmes, je ne les discute pas, mais ce que je discuterai, ce sont les fruits. Tout arbre doit être jugé sur ses fruits.

Qu'ont apporté les théories maurrassiennes?

La presse parisienne a reproché à Maurras sa germanophobie. La défense ne va pas manquer de le rappeler. Il y a, au dossier, un grand nombre d'articles émanant de la presse parisienne, signés de Luchaire, de Brasillach, d'autres encore dont je ne me souviens plus les noms, qui critiquent violemment Maurras. On critique chez lui sa germanophobie. On mène des campagnes parce qu'on le traite de « français plus français que les autres ».

C'est certain, je le reconnais. Mais cela ne signifie rien. Quand Doriot, Déat, Laval, s'accusent mutuellement de trahison, qu'est-ce que cela signifie? Ils ne sont pas d'accord entre eux. En tirer des conclusions sur notre plan à nous, sur le plan national, sur le plan de la France, cela ne signifie pas grand'chose.

Après cette esquisse de Maurras, ce n'est pas, évidemment, dans une Cour de justice, qu'on peut faire un pareil portrait d'un homme dont le talent est immense, dont la presse étrangère a reproduit à la fois les articles, les conférences, les opinions. Il est difficile, en quelques mots, d'en faire un tableau saisissant.

Après lui, il y a quelques mots à dire de son ombre fidèle qui se trouve à côté de lui, de Maurice Pujo.

Maurras a écrit avec du vitriol. Pujo, lui, je ne sais pas quels termes employer, mais certainement il a écrit avec un alcool ou tout au moins une boisson beaucoup plus édulcorée.

Qu'a-t-il fait au cours de l'audience? Il a tiré les pages de son maître. Il en a été, comment puis-je dire, dans toutes ces campagnes d'*Action Française,* une ombre fidèle, le représentant des idées, mais le représentant à la N^e^ puissance, si j'ose ainsi m'exprimer. Mais il a quand même été son collaborateur. Il a été, en même temps que lui, co-directeur de *l'Action Française,* notamment depuis le début de l'année 1944.

Vous savez, Messieurs, que le 10 juillet, je crois, devant la menace allemande, les dirigeants de *l'Action Française* se sont repliés d'abord sur Poitiers, Limoges, et ensuite à Lyon.

Tout de suite, ce quotidien a reparu ici. Charles Maurras, presque tous les jours, a écrit des articles, l'article de fond, un article sur la politique aussi bien étrangère que sur la politique intérieure.

Pujo a écrit également quelques autres articles. Vous me permettrez de ne pas les lire entièrement. C'est une expression édulcorée des articles de Charles Maurras.

Vous connaissez maintenant, grosso modo, les théories de Maurras.

Voilà donc le champion du nationalisme intégral, l'auteur du slogan « La France, la France seule ». Comment cet homme en arrive-t-il à faire quoi? A collaborer avec les agents de l'ennemi, avec la Gestapo, et finalement à dénoncer des Français?

C'est assez curieux. Vous savez que, chez Maurras, il y a une haine profonde de la démocratie. Il la hait, sous toutes ses formes. Pendant un demi-siècle, il a lutté contre elle. Comme nous l'avons dit, c'était bien son droit. Mais pour en arriver à la trahison, un fait curieux s'est passé.

Les doctrines de Maurras n'ont pas triomphé en France. Le pouvoir absolu n'a pas régné. Le Français, individualiste, s'y oppose entièrement. Mais ses doctrines, ce maître, ce pouvoir absolu a triomphé dans d'autres endroits, notamment, d'abord en Italie, ensuite en Allemagne.

Alors, un seul homme a régné sur les consciences et sur tous les cœurs. Il y a eu une propagande unique. Toute opposition a été supprimée. La pensée a dû se taire. Il n'y avait plus que la pensée officielle qui régnait. Une police féroce pourchassait, traquait. C'était donc le régime du pouvoir absolu.

Evidemment, cette doctrine qui s'est produite à l'étranger, n'est pas venue en France. Alors, qu'est-il arrivé?

Nous sommes en guerre. Je n'ai pas, ici, à indiquer quelles sont les causes. C'est hors du procès. La France est battue. La France agonise. Le régime détesté : la République démocratique contre laquelle Maurras avait fait la guerre pendant des années, s'écroule. Les hommes politiques sont en fuite, emprisonnés. La « gueuse », ainsi que l'a appelée souvent Maurras, en désignant la République, est à terre. Presque tous les jours, il jettera, sur ce qu'il croit être son cercueil, une pelletée de terre, Maurras voit sa doctrine enfin triompher.

Que dit-il alors? Je vous donne lecture des articles de Maurras. Il écrit:

La pire de nos défaites a eu le bon résultat de nous débarrasser de nos démocrates.

Je me permets d'indiquer le numéro : 15 janvier 1942.

L'armistice a été un grand bienfait. Notre chef est apparu. L'armistice a été réglé, signé. Il serait stupide et impie d'en transgresser les règles. Il serait fou de revenir sur les conditions acceptées. Que deviendrions-nous hors de lui? Le Maréchal le dit : « Nous serions des déserteurs de la patrie ou ses envahisseurs. »

Il ajoute, le 17 avril 1942 :

Nous sommes des vaincus, nous ne devons pas l'oublier. Mais un chef providentiel nous est né : le Maréchal est là. Ce qu'il fait sera bien fait. On le suivra, les yeux fermés, jusqu'au bout du monde. Tout montre qu'il dispose du blanc-seing de la France. Le Maréchal sait ce que nous ne savons pas...

Je me résume : il a été un des premiers à créer, en faveur du Maréchal, ce qui a été appelé par la suite, « la confiance dans la nuit ».

L'opinion publique ainsi trompée par Maurras, l'opinion aveuglée, a suivi évidemment les directives de Vichy, les yeux fermés, puisque personne ne pouvait plus rien voir.

Tous les jours, comme je vous l'indiquais, Maurras écrivait un article. Celui-ci était diffusé très largement, soit par la radio, soit par les comptes rendus de presse qui étaient faits souvent par Vichy.

Par conséquent, sa pensée, même pour ceux qui n'avaient pas acheté *l'Action Française*, était connue de tout le monde. Ses articles étaient, bien entendu, reproduits à l'étranger, et donnaient donc, de l'opinion publique de notre pays, une image qui n'était certainement pas exacte. C'est vous dire la responsabilité que pouvait encourir Maurras.

Parmi ses campagnes les plus violentes qu'on puisse lui reprocher, vous avez d'abord celle menée contre les Juifs.

Maurras est un farouche antisémite. Grâce à la défaite, grâce au gouvernement, il va pouvoir enfin satisfaire ses haines. Il n'y a pas de jour, je dirais : pas d'article où il ne dénonce le péril juif comme étant le fauteur de notre défaite, comme étant le responsable de tous nos malheurs, et il faut expulser du pays tous ces misérables.

Il les dénonce, d'une façon générale, à la police. Il demande que des pouvoirs extraordinaires soient con-

fiés au commissariat aux questions juives, organisme qui, vous le savez, s'occupe de la spoliation des biens israélites. Il signale que les israélites préparent l'invasion de la France, et réclame contre eux des châtiments exemplaires (journal du 27 novembre 1942).

A chaque instant, il regrette les difficultés et les lenteurs de la répression antisémite, répression qui est organisée, je ne dirais pas sur ses directives, mais presque.

Cette attitude est particulièrement odieuse. Quand nous sommes en temps de paix, en temps normal, que les victimes peuvent se défendre, eux aussi ont leurs journaux. Il y a les tribunaux, si Maurras les diffame. Ils peuvent l'attaquer, et ils ne s'en sont pas privés, d'ailleurs.

Mais quand le pays est occupé, quand ces malheureux sont traqués par la police allemande, après l'avoir été par la police française, quand on parle d'eux, quand on les dénonce, quand tous ces malheureux sont spoliés de leurs biens, arrêtés, c'est bien se joindre à la Gestapo que d'organiser ces campagnes.

Alors, on l'a interrogé sur ce point. Que vous a-t-il dit? Que l'antisémitisme maurrassien, n'avait aucun rapport avec l'antisémitisme de Gœbbels. Mais quels étaient les résultats? Les résultats étaient toujours les mêmes : ceux-ci étaient arrêtés, déportés, torturés quelquefois, ou fusillés.

Dans un de ses articles, notamment du 1er février 1944, il recommande à ses lecteurs de dénoncer les Juifs. Je m'excuse auprès du public, auprès de vous, Messieurs, d'avoir à chaque instant à lire des articles de Maurras, mais en somme, toute l'accusation est là. Il n'est pas intéressant de faire à chaque instant des lectures, mais toute l'accusation repose sur les nombreux articles de Maurras. On n'a pas à discuter, il l'a écrit, c'est lui qui parle, ce n'est pas moi.

Il vous a dit, tout à fait au début, qu'on extrayait contre lui des poussières, des grains de plomb, et qu'il attend le boulet, la balle, je ne dirai pas mortelle — ce n'est pas l'expression — mais qu'il attend une accusation plus forte.

Mais du détail, on arrive à un ensemble, et ce détail n'est pas si oiseux que Maurras veut bien l'indiquer. Il en résulte des faits précis.

Je lis donc, dans un article, « Menaces juives » (*Action Française* du 10 février 1944) :

Toutes ces manœuvres doivent être suivies, surveillées, déjouées sans pitié, sans quoi nous allons à des dévastations et à des massacres supérieurs à ce qui s'est vu en 1940.

Tout dépend de la vigilance des citoyens et de la fermeté avec laquelle ils sauront dénoncer ce qu'ils en surprennent, et sauront en poursuivre le châtiment régulier, sinon prompt.

Je crois, bien que ce soit une poussière d'histoires, que cet article était significatif, et que je n'ai pas besoin de commentaires.

Messieurs, quand un dénonciateur — vous l'avez déjà jugé — signale un israélite, que celui-ci est arrêté, vous le condamnez justement. Mais quand on les dénonce tous à la fois, sans parler des cas particuliers, vous avez la même condamnation à prononcer.

Maurras est-il toujours antiallemand? C'est certain, et je le reconnais toujours, mais par une sorte de déviation, chaque fois qu'une loi, qu'un fait nouveau en faveur de l'occupation existe, régulièrement, il rejoint le gouvernement de Vichy.

En somme, c'est indirect. Lui-même refuse de collaborer à l'Allemagne, c'est entendu, je le reconnais, mais quand c'est Vichy qui ordonne, quand c'est le Maréchal qui l'ordonne, Maurras célébrera aussi bien la Relève, la Milice, les luttes contre les Juifs, et autres campagnes menées par le gouvernement de Vichy.

Ainsi, le 22 juin 1942, il félicite Laval d'organiser la relève. Il ajoute :

Si les ouvriers partent outre-Rhin, ils rendront service à la France, obtiendront des avantages matériels.

Cette opération est envisagée par lui comme une sorte d'additif à l'armistice.

Il applaudit à un message du Maréchal organisant cette institution qu'il justifie par des questions de fait et de droit.

Il trouve généreux que, par esprit de solidarité, les ouvriers ou les intellectuels français partent pour l'Allemagne pour relever leurs camarades prisonniers.

Il paraît normal que la France fournisse à la machine de guerre allemande des hommes, des ouvriers pour grossir les armements pour le grand Reich.

Maurras se défend, une fois de plus, d'avoir collaboré avec l'Allemand, mais, en fait, il y revient. Il est certain que, dans un autre article — je ne les ai pas tous en mémoire, ils sont nombreux — il parle de héros qui acceptent le devoir pur, mais cruel, de partir pour l'Allemagne faire la Relève. Il les célèbre. En somme, il les engage. Tout est là.

Quand on favorise les entreprises d'une puissance étrangère, ce que je retiens contre Maurras, la trahison paraît établie.

Maintenant, j'arrive à des faits beaucoup plus graves. Maurras, dans un article paru les 16 et 17 octobre 1943, dénonçait une famille entière. Je vais vous en donner encore une lecture, je m'en excuse, mais elle est si importante que je crois encore devoir le faire.

Voilà l'extrait de l'article. Je prends les trois premières phrases :

Une famille entière, qui jouissait d'une excellente réputation, s'emploie activement à la propagande gaulliste et antinationale.

Il y a deux ans, une perquisition avait amené la découverte de tracts dacylographiés dans les bureaux du chef de famille.

Depuis, le fils aîné est en relations avec les communistes ou avec certains parents et amis gaullistes actuellement détenus à la suite d'attentats terroristes commis dans la région, d'affichage de placards imprimés contenant des menaces de mort, des excitations au terrorisme, à l'aide de bombes, dans une certaine affaire, dite des « bombardiers ».

La famille en question, réputée comme des plus honorables, est arrivée à cette collusion d'abord par un dérèglement d'esprit commun à beaucoup de gens, ensuite, pense-t-on, par ses relations avec un juif, châtelain du village.

L'article est des 16-17 octobre.

Vous avez entendu tout à l'heure un témoin : l'inspecteur de police Bouvard. Il avait reçu, au début d'octobre 1943, une plainte. Les trois premières phrases sont exactement les mêmes que celles relevées dans l'article de Maurras. Mais la lettre de plainte, adressée à la police judiciaire, contient les noms qui sont prononcés : il s'agit de la famille Fornier, directeur d'assurances et fondateur d'une banque locale.

Dans l'article de Maurras rien n'est indiqué.

Que se passe-t-il? Le 27 novembre 1943, les membres de la famille signalés par Maurras sont arrêtés par la Feldgendarmerie de Bourg. Ce sont : M. Fornier, ses trois fils, un jeune homme, Yvon Dupont. M. Fornier et un de ses fils sont enfermés pendant cinquante-deux jours à Montluc. Deux autres sont envoyés en Allemagne. Quant au jeune Dupont, interné à Montluc, à la suite d'un attentat commis sur un soldat allemand, quai Saint-Clair, il est fusillé avec vingt-deux de ses codétenus, de ses camarades, dans les caves de la Ges-

tapo, à ce moment, Ecole de santé, avenue Berthelot à Lyon.

Voilà des faits qui sont d'une précision éclatante.

Par conséquent, article du journal, suivi d'une lettre à la police. L'inspecteur Bouvard a fait une enquête C'est un résistant, un patriote, il n'a rien trouvé. Il a quand même invité, je le reconnais, la famille Fornier à se méfier.

Vous connaissez lès résultats de cette descente de police. On a su, par la suite, que c'était Francisque Girard, un milicien de Bourg, influent, dont le fils est également milicien, qui avait adressé cette lettre d'abord à *l'Action Française*, ensuite à la police.

La défense dira peut-être : On l'a adressée à la Gestapo. Mais alors, quand *l'Action Française* se joint à la Gestapo, quand elle publie une lettre de dénonciation, quand la police en reçoit une, que se passe-t-il? C'est que la police allemande, la Gestapo lyonnaise qui chaque jour reçoit les numéros de *l'Action Française*, qu'elle dépouille soigneusement; quand elle voit cette dénonciation, s'en empare. Voilà le résultat, il est terrible.

J'ajoute d'autres faits qui viennent à la suite.

Vous savez que le 1er février 1944 Maurras avait fait état d'un numéro du journal *Le droit de vivre*, organe contre la lutte antisémite. Il écrit :

Il conviendrait d'avoir des nouvelles d'un certain Roger...

— je ne dis pas le nom —

... multimillionnaire, membre du Front Populaire, qui figurait, etc...

Et il ajoute :

On serait curieux de savoir si sa noble famille est dans un camp de concentration, ou en Angleterre, ou en Amérique, ou en Afrique du Nord, ou si, par hasard, elle se trouve sur notre Côte d'Azur?

Que s'est-il passé par la suite? Je l'ignore, mais la dénonciation était formelle. Il s'agissait de la côte d'Azur, et le nom du dénoncé figurait en bonne place sur *l'Action Française*.

On vous a lu, au début de l'audience, la déposition de M. Paul Claudel, ambassadeur, qui déclare :

J'ai été averti, par l'autorité administrative, qu'à deux reprises M. Maurras m'avait dénoncé : une première fois, comme inspirateur principal des *Témoignages chrétiens*, et une deuxième fois dans des circonstances où le résultat paraît avoir été obtenu.

En effet, un agent de la Gestapo s'est présenté à mon ancien domicile, 4, avenue Hoche, à Paris.

Il le réclamait. A ce moment, il avait quitté son appartement.

Je continue — et je m'en excuse — encore par des citations.

Le 25 février 1943, dans un article intitulé : « Pour ceux qui devraient se cacher », il écrit en parlant des démocrates chrétiens :

Il n'y aurait qu'à rééditer quelques colonnes de leur journal *l'Aube* pour envoyer ces messieurs par les voies les plus rapides jusqu'au poteau d'exécution. Ces dignes co-auteurs de nos détresses n'ont subi aucune punition appréciable. Champetier de Ribes s'est majestueusement retiré dans ses terres du Béarn. Bidault enseigne tranquillement l'histoire, une histoire à sa mode, dans un lycée qui n'est pas loin. Je ne sais où Francisque Gay peut bien promener le remords ou l'inconscience, mais il n'est pas dit que la justice sera toujours manchote.

Elle s'abattra un jour ou l'autre sur ces scélérats.

Le 20 juillet 1943, nouvelle attaque contre M. Bidault, toujours « professeur dans un lycée qui n'est pas loin », et Champetier de Ribes.

Le 29 septembre 1943, nouvelle récidive. Il désigne les démocrates chrétiens et leurs chefs, MM. Bidault, Gay et Champetier de Ribes, comme faisant campagne en faveur de « leurs chers Anglais ».

Il dit :

C'est de ce côté qu'une recherche bien menée ferait trouver de véritables conspirateurs.

Le 27 septembre 1941, il avait déjà attaqué M. Champetier de Ribes en disant :

Si j'avais l'honneur d'être le chef du Parquet général d'une certaine ville du Sud-Ouest, rien ne me paraîtrait plus expédient qu'une certaine expédition dans les locaux du chef du parti démocrate chrétien, Champetier de Ribes.

Que se passe-t-il? Ces dénonciations ont été faites en 1943, le 20 juillet, le 29 septembre 1943.

En mars 1944, à la suite d'un nouvel article, la Gestapo fait une descente, exactement le 23 mars 1944, dans les bureaux de la rue Garancière où MM. Gay et Bidault ont leurs bureaux. Elle arrête dix personnes. Trois sont actuellement en Allemagne. Je n'en dirai pas les noms, c'est inutile, elles peuvent courir là-bas des risques de représailles. M. Francisque Gay vous a indiqué que deux

d'entre elles avaient été affreusement mutilées, torturées pendant soixante-douze heures.

J'ajoute une remarque : au moment de la perquisition, M. Gay vous l'a indiqué, un numéro de *l'Action Française* se trouvait sur un bureau, sous les yeux du chef, du commandant de la Gestapo qui travaillait et qui faisait la perquisition.

Je ne fais aucun commentaire, mais une simple constatation, que je vous prie, Messieurs les Jurés, de bien vouloir retenir.

Ainsi donc, voilà quatre dénonciations consécutives. Des personnes ont été nommément désignées. Les conséquences en ont été tragiques : fusillade, déportation, arrestation.

Maurras a été entendu à ce sujet. Qu'a-t-il dit? Toujours le même principe. Quand il écrivait, ce n'était pas pour prévenir les Allemands, bien entendu, c'était simplement pour prévenir les victimes. Même quand il les désignait à la vengeance, il voulait prévenir, il voulait parer aux déficiences de la police.

Le résultat? Quand on signale publiquement un patriote à des Allemands, que les Allemands prennent son nom, son adresse, que se passe-t-il? Ce sont les arrestations. Nous ne sommes plus dans le domaine des idées — et je vous prie de le retenir — nous sommes dans le domaine du droit commun, de la dénonciation tout court. Livrer des patriotes français, des résistants à l'ennemi, les dénoncer, c'est de la trahison.

Maurras a également salué avec joie la création de la Milice. « Oh!... bonheur! » (je me souviens des termes) « une institution nouvelle nous est née ».

D'abord, il la félicite en indiquant qu'elle aidera puissamment les forces de police à réprimer la Résistance, à venir en aide au maintien de l'ordre, en somme, par sa rapidité d'exécution, à créer un climat favorable, un climat plus heureux, pour la police de Vichy. Il s'y est associé de grand cœur.

On l'a interrogé par la suite. Il vous a parlé des cas de conscience concernant les miliciens de *l'Action Française* qui s'adressaient à leurs chefs pour savoir s'il fallait ou non continuer à rester dans la Milice ou, au contraire, s'en écarter. Maurras, dit-il, les a déconseillés.

Il est assez singulier, quand même, que la question se soit posée pour certains membres de *l'Action Française*.

A ce sujet, je voudrais le dire hautement. Je ne fais pas le procès de *l'Action Française,* Dieu m'en garde!

Je sais très bien que, parmi *l'Action Française,* il y eu, s'il y a eu des miliciens, s'il y a eu des Francisque Girard, ces bons Français dont parlait Maurras, qui maintenant luttent en Allemagne, il y en a qui se sont battus admirablement, qui ont résisté, qui sont morts, après avoir subi, pour certains d'entre eux, d'épouvantables tortures. Il y a eu des martyrs parmi les gens de *l'Action Française.*

J'en arrive à une campagne particulièrement odieuse : celle contre le gaullisme en général.

Le 9 avril 1941, Maurras écrivait :

Les plus âpres, les plus longues des anciennes campagnes antigaullistes sont de nous et nous les renouvelons tous les jours.

Cet aveu mérite d'être retenu. Il n'y a pas un jour, un article dans *l'Action Française,* où Maurras n'attaque les Gaullistes qui entrent en lutte contre les Allemands, contre ceux qui se battent, qui veulent libérer la France. Tout lui est bon : l'injure quotidienne la plus vile, les calomnies, les mensonges, rien n'y manque.

Il vous indique :

Le mal qu'a fait la défaite est sans rapport avec le nombre des dissidents : cette petite poignée d'hommes aura servi de masque à toutes les hypocrisies.

Dans un autre ordre d'articles, quand il parle des difficultés de notre ravitaillement, c'est la menace gaulliste, ce sont les affameurs. Et il ajoute : Toute la pègre est unie en faveur du gaullisme.

Après ses invectives Maurras réclame des sanctions sévères contre les membres de la Résistance et tous les fonctionnaires restés fidèles au régime disparu, ces derniers doivent être « saqués » sans pitié.

Il demande l'application plus fréquente de la peine capitale.

Je ne suis pas sûr, dit-il, qu'une application plus fréquente de la peine de mort si souvent méritée n'apporterait pas un premier allègement au problème.

(*L'Action Française,* 20-21 mars 1943.)

Maurras va plus loin encore.

Si la peine de mort ne suffit pas pour venir à bout du gaullisme, il faut prendre des otages parmi les membres de leur famille et les exécuter.

(*L'Action Française,* 30 août-1er septembre 1943.)

Il y a pire : vous connaissez le procès Pucheu, la peine de mort a été prononcée par la cour de justice d'Alger.

Cette condamnation, qui menaçait beaucoup de personnes en France et en faisait trembler d'autres à l'approche de la libération que certains voyaient à l'horizon, les faisait trembler.

Alors, pour empêcher ces condamnations, eh bien Maurras suggère quoi? La prise d'otages parmi les proches et les parents de ce qu'il appelle les « bourreaux » d'Alger.

Voilà comment est traitée la justice française par Maurras.

Chaque fois que l'armée française de la libération se bat, lutte pour la France, meurt pour la France, Maurras la critique violemment; quand une possession combat pour sa libération, quand la Syrie est libérée, qu'écrit Maurras :

Nous souhaitons aux généraux de Gaulle et Catroux, dont les troupes libèrent la Syrie, la pile, la grande pile qu'on souhaite de tout cœur. (*L'Action Française*, 10 juin 1941.)

Contre ces chefs, je crois inutile de revenir à toutes les injures; elles reviennent quotidiennement sous la plume de ce polémiste. Il n'y a pas un jour où les injures les plus viles, les plus méchantes qu'il peut trouver dans son imagination ne soient proférées à l'égard des chefs de la Résistance.

Quand d'autres colonies sont libérées, chaque fois que d'autres possessions d'Afrique s'étendent, que notre armée entre en triomphatrice dans une ville qu'elle libère sur de nouveaux territoires, il pousse des cris de haine.

A la suite du débarquement des alliés en Algérie, il regrette que certains officiers français qui ont facilité le débarquement n'aient pas été exécutés (*A. F.* 7 février 1943). Il ajoute le 27 avril 1943 :

Les gaullistes sont des partisans armés qui n'ont rien de régulier et qu'une armée française aurait le droit de fusiller à toute capture.

Que peut-on dire de plus, est-il besoin de commenter ces lignes? Je le crois inutile.

Les soldats français, gaullistes même, tombant au champ d'honneur, sont par lui injuriés, sont par lui piétinés, c'est le cas de le dire, quand ils se battent pour libérer la France.

Dans un article de *l'Action Française* du 8 octobre 1943, il publie sous la rubrique « Les Noms » — encore une lecture, je m'en excuse — :

A la chute de leurs appareils dans la Seine, trois des aviateurs bombardeurs de Paris ont été capturés. Interrogés par les Allemands, ils ont avoué leur qualité de gaulliste et par conséquent de Français. Nous ne perdrons pas notre temps en invectives ni en lamentations. Il ne nous appartient pas davantage de requérir le châtiment de compatriotes ainsi tombés entre les mains de l'étranger. Notre rôle est plus simple : il consiste à demander que ces misérables ou ces malheureux soient connus par leurs noms, leurs prénoms, leurs métiers, lieux de naissance et d'origine, tout ce qui peut permettre de les identifier; cette identification bien déterminée leur infligera le pilori moral qu'ils ont mérité...

A la suite de la parution de cet article, j'ai reçu — plus exactement M. le Président, vous avez reçu — une lettre de M. Valin, chef de l'Etat-major général de l'armée de l'Air. J'en donne lecture ainsi que j'en ai demandé la permission à M. le Président en vertu de son pouvoir discrétionnaire. Elle est ainsi conçue :

Monsieur le Président,

C'est en ma qualité d'ancien combattant des forces aériennes françaises libres que j'ai estimé nécessaire de témoigner.

C'est au nom des meilleurs fils de France ralliés depuis 1940 sous le signe de la Croix de Lorraine, dans le noble but de libérer leur pays, que je viens rétablir l'exactitude des faits dénaturés par M. Charles Maurras dans son article du 8 octobre 1943.

C'est au nom de tous ceux qui sont tombés depuis quatre années dans tous les ciels de bataille du monde que je viens demander justice contre leurs diffamateurs.

Je ne reprendrai pas l'article écrit par M. Charles Maurras, il est au dossier; je ne raconterai pas les faits relatifs au bombardement du 3 octobre 1943.

Le lieutenant Luchési, l'un des acteurs de cette opération, un pilote de cet équipage, a été désigné par mes soins pour rétablir la vérité...

Par l'audition de ce témoin, Messieurs, je comptais vous faire entendre la voix de l'armée française, mieux que je ne pourrais le faire moi-même. Il vous aurait expliqué comment cela s'est passé. Un artifice de la procédure m'en a empêché, je le regrette bien sincèrement. Je m'excuse auprès de vous, Messieurs les Jurés, de ne pouvoir vous faire entendre la voix de ces héros qui se sont battus pendant des années.

Le général ajoute :

Je tiens, par conséquent, à affirmer que les objectifs assignés aux escadrilles de Forces aériennes Françaises Libres ont toujours été de caractère strictement militaire.

Par ailleurs, je suis fier de dire que les tirs de nos équipages ont toujours été extrêmement précis : les photos prises à chaque

mission en sont la preuve, en particulier le bombardement de Chevilly-Larue.

Pour ajouter un élément de plus à la précision habituelle, ce sont des canons de petits calibres qui ont abattu nos deux avions; à quelques centaines de mètres plus haut certainement aucune perte n'aurait été subie.

Nos camarades qui reposent au cimetière de Charenton sont morts pour avoir voulu épargner des vies françaises. Ils ne sont hélas pas les seuls, puisque le groupe « Lorraine » a perdu jusqu'à ce jour 112 tués ou disparus.

L'ensemble des pertes des Forces aériennes Françaises Libres compte 556 tués ou disparus. A ma connaissance, je n'ai jamais vu dans aucune guerre un effectif renouvelé deux ou trois fois.

Voici, Monsieur le Président, toute la vérité sur les soi-disant bombardeurs de Paris.

Signé : VALIN.

Je tiens ce document à la disposition de la défense.

Maurras a mené également d'autres campagnes très violentes contre les communistes. Il se rendait bien compte que les partisans communistes étaient, plus que beaucoup d'autres, ligués contre l'envahisseur, que, chez eux, se trouvaient les résistants, que, parmi eux, se trouvaient les plus farouches des patriotes qui défendaient le sol français.

Quelles campagnes il a menées! Sans cesse il les désigne à la répression, à chaque instant, à chaque occasion il exige des représailles contre ce parti.

Encore des citations :

Il faudrait que d'énergiques mesures soient prises à bref délai telles que l'exécution sommaire, pour chaque attentat commis, d'un certain nombre d'otages pris avec soin dans les prisons qui abritent les meneurs communistes...

A défaut de pouvoir s'emparer des exécutants de l'attentat, le dur régime des otages ainsi choisis parmi les chefs communistes est peut-être terrible, il serait terrifiant...

(*L'Action Française*, 30 août 1943.)

Ceux qui ont attiré des représailles contre la France les subiraient aussi de sa part. On annonce enfin que les voilà condamnés à mort. Mieux vaudrait traiter un certain nombre de prisonniers communistes comme otages et les exécuter sans tarder...

(*L'Action Française*, 8 septembre 1943.)

A la suite de nouveaux actes de la Résistance, il écrit, le 27 septembre 1943 :

Je reprends la proposition : puisqu'on tient en gage quelques-uns des chefs du mouvement communiste auxquels nous devons ces homicides éhontés, pourquoi ne pas faire un tri parmi eux et ne pas passer par les armes les plus hauts gradés, en attendant que les coupables directs enfin saisis soient châtiés.

D'ailleurs, Maurras assimile aux communistes certains suspects, « les protégés de Blum, de Daladier et de leur survivance encore en liberté » et il demande contre eux une énergique, une ardente et efficace répression (12 novembre 1943).

Est-il besoin de commenter ces lignes? d'y ajouter quelque chose. Quand il parle, en fait de violence, on ne peut rien ajouter... — je serais en dessous —. La Cour peut être édifiée sur ce qu'il demande.

Voilà quelles sont ses exigences, quelles sont ses demandes, demandes d'arrestations d'otages. Y a-t-il quelque chose de plus odieux que ce procédé qui consiste à prendre d'innocentes victimes et leur faire supporter les fautes ou prétendues fautes des autres? C'est peu français!

Est-ce que cela fait bien partie des doctrines maurrassiennes?

On arrivait à demander qu'on arrêtât les otages aussi bien communistes que gaullistes, que les parents des chefs de notre armée d'Afrique. Voilà où aboutit la doctrine maurrassienne.

Comment ceci peut-il s'appeler? Je crois qu'il n'y a pas de discussion possible : c'est de la trahison. En faisant ces campagnes odieuses, Maurras a commis le pire des crimes, celui que je lui reproche aujourd'hui et contre lequel il s'insurge.

Il se prétend très loin de l'Allemagne; tous ses disciples fervents vous l'ont dit. Mais qui est-ce qui a commencé par le dur régime des otages? C'est bien ce pays, et sur ce point Maurras rejoint les doctrines allemandes. Je le constate au passage.

Vous savez, Messieurs, qu'après l'institution du S.T.O., et malgré les articles de Maurras pour encourager les jeunes gens qui en étaient les victimes à partir outre-Rhin, un certain nombre d'entre eux, beaucoup d'entre eux ont quitté la France, quand ils l'ont pu, et rejoint l'armée gaulliste; d'autres ont gagné ce qui a été appelé le « maquis ».

Ce maquis, qui a commencé à faire parler de lui, a naturellement soulevé le courroux de Maurras. A chaque instant celui-ci le dénonce : il faut, par tous les moyens, attaquer les patriotes; il les discrédite; il feint de ne voir dans le maquis qu'un ramassis de voyous, appar-

tenant à la pègre internationale. Il parle sur un ton de fausse pitié de ces jeunes français qui se sont résolus ou résignés à mener une existence de misère et de banditisme, délinquants politiques errant sur la lisière de la criminalité de droit commun.

Henriot n'avait pas dit autre chose. Lui aussi a été un insulteur du maquis; je reconnais qu'il dépassait Maurras, car en fait d'insultes, il était difficile d'aller plus loin qu'Henriot. Voilà Maurras qui se joint à lui.

Le maquis, c'était la Résistance sous toutes ses formes; c'était d'abord le fait par les jeunes gens d'échapper au S.T.O., ensuite c'était la création de l'armée de la libération, en attendant qu'elle pût être armée, encadrée, équipée, et qu'elle pût lutter contre l'Allemagne.

Pour Maurras, la répression contre le maquis est inefficace, les peines d'amende ou de prison insuffisantes, il réclame contre les patriotes la peine de mort. Si l'on veut en finir, on ne peut plus compter sur les lois anciennes ni sur les tribunaux existants, eussent-ils été érigés en tribunaux d'exception; la loi martiale doit être proclamée, la Cour martiale établie et dans les quarante-huit heures les criminels interrogés et exécutés (*Action Française*, 12 octobre 1943).

Quand, maintenant, nous poursuivons les gens pour trahison, on y met un peu plus de temps; leurs explications demandent quelquefois plus de deux jours, c'est tout à l'honneur de la justice d'aujourd'hui; mais quand c'est Maurras qui le demande, c'est sans pitié qu'on doit les juger, sans les entendre, ils doivent être exécutés sur le champ. Vous connaissez le fonctionnement des Cours martiales : le prévenu, sur un simple rapport de police, sans être entendu, sans défenseur, est jugé, condamné sans qu'il ait pu recevoir ni le secours d'un avocat, ni quoi que ce soit qui puisse servir à la défense.

Maurras ajoute :

Pour réprimer les offenses subies par les patriotes, nous répétons qu'il doit y avoir à Toulouse comme à Grenoble des têtes de communistes et de gaullistes connus. Ne peuvent-elles pas tomber? L'important est de trier, de juger, de condamner, d'exécuter. On ne rétablira qu'à ce prix une ombre de sécurité.

J'arrive, Messieurs — nous sommes en février 1944 où un certain nombre d'articles de *l'Action Française* ont paru — au drame des plus émouvants de la Résistance, j'en arrive à ce qui s'est passé en Haute-Savoie, au plateau des Glières. Je m'excuse d'y revenir, mais Maurras

en a parlé et c'est bien mon tour d'aller défendre ceux qu'il a si injustement accablés de critiques.

Le plateau des Glières se trouve entre Annecy, Bonneville et Petit-Bernard; l'accès de ce plateau assez élevé est défendu par des montagnes abruptes, par des forêts; les voies d'accès sont rares, facilement défendables. Pour cette raison, des jeunes gens s'y étaient réfugiés. Ils sont cinq à six cents; ils étaient commandés, avant qu'il ne fût assassiné, par le lieutenant Tom — nous savons son nom — le lieutenant Morel, du 27me bataillon de chasseurs alpins. Cet officier, plein de valeur, avait autour de lui des sous-officiers qui encadraient ses troupes. C'était là-haut que battait le cœur de la France; c'était là le centre du maquis. Là flottait le drapeau à la croix de Lorraine; les issues étaient soigneusement gardées, le plateau était bien défendu.

D'abord la Milice, les G.M.R. s'y frottèrent, mais ils y furent si vertement reçus qu'ils n'insistèrent pas. En Allemagne, cela faisait mauvais effet; des avions anglais avaient jeté des armes, des munitions, trop rares malheureusement.

La campagne commence. Le préfet de la Haute-Savoie, le général Marion est désigné; il rassemble ses troupes; la Milice, les G.M.R. sont là. Comme je vous l'ai dit, quelques accrochages, mais rien de sérieux. Mais alors l'Allemagne vient à la rescousse contre le maquis; combien de milliers d'hommes? Je ne sais; ils combattaient, peut-être, à vingt contre un; artillerie, avions, tout s'y mêle. L'assaut au plateau est donné, les combats s'engagent.

Nous avons suivi à la radio, avec quelle angoisse, les péripéties de ce drame. Nous savions que chaque fois qu'un poste du maquis tombait, des hommes étaient torturés et exécutés. Les Allemands étaient là; derrière venait la Milice, peut-être pour achever les blessés, fusiller les fermiers du voisinage qui avaient recueilli les échappés du massacre.

Le combat fut impressionnant. Près de deux-cent-cinquante d'entre eux trouvèrent la mort. Je n'invente rien; il a paru il y a quelque temps à Lyon, au centre d'information, une série de photos, de documents concernant le plateau des Glières; tous les Lyonnais ont pu les voir et tous ceux-là qui sont dans la salle ne contesteront pas mes paroles. La vaillance du maquis est célébrée par tous les journaux, de la presse helvétique en particulier.

Que recueille-t-on du côté français? La haine d'Henriot, les injures, la boue que l'on jette à ces hommes. Quand le maquis est vaincu à vingt contre un, ces malheureux sont là prisonniers avant d'être exécutés, et ils sont l'objet d'insultes, leur chef également.

Qu'est-ce qu'écrit Maurras? Parce que là nous sommes en pleine lutte, en pleine bataille, en plein combat; les Français de la Résistance luttent à un contre vingt; il y a non seulement le nombre contre eux, mais il y a le matériel auquel ils ne peuvent opposer que leurs poitrines et leur courage; ils tombent.

Oui ou non, a-t-il trahi son pays en favorisant les entreprises de l'ennemi contre la France? C'est intéressant de le savoir.

Il écrit le 24 février 1944 :

Vers l'expiation.

Au cours des opérations menées en Haute-Savoie pour le maintien de l'ordre (ou le retour à l'ordre), un officier a été tué ainsi que trois gardes : le capitaine Jung, les gardes Carriou, Lansallot et Couty. M. le Général Marion, préfet de la Haute-Savoie a prononcé, le 14 février, sur les quatre tombes ainsi ouvertes par la guerre civile une allocution qu'il importe de reproduire et de propager. En voici d'abord le texte :

« Bien douloureux devoir que de rendre un dernier hommage, au nom du gouvernement, au capitaine Jung, aux gardes Carriou, Lansallot et Couty, tombés au service de la France! Au service de la France, c'est-à-dire au service de l'ordre dans la France, de l'ordre dans notre beau pays, déchiré par d'inconcevables divisions, dont le département de la Haute-Savoie donne, hélas! le si triste exemple.

« La mort des braves gens n'est jamais inutile. En tombant sous des balles tirées sur ordre d'hommes de votre sang, gardes du 5e régiment, vous avez déchiré le masque qui recouvrait leurs aberrations. »

Et le préfet de la Haute-Savoie continuait :

« Ceux que nous pleurons aujourd'hui et qui dorment maintenant leur dernier sommeil, ce sont, et je m'adresse aux populations de la Haute-Savoie, ceux qui, souvent malgré vous — car il est triste de penser que la peur seule commence à faire réfléchir certains —, sont venus pour vous protéger contre toutes les exactions et tous les crimes, contre les réactions aussi dont vous avez eu en maints endroits à subir les rigueurs. Car celui qui paie, en définitive, c'est bien toujours le Français. »

Et Maurras écrit en commentant ces paroles odieuses :

Pour la patrie, il faut comprendre la haute portée des paroles du général Marion.

Ce n'est évidemment pas de gaieté de cœur qu'il a dû, dû par devoir, ce qui n'est pas un pléonasme, s'engager dans l'austère chemin de ces répressions nécessaires. Une incidente de son discours s'adresse, avec justesse, à des insensés en qui l'anarchie du maquis a éveillé une certaine complaisance aussi longtemps que « la peur » ne s'en est pas mêlée. Mais la peur est venue. Enfin! et salutaire! et purificatrice et illuminante! Notre interlocuteur d'avant-hier nous disait, lui aussi, que le pays n'a été retourné contre le banditisme qu'à partir du moment où il en a souffert très directement et s'est mis à craindre le pire. Auparavant, c'était pris pour un jeu presque innocent. Le jeu est devenu terrible. Et maintenant ce sont les défenseurs de l'ordre qui sont applaudis pour ce qu'ils rendent au pays la respiration de la paix.

Et, plus loin :

Ces chefs félons ne sont heureusement pas tous des Français. Il s'en est trouvé, cependant, pour écouter « la voix lointaine de l'étranger », utiliser son or et ses machines et pour jouer les patriotes aux côtés de la racaille internationale. Un seul mot peut être prononcé sur eux, celui de criminels, si l'on ne veut arguer de quelque ivresse peu lucide. Mais la pire de ces folies se dégrise devant le sang.

Et il ajoute :

Ils avaient toute liberté quand ils s'y sont placés et ce ne sont pas les mises en garde ni les adjurations des patriotes clairvoyants qui leur ont manqué. C'est presque volontiers qu'ils ont fait la nuit dans leur cerveau, de manière à laisser entrer de la boue dans leur cœur. Leur responsabilité est épouvantable. Si, ce dont l'on peut douter, s'il subsiste en eux une ombre de conscience, elle doit endurer des transes cruelles.

Voilà en quels termes Maurras parle des héros du plateau des Glières, des plus beaux combattants de la Résistance.

On l'a interrogé sur ce fait. Que vous a-t-il répondu? Ce mot odieux en évoquant les attentats, parce que le maquis se défendait, il vous a répondu : « Que Messieurs les assassins commencent », ces mots célèbres.

Messieurs les Jurés, vous répondrez à ce mot et vous direz de quel côté se trouve l'assassin.

Pujo, je crois vous l'avoir indiqué, a suivi l'ombre de son maître. Il a mené des campagnes que je peux qualifier de beaucoup plus anodines que lui, parce qu'il n'a ni sa plume, ni son talent, mais il partage quand même toute la responsabilité parce que, chaque jour, il laissait paraître des articles tels que ceux que je viens de lire. Sa responsabilité est donc indéniable.

En ce qui concerne Maurras — nous arrivons à mes

conclusions, je n'ai pas retenu longtemps l'attention de l'auditoire, j'ai voulu parler simplement des faits, invoquer des passages trouvés au dossier, je me suis servi des articles émanant de Maurras, je n'ai rien inventé — il vous a parlé; c'est sur sa voix, c'est sur ce qu'il a écrit que vous allez le juger. Il ne peut pas le renier, il en a la paternité absolue.

Comment ce polémiste qui pendant cinquante ans a lutté contre la démocratie, en est-il arrivé là? Tous les témoins vous ont dit : il était incapable de trahir, de rien faire. Et cependant les faits sont indéniables, indiscutables.

Comme je vous l'ai indiqué au début de l'audience, je ne fais pas ici un procès d'opinion, je l'ai jugé sur ses faits, sur ses dénonciations, polémiques de presse, campagnes antinationales. On ne peut pas ergoter sur ce que je viens d'indiquer; je n'ai rien inventé; vous pouvez le constater par vous-même à la lecture des journaux d'*Action Française*.

Les faits sont établis, nets, précis. La responsabilité de Maurras est entière. Ce vieillard est d'une lucidité parfaite. C'est un théoricien, un doctrinaire absolu. Quand on lui a dit au cours des audiences : vos théories vous entraînent bien loin, vous favorisiez l'Allemagne par certains côtés, il vous a répondu : Qu'y puis-je? C'est le doctrinaire, celui qui a des œillères, qui plane, et cependant, au bout, voilà la réalité : les patriotes fusillés, dénoncés et des insultes contre notre armée et ses chefs.

Maurras a fait un mal immense à la France par son talent, d'abord, par son génie d'académicien.

Il s'est recommandé de hauts personnages militaires. Mais je peux vous dire aussi : le petit-fils de Clémenceau est mort en Syrie pour la libération, le petit-fils du maréchal Foch a été blessé grièvement devant Dakar. Ces héros sont là, ils ont des droits. Ils ne sont pas maurrassiens, eux, ils ne suivent pas *l'Action Française*. Ils se battent pour libérer leur pays.

Bien souvent, au cours de cette guerre, dans certains pays restés encore neutres, les germanophiles qui savent toujours utiliser leur propagande, et qui sont toujours légion dans ces pays, ont tiré des flèches dans le carquois que tous les jours leur apportait *l'Action Française*. Ils s'en sont servi. Pourquoi donc? Pour glorifier le gouvernement soi-disant légal, pour combattre la Résistance, pour combattre les patriotes; ils ont lutté; ils

ont peut-être empêché l'arrivée des armes aux gares du maquis.

Et puis, Messieurs, il y a quelque chose d'odieux que je vois malheureusement tous les jours, c'est le poison maurrassien.

Il a inoculé le venin à certaines personnes. Il est quand même lamentable — nous nous en rendons compte devant la Cour de Justice — de voir des combattants de la Grande Guerre qui se sont battus admirablement, qui ont lutté sur le champ de bataille avec un patriotisme évident, qui sont mutilés dans leur chair. Eh bien, comment ces gens-là sont-ils arrivés, soit à faire partie de la Milice, soit à y envoyer leur fils? C'est quelque chose d'absolument invraisemblable. On les interroge, et souvent, ils sont d'*Action Française*, je ne dis pas : toujours, mais souvent, malheureusement.

Quel est le responsable? C'est Charles Maurras, c'est indiscutable.

Il vous dira, comme tous les doctrinaires, « si mes disciples ont abusé de ma pensée... » Quand on est comme lui un polémiste, qu'on écrit si souvent, quand tout le monde peut lire ses articles, sans les comprendre parce que ceux de Maurras ne sont pas toujours saisissables, c'est une responsabilité qu'il endosse, non seulement parmi les victimes, non seulement parmi la Résistance, mais également parmi ceux qui ont combattu la Résistance et qui sont en voie d'être jugés, condamnés et quelquefois exécutés.

D'ailleurs, comme je vous l'ai dit au début de cet exposé, cet homme a des œillères, il n'y a pas d'autre expression.

Quel est le patriote? C'est lui. Le criminel? Il vous l'a dit : c'est moi. Il faudra quand même, par votre verdict, nous départager; c'est à cela que nous devons arriver.

Je me résume rapidement : Maurras a été diffamateur d'honnêtes soldats et de leurs chefs; il menait des campagnes violentes contre eux. L'armée, tous ceux qui se battent encore sur le front, tous ces soldats qui luttent et qui tombent tous les jours, ils en ont assez d'avoir été salis, diffamés, de voir en face d'eux certains miliciens qui, sous l'uniforme allemand, font feu contre eux. Ils ont le droit d'être protégés. Il ne faut pas oublier que notre pays est en guerre.

Toute faiblesse de votre part contribuerait à affaiblir le moral de notre armée. Ces hommes qui luttent ont le

droit d'être défendus de toutes les façons, aussi bien des campagnes de presse que de la calomnie.

Je n'ai pas eu l'occasion de faire entendre la voix de notre armée, mais vous la comprenez. Ma faible voix n'est peut-être pas suffisante pour exprimer tout ce que pensent nos soldats. Voyez vous-mêmes la gravité de ce qu'a fait Maurras contre nos soldats.

Maurras a été le partisan de la Milice. Il a loué le général Marion, le général bourreau de la Haute-Savoie; il a été l'instigateur de la prise d'otages et de leur exécution. Il a été complice par toutes ses campagnes d'otages, de communistes, de juifs. Nous en sommes revenus aux faits de droit commun; eh bien, ils sont graves : dénonciations précises et exécutions.

On vous dira — la défense ne manquera pas de plaider, car on vous a lu des lettres — que Maurras est le plus grand talent de la France, que c'est un génie. C'est certain. Mais la responsabilité se mesure également au talent et au génie. Il est âgé : soixante-seize ans, c'est un vieillard, et on vous demandera pitié pour lui.

Eh bien, quand un vieillard fait tuer des jeunes gens, il ne mérite aucune pitié.

Je ne suis, Messieurs, pas seul à cette barre; j'ai, derrière moi, tout un cortège d'ombres qui m'accompagnent : ce sont les morts du maquis, les morts israélites, tous les fusillés, les torturés, ceux qui, à l'heure actuelle, meurent en Allemagne. Ceux-là aussi, Messieurs, vous demandent justice. Je ne sais pas si je me fais suffisamment entendre. J'ai sur moi une écrasante et terrible responsabilité, car je parle au nom de tant de morts, de tant de torturés, c'est en leur nom, Messieurs que je demande justice.

Une seule peine doit être appliquée à Maurras, c'est la peine de mort. Il n'y a pas d'autre solution, je vous la demande instamment.

Quant à ce qui concerne son complice Pujo, vous apprécierez s'il doit ou non partager le sort de son maître.

Après une suspension prolongée dûe à l'absence d'un juré qui est aussitôt remplacé par un suppléant, l'audience est reprise, et la parole est donnée au ministère public pour une communication importante.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT THOMAS. — J'ai

à donner connaissance à la Cour de deux télégrammes que je viens de recevoir.

Un des témoins de l'accusation, le capitaine Stéphane, se trouve en mission au Front. Il s'excuse de ne pouvoir venir. Il maintient intégralement sa déposition contre Maurras.

Maintenant, en ce qui concerne M. Worms, qui a été tué, ainsi que je l'indiquais dans mon exposé des faits, à la suite d'une dénonciation de Maurras, parue dans *l'Action Française* du 1er février 1944, j'ai voulu faire vérifier le fait, puisqu'on m'a indiqué que la date de la mort était à peu près concomitante.

Hier, dans mon réquisitoire, je n'en ai pas parlé. J'ai fait état de la dénonciation, mais je n'ai rien dit des résultats, afin d'être absolument certain de ce qui s'était passé. Pour cela, j'ai envoyé un télégramme. Voici la réponse :

En janvier 1944, Worms domicilié à Saint-Jean-Cap-Ferrat, a été enlevé et tué dans l'arrondissement de Draguignan. Me suis dessaisi au procureur de la République de Draguignan à qui je demande par télégramme de vous renseigner.

La mort était antérieure à janvier 1944. Je constate que la dénonciation était du 1er février de la même année, à quelques jours près. C'est dans un souci d'objectivité parfaite que j'ai voulu donner cette indication.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est un argument dont on a pas parlé dans le réquisitoire, pour qu'il puisse être invoqué après.

MAURRAS. — Je demande la parole.

Monsieur le Président, Messieurs les Jurés, je ne viens pas parler pour parler, ni pour lire un papier. Ce que je fais, en ce moment, est un acte. Peut-être serez-vous surpris, et vous le premier, Monsieur l'avocat de la femme sans tête — d'apprendre que votre réquisitoire d'hier, ce fatras inqualifiable et innommable, a failli me causer une légère gêne et un petit embarras. Mais cela ne venait pas de vous, pas du tout! Cela venait uniquement de l'intervention et de la lettre de M. Vallin, de l'Etat-major général de l'armée de l'Air.

Par bonheur, l'explication que je vous apporte sera aussi claire que cet aveu. On ne pourrait pas la suspecter d'avoir été imaginée pour parer à une difficulté du moment, car elle était au dossier bien avant les débats. Je l'avais dit et même écrit à l'instruction.

L'article dont M. Vallin croit avoir le droit de se plain-

dre, un article intitulé : « Des noms... des noms... se rattache à la série de ceux que nous avions écrits pour tromper le boche...

M. LE PRÉSIDENT. — Le juré qui était absent vient d'arriver. Le juré suppléant est nommé. Je crois que nous ne pouvons pas revenir sur sa nomination. Êtes-vous d'accord?

Me GONCET. — Oui.

MAURRAS. — Mes éminents défenseurs, mes éminents avocats sauront expliquer cet incident, ce détail du procès, beaucoup mieux que je ne puis le faire, parce qu'ils savent parler, et ce n'est pas mon métier. Mais je tiens cependant à redire qu'en ce moment, ce n'est pas une parole que j'apporte, c'est un acte, un acte d'humanité, un acte de patriotisme. Je reviens là-dessus.

L'article dont M. Vallin croit avoir le droit de se plaindre se rattache à la série de ceux que nous avions écrits pour tromper le boche, exactement comme les écrivains libéraux du XIXe siècle trompaient la surveillance de Napoléon III et de ses fonctionnaires.

Ils y forgeaient de petites fables pour se faire entendre à moitié, et au contraire, faire ressortir des vérités qu'ils camouflaient.

Il était arrivé ceci : c'est que, de ce ton inimitable et, dès lors, presque toujours reconnaissable, que le Boche sait donner à ses inventions, les dépêches avaient annoncé que trois aviateurs français qui bombardaient Paris étaient tombés dans la Seine et avaient été faits prisonniers.

Par les gens qui la débitaient et par ce qu'elle disait, la nouvelle nous paraissait deux fois fausse, nous paraissait être deux inventions des Boches, et nous ne pensions pas qu'il y ait eu des captures d'aviateurs français aux bords de la Seine, et nous ne pensions pas non plus que Paris eût été bombardé par des aviateurs français.

Voilà notre état d'esprit à nous, à Lyon. Et alors, il nous semblait d'ailleurs impossible que des hommes de notre sang vinssent jeter des bombes sur la terre de la patrie.

Notre thèse était celle-là : nous ne croyions pas que c'était possible. Et c'est pourquoi, pour gêner l'ennemi et, si possible, lui fourrer le nez dans son ordure, nous décidâmes de demander bruyamment : « les noms!... les noms!... » Si vous avez fait prisonniers des aviateurs français, dites-nous quels ils sont. Et nous ajoutions à la cantonade : « Les noms? Vous ne les donnerez pas,

et pour cause : parce que vous ne les avez pas, vous, les Boches » !...

Monsieur le Président, pour une raison ou pour une autre, ces noms ne furent pas donnés.

En effet, les boches ne donnèrent pas les noms, et nous vécûmes dans l'innocente illusion d'avoir ainsi mis les boches dans l'embarras et de les avoir convaincus de mensonge. La lettre de M. Vallin que j'ai connue hier établit que, par hasard, les boches n'avaient pas menti : les escadrilles françaises avaient bien fait ce que nous jugions impossible : jeter leurs engins sur la terre de France.

Fort heureusement, la même lettre de M. Vallin fait toucher du doigt que des précautions délicates, et même des précautions héroïques avaient été prises pour ne faire de mal qu'au dispositif ennemi.

Nous voyons aussi dans cette lettre que les précautions de leur piété patriotique ont été cruellement payées par ceux qui les prenaient.

Et c'est pourquoi, dans un sentiment qui rejoint les uns et les autres, et dont vous avez douté, Monsieur l'avocat de la République, dans un sentiment qui nous unit tous, je dis : Paix, honneur et gloire à tous les sacrifiés. Nous les enveloppons dans le même deuil que leurs frères de sacrifice, ceux de nos concitoyens qui ont payé de leurs biens, de leur sang, et souvent de leur vie, la même opération déchirante. Ni les unes ni les autres de ces victimes françaises ne devraient pouvoir se plaindre d'être diffamées par des hommes de leur patrie.

Dans tous les cas, permettez-moi d'ajouter un mot qui sort tout naturellement d'un cœur français. Puisse vraiment approcher l'heure où tous pourront se réunir dans le sentiment, dans l'accord, dans la concorde profonde de tous les cœurs français.

On n'était pas du même avis. On se trompait peut-être sur les idées. On ne savait pas comment employer les mêmes moyens pour la sauvegarde et pour le rachat de la patrie. Mais, au fond, on était d'accord et on était Français avant tout, on était pour la France, et pour la France seule, pour la France éternelle.

Voilà l'explication que je me devais de vous apporter. J'aurais pu ne pas vous la donner si je ne l'avais déjà communiquée à l'instruction.

Maintenant, quant au reste, Monsieur l'avocat de la femme sans tête, permettez-moi de vous répéter que, vraiment, ce n'est pas sérieux.

Ce que j'ai appelé, au commencement, une fumisterie, glisse évidemment à quelque chose qui ressemble à une farce sinistre, mais qui participe avant tout de la forfaiture. Vous avez eu pour collaborateur un faussaire, et véritablement le réquisitoire fourmille des mêmes faux qui se trouvent dans l'acte d'accusation et dans le rapport d'information.

Ce sont des faux qui sont délicats. Il faudrait des heures et des jours pour les voir en détail. Mais, véritablement, ce qui est à voir, ce qui domine tout, c'est ce qui manque complètement de sérieux dans cette discussion.

Pendant quatre jours, ici, nous avons pris les mêmes textes, nous les avons expliqués. Nous vous avons dit que vous vous trompiez complètement sur leur signification. Nous vous disons que, notamment, au sujet de la relève, vous avez commis un contresens énorme.

Eh bien, ce contresens qui est dans le rapport d'information, que ce soit M. Verdenal avec lequel, Monsieur l'avocat de la République, vous avez une étonnante ressemblance physique, mais la ressemblance morale est encore plus forte, véritablement, nous vous l'avons signalé. Nous avons signalé ce faux pour vous montrer que c'était une erreur matérielle flagrante.

Puis, vous critiquez ma violence... Vous triomphez? il y a des violences qui sont nécessaires. Quand on est en présence d'une accusation indigne, on a le droit d'être indigné, et j'use de mon droit, et je vous en accable, et je vous en accablerai jusqu'au dernier moment.

On peut faire tout ce qu'on veut. On peut, si on veut, si on dispose de la puissance immatérielle, dire que toutes les raisons données ne comptent pas, revenir perpétuellement sur ce qu'on a dit. Mais je n'en suis plus à constater dans votre réquisitoire une phrase transcrite telle quelle du rapport de M. Verdenal. Cela dit tout.

Seulement, observons une chose : c'est que vous êtes revêtu de grands pouvoirs. Vous avez une très belle robe, vous avez une toque magnifique. Je respecte l'autorité partout où elle est, et je vous assure que je ne méprise pas du tout ce dont vous disposez.

Mais enfin, si maintenant, tout cela ne sert plus à rien, si au lieu d'être l'expression de la justice, le moyen de savoir où est la vérité et la raison, on oppose qu'une fin de non-recevoir, les gens finissent par se dire : cela ne sert absolument à rien, et on les supprime.

Je vous signale ceci, parce que c'est une conspiration que vous faites contre vous-mêmes, contre vos fonctions,

contre votre budget, prenez garde à cela, réfléchissez-y. Vous êtes intéressé vous-même, Monsieur l'avocat de la République, à rendre une bonne justice. Je vous en parle dans la simplicité de mon cœur. Je ne suis qu'un vieux philosophe, vous pouvez mépriser la philosophie, mépriser les idées légèrement, mais véritablement, la fonction que vous exercez — je ne dis pas : le métier que vous faites — vous obligerait à quelques devoirs.

Vous êtes très content de vous? Je vous envie de tout mon cœur. Je suis beaucoup moins content de moi, et cependant, ma vie vaut mieux que la vôtre.

Eh bien, si cela continue, vous me direz : Maurras est violent. Maurras, par ses colères, par ses façons de secouer la barre, indispose les auditeurs. C'est très bien, c'est de l'opinion, mais cela n'a pas d'importance.

Au fond, ce qui est certain, c'est que vous confondez perpétuellement les choses et l'impression qu'elles peuvent produire. Quand je vois, dans votre réquisitoire, des faux cent fois réfutés devant ces messieurs, ici, et qui reviennent toujours, je suis inquiet. Cela m'est égal, je suis un vieil homme. Douze balles dans la peau ou rien, ce n'est rien du tout. Je songe à tous les pauvres gens, toutes les petites gens qui sont sans défense, qui ne peuvent pas parler, et qui se trouvent en votre présence. Qu'est-ce qu'ils deviennent? Que devient la justice avec vous?

Et vous dites que je ne suis pas démocrate? Je suis ardemment démophile. J'adore le peuple, et spécialement le peuple de France, et je tremble d'horreur en pensant à la manière dont la justice peut lui être assénée, ou ce qu'on appelle la justice.

Vous trouvez effroyable qu'un homme parle de peloton d'exécution si souvent dans ses articles? Mais, moi je trouve que ces choses qui vous paraissent effroyables sont extrêmement naturelles et anodines quand on songe à qui elles s'appliquent.

Je les applique essentiellement et d'abord aux hommes, aux partis, aux collectivités qui, d'une part, ont attiré sur la terre de France cette guerre abominable, cette guerre dont nous supportons les conséquences en ce moment, après six années, et qui, en même temps qu'ils l'attiraient, osaient prêcher le désarmement.

Ici, devant un témoin, un témoin qui n'était pas agressif, qui ne poussait pas du tout à la passion, je n'ai pas

pu me contenir, parce qu'il avait la responsabilité, d'une part, d'avoir poussé à la guerre, et d'autre part, d'avoir poussé au désarmement.

Je prétends, que quelque cri que je pousse, si peu harmonieux qu'il soit, si désagréable qu'il puisse être aux oreilles subtiles et délicates, il y a tout de même une évidence : Les hommes qui ont sciemment et volontairement poussé à la guerre sont justiciables du peloton d'exécution. Cela, je le dirai jusqu'à mon dernier souffle. C'est la vérité, comme deux et deux font quatre et comme quatre et quatre font huit.

Mais d'autre part, Monsieur l'avocat de la femme sans tête, — ce n'est pas de moi, c'est de Marcel Sembat qui est un ami de Jaurès, c'est un républicain qui disait : la République est la femme sans tête, vous êtes l'avocat de la République, je vous appelle par votre nom — d'autre part, vous m'avez accusé d'intelligences avec l'ennemi en vue de favoriser ses entreprises.

Je vous ai défié de citer un seul fait concret qui pût ressembler à cette qualification. Vous ne l'avez pas fait. C'est une plaisanterie, mes éminents avocats vous le diront.

Mais moi, pendant toute ma vie, d'abord, pendant quatre ans ensuite, à Vichy, à Poitiers, à Lyon, partout, j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour contrecarrer, pour déjouer les entreprises de l'ennemi.

Eh bien, vous n'avez tenu aucune espèce de compte de ces deux démonstrations. Ce que vous avez dit ou rien, c'est la même chose.

Alors, en présence d'une situation pareille, je vous dirai que vos accusations de violence, c'est certainement ce qui peut tenir le moins.

Raisonnons. Ne restons pas sur le terrain de l'inimitié. Je ne voudrais pas faire de cela une histoire de parti ou d'idéologie. Simplement, sur le point essentiel, vous n'avez pas pu trouver un fait concret quelconque montrant que j'ai eu des intelligences avec l'ennemi en vue de son triomphe. Nous avons dissipé toutes les nuées.

Vous n'avez pas répondu un mot non plus, sinon un mot misérable, à la question de savoir que, pendant quatre ans, je me suis opposé à la faction allemande de Paris, de toutes mes forces. J'ai été vilipendé par elle.

Selon vous, cela ne signifie rien. Ensuite, à la page suivante, cela signifiait peu de choses.

Arrangez cela comme vous voulez, cela ne me regarde pas. Sur ces deux points, vous avez été très vague.

Je tiens à vous dire, Monsieur l'avocat de la République, que la violence n'est pas du tout dans mes paroles, comme il y paraît : elle est dans la situation. La violence, c'est que vous soyez à la place où vous êtes et que je n'y sois pas!...

AUDIENCE DU 27 JANVIER 1945

Plaidoirie de Me Breuillac

Messieurs,

Il y a quelques jours, les journaux annonçaient ce procès comme devant être le plus grand procès du siècle.

Hier, avant-hier, à entendre les témoins, j'ai été quelque peu étonné. J'ai constaté qu'il ne s'agissait que de choses tout à fait indépendantes d'un grand procès. C'était, pour ainsi dire, l'affaire de la voisine qui est accusée d'avoir dénoncé ses voisins.

Moi, avocat personnel de M. Pujo, j'avoue que j'ai été stupéfait de cette manière dont on menait les débats. Comment donc, à lui, Pujo, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, vous ne pouvez cependant reprocher aucun fait de délation, aucun fait de dénonciation. Non seulement vous n'en justifiez pas, mais vous n'en alléguez même pas.

Alors, pour ce qui concerne Pujo, comment pouvez-vous rabaisser, ravaler le procès à ce que, hier, vous avez fait?

Vous ne pouvez pas nier que, pour ce qui le concerne, ce procès soit un très grand procès, que ce soit un procès politique, un procès tel qu'il n'y en a pas beaucoup. Plus tard, dans cent ans, dans deux cents ans, les historiens en disserteront; ils discuteront des griefs qui auront été faits aux accusés, et des moyens de défense que ceux-ci leur auront opposés. Et si, par hasard, vous, Messieurs les Jurés, vous avez prononcé une condamnation, ils discuteront aussi de votre verdict, peut-être pour l'approuver, peut-être aussi, il faut bien le dire, pour le flétrir.

Il est une parole que vous vous rappelez, elle est dans l'Ecriture : « Les juges eux-mêmes seront jugés ».

Il est des affaires où les juges qui ont condamné n'ont

pas été acquittés par l'Histoire. Je vous les rappelle, vous les connaissez : les juges de Socrate, les juges d'André Chénier, les juges du duc d'Enghien.

Voulez-vous être de ceux-là? Si vous condamnez, vous en serez peut-être. Voulez-vous qu'on vous assimile, plus tard, aux pires membres du Tribunal révolutionnaire?

Non. Je souhaite que cette assimilation ne soit pas faite, et je souhaite aussi pour vous, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, que, dans l'avenir, on ne pense pas que vous n'avez été aujourd'hui que la menue monnaie d'un Fouquier-Tinville.

Cette opinion, je pense qu'elle vous oppresse, Messieurs les Jurés, je pense qu'elle vous opprime, qu'elle pénètre dans toutes vos consciences, comme elle anime aussi les avocats qui sont présents à cette barre et qui n'ont qu'un souci : celui de ne pas être inférieurs à la grandeur de la cause qui leur est confiée.

Ce procès, que je vais donc plaider spécialement pour Maurice Pujo, m'amènera aussi à m'occuper peut-être d'idées générales, et à vous dire quelle fut la politique de *l'Action Française*, s'il est possible qu'on la critique, et s'il est aussi possible qu'on l'approuve.

Maurice Pujo est né le 26 janvier 1872.

Il était le fils d'un magistrat comme votre père, comme le mien. C'est vous dire que, dans le milieu familial où il a été formé, il a été tout de suite nourri par l'esprit de justice et l'esprit d'équité.

Le défenseur expose le passé de Maurice Pujo, préoccupé dès sa jeunesse d'art, d'histoire et de philosophie et intéressé de bonne heure par l'Allemagne, rappelle comment au moment de l'affaire Dreyfus il se rangea aux côtés de Maurras parmi les antidreyfusards, et fut, avec Léon Daudet, l'un des fondateurs de l'Action Française. *A la jeune équipe se joignirent Jacques Bainville et Vaugeois. De l'association de ces philosophes, de ces historiens, de ces pamphlétaires, naquit une doctrine soutenue par de jeunes hommes pleins de feu.*

A cette *Action Française*, quelles sont les idées qu'ils vont défendre?

Parmi d'autres, il en est une qui leur est chère entre toutes : celle que Bainville défendra dans *l'Histoire de deux peuples* et dans beaucoup d'autres ouvrages. Celle de la nécessité de la défense française contre la force allemande.

Jacques Bainville dira : depuis des siècles, depuis Bou-

vines, peut-être même depuis le Traité de Verdun, l'Allemagne a toujours été l'adversaire de la France. L'Allemagne nous a toujours été opposée par sa barbarie et par sa sauvagerie. Quelquefois, on a su la mâter, par exemple sous Louis XIV, au moment du Traité de Westphalie. Mais il faut penser toujours à l'Allemagne. Il faut toujours s'opposer à elle. Il faut, contre l'Allemagne, se prémunir par des frontières naturelles, des frontières faciles à défendre.

Voilà, rapidement simplifiée, la thèse de Jacques Bainville. Et c'est également la thèse de Maurras, comme c'est la thèse de Pujo, comme c'est la thèse de Vaugeois, comme c'est la thèse de Daudet : contre l'Allemagne, rien que contre l'Allemagne. Voilà ce qu'ils pensent, et voilà ce qu'ils pensent tous.

J'entends bien qu'il y a eu d'autres idées, des idées dont M. le Commissaire du Gouvernement vous disait hier qu'il n'entendait pas les discuter. Ils ont été monarchistes. Ils ont pensé que, pour que la France fût forte, il était nécessaire qu'elle eût un chef. Ils ont pensé également que, pour que la France fût forte, il était nécessaire que ce chef fût l'héritier, ainsi qu'ils le disaient, des quarante rois qui ont fait la France.

Telles ont été leurs idées.

On vous a dit hier : dans leur système, ces hommes ont complètement échoué.

Je me permettrai de dire que je n'en crois rien. Lorsque j'entendais critiquer leurs idées en ce qui concerne les frontières naturelles de la France, et la nécessité de se défendre sur le Rhin, je me rappelais que, hier matin même, j'avais lu dans les journaux une déclaration du général de Gaulle qui n'était autre qu'une déclaration empruntée de Bainville, ou à peu près.

Et lorsque, par ailleurs, j'entendais dire que Maurras et Pujo avaient eu tort de penser qu'il était nécessaire que la France eût un chef et qu'elle ne pouvait être forte qu'à cette condition, je me rappelais — cela, c'est de l'Histoire — qu'à l'heure actuelle, il n'y a de peuples qui soient grands et prospères que ceux qui obéissent à un chef.

L'Angleterre, les Etats-Unis peuvent être des pays démocrates. Pensez-vous cependant qu'ils auraient gagné la guerre, car ils sont sur le point de la gagner, et qu'ils seraient arrivés à ce merveilleux résultat si les Etats-Unis ne s'étaient pas unis dans la personne de Roosevelt, l'Angleterre dans celle de Churchill, et aussi, il

faut le dire également, la Russie dans la personne de Staline?

Et pensez-vous également que nous, maintenant, nous aurions quelque chance de gagner la guerre et d'obtenir la victoire si nous n'obéissions pas à un homme dont le prestige est souverain, c'est-à-dire au général de Gaulle?

Donc, ces gens-là n'ont pas échoué. Ils n'ont pas échoué, en tout cas, lorsqu'ils vous ont dit qu'il était nécessaire que la France eût un chef, lorsqu'ils vous ont dit qu'il était nécessaire que la France fût contre l'Allemagne.

Voulez-vous que, pour ce qui concerne Maurice Pujo, je vous dise, en particulier, ce qu'il fit, à un moment où il était nécessaire qu'on redonnât à la France plus de vigueur et plus de confiance en elle-même?

M. Maurice Pujo avait une dévotion toute spéciale pour notre grande sainte, pour notre héroïne nationale, pour la patronne de notre pays, c'est-à-dire pour Jeanne d'Arc. Maurice Pujo a pensé, dans ces dernières années du XIXe siècle où le scepticisme est roi, que, peut-être, on n'honorait pas suffisamment celle qui était morte à Rouen. A ce moment-là, Thalamas la flétrissait et Anatole France en riait. Maurice Pujo n'était pas de ceux qui manquent de respect pour Jeanne d'Arc. Alors, pendant des années, il a fait tous ses efforts, tout ce qui lui était humainement possible pour obtenir que la France fît de Jeanne d'Arc une de ses saintes, une de ses héroïnes, et pour qu'il y eût, chaque année, en son honneur, une fête qui fût une fête nationale.

Au début, on a ri de lui. On s'y est même opposé. C'était un homme de droite. Comment les partis de gauche auraient-ils pu croire que l'idée qui venait d'un homme de droite pût être une idée exacte?

Cependant, il l'a emporté, et l'avenir a démontré qu'il avait eu raison, car, après la guerre de 1914-1918, nous avons tous été d'accord pour reconnaître qu'il fallait, chaque année, en un anniversaire du mois de mai, célébrer la fête de Jeanne d'Arc, patronne de la France et héroïne de la France.

Voilà, Messieurs, ce qu'est Maurice Pujo, avant la guerre de 1914; à la France, rien qu'à la France tout pour la France. Voilà ce qu'est cet homme, et voilà ce que sont aussi les hommes qui sont à côté de lui.

Survient la guerre de 1914-1918. Est-ce que Maurice Pujo va changer? Est-ce que les hommes qui sont à

ses côtés vont changer? Cette guerre de 1914, l'un d'eux, Léon Daudet, l'a prévue, l'a présagée dans de nombreux articles, dans de nombreux livres où il a demandé aux Français de se défendre contre l'espionnage allemand.

Pendant la guerre de 1914, Maurice Pujo, réformé, fut engagé volontaire et blessé. De retour, il soutint avec l'Action Française *la politique de morcellement de l'Allemagne et prit violemment parti contre les autonomistes d'Alsace.*

J'arrive maintenant aux années 1935-1939. *L'Action Française* va-t-elle devenir l'amie de l'Allemagne en 1935 ou en 1939? Que disent-ils pendant tout ce temps-là? Est-ce qu'ils disent que, la guerre, on ne la fera pas? Est-ce qu'ils disent : la paix, la paix avant tout; à l'Allemagne, il faut céder?

Non. Leur esprit — car il n'y en a pas d'autre à *l'Action Française* à ce moment — leur esprit, c'est le suivant : la guerre, il faut la faire, la guerre, on ne l'empêchera pas, la guerre, on ne l'évitera pas. La guerre, nous la connaissons, et nous la prévoyons car nous connaissons Hitler.

En avril 1930, vous m'entendez bien — c'est lointain — *l'Action Française* avait publié toute une série d'articles sur le péril nazi.

A *l'Action Française,* on connaissait Hitler, et ses ambitions, on savait que cet homme n'était que l'héritier de Guillaume II, lequel avait hérité de Frédéric-Barberousse, et entre eux, il y avait eu Charles-Quint.

Voilà ce qu'on pensait à *l'Action Française.* On savait donc qu'il y aurait la guerre, mais on ne voulait pas qu'elle fût une guerre de défaite. On voulait qu'elle fût préparée, et pendant quatre ans, on a dit : Ne faisons pas la guerre pour le moment, attendons, qu'on puisse la faire avec utilité et avec efficacité. D'où certaines campagnes de *l'Action Française,* de 1935 à 1939, campagnes qu'on ne peut pas critiquer.

Ils ont approuvé Munich. Pourquoi? Parce qu'ils ont pensé qu'en 1938, nous n'étions pas encore préparés à faire la guerre, et qu'il valait mieux l'ajourner. Faire la guerre tout de suite, ou l'ajourner jusqu'au jour où on pouvait la faire, est-ce que, vraiment, c'est un système qu'on peut critiquer? Non, je ne le pense pas, lorsqu'on sait que le même raisonnement fût celui qui, en 1939, fut tenu par Staline lui-même qui, pour éviter de

la faire, en 1939, signa avec Hitler un traité, qui ne lui permit d'entrer en guerre qu'en 1941, deux ans plus tard, alors qu'il était sur le point de pouvoir utiliser toutes les ressources merveilleuses de la Russie.

Donc, ces hommes disaient : Oui, la guerre, nous la ferons, mais pas tout de suite. Attendons de l'avoir préparée. Chaque jour, ils disaient : la guerre, on ne la prépare pas assez. Il y aura, d'ici quelque temps, car ce procès ne peut pas ne pas avoir lieu — il a été ébauché à Riom, maladroitement, sous l'œil de l'ennemi et peut-être pas contre les principaux coupables — il y aura un procès des responsables de la guerre, de l'impréparation de la guerre.

Charles Maurras et Maurice Pujo ont pensé qu'on ne pouvait pas entreprendre une guerre sans l'avoir préparée.

J'arrive à 1939. Est-ce que, à cette époque, par hasard, l'attitude de ces hommes va se modifier? Ces gens-là qui avaient été les éternels ennemis de l'Allemagne, vont-ils devenir, pour un instant, et par un revirement extraordinaire, les amis de ceux qu'ils avaient toujours combattus?

Je pense bien qu'en 1939, en 1940, on n'a rien à dire. Vous pouvez relire les articles de *l'Action Française* de 1939, de 1940, vous n'y trouverez que ceci : unissons-nous sous le chef. Le chef, à ce moment, c'est Edouard Daladier, et le chef, après, c'est Paul Reynaud.

La guerre est faite, il faut la faire, faisons la. Et dans tous les articles qui paraissent alors, on ne voit que ceci : combattre, combattre énergiquement, combattre jusqu'à la victoire.

Ne pensent-ils pas qu'il aurait peut-être mieux valu profiter de l'année qui nous était donnée, grâce aux souffrances de la Pologne martyre, grâce à la Norvège et au Danemark envahis, pour mieux préparer une guerre? Peut-être le pensaient-ils, ils ne le disaient même pas.

Donc, nous voilà en 1940. Voyez que je vais assez vite. Il faut bien que vous reconnaissiez, vous qui m'écoutez, que pendant toutes ces années-là, la politique d'*Action Française* a toujours été une politique uniquement française.

En 1940, est-ce que cela va changer? Les événements ont été douloureux pour nous. Le désastre est survenu, et *l'Action Française* va continuer à paraître. Elle va continuer à paraître sous le gouvernement qui vient, à

ce moment, de s'instaurer, c'est-à-dire sous le gouvernement du maréchal Pétain.

Eh bien, les événements s'étant produits, est-ce que, par impossible, nous allons assister à cet événement singulier : ces gens qui, pendant des années, avaient crié : « Sus à l'Allemagne », vont crier « Devant l'Allemagne, inclinons-nous »?

J'entends bien qu'il y a des hommes qui ont fait cela. J'entends bien qu'un Suarès l'a fait, j'entends bien qu'un Brasillach l'a fait, et qu'un Drieu la Rochelle, un Montherlant, un Henri Béraud l'ont fait. Cela, leur passé ne leur interdisait pas de le faire. Mais que Maurras ou que Pujo l'ait fait, vous pensez bien que c'est tout à fait inadmissible après ce que, maintenant, vous savez de ce qui a été effectué par eux avant les années qui avaient précédé.

Qu'ont-ils fait? J'en arrive à l'inculpation proprement dite. Il faut que vous démontriez, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, pendant cette période-là, qu'ils ont accompli le crime de trahison, qu'ils ont accompli le crime d'intelligences avec l'ennemi. Il faut même mieux : que vous établissiez — car l'ordonnance du 28 novembre 1944 vous y oblige — qu'ils ont, avec intention, favorisé les entreprises de l'ennemi.

Lorsqu'on vient me dire que les accusés d'aujourd'hui ont pu favoriser les entreprises de l'ennemi, immédiatement, je pose une question.

A Charles Maurras, vous dites : A tout le moins, vous avez été un délateur et un dénonciateur.

A Pujo, vous ne dites pas cela. Donc, ce n'est pas par des dénonciations, par des délations, que Maurice Pujo aurait favorisé les entreprises de l'ennemi.

Au premier procès, au seul procès de politique générale que, tout d'abord, on avait fait, vous avez substitué un autre procès et vous lui reprochez d'avoir été co-directeur politique.

Alors, parce qu'il a été co-directeur politique du journal *l'Action Française,* il est responsable de tout ce qui s'est passé, et si, d'aventure, vous avez raison à l'encontre de Charles Maurras, il est responsable comme Charles Maurras?

C'est un raisonnement que je ne comprends pas. M. Maurice Pujo était co-directeur. Quand avait-il été nommé? En janvier 1944; si bien que tout ce que vous me dites avant janvier 1944 est pour moi sans aucun intérêt. Après janvier 1944, de quoi voulez-vous le rendre

responsable? Oui, qu'il soit responsable de ses écrits, des articles qu'il a pu faire insérer dans *l'Action Française,* je le comprends, et si vous m'en citez, je m'en défendrai. Mais responsable des autres, responsable d'autres rédacteurs que lui et que Maurras? Peut-être pourriez-vous le prétendre? Mais, cela, on ne le prétend pas davantage. Alors, responsable de quoi? Responsable des articles de Maurras? Oui, c'est ce que vous prétendez. Je trouve le raisonnement singulier.

Maurice Pujo est le co-directeur politique de *l'Action Française,* co-directeur, mais disons le vrai, car il faut bien le dire : directeur en second.

Il y est, au jour de la Libération, depuis sept mois, Maurras depuis quarante ans. Maurras est le maître, est libre de faire ce qu'il lui plaît dans *l'Action Française,* et pensez-vous qu'il appartienne à Maurice Pujo de critiquer ou de désapprouver les articles qui pourront être insérés dans *l'Action Française* par Maurras? Pensez-vous même qu'il les connaisse avant que Maurras les publie? Pas un instant!... Maurice Pujo les connaît le lendemain.

Alors, vous voudriez qu'il fût responsable de cela, et parce que, d'après vous, il y aurait eu, le 1er février 1944, dans *l'Action Française,* un éditorial signé Maurras, et qui concernait un individu dont vous ne citez pas le nom, vous voudriez que Pujo en fût responsable?

Je vous dis que cette solidarité est inadmissible. J'entends bien que Maurice Pujo n'entend pas se dégager de ce qui a été fait par Maurras. Il est son ami, son ami le plus intime, son ami depuis cinquante ans. Mais vous ne pouvez pas, pénalement, le rendre responsable de ce qui a été fait par d'autres que par lui.

Il n'y a pas, Messieurs, indivisibilité entre ces deux co-directeurs politiques, comme il n'y en a pas, par exemple, entre les membres d'un Parquet général. Lorsque, il y a deux ou trois ans, j'entendais certains représentants du Ministère Public requérir à la Section spéciale ou ailleurs, avec la plus grande énergie, contre les accusés qui leur étaient alors déférés, je ne pensais pas qu'il y avait indivisibilité entre ceux-là et les autres membres du Parquet général.

Je fais le même raisonnement, je le fais avec le bon droit, et je vous dis : Maurice Pujo ne peut pas être considéré comme pénalement responsable de ce qui a été fait par Charles Maurras. Il est responsable de ses

écrits, il est responsable de ses actes, il n'est responsable que de cela.

Vous me direz : mais son opinion, qu'était-elle? Est-ce qu'il a approuvé ou est-ce qu'il a désapprouvé ce qui était écrit par Charles Maurras? Est-ce qu'il a approuvé l'article du 1er février 1944? Oui, évidemment, il ne se désolidarisera pas de son ami.

Je vous réponds à sa place et je vous dis : son opinion, il n'a pas à la faire connaître, et moi, je n'ai pas à vous la faire connaître en son nom. Son opinion, il en reste libre. Il en reste libre parce que, malgré tout, nous sommes sous un régime de liberté, et nous avons le droit de penser ce que nous voulons, et nous n'en devons compte à personne.

Donc, ce qu'il pensait à ce moment-là, il ne vous le dira pas. Il n'en est pas comptable envers vous.

Voilà l'observation générale que j'avais à présenter, pour ce qui concerne Maurice Pujo, et cela va me permettre, me semble-t-il, d'aller beaucoup plus vite dans l'examen que je vais faire des faits qui vont suivre.

Qu'ont-ils fait, Maurras ou Pujo, dans les années qui vont suivre 1940, et comment se comportent-ils? Vraiment, il est peut-être un moyen, tout d'abord, de le savoir. C'est ce qu'ont pensé d'eux ceux qui, à ce moment-là, étaient des collaborateurs notoires, des traîtres, disons le mot. Est-ce que ces gens-là les ont considérés comme leurs confrères? Est-ce que ces gens-là ont pensé que Maurras ou Pujo collaboraient avec eux, collaboraient à leurs côtés?

Vous avez dit hier que cela ne vous intéressait pas. Moi, cela m'intéresse, car l'opinion qu'un Déat, par exemple, a eue de la politique de *l'Action Française* entre 1940 et 1944, a vraiment un intérêt singulier.

J'ai entre les mains un article de Marcel Déat. Il est des noms qu'on ne peut nommer sans en rougir, par exemple, le nom de Marcel Déat. Eh bien, Marcel Déat écrit un article dans son journal : « de Maurras à Staline ». Que disait-il?

L'attitude de Charles Maurras, c'est d'être, avec tous les torticolis mentaux qu'on voudra, une situation d'attentisme, nuancée d'anglophilie.

En effet, s'il refuse de se ranger contre la Russie aux côtés de l'Allemagne, c'est que cette position nette et franche apparaît comme compromettant l'avenir des relations françaises avec le clan anglo-américain. C'est qu'on ne perd pas de vue une reconstruction américaine, d'un type autrement mitigé que celui

prévu de l'autre côté du Rhin. C'est qu'on ne croit pas à la victoire continentale, c'est qu'on ne la désire pas, c'est qu'on garde une secrète préférence pour les succès anglais.

Il écrit : Maurras préfère les succès anglais.

On ne répète pas, pendant un demi-siècle, que l'Allemagne est l'ennemi public n° 1 sans qu'il demeure quelque chose. Sa haine est la même aujourd'hui qu'hier, une haine ankylosée. Charles Maurras ne saurait s'en défaire.

Et cette haine inguérissable commande en contre-partie, en compensation, des indulgences plénières ou partielles à l'endroit des Anglais.

D'autres articles de Déat? Il y en a vingt, il y en a trente, il y en a cinquante.

On lisait hier, dans la presse boche de Paris :

Il ne peut pas ne pas y avoir accord profond entre Maurras et Churchill. La collusion est évidente. Tout ce qui est contre l'Allemagne et la révolution européenne est dans le camp maurrassien. Les juifs de Vichy ont certainement répondu avec un sûr instinct et un sincère enthousiasme aux appels de fonds de *l'Action Française*. Le slogan de *l'Action Française* : la France. la France seule, est la couverture de l'anglophilie. Rien de plus et personne n'est dupe.

C'est toujours Déat qui écrit :

Maurras et ses suiveurs présideraient à retardement, mais avec une joie sauvage, à quelque Saint-Barthélémy, mettant hors d'état de nuire ceux-là mêmes qui ont été les pionniers de la collaboration.

Déat encore, Messieurs, Déat toujours, dans de nombreux articles. Nous avons établi un ouvrage de tout cela, une collection des articles qui ont paru dans *la Gerbe*, de Châteaubriant, de Suarez, de Denizot, toutes sortes de grands et beaux noms, des articles de Dominique Sordet. Faut-il les lire? Non, je ne les lirai pas. Je n'en ferai que quelques extraits qui seront brefs.

Dans une conférence de Dominique Sordet, on lit ceci :

Dominique Sordet, analysant les convulsions de notre démocratie moribonde, a désigné par leurs noms ceux qui s'efforcent de prolonger leur agonie. Si paradoxal que cela puisse paraître, c'est Maurras entêté dans son antigermanisme.

Et Suarez :

Au lendemain de l'armistice, la doctrine de Maurras se trouvait décapitée par la rupture soudaine d'une de ses pièces maîtresses : un antigermanisme furieux qui n'admettait aucune discussion, aucune révision, aucun accommodement. Ce vieux natio-

naliste était moralement, et, ajoutons-nous, physiquement, anti-allemand parce que son rêve, qui est de grandeur latine, ou mieux, méridionale, ne lui a jamais permis même d'essayer de comprendre l'Allemagne, même l'Allemagne vaincue.

Voilà ce que disait Georges Suarez dans *les Nouveaux Temps* :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. Dans le numéro du 22 août 1941 de *l'Action Française*, qui paraît à Lyon, Charles Maurras s'est livré, une fois de plus, à ses considérations familières sur le testament de Richelieu et sur l'opportunisme qu'il y aurait eu, sachant ce que parler veut dire, à faire des Allemagnes, alors que cela pouvait paraître dépendre de nous. Il s'agit du cinq centième ou du millième article qu'il consacre au même sujet.

Je ne voudrais pas abuser de vos instants. C'est pourquoi je ne prolongerai pas la lecture de ces articles profondément significatifs, et pas même ne vous parlerai-je, sinon d'une façon très brève, d'un livre abominable, d'un livre immonde qui parut en 1942 à Paris : *Les Décombres*, de Rebattet.

Vous savez ce que sont *Les Décombres*, c'est la plus basse flétrissure de ce qui est français, de tout ce qui est France, de tout ce qui est noble.

Dans le livre de Rebattet, que dit-on de Maurras et même de Pujo? Rebattet en parle, et ce rédacteur de *Je suis partout* en parle pour dire d'eux les pires choses, les plus abominables et les plus vilaines.

Voici, par exemple, quelques lignes du livre du professeur allemand Grimm :

Jacques Bainville et Charles Maurras contribuèrent à la paix de 1918, principalement en faisant revivre par leurs écrits l'esprit du testament de Richelieu et du traité de Westphalie. Charles Maurras réclamait le démembrement de l'Allemagne et la création de nouvelles provinces à la manière de l'Alsace. De même qu'en 1937, Charles Maurras réunit dans un livre ses articles d'excitation pendant la guerre 1914-1918, de même, dès la déclaration de guerre de 1939, on fit paraître les articles de Bainville, de 1911 à 1918, en deux volumes appelés : *l'Allemagne.*

Voilà ce qu'il y a dans le livre de l'ennemi!

Si vous voulez que j'en termine, je vous ferai une dernière citation. Elle n'est pas d'un pro-Allemand, elle n'est pas d'un collaborateur de l'Allemagne : elle est d'un Allemand. C'est un article du Sonderfuhrer Thiersch, qui a paru dans *le Bulletin confidentiel* de novembre-décembre 1943 :

La résistance passive contre la Nouvelle Europe que mettent en lumière les textes précités devient opposition dans une feuille qui, par sa violence, a pris depuis longtemps une place particulière dans la presse française : la royaliste *Action Française.*

Sans doute, Charles Maurras se répand aujourd'hui en paroles véhémentes contre l'Angleterre, contre Moscou et contre la juiverie, mais toute l'argumentation qu'il dresse contre ces puissances est également dirigée contre l'Allemagne et l'Europe, car elle est liée au postulat d'une autarcie politique et spirituelle de la France que Maurras revendique jour après jour avec la dernière intransigeance. La France, la France seule, telle est la devise qui, chaque jour, s'étale à la manchette du journal, et l'avenir retiendra sans contredit comme le signe d'une extraordinaire tolérance ce fait qu'après avoir, cinquante années durant, combattu l'Allemagne comme pas un, cet homme auquel on reconnaît une influence déterminante sur le sourd attentisme de la politique vichyssoise, ait pu poursuivre, sans être inquiété, son activité dans un pays occupé par l'Allemagne.

— les Allemands se présentent comme généreux, quelle ironie!

La France, écrit Maurras dans *l'Action Française* du 24 septembre, n'a pas à se sacrifier pour des intérêts étrangers. Nos prétendus sauveurs et libérateurs sont de féroces créanciers. Il n'y a qu'un moyen de durer et de vaincre, et c'est l'inébranlable volonté de ne nous laisser duper et dépouiller par quelque ennemi que ce soit, ancien ou nouveau.

Le lecteur — continue l'Allemand — devinerait sur-le-champ que les phrases ne visent pas seulement les puissances désignées entre parenthèses, mais même si le mot n'y figure pas, ces phrases visent l'Allemagne.

Voilà ce que pensent, à cette époque, ceux qui sont des Allemands ou ceux qui sont des collaborateurs des Allemands. Voilà ce que pensent ceux qui sont véritablement des traîtres.

Et, dans *l'Action Française*, dites-vous, est-ce qu'il y a autre chose? Est-ce qu'il y a autre chose, en particulier, dans les articles de Maurice Pujo? Est-ce que ces insultes qui sont ainsi décernées par Déat, par Dominique Sordet, par Rebattet, par tous ces mauvais Français, aux dirigeants de *l'Action Française*, est-ce que ces insultes sont ou non justifiées?

Eh bien, oui, elles sont justifiées. Déat avait raison, Dominique Sordet avait raison lorsqu'ils disaient, lorsqu'ils écrivaient que dans les articles de *l'Action Française*, on trouvait toute une série de phrases qui étaient des phrases antiallemandes. La recherche, je ne veux pas la faire pour Maurras : elle ne m'intéresse pas, ce

n'est pas mon rôle. Mais je veux la faire en quelques mots pour Pujo.

Voici quelques articles :

Le peuple de France, enraciné de nouveau dans sa terre, dans ses traditions provinciales, dans ses métiers, sera le plus pacifique du monde. En revanche, nous ne donnerions pas cher de la paix dans une Europe où tous les peuples seraient totalitaires, car pour beaucoup, le totalitarisme est un principe d'instabilité et de turbulence.

On ne peut pas, à ce moment, vous le comprenez bien, dire tout ce qu'on pense, écrire tout ce qu'on pense. Pujo a trouvé le moyen, en quelques lignes, de dire ce qu'il faut penser du nazisme et du système hitlérien. Il a écrit : le Nazisme, nous n'en voulons pas, il n'est pas français, il est contraire à notre nation.

Voilà ce qu'il a pensé et voilà ce qu'il a écrit.

J'ai entre les mains un autre article. Cet article, c'est « La leçon de Fichte ». Je vous rappelle ce que je vous disais en commençant. Il a étudié jadis Fichte et sa philosophie. Il a constaté que la philosophie de Fichte menait nécessairement ceux qui l'acceptaient à la puissance et à la force du mal.

Or, Maurice Pujo a cette phrase qui est bien intéressante, cette phrase qui est la suivante; on lui parle de Fichte, et il termine en disant :

Il y a une collaboration qui convient avant tout au peuple français : c'est la collaboration avec la France.

Voilà la manière dont Maurice Pujo parle de la collaboration. La collaboration avec l'Allemagne, il n'en veut pas. La seule collaboration qui l'intéresse, c'est la collaboration avec la France.

Autres articles encore, que je ne lirai pas : « Intelligence et révolution nationale ». Maurice Pujo s'indigne que, à ce moment, il y ait des gens en France pour considérer comme un grand homme cet aventurier roumain qui s'appelle Codreanu, qui avait essayé d'imiter bassement Hitler sur les bords inférieurs du Danube.

Puis, dans un autre article enfin, « La politique de la loyauté », on voit ceci :

Politique d'immobilité, c'est ainsi qu'on désigne, non sans moquerie, la politique de ceux qui, conscients de ce que la défaite a fait perdre à la France, refusent de se précipiter à la servitude.

Il ne veut pas se précipiter à la servitude, et la servitude, vous comprenez bien ce que c'est : c'est l'asservissement au joug allemand.

Parce qu'ils ne se résignent pas à ce moment, on les accuse d'immobilité; parce que, devant les spéculations pour lesquelles on nous engage à abdiquer la patrie et à risquer ce qui reste de la vie de notre pays, ils éprouvent le réflexe de l'instinct de conservation, on les taxe de conservatisme, et, bien entendu, de conservatisme renfrogné, obtus et fermé.

Il y a un autre article, encore plus caractéristique de Maurice Pujo, c'est le dernier : « Le Briandisme des vaincus », du 5 septembre 1940. Voulez-vous que je vous dise ce que Maurice Pujo pensait de la collaboration :

Comme Briand appelait l'Allemagne à la Société des Nations, Marcel Déat offre la France à une européanisation où son économie liée à celle de l'Allemagne, trouverait les compensations recherchées et le chemin de la prospérité. Il ne peut pas échapper à M. Déat que le lien politique est impliqué dans le lien économique, et il déclare le premier que son Europe se fera sous l'hégémonie allemande.

Le mot « Europe » est donc un euphémisme. Il n'y aura pas de communauté européenne également soucieuse de tous les intérêts européens. Cela, c'est la chimère française, poursuivie par Briand dans l'entre-deux guerres. Mais nous n'aurons pas affaire à un Briand. Les vainqueurs ne nous laisseront pas tirer le même parti des méthodes dont ils ont bénéficié dans leur défaite, et s'ils mettent la main sur notre économie, ce sera au seul profit de la leur. Nos « planistes » oublient aujourd'hui comme ils oubliaient hier, que, si les Français formant de tels projets cherchent toujours à réaliser une conception de l'universel, la pensée de l'Allemand est fondée, comme en témoigne toute sa philosophie depuis Fichte, jusqu'à nos jours, sur ce que Maurras appelle : le primat du Moi germanique, et que c'est à travers lui seulement qu'il admet l'humanité.

La vraie France n'est pas là. Ce qui lui sera imposé en conséquence de la défaite, elle le subira avec courage, avec la résolution de vivre, sachant d'ailleurs qu'il n'est au pouvoir de quiconque de lui enlever sa personnalité. Dans l'état où elle se trouve, aggravé encore par ses folies, elle ne peut pas grand'chose pour son propre bien, elle veut, du moins, éviter de travailler à son propre mal.

Le propre mal, vous le comprenez bien, c'est la collaboration :

Derrière les stipulations qu'elle a signées, elle se tient à sa place. Déat a tort de croire que les forces morales n'ont pas leur prix et en quelque sorte leur efficacité. Mais qu'on mette donc fin au plus tôt à ces initiatives déplorables de gens sans mandat ni autorité, qui disposent de notre pays et offrent ce

qu'on ne nous a pas demandé. L'Allemagne n'a que faire de nos architectes, et elle aurait plutôt fait de mettre en pièces leurs épreuves, pour construire tout autre chose que les palais rêvés par ces messieurs.

Où avez-vous vu, jusqu'à présent, des articles favorables à la collaboration? Nous venons de trouver de nombreux articles de Maurice Pujo où il dit toujours : collaborer? Non, je ne veux pas qu'on collabore. Lorsqu'il se trouve en présence de gens qui veulent collaborer, d'un Déat, par exemple, Maurice Pujo est toujours opposé à ces gens-là, et il leur dit : Je ne suis pas avec vous, je suis contre vous.

Voulez-vous maintenant non pas seulement des écrits, mais des actes positifs? Voulez-vous que je vous dise ce qui, en certaines circonstances, va être fait en particulier par Maurice Pujo ou Charles Maurras?

Maurras, je crois, vous a raconté ces faits. Jadis, Robert Brasillach dont la Cour de Justice de Paris s'est occupée dernièrement, fut critique littéraire de *l'Action Française*. Eh bien, Robert Brasillach, à ce moment, est congédié, congédié brutalement, congédié comme un laquais qui a trahi, congédié comme un homme qui a volé, et il paraît, dans *l'Action Française,* une note pour flétrir son infâmie.

Un ancien ami de *l'Action Française,* Georges Claude, vient faire une conférence à Lyon. Cette conférence, c'est sur la collaboration. Georges Claude va la défendre. Que fait-on à *l'Action Française?* On publie une note que j'ai là également, dans laquelle on dit tout de suite : Que nos amis n'aillent pas à la conférence de Georges Claude. Georges Claude fut jadis des nôtres. Maintenant, il est contre nous, il est pour la collaboration, nous ne sommes pas avec Georges Claude.

Autre circonstance encore dont il faut bien parler. A un moment donné, vous le savez, on a proposé aux journaux tels que *l'Action Française,* une subvention. Il s'agit d'une subvention française, pas d'une subvention allemande. *L'Action Française* ne l'accepte pas. Tous les autres journaux qui paraissent à ce moment, ont consenti à recevoir cette subvention. A *L'Action Française,* on la refuse, et on la refuse précisément parce qu'on veut conserver son indépendance, son indépendance partout et malgré tout.

Vous trouverez, dans mon dossier, une lettre écrite par Maurice Pujo à ce sujet et qui constitue un refus formel de subvention.

Quelque temps après, en novembre 1942, une tentative est faite pour procéder à l'unification des deux presses, celle de la zone nord et celle de la zone sud. Maurice Pujo comme Charles Maurras, se rendent immédiatement compte que cette tentative n'a qu'un but et qu'un intérêt : permettre que la presse de la zone sud soit soumise au même contrôle, à la même surveillance que celle de la zone nord.

Pujo, comme Maurras, s'insurgent contre cette tentative.

Dans mon dossier, il y a également une lettre qui fut écrite le 27 décembre 1942, au syndicat de la presse parisienne, dans laquelle Pujo, qui remplace Maurras, s'insurge contre cette intention qu'a eue le gouvernement, sans doute sous la direction allemande, pour essayer de faire de la presse sud quelque chose d'identique à ce qu'est la presse nord. *L'Action Française* ne voulait pas ressembler à *Aujourd'hui, l'Action Française* ne voulait pas ressembler à *Je suis partout.*

Circonstance encore qu'il faut citer, Messieurs : A un autre moment, on propose à *l'Action Française* de faire de la publicité pour les publications allemandes, telles que *Signal* ou *Temps.*

L'Action Française a refusé. Elle n'a pas voulu de cet argent. D'autres journaux en faisaient, d'autres journaux même, imprimaient de ces publications, des journaux français. *L'Action Française* a toujours refusé d'agir de cette manière.

L'Action Française, à un certain moment, est dans l'obligation de choisir entre les deux termes de cette alternative : ou bien elle recevra les consignes imposées, ou bien elle n'en recevra pas, mais dans ce cas, elle sera forcée d'insérer de temps en temps des obligatoires.

Des consignes imposées? Des thèmes d'articles? Non, dit *l'Action Française,* nous n'en voulons pas, car la consigne imposée, nous savons, par avance, en quoi elle consistera. On nous demandera de vanter la puissance allemande et de dire que nous souhaitons la victoire de l'Allemagne. Cela, nous ne le voulons pas.

Et *l'Action Française* préféra le système des obligatoires, système qui consistait en la nécessité, de temps en temps, d'insérer quelques passages qui lui étaient transmis par l'autorité allemande, de les insérer avec la mention *obligatoire.*

C'est ainsi que, lorsque, en juillet 1944, nous fûmes tous émus en traversant la place Bellecour, de voir cinq

cadavres qui étaient ensanglantés, lorsque nous sûmes ainsi ce qui s'était passé, nous pûmes apprendre les événements tels qu'ils devaient être rapportés par l'autorité allemande, par deux journaux lyonnais, *le Nouvelliste* et *le Lyon républicain*. Mais nous, nous ne l'apprîmes que par *l'Action Française*. Pourquoi? Parce que *l'Action Française* avait refusé d'insérer cet obligatoire, parce qu'elle pensait que c'était un outrage à la Patrie, en même temps qu'un outrage à la vérité.

Voilà ce qu'il fallait que je vous dise de l'attitude de Maurice Pujo. Jusqu'à présent, qu'avez-vous pensé de lui, et comment avez-vous pensé qu'on pût le critiquer? Maurice Pujo, Charles Maurras, est-ce que, jusqu'à présent, vous avez vu en eux des collaborateurs des Allemands, des amis de l'Allemagne? Non, jamais.

Il est peut-être une série de points sur lesquels il faudrait davantage insister : c'est l'attitude des dirigeants de *l'Action Française* envers la Milice.

Voulez-vous que j'en parle? Je veux bien, cela ne me gêne pas. J'ai à mon dossier des lettres qui ont été adressées par Maurice Pujo, car c'est Maurice Pujo qui s'occupait de ces questions, qui ont été adressées par deux fois à certains de leurs amis qui les avaient consultés sur la question suivante :

— Faut-il que nous entrions à la Milice, ou, au contraire, devons-nous refuser d'y entrer?

La première lettre est, du reste, antérieure à la création de la Milice : elle est du 30 juillet 1942. Elle concerne plutôt le S.O.L. que la Milice.

La deuxième, qui intéresse particulièrement cette dernière organisation, est du 29 juillet 1943.

Dans la première, qui concerne le S.O.L., Maurice Pujo a écrit : Non, il ne faut pas entrer au S.O.L. Il ne faut pas y entrer, parce que le S.O.L., c'est Darnand. Darnand, il est quelque chose de lui que je sais et qui le condamne. Il s'est fait, en juillet 1942, photographier en officier allemand, aux côtés de Déat et de Doriot. Cela me suffit, je ne suis pas un pareil homme. Et c'est pourquoi, vous, mes amis de *l'Action Française,* je vous demande de ne pas faire partie du S.O.L.

Voilà maintenant pour la Milice : c'est la deuxième lettre dont je vous parlais.

Est-ce que Maurice Pujo a modifié sa conduite? Est-ce que cet homme qui a désapprouvé le S.O.L. va approuver la Milice? C'est toujours lui qui écrit aux adhérents

de *l'Action Française* qui vont être tentés d'entrer sous les ordres de Darnand. Pujo dit :

— Non, à la Milice, jamais. Il ne faut pas que vous en fassiez partie.

Et pourquoi? Il donne sa pensée politique, il la donne sans ménagements, évidemment avec plus de liberté que lorsqu'il prend la plume pour publier un article dans son journal.

— La Milice, dit-il, est une organisation allemande, un service de la politique allemande. Elle est d'accord avec la Waffen S.S. Il emploie cette phrase qui précise, je crois, suffisamment sa pensée, qui, en tout cas, l'exprime avec netteté : Il y a incompatibilité absolue entre *l'Action Française* et la Milice.

Ce sont des écrits, ce sont des pièces qui restent. Vous ne pouvez condamner que sur les écrits, vous ne pouvez juger que sur mes écrits, et mes écrits, les voilà : quand il s'agit du S.O.L. et de la Milice, Maurice Pujo a dit : Non, jamais.

Vous avez entendu hier un témoin, M. Plesse, qui est venu relater quelles consignes avaient été données par les dirigeants d'*Action Française,* pour ce qui concernait la Milice. Il a dit : « J'ai fait de nombreuses conférences, j'ai été envoyé à cet effet dans tout le sud-est de la France, et mon seul rôle était de dire aux Camelots du Roi, aux membres de *l'Action Française* : à *l'Action Française,* vous pouvez être, mais pas à la Milice. Et si, par hasard, vous étiez tentés, étant à *l'Action Française,* d'être aussi à la Milice, vous seriez, par cela même et immédiatement, démissionnaire de *l'Action Française.*

Attitude envers le gouvernement, attitude envers l'Allemagne, attitude envers le S.O.L., attitude envers la Milice, tout cela est concordant, tout cela est cohérent, et tout cela fait de Maurice Pujo un homme qui reste l'ennemi de l'Allemagne.

J'entends bien qu'il intervient quelquefois à cette époque, pourquoi? Il intervient pour sauver de malheureux Français qui sont sous les coups des geôles allemandes.

J'ai, dans mon dossier, des correspondances qui concernent trois cas dans lequels Maurice Pujo s'est livré à des interventions de cette sorte.

Le premier intéresse un M. Barreau, de La Haye-Descartes. C'est déjà établi par les lettres que j'ai. La déclaration de M. Barreau le confirme. M. Barreau vient d'être arrêté par les Allemands et menacé d'une peine très grave. Les Allemands le considèrent comme un espion :

c'est le nom qu'ils lui donnent. Maurice Pujo intervient, et grâce à lui qui s'est adressé, cette fois, au directeur du cabinet civil du maréchal Pétain, M. Du Moulin de Labarthète, M. Barreau est relâché.

Une deuxième fois, il s'agit d'un officier français qui est prisonnier en Allemagne.

M. PUJO. — Ne le nommez pas : il est prisonnier.

Me BREUILLAC. — Je ne le nommerai pas, cela va sans dire.

Cet officier français est, lui aussi, menacé par les Allemands. Il est à Klagenfurdt. Il est impliqué dans un complot — ce sont les Allemands qui le disent — un complot oustachi et communiste. Il est membre d'*Action Française*. Les Allemands le traitent de communiste. Il est poursuivi, il s'attend à être condamné, peut-être à la peine capitale.

Maurice Pujo est intervenu auprès de l'ambassadeur d'Espagne en France, M. de Lequerica, et M. de Lequerica, grâce à la demande de Maurice Pujo, a sauvé la tête de ce lieutenant.

Enfin, pour un jeune Parisien qui s'appelle Blanchard, la même chose a été faite. Le directeur du cabinet civil du maréchal Pétain M. Du Moulin de Labarthète, a été encore appelé à intervenir. Il est intervenu utilement, et M. Blanchard est actuellement libre à Paris.

Voilà tous les rapports de Maurice Pujo avec les Allemands. Ils furent indirects. Ils n'eurent qu'un objet : sauver des Français qui étaient menacés par les Allemands.

Alors, qu'allez-vous conclure de tout cela, et qu'allez-vous penser de l'attitude de Maurice Pujo?

Maurice Pujo, à ce moment, n'est pas favorisé par les Allemands, Maurice Pujo a constaté que dans la première liste des ouvrages allemands interdits en France, la liste Otto, les Allemands ont interdit les siens. Ils ont, en particulier, interdit — cela prouve bien qu'ils n'y connaissaient rien — un livre de Maurice Pujo intitulé *Comment Rome a été trompée*. Ils ne savaient pas que la Rome qui a été trompée, d'après Maurice Pujo, ce n'était pas la Rome de Mussolini, c'était là Rome du Vatican.

Maurice Pujo, à ce moment-là, n'a que de mauvais rapports avec les Allemands, vous venez de le voir.

Maurice Pujo, d'autre part — nous l'avons su par la déposition d'Angéli — Maurice Pujo apprend qu'il est menacé par un groupe pro-allemand : le groupe des cagoulards qui a à sa tête le sinistre Deloncle. On le lui confirme à Vichy, et il apprend que Deloncle et ses hommes ont décidé d'essayer de tuer Charles Maurras, tout comme, quelques jours auparavant, à Montélimar, ils ont porté une atteinte mortelle à la vie de Max Dormoy. Maurice Pujo et Charles Maurras sont protégés par Angéli. Maurice Pujo est là, Charles Maurras est à Martigues.

Voilà les rapports de Maurice Pujo avec les Allemands ou les amis de l'Allemagne.

Alors, que dire, et que reprocher?

Nous sommes en juin 1944. Va-t-il avoir des rapports avec les Allemands?

Lorsque M. le Président lui posait, il y a deux jours, la question : Avez-vous quelquefois vu les Allemands? Il a répondu : Oui, une fois.

— Quand?

— Le 22 juin.

— Pourquoi?

— Ce jour-là, ils sont venus m'arrêter avec mon collaborateur, Georges Calzant. Ils m'ont emmené à Montluc. J'y suis resté dix-huit jours.

M. Maurice Pujo était un ami de l'Allemagne? Il favorisait ses entreprises? C'est pour cela, sans doute, que les Allemands l'ont emmené à Montluc!...

A Montluc, M. Maurice Pujo devait n'émettre que des opinions germanophobes. Après quoi, il sortira sans savoir pourquoi. Il l'a su depuis : c'est une basse combinaison du sinistre Déat.

Déat, à ce moment, poursuit contre Maurras un procès en diffamation devant le Tribunal de la Seine, ou plutôt c'est Maurras qui le poursuit. Le procès en diffamation Maurras-Déat, a été renvoyé pendant deux ans, en suite de dix ou douze renvois. Les magistrats du Tribunal de la Seine — c'était sous le gouvernement du maréchal Pétain — avaient accordé tous ces renvois, au ministre Déat, après quoi, les mêmes magistrats avaient rendu une décision encore plus regrettable. Ils avaient, dans un procès de diffamation, ordonné la comparution personnelle de la partie civile, c'est-à-dire de Maurras. Jamais cela ne s'est vu dans un procès en diffamation. Il a fallu Déat pour obtenir cela des magistrats de Paris.

Mais le procès doit venir le 27 juin. Déat ne veut pas que le procès vienne. Alors, il intervient auprès des Allemands. C'est bien facile : Maurras, devant le Tribunal correctionnel de la Seine, doit être défendu par

Georges Calzant qui est le chroniqueur judiciaire de son journal, en même temps que son avocat. On arrêtera l'avocat. Cela n'empêchera pas Maurras de se présenter. En même temps, on arrêtera le directeur politique, l'autre directeur politique, de telle sorte que Maurras se trouvera dans l'alternative suivante : ou bien quitter Lyon, mais comme il n'y aura pas de directeur politique, le journal ne pourra pas paraître, ou bien s'abstenir de se présenter devant le Tribunal correctionnel de la Seine pour y être confronté avec Déat.

Déat a voulu cela, et parce que Déat a voulu cela, les Allemands ont arrêté Maurice Pujo et Georges Calzant.

Voilà le contact des Allemands et de Maurice Pujo, Monsieur le Commissaire du Gouvernement. Voilà la seule fois qu'il les a rencontrés. Nous aurions désiré faire entendre d'autres témoins en dehors du parti politique de mon client, d'autres qui étaient des hommes de gauche. Nous les avons cherchés. Il y en a un qui s'appelle Thévenian. Tout ce que j'ai pu savoir, c'est que c'est le fils d'un huissier de Roanne. Je me suis mis en rapports avec le père, huissier à Roanne, qui m'a répondu : Mon fils a disparu, je crois qu'il a été déporté en Allemagne. Les dernières nouvelles que j'ai eues de lui m'ont été données par M. Maurice Pujo qui, au sortir de Montluc, est venu me voir pour me dire qu'il avait connu mon fils.

Il y avait également, aux côtés de Maurice Pujo, dans la même cellule, un communiste espagnol, Hilario Perez. Il avait combattu dans les armées rouges, jadis, en Russie, et après en Espagne; ces hommes-là se sont admirablement battus.

Dans la prison de Montluc, Hilario Perez, espagnol et communiste, et Pujo, royaliste et français, ont été entièrement d'accord, de même que Thévenian était d'accord avec eux. D'accord pourquoi? D'accord parce qu'ils ont pensé, les uns et les autres, qu'il y avait pour eux un ennemi, un seul ennemi, et que cet ennemi c'était l'Allemagne d'Hitler.

Nous voilà en 1944, au mois de juillet, seul moment où Maurice Pujo a été en rapport avec les Allemands : il est sorti de Montluc. A Montluc, cependant, il vous l'a dit hier, il a eu une conception nouvelle de certaines choses. A Montluc, pour la première fois, cet homme qui, naturellement, pendant toute sa vie, n'a guère fréquenté que des gens de son parti, pour la première fois,

est en rapport avec des ennemis politiques. Il a côtoyé Hilario Perez et Thévenian, et il a le sentiment de la nécessité de la grande réconciliation nationale, le sentiment de l'amitié française.

Juillet 1944!... Ses articles, ses actes, je les ai énumérés, je les ai analysés, et jusqu'à présent, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, j'ai le droit de dire que vous êtes incapable de trouver, dans aucun de ses articles, la preuve que cet homme a été autre chose qu'un ami, qu'un ami sincère et véritable de tout ce qu'il y a de français.

Lui reprocherez-vous d'avoir été le partisan de la politique de Vichy, d'avoir été le partisan du maréchal Pétain? Evidemment, c'est un grief que vous pouvez penser à lui faire. Je ne crois pas, cependant, que nous soyons ici pour juger cet autre procès. Cet autre procès est le procès de l'avenir, plus grand peut-être encore que celui-là, celui où, devant la Haute Cour parisienne, comparaîtra l'ancien chef de l'Etat français. Nous ne sommes pas là pour le juger.

Maurice Pujo, Charles Maurras ont été, ils l'ont dit, derrière le maréchal Pétain. Ils l'ont suivi, ils l'ont approuvé. Faut-il s'en étonner? A ce moment, il y a eu d'autres personnes qui ont approuvé le maréchal Pétain, qui l'ont vénéré, et qui l'ont admiré.

Voulez-vous me permettre trois citations?

La première est l'extrait d'un discours prononcé par M. Edouard Herriot, président de la Chambre des Députés avant 1939, maire de Lyon :

Autour du maréchal Pétain, dans la vénération que son nom inspire à tous, notre nation s'est groupée en sa détresse. Prenons garde de ne pas troubler l'accord qui s'est établi dans son autorité.

La deuxième citation est de M. Jeanneney, président du Sénat, et aujourd'hui il est ministre sans portefeuille :

J'atteste enfin au maréchal Pétain notre vénération et la pleine reconnaissance qui lui est due pour le don nouveau de sa personne. Il sait mes sentiments envers lui, qui sont de longue date. Nous avons la noblesse de son âge. Elle nous a valu des jours de gloire. Qu'elle nous garde en ces jours de terrible épreuve et nous prémunisse au besoin contre toute discorde.

La dernière est de M. Paul Boncour, actuellement membre de l'Assemblée Consultative, et si je ne m'abuse,

président de l'une des commissions les plus importantes: celle des Affaires étrangères.

Pour vous prouver à quel point ceux qui sont avec moi ne peuvent que donner leur vote à un projet de constitution dont on ne précise pas les bases, et sont prêts à donner à vous — je dis : vous — tous les pouvoirs — je dis : tous — qui sont nécessaires pour maintenir l'ordre rétabli, libérer et reconstituer le pays, et conclure la paix. J'irai jusqu'à voter un texte qui dirait : la Constitution est suspendue jusqu'à la signature de paix.

Enfin, voulez-vous que je vous lise un portrait qui venait d'être fait du maréchal Pétain, dans un livre paru en 1935. Ce portrait est admirable, admirable de style. Je lis :

Du jour où l'on dut choisir entre la ruine et la raison, le maréchal Pétain s'est trouvé promu. Excellent à saisir en tout l'essentiel, le pratique, il domine sa tâche par l'esprit. En outre, par le caractère, il la marque de son empreinte. Entre ce personnage lucide et l'action sans surenchères que requièrent désormais le combat et les combattants, l'harmonie est si complète qu'elle semble un décret de nature. D'ailleurs, la confiance prend parti pour un maître dont on sait qu'il a dédaigné la fortune des serviteurs. Puissance de l'esprit critique, sauvegarde des faveurs banales, grandeur de l'indépendance qui reçoit l'ordre, capte des conseils, mais se ferme aux influences. Prestige du secret, ménagé par la froideur voulue, l'ironie vigilante, et jusque par l'orgueil dont s'enveloppe cette solitude.

C'est beau, cela. Savez-vous de qui est l'extrait? Je vais vous le dire : cet ouvrage, paru en 1935, a été publié à nouveau en 1944. Son auteur a eu la grande élégance de n'y rien changer. La citation que j'ai faite est extraite d'un volume qui s'appelle *La France et son armée,* dont l'auteur est Charles de Gaulle.

Donc, Messieurs, lorsque ces hommes, au début, ont eu confiance dans le maréchal Pétain, on peut bien penser qu'ils n'avaient pas tort. On peut bien penser qu'ils avaient eu raison de croire que le maréchal Pétain n'allait pas se tromper.

Quelle fut l'opinion d'autres? Je n'ai pas à vous le dire. Je ne vous dirai pas, en particulier, quelle fut mon opinion personnelle, mais je sais que ce fut l'opinion de beaucoup. Je sais qu'à ce moment-là, beaucoup de fonctionnaires, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, prêtèrent serment au maréchal Pétain.

Donc, je ne m'étonne pas de constater qu'en 1940, 1941, 1942, et même après, les accusés d'aujourd'hui ont eu confiance dans le maréchal Pétain. Mais ils ont bien pris la précaution de préciser : jusqu'à lui, pas plus loin, et de toujours dire dans leur journal : « Nous suivons le Maréchal, sans le dépasser ».

Ils craignent que le maréchal Pétain aille plus loin, et surtout qu'on veuille l'entraîner plus loin. Ils redoutent l'emprise d'un Laval, d'un Doriot, d'un Déat. Ils s'imaginent qu'il y a à côté de lui des hommes qui veulent le transformer en un partisan ardent de la collaboration.

Cela, ils ne le veulent pas. Donc, ils suivront le Maréchal, mais ils ne le dépasseront pas. Ils se tiendront à ce qu'ils appellent (c'est une de leurs formules) « la ligne de crête », c'est-à-dire celle sur laquelle l'homme s'élève par la force des poignets, sur laquelle il se dresse pour triompher, peut-être seul, mais pour triompher cependant.

Ils imposent cette autre formule : « La France, la France seule », car ils estiment que la France doit combattre un jour ou l'autre, avec son armée, et combattre, c'est leur idée, peut-être seule et isolée, mais ils pensent que parce qu'elle sera seule et qu'elle aura vaincu seule, elle sera encore plus grande d'avoir vaincu.

Tout cela est-il faux? Je n'en sais rien. Nous ne sommes pas là pour en juger, je ne pense pas que, Messieurs les Jurés, vous puissiez croire que, par le seul fait qu'ils ont, à cette époque, adhéré à cette politique, ils aient commis un acte qu'on peut considérer comme un acte de trahison, sans quoi il faudrait bien le dire, il y aurait en France combien de traîtres, combien de millions de traîtres? Nous n'irons pas jusque-là, et je passe.

Alors, ils ont adhéré à la politique du maréchal Pétain, tout en restant les ennemis de l'Allemagne. Ils ont été derrière le Maréchal. Ce ne sont pas pour cela des traîtres. Il ne faut pas qu'on le dise.

Mais, dites-vous, dans leurs articles, ils ont fait des campagnes qui ont pu favoriser les Allemands. Lesquelles? Pour la Milice? Non, je vous ai montré tout à l'heure ce qu'ils pensaient de la Milice, et comment, au contraire, ils dissuadaient leurs adhérents de faire partie de la Milice.

Campagnes contre l'Angleterre? Oui. Avec passion comme un Henri Béraud? Non. L'Angleterre, ils ont pu penser qu'il y avait eu Mers-el-Kébir, Mers-el-Kébir les a effrayés. Ils y ont pensé. Est-ce qu'ils ont été seuls

encore? Vous allez me permettre de faire encore un rappel. Je viens d'évoquer un très grand nom : l'auteur de *La France et son armée*. Eh bien, je me souviens qu'en 1942, à la radio d'Alger, le général de Gaulle rappelait que, en suite de Mers-el-Kébir, certains journaux anglais avaient annoncé cette nouvelle comme la plus grande victoire anglaise depuis Trafalgar. Le général de Gaulle disait qu'il fallait penser que cette agression fut une agression odieuse. Il parlait de la douleur que tout Français avait pu éprouver au moment de Mers-el-Kébir. Il ajoutait : Il ne faut pas, de toute manière, que les Anglais la présentent comme une victoire sur la France.

Cela a été leur opinion, c'est pour cela qu'ils ont combattu l'Angleterre. Ils ont dit du mal des Anglais. C'est une preuve de trahison? Est-ce que toutes les fois qu'en France, on dira du mal des Anglais, on va être considéré comme favorisant l'entreprise allemande? Je crois me rappeler — ce souvenir n'est pas ancien — que dans beaucoup de journaux français, on a tout récemment critiqué l'attitude de l'Angleterre en Grèce, comme auparavant, on avait critiqué la conduite américaine en Belgique. On n'a pas pensé, à ce moment-là, à poursuivre les journalistes français qui avaient dit cela devant une Cour de Justice, pour avoir favorisé les entreprises allemandes. Pourquoi deux poids et deux mesures, et pourquoi ce qui était licite en 1945 ou en fin 1944 était-il illicite deux où trois ans avant?

Je ne vois pas ce que vous pouvez critiquer à cela.

Ils ont combattu les communistes? Oui. S'ils les ont combattus à armes loyales, s'ils les ont combattus comme l'a fait Pujo dans un article dont je vous parlerai tout à l'heure en terminant, je ne vois pas ce que vous leur reprocherez. Ils ont combattu le communisme, mais si — et pour Pujo, vous ne le prétendez pas — il n'y a jamais eu de dénonciation ou de délation contre tel ou tel communiste, je pense bien qu'ils avaient le droit de le faire, Pujo, que je sache, n'a jamais demandé qu'on punît, qu'on incarcérât un communiste déterminé, alors, que lui reprochez-vous? Sa politique, rien que sa politique. Ce procès est toujours un procès politique.

Voilà, Messieurs les Jurés, l'attitude qui fut celle de Pujo à l'égard du gouvernement de Vichy. On a dit, on a beaucoup écrit : Mais Maurras et Pujo, à ce moment, ont eu une influence importante à Vichy. Ils ont été les grands conseils, les conseils secrets du maréchal Pétain.

C'est par leur influence que le maréchal Pétain a décidé d'accomplir certains actes.

J'ai entre les mains — je ne peux pas vous en imposer la lecture — un document qui, pour l'Histoire, représentera un grand intérêt. C'est une lettre qui m'a été écrite le 20 janvier 1945, par le sous-chef du cabinet civil du maréchal Pétain, M. Lavagne. M. Lavagne explique quels furent les rapports de Maurras et quels furent les rapports de Maurice Pujo avec le maréchal Pétain. Savez-vous combien ils se virent de fois en quatre ans? Pujo, trois fois, est allé à Vichy pour voir le maréchal Pétain, Maurras, lui, fit les mêmes visites; plus une quatrième.

Voilà les éminences grises du maréchal Pétain!... M. Lavagne explique : les rapports furent insignifiants. Les rapports, il n'y en eut pour ainsi dire pas. L'inspiration de la politique vichyssoise par Maurras ou par Pujo, moi qui étais à Vichy aux côtés du Maréchal, je peux bien dire que c'était une légende. Ils n'ont jamais été consultés sur rien. Ils ont parfois été avertis par le maréchal Pétain de décisions qui avaient été prises par lui précédemment, par exemple lorsque, à une époque qui se place, je crois, en 1943, le maréchal Pétain eut la tentation de réunir à nouveau l'Assemblée nationale pour se présenter à elle et lui demander de lui désigner son successeur éventuel.

Est-ce que c'était acte de collaboration? Je crois, au contraire, que cette idée-là fut une de celles qu'on ne peut pas critiquer.

A d'autres moments, le maréchal Pétain leur fit savoir qu'on l'avait incité à promulguer immédiatement une Constitution. Ils répondirent : C'est trop tôt, pas en temps de guerre, cela se fera en temps de paix.

Et puis, c'est tout. Voilà comment ces hommes furent les inspirateurs du Maréchal!...

Donc, ne pensons pas non plus qu'on peut dire que Charles Maurras, et spécialement Maurice Pujo ont favorisé les entreprises allemandes dans l'adhésion qu'ils ont pu donner à la politique de Vichy.

Qu'est-ce qu'il me reste à discuter en ce qui concerne Maurice Pujo.

Il me reste, peut-être, à parler de certains articles de lui. La plupart de ses articles, je les ai analysés suffisamment, m'a-t-il semblé, au début de mes explications, et du « Briandisme des vaincus », en particulier, et d'autres encore, j'ai tiré les conclusions qu'il fallait.

Vous avez, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, dans votre acte d'accusation, cité trois autres articles. Mais, dans votre réquisitoire, vous n'en avez même pas parlé. Faut-il que j'en discute? Ce n'est pas la peine. Votre silence me suffit, me semble-t-il. Votre silence suffit à démontrer que, dans ces articles, vous n'avez rien trouvé de sérieux, rien qui vous permette de prétendre, d'une façon efficace, que Maurice Pujo ait jamais favorisé sciemment les entreprises allemandes. S'il fallait que j'en parle, ma réfutation serait facile.

Pour ne choisir qu'un seul exemple, vous avez, dans votre acte d'accusation, essayé de tirer argument d'un article qui s'appelle : « Le Maréchal et les autres devant l'armistice », et vous avez écrit que, dans cet article, Maurice Pujo approuvait toutes les mesures de collaboration, et toute les mesures prises en suite de la collaboration.

Je vous demande de me dire où vous avez trouvé cette approbation de Maurice Pujo dans cet article. Je sais que vous êtes dans l'incapacité de me répondre car, dans cet article, il n'y a rien de pareil, il n'y a pas une allusion directe ou indirecte à la collaboration, ni aux mesures prises en suite de la collaboration. Il n'y a rien qui approuve cela.

Un ancien disait : Donnez-moi une ligne d'un homme, je me chargerai de le faire pendre. Il y a des accusateurs qui n'ont pas besoin d'une ligne pour essayer de faire pendre un homme. Cette ligne n'existe pas dans l'article incriminé.

Voilà les procédés de l'acte d'accusation.

Deuxième article : « Piège communiste ». Maurice Pujo a dit : Le maquis, je ne le désapprouve pas, je n'y suis pas opposé.

Mais Maurice Pujo de publier une circulaire secrète du Parti communiste français, circulaire dans laquelle il est dit par le Parti communiste qu'il entend s'emparer de certaines formations, les formations des F.T.P., et que, dans ces formations de F.T.P., il faut que les communistes entrent et qu'ils y prennent de l'importance, qu'ils en deviennent les chefs. Et dans cette circulaire secrète du Parti communiste, il est ajouté que tout cela est fait — je n'invente rien — pour la lutte politique future.

Ces documents paraîtront peut-être présenter quelque intérêt dans l'avenir. C'est, semble-t-il, une annonce. Je ne sais pas si on dit la vérité. Je ne sais pas si les projets qui sont formés sont des projets réels : c'est la révolution qui se prépare, et les F.T.P. seront l'armée de la révolution.

Voilà ce que dit le Parti communiste. Vous reprochez à Pujo d'avoir protesté là contre? Vous lui reprochez d'avoir dit : Cela, il ne le faut pas? Moi, je ne comprends pas. Mais enfin, qui est-ce qui faisait de la politique, à ce moment-là, et vraiment, qui favorisait les entreprises de l'ennemi en essayant de désunir les Français? Est-ce que c'étaient ceux qui tentaient d'accaparer un mouvement patriotique, un mouvement national, ou étaient-ce ceux qui voulaient que ce mouvement fût uniquement un mouvement national?

Messieurs, j'en ai terminé. Je vous ai montré très exactement ce qu'il en était. Je vous dis à vous, Messieurs les Jurés, qu'il vous est tout à fait impossible, cela étant, de condamner Maurice Pujo en vertu de l'article 75 : trahison, intelligences avec l'ennemi. Vous savez quelle peine il comporte. Cela vous est impossible.

Je vous dis qu'il vous est également impossible de le condamner, si par hasard on vous le demande, en vertu de l'article 83, alinéa 4. Vous savez ce que c'est : atteinte à la sûreté de l'Etat, peine de cinq ans de prison. Vous ne pouvez pas faire cela. Pujo n'est pas coupable. Pujo n'est coupable de rien, Pujo n'a rien fait, sinon d'avoir quelques idées qui, peut-être, à l'heure actuelle, ne sont plus des idées généralement admises.

Voilà sa faute. Il n'a fait que cela, et ce n'est pas un crime.

Donc, vous ne pouvez pas condamner Pujo. Vous ne pouvez que l'acquitter.

Il est un souhait que je voudrais formuler en terminant. Nous sommes en une période où la désunion et la violence règnent en France. Les Français s'entre-tuent et s'entre-déchirent. Ne pensez-vous pas, Messieurs les Jurés, que la France a besoin de tous ses enfants pour vivre? La France, toutes les fois qu'elle a subi des crises plus ou moins semblables à celle que nous traversons, n'a pu arriver à la résurrection qu'à condition de réunir dans son bercail tous ceux qui étaient nés auprès d'elle? La France de Charles VII a revécu avec les Armagnacs et les Bourguignons, celle de Henri IV avec des protestants et d'anciens ligueurs, celle de Napoléon I^er^ avec des conventionnels et des anciens émigrés.

Croyez-vous que la France d'aujourd'hui puisse être l'œuvre d'un parti et d'un seul parti? Croyez-vous, au

contraire, qu'il ne faut pas que, dans son sein, il y ait place pour tous ses enfants, qu'elle les accueille tous? Ne pensez-vous pas que nous ne revivrons et que nous ne retrouverons nos forces anciennes qu'à condition d'être unis, groupés, et de cesser d'être divisés?

Si vous avez cette pensée qui, à mon sens, doit seule contribuer à la prospérité de la France, vous prononcerez dans cette affaire un verdict qui sera un verdict d'acquittement, non pas seulement en faveur de Maurice Pujo, mais un verdict d'acquittement général.

Messieurs j'ai fait allusion, il y a quelques instants, à un procès qui s'était déroulé à Colmar, ce procès où des autonomistes alsaciens s'opposaient à d'autres.

Ce procès, je ne vous ai pas dit comment il s'est terminé. Lorsque les accusateurs eurent reconnu qu'ils avaient eu tort d'accuser, lorsque la prétendue partie civile se fût désistée, lorsque les accusés furent acquittés la salle tout entière — il est ici quelqu'un qui ne me contredira pas — fut tellement joyeuse qu'elle entonna, vibrante, *la Marseillaise*.

Ce fut un beau jour, celui-là. Ce fut un jour de concorde, ce fut un jour d'union. Plaise à Dieu que la présente journée ressemble à ce jour-là, et qu'il soit en même temps l'annonciateur d'autres jours plus heureux et plus profitables encore pour la France.

Plaidoirie de Me Goncet

Monsieur le Président,

Messieurs les Jurés,

Exténué par une besogne érasante qu'il a fallu mener à bien dans des délais ridicules, les nerfs rompus par des événements personnels qui ont attendu aujourd'hui pour m'atteindre, la voix cassée par de constants refroidissements contractés dans les couloirs glacés des cabinets d'instrution, je dois remplir ma tâche.

Lourde tâche... tâche écrasante, a-t-on dit et écrit de tous côtés!

Quelle tâche?

S'il s'agit de remonter le courant créé par une opinion déchaînée, s'il s'agit de me heurter à des choses déjà faites, oui, tâche écrasante!

Mais j'espère, que dis-je, je sais que je plaide devant

des hommes qui ne sont pas seulement les éléments d'un tribunal à caractère révolutionnaire, mais devant des hommes dignes de ce nom et qui ne peuvent pas ne pas savoir que pour « juger », il ne faut rien décider avant que la dernière parole soit tombée au nom de l'accusé.

Oui! je sais que je suis devant des hommes qui pensent ainsi.

Alors, allons-y!

Monsieur le Commissaire du Gouvernement! Vous savez admirablement, depuis le temps que vous me connaissez, que je réserve à votre personne le respect que, du moins, je lui dois, aux termes du serment que prêtent les gens qui portent ma robe.

Ce respect, je vous le conserve intact, je vous l'affirme!

Mais vous avez lancé un réquisitoire abominable.

Ce réquisitoire, il m'appartient : je vais le disséquer, le retourner, le creuser, le fouiller et j'en sortirai le ver qui le ronge pour l'écraser dans cette salle!

Comment! Monsieur le Commissaire du Gouvernement, dans ce procès que vous faites à un sourd où tout est écrit et restera écrit, vous n'avez pas pensé à honorer votre réquisitoire d'une circonstance atténuante, je ne dis pas en étudiant, mais seulement en regardant Maurras?

Dans votre exposé des faits, vous dites, sous votre signature, que ce fut un homme merveilleux de patriotisme. Et cela ne vous a pas incité à dire, au moment où vous réclamiez contre lui le châtiment suprême que, pour le cas où votre thèse serait vraie, il y a des circonstances atténuantes pour Maurras? Allons donc!

Et outre son patriotisme, son courage, son âge?

Vous avez simplement imaginé que la défense lancerait des appels à la pitié parce qu'il s'agit d'un vieillard de soixante-dix-sept ans!

Pour connaître de la défense en général, vous ne connaissez pas l'homme contre lequel vous avez requis ce soir la peine de mort.

On a dit dans la presse qu'en cas de condamnation Maurras avait déclaré qu'il ne ferait ni pourvoi ni recours en grâce. Permettez!... En cas de condamnation, il y aura tous les recours qui peuvent s'élever contre la procédure que vous aurez faite.

Mais en cas de condamnation à mort, retenez-le bien, il n'y aura de Maurras aucun recours en grâce.

Vous aurez demandé l'exécution : vous la subirez, et je ne comprends pas que, comme une véritable forme de

circonstance atténuante, vous n'ayez pas infligé à votre propre regard la considération de ce vieillard.

Comment? Vous n'avez pas réalisé cet acte affreux par lequel douze balles fouillant sa chair, feraient venir à ses lèvres, pendant qu'il tombera, le filet de sang qui marquera que le coup de grâce est inutile!

Vou ne vous êtes jamais ému à cette pensée?

Pourquoi?

Parce que peut-être vous avez espéré — et combien je vous admire alors — que l'action de la défense allait barrer la route à l'injustice que vous avez amorcée et que, peut-être, j'échapperais au châtiment suprême, vous rendant ainsi la paix de votre conscience.

Cependant prenez garde, Monsieur le Commissaire du Gouvernement! Maurras ne se fait, lui, aucune illusion sur le procès qui lui est fait aujourd'hui, et il a placé ces audiences sous la double invocation de Jeanne d'Arc et d'André Chénier.

Cela lui a donné de temps en temps des allures qui ont été critiquées.

Eh bien! ces allures aussi auraient dû vous inciter à apercevoir des circonstances atténuantes, parce qu'elles révèlent un courage, une force physique, une volonté et pour tout dire, une hauteur morale et une splendeur intellectuelle dont je souhaite à tout le monde de bénéficier quand nous aurons, les uns et les autres, atteint l'âge de celui que vous poursuivez.

Voilà ce que j'avais à dire, avant tout, contre l'épouvantable surprise que j'ai ressentie en entendant tomber de vos lèvres, glacial, votre appel à la mort.

Ecoutez maintenant ce qu'est votre dossier, comment il est né, comment il s'est développé, à quoi il a abouti : assistez à la chute lamentable du monument que vous avez construit avec la lecture de quelques articles qui allaient vous permettre, dans une salle d'assises, de demander la mort de celui que trop de gens, autre part, veulent voir disparaître.

Vous savez déjà, qu'un soir, à *l'Action Française*, dès après la libération, de jeunes communistes sont venus saccager les locaux.

Vous savez comment ces jeunes gens, plus ou moins enthousiastes, plus ou moins irréfléchis, sont venus, non seulement prendre possession des locaux, mais se distribuer même des objets personnels : réchauds électriques, fers à repasser, chaussures!

Je ne crois pas que Maurras leur en veuille particulièrement. Il sait ce qu'est la bagarre, ce qu'est la révolution, et croyez que rien de cela ne l'étonne particulièrement.

Mais, moi, je relève un signe déjà, grâce à cette première opération. Maurras, depuis longtemps, était détesté par ses adversaires qui l'avaient voué au pilori. Alors, dès la première minute, on s'est précipité sur tout ce qui pouvait lui appartenir et, sans aucune sorte de discernement, ni de discrétion, on s'en est emparé.

On voulait agir de la même façon pour s'emparer de sa personne. Mais comment faire?

Eh bien voilà :

Maurras est quelque part, qui attend les événements, lorsqu'il reçoit la visite de cinq agents accrédités par la presse américaine et qui viennent lui poser un certain nombre de questions. Cet interview vous démontre, M. le Commissaire du Gouvernement, qu'à l'étranger on a conscience de la grande valeur de M. Maurras.

Il n'est pas très prudent pour lui de répondre; il peut y avoir à cette interview quelques inconvénients.

Maurras répond et, dans une phrase qui le dépeint tout entier, il dit : « J'ai fait alors mon devoir de Français comme je devais le faire. »

Arrêter Maurras, c'était tout de même un peu gros!

Les Allemands ne s'y étaient point essayés.

Les Français ont hésité, mais un beau soir, on vient de la Préfecture chercher MM. Maurras, Pujo et Auphan et on leur dit : « M. le Commissaire de la République veut absolument vous entendre à propos de l'interview que vous avez consentie à des journalistes américains ».

On les accompagne, ou si vous voulez, on les emmène à la Préfecture.

Ils y passent la nuit sur une chaise. Le lendemain matin, on leur raconte que M. Yves Farge était en conférence avec le général Delattre de Tassigny. L'après-midi, on leur dit : « M. Yves Farge n'a pas le temps de vous recevoir encore, faites-nous un rapport. »

Ils écrivent un rapport.

Puis on leur dit : « Tout cela n'est qu'un prétexte; vous êtes arrêtés ».

Halte-là!...

Si vous aviez contre Maurras des griefs de l'importance de ceux que vous développez gravement aujourd'hui, est-ce qu'il y avait besoin de commencer par piller *l'Action Française*?

Est-ce qu'il était besoin de s'emparer du prétexte d'une interview avec des Américains?

Allons donc? Si votre inculpation tient aujourd'hui, elle tenait à cette époque : il n'y avait qu'à délivrer un mandat d'arrêt contre M. Maurras immédiatement, franchement, publiquement!

Le rapport rédigé à la Préfecture, on n'a jamais pu le retrouver et le dossier révèle que M. Yves Farge, spécialement interrogé à ce sujet, a déclaré : « Je ne me souviens plus du tout de cette histoire. »

Le général Doyen qui aurait été au courant de l'arrestation, dit : « Je ne me souviens pas du tout avoir lu un rapport quelconque. »

M. Grafmeyer qui, à la Préfecture, a dû connaître de ces incidents, déclare : « Je n'ai jamais rien vu passer! »

Par conséquent, on a fait usage d'un prétexte.

L'Administration, et non pas vous, M. le Commissaire du Gouvernement, s'est emparée de Maurras, de Pujo et d'Auphan non pas du tout parce qu'il s'agissait de dénonciation ou de trahison qui ne regardaient que vous, mais tout simplement parce qu'il était opportun et possible, étant donné les événements, de faire ce qu'un journal a d'ailleurs osé imprimer : prendre la revanche « contre une voix qui s'est tue. »

Et cela au nom de la liberté revenue!!!

Poursuivons.

C'est le 8 septembre au soir que Maurras, Pujo et Auphan ont été arrêtés.

Ce ne sera que le 2 octobre suivant que M. le Commissaire du Gouvernement lancera un ordre d'informer comportant ce détail amusant, fourni à M. Rousselet, juge d'instruction désigné : « Il pourra décerner tous mandats de dépôt et même d'arrêt. »

On ne se doutait nullement au Parquet de la Cour de Justice que ceux que l'on « pouvait » arrêter l'étaient déjà depuis un mois!

Quoi qu'il en soit, vous, quand vous avez lancé votre inculpation, vous l'avez fait tout de suite en choisissant ce qu'il y avait de plus grave et vous avez dit : « J'inculpe en vertu des articles 75 et 76 du Code pénal. »

Pendant qu'on y est!... cela fait mieux!

Or l'article 75, qu'est-ce que c'est?

C'est l'intelligence avec l'ennemi en vue de favoriser son entreprise.

Vous sentiez bien que le terrain était glissant, mais vous avez semblé dire que, d'une façon générale, la jurisprudence des Cours de justice assimile à la trahison prévue, par l'article 75, toute une foule de petits faits accessoires, tels par exemple que les dénonciations plus ou moins suivies d'effet.

Moi je vous réponds :

L'article 75 est un article solennel. Il ne vise pas des broutilles, il vise le grand crime de la trahison, c'est-à-dire le fait du Français infiniment méprisable qui, contre son pays, va trouver l'étranger, lui fait des offres, lui propose des révélations, s'entend avec lui moyennant profit et compromet la situation de son pays. Voilà l'article 75.

Vous avez visé aussi l'article 76, c'est-à-dire l'entreprise au bénéfice de l'ennemi d'une campagne de dénigrement, de démoralisation de la marine et de l'armée. C'est le fait de celui qui, d'accord avec l'Allemagne, moyennant profit, fait tout son possible pour que l'armée, pour que la marine perdent leur confiance en elles-mêmes et soient mises en état d'infériorité (art. 76, dernier paragraphe).

Dites-moi, M. le Commissaire du Gouvernement! Même en soutenant, avec le talent magnifique dont vous avez fait preuve hier, l'accusation contre Maurras, est-ce que vous aviez vraiment l'impression que, même si les faits que vous lui reprochez étaient vrais, ils tomberaient sous le coup des articles 75 et 76 du Code pénal?

Mais qu'est-ce que vous allez donc réserver à l'espion? Qu'est-ce que vous réserverez à celui qui touche de l'argent pour trahir son pays? Qu'est-ce que vous réserverez à celui qui a reçu des mains de l'étranger l'argent nécessaire à l'inspiration de ses articles?

La même peine?

C'est bien ce que j'allais vous dire et ce que je vous disais tout à l'heure.

Pour Maurras, point de circonstances atténuantes... Comme pour Béraud, par exemple, n'est-ce pas? Qu'on écrive pour l'Allemagne en recevant de l'argent, ou qu'on écrive au sein du plus magnifique désintéressement, pour vous il n'y a pas de nuance : la pauvreté, même de Maurras, ne vous a jamais paru une circonstance atténuante?

Eh bien! laissez-moi interrompre mon raisonnement pour vous raconter cette petite histoire.

On a paru dire l'autre jour, sans le faire tout à fait exprès, que *l'Action Française* était un mouvement poli-

tique qui n'intéressait que les classes élevées de la société.

Maurras a répondu: « *L'Action Française* intéresse tout le monde et toutes les classes sociales. »

Or, imaginez, si vous pouvez, que Maurras, jusqu'aux derniers temps qui ont précédé la libération, gagnait beaucoup moins d'argent que le plus petit ouvrier qualifié de l'imprimerie : 4.000 francs par mois.

Il a fallu pour qu'il consente à relever cet appointement, qu'Auphan lui dise un jour : « C'est indécent, vous ne pouvez continuer comme cela. Il existe à l'imprimerie des gens qui gagnent de 6 à 8.000 francs par mois, et vous, le « maître », vous vous contentez de 4.000 francs! »

On a eu toutes les peines du monde à faire accepter par Maurras, 5.000 francs!

Et je vous défie solennellement, M. le Commissaire du Gouvernement, vous qui avez tous les pouvoirs, de démontrer qu'il y a quelque part dans un coffre-fort, quelque part sur le territoire français, quelque part à l'étranger, un élément de patrimoine qui diffère des 5.000 francs que Maurras recevait de *l'Action Française*.

Si, il y avait les droits d'auteur. Mais depuis la guerre les chèques qui provenaient des éditeurs étaient immédiatement endossés au profit d'une œuvre de prisonniers.

— Si, il y a à Martigues la maison paternelle.

— Cela ne vous a pas paru magnifique, M. le Commissaire du Gouvernement?

Et alors, Maurras! Il faut l'envoyer au poteau d'exécution? Comme ceux qui se sont enrichis?

Comparez donc avec Stéphane Lausanne, par exemple, dont on dit que depuis je ne sais combien d'années, il se serait enrichi pour publier des articles favorables à la thèse allemande, qui s'en est tiré avec vingt ans et qui, je crois, n'en fera que cinq, parce que la Cour, m'a-t-on dit, aurait dépassé le montant de la peine qu'il était possible de lui infliger.

Et Suarez! Et Béraud! Et d'autres!

Vous mélangez tout cela et vous dites : « Maurras, le « pauvre » Maurras, le magnifique Maurras, Maurras le patriote, Maurras le grand esprit français, latin, Maurras l'académicien, Maurras le grand penseur, Maurras l'écrivain, Maurras le poète, tout cela, zéro... poteau d'exécution! »

Maurras, encore une fois, n'est pas dupe du procès qui lui est fait. Mais, moi, je conserve l'espoir que je vais pouvoir en triompher.

Lui n'a plus d'espérance. Il n'a qu'une espérance, c'est que tout ce qui a été écrit, dans vingt ans et même bien avant, constituera l'élément où devant une autre juridiction, la sévérité des jugements sera fonction du sort qui m'attend à la fin de cette audience... Evidemment!

Je continue donc : l'article 75, l'article 76 n'ont absolument rien à faire dans les faits mêmes dont vous vous prévalez. Même si les éléments de votre procès se trouvaient effectivement réunis, comme vous l'annoncez, vous ne pourriez jamais parvenir à démontrer que, sciemment ou avec une intention quelconque de se rapprocher de l'Allemagne, dont il a toujours eu horreur, Maurras a pu consentir à faire quoi que ce soit au profit de cette dernière contre son pays.

Et vous l'avez bien senti, vous qui avez dit hier, aux termes d'un raisonnement singulier pour un membre du Ministère Public : « Peu importent les intentions, ce sont les faits qui comptent. »

Vous jugez des faits, M. le Commissaire du Gouvernement? Vous ne jugez pas des hommes?

Alors Maurras peut s'en aller d'ici? Sa personne a peu d'importance, ce sont des faits qui vous importent?

Cependant il me semble que le jour où il sera devant le poteau d'exécution que vous voulez dresser pour lui, c'est bien lui qui sera là, et c'est bien sa personne qui recevra les douze balles que vous dites lui destiner.

Allons, voyons! Pourquoi raisonner autrement que d'habitude?

Quand on veut donner à une décision un aspect de justice, il faut respecter les règles de la justice. C'est aussi bon pour Maurras que pour vous et que pour moi, pour le jury ou pour M. le Président, et pour n'importe qui.

Nous sommes tous appelés un jour ou l'autre à passer devant une juridiction à caractère populaire ou révolutionnaire.

Il faut, pour les uns comme pour les autres — c'est le principe même de la grande égalité républicaine — que les règles soient les mêmes.

Observons-les donc.

Il faut, pour que Maurras puisse être condamné, non pas seulement des faits; il faut que ces derniers soient le résultat d'une intention coupable.

Et si des résultats vous inquiètent, auxquels il aurait

tout de même atteint sans en avoir l'intention formelle, mais peut-être par imprudence ou par manque de renseignements, et si ces faits vous ont paru suffisamment inquiétants pour les soumettre à la Cour de justice, ayez donc la prudence d'invoquer, non pas les articles 75 et 76, mais peut-être l'article 83 et le décret du 3 novembre 1939.

Je vais vous démontrer que votre procès ne vaut rien. Je ne sais pas si j'aurai, au bout du compte, du succès, mais, de toutes façons, votre procès ne vaut rien et j'en ai personnellement l'intime conviction absolue.

Même s'il valait tel que vous l'exposez, les articles 75 et 76 resteraient inapplicables.

C'est pourquoi, à genoux devant Monsieur le Président de la Cour, sans vouloir déposer de conclusions qui donneraient à ce débat une tournure que j'ai toujours combattue, je demande qu'on veuille bien de toutes façons poser la question subsidiaire relative à l'article 83.

M. le Président fait un signe d'assentiment.

Je vois qu'il n'y aura pas d'autre difficulté sur ce point.

Voyons maintenant plus spécialement votre procédure.

Maurras est arrêté le 8 septembre 1944. L'information ne s'ouvre que le 2 octobre suivant.

Ecoutez-moi bien, tous ceux qui, dans cette salle ou ailleurs, avez prétendu que Maurras était assisté d'un défenseur maquisard de la procédure, qui s'est acharné à ralentir la marche de la Justice.

Maurras, arrêté le 8 septembre, est interrogé pour la première fois le 5 décembre : c'est le dossier.

Pendant quatre mois, il n'a rien su des faits qui lui étaient reprochés.

Mais pendant ce temps, une campagne s'élevait pardessus sa tête, et qu'au fond de son cachot il ignorait.

Il paraît que Lyon et Paris se sont arrachés l'honneur de juger Maurras. Il n'en savait rien. Il n'avait rien demandé. Il n'avait encore rien dit.

Il était emprisonné, et il attendait qu'on veuille bien lui dire, avec l'expérience qu'il a des mésaventures qui honorent les journalistes, par quoi diable on pouvait bien justifier son arrestation!

Un jour Maurras a appris par un communiqué du

Commissariat de la République, que c'est vous, Messieurs, qui recevriez l'honneur de le juger.

Dans les journaux, on ajoutait : Cela est une victoire!

Maurras n'avait rien dit sur la question de compétence, car il connaît bien la jurisprudence concernant les journalistes.

Laissez-moi d'ailleurs vous dire, entre nous, étant donné la connaissance que mon client a de la nature du procès qu'on lui fait, qu'être jugé à Paris ou à Lyon, cela lui était bien égal. Les difficultés restaient du même ordre.

On a parlé des indulgences de Paris par rapport à la sévérité des juges lyonnais. Je trouve, moi, que les écrivains tombent comme des mouches dans notre capitale et, personnellement, je me serais bien gardé de rechercher une juridiction autre que celle de la ville que je connais, face à des gens dont la façon de voir et de sentir doit être assez voisine de la mienne.

Cependant Maurras, qui pense surtout à l'avenir — il vous l'a dit, ce vieillard merveilleux : « J'ai l'avenir devant moi » — s'est tenu ce langage : « Mais est-ce que, par exemple, on va s'imaginer que je ne sens rien à ce qui se passe? » Et il a raisonné en des termes qui n'étaient pas très loin, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, de ceux qu'il vous réservait tous ces jours et que je me garderai bien de prendre à ma charge.

Il s'est dit : « D'ordinaire un juge d'instruction est saisi par un acte judiciaire ou du moins juridique. D'ordinaire, les principes de cette République que je me permets parfois de rudoyer, veulent que le judiciaire soit séparé de l'administratif par des cloisons rigoureusement étanches! Pourquoi me fait-on passer à côté d'une règle aussi essentielle? »

En effet, voyez-vous un peu ce juge d'instruction — M. Rousselet — dont les seuls mots que je dirai le concernant, c'est qu'il fut, dans cette affaire, tout à fait exemplaire de courtoisie et d'humanité, tout en protestant contre les questions qu'il a dû nous poser (nous ne prétendons point valider le procès qu'il nous a fait), mais enfin nous reconnaissons que c'est un des meilleurs juges qu'on puisse avoir quand on a besoin d'impartialité, de compréhension aussi bien que de dignité, mais voyez-vous tout de même M. Rousselet se déclarant incompétent au lendemain du communiqué du Commissariat de la République qui proclame que c'est par une véritable victoire que l'affaire vient à Lyon!

Croyez-vous que cela était possible, alors que circulaient des bruits et que même on écrivait dans la presse que, soit du côté du ministère, soit du côté du Commissariat de la République, on avait discuté à coups de démissions! Voyez-vous qu'après que la menace de démission venant de Lyon s'était avérée la plus forte, M. Rousselet refuse le dossier en se déclarant incompétent! C'était évidemment impossible. N'exigeons pas des héroïsmes pour un pareil procès.

Alors Maurras a dit : « Je ne veux pas de cela. Que M. Rousselet soit un magistrat excellent, je n'en veux point disconvenir. Qu'il soit gêné dans son indépendance par les victoires politiques du Commissariat de la République, je le comprends fort bien. Mais qu'on m'impose ce genre de mœurs, alors je proteste. »

Et le voilà devant la Cour de Cassation, par une requête en suspicion légitime, non pas contre M. Rousselet personnellement, mais contre tout juge du ressort qui ne peut plus avoir l'indépendance nécessaire pour statuer suivant les privilèges de sa fonction, notamment pour statuer sur sa compétence.

Ah! Cela fit une belle musique!

Je ne sais pas comment les journaux se sont procuré des renseignements erronés, mais dès le lendemain matin, voilà que commence une campagne passionnée : Maurras veut retarder sa comparution devant les juges.

Or, Messieurs, entendez bien ceci : la requête a été déposée le 28 novembre par Me Durnerin, avocat à la Cour de Cassation, et l'arrêt a été rendu le 1er décembre!

Vous pensez peut-être que Maurras n'a été pour rien dans cette célérité. Ecoutez la lettre de Me Durnerin :

Conformément à vos instructions, j'ai déposé votre requête et je fais l'impossible pour obtenir qu'il soit statué au plus vite.

J'ai rendu visite à M. le conseiller rapporteur, je compte vous faire connaître la solution dès mercredi.

Monsieur le Président! J'en appelle à votre grande connaissance des affaires et de la procédure. Avez-vous vu une seule fois dans votre prestigieuse carrière, un pourvoi en cassation solutionné en trois jours? Eh bien, c'est là l'œuvre de Maurras dont on dira quand même qu'il a, par tous les moyens possibles, ralenti la procédure dirigée contre lui.

Or donc, on a commencé le premier interrogatoire le 5 décembre.

Le suivant n'a eu lieu que le 5 janvier, et c'est entre

temps que Maurras a tenu à la disposition du juge d'instruction le fameux mémoire de 125 pages dont on a profité pour rire de lui. J'invite qui que ce soit à parcourir ce mémoire. Quand Maurras parle, sa voix est faible. Quand il écrit, sa plume est forte et la documentation s'inscrit en lignes magnifiques, dont vous n'empêcherez jamais que l'histoire connaisse.

Je serais d'ailleurs désireux, si Monsieur le Président veut bien l'accorder, et si cela peut être de quelque utilité, que chacun de Messieurs les Jurés ait un exemplaire de ces 125 pages parfaitement condensées.

Cent-vingt-cinq pages qui répondent à quoi? A des questions de Monsieur le Juge d'instruction dont je vais vous donner la liste, pour vous démontrer que M. Rousselet, à cette époque, ignorait absolument quelle sorte d'inculpation précise il convenait de diriger contre Maurras.

Ecoutez bien :

1° Avez-vous dénoncé?

R. — Pas du tout.

2° *Curriculum vitæ.*

3° Avez-vous trahi?

— Pas question.

4° Résumé de votre action politique antérieure à 1939.

5° Etes-vous coupable de la mort de quelque israélite?

— Pas le moins du monde.

6° Votre prise de position au lendemain du désastre de 1940.

7° Que pensez-vous de la collaboration franco-allemande?

Si Maurras n'avait commis aucun délit, peut-être pouvait-on ainsi parvenir à lui en faire commettre un!

8° Que pensez-vous du gouvernement de Vichy?

9° Que pensez-vous du départ des travailleurs français en Allemagne?

10° Que pensez-vous des réfractaires?

11° Que pensez-vous de la Milice?

12° Que pensez-vous des Cours martiales?

Vous avouerez tout d'abord que sur un aussi vaste programme se rapportant à quelqu'un qui a soixante ans d'activité, qui a écrit des monceaux de livres auxquels il peut soit faire allusion, soit se reporter à titre de référence, 125 pages dactylographiées de mémoire, cela n'avait rien d'excessif.

Voulez-vous d'autre part m'accorder qu'il n'était question dans tout cela ni de trahison, ni de dénonciation.

Voulez-vous maintenant me laisser vous raconter que, lorsque Maurras a été arrêté et lorsque nous nous sommes précipités pour lui tendre la main, pour des raisons qui ne regardent personne, mais auxquelles je ferai allusion tout à l'heure, nous nous sommes aussitôt rendus auprès du juge d'instruction et nous lui avons dit : « Voulez-vous, s'il vous plaît, nous faire savoir ce qu'il y a dans le dossier? »

Nous n'étions pas très loin du 5 décembre. Maurras était arrêté depuis le 8 septembre.

Monsieur le Commissaire du Gouvernement, si, sur ce point, comme d'ailleurs sur tous les autres, je dis un mot qui soit inexact, je vous en prie, prenez sur vous de m'interrompre, je vous assure que je ne vous en ferai aucun grief.

Le premier jour que nous sommes allés voir le dossier à l'instruction, était-il question de dénonciation, de trahison? Pas du tout.

Il y avait, pour tout document — entendez-moi bien, Messieurs les Jurés, parce que cela est important — il y avait pour tout document une lettre de M. Paul Claudel, que nous n'avons jamais pu lire. Non pas que M. le Juge d'instruction Rousselet ait l'habitude de soustraire des pièces à l'attention des défenseurs — j'ai pour lui une affection personnelle, que je ne cache pas, et je suis incapable de prononcer quoi que ce soit de disgracieux à son endroit — mais parce que M. Rousselet n'était pas très sûr que cette pièce resterait dans le dossier et il n'était pas très sûr que les termes dans lesquels elle était rédigée étaient particulièrement opportuns.

La lettre de M. Paul Claudel a disparu du dossier.

Il restait uniquement la plainte d'un monsieur dont il vous fait plaisir que je ne dise pas le nom — cela, c'est de la coquetterie — parce que tout le monde a pu le lire dans les journaux, nous l'appellerons le capitaine Stéphane, je ne veux rien vous refuser.

Le capitaine Stéphane a déposé une plainte dont je parlerai tout à l'heure, et vous verrez dans quels termes; mais M. le Juge d'instruction ne paraissait guère lui accorder une importance considérable, puisqu'il ne s'est point empressé d'interroger M. Maurras sur ce point.

Donc, la lettre de M. Paul Claudel, qui n'existe plus, donc la plainte du capitaine Stéphane, et nous resterons avec ces deux seules pièces pendant plusieurs semaines.

Ah! cependant, il y avait autre chose : cela figure au dossier.

Et là, je m'indigne! Un plaisantin, un farceur, un inconscient un je ne sais quoi s'est amusé à adresser au juge d'instruction — et rassurez-vous, à beaucoup d'autres, notamment au Bâtonnier, au Cardinal, à l'avocat de Maurras — une carte postale, ou plus exactement une photographie de carte postale et sur cette photographie figure un texte qui s'adresserait à une dame Déat, et à côté de ce texte, l'individu, qui se prétend jociste et qui a expédié le document, a inscrit des mentions qui, suivant que son envoi s'adressait à la défense ou à l'accusation, devaient transformer la pièce en une décharge ou une charge. Au dossier de l'accusation, cela restait une charge de toutes façons.

Ce document que je n'approche qu'avec précaution, contient un certain nombre de phrases inintelligibles :

Chère Madame,

Dès que possible, attaquer à l'œuvre, car nous avons découvert sa divine surprise : c'est de Gaulle à l'Elysée. Il a refusé d'assister à l'exécution des communistes place Bellecour et il subvient aux rebelles de la Haute-Savoie. Nous avons découvert son mot d'entente avec Giraud : c'est Fage, nom d'un ami de Giraud tué en 1916 par nos troupes; d'ailleurs de Gaulle et Giraud n'ont pas l'air d'être au courant... etc...

Mon client parlait tout à l'heure de la « diplomatie Dada » de M. Paul Claudel. C'est là le style « dada » du plaisantin.

Vous aviez recueilli avec une précaution infinie ce document, en vous demandant si vous ne commenciez pas à tenir Maurras! Pensez donc!

Quelques jours après, un autre document est arrivé dans le dossier.

Celui-là est à faire dresser les cheveux sur la tête : un journal dont je ne veux pas dire le nom parce qu'immédiatement il m'en voudrait et il écrirait sur mon compte des choses très désagréables, publiait un document singulier. Il s'agissait d'une lettre de la Feld-Kommandantur au sieur de Brinon, ambassadeur à Paris, et on lisait :

Nous avons bien reçu vos envoyés munis de vos notes concernant Maurras; il n'y a plus rien à tenter, il refuse toutes les offres d'une commandite et il refuse de devenir propriétaire de la maison qu'il habite rue de Verneuil et que nous lui offrons.

A Lyon, le 10 janvier 1943.

La signature était écrite en caractère gothique et la lettre ajoutait que, par contre, V. Philippe a accepté.

Vous pensez si le journal qui avait recueilli ce document a triomphé et proclamé que Maurras avait trahi! La lettre disait cependant qu'il n'en était rien.

Il était tout de même flagrant que la correspondance visant M. Maurras était adressée par la Feld-Kommandantur! Et on a imprimé cela très sérieusement, et à la suite de cela, Monsieur le Juge d'instruction Rousselet a soigneusement plié le journal et l'a mis dans le dossier de l'instruction.

Comme il n'y avait pas grand'chose, cela faisait mieux que rien.

Il n'y a qu'un malheur, c'est que sur le même papier de la même Feld-Kommandantur, le même plaisantin qui signait en caractères gothiques, en adressait un autre exemplaire à Monseigneur Gerlier qui en fut bien embarrassé et se hâta de me le faire parvenir en me disant : « Je ne sais pas si cela peut vous servir, ni même si c'est bien sérieux, mais je vous l'envoie à toutes fins utiles ».

Raisonnons : sur des papiers vierges qu'on avait réussi à prendre à la Feld-Kommandantur au moment de la libération, un inconscient s'est amusé à écrire des textes, histoire de faire quelque chose dans l'affaire Maurras.

Dans toutes les affaires déférées aux juridictions criminelles, le même phénomène est observé.

Il y avait tout de même quelque chose qui aurait dû attirer l'attention du juge d'instruction et faire rejeter ce document ignoble du dossier.

Depuis longtemps, en effet, en Allemagne et notamment depuis la survenance de celui que Maurras n'a cessé d'appeler « le chien enragé de l'Europe », des ordonnances extrêmement sévères ont été prises pour la disparition des caractères gothiques.

La répression qui s'est attachée à l'exécution de ces ordonnances a été, comme il se doit outre-Rhin, féroce.

Par conséquent, lorsqu'en 1943 un officier allemand écrit à la Feld-Kommandantur en signant son nom en caractères gothiques, la fumisterie éclate.

J'admets qu'on n'a pas parlé de cette pièce, mais constatons seulement qu'elle est restée dans le dossier.

Devant votre juridiction spéciale, les règles juridiques s'estompent et il nous est difficile à nous, défenseurs, de connaître les bornes certaines entre lesquelles se meut votre conviction, et il est permis d'avoir peur que, dans votre salle de délibération, encore que Monsieur le Président soit là pour remettre toutes choses au point, vous

soyez excusable de vous emparer de ce document et de dire : « Pourquoi, Monsieur le Commissaire du Gouvernement n'a-t-il rien dit de ce document important. »

Eh bien, tout près du 5 décembre, il n'y avait dans le dossier Maurras que les quatre documents dont je viens de parler.

Toutefois, voilà que survint enfin un document qui voulait avoir l'air d'être massif.

Je vous fait tout de suite une confidence, M. le Commissaire du Gouvernement : M. Rousselet ne nous en a jamais officiellement parlé et aucun interrogatoire n'a porté sur cette pièce.

Je reconnais très volontiers que jamais vous n'avez fait allusion à ce document, et cependant vous vous êtes emparé des éléments qu'il vous a apportés, qui étaient évidemment commodes puisqu'ils constituaient une sorte de table des matières d'un certain nombre d'articles de Maurras sur lesquels vous avez exercé votre sévère jugement.

En ce faisant d'ailleurs, je vous démontrerai aisément que vous avez tout mélangé, que vous avez cité des articles introuvables aux dates que vous énoncez, que vous avez donné des textes tronqués, des phrases qui ne sont pas celles qui ont été imprimées.

Enfin, peu importe.

Ce qui est important, c'est que le document était d'un nommé Verdenal.

Qui était ce Verdenal?

Nous ne pouvions parvenir à le savoir. Il paraissait toutefois qu'il s'agissait d'un professeur au lycée du Parc.. Quel crédit ne devait-on accorder à cette autorité!

Mais enfin, d'ordinaire, c'est le Parquet Général, le Parquet de première instance, le juge d'instruction qui font placer dans un dossier officiel de semblables documents.

Ici, cela venait de M. Verdenal, sans qu'on parvienne à savoir quel était l'intermédiaire expéditeur du document.

La question a été posée à M. Verdenal, hier, à ce sujet : malgré notre insistance nous n'avons pas obtenu de réponse.

Il y avait lieu d'être très inquiet au sujet de ce M. Verdenal, car son rapport au sujet de M. Maurras avait eu le don d'imprimer à ce dernier des propulsions analogues à celles d'un noyau de cerise pincé entre le pouce et l'index.

Il a fallu lire dans le rapport Verdenal que Maurras

était un traître de grande qualité, cette appréciation résultant d'une série de mensonges, de faux proprement dit, de faux par omission, d'articles tronqués, de phrases mensongères etc... etc...

Peine perdue que cette inquiétude sur la difficulté de combattre un tel document provenant d'un professeur.

Nous apprenions un beau jour que celui qui avait eu la confiance du juge d'instruction et du Parquet de la Cour de Justice, et dont on avait accepté la production pour la ranger soigneusement dans le dossier, était à Saint-Paul inculpé d'avoir volé et d'avoir fait des faux.

Cette inculpation dans une autre affaire, lui allait comme un gant dans l'affaire Maurras; il avait volé à ce dernier ce qu'il appelle son état civil, en en faisant un autre homme et il avait manié l'art de faire des faux avec un maximum d'habileté coupable.

M. Verdenal a essayé de se dégager de nos critiques et M. le Commissaire du Gouvernement qui est, à certains moments, très gentil pour ceux que par ailleurs il conserve à la prison Saint-Paul, nous disait hier : « Il ne faut pas exagérer : c'est tout simplement un prévenu et il y a beaucoup d'exemples que les détenus que je conserve pendant longtemps à la prison sortent exonérés des inculpations qui pèsent contre eux. »

Eh bien, je souhaite qu'il y ait précisément ce soir avec Maurras un exemple de cette nature!

Mais voici tout de même ce qui résulte des renseignements que nous avons fait prendre et vérifier :

M. Verdenal exerçait les fonctions de professeur au lycée du Parc. A partir de septembre 1944, il avait été président du Comité de libération de Collonges.

A ce titre, il s'était présenté chez un certain nombre de commerçants et notamment chez une dame Dutrève, qui a été vue et dont le mari avait été arrêté pour trafic illicite. Et, sous prétexte de marché noir, Verdenal s'était rendu chez Mme Dutrève et avait fait saisir toutes les denrées qui étaient dans sa maison. Il paraît qu'on n'a jamais su ce que ces denrées étaient devenues. Mais aussi il lui aurait pris une somme de soixante mille francs et lui aurait dit : « Cela représente la valeur du marché noir que vous avez fait. »

La pauvre femme aurait donné les 60.000 francs.

Un beau jour, n'ayant plus un sou, elle est allée retrouver M. Verdenal et l'aurait supplié de lui redonner 5.000 francs. Il aurait eu peur et donné les 5.000 francs contre un reçu.

Mais devant le 5, il mit un 1. Cela faisait 15.000 francs. Il aurait renouvelé cette manière de faire à quelques reprises : Madame Dutrève a déposé plainte et M. le Commissaire du Gouvernement a fait incarcérer M. Verdenal.

L'auteur du rapport qui porte son nom est encore en prison : il y est depuis plusieurs semaines, ce qui fait bien penser que son inculpation ne fait pas long feu et que l'homme reste retenu dans les termes de la prévention qui l'atteint.

Bonne chance à M. Verdenal à qui je n'en veux point personnellement!

Quoi qu'il en soit, avoir laissé dans le dossier de l'instruction un document dans de semblables conditions, cela donne la mesure de la valeur de votre inculpation.

Que voulez-vous que je vous dise? Si vous aviez quelque chose de vraiment solide, de vraiment sérieux, qui soit capable d'envoyer justement Maurras au poteau d'exécution, vous n'auriez pas, M. le Commissaire du Gouvernement, un rapport Verdenal dans un dossier désert!

Et alors, Messieurs, dans l'intervalle de ce temps qui durait, non pas grâce à nous, mais parce que l'instruction avait besoin de ce temps pour ramasser ses pièces, sont arrivés un certain nombre de documents qui ont aujourd'hui campé l'accusation et aidé M. le Commissaire du Gouvernement.

De ces documents, il y en aura, jusqu'au jour de l'audience puisque, grâce à votre haute loyauté bien connue, nous venons d'avoir connaissance d'un télégramme... qui renverse à tout jamais et retourne contre son auteur une des plaintes les plus caractérisées dont vous avez cru devoir faire usage contre Maurras.

J'ai fini de vous parler de M. Verdenal, mais j'ai tout de même, en ce qui le concerne, encore quelque chose à vous dire.

Vous avez entendu un témoin, sur la sincérité duquel vous ne pouvez vous tromper. M. Justinien vous a dit qu'il avait parfaitement connu M. Verdenal dans les stalags allemands. Je vous rapporte ce qu'il a dit : « Les Allemands n'avaient rien à refuser à Verdenal. »

Je constate que celui qui a fait contre Maurras le plus abject rapport, est celui qu'un témoin sincère désigne comme l'ami certain des Allemands.

Messieurs, ne croyez point que j'aie l'intention d'être

aussi long sur la suite du dossier comme je viens de l'être sur les préliminaires.

Je sais que votre temps est précieux.

Toutes les choses qui ont déjà été dites vont me permettre d'être plus bref.

Je ne cesserai de l'être, pour devenir très précis, que quand il s'agira d'examiner dans un détail rigoureux ce que l'on reproche d'une façon plus ferme à Maurras, à savoir quelques articles et les fameuses dénonciations; je n'ai pas du tout, mais pas du tout, l'intention d'escamoter le débat.

En quelques mots très rapides, Messieurs.

Un beau matin, alors qu'il était âgé de dix-sept ans et demi, Maurras quitte Martigues et gagne Paris.

C'est l'heure, en France, où un incident lamentable de notre histoire vient de surgir : l'affaire Dreyfus qui dresse les uns contre les autres la plupart des Français.

Quoi qu'il en soit, dans la situation sociale de ce moment, on distingue un singulier mouvement qui a pour effet, sinon pour but, de discréditer complètement l'armée française.

Je ne voudrais pas être vulgaire, mais c'est l'heure des « gueules de vache » qui, sur les murs et sur les affiches, désignent les officiers dont on se moque dans la rue.

Le jeune Maurras rejoint alors un groupe d'intellectuels qui devaient faire parler d'eux.

Il y avait là Vaugeois, dont le grand-père avait voté la mort de Louis XVI, Montesquiou, Lasserre, il y avait là déjà Maurice Pujo, il y aura plus tard Bainville et beaucoup d'autres.

Ils rédigeaient une *Petite Revue Grise* d'*Action Française*. Ils s'étaient donné cette mission inscrite en toutes lettres sur la couverture de la petite publication, d'examiner les événements, non plus suivant la tendance de l'époque, c'est-à-dire sous le jeu des réactions personnelles de chacun suivant ses commodités ou ses convictions, mais bien en prenant pour départ et pour objectif le seul intérêt de la patrie.

C'était nouveau et audacieux pour l'époque où cela se passait.

L'état d'esprit, que je vous ai signalé, de notre pays devait rapidement conduire, sur le plan international, à de graves incidents parmi lesquels se détache celui d'Agadir.

A ce moment la *Petite Revue Grise* devint la grande *Action Française*.

Le grand quotidien se donne pour mission de lutter avec acharnement et passion contre tous ceux qui veulent affaiblir l'armée, le pays, et veulent mettre la France en état de moindre résistance vis-à-vis de l'étranger.

Souvenez-vous de la lutte de Léon Daudet, de ses campagnes acharnées pour dénoncer l'espionnage allemand.

Et c'est la guerre de 1914-1918.

Jusqu'à la fin du grand conflit, je puis aller très vite, car je possède un double quitus pour Charles Maurras.

Il y en a d'abord un, M. le Commissaire du Gouvernement, plus précieux que le vôtre propre; souffrez que je lui donne donc la préférence, je vous dirai ensuite le grand prix que j'attache au vôtre.

Le premier vient de M. Poincaré qui écrivait dans un de ses livres, *Au service de la France* :

... Depuis le début de la guerre, Léon Daudet et Charles Maurras ont oublié leur haine contre la République et les républicains, pour ne plus penser qu'à la France.

Et dans votre exposé des faits, M. le Commissaire du Gouvernement, vous avez écrit vous-même :

... Servi par un grand talent, cet écrivain qui fait partie de l'Académie Française, dont le prestige en France est très grand en raison du patriotisme qu'il a déployé pendant la guerre de 1914-1918...

Nous voici donc bien d'accord, jusqu'en 1918 tout le monde est du même avis; Maurras est un grand patriote.

Il a poursuivi des traîtres, il a aidé à ce qu'ils soient conduits devant la Haute Cour, et il a fait la plus forte pression pour que M. Clemenceau accepte le pouvoir et que grâce à lui sans doute, la France ait la victoire.

A l'heure du traité de Versailles, la grande voix de Maurras reprend son véritable accent; ce n'est plus la guerre : il reprend la lutte.

Il veut que le traité de Versailles soit fait d'une façon convenable : il ne parviendra point à ses fins.

Les articles de *l'Action Française* ne sont pas tous signés de lui, mais Jacques Bainville écrira dans ses colonnes une phrase restée fameuse, dénonçant « un traité beaucoup trop doux pour ce qu'il a de dur ».

La thèse générale de *l'Action Française* sera qu'il faut démembrer l'Allemagne.

Très vite, comme vous le savez, la France perdue dans

l'euphorie, abandonnera petit à petit tout ce qu'elle avait obtenu par le traité de Versailles.

Ce fut d'abord l'abandon de la rive du Rhin contre la garantie anglo-américaine.

Le Sénat américain ne ratifia point la garantie et, Gros Jean comme devant, nous nous sommes trouvés sans garantie du tout.

Maurras cria tant qu'il put. Puis ce fut l'abandon de la créance allemande. Puis ce furent de grotesques événements.

Un chancelier allemand, le chancelier Bruning, invité par un Français qui le fait assister à la messe de Notre-Dame des Victoires, sous prétexte de convertir le monde chrétien à la thèse d'un rapprochement franco-allemand: ce Français s'appelait Champetier de Ribes.

Un autre Français invite à grand fracas des Allemands notoires dans sa propriété personnelle, sous prétexte d'entraîner l'opinion à ce rapprochement.

Tout cela aboutit à Locarno, après quoi M. Briand affirme à Streseman que les rapports alarmants des officiers français sont par lui tout simplement jetés au panier.

Et comme Maurras proteste contre tout cela pour le plus grand bien de la France, ceux qui poursuivent le rapprochement impossible et combien préjudiciable le dénoncent aux pouvoirs religieux et entraînent contre lui l'anathème dont il a tant souffert. C'était la façon que les politiciens qui le poursuivent aujourd'hui avaient, à ce moment, trouvée pour déjà le mettre en difficulté.

En 1930, ce fut l'abandon de Mayence. Je vous assure, Messieurs, que je n'ai point désir, parce que ce n'est point l'heure, de faire de la politique. Mais je vous pose la question en vous rappelant vos connaissances et vos souvenirs : qui sont ceux qui abandonnèrent Mayence? Qui sont ceux qui nous font poursuivre aujourd'hui?

Mais laissons cela.

Donc on abandonne Mayence, tandis que Maurras, d'une voix moins éteinte que celle que vous avez entendue tous ces jours, criait en des articles incessants : « Mayence, Mayence, Mayence ».

Il a crié cela dix fois, vingt fois. Il ne voulait pas qu'on abandonne cette porte et cette clé essentielles dont Napoléon disait que c'était la clé et la porte permettant d'atteindre le territoire allemand et l'Europe centrale et de surveiller militairement et efficacement les voies de l'invasion.

Et dois-je rappeler — ce n'est peut-être pas très prudent, mais j'ai l'impression que vous ne m'en voudrez pas, si d'aventure, dans le feu de la discussion, je dis quelque chose contre un parti politique; ce qui vous intéresse c'est seulement la justice; si nous avons chacun nos idées, gardons-les bien, mais il s'agit seulement ce soir de savoir si Maurras a trahi —. Je vais donc dire ce que je voulais dire.

M. Blum, au moment de Mayence, laissait tomber du haut de la tribune française : « M. Hitler n'a aucune chance; vous verrez qu'aux élections, il n'aura pas dix voix. »

Après Mayence, les élections au Reischtag apportaient à Hitler 180 voix.

Qui avait eu raison de crier et de crier tant qu'il était possible : c'était évidemment Maurras.

Survient l'Anschluss. M. le Commissaire du Gouvernement, vous m'attendiez à ce moment.

Vous avez dit hier une énormité. Vous n'avez pas lu Maurras, M. le Commissaire du Gouvernement, et vous ne savez pas du tout ce qu'est la monarchie recherchée par Maurras. Il n'y a pas longtemps que je le sais moi-même, mais je vais essayer de vous le dire.

Il est entendu que Maurras, au moment de l'Anschluss a voulu s'opposer de toutes ses forces à cette opération et aussi qu'il a voulu conserver l'Italie à la cause française. Laissez-moi vous dire que si l'Italie était restée à côté de nous, M. Hitler n'aurait peut-être pas existé si vite et si fort. Maurras n'avait donc pas tort de vouloir ce qu'il voulait.

Mais vous, vous lui dites : « Là, vous êtes pris la main dans le sac, M. Maurras. Vous avez voulu conserver l'alliance avec M. Mussolini parce que vous êtes un traître... — Pourquoi? Eh bien parce que M. Mussolini est un étatiste et que la forme de son gouvernement vous allait comme un gant. »

Encore une fois, vous ne connaissez rien aux théories de *l'Action Française,* M. le Commissaire du Gouvernement.

Encore une fois, il y a entre le fascisme et les théories monarchistes de Maurras, des différences essentielles et fondamentales.

Je ne veux pas me lancer dans un cours sur les opinions de celui que vous pousuivez; ce serait insupportable à beaucoup de gens et cela vous ferait trop plaisir. Je vous donnerai seulement cette différence de base : le

fascisme de Mussolini est centralisateur, la monarchie selon Maurras est décentralisatrice.

Il s'agit par conséquent de deux notions exactement opposées.

Lorsque donc vous nous cherchez une mauvaise petite chicane en nous affirmant que si Maurras a voulu mettre Mussolini « dans sa poche », c'est parce que ce dernier avait un système de gouvernement qui lui convenait, nous pouvons vous répondre en toute vérité : vous vous trompez complètement.

Notez bien, M. le Commissaire du Gouvernement que, lorsque M. Maurras voulait conserver les bonnes grâces de l'Italie à la France, il n'avait pas tout à fait tort. Souvenez-vous d'une chose que vous savez certainement aussi bien que moi, c'est qu'au moment où Hitler a résolu l'Anschluss — ce qui nous amènera tout à l'heure à parler de l'excellent ouvrage de Madame la comtesse de Dreux-Brézé — il avait bien l'intention de marcher sur Vienne et que c'est alors que Mussolini a porté ses divisions sur le Brenner. Laissez-moi donc vous dire que s'il avait continué à diriger ses divisions contre Hitler, au lieu de les mettre au service de ce dernier, les choses, sans doute, auraient été un peu moins mal pour nous.

Maurras raisonnait ainsi au moment où l'Italie s'est lancée dans la campagne d'Ethiopie. C'est pourquoi il a protesté contre les sanctions et contre ceux qui voulaient déclarer la guerre à l'Italie sous prétexte de lui apprendre à rester chez elle.

Maurras disait alors : « Laissons l'Ethiopie et laissons l'Italie s'occuper d'elle. Tant qu'elle sera occupée là-bas, elle songera moins à favoriser les desseins d'Hitler. »

Revenant d'une conférence lointaine, après avoir entendu des gens au courant de la chose militaire, il donne des avis, des conseils : « On ferait bien d'occuper telles ou telles positions. »

On lui répondit : Ces occupations sont inutiles car nous n'avons pas d'avions, et il revint même à Maurras qu'un homme d'Etat français contre lequel il n'a jamais cessé de lutter et qu'il n'a jamais cessé de considérer comme un traître, l'avait lui-même trahi auprès du Chef d'Etat italien en lui racontant les conseils d'occupation qu'il avait préconisés.

Je vous en supplie, Messieurs, écoutez-moi bien dans ce passage essentiel.

Maurras va dire à M. Daladier : « Vous n'avez pas d'avions, il faut peut-être regretter ceux qui sont en Espagne, mais nous, les journalistes, nous bénéficions d'une certaine puissance auprès de l'opinion publique; je mets la mienne à votre service en vue de préconiser une souscription qui pourra rapporter des sommes assez considérables pour construire des avions. » M. Daladier fait interdire la souscription et déclarer la guerre alors que la France n'avait pas huit cents avions à sa disposition.

Et parce que Maurras entre en lutte contre ceux qui se disposent ainsi à déclarer la guerre, il sera condamné à deux cent cinquante jours de prison pour avoir parlé de lutter contre les adversaires de l'intérêt français avec des couteaux de cuisine.

En bref, tant que la France disposait contre l'Allemagne d'une position forte, on disait contre Maurras qu'il ne fallait faire de guerre à aucun prix et qu'il n'y avait qu'à s'incliner lorsque les Allemands reprenaient petit à petit tous les éléments qu'ils avaient dû abandonner par le traité de Versailles. Une fois que les dispositions du traité de Versailles ont été complètement anéanties, alors que l'Italie, exaspérée contre nous, devenait menaçante, les mêmes adversaires des intérêts français voulurent partir en guerre.

C'était Munich.

Maurras a fait tout ce qu'il a pu pour inciter le monde à retarder la guerre, ne fût-ce que pour quelque temps, tandis qu'il publiait une longue série d'articles : « Armons, Armons, Armons ».

Ces articles-là sont-ils au dossier? Il y en avait autant que *l'Action Française* pouvait alors en contenir.

Puis vient la question de Dantzig, et Maurras écrit : « Que pouvez-vous pour la Pologne? »

La France fait une sottise épouvantable, elle n'a qu'un système uniquement défensif, elle ne peut mettre des roulettes sous ses remparts, elle n'a point d'aviation.

Ceux qui n'avaient rien fait, quand on avait la force, pour s'opposer aux violences allemandes du traité de Versailles, voulaient alors la guerre à tout prix.

Maurras avait, comme toujours, cent fois raison, M. le Commissaire du Gouvernement.

Nous sommes en 1939; votre admiration s'arrête, dans votre exposé des faits à 1918 : vous avez du retard.

Nous voici donc en 1939, et la guerre éclate, ou plus exactement continue. Mais dès 1937 Maurras avait publié un livre qu'il avait intitulé : *Devant l'Allemagne éternelle.*

Rassurez-vous, je n'ai pas l'intention de faire beau-

coup de lectures, mais j'en ferai tout de même deux, parce que les phrases qui sont écrites, il faut que vous les ayez dans vos mémoires au moment où vous délibérerez.

Sans doute, ces écrits, M. le Commissaire du Gouvernement, les méconnaissez-vous. Voilà cependant ce que Maurras, entre tant d'autres choses, a écrit sur les Allemands :

Nous n'avons pas le droit de glisser sur de tels faits, parce qu'ils gouvernent la conduite de l'ennemi. Nous devons les savoir par cœur.

D'après leur type bien connu, les volontés et les passions germaniques n'auront pas peur d'être ce qu'elles sont. Les Allemands ne craindront pas de se satisfaire, nous pouvons nous tenir pour exposés à subir des conditions pires que la mort.

Fort de sa mission de messie humain, ce peuple de seigneurs, cette race de maîtres s'entraîne déjà à compter quelles légitimes violences devront être imposées aux mâles des peuples vaincus et quelles hontes pèseront sur leurs femmes et sur leurs enfants.

Ces femmes que vous croyez à vous, jeunes Français, ne vous appartiendront plus dans le songe de l'Allemand; ni vos fils, ni vos filles. Jeunes pères de famille, un statut nouveau de l'humanité se prépare, un droit particulier est élaboré, un code de nouveaux devoirs auprès desquels les pauvres petites corvées et translations germaniques de 1918 feront l'effet de jeux d'enfants...

Ainsi le travail obligatoire, les déportations, les assassinats, tout cela Maurras l'avait prévu et quand, en 1941, au repas offert par M. Goirand, on vient lui dire que peut-être il serait tenté de changer quelque chose à son livre, il répond : « Eh bien, vous allez voir, donnez-moi ce livre », et au bas de la dédicace qu'il avait faite à son hôte longtemps auparavant, il ajoute : « Sans qu'il soit nécessaire que je raye de ce volume le moindre des mots qu'il contient. »

Vous avez, M. le Commissaire du Gouvernement, parlé de Maurras, mais jamais vous n'avez dit un seul mot de son œuvre littéraire. Sans doute, n'est-ce pas le procès. C'est cependant le procès de rechercher ce qu'il pense des Allemands jusque dans ses poèmes.

Ecoutez de quelle façon il les déteste :

O toi, plus basse que les terres
D'où sont vomis tes combattants.
O dans ta paix et dans ta guerre,
Singe inutile des Titans,

Race allemande qu'enfle et grise
L'impunité de la traîtrise
Et l'ignorance de l'honneur,
Aucun reproche ne te presse
Comme tu manques de sagesse
Qui de tout temps souilla ton cœur...

Contemplez, Monsieur le Commissaire du Gouvernement la photographie d'un Teuton :

Ainsi s'épandent, chair trop blonde,
Où frise un poil décoloré,
Les torses gras où surabonde
Un intestin démesuré.
Fille du nombre et de la masse,
Ainsi s'accroît la populace
Des demi-hommes aberrants;
Mais ni volume ni stature,
Nulle méprise de nature
Ne les assoit sur notre rang...

Et encore :

Non, la germaine multitude
Brute naquit et gardera
Le parler rauque et l'âme rude
Que nul baptême n'ondoiera;
Quelque bienfait que l'on t'inflige
Le dur orgueil à son vertige
De longs murmures te meurtrit,
Tu te déchires à toi-même;
Et détruisant tous ceux qui t'aiment,
Tu te repais de leurs débris.

Eh bien, comme trahison, ce n'est pas mal.

Donc, Messieurs, en 1939 la guerre recommence et celui qui avait ainsi décrit et prévu les Allemands et qui avait donné la marque de la haine qu'il avait pour eux, qui avait entraîné toute la France à préparer la guerre, reprend sa traditionnelle position; plus de politique, plus d'attaque sauf contre les traîtres avérés; il ne songe plus qu'à une seule chose : soutenir la guerre et ceux qui sont chargés de la faire.

Quand j'entends dire, Messieurs, qu'il a découragé l'armée et la marine... On n'a donc pas lu ses articles. On les a donc lus de travers. Comment, en tous cas, les a-t-on lus pour pouvoir soutenir qu'il attendait la défaite pour s'en réjouir.

Faut-il ici relire tout ce qu'il a écrit pour tenter l'im-

possible? Les chars allemands inaugurent en Pologne la fameuse pénétration en pointes rapides, mais nos militaires endormis portant belles manchettes et beaux boutons distribuent des cigarettes aux troupes étonnées. Aucun d'eux ne se soucie de savoir comment la France pourra supporter ce qui, en quelques jours, écrase la Pologne.

Et à quelque temps de là, c'est au tour de la France à subir l'écrasement.

Le désespoir envahit l'armée, mais Maurras s'efforce de faire surgir et d'entretenir l'espoir. Les Polonais n'ont peut-être pas su s'y prendre, la France possède de grands stratèges; si l'ennemi avance en pointe, on attaquera les flancs et on réduira les poches.

Et quand la vérité éclatera sur la singulière faiblesse de notre armement et que Pétain et Weygand seront désignés pour examiner les chances qui nous restent, Maurras soutiendra encore le moral de la France et de toutes ses forces, de tout son talent, de toute son autorité.

Entre nous, soyons donc sincères; qui donc, à ce terrible moment de notre histoire, croyait encore parmi nous que la victoire fût possible? Dans notre ville, on voyait s'enfuir des soldats mal habillés, traînant quelquefois, un fusil, et beaucoup plus souvent des valises, les officiers de préférence dans des automobiles de luxe. Devant ce spectacle navrant, disons-le, les uns et les autres nous étions bien fixés.

Eh bien, Maurras tentait encore de nous rassembler; il écrivait : « Prenons patience, Pétain et Weygand sont deux grands soldats; l'espoir est militaire ».

Pourquoi, M. le Commissaire du Gouvernement, n'avoir point aussi lu cet article?

Quelques jours plus tard, encore, il écrivait un article intitulé : « Jusqu'au bout ».

Et c'est quand Pétain et Weygand ont conclu sur l'expertise qu'on leur avait confiée et qu'ils ont dit : « Tout est inutile, il ne faut plus continuer ce sera un massacre et nous perdrons tout », que Maurras s'est alors donné pour tâche de soutenir de toutes ses forces ceux qui avaient la charge et la responsabilité du pays.

Il n'a pas suivi ceux qui ont dit : « Abandonnons la France, fuyons aux colonies, nous nous défendrons là-bas. » Il a au contraire soutenu, comme d'autres, qu'on n'emportait pas la patrie à la semelle de ses souliers.

Il a fait des comparaisons réellement justifiées et il vous disait ces derniers jours : « Je pense qu'il n'est pas toujours bon d'aller jusqu'au bout du combat; les armistices sont faits précisément pour que le plus faible essaye encore d'obtenir du plus fort les quelques choses qu'il n'aurait plus s'il allait jusqu'au bout. »

En 1870, l'Allemand demandait à la France, au début, deux milliards et une partie de l'Alsace. Après le bout du combat, il a fallu cinq milliards, toute l'Alsace et une partie de la Lorraine.

Si en 1918, les Allemands n'avaient pas arrêté le combat avant d'aller jusqu'au bout, ils auraient été dans l'impossibilité de se relever comme ils l'ont fait et d'entreprendre une autre guerre. Et tant d'autres exemples.

Maurras s'est donc incliné devant les conclusions des deux experts militaires et voilà que dès cet instant on a organisé contre lui une ignoble diffamation. Figurez-vous, Messieurs, qu'il avait écrit un livre — que, rassurez-vous, je ne vous lirai pas — mais qui a pour titre : *De la colère à la justice*. Dans ce livre, il se trouve qu'il parle de la rencontre qu'il fit un jour du Maréchal après une cérémonie au tombeau de Mistral. Le Maréchal révéla qu'il avait connu Mistral et l'aimait. Ainsi donc, cela encore s'ajoutait aux autres dons du Maréchal : la science de la diplomatie, la valeur littéraire, la science tout court, la sécurité du jugement, etc... Et Maurras dit que la rencontre d'un tel homme, comblant et surpassant tous les espoirs, était une « divine surprise ».

Enfin, Messieurs, pourquoi s'étonnerait-on de ce panégyrique? Voulez-vous remarquer que jamais le général de Gaulle, à qui on voudrait faire dire tant de choses qu'il ne dit pas, ne dit jamais rien contre Pétain.

Je vous affirme que j'ai pour notre général de Gaulle une admiration sans bornes, qui va aussi à ses qualités de pondération et de délicate discrétion, dont la preuve n'est plus à faire.

Souvenez-vous de ce que lisait tout à l'heure Me Breuillac sous la signature de Charles de Gaulle, et qui concernait le maréchal Pétain.

Tout le monde disait du bien de cet homme. Pourquoi voulez-vous que Maurras ait été à ce moment le seul à en dire du mal?

Maurras disait donc : « C'est une divine surprise d'avoir, dans la défaite, rencontré le maréchal Pétain », et un nommé Déat a eu l'audace d'écrire que Maurras avait considéré la défaite comme une divine surprise?

Cette diffamation va être reprise partout et par tous, et même le clergé la fera sienne.

Une émission radiophonique où parlera un prêtre, stigmatisera celui « qui a osé appeler la défaite une divine surprise ».

Du fond de sa prison, Maurras aura beau se révolter et extérioriser la plus légitime des colères, la diffamation fera son chemin.

Maurras veut répondre, mais « c'est une voix qui s'est tue » et ses ennemis le savent bien.

Contre cette diffamation, jamais la moindre rectification n'interviendra, sauf tout de même celle du religieux conférencier de la radio qui, sans même corriger son émission malveillante, se contentera de publier une rectification aigre-douce dans un journal qui s'intitule *Moissons*.

Hardi donc. L'opinion est en marche. Maurras est un traître, il a qualifié la défaite de divine surprise.

Si j'ai bien compris, M. le Commissaire du Gouvernement, votre réquisitoire, dans la partie où il était peut-être le moins clair, je pense que, faisant vôtre cette phrase falsifiée, vous faites à Maurras grief d'avoir considéré la survenance du maréchal Pétain comme un événement heureux.

Notez que vous auriez quelque difficulté pour lui en vouloir. On vous a lu les appréciations et les compliments de M. Jeanneney que l'on considère cependant comme n'ayant point démérité et celles de M. Herriot qui est considéré quasi comme n'ayant pas démérité. Pourquoi Maurras ne se serait-il point incliné devant les compliments officiels de ces hautes autorités encore actuelles?

Mais en réalité vous reprenez ici le même grief que vous avez fait à propos de Mussolini et vous soupçonnez Maurras d'avoir accueilli la défaite comme une divine surprise, parce qu'elle devait amener le gouvernement autoritaire du maréchal Pétain que vous voulez voir ressembler au système gouvernemental désiré par Maurras.

Mais la réponse est la même que celle que je vous ai faite tout à l'heure; le gouvernement autoritaire, tel que l'a organisé la transmission au maréchal Pétain des pouvoirs des Chambres françaises, n'a rien de commun avec la monarchie désirée par *l'Action Française*, et votre grief s'effondre, ce qui est d'ailleurs logique puisqu'il puisait ses sources dans la diffamation de M. Déat.

Seulement, si vous ne pouvez rien contre ce que je viens de dire, vous entendez arrêter mon raisonnement avec la politique de Montoire, et vous dites à Maurras :

à partir de ce moment, vous n'aviez plus le droit de rester à côté de Pétain.

Oh, je sais très bien où vous voulez m'entraîner, mais moi, je sais très bien où je n'irai pas.

Maurras vous a donné lui, sa position par rapport à la collaboration.

Le mot venait d'être lancé et, à son sujet, il a publié ce que voici :

Je suppose que je rencontre quelqu'un qui me parle de la collaboration et qui me dise :
« Maurras, que pensez-vous de la collaboration? Etes-vous partisan de ce que le Maréchal appelle la « collaboration »?
— Je n'ai pas à en être partisan, répond Maurras.
— Adversaire, alors.
— Non.
— Neutre?
— Pas davantage
— Vous l'admettez donc?
— Non, je n'ai pas à la discuter. »

Voilà la position de Maurras; elle est nette. Elle est compréhensible, je vais tâcher de l'expliquer.

Je frise le danger. Mais prenez garde, je ne fais pas le panégyrique de la politique de Pétain.

Je ne veux pas soumettre le verdict que vous devez rendre à la forme d'une approbation ou d'une désapprobation de la politique de Pétain. Ce n'est à aucun point de vue la question.

La question, la voilà.

Est-ce que Maurras, changeant brusquement d'avis, a voulu favoriser l'Allemand, ou s'il a simplement été convaincu que Pétain était le seul homme qui ait en mains les pièces et les éléments de discussion nécessaires?

Est-ce qu'il ne s'est point dit : Ce vieillard avisé, qui connaît le boche et qui sait comme il faut le traiter, arrivera avec le mot de collaboration à lui tirer des mains des avantages nécessaires, donc laissons le faire?

Mais je sais ce que vous me répondez pour m'entraîner plus avant dans une discussion dangereuse. Vous dites : « Pétain, vous l'avez soutenu, vous avez fait vôtre sa politique, peut-être même l'avez-vous inspirée. »

Ce n'est pas le procès.

Si vous voulez me faire condamner pour avoir suivi la politique de Pétain, il faudrait d'abord que vous démontriez que Pétain est un traître.

C'est possible, moi je n'en sais rien.

Si, ayant suivi sa politique et même s'en flattant, il me

faut, pour solliciter de vous un acquittement, démontrer que Pétain n'est pas un traître, je ne le peux. Je ne suis pas son défenseur. Le procès, d'ailleurs, n'est pas ouvert et ce n'est pas ce soir qu'il doit ici s'ouvrir.

Mais voilà la formule qui règle le conflit.

C'est le second moment où vous m'attendiez? Me voici : Je vais m'échapper de votre prévention à caractère spécial.

Vous ne me ferez pas dire ce que je pense de Pétain, mais ce que je vais vous dire et que vous ne pourrez pas oublier, c'est que, connaissant bien maintenant le tempérament de Maurras, son humeur et sa haine du boche, s'il s'est attaché à la personne de Pétain, quel qu'il soit, c'est qu'il avait en tous cas, lui Maurras, la conviction formelle, profonde et absolue que ce n'était pas un traître.

Et cela suffit.

Vous n'allez tout de même pas condamner Maurras pour trahison dans l'instant, Messieurs, où vous sentez que sa volonté formelle et absolue est précisément de ne pas trahir.

Que m'importe ce qu'est Pétain. Vous saurez cela plus tard. Ce qui nous intéresse ce soir, c'est ce qu'est Maurras.

Or, Maurras c'est un homme droit, loyal, cassant. S'il a suivi le Maréchal, c'est qu'il a eu la conviction qu'il ne trahissait pas.

Je dois me garder d'être maladroit, grands dieux. Cependant il est une chose qui m'angoisse : faut-il maintenant que j'en parle? Dois-je, au contraire, me taire? Je ne sais trop.

Je voudrais bien n'en point parler, car vous-même n'en avez rien dit, M. le Commissaire du Gouvernement.

Cependant, je reste inquiet parce que les journaux ont parlé avant moi et que Messieurs les Jurés ont leurs yeux attentifs depuis longtemps dirigés vers Maurras : il porte la francisque.

Voyez, Messieurs, je vais loin dans la voie des confidences. Vous verrez d'ailleurs tout à l'heure, quand je prendrai vos mains dans les miennes en vous demandant de me faire confiance, qu'il faut que j'aille loin dans les confidences : je n'escamote rien, alors que je pouvais me taire sur cette francisque.

On m'a dit un jour « Si Maurras vient à la Cour de Justice avec cette francisque, à coup sûr c'est la mort. »

Evidemment, ce serait la mort, si je venais vous dire :

« Acquittez l'homme parce qu'il porte la francisque, qui représente ici la politique du maréchal Pétain. »

Je vous mettrais dans ce dilemme où vous avez cherché à m'enserrer, M. le Commissaire du Gouvernement, en venant dire : « Messieurs les Jurés, le condamner ou l'acquitter, c'est condamner ou approuver la politique du maréchal Pétain. »

Encore une fois, là n'est pas la question. Vous jugez Maurras. Eh bien, à propos de Maurras et de la francisque qu'il porte, je vous apporte la preuve qui doit vous être singulièrement précieuse et de son courage et de sa fidélité et de sa loyauté.

Il ne trahit pas. Apprenez d'ailleurs, si vous ne le saviez pas, et je l'ignorais naguère encore, que la francisque n'est pas un insigne : c'est une décoration. Elle a été remise par le Maréchal personnellement à Maurras en vertu d'un brevet nettement authentifié.

Maurras considère cette francisque comme une décoration qu'il a reçue de l'homme qu'il estime avoir été un grand Français, à tort ou à raison, et il pense que, de même qu'après la chute de l'Empereur on a porté et brigué la Légion d'honneur — dont lui, d'ailleurs n'a point voulu — après la chute du Maréchal qui subira un jour le jugement de la France et de l'Histoire, et comme dans son âme, son cœur et sa conscience il ne reproche rien à celui à qui il garde sa fidélité, même dans le pire des dangers il vient devant la Cour de Justice porteur de sa décoration.

J'aime mieux cela que l'attitude de M. Claudel, sur le témoignage duquel vous vous êtes cependant singulièrement appuyé, vous l'accusation.

C'est ainsi que se pose la question de Maurras et de la collaboration, car ne pensez pas du tout que j'aie l'intention de me tirer des difficultés du procès avec une pirouette.

Vous pourriez me répondre : Tout ce que vous racontez-là, c'est très joli, mais quoique votre client ne vous entende point, vous ne le dites que pour lui faire plaisir; cependant que devient l'inculpation dont vous venez de parler? Oui ou non, Maurras a-t-il fait de la collaboration?

Là, voyez-vous, M. le Commisaire du Gouvernement, votre réquisitoire craque, s'effrite et tombe. Vous n'avez pas pu ne pas reconnaître dans votre exposé des faits que Maurras était un grand patriote jusqu'en 1918. Vous vous êtes arrêté en 1918 parce que vous n'avez pas voulu

examiner plus loin. Heureusement, vous êtes allé au moins jusque-là.

Il aurait fallu que vous nous expliquiez pourquoi il aurait changé d'avis et pourquoi, alors que toute son œuvre antérieure est foncièrement antiallemande, il serait subitement devenu collaborateur.

Il faut une raison pour changer d'avis. Un caractère et une volonté comme le caractère et la volonté de Maurras ne changent pas si facilement d'avis. Depuis tant d'années et dans des circonstances identiques, il a eu des réactions tellement semblables. Pourquoi aurait-il changé d'avis?

Je ne sais si vous avez essayé de le savoir, vous n'avez en tous cas pas tenté un seul mot pour l'expliquer.

Il vous a raconté comment les Allemands ont pillé et saccagé son appartement, comment ils l'ont chassé d'hôtel en hôtel pour le pousser jusque dans les meublés, comment ils lui ont volé jusqu'à des souvenirs personnels auxquels il accordait tant de prix.

Pourquoi voulez-vous qu'il se prenne d'affection pour ceux qui ont interné MM. Pujo et Calzant? Quels avantages pouvait-il attendre? Il n'a jamais voulu, lui, recevoir un centime allemand.

Voilà encore une circonstance atténuante que vous n'avez jamais signalée, M. le Commissaire du Gouvernement.

Les Allemands ont réquisitionné sa propriété de famille à Martigues. Le percepteur l'a convoqué pour lui verser les prestations correspondant à cette réquisition, vous en avez la preuve; il a repoussé cela du pied. Il n'a jamais accepté pour son journal la moindre des subventions dont tous les autres journaux étaient gourmands.

Ces subventions étaient de l'ordre de 300.000 francs par mois; lui, Maurras touchait de son journal quatre, puis 5.000 francs par mois, et c'est tout. Pourquoi voulez-vous donc qu'il ait changé d'avis?

Je ne voudrais pas être désagréable à mes confrères de Paris ou d'ailleurs en paraissant accepter sans contrôle ce qui a conduit à certaines décisions de Cour de Justice, alors que je n'ai pas connu les débats; mais enfin, quand on demande pourquoi Béraud avait changé d'avis, on répond que c'était parce qu'il était payé. Quand on a condamné Suarez à mort, on a dit que Suarez avait trahi pour de l'argent. Et vous mettez sur le même pied Maurras et les autres.

Voyez-vous, M. le Commissaire du Gouvernement, c'est l'argent qui fait les traîtres.

Maurras est la pauvreté même, une pauvreté volontaire, une pauvreté consciencieuse et digne, une pauvreté continue. Il a toujours mené le même combat, pourquoi voulez-vous donc qu'il ait changé?

On vous a lu quelques-uns des innombrables articles de presse qui vous démontrent ce que l'on pensait de l'autre côté des frontières. Je veux bien ne pas reprendre des lectures, mais, tout de même, j'ai dans mon dossier des numéros du *Parizer Zeitung*. Certains sont écrits en allemand, d'autres en français. Et n'empêchez pas mon client de rire quand il les lit et qu'il entend l'accusation. Vraiment, cela ne va pas tout à fait ensemble.

En voici un : « Der Greis Von Martigues Charles Maurras — Portrat eines einsamen » : « Le vieillard de Martigues Charles Maurras, portrait d'un solitaire ».

Mais voici du français qui est tout de même de l'allemand :

En dehors de sa polémique et de ses accusations, on ne peut relever à son actif aucun programme positif qu'il eût pu inculquer aux larges masses populaires; aucune construction d'avenir en vue de la renaissance de son pays.

Voici un article de la *Deutschland Französisch* où l'on écrit que les Allemands ne sont pas du tout dupes de Maurras qui est, en réalité, un anglophile et un ami des Américains, quelque effort qu'il fasse pour s'en cacher.

On ne vous avait pas encore donné l'avis des Anglais : le voici. Le journal *The Tablet* parlant de *l'Action Française*, déclare « qu'elle ne peut être accusée de collaboration, à moins que collaboration ne signifie l'absence de défi ouvertement lancé aux Allemands ».

Et le journal ajoute :

... *L'Action Française* a été la principale inspiratrice de l'attentisme, c'est-à-dire de la politique de résistance telle qu'elle est possible à Vichy.

Et encore plus loin :

... Mais parmi les Français qui ont fui la France pour combattre sous les ordres du général de Gaulle, il y en a beaucoup qui ont dû leur éducation politique à *l'Action Française*, et nous croyons pouvoir assurer que Maurras n'est pas réellement animé contre eux des sentiments d'amertume qu'il manifeste...

Voilà ce que pensent les étrangers.

Vous allez pouvoir, Messieurs les Jurés, vérifier tout

cela; vous aurez dans mon dossier toute une série d'articles — et ils sont loin d'être les seuls — dont je ne veux pas vous donner la lecture, mais que vous verrez, si vous le désirez. Je vous dis notamment que vous trouverez parmi mes pièces une publication qui s'appelait *Combat*, qui a consacré tout un numéro à démontrer que Maurras est le traître de l'organisation européenne et qu'il fait tout ce qu'il peut pour faire échouer cette construction européenne.

Mais, M. le Commissaire du Gouvernement dit : « Cela ne veut rien dire du tout; il s'agit simplement de gens qui, tous, trahissent et se jettent des injures par-dessus les barricades. »

Vous trouvez que cela ne veut rien dire du tout? Voulez-vous supposer un instant que ce soir vous ayez gain de cause et que le jury, impitoyablement, prononce la seule peine qui, dites-vous, apparaisse à votre conscience devoir s'appliquer à Maurras : la peine de mort. Qui s'en réjouira? Les Allemands.

Attention, M. le Commissaire du Gouvernement, aux « entreprises de nature à favoriser l'ennemi ».

Vous demandez la condamnation à mort de Maurras? Vous pouvez être sûr qu'en Allemagne, dès qu'on connaîtra la nouvelle, ce sera la plus vive satisfaction, et je puis vous assurer que notre pays ne gagnera rien à cela. Et si Maurras est condamné, les Allemands diront en se gaussant : « Ils ont trouvé le moyen de tuer eux-mêmes le pire de nos ennemis. »

Vous dites que tous ces articles ne veulent rien dire et que ces injures que Maurras a reçues par-dessus les barricades ne révèlent rien en sa faveur? Moi, je vous réponds qu'elles aboutissent à quelque chose de grandement dramatique.

Voulez-vous supposer encore, M. le Commissaire du Gouvernement, que les Allemands aient été vainqueurs?

Du même siège que celui que vous occupez, un distingué magistrat du Ministère Public aurait conduit ce soir la même accusation, pour des intérêts exactement opposés et qui auraient tendu à la même peine, pour les mêmes motifs.

« Condamnez Maurras à mort, aurait-on dit, car il s'est opposé de toutes ses forces, comme cela n'a cessé d'être écrit, à la construction de l'Europe et il a ainsi trahi. »

Concevez-vous situation plus dramatique que celle-là?

Qu'on soit Français, et bien Français, et qu'on soit poursuivi par les ennemis de la France, c'est normal.

Mais pour Maurras, être poursuivi ce soir par les gens de sa patrie : c'est odieux.

Voyez-vous, M. le Commissaire du Gouvernement, il faut permettre à Maurras d'être de temps en temps disgracieux quand il vous parle et qu'il stigmatise l'origine des pouvoirs qui vous sont conférés pour demander qu'on l'emmène au poteau d'exécution.

Comment, d'autre part, voulez-vous, Messieurs, chasser de votre délibéré des dépositions comme celle de M. Justinien? Voici un homme qui s'est évadé d'Allemagne dans des conditions tragiques. Il vous raconte que, dans les stalags, il avait été « repéré » parce qu'étant de *l'Action Française*. Un officier allemand l'a molesté en lui affirmant qu'il savait ce qu'était *l'Action Française*.

Il parlait admirablement le français. Il connaissait fort bien Maurras; il affirmait qu'on ne pouvait tromper personne et que *l'Action Française* était l'ennemi numéro un de l'Allemagne et qu'il fallait abattre Maurras à tout prix. M. Justinien vous a dit qu'il avait évité de justesse des sanctions en faisant l'imbécile, ce qui n'a pas dû lui être commode. Mais vous savez qu'il est bon parfois de démontrer aux Allemands qu'on est moins intelligents qu'eux; ils acceptent très volontiers cette agréable démonstration.

Comment encore chasser de votre délibération la déclaration du capitaine Darcel? Je ne sais quel effet vous a produit ce garçon? Moi, je le trouve magnifique.

Il s'est évadé, je ne peux vous dire dans quelles conditions, certains de ses camarades pouvant encore essayer d'employer le même moyen; mais quand on songe à la qualité de la volonté nécessaire à la réalisation d'un pareil programme d'évasion, il faut, devant la Cour de Justice, accueillir avec respect un tel témoignage.

Or, le capitaine Darcel vous a dit : « Charles Maurras est considéré en Allemagne comme un ennemi capital. »

Cependant, M. le Commissaire du Gouvernement insensible poursuit : « Ce sont là des histoires, ce qu'il faut, c'est le poteau d'exécution. »

Que voulez-vous que l'on vous dise? Quelle qualité d'arguments peut vous plaire? Vous semblez me dire : « Et les articles? » J'y viens. Je n'esquiverai pas le débat. Mais laissez-moi vous donner les explications les unes après les autres.

Tenez, voici encore une chose prise sur le vif. Je ne pourrais pas me permettre ce que je vais dire devant une

Cour d'Assises ordinaire, mais devant une juridiction révolutionnaire...

J'en demande tout de même pardon à M. le Commissaire du Gouvernement et à M. le Président qui me pardonnent d'avance, j'en suis sûr.

Un jour, on a apporté à Maurras la « liste Otto », c'est-à-dire la liste des ouvrages interdits par les Allemands. Maurras se précipite. On avait oublié — l'on devait bientôt réparer cela — d'interdire un de ses ouvrages et, sur la couverture, dans un de ces gestes de colère que, de temps en temps il vous oppose, il écrivit : « M... alors. »

Voilà. Tant pis, je crois d'ailleurs que c'est français, et que l'Académie Française à laquelle appartient mon client, a depuis longtemps accepté le mot. Il est vilain, mais la phrase est splendide.

Voilà, M. le Commissaire du Gouvernement, à quelles sources vous pouvez puiser la véritable inspiration, la véritable volonté, le véritable standing et, pour tout dire, la véritable intention de l'homme qui soutient quelquefois l'injure à la bouche ou au bout de la plume : « Je suis Français, je n'admets pas que l'on m'arrache mon état civil. »

Il réagit, il réagit vivement et, non seulement ce n'est pas là quelque chose dont il faille lui tenir rigueur, c'est, au contraire, ce dont vous auriez pu faire une circonstance atténuante et qui est en réalité une circonstance probante qui renverse votre accusation.

Il y a, M. le Commissaire du Gouvernement, dans la procédure, quelque chose qui peut paraître vous avoir échappé.

Vraiment, comment avez-vous pu ne pas la voir et comment avez-vous pu ne pas la révéler à MM. les Jurés? Votre impartialité qui n'a jamais été en cause se serait cependant magnifiquement révélée si vous aviez fait à ce propos ce que vous avez fait tout à l'heure pour le télégramme dont vous avez donné lecture.

Vous n'avez donc pas lu, dans l'interrogatoire du 8 janvier, cette phrase essentielle de M. le Juge d'instruction Rousselet?

Ce n'est même plus moi qui vous demande, au point où en sont les débats, d'acquitter M. Maurras, c'est M. le Juge d'instruction. Cela vous a échappé.

Ecoutez :

Dans votre mémoire, vous avez affirmé que, par votre action, vous avez fait échouer la collaboration telle que l'entendaient Laval et Déat, que vous êtes pour quelque chose dans l'attentisme du Maréchal et que vous avez souhaité la défaite allemande. Nous voulons bien l'admettre...

Or, vous permettez, vous n'avez vu Maurras que depuis le jour de l'audience; M. Rousselet l'a vu tant et tant de fois, il l'a interrogé, il l'a tenu sur la sellette; il a supporté ses dictées, il a entendu ses réflexions il a transcrit ses interrogatoires, il a lu de ses ouvrages et il a parcouru les mêmes articles que vous. Et à la fin de son interrogatoire, il dit à Maurras : « Vous n'êtes pas collaborateur, vous n'avez rien fait pour l'Allemagne, je l'admets. » Et vous, vous dites : « Il ne faut pas prêter attention à tout cela, à mort, à mort, c'est l'essentiel. »

Savez-vous, M. le Commissaire du Gouvernement, pendant toutes les années que M. Maurras a vécu à Paris et pendant toutes les années où il a vécu à Lyon, quelle était l'unique décoration de son cabinet de travail?

Eh bien, c'était une gravure de la cathédrale de Strasbourg, dans un cadre qui comportait un nœud bleu, blanc, rouge, à quoi est venu s'ajouter, après 1940, le fanion tricolore de la section d'Action Française de Thionville. Cela, croyez-vous, ne veut rien dire? Cela, croyez-moi, veut dire quelque chose : vous l'ignoriez, maintenant vous le savez.

Dès le début de votre réquisitoire, vous n'avez pas voulu me prendre de face et de front, et vous avez prétendu que vous ne vouliez aucune discussion sur mes opinions politiques; vous m'avez attaqué par des « pointes de chars »; eh bien, je vais vous attaquer sur vos flancs.

Vous avez dit : « Et la Milice? »

Que vous ayez dit cela avant d'entendre Maurras, je l'aurais compris, mais que, dans votre réquisitoire, vous ayez encore eu la possibilité de dire de Maurras qu'il a soutenu la Milice, c'est plus fort que tout.

On vous a donné des explications très simples. On vous a dit : Pujo se méfiait déjà des S.O.L. Quand on a parlé de Milice, Maurras fut séduit quelques instants parce que — et on est bien obligé de le reconnaître sans faire de panégyrique maladroit — Darnand avait été, pendant la guerre de 1914-18 et pendant celle de 1939-40, un remarquable combattant; ce sont tout de même des petites choses qui comptent. Et Maurras a pensé que la création d'une Milice simplement destinée à renforcer la police trop surmenée du pays était une bonne chose.

Quelques jours plus tard, on lui a dit : « Attention,

Darnand a partie liée avec les Allemands. » Aussitôt Maurras est devenu féroce contre les miliciens.

Il y a une chose qui a passé inaperçue jusqu'à présent. Elle est dans la procédure.

Maurras était à Martigues quelques jours après que Darnand eut exposé à Lyon les motifs pour lesquels il avait créé la Milice et juré ses grands dieux que cette Milice ne ferait aucune politique et ne serait en aucune façon soumise à des autorités étrangères.

En allant prendre son train, Maurras rencontre quelques jeunes gens de *l'Action Française* qui lui demandent s'ils peuvent s'enrôler dans la Milice. Maurras répondit affirmativement, en disant qu'ils pouvaient essayer et que ce serait sans doute très bien. Mais arrivant à la gare, quelqu'un lui raconte que Darnand a partie liée avec les Allemands. Alors Maurras manque son train, rentre à la maison, court après les jeunes gens et leur dit que, sous aucun prétexte, il ne fallait faire partie de la Milice.

Immédiatement des consignes partent de *l'Action Française*; elles sont à mon dossier, elles étaient rédigées prudemment parce qu'elles risquaient de tomber aux mains des Allemands; de toutes façons, une chose était claire : il y avait incompatibilité absolue à ce qu'on appartienne à la fois à *l'Action Française* et à la Milice.

Que voulez-vous de plus? Loin d'encourager les adhésions à la Milice, Maurras a donné des ordres pour qu'on n'en fasse pas partie.

Je sais bien que vous allez me dire : il y a des gens de *l'Action Française* qui sont allés à la Milice, il y en a même qui ont allés à la L.V.F., il y en a peut-être d'autres qui ont trahi...

Vous est-il venu à l'idée de rendre M. Cachin responsable de M. Doriot? Vous est-il venu à l'idée de rendre M. Blum responsable de M. Déat?

L'essentiel c'est que *l'Action Française* et Charles Maurras n'aient jamais cédé; on n'avait pas le droit quand on était membre de *l'Action Française*, de faire partie de la Milice.

En ce qui concerne la L.V.F. il en a été de même et Messieurs les Jurés pourront trouver au dossier l'article que Maurras avait rédigé de la meilleure façon possible pour avertir qu'il ne fallait pas aller à la Légion des Volontaires français.

Ecoutez cela :

Mais le public, mais le pays ont le droit et même le devoir d'adjurer les bonnes têtes et les bons cœurs de garder l'essentiel de leur dévouement à la France, à la seule France, et non au premier venu.

Certains de ces zélateurs sont tout à fait à leur place dans ce rôle. On se fût étonné de ne pas les y voir...

C'est dans le même intérêt de l'épargne nationale — mais d'une épargne de chair française — que nous marquons le contraire de l'enthousiasme au projet d'envoyer des Français combattre sur le front russe...

Les consignes sont formelles : pas de Milice, pas de L.V.F.

Et nous voici maintenant parvenus à la partie essentielle, à la partie vraiment délicate de mon effort.

Je vous jure d'être loyal. Je n'ai jamais manqué à mon serment.

M. le Commissaire du Gouvernement, je vais découvrir le ver dont je parlais tout à l'heure et l'écraser.

Vous avez tenté, dans une accusation singulière, de placer le jury en face de certains faits, et vous avez dit : « Ces faits, ils existent, les articles, ils sont écrits. » Et vous avez sûrement pensé : « Comment le défenseur de Maurras va-t-il pouvoir s'échapper de l'accusation dans laquelle je l'enserre en raison des articles dont j'ai donné lecture? »

Laissez-moi tout d'abord vous dire, M. le Commissaire du Gouvernement, une chose dont je ne saurais démordre : Si nous avions le temps, si nous étions devant la Haute Cour, si nous n'étions point devant une juridiction composée d'admirables volontaires dont le temps est précieux, si l'on pouvait procéder à des lectures interminables, je vous démontrerais le plus facilement du monde ce dont je vous ai si souvent averti, à savoir qu'en puisant la liste de vos articles et leur contenu dans le rapport de Verdenal, vous faisiez vôtres des faux par omission, des faux par adjonctions, des faux par tronquation ou par transformations.

Malgré cela, vous avez voulu conserver cette méthode, et vous avez puisé des indications dans le rapport Verdenal.

Eh bien, j'ai là devant moi plusieurs pages qui ont été faites en toute hâte hier soir, quand j'ai constaté que votre réquisitoire avait persisté à reproduire les éléments de cet odieux document.

Toutes les parties que je vous montre écrites en rouge représentent les articles rectifiés; les parties en bleu représentent des parties d'articles faussement transcrites.

Je regrette de ne pouvoir me livrer au travail consistant à reprendre chaque article visé par M. le Commissaire du Gouvernement, le lire tel qu'on vous le présente, puis le relire tel qu'il a été écrit : je vous garantis que ce serait édifiant.

Quand on campe une accusation capitale, si même on s'est trouvé tenu de bousculer une procédure pour qu'elle aille très vite, il faut tout de même prendre le temps de vérifier ce qu'on va dire.

Vous avez commis dans votre réquisitoire deux fautes :

1° Vous avez transcrit des articles inexacts; c'est impardonnable, et l'avenir ne vous le pardonnera pas, quoi qu'il arrive.

2° Vous avez pensé qu'il me serait impossible de justifier certains articles.

Vous avez pensé, là encore : « Comment le défenseur va-t-il pouvoir s'expliquer sur les articles que j'ai visés, même partiellement exacts? Il ne sera pas commode, à l'époque où nous sommes, à l'avocat d'expliquer comment Maurras a pu entrer en lutte contre le général de Gaulle sans par cela même devenir un traître? »

Vous avez senti avec satisfaction à quel point le terrain devenait glissant pour moi, et j'ai bien compris, à votre imperturbable sourire, que vous vous attendiez à voir s'écrouler mes efforts au cours de cette démonstration.

Eh bien, Messieurs les Jurés, c'est l'heure où je voudrais que nous nous rapprochions tout à fait; c'est l'heure où nous allons ensemble procéder à un examen rigoureux des véritables intentions de Maurras.

Vous êtes bien d'accord avec moi, n'est-ce pas, pour estimer que, pour condamner Maurras à mort et même à n'importe quelle peine, il faut que vous soyez, au fond de vous-mêmes, terriblement sûrs de l'intention mauvaise que vous condamnez?

Et même, Messieurs, si une presse plus ou moins justement déchaînée — les journalistes sont évidemment d'excellentes gens et je leur dirais volontiers que leur profession est une de celles qui m'auraient plu après la mienne — si donc les journalistes ont fait en sorte d'organiser l'opinion d'une façon telle que si un acquittement était prononcé toute la ville resterait stupéfaite, que voulez-vous que cela fasse au regard de la grande Justice?

Rien, sûrement rien.

Est-ce que vous pourriez penser en toute tranquillité, si vous n'étiez pas sûrs de la culpabilité de celui que

vous jugez, qu'un jour sur le pavé humide, dans l'aube blafarde, Maurras restera étendu sanglant, la chair fouillée de douze balles?

Pour vouloir des choses pareilles, il faut être sûrs, singulièrement sûrs, profondément sûrs.

Pour que je puisse discuter avec quelques chances les délicates questions qui m'attendent maintenant, il me faut toute votre impartialité de juges, il faut que vous fassiez abstraction totale dans vos esprits de certaines obligations à caractère de mandat qui, peut-être, caractérisent la justice révolutionnaire que vous représentez.

Laissez-moi donc vous dire : on vous a souvent répété, au cours de procès de même nature, de la place même que j'occupe : « Nous avons confiance en vous »

Quelle stupidité. Le prévenu qui prononce cette phrase ne le fait que sous condition résolutoire; il a confiance en vous tant qu'il pense que vous l'acquitterez; il vous fera au contraire une réputation terrible si vous le condamnez, encore que ses imprécations soient arrêtées par l'exécution de votre sentence.

Eh bien moi, j'emploie une formule différente et je vous dis : Faites-moi confiance...

Enfin, Messieurs, nous sommes faits pour nous entendre.

Mon grand-père, sachez-le, était un canut de la Croix-Rousse, et chaque semaine, en mettant dans mon portemonnaie les cinq sous qu'il me destinait, il rêvait pour son petit-fils des grandeurs de la Présidence de la République.

Mes parents étaient de modestes ouvriers qui ont travaillé tant qu'ils ont pu pour me permettre d'embrasser la carrière de mon rêve; la plus belle de toutes... celle qui consiste à accourir au premier appel pour faire tomber les chaînes qui font souffrir les hommes.

Et ce soir je vous dirai encore que j'ai souvent défendu des communistes et, tenez, voici un de mes meilleurs souvenirs.

C'était naguère au Conseil de guerre. Un éminent et magnifique magistrat du Ministère public requérait, la poitrine constellée de décorations, résistant notoire, mais qui ne souffrait pas les communistes, et c'était encore, à cette époque pourtant récente, une opinion presque publique.

Contre ces communistes, on venait de créer des sections spéciales et les magistrats qui jugeaient étaient re-

crutés parmi des officiers de gendarmerie et de chasseurs alpins.

Déjà les inculpés étaient jugés par ceux qui se croyaient leurs victimes.

Et le Commissaire du Gouvernement disait : « Messieurs, vous ne répondez de vos décisions que devant vos consciences; vous avez été placés à nos frontières sociales pour nous garantir contre le désordre intérieur; ne vous embarrassez point des accents de la défense; vous êtes couverts par mon réquisitoire; condamnez à mort. »

Le client que je défendais était visé, comme tous les autres. Le réquisitoire avait fait une impression terrible. Quelques confrères me prièrent d'élever, au nom de tous, une protestation contre ce réquisitoire écrasant.

Le débat fut pathétique, le ciel nous fit triompher, nous avons passé à côté de la peine capitale.

Et je me souviendrai toute ma vie de cette petite salle obscure et enfumée, où les quelques vingt prévenus se trouvaient entassés pendant le délibéré. Et comme je leur rendais visite pour leur donner un peu d'espoir, j'ai vu, dans cette obscurité brumeuse, le flot de ces vingt hommes s'enfler comme une marée et chacun d'eux s'accrocher à mon cou et me donner l'accolade.

Voilà le hasard des souffrances, le hasard du secours de la défense; hier c'étaient les communistes, ce soir c'est Maurras.

La conviction est la même, mon sacerdoce est le même, le moyen d'atteindre vos consciences est le même. Je plaide aujourd'hui devant vous de la même façon que je plaidais hier devant la section spéciale.

Hier j'ai échappé au martyre, et ce soir, Messieurs, pour le même but, dans la même pensée, dans la même volonté, pour la même Justice, j'espère fermement que je pourrai vous convaincre.

Comment vais-je donc pouvoir m'expliquer sur la campagne faite par Maurras contre le général de Gaulle, les gaullistes, les maquisards et m'attaquer aux articles qui sont ce qu'ils sont, avec les rectifications qui s'imposent?

Très simplement.

Pour savoir si Maurras a trahi — et c'est la seule question qui se pose — il faut bien tout de même qu'il ait eu l'intention de faire ce qu'il a fait ou d'écrire ce qu'il a écrit dans le but que cela profite aux Allemands.

C'est bien là la question, n'est-ce pas? la seule question?

Pour le condamner il faut deux choses : sa volonté et qu'elle ait profité aux Allemands.

Il ne suffit pas qu'il y ait simplement concordance entre la volonté des Allemands et les écrits de Maurras; il faut qu'il y ait eu un véritable profit d'un côté, une véritable volonté de l'autre.

Vous attendez que je fasse la critique du général de Gaulle, M. le Commissaire du Gouvernement.

Comme vous avez pensé que j'allais succomber en glorifiant la politique du maréchal Pétain et en subordonnant le sens d'un verdict de Cour de Justice à l'approbation d'une politique aujourd'hui contestée.

Vous avez vu que je ne me suis point risqué à cela; je ne fais ici aucune politique et perdez l'espoir de me voir donner prise au désir que vous poursuivez de me voir tomber sur le point essentiel où vous comptez le plus facilement triompher.

Vous allez, Messieurs les Jurés, me comprendre très bien.

Nous sommes sous un régime de liberté, soit. Il ne faut tout de même pas qu'il soit à sens unique. Et je vous parle notamment de la liberté de l'intelligence. Il est incontestablement permis maintenant de penser quelque chose sur n'importe quoi. Sur la qualité d'un vin, par exemple, il est permis d'avoir chacun son opinion. Un tel le trouve bon, l'autre le trouve mauvais. Est-ce que vous pensez qu'il faille pour avoir été un bon Français, qu'un Français n'ait eu que les réactions de la grenouille, qui ne peut sauter que dans un seul sens, et dans une seule direction? Pensez-vous que, pour avoir été résistant, il ait fallu l'être d'une seule manière? Que faire, alors, des chances d'erreur, quand elles sont loyales?

Sans doute, aujourd'hui, est-il facile de distinguer la vérité; sans doute, aujourd'hui est-il trop facile de juger. L'expérience a réussi.

Il n'y a évidemment plus d'hésitation possible; c'était aux côtés du général de Gaulle qu'il fallait se porter pour suivre le triomphe des armes alliées.

Mais voulez-vous vous souvenir, Messieurs, du temps très récent où, dans la salle des pas perdus, nous nous traînions, moroses, en devisant.

L'atmosphère devenait de plus en plus irrespirable; le débarquement était impatiemment attendu et beaucoup doutaient qu'il se ferait jamais. « Mais non, il n'y aura pas de débarquement », disaient les uns qui se croyaient

renseignés. D'autres disaient : « Nous avons des tuyaux, c'est pour la semaine prochaine. »

La radio, de son côté, dans son style sibyllin, annonçait la visite à Grégoire. Etait-ce un bombardement? Était-ce le débarquement? On hésitait. On s'énervait. On attendait, il le fallait bien.

Pensez-vous donc, Messieurs, que c'était trahir que d'envisager et même de vouloir la délivrance de la France par un moyen différent de celui qui, aujourd'hui, a réussi, mais qui, alors, se faisait tellement attendre?

Pensez-vous que c'était trahir la France que d'estimer, à travers les méthodes envisagées pour la libération, qu'il pouvait y en avoir plusieurs?

Et Maurras qui aime sa Patrie comme une chienne aime ses petits et qui grogne dès que l'on approche de l'un d'eux, croyez-vous qu'il n'avait pas le droit de penser qu'il y avait une autre façon de délivrer la France que d'appeler sur notre terre les armées étrangères pour massacrer notre Normandie, notre vallée du Rhône et faire, parmi nous et parmi les nôtres, tant de victimes? Le sujet est brûlant, je risque de vous choquer; cependant, je ne vous donne pas mes opinions personnelles.

Le plus grand nombre parmi nous a suivi le magnifique espoir et tout le monde a salué notre grand militaire; mais avant qu'il n'arrive, pensez-vous qu'un homme ne pouvait pas se dire sans trahir qu'on pouvait et peut-être qu'on devait agir différemment? Pensez-vous qu'il soit jugé définitivement que, pour atteindre Berlin, il fallait passer par Cherbourg et par Marseille? Est-ce que la contemplation d'une carte ne vous a jamais suggéré les possibilités (dont je ne dis rien d'autre, car je ne suis pas un stratège) qu'il y avait de passer par le nord ou par le sud de l'Europe, Hambourg, les Balkans ou quelque autre endroit?

Quand Maurras vous crie : « Je ne suis pas du tout un collaborateur, j'ai toujours été l'inverse d'un traître, je n'ai jamais voulu favoriser l'Allemagne, mais je voulais qu'on écrase Berlin sans casser la France », croyez-vous que c'est là le langage d'un traître et que j'aurai ce soir une infortune tellement complète que, sous prétexte que des événements et le triomphe du général de Gaulle sont survenus, vous apprécierez qu'il était défendu à Maurras d'avoir pensé qu'on pouvait obtenir une libération plus économique pour notre territoire et pour notre sang?

Alors, regardez comme tout s'éclaire, M. le Commissaire du Gouvernement, quand Maurras parlait du maquis.

Je vous en supplie, suivez donc la pensée de l'homme, sa pensée profondément patriotique. Souvenez-vous de la fable antique des deux femmes qui se disputaient un enfant. Le juge ne pouvait distinguer quelle était la véritable mère. Il envoie chercher un glaive et déclare : On va fendre l'enfant en deux parties et vous en aurez chacune la moitié.

Celle qui n'est rien pour l'enfant ne dit rien, mais la véritable mère, dans un cri déchirant, pour sauver le fruit de ses entrailles, s'écrie : « Donnez-le à l'autre, mais ne lui faites aucun mal. » Voilà le patriotisme de Maurras.

Vous pensez qu'il a trahi parce qu'il a essayé d'obtenir que les armées libératrices ne passent point par la France?

Quand vous lui dites : « Vous avez lutté contre le maquis, vous avez prôné les Cours martiales », il vous répond : « Je n'ai lutté contre le maquis que pour deux raisons : 1° Parce que cela créait le désordre et la désunion en France; 2° Parce que je voulais m'opposer pardessus tout à ce que les Anglais et les Américains pensent qu'il y avait sur notre territoire toute une armée prête pour les recevoir et faciliter leur tâche, parce que je sentais bien que les Anglais et les Américains allaient choisir cette solution pour faire des économies, pour eux tout à fait admissibles, ayant à vaincre d'énormes difficultés, alors que s'ils n'avaient pas été tentés par cette réalité, ils auraient peut-être passé ailleurs et nous aurions intactes notre Normandie, notre vallée du Rhône et nos belles provinces aujourd'hui saccagées.

Voilà le secret, voilà la substance des articles. C'est trahir cela?

J'aurais eu tant de difficultés pour vous faire admettre ce noble sentiment humain qui veut qu'on ne soit pas forcé de faire de la politique à sens unique.

Vous avez essayé, M. le Commissaire du Gouvernement, d'allumer le scandale de Messieurs les Jurés par l'appétit de Maurras pour les Cours martiales.

Voilà encore un point terriblement délicat.

Que va-t-il arriver si je m'explique franchement?

Je n'ai pas eu beaucoup de succès hier en lançant dans cette salle cette phrase qui était comme une sorte de sondage : Il valait beaucoup mieux, disais-je, faire comme voulait Maurras et emprisonner les patriotes dans les

prisons françaises que de les voir emprisonner par la Gestapo.

Ah, j'ai été bien reçu. Il y eut de ce côté de la salle un remous grandissant. Eh bien, savez-vous à quoi je pensais? Je pensais que vous ne réfléchissiez pas. Mais je pense que ce soir le jury va réfléchir.

Je pensais au jour heureux entre tous, quoique singulièrement triste, où un général français qui s'appelait de Lattre de Tassigny, qui venait d'être arrêté, passait devant la seconde Cour d'Appel de Lyon où siégeait une Cour martiale.

Nous étions là quelques-uns très anxieux. Madame de Lattre de Tassigny allait d'un groupe d'amis à un autre, en demandant, d'ailleurs sans faiblesse : « Que va-t-il arriver? »

Un grand magistrat présidait. Le général de Lattre de Tassigny fut condamné à dix ans de prison.

Oui, Messieurs, il avait été arrêté par des autorités françaises, incarcéré dans une prison française, jugé et humainement condamné par un tribunal français. Et quelques jours après, des gens dont j'ai vu quelques-uns dans la salle, portant la même robe que moi, faisaient en sorte que le général de Lattre de Tassigny prenait le large.

Il devait rejoindre un petit pays qui s'appelle Pont-de-Vaux, se réfugier chez un hôtelier que je connais bien, qui est mort aujourd'hui, et tout près de là un avion anglais l'emportait sur ses ailes de gloire.

Laissez-moi vous dire, laissez-moi vous crier que s'il n'y avait pas eu l'arrestation, l'emprisonnement, la condamnation de de Lattre de Tassigny par des autorités françaises, la Gestapo se serait emparé de lui, il serait aujourd'hui torturé, fusillé.

Or, aujourd'hui, nous avons son armée magnifique et nous avons l'Alsace.

Voilà ce que c'est que de savoir diriger la répression, ne serait-ce que pour la soustraire à l'ennemi qui est là.

Que vous a dit Maurras? Il vous a répété : « Pensez-vous que j'aie de l'appétit pour des condamnations faites d'avance, contre n'importe quel citoyen? » A un moment où la censure était particulièrement sévère et où les répressions étaient si dangereuses, j'écrivais dans mon journal pour qu'on ne permette jamais, dans les régions où les troubles se révélaient le plus vivement, la Gestapo de s'emparer de la direction de la répression. J'ai insisté toutes les fois que, dans une région quelconque, les ba-

garres devenaient trop violentes, pour que l'ordre soit assuré par la police française et qu'on évite les interventions de la Gestapo. »

Est-ce vrai cela?

Mais toute l'œuvre de Maurras est basée sur cela

Il y a encore un aspect de ses écrits que je n'ai pas mis en lumière encore.

Il ne faut pas oublier que Maurras est un historien. Je ne veux pas vous dire que nous devrions tous connaître notre histoire sur le bout du doigt; je n'oublie pas que je fus un jour recalé à mon baccalauréat pour un zéro en histoire. Maurras aussi, paraît-il, a échoué à son baccalauréat de philosophie. C'est un comble.

On peut dire en tous cas qu'il s'est singulièrement réhabilité depuis. Quant à moi, j'ai tenté de le faire aussi, soit en apprenant un peu mieux le passé de mon pays, soit en m'associant par mon modeste dévouement à l'histoire qui s'est écrite depuis 1917 où je me suis battu volontairement à dix-huit ans.

Il y a eu, Messieurs, en France, de multiples époques où le pays s'est divisé.

Souvenons-nous de la guerre de Cent ans. Armagnacs contre Bourguignons. Les uns firent appel aux Anglais et ce fut le traité de Troyes qui livrait la France à nos voisins.

Sous Louis XI, les Français se battirent contre les Bourguignons; on fit appel aux Suisses et cela ne fut point gratuit.

Plus tard, au cours des guerres de religion, les Calvinistes s'égorgèrent avec les catholiques. Cette fois, ce sont les Espagnols qui furent appelés à l'aide; ils vinrent mettre de l'ordre, mais cela faillit nous coûter le royaume de France.

Toutes les fois que le pays fut divisé, il dut faire appel à l'étranger et la catastrophe fut au bout de l'aventure.

Souvenez-vous de cela, Messieurs; ce n'est pas indécent que de le dire devant votre Cour; ce n'est pas porter atteinte à votre juridiction révolutionnaire que de faire ce rapide et discret rappel de notre histoire.

Dès avant le débarquement, l'atmosphère chez nous était irrespirable; il y avait le vrai maquis, le faux maquis, les authentiques malfaiteurs, il y avait des bombes tous les soirs, de tous les côtés; les gens étaient menacés, d'autres assassinés. Nous avons eu même dans notre Palais une copieuse distribution de menaces. Il est des

confrères, des avoués qui ont reçu des menaces de deux côtés; des nôtres furent assassinés.

Vous ne comprendriez pas que Maurras, sans une seconde vouloir profiter à l'Allemagne, à cause de ses connaissances d'historien, de sa qualité de Français, de sa qualité de patriote, a considéré cette situation comme complètement inacceptable. Eh bien, il s'est dit : « Que va devenir la France si le désordre continue au rythme auquel il se poursuit? L'Allemand va faire des ravages — et Dieu sait s'il en a fait — et si nous continuons, l'étranger va se charger de tout remettre en place. »

Heureusement le débarquement est survenu et tant pis, et même tant mieux si tout cela s'est avéré inexact.

Mais voulez-vous me permettre deux hypothèses?

Et si le débarquement et si l'entreprise du général de Gaulle avaient échoué? Car enfin on nous a assez dit que cette opération était difficile. Pas un de nous n'était sûr qu'elle allait pouvoir s'opérer. Nous étions tous dans l'angoisse. Nos excellents amis les Anglais ont dû faire des prodiges pour y parvenir. On a fait passer dans les salles de cinéma des films représentant l'effort colossal qui a été nécessaire; on sait maintenant qu'à un certain moment tout était presque perdu, que le vent avait fait perdre les ports mobiles qu'on essayait d'installer, que la marine américaine avait considérablement souffert, que, pour un peu, la marine anglaise aurait subi le même sort et que le débarquement a failli échouer.

Si le débarquement avait échoué, quel est celui grâce à qui nous aurions conservé la seule chose qui nous aurait permis d'être encore debout, d'assister à des pourparlers et d'obtenir quelques miettes pour la France?

Mais voyons, c'est Maurras. On est bien obligé de le reconnaître.

Le débarquement a réussi, l'Allemand est chassé, Maurras ne demande pas mieux, croyez-le.

Ma seconde hypothèse? Je ne sais pas du tout quel chemin elle va faire dans vos esprits. C'est un rêve que j'ai fait, auquel Maurras est étranger.

Voulez-vous imaginer que, sur notre territoire qui venait d'être libéré, le maréchal Pétain, enfin débarrassé de Laval et des trois D. et le général de Gaulle se soient l'un et l'autre tendu la main, ayant l'un et l'autre pratiqué la résistance, croyez-vous, M. le Commissaire du Gouvernement, que l'unité française n'était pas d'un seul coup rétablie?

Il n'y avait plus ni gaullistes, ni pétainistes, il n'y avait que des Français : le rêve.

Et en faisant celui-là, j'en commençais un autre, celui du bon vieux temps où, comme on l'a écrit quelque part, dans nos prisons il n'y avait que des voleurs et des assassins.

La réalité, hélas, est différente.

Autre chose encore a hanté mon esprit.

Après son procès, un journal lyonnais adressait à Béraud la réflexion suivante : « Vous dites que vous n'êtes ni Anglais, ni Allemand, mais en tout cas, vous n'avez jamais travaillé que contre l'Angleterre. »

On ne peut pas dire cela à Maurras. Il n'a travaillé que contre les Allemands, et en tous cas beaucoup plus contre eux que contre les Anglais.

Il n'a, en tous cas, jamais trahi et la preuve en est qu'il n'a jamais, à aucun moment, dans aucun article, demandé qu'on prenne les armes contre l'Angleterre.

Il a toujours lutté avec acharnement contre cette idée; à aucun moment il n'a accepté de céder des bases, à aucun moment il n'a envisagé que la marine puisse passer entre les mains des Allemands.

Il n'a jamais trahi l'Angleterre; il n'a jamais accepté qu'on parle de lui déclarer la guerre.

Il a discuté contre l'Angleterre. Il a imaginé qu'on pouvait la déterminer à faire pression sur les centres vitaux allemands, de façon à déterminer les occupants à se retirer de chez nous, autrement qu'en portant la guerre sur notre territoire en passant par Cherbourg et par Marseille.

Si l'expérience a réussi, encore une fois tant mieux. Mais ce n'est pas cela qui peut faire que Maurras ait trahi.

Est-il nécessaire que je m'explique davantage sur le maquis? Je vous défie de trouver un article par lequel vous puissiez faire dire à Maurras qu'il a voulu livrer le maquis à l'ennemi ou interrompre la formation du maquis en faisant intervenir les Allemands ou leur Gestapo.

Vous n'êtes pas du tout dans la note vraie si vous avez lu des articles dans ce sens, ce n'est jamais comme cela qu'ils ont été écrits.

Lorsque le maquis a entraîné dans certaines parties du pays des difficultés immenses, qui étaient notoirement connues, lorsque tous ces pauvres jeunes gens qui se cachaient dans les forêts, sans argent, sans vêtements,

sans nourriture, descendaient chez les particuliers, dans les banques, chez les percepteurs, dans les bureaux de tabac, la situation était intenable, les paysans tremblaient, il n'y avait plus de sécurité sur les routes, la terreur entraînait la contre-terreur, l'indulgence de certains créait des difficultés dans la population; c'était intenable, Maurras ne voulait pas qu'on perpétue cette situation qui arrivait à d'impossibles excès.

Encore une fois, le maquis s'est révélé la gloire de notre pays. C'est très bien. Et ne comptez pas sur moi pour contester cela, mais il n'y a pas de trahison dans le fait d'avoir envisagé le patriotisme sous une forme différente et d'avoir imaginé des débarquements moins coûteux.

J'en arrive à un incident qui va colorer ma pensée et là, vraiment, M. le Commissaire du Gouvernement, vous n'avez pas été gentil.

Un jour des avions sont venus bombarder Paris; il y eut de nombreuses victimes.

Le lendemain la presse pro-allemande publiait que les aviateurs étaient des gaullistes qui étaient venus bombarder leurs frères.

Maurras n'en a rien cru et souvenez-vous, à ce moment-là, nous étions bien tous de son avis, et nous avons pensé, comme lui : les Allemands nous racontent une histoire pour nous révolter contre les bombardements anglais, et ils veulent nous faire croire que ces derniers nous ont fait bombarder par des Français.

Comment vouliez-vous que Maurras explique cela dans son journal? Il fit alors un article dans lequel il disait : « Les noms, donnez-nous les noms, et tous les renseignements et toutes les indications concernant ces aviateurs.» Il pensait que les Allemands seraient très ennuyés. Or, que voulez-vous, c'étaient bien effectivement des gaullistes qui avaient bombardé Paris.

Croyez-vous que c'est trahir son pays et que c'est travailler au bénéfice de l'Allemagne que de penser que quand on est aviateur français, même pour la plus noble des causes, il ne faut pas bombarder Paris; que quand on est Français il ne faut pas, même pour l'avenir du pays, venir bombarder des Français? Ou alors, pour admettre cela — et nous l'admettons aujourd'hui, évidemment — il fallait avoir un héroïsme à forme spéciale, une foi débordante dans l'aventure qui allait arriver. Mais de toutes façons, allez-vous déshonorer Maurras et dire qu'il a trahi sous prétexte qu'il a estimé que l'on

aurait mieux fait de laisser ces aviateurs sur le terrain de départ et de réserver leurs bombes pour l'ennemi au lieu de causer de tels ravages dans des familles françaises et d'ajouter encore à la douleur terrible dont la population ne cessait de supporter le poids.

Vous reprochez à Maurras d'avoir fait aussi contre l'Angleterre, à propos de ces bombardements, de très sévères articles.

Relisez-les, je vous assure que nous ne pourrons pas ne pas être d'accord, Maurras disait aux aviateurs anglais :

Vous faites chez nous beaucoup de mal; en ce faisant vous travaillez contre votre propre propagande et vous faites précisément le jeu de l'ennemi qui parvient aisément à vous faire haïr.

Même dans notre Palais de Justice, parmi des éléments bien connus pour leurs sentiments, on finissait par dire : « Si ces bombardements continuent il n'y aura bientôt plus de gaullistes en France. »

En quoi était-ce servir l'ennemi? On l'a si peu servi que, sous l'impulsion du maquis français, de la résistance française, des forces françaises de l'Intérieur, des forces françaises, anglaises et américaines, Hitler a dû renoncer au plus beau des rêves qu'il avait faits et que nous pouvons enfin respirer librement.

Il ne me reste plus, Messieurs, et cela sera beaucoup plus vite fait, qu'à examiner ce qu'on a appelé les « dénonciations » de Maurras.

Vous comprenez maintenant pourquoi le dossier Maurras n'a pu que sombrer dans une misérable affaire de dénonciation qui, finalement, paraissait la seule susceptible d'être soutenue.

Ainsi la montagne accouche d'une souris.

On est parti de l'idée de la grande trahison visée par l'article 75; il ne reste plus que quatre ou cinq affaires dites de dénonciation, dont pas une ne résiste à l'examen le plus sommaire.

Mais permettez une réflexion préalable.

Vous comprenez admirablement que si Maurras avait voulu dénoncer et pratiquer la dénonciation, il n'aurait pas employé son journal et vous n'auriez pas à examiner quatre affaires de dénonciation; vous auriez toute une série de dénonciations de Maurras qui auraient été constamment fournies au gouvernement de Laval.

Or, il n'existe rien de pareil.

M. le Commissaire du Gouvernement a dit : « Maurras, vous êtes antisémite. »

Je vais aller très vite sur ce sujet.

Vous n'avez pu vous empêcher de reconnaître qu'on a le droit d'être antisémite, l'essentiel étant d'après vous, de ne pas, pendant la période où l'ennemi est chez nous, créer des difficultés aux juifs déjà persécutés par les Allemands.

Eh bien, permettez-moi de vous dire que si Maurras avait fait des dénonciations pendant l'occupation allemande alors qu'il était antisémite, il devrait y avoir des centaines et des centaines d'israélites condamnés grâce à lui, envoyés à la Gestapo grâce à lui ou ruinés grâce à lui.

Or, vous n'avez dans votre dossier qu'une seule affaire concernant un israélite, et vous avez, avec votre franche loyauté, fourni vous-même la preuve que votre poursuite s'effondre; le juif n'a pas succombé en suite d'une dénonciation de Maurras, il était mort avant l'article que vous reprochez à mon client.

Sans même donc examiner les articles extériorisant l'antisémitisme de Maurras, ce qui serait trop long, vous voudriez faire condamner Maurras à mort sous prétexte qu'il aurait été antisémite pendant l'occupation allemande, alors qu'en quatre années vous n'avez pu lui imputer la dénonciation que d'un seul juif, et encore faut-il que vous vous aperceviez ce soir que la plainte du capitaine Stéphane était mensongère.

Voilà, n'est-il pas vrai, une réflexion qui s'imposait.

Maurras délateur, Maurras vendant quotidiennement ses compatriotes. Vous n'avez pu ramasser que trois ou quatre hypothèses que vous voulez essayer de faire tenir.

La plus pernicieuse de ces hypothèses, celle à laquelle je m'attache en premier lieu, c'est l'affaire de Bourg.

Laissez-moi vous dire que devant le Juge de Paix, si un témoin ment et se souvient mieux des faits qu'il rapporte plusieurs mois après leur date que le premier jour qui les suit, la victime de ce mensonge paiera quelques francs de plus, cela sera regrettable, mais n'aura pas d'autre importance.

Mais dans une affaire qui peut se terminer par une condamnation à mort, allez-vous accepter d'inscrire sur le front de Maurras qu'il est un délateur, sans avoir une preuve immédiate, certaine, complète, sincère?

Or, entendez-moi bien : qui est venu le premier raconter l'histoire de Bourg? C'est un policier du nom de

Bouvard. Je ne lui veux, certes, que du bien; c'est un résistant qui, quand il recevait des plaintes, allait prévenir celui qui en était l'objet. Tous les policiers n'ont pas été comme celui-là.

Mais je lui reproche de s'emballer; il faut qu'il suive la foule et le mouvement de l'opinion, et il dit : « Maurras est certainement un délateur. »

Quand il est venu à l'instruction, M. Bouvard nous a dit ceci : « Il est certain que c'est par suite de cette campagne de *l'Action Française* ou par suite d'une intervention directe de la Milice... »

Mais les deux choses ne se ressemblent pas.

Et il a ajouté cet aveu : « Je n'ai jamais personnellement vu dans *l'Action Française* l'article auquel M. Guérin fait allusion. »

Quand M. Bouvard est venu à votre barre, par un hasard merveilleux, il se souvient tout à coup de tout ce qui le faisait hésiter autrefois; il a affirmé que la dénonciation venait de *l'Action Française* et pas du tout de la Milice, et il a affirmé avoir vu l'article de *l'Action Francaise* alors qu'à une date beaucoup plus rapprochée des faits il était beaucoup moins sûr et ne se souvenait pas d'avoir lu l'article en question.

Dans une affaire comme celle-là, où le prévenu encourt la peine capitale, je vous supplie d'exiger des témoins qui soient très sûrs. Or, que voulez-vous, M. Bouvard a varié.

Un substitut du Procureur de la République de Lyon, qui était à ce moment-là juge d'instruction à Bourg, et qui s'appelle M. Guérin, a fait un rapport dans lequel il dit que c'est certainement *l'Action Française* qui a dénoncé la famille Fornier, et il donne dans ce rapport les détails de l'affaire, telle que Maurras l'a d'ailleurs exposée dans son journal.

En deux mots, de quoi s'agit-il?

Il s'agit d'une famille Fornier qui était publiquement connue pour ses sentiments gaullistes; je vous signale d'ailleurs que, quelque temps avant les faits qui vont nous occuper, les enfants de M. Fornier avaient été condamnés pour distribution de tracts.

M. Fornier est le maire d'une petite commune où, depuis je ne sais combien de temps, figurait sur le monument aux morts un immense V peint en noir.

M. Fornier était un résistant splendide, mais tout le monde à Bourg le savait et il n'était possible à personne de l'ignorer, tout le monde le proclamait et les condam-

nations encourues étaient notoires. Aucun doute, la famille Fornier était une famille de résistants.

Un beau jour, un habitant de Bourg reçoit une bombe dans sa maison. Vous voudrez bien m'accorder que, même en temps de guerre, et même sous l'occupation allemande, il n'est pas agréable de recevoir une bombe.

Notez d'autre part que, ce jour-là, il n'y a pas que cette bombe posée à ce seul endroit. On en a semé dans toute la ville. Cela a fait du bruit, les victimes se sont plaintes.

Le monsieur dont je vous parle, chez qui on a mis la bombe, se plaint aussi. Il rédige sa plainte et, content de sa rédaction il va la montrer à deux personnes : au directeur de la Milice et à Maurras.

Chez le directeur de la Milice, bien entendu, il s'exprimera différemment qu'il ne le fera chez M. Maurras. Il donna au premier toutes les explications pour que les coupables soient retrouvés, châtiés et mis hors d'état de nuire.

A Maurras, il ne tient pas tout à fait le même discours, et il lui dit :

Vous qui avez la possibilité dans votre journal de saisir l'opinion, voulez-vous signaler ce scandale : on a mis chez moi des bombes, j'ai déposé une plainte, mais un sieur Guérin, juge d'instruction, à qui on a fait connaître les coupables, a mis tout le monde en liberté provisoire, etc..., etc...

Et Maurras prend sa plume.

Enfin, qu'appelez-vous donc une dénonciation?

Une dénonciation, c'est pour moi un acte malpropre que l'on fait volontairement, pour entraîner contre quelqu'un que l'on connaît et que l'on désigne, une sanction.

Je dénonce mon voisin à la Gestapo en disant : « M. X... demeurant à tel endroit, a fait telle chose ».

Or, l'article de Maurras est tout à fait différent. Lisons :

Une famille entière...

— laquelle? —

... et qui jouissait d'une excellente réputation...

— il n'y a pas qu'une famille entière qui jouisse d'une excellente réputation —

... s'emploie activement à la propagande gaulliste et antinationale...

— il n'y a pas qu'une famille jouissant d'une excellente réputation qui se soit occupée de gaullisme et de manœuvres alors jugées antinationales, et Dieu merci.

... Il y a deux ans, une perquisition avait amené la découverte de tracts dactylographiés dans les bureaux du chef de famille...
— il n'y a là aucune indication précise —

... Depuis, le fils aîné est en relation constante avec des communistes et avec certains parents et amis de gaullistes et communistes actuellement détenus à la suite des attentats terroristes commis dans la région, d'affichage de placards imprimés contenant des menaces de mort, d'excitations au terrorisme à l'aide de bombes dans une certaine affaire dite « des bombardiers ».

La famille en question, réputée des plus honorables, est arrivée à cette collusion d'abord par un dérèglement de l'esprit, commun à beaucoup de gens, ensuite par des relations avec un juif châtelain du village.

L'ancien préfet n'a jamais cru à la nocivité de l'action gaulliste...

Et voilà comment, M. le Commissaire du Gouvernement dit à Maurras : « Vous avez trahi parce que vous avez dénoncé Fornier. »

Enfin, voyons, il n'y a pas le nom de Fornier, il n'y a pas le nom du village, il n'y a pas le nom de la famille en question, il n'y a même pas le nom du département, il n'y a même pas d'initiales, absolument aucune indication, et *l'Action Française* paraît à Lyon.

Maintenant que vous connaissez Maurras, que vous savez que c'est un ennemi convaincu des Allemands, vous admettez que cet important dossier qui a fait tellement de bruit dans le monde, se ramène tout simplement à l'affaire de la dénonciation de la famille Fornier, alors que celle-ci n'a jamais été nommée dans son journal?

En fait, M. Fornier fut arrêté, c'est désastreux, évidemment. On l'emmena à la Gestapo; est-ce qu'il s'est douté un instant que *l'Action Française* était à l'origine de son arrestation?

Pas le moins du monde, et il vous le dit dans son témoignage à l'instruction : Je suis resté quarante-cinq jours sans être interrogé et, au bout de ce temps, quand on m'a interrogé, la similitude entre la plainte et l'article m'a fait penser que *l'Action Française* pouvait être pour quelque chose là-dedans... »

Or, lisez la plainte : une partie sans doute est identique au texte confié à Maurras pour introduire une réclamation au bénéfice de celui qui avait reçu les bombes. Mais la plainte, elle, est rigoureusement détaillée, les noms y figurent, les indications précises y sont, les adresses sont mentionnées.

Vous savez, pour l'avoir proclamé, que quand le chef

de la Milice de Bourg reçoit une plainte, il la porte à deux endroits : à la police française en qui il n'a aucune espèce de confiance, et ensuite à la Gestapo dont il attend l'intervention effective; pourquoi voulez-vous, pour les besoins du procès Maurras, pour voir saigner cet homme au pied du poteau d'exécution, imaginer et soutenir que ce n'est pas la plainte détaillée qui a entraîné l'arrestation, mais bien l'article sibyllin qui ne donnait aucun détail, ni aucune indication?

Voilà pourquoi, Maurras vous crie: « Ce n'est pas sérieux » et vous répète : « Ce n'est pas sérieux. »

Vous êtes tombé sur cet article; vous avez été trop heureux de sa concomitance avec les faits. Certains ont été trop contents de penser qu'il y avait là l'occasion de prendre une revanche contre une plainte qui avait eu pour effet de mettre un magistrat dans l'inquiétude et d'en faire suspendre un autre de ses fonctions. Vous avez monté l'affaire Maurras dénonciateur, mais vous ne faites que d'essayer sans succès de reporter sur lui la responsabilité d'une coïncidence, et c'est tout.

Le reste, la preuve morale, la preuve qui est nécessaire à la conviction intime de Messieurs les Jurés, la preuve que Maurras avec toute sa loyauté, sa légendaire droiture, son « état civil » tel qu'il est, s'est livré une seule fois à une dénonciation aussi sordide, en prenant toutefois la précaution de n'inscrire ni nom, ni adresse, ni pays, ni département, alors que pendant ce temps-là, un traître authentique a minutieusement dénoncé avec toutes les indications, cette preuve, vous pensez l'avoir apportée et vous croyez pouvoir dire que Maurras est un traître et qu'il faut l'exécuter.

Mais vous allez voir, Messieurs, que si l'affaire Fornier est la plus pernicieuse de celles qui furent imaginées contre Maurras, elle n'est pas unique en son genre et que la plus typique après elle, qui lui ressemble comme une goutte d'eau ressemble à une autre goutte d'eau, apparaît ce soir comme la plus belle « fumisterie » que vous puissiez rencontrer.

Un jour — et je vise là la première pièce parue au dossier — un monsieur qui veut qu'on l'appelle le capitaine Roger Stéphane, écrit une lettre au Commissaire de la République; il commence par écrire d'un petit style patelin:

Je vous envoie ces petits renseignements, vous en ferez ce que vous voudrez...

Et il dit :

Voilà ce qui est arrivé le 2 ou 3 février... »

Vous allez voir qu'il est heureux que nous ayons le télégramme communiqué par M. le Commissaire du Gouvernement, encore que j'avais tout ce qu'il fallait pour défendre Maurras sans cela.

Le 2 février, dit le capitaine Stéphane, l'éditorial de Maurras se terminait ainsi :

La famille de ce petit youtre — c'est de moi qu'il s'agit — doit se trouver quelque part sur la côte d'Azur; il faut l'en chasser par tous les moyens...

Et comme le capitaine Stéphane s'aperçoit que sa lettre ne donne aucun résultat, il en écrit une seconde, après être allé trouver un avocat qui ne prendra pas la peine de lire les textes et qui écrira la seule chose qu'il ne fallait pas dire :

... En effet, dans un article paru le 3 février dans *l'Action Française*, et dont je vous prie de trouver ci-joint copie, j'étais dénoncé, et quelque temps après, mon père était enlevé et assassiné...

Ce singulier capitaine Stéphane, que j'aurais bien voulu voir à la barre des témoins — mais, voyez-vous, il faut se méfier des témoins qui accusent quand on ne les voit pas et qui ne veulent pas maintenir leurs accusations devant le public — joint à sa lettre la soi-disant copie de l'article où on lit :

La famille de ce petit pantin est sur la côte d'azur ou en Afrique du Nord; dans le premier cas il l'en faudrait chasser par tous les moyens. Il n'y a qu'une façon de répondre au terrorisme; c'est d'appliquer la peine du talion, le contre-terrorisme...

Et l'avocat qui transmettait la plainte écrivait :

Je me porterai partie civile devant la Cour de Justice...

En droit c'était là une sottise.

C'était une sottise aussi au regard de la moralité des débats car, voyez-vous, le législateur qui vous a installés sur vos sièges n'a pas voulu que vous soyez influencés par des intérêts civils.

Vous êtes là pour vous prononcer d'après vos seules consciences et vous n'avez pas à être excités par un plaideur qui réclame pour son portefeuille, il n'y a pas de partie civile recevable devant la Cour de Justice.

Cependant, on opposait à Maurras, avec sérieux :

« Cette affaire est cousue de fil blanc, n'oubliez pas que vous êtes antisémite. »

Notez, Messieurs, que rien n'est plus faux : il y a des juifs à *l'Action Française;* il y a des juifs qui se sont battus pour la France et qui, au moment de mourir, ont écrit que Maurras était un grand homme. Il y en a qui ont laissé après leur mort des documents qui trahissent l'affection et l'admiration qu'ils avaient pour lui; j'ai là un de ces documents.

C'est que, M. le Commissaire du Gouvernement, Maurras, à l'inverse de Gœbbels qui n'était pas encore né quand Maurras était déjà un grand philosophe, ne pratique pas l'antisémitisme de peau, de race. Il ne s'attaque qu'aux juifs qui veulent nous faire du mal sur notre territoire; il demande comme sanction qu'on les en chasse. Mais il aime le juif aimable, le juif bien né, le juif qui n'abuse pas de notre hospitalité.

Celui qui m'aura permis de lutter de la façon la plus efficace contre la plainte du capitaine Stéphane, et je ne sais quelles couronnes lui tresser ce soir, c'est le Juge d'instruction.

M. Rousselet a recherché la date exacte de l'article et quand il l'a trouvée, il a pu constater qu'il ne ressemblait en rien à la soi-disant copie qu'avait osé en donner l'israélite en question.

Il n'y était pas question de petit youtre, ni de petit pantin, ni de domicile sur la Côte d'Azur; il n'était pas question de menaces de mort.

Maurras expliquait simplement que ce juif avait écrit un ouvrage aux termes duquel il proposait de peupler les villages de France avec la fine fleur des ghettos de l'Europe centrale.

Maurras disait : « Vous allez un peu fort si vous croyez que c'est pour cela qu'on vous a ouvert les portes de notre pays. » Et il ajoutait :

On serait curieux de savoir si la noble famille est dans un camp de concentration, ou en Angleterre, ou en Amérique, ou en Afrique, ou si par hasard elle a gardé le droit de s'épanouir dans quelque coin favorisé ou non de la Côte d'Azur...

Et on aurait dénoncé le capitaine Stéphane, disait ce dernier, parce qu'effectivement, deux jours après cet article on était venu enlever son père pour le donner à la Gestapo qui n'en avait point voulu, puis on l'avait assassiné.

Malheureusement pour l'accusation, M. le capitaine

Stéphane parle trop et il parle mal. Et un beau jour, il a ajouté :

... J'ai d'ailleurs appris qui a assassiné mon père et je vous signale qu'une plainte est actuellement pendante devant le tribunal de Draguignan.

J'attendais les diligences de M. le Commissaire du Gouvernement ou du Juge d'instruction, et je pensais qu'on allait faire des démarches auprès de ce tribunal de Draguignan pour se faire communiquer le dossier; on ne l'a jamais fait, je ne sais pourquoi.

Mais M. le capitaine Stéphane ajoutait avec une rouerie criminelle : « Mon père a été assassiné par M. de Susini. »

Vous voyez le danger pour Maurras : *Action Française*... de Susini. La jeune noblesse intoxiquée par les doctrines d'*Action Française*. L'événement cadrait avec la date de l'article; l'article avait tout de même parlé de la Côte d'Azur. Evidemment la Côte d'Azur est longue, large et je ne vois guère comment cette simple indication pouvait faire retrouver le capitaine Stéphane. Mais enfin on retrouva de Susini. Or, il ne s'appelait pas du tout de Susini, mais Susini tout simplement et sans particule. On l'interrogea et on lui demanda ce qu'il pensait de cette histoire.

Ecoutez ce qu'il a répondu :

Dans le courant de janvier 1943, un chef milicien du nom de Valin, dont j'avais fait la connaissance à Vichy...

Vous notez, Messieurs, un an avant l'article —

... m'a demandé de rechercher si une famille Stéphane dont un des membres était officier dans l'armée du général de Gaulle, avait des représentants à Lyon.

Mes recherches sont restées négatives, et je me suis rendu à Marseille vers la fin de janvier 1943, afin d'y rencontrer Valin qui s'y trouvait à ce moment. Celui-ci m'a confié qu'il était certain qu'un des membres de la famille Worms avait sa résidence sur la Côte d'Azur; il n'a pas précisé le lieu.

Par ces propos, j'ai compris que Valin avait l'intention d'arrêter cet israélite...

— un an auparavant —

... Je ne me suis pas occupé davantage de cette affaire, j'ignore ce qui a pu se passer par la suite. Je ne connais pas l'adresse de Valin, je vous affirme que je n'ai pas trempé dans l'assassinat. Je n'ai pas eu connaissance d'un article de Maurras au sujet de ce Stéphane.

Voilà donc quelle était notre situation, et ce soir j'étais

bien fondé à vous dire : « Permettez, la Côte d'Azur, c'est très grand, des Worms il y en a des quantités sur la Côte d'Azur, à Lyon, dans le Nord et partout ailleurs. Comment vouliez-vous qu'on recherche et qu'on retrouve ce Worms sur tout le littoral de la Côte d'Azur et cela en deux jours? »

Voyez-vous, M. le Commissaire du Gouvernement, qu'est ce capitaine Stéphane? Vous n'allez pas le poursuivre pour injures à la magistrature? Il vous a fait faire un réquisitoire; il vous a fait menacer Maurras de mort, et voilà qu'on apprend ce soir qu'en janvier 1944 M. X..., domicilié à Saint-Jean-Cap-Ferrat, a été enlevé et tué dans l'arrondissement de Draguignan, alors que l'article est du 1er février 1944.

Par conséquent, le père du capitaine Stéphane était mort quand l'article a paru. Et ce dernier a osé, par trois plaintes successives, dénoncer Maurras comme un délateur et lui faire encourir la peine capitale!

Et vous croyez, après cela, que je crois, moi, à l'affaire de Bourg?

Croyez-vous après cela, qu'on vous a fait faire du beau travail, sous la pression d'une opinion déchaînée et d'une presse qui va constater que dans votre dossier, rien ne tient et que vous serez obligés, vous Messieurs les Jurés, de prononcer un acquittement, à moins de commettre quelque chose de monstrueux.

On a essayé de dire ensuite que Maurras avait dénoncé des démocrates chrétiens.

Les trois dont il s'agit, heureusement, se portent très bien : MM. Bidault, Champetier de Ribes et Gay jouissent de la meilleure santé du monde.

Vous n'avez pas senti encore dans cette affaire que les gens s'étaient trouvés entraînés par un courant d'opinion et qu'à la dernière minute ils se sont dit : « Qu'allons-nous faire? On ne peut pourtant pas dire que Maurras nous a dénoncés? »

Ce sont tous trois de vieux adversaires politiques, de vieux adversaires en littérature, des gens avec lesquels les injures s'échangent depuis toujours.

Si Maurras avait voulu se venger, croyez-vous qu'il avait besoin d'écrire dans *l'Action Française* des articles sibyllins? S'il avait voulu trahir, il n'avait qu'à le faire directement au sein du gouvernement Laval, auprès de Laval ou des trois autres; s'il avait voulu trahir en faveur de l'Allemagne, il n'avait qu'à avertir n'importe quel membre de la Gestapo et MM. Champetier de Ribes,

Bidault et Gay auraient été facilement arrêtés et passés par les armes, parce qu'à ce moment-là il y avait suffisamment à dire sur tout ce qui fait leur gloire d'aujourd'hui : il était facile de démontrer qu'ils faisaient tous trois partie de la résistance.

Eh bien, vous avez entendu M. Gay. Il vous a dit qu'il avait paru des articles dans *l'Action Française*, mais qu'il n'avait jamais pensé qu'ils lui faisaient courir un danger quelconque : il n'a jamais changé quoi que ce soit à son genre de vie à cause de ces articles.

Or, à l'instruction, il était allé jusqu'à dire ce que vous allez écouter.

Voyez, Messieurs, comme il ne faut pas s'enflammer et comme, avant de prononcer des condamnations si graves, il faut faire très attention à ce que disent les témoins :

Il me serait facile d'extraire des articles de Maurras à cette époque des textes suffisants pour le condamner. Il me serait encore plus facile de prouver, avec pièces à l'appui, que Maurras s'est livré sur le plan policier à de nombreuses dénonciations.

Maurras s'est demandé comment M. Gay pouvait dire cela à cette époque, et il a dit au Juge d'instruction : « Eh bien, j'attends, et au plus vite, les productions de M. Gay. »

On les a demandées, réclamées, on a envoyé des commissions rogatoires : rien, rien du tout, pas la moindre production de M. Gay.

A la fin de son dernier interrogatoire, Maurras fit remarquer au Juge d'instruction qu'il fallait considérer cette plainte comme inexistante puisqu'elle était basée soi-disant sur des documents dont on avait annoncé l'envoi, mais que depuis trois mois on n'avait rien reçu.

Et à l'audience nous avons vu M. Gay.

Je sais qu'on a beaucoup critiqué l'attitude de M. Maurras qui n'a pas entendu M. Gay dernière façon, et qui s'est élevé avec vigueur contre ce témoin alors qu'il venait de faire amende honorable. Il était resté sous le coup de l'histoire des dénonciations policières que vous avez essayé de lui opposer, M. le Commissaire du Gouvernement.

Souvenez-vous que vous avez demandé vous-même à M. Gay à la barre : « Est-ce qu'il n'est pas à votre connaissance que Maurras a dénoncé auprès de certaines administrations des démocrates chrétiens? »

Et M. Gay a répondu : « Absolument pas. »

Tout cela ne tenait pas, Maurras, évidemment, ne peut être un dénonciateur.

A l'instruction M. Gay avait dit encore : « J'ai tellement été victime d'une dénonciation de Maurras que, lorsque les agents de la Gestapo sont venus, l'un d'eux avait dans les mains un numéro de *l'Action Française*. C'était grave. » Et Maurras répondait : « Il faudrait tout de même qu'on le démontre; comment me faire croire que les Allemands vont lire *l'Action Française* pour avoir des renseignements? La Gestapo est autrement renseignée sur les gens qui ont une activité aussi ouverte. »

Et M. Gay, à la barre, a rectifié et vous a dit qu'il n'était revenu dans son bureau qu'un mois après la perquisition; qu'il ne savait pas comment les choses s'étaient passées, mais que, comme il y avait toujours sur son bureau des numéros de *l'Action Française* et que les Allemands étaient là pour faire une perquisition, il n'y avait rien d'étonnant à ce qu'à un certain moment un Allemand se soit emparé d'un de ces numéros pour le parcourir.

Et voilà, comment on écrirait l'histoire et comment, si les prévenus ne bénéficiaient point d'une défense attentive, on enverrait à l'échafaud ou au poteau d'exécution des gens qui sont parfaitement innocents.

Et de trois.

M. Bidault, lui, vous a déclaré qu'il n'avait rien à dire.

M. Champetier de Ribes vous a dit qu'il ne s'était jamais considéré, à aucun moment, comme menacé par les articles de Maurras.

Je sais seulement, dit-il, qu'à plusieurs reprises il a demandé dans *l'Action Française*, à des dates que je ne me rappelle plus, qu'il soit procédé à mon arrestation, mais je ne crois pas que ses interventions aient pu me porter préjudice car je n'ai été l'objet d'aucune perquisition.

J'ai simplement été envoyé dans un camp de concentration sur l'ordre de M. Laval.

On a entendu aussi un nommé Rousseau qui vous a dit ne rien savoir de direct sur les dénonciations dont Maurras est accusé et sur les arrestations qui ont pu en être la conséquence.

Vous voyez, je vais très vite, parce que nous sommes pressés, mais constatez que je n'escamote rien. Vous êtes en présence de témoignages dont vous allez garder le souvenir, aucun de ces démocrates chrétiens n'a voulu prendre la responsabilité de dire qu'il croyait que Maurras, dans *l'Action Française,* avait commis des dénonciations.

Paul Claudel? Faut-il vous en parler? Une lettre de lui était la première pièce qui figurait au dossier. Que vous dit-il, M. Claudel?

M. Claudel en sait plus long que M. Poincaré et bien plus long que M. le Commissaire du Gouvernement. Il dit : « Vous n'y connaissez rien, M. Poincaré, quand vous déclarez que, pendant la guerre de 1914-1918 Maurras fut un parfait patriote. Et vous, M. le Commissaire du Gouvernement, vous vous trompez quand vous dites la même chose. »

M. Claudel qui, lui, à ce moment-là était un grand ambassadeur, faisait campagne en Amérique.

Nous savons que ses affirmations sur l'activité de Maurras en 1914-1918 sont absolument inexactes et mensongères, et nous possédons pour cette période un double quitus qui vous apparaîtra autrement précieux que les affirmations de ce curieux témoin.

M. Claudel dit encore que sur la dénonciation de Maurras il aurait pu être l'objet de certains inconvénients, mais qu'il ne se trouvait pas là au moment opportun pour cela et que, s'il est bien vrai qu'on est venu pour le déménager, il est non moins vrai que son mobilier était parti depuis longtemps.

Vous voyez, Messieurs les Jurés, jusqu'où l'on va, jusqu'où l'on tombe dans ce procès de trahison, avec cette déclaration de M. Claudel.

On lui envoyait les Allemands, mais il était déjà parti...

Vraiment, M. Claudel se cachait. Qui l'eût cru en contemplant les journaux illustrés de l'époque.

Mais lisez donc cette *Ode au Maréchal* de ce collaborateur type, caméléon aussi, qui vient, dans des vers dont Maurras n'apprécie pas la facture, chanter une ode au Maréchal pour lui dire qu'il ramasse la France mourante sur une route où elle pourrait bien se faire violer. Et qui ajoute qu'il a fallu que cette pauvre France vive « un rêve baroque dans cette baraque » pendant soixante-dix ans.

Cette baroque baraque, c'est la République que ce soir, vous représentez si bien, Messieurs.

Enfin, il paraît que cette ode devait faire beaucoup de plaisir au Maréchal.

Mais savez-vous pourquoi Claudel a écrit ainsi cette ode au Maréchal?

Vous ne le savez pas, M. le Commissaire du Gouvernement? Eh bien, écoutez, c'est drôle.

Il y a à Lyon une dame qui s'appelle Madame Grignon-Faintrenie; c'est la directrice de l'Université des Heures; elle a reçu des lettres de M. Claudel, elle m'en a confié une.

Elle a pris cette responsabilité de me permettre de la verser aux débats pour que je puisse ridiculiser, comme il convient, un témoin parfaitement coupable de faux témoignage et qui se donne des façons de résistant contre un collaborateur. Voici cette lettre :

J'ai bien reçu votre aimable lettre et je vous remercie de l'occasion que vous m'avez fournie dans des conditions si difficiles, avec un succès si complet, en vue de faire entendre du public lyonnais la pièce avant de faire son tour dans la France libre...

— Ecoutez bien cela; vraiment M. Claudel a bien fait de rester chez lui et de ne pas venir à votre barre —

... Je tiens surtout à Vichy et dans cette pensée, j'ai composé un grand poème qui, je l'espère, fera plaisir au Maréchal...

On m'a dit que M. Claudel écrirait actuellement un ouvrage au cours duquel il reconnaîtrait qu'il « est difficile d'avoir été plus bête »; c'est une manière de récidive.

Plus tard, il a composé une ode en tous points semblable à la première, mais pour le général de Gaulle cette fois.

La France n'est plus sur la route, au risque d'être violée, mais il la définit : « Le genre de femme que je suis ».

Vous allez condamner Maurras à mort pour faire plaisir au caméléon Claudel? Parce qu'il a osé soutenir qu'il était inconnu des Allemands et que c'étaient les articles de Maurras qui l'avaient dénoncé?

Mais souvenez-vous donc des films que nous avons contemplés où l'on voyait M. Claudel au milieu des casquettes allemandes, alors qu'il venait de solliciter les subventions nécessaires pour faire jouer son *Soulier de satin* à la Comédie Française, devant ces Messieurs d'outre-Rhin réunis, qui voulaient paraître émerveillés.

Eh bien, M. le Commissaire du Gouvernement, si vous avez conservé le souvenir de cela, quand vous aurez étudié la plainte en faux témoignage que Maurras va reprendre contre Claudel, vous pourrez chercher querelle

à ce dernier et lui demander de quel faiseur est sa livrée pour qu'il en change si facilement.

Il reste un témoin dont on a dit très peu de choses : M. Folliet.

On a fait venir M. Folliet. On l'a fait venir, il a dit : « Maurras est un vieil adversaire, je me suis toujours battu avec lui; je ne veux rien dire contre lui. »

Il avait dit au Juge d'instruction : « Vous trouverez toutefois ce que je pense de Maurras dans un numéro de *la Chronique sociale de France* que vous pourrez vous procurer très facilement.

Je me le suis procuré et voilà la conclusion de la pensée de M. Folliet :

... Les larmes et les grincements de dents conviendraient mieux lorsqu'on pense que l'issue de ses attaques sera une plus grande confusion des idées, et, en définitive, pour parler chrétien, la perdition des âmes...

Ce n'est pas du tout le procès; vous n'allez pas juger Maurras pour avoir, suivant les termes de ce fervent catholique « organisé la perdition des âmes. »

Voilà, Messieurs, j'ai fini.

Ai-je protégé Maurras comme il convenait qu'il le fût? Je vous ai beaucoup critiqué, M. le Commissaire du Gouvernement, non pas vous-même mais à cause de votre réquisitoire.

Vous vous êtes engagé, croyez-moi, dans une bataille qui, d'ici quelques années, très peu d'années, sera à nouveau et sévèrement jugée.

Quant à moi, mon chagrin commence à la pensée de mon insuffisance pour protéger Maurras que je vais vous livrer, Messieurs de la Cour.

Votre jugement va commencer.

Avant qu'il ne commence, laissez-moi porter dans votre salle de délibération la gravure de la cathédrale de Strasbourg, son petit nœud tricolore et le fanion de Thionville. Laissez-moi aussi jeter dans vos souvenirs le nom de Jacques Maurras, neveu et fils adoptif de celui que j'ai défendu.

Le lieutenant Maurras ne peut mieux vous être présenté que par la citation parue à *l'Officiel* du 21 novembre 1942 :

C'est un jeune officier animé du plus haut sentiment du devoir, qui a parfaitement réalisé les missions confiées à sa section durant les combats du 9 au 29 mai, donnant partout l'exemple du plus complet sang-froid et du mépris le plus absolu du danger.

Ce lieutenant Jacques Maurras a été sollicité par les Allemands, dans l'Oflag où il est prisonnier, pour devenir travailleur libre.

J'entendais l'autre jour dans la salle, lorsqu'on a annoncé qu'il avait refusé de le devenir, quelques voix mal renseignées qui murmuraient en regardant l'inculpé : « Et lui qui voulait tellement y envoyer les autres, que n'y a-t-il envoyé son neveu et fils adoptif? »

Je m'aperçois d'ailleurs à l'instant que voilà une question qui n'a pas été éclaircie : Charles Maurras et le S.T.O. Je me hâte de réparer cet oubli.

Il a écrit à ce sujet : « Ce n'est pas une partie de plaisir, c'est un esclavage » et vous vous souvenez que, quand on lui a communiqué les informations de M. Laval, devant M. Bonnefoy il s'écriait à tout instant : « C'est idiot, c'est idiot. C'est idiot ce que vous faites, M. Laval, de présenter le S.T.O. comme une partie d'agrément, comme une obligation agréable à satisfaire. C'est l'esclavage comme je l'avais prévu dans *Devant l'Allemagne éternelle* et dans tous mes articles. »

Mais il a dit et ajouté qu'il fallait prendre garde que l'Allemagne était toute puissante, qu'il fallait s'étonner qu'elle n'ait pas pris nos jeunes gens pour les enrôler de force.

On aurait pu négocier : un prisonnier contre un travailleur. Laval qui n'hésitait jamais avec le patrimoine de la France, a offert, lui, trois travailleurs pour un prisonnier.

Maurras avait protesté, mais il disait :

Partez pour l'Allemagne puisqu'il le faut, aussi bien pour ceux qui s'y trouvent déjà que pour ceux qui doivent en revenir; il le faut pour les paysans français qui ont fait les frais de la guerre et pour l'agriculture française qui manque d'hommes, tandis que les ouvriers français ont été épargnés par le combat. Partez, mais gardez l'esprit français et national, soyez là-bas comme dans la marmite de la sorcière et restez prêts à agir au moment opportun. Si vous ne partiez pas, c'est un autre qui devrait partir à votre place, peut-être plus mal placé que vous, et c'est un prisonnier de moins que nous verrions revenir.

Il n'y avait aucune sorte de trahison à dire aux jeunes gens : vous partez en esclavage, mais partez avec l'esprit français et quand il le faudra, rendez-nous la vie en nous rapportant la victoire.

Mais le lieutenant Jacques Maurras, en sa qualité d'officier prisonnier, n'était pas astreint au travail obligatoire; il avait le choix. Il a choisi en donnant la mesure

de l'esprit maurrassien dont il aura donné le plus bel exemple.

Ecoutez ce qu'il écrit :

Comme je te remercie de la formation que tu m'as donnée. C'est grâce à elle que j'ai pu aborder en homme le premier choc avec la vie. J'ai eu le sang-froid nécessaire et j'espère avoir été digne du nom que je porte.

... L'épreuve est dure, mais courage, nous touchons à son terme; nous n'aurons que plus de mérite d'avoir supporté avec dignité et courage ce qui fait la grandeur de l'homme.

Et Charles Maurras écrivait quelque part après cette nouvelle, en parlant de ce soldat qu'il avait adopté pour fils :

Je suis très fier de lui, nous avons grand sujet de l'être; il faudrait trouver un moyen de lui dire que je l'embrasse de tout mon cœur...

Messieurs c'est fini.

Pour la France d'hier, je vous supplie de laisser vivre ses gloires, de les laisser sans tâche, elles sont nécessaires à notre vie.

Pour la France d'aujourd'hui, je vous dis : Vous avez un rôle sacré à jouer ce soir, c'est de dire qu'il ne faut pas s'enflammer, que la justice est grande, que les grands hommes de notre pays doivent être défendus et conservés.

Et pour la France de demain, je puis vous annoncer que si le verdict est celui que j'attends, elle vous sera reconnaissante de n'avoir renouvelé ni le procès de Jeanne d'Arc, ni celui de Chénier.

Il ne me reste plus qu'une dernière chose à faire, c'est, avec le grand chef qui nous a délivrés, en espérant le verdict que j'attends, qui rejoindra vos mains et celles de Maurras, de pousser le grand cri que le général de Gaulle jette avec tant d'amour toutes les fois qu'il nous parle :

« Vive la France! »

Après avoir entendu cette magnifique plaidoirie qui avait produit un très grand effet sur l'auditoire, M. le Commissaire du Gouvernement tient à apporter une loyale précision :

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je me permettrai de faire une observation, une simple observation qui soit connue de tout le monde, sur une question de

procédure. Je dois dire publiquement que seules comptent aux débats les dépositions des témoins et les pièces lues à l'audience. Tout ce qui se trouve dans le dossier n'est qu'un élément d'information. J'ai également à la disposition de la Cour tous les numéros de *l'Action Française* avec le répertoire qui se trouve en tête et qui permet de retrouver immédiatement les articles incriminés ou visés par mon réquisitoire.

M. LE PRÉSIDENT. — Maurras, avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense?

M. MAURRAS. — M. le Président, Messieurs les Jurés, je ne ferai pas un discours, ni même une allusion aux magnifiques paroles de mon défenseur. Je vous dirai simplement un point qui m'intéresse pour l'avenir national, c'est que pendant ces débats qui ont été si longs, on ait tant parlé de l'Angleterre d'une part, de l'Allemagne de l'autre, et si peu de ce qui est le point central et le point vital de cette affaire, c'est-à-dire de la France, de la France seule, de la seule France, de la France éternelle.

Je lui ai consacré ma vie, mes sueurs, mes forces. Si je pouvais lui donner maintenant mon sang, je vous assure que rien ne serait plus glorieux et plus agréable pour moi.

M. PUJO. — M. le Président, Messieurs les Jurés, je ne dirai pas que votre verdict m'est indifférent, car d'abord je souhaite la justice et il y a aussi cette considération que j'ai deux enfants qui ont encore besoin de moi. Mais, ces enfants, ce dont ils ont encore le plus besoin, c'est de mon honneur. C'est une richesse qu'on ne leur enlèvera pas. L'honneur de ma vie c'est d'avoir été le compagnon de Charles Maurras; c'est d'avoir pendant quarante-cinq ans, semé avec lui des vérités de salut pour notre patrie bien aimée.

Et, M. le Président, à cette heure, par delà votre Tribunal, par delà les temps cruels que la France a vécus, j'aperçois ma petite cellule de Montluc, la première, celle où j'ai été avec des terroristes qu'on n'a pas pu retrouver, et j'y puise de l'espoir dans l'avenir de ma patrie, l'espoir de la renaissance, de l'amitié française.

Le Président, après avoir fait connaître le texte des questions posées à la Cour de Justice, se retire pour délibérer avec les jurés. La foule considérable qui se presse à cette dernière audience paraît très divisée. De nombreux colloques s'engagent, certains tournent quelquefois à l'aigre.

Après une très longue délibération, la Cour rapporte son verdict. Maurras est déclaré coupable du crime d'intelligence avec l'ennemi prévu par l'article 75 du Code pénal, Pujo acquitté de l'intelligence avec l'ennemi et reconnu coupable d'avoir accompli des actes de nature à nuire à la défense nationale prévu par l'article 83 du Code pénal.

Maurras seul bénéficie des circonstances atténuantes.

L'arrêt, aussitôt prononcé, condamne Maurras à la peine de la réclusion perpétuelle et à la dégradation nationale, Pujo à cinq années d'emprisonnement, 20.000 francs d'amende et à la dégradation nationale.

En sortant de la salle, Pujo crie : « Vive la France! » tandis que Maurras proclame : « C'est la revanche de Dreyfus! ». Les deux condamnés refusèrent de signer un pourvoi en cassation, la peine devint donc définitive après le délai imparti pour signer le pourvoi. Pujo et Maurras ont été conduits, pour purger leur peine, à la prison de Riom.

ANNEXE

EXTRAITS DE PRESSE REMIS PAR CHARLES MAURRAS
A LA COUR DE JUSTICE
A L'AUDIENCE DU 25 JANVIER 1945

(Voir page 111)

PENDANT L'OCCUPATION ALLEMANDE EN FRANCE

Ce que les journalistes de la presse germanophile de Paris pensaient de Charles Maurras et de l'Action Française.

DEVANT L'ALLEMAGNE.

« ... Dans la seconde partie de sa conférence, M. Dominique Sordet, analysant les convulsions de notre démocratie moribonde, a désigné par leur nom ceux qui s'efforcent de prolonger son agonie. Si paradoxal que cela puisse paraître, c'est Maurras, entêté dans son antigermanisme... »

Compte rendu d'une conférence de Dominique Sordet sur « les derniers jours de la démocratie ».
(*La Gerbe*, 30 mars 1944.)

« ... Au lendemain de l'armistice..., sa doctrine (à Maurras) se trouvait décapitée par la rupture soudaine d'une de ses pièces maîtresses : un antigermanisme furieux qui n'admettait aucune discussion, aucune révision, aucun accommodement... Ce vieux nationaliste était, moralement, et, ajouterons-nous, physiquement, antiallemand, parce que son rêve qui est de grandeur latine — ou mieux, méridionale — ne lui a jamais permis d'essayer même de comprendre l'Allemagne. Même l'Allemagne vaincue. Et, à plus forte raison, l'ancien militant de la « Patrie Française », le chantre du Félibrige ne pouvait-il avoir qu'horreur, tous poils hérissés et toutes griffes dehors, pour le germanisme triomphant et devenu, par la force des choses, le seul et dernier rempart de la civilisation chrétienne et traditionnelle... »

Commentaire d'un article de Georges Suarez consacré dans *Aujourd'hui* à Charles Maurras.
(*Inter-France*, 13 février 1944.)

« ... Ceux qui suivaient le vieux maître (Maurras) n'ont retenu que le vieil esprit antigermanique de 1870 et de 1914... »

Louis Auberger.
Article : « Cette guerre est juive ».
(*Franc-Jeu*, 5-25 février 1944.)

« ... Il y a là un trait antiprotestant et antigermanique qui sent son maurrassien d'une lieue... »

Marcel DÉAT.

Article : « Comment on écrit l'Histoire ».
(*L'Œuvre*, 3 mars 1944.)

« ... A ces préjugés (historiques de droite), l'antigermanisme intégral de Maurras donna une apparence littérairement séduisante, mais contraire à la réalité en tout ce qui regardait les rapports de l'Allemagne et de la France à travers les âges... »

Jean HÉRITIER.

Article : « D'un préjugé à l'imposture », recommandant la thèse de Joseph de Croy sur « L'origine germanique des Capétiens » (!), thèse éditée par... l'Institut allemand de Paris.
(*Je Suis Partout*, 21 juillet 1944.)

CONTRE L'UNITÉ ALLEMANDE.

« ... Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable! Dans le numéro du 29 août 1941 de *L'Action Française*, qui paraît à Lyon, M. Charles Maurras s'est livré une fois de plus à ses considérations familières sur le testament de Richelieu et sur l'opportunité qu'il y aurait eu — sachons ce que parler veut dire! — à faire *des Allemagnes*, alors que cela pouvait paraître dépendre de nous... Il s'agit du cinq centième ou du millième article qu'il consacre au même sujet... »

Guy CROUZET.

Article : « Epilogues maurrassiens » faisant écho à une allocution prononcée à Radio-Paris par le journaliste allemand Eberhardt Heinze, lequel reprochait à certains Français de « s'opposer à l'unité allemande ».
(*Les Nouveaux Temps*, 16 septembre 1941.)

« ... Ces messieurs (les dirigeants de *l'Action Française*) préféreraient courir les risques d'une traversée par temps d'équinoxe, plutôt que de coudoyer dans Paris des occupants... Ces pudibonds vieillards — car ce sont tous des vieillards, même quand leur état civil les classe parmi les jeunes — ne sauraient accepter avec l'Europe aucun contact... Tout de suite (après la déclaration de guerre), M. Maurras retournait à ses refrains et à ses rengaines, tout de suite il demandait un renforcement des traités de Westphalie, jugés par lui insuffisants, même après le codicille de Versailles. Et de développer en longues et épaisses colonnes les plus effarantes inepties sur le dépècement « des Allemagnes ». Le couteau de cuisine naguère évoqué métaphoriquement contre on ne sait plus quel gouvernement de déliquescence, servait à découper en tranches le corps germanique. Vieille et inextinguible haine, qui se satisfait en esprit et par anticipation. Car là est l'essence de la doctrine, héritée d'un Richelieu, mal interprétée par le systématique Bainville... Revanchard et chauvin, incompréhensif jusqu'au miracle dès qu'il

s'agit des mouvements populaires, ce sinistre vieillard prétend encore régenter la politique française... »

Marcel DÉAT.

Article : « Le silence convient aux sourds ».
(*L'Œuvre*, 30-31 octobre, 1er novembre 1943.)

« ... La France seule, cela veut dire le refus obstiné d'un ralliement européen, cela veut dire la condamnation de l'Europe... Il (Maurras) espère dans les Américains, voilà le fait. Bref, il est le metteur en scène inlassable de tout ce qui se prépare de pire aux bords de l'Allier. De pire contre la France, de pire contre l'Europe. Concluons que si l'on veut enfin convertir la France à la révolution socialiste, il est d'élémentaire précaution de dissocier définitivement le maurrassien de la révolution nationale... »

Marcel DÉAT, même article.

« ... Maurras... le dépeceur des Allemagnes... »

Echo anonyme « On dit que... ».
(*Alès-Journal*, 31 décembre 1943.)

« ... Il fut, par une tradition mal comprise, entraîné à combattre, non l'Allemagne, mais l'unité allemande... Aucun penseur moderne n'a été en France plus opposé à l'unité allemande que Charles Maurras... La politique (antidémocratique) de Maurras trouve aujourd'hui pour se défendre quelques hommes qui font à Maurras grief d'avoir doctriné la haine de l'Allemagne. »

Georges SUAREZ.

Article : « Maurrassiens et République ».
(*Aujourd'hui*, 1er mars 1944.)

CONTRE LE NAZISME

« ... Ce qui a tout faussé, ce qui l'a mené au désastre intellectuel, c'est l'identification méthodique à laquelle il s'efforça entre l'antiFrance et le Germanisme... Il se refusa plus obstinément encore à comprendre l'Allemagne nationale-socialiste qu'à supporter l'Allemagne impériale. Et, avec Bainville, il en demanda sans relâche le dépècement... Pourquoi cette incapacité de Maurras à saisir les mutations internes de l'Allemagne? La haine d'abord... Et puis, une position doctrinale : tout l'édifice de sa politique croulait, si un rapprochement s'esquissait entre la France et l'Allemagne... Ses simagrées antiaméricaines ne font pas oublier ses agenouillements devant Roosevelt... »

Marcel DÉAT.

Article : « Maurras abandonné ».
(*L'Œuvre*, 5 avril 1943.)

« ... Il condamne l'Etat hitlérien, qui est une déviation du système (autoritaire) adaptée à un autre peuple... Que serait aujourd'hui l'Europe si l'Allemagne était restée dans le bienheureux état d'anarchie que Maurras souhaitait pour elle?... Ses

disciples sont à Londres, à Washington, à Alger, comme ils sont à Vichy et à Paris... »

Georges SUAREZ.

Article : « Les deux logiques de M. C. Maurras ».
(*Aujourd'hui*, 12-13 février 1944.)

« ... Ce que Charles Maurras veut ignorer alors que Paul Rives le souligne fort bien, c'est qu'il existe une synthèse du national et du social. Il s'agit du socialisme national, mais le mot et le premier exemple de la chose sont allemands, et Charles Maurras et *l'Action Française* ne seraient pas ce qu'ils sont s'il leur fallait reconnaître que quelque chose d'à la fois neuf et bon peut venir d'Allemagne... »

Article : « Une polémique Maurras-Paul Rives » en « Revue de presse ». Anonyme.
(*Inter-France*, 7e année, n° 86, 11 avril 1944.)

AUTOUR DE LA *COLLABORATION*.

« ... En réalité, on sent nettement les réticences de Maurras dès qu'il s'agit de la réconciliation franco-allemande... Disciples de Maurras, militants d'*Action Française*, nous avons le droit de nous demander pourquoi on ne nous a jamais appris de la jeune Allemagne autre chose que la traditionnelle figure du germanisme. Etait-ce, de la part de nos maîtres, erreur, ignorance ou parti pris?... »

Gaston DENIZOT.

Article : « Maurras s'éloigne ».
(*La Gerbe*, 25 septembre 1941.)

« ... La France, en un mois (novembre 1942), a connu pire que la défaite. Eh bien! vous, vous dites que nous sommes ces pelés, ces galeux d'où vient tout le mal! Ce ne sont pas les radios de Londres ou de Boston, ce ne sont pas les tracts clandestins, ce ne sont pas les vérités transmises de bouche à oreille, ce ne sont pas les juifs, ce ne sont pas les communistes, ce ne sont pas les francs-maçons, ce ne sont pas les républicains, ce ne sont pas les nationalistes dévoyés qui ont créé le gaullisme, chloroformé puis achevé la France déjà exsangue, ce sont les collaborationnistes, c'est nous! (*L'Action Française*, 1er et 16 décembre 1942.) Le Maréchal est allé à Montoire. Il a serré la main au chef du IIIe Reich. Nous avons applaudi frénétiquement. Il ne fallait pas. Le Maréchal a dit : « Suivez-moi! Aidez-moi! » Nous l'avons suivi, nous l'avons aidé de toutes nos forces. Il paraît que nous l'avons « dépassé ». Il ne fallait pas. Nous avons dit et cent fois répété que pour le bonheur de la France, nous souhaitions la victoire allemande, que nous la voulions. Il ne fallait pas. Après nous, le président Laval a dit, mais officiellement cette fois, la même chose. Sans doute, il ne fallait pas... Votre œuvre est donc terminée. Celle des Français d'Europe commence... »

PROBACE.

Article : « Dernière épître à Charles Maurras ».
(*L'Union Française*, Lyon, 15 janvier 1943.)

« ... Qui peut s'y tromper? Des invectives contre l'Angleterre qui s'accompagnent du conseil à la France de se tenir bien tranquille, de ne rien faire qui puisse gêner la nation dont on affecte de dénoncer bruyamment les crimes, ces invectives sans conséquence et sans conclusion ne sont pas seulement un vain exercice littéraire. Tout se passe en fait comme si elles s'incorporaient au dispositif de sécurité que l'Angleterre et ses « alliés » ont mis en place en France et qui a fonctionné assez bien pour qu'ils n'aient rien à craindre de notre pays. Les Anglais ne sont en rien gênés par les articles que *l'Action Française* leur consacre. Ils le seraient bien davantage par d'autres articles où M. Maurras expliquerait aux Français que l'honneur et l'intérêt veulent qu'ils participent de leur mieux à la défense de l'Europe, ne serait-ce qu'en allégeant par leur loyauté la tâche de la puissance occupante... »

Article anonyme : « L'Action Française et l'attentisme ».
(*Inter-France*, 7e année, n° 132, 6 juin 1944.)

« ... Au cœur même de l'Etat, — tandis que, hors de l'Etat, la démocratie militante, de son côté, courait aux armes et préparait l'action directe, — se développa insidieusement une action intellectuelle antiallemande et antirévolutionnaire à l'abri d'une devise à double sens, « la France seule »... Quand on s'appelle M. Charles Maurras, quand pendant quarante ans on a exercé une dictature intellectuelle sur une partie de l'opinion, chaque silence, chaque réticence équivaut à un acte. L'attentisme, dans la mesure où il a servi de refuge au parti de l'Angleterre, et surtout au parti de l'Amérique, dans la mesure où il a paralysé l'action gouvernementale, émasculé la propagande nationale, préparé la dérive des intelligences, a été lui-même un instrument de combat, d'autant plus efficace qu'il était hypocrite... Il est le refuge ouvert à la vieille haine contre l'Allemagne, cultivée depuis soixante-quinze ans par l'Angleterre au sein des prétendues élites françaises; haine sans fondement populaire et sans fondement historique devenue, cependant, pour le grand malheur du nationalisme français, une des pièces maîtresses de l'évangile maurrassien. Il est la plus productive des ruses de guerre des grands intérêts démocratiques qui seraient mis en péril par la victoire européenne. On pourrait pousser plus loin cette analyse de l'attentisme, de son absurdité de fait, de sa duplicité profonde. Il suffirait de relire quatre années d'*Action Française*... »

(Feuille I.)

« ... La politique française a été constamment freinée, déviée et châtrée par le sophisme attentiste qui fut, en quelque sorte, pendant quatre ans, la religion secrète de l'Etat français... On vit bientôt apparaître sur le journal de M. Maurras la fameuse manchette, « La France seule ». Le 13 décembre 1940, M. Laval et sa politique étaient renversés. Lorsque, le 16 au soir, M. Abetz arriva à l'hôtel Majestic pour constater les dégâts, il se

fit apporter les journaux. Ses yeux tombèrent sur *l'Action Française*. Il comprit et s'irrita : « La France seule? La France seule paiera! »... La manchette de *l'Action Française*, « la France seule », apparaît de plus en plus anachronique et dérisoire. Elle apparaîtra sacrilège au cours des semaines ou des mois d'apocalypse que nous allons vivre, et où les sangs français et allemands qui coulent tragiquement confondus sur le sol de Normandie, vont sceller un accord bien autrement profond que celui de Montoire... »

(Feuille II.)

Article : « Explication de l'attentisme. — Sa naissance. — Son bréviaire. — Son fonctionnement » et « Bilan de l'attentisme », par Dominique SORDET.
(*Inter-France*, 7e année, n° 139, deux feuilles, 14 juin 1944.)

« ... C'est une véritable acrobatie que de parler aujourd'hui de la situation de la France et de son avenir en faisant abstraction de celui des belligérants qui nous touche de plus près; en n'énonçant jamais le fait essentiel, le fait capital, le fait qui à tout instant s'impose à l'esprit : la France succombera ou revivra avec l'Allemagne... »

Article anonyme : « Revue de la presse : *l'Action Française* ».
(*Inter-France*, 7e année, n° 163, 12 juillet 1944.)

EN FACE DE L'*EUROPE NOUVELLE*.

« ... Si ces mêmes principes » (ceux de la révolution nationale) « ont conduit Charles Maurras à insulter les artisans de l'Europe nouvelle, à flatter l'hypercapitaliste Roosevelt, il faut savoir qui est le renégat... »

Résumé du discours de Lucien Rebatet à une réunion du Rassemblement National Populaire.
(*Le National-Populaire*, 6 mars 1943.)

« ... Là-dessus » (sur les survivances nationales contre l'Europe nouvelle) « nous avons vu des *maurrassiens* d'accord avec les nostalgiques de l'ancien régime parlementaire... »

Marcel DÉAT.

Article : « L'Europe et les nations ».
(*L'Œuvre*, 17-18 avril 1943.)

« ... Maurras et son journal ne sont pas morts... Ils forment depuis quatre ans le centre d'une résistance active à l'unification de l'Europe sous une direction allemande... L'attentisme français, le refus de la France à une politique de rapprochement franco-allemand a trouvé dans *l'Action Française* son expression quotidienne la plus habile... »

Article anonyme : « Revue de la presse ».
(*Inter-France*, 7e année, n° 116, 17 mai 1944.)

A L'ÉGARD DE LA *DISSIDENCE* ET DES ALLIÉS.

« ... De M. Maurras aux ex-socialistes, on espère, plus ou moins ouvertement, plus ou moins subconsciemment, la prise en tutelle de la France par les séïdes de M. Churchill et les agents de M. Roosevelt... »

Marcel DÉAT.

Article : « Où sont les réactionnaires? »
(*L'Œuvre*, 4 mars 1943.)

« ... Nous connaîtrons plus tard les forces occultes contre lesquelles le maréchal Pétain eut à se débattre. D'un côté, l'ambassadeur des Etats-Unis, qui fut surtout le représentant des gaullistes à Vichy, et de l'autre le sieur Maurras qui parlait de dépecer l'Allemagne en vingt-cinq morceaux... »

Armand CHARPENTIER.

Article : « Pétition pour l'histoire récente : premières manœuvres des gaullistes vichyssois ».
(*L'Atelier*, 25 mars 1944.)

« ... Dominique Sordet entame ensuite la seconde partie de son exposé portant sur les forces qui tendent aujourd'hui à perpétuer la démocratie. Au nombre de celles-ci, il fait figurer en premier lieu *l'Action Française*... Le paradoxe n'est qu'apparent et cache une vérité profonde. *L'A. F.*, dit Sordet, est devenue une des forces intellectuelles solidaires de la démocratie. Et il fustigea « les périlleux équilibres de Maurras sur la corde raide de la France seule »... »

Compte rendu anonyme d'une conférence de Dominique Sordet sur « Les derniers jours de la Démocratie ».
(*Le National-Populaire*, 1er avril 1944.)

« ... Le bellicisme déchaîné savait où conduisait M. de Gaulle. Il faut aller à l'article sensationnel que M. Pujo publia le 10 juin » (1940) « dans *l'Action Française* pour avoir enfin des informations positives... La lueur que projette sur la figure de M. de Gaulle l'article de M. Maurice Pujo ne suffit pas à tout expliquer, mais pour un esprit critique, elle est conductrice... »

R. DE MARMANDE.

Article : « L'énigme de M. de Gaulle ».
(*L'Atelier*, 8 avril 1944.)

« ... Il faudrait dénoncer l'hypocrisie profonde de ce qu'on a appelé l'attentisme, et qui n'est en réalité qu'un choix honteux : le choix qui n'ose pas dire son nom... »

Article anonyme : « Défense et illustration de l'attentisme ».
(*Inter-France*, 7e année, n° 90, 15 avril 1944.)

« ... De l'apparente cohue que compose la multitude des traîtres, des canailles, des crétins et des jobards, et qui est faite aussi bien de gens de *l'Action Française* que d'adeptes du *Front Populaire*, de cléricaux que de maçons, de juifs que de protestants, une unité se dégage, de plus en plus précise, celle du bolchevisme... Le Parti Unique? M. Charles Maurras s'y est opposé avec un entêtement funeste... »

Jean HÉRITIER.

Article : « Ligueurs et Politiques ».
(*La Gerbe*, 4 mai 1944.)

« ... Si la France... est devenue une nation de second ordre... à qui la faute? Ne serait-ce pas aux amis et élèves de M. Maurras, à Darlan, à Giraud, à Du Moulin de la Barthète, à tant d'autres?... »

Jean AGOSTINI.

Article : « Maurras le Naufrageur ».
(*Jeune Force de France*, 1er juillet 1944.)

UNE OFFENSIVE D'ENSEMBLE.

Le 27 mars 1943, la revue hebdomadaire *Notre Combat*, dirigée et publiée par André Chaumet, consacrait tout un fascicule à ce qu'elle appelait « L'énigme maurrassienne » : Numéro 38 de sa « nouvelle série ». En voici d'autres extraits :

« ... Il » (Maurras) « a tressé les plus indécentes couronnes aux ignobles généraux de mai et juin quarante, applaudi à la scandaleuse dictature des galonnards vaincus, travaillé fébrilement au torpillage *de toutes* les négociations franco-allemandes, pris à son compte les plus puériles folies revanchardes, trempé des deux mains dans l'absurde et irréparable complot du 13 décembre... Maurras, maniaque de l'antigermanisme jusqu'à la puérilité, feint de s'être réfugié dans la logomachie lunaire de la « France seule ». En réalité, ce royaliste a rejoint le clan de la guerre juive, de la démocratie déchaînée, du jacobinisme sanglant, de la maçonnerie, d'un libéralisme aux abois tendant les bras à Staline... »

Lucien REBATET.

Chapitre : « Maurras... sans phrases ».

« ... L'étonnante incompréhension de Maurras envers les hommes de la nouvelle Allemagne, envers cette Allemagne... »

Robert JULLIEN-COURTINE.

Chapitre : « Maurras..., Maurras seul ».

« ... Pour Maurras, l'Europe était menacée par un danger matériel et par un danger moral. Le danger matériel consistait dans le développement territorial d'une Allemagne unie et forte; le danger moral était provoqué par l'influence de l'idéologie germanique sur notre enseignement officiel... Est traître, pour Maurras, tout Français qui nourrit des croyances dont les sources sont à l'étranger, et tout particulièrement en Allemagne... En vertu du résidu patriotique, il ne fallait à aucun prix inclure le germanisme dans la « catholicité ». De cette dérivation essentielle dérivaient à leur tour un certain nombre de principes d'action politique, notamment le morcellement de l'Allemagne... Charles Maurras dénonçait ce traité » (de Versailles) « parce qu'il n'était pas assez dur pour l'Allemagne... »

Ramon FERNANDEZ.

Chapitre : « Charles Maurras et l'étranger ».

« ... Il est indiscutable que Maurras, à aucun moment de sa vie politique, littéraire ou philosophique, n'a jamais considéré l'Allemagne autrement que comme un pays de barbares, racialement et éternellement fermé aux lumières de la civilisation occidentale... Quand, par toutes nos fibres, nous vibrons à l'unisson des combattants allemands et européens et que nous sentons que ce combat est *notre* combat, il nous est impossible de ne pas considérer comme une lâcheté et un reniement, ou comme une invraisemblable méprise, l'abstention que Maurras nous propose... Curieux destin que celui de cet homme qui avait presque tout en mains pour créer, en France, l'équivalent du fascisme italien et du national-socialisme allemand, et à qui tous les mouvements de la révolution européenne doivent quelque chose, mais qui se refuse obstinément à leur rien devoir... »

Gaston DENIZOT.

Chapitre : « Nous qui voulons raison garder ».

« ... Le point capital de la doctrine de M. Charles Maurras se trouve placé sur les relations franco-allemandes. Il a la haine de l'Allemagne, c'est un fait. D'ailleurs, il n'a pas attendu 1914 pour la faire éclater. Qu'il suffise de signaler la campagne menée par Léon Daudet bien avant la guerre. Maurras communie avec Barrès (bastions nationaux) possédant au plus haut degré de ce que M. Louis Bertrand appelle le sens de l'ennemi... Selon M. Maurras, l'Allemand appartient à une espèce inférieure... Il ne peut donc » (Maurras) « penser européen, il ne peut rien sentir... »

J.-E. CHRISTIN.

Chapitre : « Le mal de Maurras ».

« ... Maurras, malgré sa grande intelligence, a toujours traîné deux vices rédhibitoires : une germanophobie excessive, un italianisme inconsidéré... » Dès 1911, Maurras décrétait déjà : « La matière allemande n'égale toujours pas la matière française. Le barbare ne vaut pas le civilisé »... « Il n'y a pas d'ordre germain », affirmait Maurras dans la *Gazette de France* du 21 mars 1901, et « La nation allemande est un produit fragile et cassant (*Kiel et Tanger*, p. 132)... Si, dès le 5 février 1934, je rompis avec *l'Action Française*, c'était parce que je sentais trop que Maurras renoncerait à l'heure critique, à sa poli-

tique antibelliciste pour se précipiter dans la farce sanglante qu'appelait sa haine revancharde... Le facteur essentiel de l'antibellicisme maurrassien était l'incertitude de la victoire. Maurras admettait une guerre victorieuse contre l'Allemagne et il l'espérait... »

Noël B. DE LA MORT.

Chapitre : « Maurras... et l'Allemagne ».

« ... M. Maurras, qui n'a que des notions primaires concernant l'Ethnie française, a basé tout son système sur la primauté de la latinité en France... De là vient la haine qu'il porte à tout ce qui est celte, et *a fortiori* germain. De là vient son incompréhension du national-socialisme, qu'il qualifie de régime *barbare et révoltant*... En face de la ruée de vingt-cinq millions de Huns armés de lance-flammes, de chars et d'avions de bataille, la France après Montoire, par le seul exemple d'une collaboration sincère, totale avec l'Allemagne, la France pouvait aider à sauver l'Europe. M. Maurras et sa petite clique s'opposèrent à cette réconciliation... »

Maurice-Ivan SICARD.

Chapitre : « Erreurs et mystifications maurrassiennes ».

« ... Lors de la création de la L.V.F., il y a dix-huit mois, nous ne fûmes qu'un petit nombre en « Z.N.O. » qui nous associâmes immédiatement à cette initiative. *L'Action Fançaise* nous fit ausitôt l'honneur de nous taxer de « francophobie ». Le Grand Maître de l'Occitanisme en personne tint même à nous traiter élégamment de « Volontaires de la Mort », et à nous révéler que ce n'est pas en Ukraine qu'on défend la France, mais sur le Rhin, nulle part ailleurs... Qui donc, dans le temps même où la puissance relative de la France baissait considérablement dans le monde, s'entêta, au mépris des conseils de réalisme qu'il faisait profession de donner aux autres, à affirmer que *la seule paix digne du genre humain, c'était la paix française*, l'union de l'Occident et du Midi européens contre *la barbare anarchie germaine?*... »

Maurice GIFFARD.

Chapitre : « Grandeur et décadence du maurrassisme ».

« ... Adversaire entêté du germanisme sous toutes ses formes il ne voit, dans la construction européenne, qu'une tentative d'hégémonie allemande sur le continent, et l'image de ce péril supposé obnubile en lui tout le reste... »

Paul GOISLARD.

Chapitre : « Nous sommes les hommes de notre siècle ».

Et pour illustrer les témoignages qu'on vient de lire, le même numéro spécial de *Notre Combat* reproduisait le passage que voici, extrait du livre *Devant l'Allemagne éternelle* que Charles Maurras a publié en 1937 aux Editions « A l'Etoile » à Paris.

« D'après leur type bien connu, les volontés et les passions germaniques n'auront pas peur d'être ce qu'elles sont, les Allemands ne craindront pas de se satisfaire. Nous pouvons nous tenir pour exposés à subir des conditions pires que la mort. Fort de sa mission de Messie humain, ce peuple de seigneurs, cette race de maîtres, s'entraîne déjà à compter quelles légitimes violences devront être imposées aux mâles des peuples vaincus et quelles hontes pèseront sur leurs femmes et sur leurs enfants. Ces femmes que vous croyez à vous, jeunes Français, ne vous appartiennent plus dans le songe de l'Allemagne. Ni vos fils, ni vos filles, jeunes pères de familles françaises! Un statut nouveau de l'humanité se prépare, un droit particulier est élaboré : un code de nouveaux devoirs auprès desquels les pauvres petites corvées et translations pangermanistes de 1918 feront l'effet de jeux d'enfants. Le racisme hitlérien nous fera assister au jeu tout puissant de sa horde et, dernier gémissement de nos paisibles populations ahuries, il sera contesté que d'aussi révoltantes iniquités puissent être éclairées par notre soleil. »

Charles MAURRAS.

EN LISANT *LES DÉCOMBRES.*

En 1942, l'un des membres les plus bruyants de l'équipe pro-allemande de *Je suis partout*, Lucien Rebatet, publiait à Paris, chez l'éditeur Denoël, un vros volume de 664 pages, intitulé : *Les Décombres*. On en trouvera ci-dessous quelques citations prises parmi cent autres :

« ... La germanophobie systématique du méridional Maurras m'avait toujours fait hausser les épaules... »

(Page 21.)

« ... *L'Action Française*, accoutumée depuis trente années à épier les forces de l'Allemagne, avait su dès les premiers jours discerner dans le futur chancelier le symbole de la volonté germanique en train de renaître. Elle pouvait se vanter d'avoir été la première en Europe... qui eût su prédire l'ascension de l'agitateur, gravissant régulièrement et rapidement tous les degrés du pouvoir. A sa clairvoyance se mêlait un singulier mépris pour l'homme dont elle découvrait si bien certains aspects, et annonçait infailliblement le succès... Ces qualités, ces talents, dès lors qu'ils appartenaient à un Allemand, se trouvaient ravalés au rang le plus bas. Hitler était un Fichte pour cours du soir, un mystagogue de brasserie, Wotan caporal... »

(Page 24.)

« ... La nébuleuse germanique, retranchée selon Maurras, du reste de l'humanité... »

(Page 28.)

« ... L'arithmétique de Maurras, « Hitler ennemi numéro 1 », nous portait sur les nerfs... Les diatribes sur la goinfrerie allemande, recueillies avec soin dans le *Dictionnaire des idées* de Maurras, sentaient vraiment le vieux grimoire... Dans la préface de son *Allemagne éternelle*, où il venait de reproduire un gros paquet de ces paperasses, Maurras n'hésitait pas à nous donner comme signe de la férocité teutonne les nouveaux procédés de stérilisation... »

(Page 53.)

« ... *L'Action Française*, depuis le premier jour de sa fondation, qualifiait de trahison toute tentative de rapports avec l'Allemagne par d'autres moyens que le canon... »

(Page 58.)

« ... Maurras » (est) « de tous les Français celui qui détestait le plus profondément l'Allemagne... »

(Page 79.)

« ... Maurras, de son côté, tirait de ses amoncellements de paperasses poudreuses ses dossiers de la duplicité boche... »

(Page 105.)

« ... Maurras avait rendu son antisémitisme inopérant par les distinctions dangereuses, la porte ouverte au « Juif bien né », tant de nuances que lui suggérait uniquement son horreur du racisme, seul principe complet, seul critère définitif, mais marqué d'une estampille germanique... »

(Page 127.)

« ... *L'Action Française* a fait trop souvent un chauvinisme étriqué et archaïque. Elle a professé *ex cathedra* sur l'Allemagne des notions très souvent erronées et quelquefois purement conventionnelles... »

(Page 129.)

« ... Maurras... s'était toujours refusé au seul moyen positif de sauvegarder » (la paix) » : un accord de la France et de l'Allemagne... Il n'eût jamais toléré de chercher le salut dans le seul chemin praticable, celui qui aurait conduit les ministres français à Berlin... Il n'avait jamais cru à la vraie paix, la paix franco-allemande. Entre les deux peuples, il ne voyait d'autre issue que le choc des armes. Il l'avait encore répété à satiété durant les onze mois qui s'étaient écoulés depuis Munich... »

(Page 163.)

« ... L'importance accordée aux états d'âme supposés du Führer, les interminables discussions qu'on en faisait, n'exaspéraient pas moins notre vieux maître. Il ne tolérait pas que l'on pût laisser ainsi cet Allemand maître de notre sort, que l'attente de tout l'univers en suspens lui conférât un tel prestige. Il ne me le cacha pas à propos de je ne sais plus quel article de *Je suis partout*, dont l'auteur faisait à son gré trop

grand cas des oracles de Berchtesgaden. Il me renouvela le vieux reproche de *l'Action Française* à l'endroit de notre journal. Nous avions trop souvent traité, analysé, dépeint Hitler comme un personnage de taille, étudié ses faits et gestes comme s'ils méritaient déférence et objectivité... A deux ou trois jours de là, devant la dernière harangue du chancelier, Maurras s'écriait : « C'est un possédé... »

(Page 166.)

« ... Pour le bon Pujo... On le faisait bien rire en se demandant ce que Hitler voulait et où il s'arrêterait. Hitler était l'ours du Jardin des Plantes, qui jette ses griffes sur tout ce qu'on lui tend et vous arrachera le bras si vous avez le malheur de le passer dans sa grille... »

(Pages 166-167.)

« ... Maurras venait de ressortir de son tiroir à théorèmes la règle d'or de la division des Allemagnes. La victoire anglo-française ne pouvant être mise en doute, il importait de savoir à quoi on l'emploierait. Ce serait à décoller les « tronçons du serpent », à refaire l'Allemagne des traités de Westphalie... »

(Page 199.)

« ... Ça doit vous plaire, l'hitlérisme, à vous qui êtes de *l'Action Française?* » (demande à l'auteur un de ses supérieurs militaires). « Impossible de lui expliquer que *l'Action Française* est au contraire d'une germanophobie aveugle et maniaque, et que j'y fais justement figure d'hérétique... »

(Page 305.)

« ... Le pire Juif n'eût pu envier à Maurras sa diatribe sur le barbare allemand, « Européen inférieur, voire même dégénéré »... »

(Page 372.)

« ... Maurras faisait caracoler les dadas de l'intransigeance et de l'altière dignité... »

(Page 489.)

« ... Je savais que Maurice Pujo faisait circuler en sous-main une mise en garde contre le « Clan des ia »...»

(Page 490.)

« ... L'auteur d'*Anthinéa* était tout entier la proie d'une humeur délirante, d'une idée fixe : ignorer l'Allemagne et, quelque prix que l'on dût payer cette attitude, se refuser à toute négociation... Je comprenais sa douleur : la victoire germanique était l'effondrement de son existence, de ce qu'il avait jugé capital dans sa doctrine, une source affreuse de chagrin... Aucun coup ne pouvait frapper plus cruellement le germanophobe le plus passionné qui eût jamais vu le jour chez nous... »

(Page 527.)

« ... *L'Action Française*, dont je souhaiterais fort que ce

fût la dernière bouffonnerie, distribuait à ses adeptes, il y a quelques semaines encore, la consigne suivante : « Faire l'Europe, oui; mais l'Europe ne pourra être faite que lorsque le drapeau français flottera sur Coblentz et Mayence... »

(Page 615.)

Lucien Rebatet.

L'OPINION DE L'ENNEMI.

« ... Il » (Maurras) « était resté fidèle à son système méditerranéen. En dehors de cet idéal, il n'envisageait aucun autre programme pour la France, il ne nourrissait aucune autre conception européenne et universelle, où sa patrie eût à jouer le rôle qui lui revenait. Il ne comprenait rien de ce qui appartenait au Nord : *Pour lui, l'Allemagne était et restait l'ennemi héréditaire.* La renaissance de la France avec l'aide de l'Allemagne lui paraissait en dehors des choses possibles et, comme tout espoir de réaliser son idéal méditerranéen s'était évanoui, Maurras ne voyait d'autre issue pour son pays qu'une solution non européenne qu'il traduisait par cette formule complaisamment répétée : « La France seule »... »

L.-E. Schaeffer.

Article : « La solitude de Maurras », traduction française en page 4 de l'article publié le même jour en allemand en première page sous le titre : « Der Greis von Martigues : Charles Maurras, Portrat eines Einsamen ».

(*Pariser-Zeitung*, n° 132, 16 mai 1944.)

« ... Jacques Bainville et Charles Maurras contribuèrent à la paix de 1918, principalement en faisant revivre par leurs écrits l'esprit du testament de Richelieu et des traités de Westphalie... »

(Pages 113-114.)

« ... Charles Maurras réclamait le démembrement de l'Allemagne et la création de nouvelles provinces, à la manière de l'Alsace... »

(Page 115.)

« ... De même qu'en 1937, Charles Maurras réunit dans un livre : *Devant l'Allemagne éternelle*, ses articles d'excitation pendant la guerre de 1914-1918, ce qui prouve que dès 1937 ces cercles préparaient la guerre, que nous avons aujourd'hui, de même dès la déclaration de guerre de 1939, on fit paraître les articles de Bainville, de 1911 à 1918, en deux volumes appelés *l'Allemagne*. C'était un vieux matériel qui allait servir pour le même combat... »

(Page 158.)

« ... Le dernier collaborateur de Jacques Bainville, Charles Maurras, relevait déjà, le 31 août 1939, le drapeau de la politique traditionnelle. Il écrivait ce jour-là dans *l'Action Française* : « La cause de la guerre, c'est l'unité allemande! L'unité allemande, voilà l'ennemi! Si on arrive à détruire l'unité allemande, on aura atteint l'essentiel, et le reste : équilibre, droit des peuples, garantie des frontières, viendra de lui-même. Ce qu'on aurait dû faire en 1919, ce qu'on devra faire après-demain, ce n'est pas seulement de détacher le Deutschtum extérieur, mais de briser l'Allemagne elle-même, de la morceler, d'utiliser les divergences de religions et d'esprit, de les soutenir, de les encourager par l'inégalité du traitement; enfin d'avoir toujours la possibilité d'intervenir dans cette Allemagne morcelée, en occupant à jamais les territoires du Rhin. Quand Bainville exigeait que l'on soutienne la monarchie dans le Wurtemberg ou le duché de Bade, ou que l'on aide les social-démocrates à ruiner la Prusse, il avait raison. Quand il a protesté parce qu'on a laissé écraser le mouvement séparatiste en Rhénanie, en Bavière ou Hanovre, il avait raison... » Depuis lors, il ne s'est pas passé un jour que Charles Maurras dans *l'Action Française* n'élève ces revendications. C'est son « Ceterum censeo Germanian esse delendam ». Il a institué à *l'Action Française* une quête afin que son journal et ses idées puissent être répandus partout. Tandis que les grands quotidiens luttent pour leur existence, *l'Action Française* qui, auparavant, n'était lue que par une petite partie des couches intellectuelles, est en pleine prospérité. Elle a, grâce à ses quêtes, déjà recueilli plus de trois millions de francs, pour la propagation de ses idées. Maurras publie journellement des lettres, provenant de toutes les classes de la population, et qui saluent son but : l'anéantissement et le démembrement total de l'Allemagne. Cette action se fait sous la devise : « La paix Bainville »... »

(Pages 164-165.)

« ... Maurras n'est pas seul... De même pour Léon Daudet, il n'existe qu'une solution : « La destruction de l'unité allemande ». L'unité allemande menace, ainsi qu'il l'affirme, la civilisation entière... »

(Pages 165-166.)

« ... On a posé la question en France de savoir si les Allemands avaient seulement le droit d'avoir une patrie. Maurras leur refuse ce droit, avec des arguments d'une subtilité d'apparence juridique, comme on en rencontre toujours auprès des représentants de la politique traditionnelle en France. Le 17 septembre 1939, il écrivait dans *l'Action Française* : « L'unité allemande ne date que de 1871, c'est-à-dire pas même d'un siècle. Mais il faut au moins un siècle pour avoir le droit historique absolu de réclamer son existence nationale. Par consé-

quent, il n'y a qu'un droit national bavarois, hessois, hambourgeois, et pas de droit national allemand... »

Frédéric GRIMM,
Professeur à l'Université de Munster.

Dans son livre : *Le Testament politique de Richelieu*, publié, en juillet 1941, chez l'éditeur Ernest Flammarion, à Paris.

UN TÉMOIGNAGE ANGLAIS

« *L'Action Française* a été la principale inspiratrice de « l'attentisme », c'est-à-dire de la politique de résistance telle qu'elle est possible à Vichy... »

(*The Tablet*, 11 juillet 1942.)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 5

AUDIENCE DU 24 JANVIER 1945 :

Exposé des faits 7
Interrogatoire de Maurras 16

AUDIENCE DU 25 JANVIER 1945 :

Interrogatoire de Maurras (suite) 72
Déposition de M. Francisque Gay 171

AUDIENCE DU 26 JANVIER 1945 :

Déposition de M. J.-L. Folliet 180
Déposition de M. Bouvard 181
Déposition de M. C. Fornier 190
Audition de M. Luchesi 196
Déposition de M. Auphan 196
Déposition de M. A. Fornier 207
Déposition de M. A. Angeli 209
Déposition de M. R. Verdenal 212
Déposition de M. M. Justinien 216
Déposition de Mme L. Labeille 219
Déposition de M. J. Goirand 220
Déposition de M. Rambaud 223
Déposition de Mme de Dreux-Brézé 226
Déposition de M. J. Chapuis-Caire 230
Déposition de M. R. Plasse 232
Déposition de M. B. de Balenda 235
Déposition de M. Darcel 237
Lettre de M. H. Bordeaux 238
Lettre de M. L. Madelin 240
Lettre de MM. J. et J. Tharaud 240
Réquisitoire de M. le Commissaire du Gouvernement Thomas 243

AUDIENCE DU 27 JANVIER 1945 :

Plaidoirie de Me Breuillac 274
Plaidoirie de Me Goncet 302

ANNEXE :

Extraits de presse remis par Maurras à la Cour de justice à l'audience du 25 janvier 1945 (voir page 111) 372

ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN SEPTEMBRE 1946
SUR LES PRESSES DES
ÉTABLISSEMENTS BUSSON
A PARIS

o

DÉPOT LÉGAL : 3e TRIMESTRE 1946
N° ÉDITEUR : 280 - N° IMPR. : 386

2e mille

Grands procès contemporains

COLLECTION
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
MAURICE GARÇON
de l'Académie française

COMPTES RENDUS
STÉNOGRAPHIQUES

Précédemment parus :

LE PROCÈS DU MARÉCHAL PÉTAIN. 2 vol.

LE PROCÈS LAVAL. 1 vol.

Pour paraître prochainement :

LES PROCÈS DE PRESSE : Suarez, Béraud, Brasillach. 1 vol.

LES PROCÈS DE RADIO : Ferdonnet, Jean Hérold-Paquis. 1 vol.

Éditions Albin Michel

Imp. des Beaux-Arts, Paris. N° 31.2742

LE PROCÈS
DE
CHARLES
MAURRAS

ÉDITIONS
ALBIN
MICHEL
22, rue Huyghens
PARIS

240 fr.